



HAL
open science

Migrations albanaises en Grèce : stratégies migratoires et modes d'adaptation. Le cas de Thessalonique

Kokkali Ifigeneia

► **To cite this version:**

Kokkali Ifigeneia. Migrations albanaises en Grèce : stratégies migratoires et modes d'adaptation. Le cas de Thessalonique. Sciences de l'Homme et Société. Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis, 2008. Français. NNT : . tel-00385301

HAL Id: tel-00385301

<https://theses.hal.science/tel-00385301>

Submitted on 18 May 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS 8
INSTITUT FRANÇAIS D'URBANISME

Ecole Doctorale Ville et Environnement
Laboratoire Théories Des Mutations Urbaines
UMR CNRS 7136

Migrations albanaises en Grèce : stratégies migratoires et modes d'adaptation

Le cas de Thessalonique

Thèse de Doctorat

Discipline : Etudes Urbaines, Aménagement et Urbanisme
Présentée et soutenue par

Ifigeneia – Evlampia KOKKALI

sous la direction de Monsieur François ASCHER



Jury :
François ASCHER
Alain BOURDIN
Hervé DOMENACH
Byron KOTZAMANIS
Thomas MALOUTAS

Paris, septembre 2008

UNIVERSITE PARIS 8
INSTITUT FRANÇAIS D'URBANISME

Ecole Doctorale Ville et Environnement
Laboratoire Théories Des Mutations Urbaines
UMR CNRS 7136

***Migrations albanaises en Grèce : stratégies
migratoires et modes d'adaptation***

Le cas de Thessalonique

Thèse de Doctorat

Discipline : Etudes Urbaines, Aménagement et Urbanisme
Présentée et soutenue par

Ifigeneia – Evlampia KOKKALI

sous la direction de Monsieur François ASCHER

Paris, septembre 2008

avant propos

Ce travail de recherche se veut avant tout un travail exploratoire consacré à des pratiques et attitudes migratoires sinon atypiques du moins insolites. Il tente, avec modestie, mais aussi avec conviction, d'en proposer une lecture, sa lecture. Son objet est plus particulièrement de repérer les stratégies et les modes d'adaptation qui se retrouvent chez les migrants albanais en Grèce, en particulier à Thessalonique, et de délimiter le terrain de la recherche que suscite leurs migrations.

Les migrants albanais qui ont participé à l'enquête empirique sur laquelle cette recherche s'appuie sont les premiers que je tiens à remercier pour leur collaboration et le temps qu'ils m'ont accordé.

Je veux aussi exprimer ma gratitude à tous ceux qui m'ont soutenue dans ce cheminement difficile qu'est l'élaboration d'une thèse de doctorat : mes parents pour leur soutien psychologique et financier, mon frère Giorgos pour son aide précieux en informatique, mes amis tant en Grèce qu'en France pour leurs encouragements incessants, aussi bien que mes collègues du Laboratoire Théories et Mutations Urbaines, pour leur solidarité.

Je tiens également à remercier mes cousines Ariadna, Claudia et Alexia pour leurs corrections linguistiques, grâce auxquelles mes propos ne seront pas trahis par l'insuffisance de mon français. Je n'oublie pas, pour la correction de ma thèse, les efforts assidus d'Irène, que je remercie également.

Je remercie beaucoup Monsieur Alain Bourdin, Monsieur Hervé Domenach et Monsieur Thomas Maloutas pour avoir accepté participer à mon jury.

Je voudrais très chaleureusement remercier Monsieur Byron Kotzamanis, mon ancien professeur à l'Université de Thessalie, dont les remarques discrètes et judicieuses ont rendu mon travail à la fois plus concret et plus juste. Les discussions fertiles que j'ai eues avec lui m'ont parfois empêchée de m'égarer et m'ont évité bien des embûches.

Enfin et surtout, je voudrais adresser mes plus vifs remerciements et ma profonde gratitude à mon directeur de thèse, Monsieur François Ascher pour son accueil, son soutien et ses encouragements, qui ne se sont pas démentis dans les moments les plus difficiles. Son attention, ses appréciations, ses indications précieuses n'a cessé, au long de ma thèse, de guider mes pas.

*Ifigeneia Kokkali
Paris, septembre 2008.*

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX, FIGURES, GRAPHIQUES ET IMAGES	4
<u>INTRODUCTION.....</u>	10
OBJET DE LA RECHERCHE	12
HYPOTHESES DE TRAVAIL	14
SOURCES ET METHODES	21
PLAN DE LA THESE.....	28
<u>PARTIE I : MIGRATIONS INTERNATIONALES ET IMMIGRATION EN GRECE</u>	<u>31</u>
CHAPITRE 1 : CONCEPTS-CLEFS	33
1.1 LES THEORIES DE L'IMMIGRATION	33
1.2 TERMES ET NOTIONS CLEFS. CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE.....	42
CHAPITRE 2 : LA GRECE ET LES MIGRATIONS. PERSPECTIVE HISTORIQUE.....	56
2.1 GRECE, « NOUVELLE » TERRE D'IMMIGRATION ? UN COMMENTAIRE.....	56
2.2 LE SUD EUROPEEN : PORTUGAL, ESPAGNE, ITALIE, GRECE. DES « PAYS D'EMIGRATION » D'APRES -GUERRE, « PAYS D'IMMIGRATION » ACTUELS	60
2.3 GRECE : BREF HISTORIQUE DES FLUX MIGRATOIRES A PARTIR ET A DESTINATION DE LA GRECE.....	65
CHAPITRE 3 : LES MIGRATIONS INTERNATIONALES VERS LA GRECE A LA FIN DU 20^{EME}	
SIECLE	76
3.1 DES MIGRATIONS PAR EXCELLENCE BALKANIQUES	76
3.2 ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES PRINCIPAUX DES MIGRATIONS	81
CHAPITRE 4 : BREF APERÇU DES POLITIQUES MIGRATOIRES EN GRECE	93
4.1 LA LOI NO 1975 DE 1991	94
4.2 LE PREMIER PROGRAMME DE REGULARISATION DE 1998	96
4.3 LA LOI NO 2910 DE 2001 ET LE DEUXIEME PROGRAMME DE REGULARISATION	102
4.4 LA LOI 3386 DE 2005	107
4.5 POLITIQUE MIGRATOIRE GRECQUE ; UN COMMENTAIRE.	110
<u>PARTIE II : FLUX ALBANAIS ET MIGRATIONS EN GRECE</u>	<u>117</u>

CHAPITRE 5 : L'ALBANIE, UN EUROPEEN INCONNU.....	119
5.1 GEOGRAPHIE, RELIEF, DIVISIONS ADMINISTRATIVES ET POPULATION	119
5.2 HISTOIRE POLITIQUE ET SOCIOECONOMIQUE RECENTE	128
5.3 CONDITIONS DE VIE, PAUVRETE ET DISPARITES REGIONALES	137
CHAPITRE 6 : MIGRATIONS ALBANAISES ; UN PHENOMENE SINGULIER.....	143
6.1 CONTEXTE HISTORIQUE ET CULTUREL	143
6.2 MIGRATIONS ALBANAISES INTERNATIONALES DANS L'ERE POSTCOMMUNISTE	147
6.3 LES MIGRATIONS INTERNES, UN PHENOMENE PARALLELE	152
6.4 LES LIENS PAUVRETE-MIGRATIONS	155
CHAPITRE 7 : FLUX MIGRATOIRES ALBANAIS VERS LA GRECE.....	164
7.1. UNE MIGRATION DU TRAVAIL, JEUNE ET FAMILIALE.....	165
7.2 BAS NIVEAU D'INSTRUCTION ET FAIBLESSE DE L'AUTO-EMPLOI	173
7.3 UNE REPARTITION DIFFUSE DANS LE TERRITOIRE NATIONAL.....	177
CHAPITRE 8 : AU-DELA DES DONNEES CENSITAIRES, LES ENQUETES DE TERRAIN.	
QUELQUES POINTS ESSENTIELS POUR L'ETUDE DES MIGRANTS ALBANAIS EN GRECE ...	190
8.1 L'ENQUETE DE TERRAIN : IDENTITE, DESSEIN DE L'ENQUETE ET PROFIL GENERAL DE L'ECHANTILLON.....	191
8.2 QUELQUES THEMES-CLEFS POUR L'ETUDE DES MIGRATIONS ALBANAISES.....	206
<u>PARTIE III: L'ACCUEIL DU PHENOMENE MIGRATOIRE ALBANAIS EN</u>	
<u>GRECE. STRATEGIES D'ADAPTATION DES MIGRANTS ALBANAIS</u>	277
CHAPITRE 9 : SOCIETE GRECQUE ET « CONSTRUCTION » DE L'IMMIGRATION	279
9.1 IDENTITE COLLECTIVE ET GROUPES MINORITAIRES	282
9.2 DE LA SOCIETE ET DE L'IDENTITE GRECQUE.....	286
9.3 LA CONSTRUCTION DE L'IMMIGRATION EN GRECE ; L'IMMIGRATION CLANDESTINE ET SA CRIMINALISATION.....	296
9.4 ETHOS DE RECEPTION DES MIGRANTS EN GRECE ; UN COMMENTAIRE.....	317
CHAPITRE 10 : « ETRE ALBANAIS » EN ALBANIE ET EN GRECE. LES CONSEQUENCES D'UN ETHOS DE RECEPTION HOSTILE.....	324
10.1 IDENTITES ALBANAISES ET IDENTITE NATIONALE.....	324
10.2 LA SOCIETE ALBANAISE ACTUELLE : TRANSITION, FRAGMENTATION ET INDIVIDUALISME	339
10.3 ETRE ALBANAIS EN GRECE : L'IMAGE DE SOI	344
10.4 « NEGOCIATION » ET DISSIMULATION IDENTITAIRES EN GRECE : UNE STRATEGIE D'ADAPTATION	355
CHAPITRE 11 : CLOTURES ET OUVERTURES	369

<u>PARTIE IV : LES MIGRANTS ALBANAIS DANS UNE METROPOLE GRECQUE.</u>	
<u>L'EXEMPLE DE THESSALONIQUE</u>	<u>377</u>
CHAPITRE 12 : THESSALONIQUE ENTRE DEUX SIECLES. UN BREF RECIT	380
12.1 BREVE HISTOIRE POLITICO-ECONOMIQUE	381
12.2 NAISSANCE D'UNE METROPOLE GRECQUE ; LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE.....	384
12.3 LA DOT DE LA CITE : URBANISATION SAUVAGE ET CONSTRUCTION ILLICITE.....	387
12.4 MIGRATIONS INTERNATIONALES A THESSALONIQUE.....	390
CHAPITRE 13 : LES ALBANAIS A THESSALONIQUE, UN GROUPE COLLECTIVEMENT	
« INVISIBLE »	392
13.1 SCHEMAS GENERAUX DE SEGREGATION DANS LES METROPOLES GRECQUES	394
13.2 LES MIGRANTS ALBANAIS A THESSALONIQUE	401
13.3 INVISIBILITE COMMUNAUTAIRE, NON-ETHNICISATION DE L'ESPACE, ET « PIAZZAS » DE TRAVAIL.....	417
CHAPITRE 14 : INVISIBILITE COMMUNAUTAIRE ET « DISSEMBLANCE » IDENTITAIRE ; UNE STRATEGIE D'ADAPTATION ?	427
<u>CONCLUSIONS GENERALES : LIMITES ET PERSPECTIVES</u>	<u>433</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>462</u>
<u>ANNEXE</u>	<u>519</u>

Liste des tableaux, figures, graphiques et images

Tableaux intégrés dans le texte

Tableau 2.2 : Evolution de la population de Grèce (1950-2000).....	70
Tableau 2.3 : Grèce, population totale et population de nationalité étrangère (sélection de pays) aux recensements 1981, 1991 et 2001[population résidente].....	72
Tableau 3.2 : Population étrangère par nationalité (sélection des pays) et par motif d'installation en Grèce, 2001	79
Tableau 3.3 : Population étrangère par nationalité et par motif d'installation en Grèce ; population étrangère totale et pays balkaniques, 2001	80
Tableau 8.2 : Notes moyennes d'élèves étrangers par pays de naissance	272

Tableaux en Annexe

Tableau 2.1a : Migrants extracommunautaires dans les pays sud-européens, 1998 [000]	521
Tableau 2.1b : Population étrangère enregistrée dans les pays sud-européens (à l'exception de l'Italie), 2002/2002.....	521
Tableau 2.4 : Estimation du nombre net de migrants en Grèce, de 1950 à 2000.....	522
Tableau 2.5 : Estimation du nombre de migrants internationaux en Grèce, de 1960 à 2005.....	522
Tableau 3.1 : Nombre de personnes étrangères en Grèce réparties par ensemble géographique, 2001 ; population résidente	523
Tableau 3.4 : Répartition de la population étrangère (résidente) en Grèce par situation familiale et par tranche d'âge de 5 ans, pour l'ensemble du pays (2001).....	524
Tableau 3.5 : Population étrangère en Grèce par grands groupes d'âge et par sexe, 2001.....	525
Tableau 3.6 : Population étrangère (résidente) en Grèce répartie par nationalité, sexe et motif d'installation (sélection de pays), 2001	526
Tableau 3.7 : Population étrangère active occupée en Grèce, répartie par nationalité, sexe et secteur d'activité professionnelle (sélection de pays), 2001	527
Tableau 3.8 : La distribution par groupe de pays des nationalités des effectifs étrangers enregistrés	530
Tableau 3.9 : Le poids spécifique des effectifs économiquement actifs âgés de 15-64 ans dans la population totale (nationaux et non-nationaux), des Grecs actifs âgés de 15-64 ans dans la population des Grecs, des étrangers actifs âgés de 15-64 ans dans la population étrangère (et à l'intérieur de chaque groupe), et le taux (%) des effectifs actifs âgés de 15-64 ans dans la population totale de cette même tranche d'âge (15-64 ans).....	531
Tableau 3.10 : La répartition (%) des effectifs économiquement actifs (Grecs, étrangers et étrangers par groupe de pays d'origine) âgés de 15-64 ans par place dans la profession.....	531
Tableau 3.11 : Taux (%) de Grecs, d'étrangers et d'étrangers par groupe de pays d'origine, âgés de 15-64 ans, par secteur d'activité économique.....	532
Tableau 3.12 : Taux de chômage des nationaux et des non-nationaux, 1991-2000	532

Tableau 3.13 : Etrangers en Grèce, par niveau d'éducation et nationalité, 2001 (nombres absolus) .	533
Tableau 3.14 : Etrangers en Grèce, par niveau d'éducation et nationalité, 2001 (%).....	534
Tableau 5.1: Division administrative de l'Albanie (Districts, Communes et Municipalités).....	539
Tableau 5.2 : Indicateurs macro-économiques albanais, 1950-1990	540
Tableau 5.3 : Indicateurs macro-économiques albanais (1990-1995).....	541
Tableau 5.4 : Nombre d'entreprises privées en activité à la fin de l'année 1994, par catégorie d'effectifs et secteur d'activité	542
Tableau 6.1 : Population en Albanie répartie selon la résidence en région urbaine/rurale (1989-2001)	544
Tableau 6.2 : Migration interne nette pour quelques districts albanais (1989-2001).....	544
Tableau 6.3 : Envois de fonds des migrants albanais, en millions US\$.....	545
Tableau 6.4: Les transferts des travailleurs migrants en direction de l'Albanie (en millions US\$)	545
Tableau 7.1: Structure d'âge des Albanais par sexe en Grèce et en Italie, 2001 (%).....	549
Tableau 7.2: Albanais résidents en Grèce et en Italie***, selon le sexe, la durée et la raison du séjour, 2001	549
Tableau 7.3: Etrangers albanais par motif principal d'installation en Grèce lors du dernier recensement (2001)	550
Tableau 7.4: Répartition par sexe, durée et raison du séjour des Albanais résidents en Italie lors du dernier recensement, 2001	550
Tableau 7.5: Nombre d'enfants albanais scolarisés en Italie, de 1991-92 à 2001-02.....	551
Tableau 7.6: Nombre d'enfants étrangers et rapatriés scolarisés en Grèce (primaire et secondaire), pour les années scolaires 1995-2004	551
Tableau 7.7 : Elèves nationaux, étrangers et rapatriés dans le primaire (6 à 12 ans) et le secondaire (12 à 18 ans) de 1995 à 2000	552
Tableau 7.8: Répartition des élèves étrangers dans les établissements scolaires maternelles, primaires, collèges et lycées pour l'année 2002/2003.....	553
Tableau 7.9: Elèves étrangers en Grèce, par pays de naissance (pays plus significatifs arithmétiquement), 2001.....	553
Tableau 7.10 : Répartition des élèves étrangers et rapatriés du primaire selon leur origine en 1999/2000.....	554
Tableau 7.11 Elèves étrangers et rapatriés du primaire qui ont fréquenté des classes de soutien (1999-2000).....	554
Tableau 7.12: Niveau d'instruction d'Albanais de plus de 20 ans, en Grèce et en Italie, 2001 (%)	554
Tableau 7.13*: Albanais en Grèce par niveau d'éducation [déclaré par eux-mêmes] et taux moyens par niveau d'éducation pour l'ensemble de la population étrangère, 2001 (%)	555
Tableau 7.14: Répartition des effectifs albanais occupés en Grèce et en Italie selon le secteur d'activité économique au dernier recensement, 2001 (%)	556
Tableau 7.15: Répartition des effectifs étrangers à Athènes et à Thessalonique. Population résidente et population occupée en Grèce, 2001*	557
Tableau 7.16: Division administrative de la Grèce ; régions et départements (noms)	558

Tableau 8.1 Liste d'associations de migrants albanais en Grèce	559
Tableau 9.1 : Proportion des migrants dans la population totale des prisons dans les pays européens [%]	571
Tableau 9.2 : Quels sont les problèmes principaux auxquels vous vous êtes personnellement confrontés en Grèce ?	571
Tableau 12.1 : Population de Thessalonique par ethnie (en milliers d'habitants)	582
Tableau 12.2 : Population des trois plus grandes agglomérations de Grèce (en milliers d'habitants), et indices d'évolution démographique de Grèce, d'Athènes et de Thessalonique.....	583
Tableau 12.3 : Evolution de l'agglomération de Thessalonique.....	584
Tableau 12.4 : Taux de croissance 1940- 2001 de l'agglomération de Thessalonique.....	585
Tableau 12.5 : Evolutions des emplois industriels	585
Tableau 12.6 : Composition par nationalité de la population étrangère de Thessalonique	586
Tableau 13.2 : Population des rapatriés grecs en provenance des Républiques ex-soviétiques dans le département de Thessalonique (2001).....	587
Tableau 13.2 : Populations (en valeurs absolues) et valeurs de QL pour les Albanais, les Bulgares et les Grecs dans les communes du département de Thessalonique [Figures 13.1 et 13.2].....	588
Tableau 13.3 : Populations (en valeurs absolues) et valeurs de QL pour les Albanais, les Bulgares et les Grecs dans les communes de l'aire métropolitaine de Thessalonique [Figures 13.3 et 13.4].....	589
Tableau 13.4 : Albanais et les Bulgares dans les unités circonscrites par les C.P., Thessalonique	590

Figures intégrées dans le texte

Figure 5.1: Relief albanais.....	121
Figure 5.2: Degré de Ruralité.....	121
Figure 5.3: Division administrative de l'Albanie.....	122
Figure 5.4: Concentration de la population, Albanie, 2001.....	123
Figure 5.5: Densité de la population, Albanie, 2001	124
Figure 5.6: Taux de pauvreté par district, Albanie	142
Figure 5.7: Niveau des infrastructures.....	142
Figure 5.8: Pauvreté non-économique.....	142
Figure 6.1 : L'Albanie et ses voisins : principaux flux migratoires	149
Figure 6.2: Flux interdistricts principaux.....	159
Figure 6.7a : Remises de fonds comme part (%) du PNB	163
Figure 6.7b : Remises de fonds, Investissements Etrangers Directs et aide internationale (en milliards de dollars US).....	163
Figure 7.1 : Grèce, régions et départements (sélection)	179
Figure 7.2 : La distribution spatiale de la population (résidente) de nationalité grecque dans les départements grecs (2001)	180
Figure 7.3 : La distribution spatiale de la population (résidente) de nationalité étrangère dans les départements grecs (2001)	180

Figure 7.4 : Quotient de Localisation de la population de nationalité étrangère dans les départements grecs (2001).....	180
Figure 7.5 : Quotient de Localisation de la population issue des pays les plus « développés » (Groupe 1) dans les départements grecs (2001).....	181
Figure 7.6 : Quotient de Localisation de la population issue des pays les « moins développés » (Groupe 4) dans les départements grecs (2001).....	181
Figure 7.7 : Quotient de Localisation de la population issue des pays ex-socialistes (Groupe 3) dans les départements grecs (2001).....	181
Figure 7.8 : Quotient de Localisation de la population issue des pays balkaniques (Groupe 2) dans les départements grecs (2001).....	182
Figure 7.9 : Quotient de Localisation des Albanais dans les départements grecs (2001).....	182
Figure 7.10 : Quotient de Localisation des Bulgares dans les départements grecs (2001).....	182
Figure 7.11a: Distribution géographique des Albanais résidents en Italie au dernier recensement (2001), au niveau de provinces, (pourcentages du total des Albanais en Italie).....	185
Figure 7.11b : Distribution géographique des Albanais résidents en Italie au dernier recensement (2001), au niveau de provinces (nombres absolus).....	185
Figure 12.1 : Conurbation de Thessalonique et communes limitrophes.....	385
Figure 13.1 : Migrants albanais dans le département de Thessalonique.....	408
Figure 13.2 : Migrants bulgares dans le département de Thessalonique.....	408
Figure 13.3 : Migrants albanais dans la Conurbation de Thessalonique et ses communes limitrophes.....	410
Figure 13.4 : Migrants bulgares dans la Conurbation de Thessalonique et ses communes limitrophes.....	410
Figure 13.5 : Migrants albanais dans la Conurbation de Thessalonique.....	412
Figure 13.6 : Migrants bulgares dans la Conurbation de Thessalonique.....	412
Figure 13.7a : Foyers albanais (QL) et prix moyens par m ² pour les nouveaux immeubles dans la Conurbation de Thessalonique et aux communes limitrophes.....	415
Figure 13.7b : Foyers albanais (QL) et prix moyens par m ² pour les nouveaux immeubles dans la Conurbation de Thessalonique.....	415
Figure 13.8 : La « piazza » de travail des migrants albanais à côté du parc de Néa Elvétia.....	421
Figure 13.9 : La « piazza » de travail des migrants albanais face à la Gare Ferroviaire.....	422
Figure 13.10: La place des Combattants pour la Macédoine, « potager de Korçë ».....	425

Figures en Annexe

Figure 6.3: Indice d'expulsion concernant la migration interne et internationale (A), et Indice d'absorption (B), 1989–2001.....	546
Figure 6.4a: Nombre absolu d'apports et de sorties par districts, Albanie 1989-2001.....	547
Figure 6.4b: Expulsion ; nombre absolu de migrants internes, Albanie 1989-2001.....	547
Figure 6.4c: Expulsion ; nombre absolu de migrants internationaux, Albanie 1989-2001.....	547
Figure 6.5 : Indice d'expulsion internationale (A) et indice d'expulsion interne (B).....	548

Graphiques intégrés dans le texte

<i>Graphique 2.1a : Immigration nette</i>	63
<i>Graphique 2.1b : Population immigrée</i>	64
<i>Graphique 2.2 : Estimation du nombre de migrants en Grèce (1950-2000)</i>	71
<i>Graphique 2.3 : Taux (%) estimé des migrants internationaux en Grèce (1960-2005)</i>	71
<i>Graphique 2.4 : Population étrangère en Grèce (3 derniers recensements)</i>	73
<i>Graphique 3.2 : Pyramides de populations différenciées par groupe des nationalités</i>	82
<i>Graphique 3.3 : Pyramides de l'ensemble de la population étrangère et de la population venue des pays étrangers sélectionnés : Albanie, Bulgarie, Ukraine, Pologne, Pakistan, Philippines, au recensement de 2001</i>	84
<i>Graphique 3.4 : Proportion hommes/femmes des diverses populations d'étrangers (2001)</i>	85
<i>Graphique 3.5 : Poids spécifique des âges économiquement actifs (15-64 ans) sur des groupes divers (population totale, actifs grecs sur la population grecque, actifs étrangers sur la population des étrangers, etc.)</i>	86
<i>Graphique 3.6 : Proportion (%) des actifs étrangers (de l'ensemble et par groupe) par position sur la profession</i>	88
<i>Graphique 3.7 : Proportion (%) des actifs étrangers (de l'ensemble et par groupe) par secteur d'activité économique</i>	88
<i>Graphique 4.1 : Reconduites de migrants clandestins à la frontière sans procédure légale</i>	101
<i>Graphique 5.1 : Evolution de la population albanaise, 1950-2000</i>	125
<i>Graphique 5.2 : Comparaison de la structure des âges de la population albanaise en 2001, situation observée et situation simulée</i>	126
<i>Graphique 5.3 : Pyramide des âges de la population albanaise, 1989 et 2001</i>	126
<i>Graphique 5.4 : Evolution de la taille des groupes d'âge entre 1989 et 2001</i>	127
<i>Graphique 5.8 : Evolution des taux de revenus per capita</i>	137
<i>Graphique 6.1: Migration temporaire et permanente, chômage et croissance économique, 1990-2002</i>	156
<i>Graphique 8.4: Districts principaux de résidence avant la migration et districts principaux d'investissement</i>	203

Graphiques en Annexe

<i>Graphique 3.1 : Population étrangère en Grèce en 1991 et en 2001, par groupe selon l'origine</i>	535
<i>Graphique 3.8a : Femmes étrangères (actives occupées) par secteur d'activité professionnelle (2001)</i>	535
<i>Graphique 3.8b : Hommes étrangers (actifs occupés) par secteur d'activité professionnelle (2001)</i>	535
<i>Graphique 3.9 : Femmes étrangères (actives occupées) par secteur d'activité (2001)</i>	536
<i>Graphique 3.10 : Hommes étrangers (actifs occupés) par secteur d'activité (2001)</i>	537
<i>Graphique 5.5 : Croissance réelle annuelle du PIB*, Albanie 1996-2005</i>	542
<i>Graphique 5.6 : Taux annuel de chômage, Albanie 1992-2005</i>	542

<i>Graphique 5.7 : La structure du PIB (%) par secteurs principaux d'activité, Albanie 1996-2004.....</i>	<i>543</i>
<i>Graphique 8.1: Districts principaux de naissance et districts principaux de résidence avant l'émigration.....</i>	<i>560</i>
<i>Graphique 8.2: Revenu mensuel des répondants, 2005 (minimum - moyen - maximum).....</i>	<i>560</i>
<i>Graphique 8.3: Pauvreté subjective.....</i>	<i>561</i>
<i>Graphique 8.5 : Installation permanente en Grèce ou retour en Albanie, Athènes, 2002.....</i>	<i>561</i>
<i>Graphique 8.6: Qu'est ce qu'attendez-vous de l'Etat grec qui pourrait améliorer les conditions de vie des migrants ?.....</i>	<i>562</i>
<i>Graphique 9.1 : Discrimination vécue fondée sur la « race » ou l'origine ethnique.....</i>	<i>572</i>

Images en Annexe

<i>Image 13.1 : « piazza » de travail du parc de Néa Elvetia.....</i>	<i>591</i>
<i>Image 13.2 : « piazza » de travail du parc de Néa Elvetia.....</i>	<i>591</i>
<i>Image 13.3 : « piazza » de travail du parc de Néa Elvetia.....</i>	<i>592</i>
<i>Image 13.4 : « piazza » de travail du parc de Néa Elvetia.....</i>	<i>592</i>
<i>Image 13.5 : « piazza » de travail du parc de Néa Elvetia.....</i>	<i>592</i>
<i>Image 13.6 : La Gare Ferroviaire de Thessalonique.....</i>	<i>593</i>
<i>Image 13.7 : « piazza » de travail à la Gare Ferroviaire.....</i>	<i>593</i>
<i>Image 13.8 : « piazza » de travail à la Gare Ferroviaire.....</i>	<i>593</i>
<i>Image 13.9 : « piazza » de travail à la Gare Ferroviaire.....</i>	<i>594</i>
<i>Image 13.10 : Cafés autour de la « piazza » de la Gare Ferroviaire.....</i>	<i>594</i>
<i>Image 13.11 : Cafés autour de la « piazza » de la Gare Ferroviaire.....</i>	<i>594</i>
<i>Image 13.12 : Agence d'autobus en destination de l'Albanie, à proximité de la Gare Ferroviaire.....</i>	<i>595</i>
<i>Image 13.13 : La place des Combattants pour la Macédoine ; jeu de domino.....</i>	<i>595</i>
<i>Image 13.14 : La place des Combattants pour la Macédoine ; adolescents albanais.....</i>	<i>595</i>
<i>Image 13.15 : La place des Combattants pour la Macédoine ; mères albanaises avec leurs enfants..</i>	<i>596</i>
<i>Image 13.16 : La place des Combattants pour la Macédoine ; hommes adultes d'origine albanaise .</i>	<i>596</i>
<i>Image 13.17 : Nikopoli, deme de Stavroupoli.....</i>	<i>597</i>
<i>Image 13.18 : Nikopoli, deme de Stavroupoli.....</i>	<i>597</i>
<i>Image 13.19 : Nikopoli, deme de Stavroupoli.....</i>	<i>597</i>
<i>Image 13.20 : Euksinoupoli, commune d'Eukarpia.....</i>	<i>598</i>
<i>Image 13.22 : L'église « russe » à Galini, deme d'Oraiokastro.....</i>	<i>599</i>
<i>Image 13.23 : L'église « russe » à Galini, deme d'Oraiokastro.....</i>	<i>599</i>

Introduction

Depuis l'effondrement des régimes communistes en Union soviétique et en Europe de l'Est et l'abolition du rideau de fer, nous assistons à une lente réunification de l'espace européen qui était resté divisé pendant près d'un demi-siècle. Parmi les conséquences de cette évolution politico-économique figure en tête la libéralisation des mouvements des populations, mouvements largement paralysés durant toute la période précédente. Les nouveaux flux migratoires, qui conduisent des pays est-européens vers l'Union Européenne, sont devenus constants. Ainsi, la France et l'Allemagne, traditionnellement pays d'immigration, ont reçu de très importantes vagues migratoires, issues surtout des pays d'Europe centrale et orientale. Cependant, un phénomène parallèle émerge : la Grèce, le Portugal, l'Italie et l'Espagne, pays de forte émigration jusqu'aux années 1970, connaissent une inversion de leur solde migratoire en raison du retour de leurs émigrés, mais aussi parce qu'ils se transforment brusquement en pays d'accueil. Le cas le plus flagrant semble être celui de la Grèce, qui a atteint en peu d'années des taux d'immigration comparables à ceux de l'Allemagne.

Les migrants cherchant une « Terre Promise » en Grèce viennent d'Europe de l'Est, d'Asie ou d'Afrique, mais le plus grand nombre est issu des pays de l'ancienne Union soviétique et des Balkans, plus particulièrement d'Albanie. Dans ce contexte, les villes, mais aussi les campagnes et les îles grecques assistent à une augmentation considérable de leurs populations liée à l'arrivée des migrants. Elles voient se transformer leur structure ethno-socio-démographique et se perdre leur « homogénéité » culturelle ou du moins ce qu'elles identifiaient jusque là comme tel. De surcroît, la composition des populations se modifie dans une redistribution continue des flux sur le territoire, due principalement à la grande mobilité des nouveaux arrivants.

Les villes grecques et plus particulièrement les grandes villes subissent, quant à elles, également des mutations dues à l'arrivée massive de migrants internationaux.

Ces transformations consistent tout d'abord en une appropriation d'espaces urbains souvent abandonnés depuis longtemps. Nous assistons ainsi à la fois à une augmentation de la taille des villes (nouvelles constructions, établissements résidentiels entièrement nouveaux), mais aussi à une densification¹, car les migrants sont souvent venus combler les *vides urbains*. Des mécanismes complexes de transformation du corps urbain et de réaffectation des espaces de la ville s'établissent ; en même temps, on assiste au développement de nouveaux modes de gestation et de fonctionnement des territoires urbains. En effet, les migrants contribuent – entre autres choses – à la revitalisation des espaces publics qui ont été laissés à l'abandon par les autochtones, phénomène dû principalement au changement des modes de vie. Ainsi, parcs, places, squares, mais aussi espaces vides, sous-aménagés ou non-aménagés, sont mis ou remis en usage par les nouveaux-arrivants. En même temps, les quartiers à forte présence étrangère commencent à s'ethniciser, et l'on voit certaines communautés d'immigrés laisser leur trace sur l'espace urbain. Agences spécialisées de voyages, commerces « ethniques », restaurants et cafés exotiques, salles des fêtes utilisées par telle ou telle population migrante, sont autant de réalités et d'éléments nouveaux pour la ville grecque. Tout ceci ne concerne cependant pas toutes les populations immigrées de la même façon ni au même degré, car les origines et les temporalités diverses offrent une multitude de modes de vie, de pratiques, d'habitudes et d'attitudes, de stratégies et de projets migratoires.

Acteurs mais aussi récepteurs de ces évolutions, les migrants albanais parcourent des chemins divers dans le territoire grec. Arrivés principalement en 1991, mais aussi en 1997, après la grande crise bancaire en Albanie, nombreux sont ceux qui semblent vouloir rester en Grèce, si ce n'est à vie, du moins à long terme. En effet, même quinze ans après le premier « exode », les migrations persistent, les Albanais en Grèce restant le groupe migratoire de loin le plus important. Leur nombre atteint officiellement 438 036 personnes (4% de la population actuelle de la Grèce), tandis que certaines estimations avancent le chiffre de 600 000 personnes voire même des évaluations plus élevées.

¹ La densification verticale semble être la plus éloquente ; elle est due à la réutilisation des sous-sols et des rez-de-chaussée des immeubles – surtout des centres-villes – qui, après être restés vides et sans usage précis pendant assez longtemps, hébergent, maintenant, des populations immigrées.

Objet de la recherche

Le poids considérable des migrants albanais dans la population actuelle de la Grèce fait que si l'on veut étudier non seulement les grandes mutations socioculturelles et démographiques qui affectent la société grecque actuelle, mais aussi les transformations qui touchent le tissu urbain, l'on ne peut se passer de l'analyse du phénomène de cette migration particulière. Cela explique notre choix d'étude. Les émigrations-immigrations des populations de nationalité albanaise peuvent être qualifiées d'exceptionnelles ou d'« exemplaires », tant par leur intensité, leur importance arithmétique, leur continuité dans le temps... Cependant, les migrants albanais sont d'autant plus intéressants comme groupe que leur évolution ne semble pas suivre les schémas « habituels » des flux internationaux. Et ceci se traduit – à notre sens – en deux expressions distinctes : une comportementale, et une seconde, territoriale.

Pour la première, il s'agit d'un ensemble de pratiques et d'attitudes – peu habituelles nous semble-t-il – que maints migrants albanais adopteraient une fois en Grèce : le changement de prénoms – on abandonnerait le prénom albanais pour en adopter un autre, grec, surtout quand le prénom albanais serait ou sonnerait musulman ; le « changement » prétendu de religion – on afficherait une croyance religieuse différente pour se dire chrétien orthodoxe comme l'écrasante majorité de la société grecque, mais sans forcément procéder à une véritable conversion religieuse ; enfin, on verrait les enfants d'origine albanaise être dissuadés par leur parents d'apprendre la langue maternelle – dissuasion plus ou moins implicite, l'apprentissage de l'albanais étant présenté comme non-« prioritaire » par rapport à celui des langues « étrangères » comme le français et l'anglais, et surtout par rapport au grec, langue de la société environnante.

Quant à l'expression territoriale des schémas inhabituels qui affectent les migrations albanaises, elle consisterait en une diffusion des Albanais dans l'espace urbain qui aurait une conséquence majeure pour la ville grecque : elle créerait des « patterns » territoriaux qui ne sembleraient pas générer de quartiers ethniques ou de colonies albanais, malgré le très grand nombre d'Albanais dans toutes les villes grecques, et en particulier dans les deux métropoles, Athènes et Thessalonique. En d'autres termes, les migrations albanaises ne sembleraient pas suivre le chemin des

migrations plus « classiques », lesquelles suscitent souvent des concentrations géographiques, marquant ethniquement l'espace.

Avant de procéder à la présentation de nos hypothèses de recherche, il convient d'expliquer comment ces réflexions ont été émergées – réflexions qui forment, d'ailleurs, notre problématique de thèse. Notre point de départ a été l'observation que les Albanais à Thessalonique, malgré leur masse arithmétique, après même presque vingt ans de séjour en Grèce, n'avaient procédé à aucune sorte de regroupement résidentiel de façon que nous puissions dire que tel ou tel quartier serait majoritairement « albanais ». A ceci s'ajoutait une autre observation : nous n'avions pas repéré de commerces typiquement albanais, alors que de tels établissements existent dans le cas de groupes migratoires en Grèce, beaucoup moins importants en nombre que les Albanais : Pontiques, Russes et autres ex-Soviétiques, Bulgares, Chinois, Indiens, Philippins... Nous avons enfin remarqué, et ce fut un point de départ important, la pratique du changement de prénoms chez les migrants albanais en Grèce, qui, là encore, nous semblait relever de l'« inhabituel ».

C'est ainsi que, bien que n'ayant pas pour spécialité de départ les migrations internationales (étant donnée une formation originelle en urbanisme et aménagement), nous avons voulu investiguer l'ensemble d'un phénomène complexe et surtout comprendre s'il était spécifique à la Grèce ou aux migrants albanais. Nous soupçonnions, néanmoins, que les explications devraient être nuancées, et se trouveraient quelque part entre ces deux extrêmes : il ne s'agirait ni uniquement d'une particularité de la culture albanaise ni d'une particularité générée seulement dans et par le contexte grec.

En bref, nous avons été amenés à penser que le phénomène migratoire albanais impliquait une certaine « invisibilité » et cela de deux manières différentes : une première concernant l'identité d'Albanais, puisque d'une certaine façon, en changeant son prénom, on annihile une composante de son identité personnelle et collective ; une deuxième – territoriale –, laquelle dans notre sens était très particulière, car, à l'époque (tout en ignorant toute théorie sur les migrations), nous pensions que les migrations visibles territorialement (comme les migrations asiatiques, turques, maghrébines) constituaient la règle, tout autre mode d'insertion dans la ville faisant l'exception.

Certes, ces premières impressions ont été reformulées à la suite de nos études et de notre travail en sociologie des migrations, qui nous a amenés à nous pencher sur

la théorie des migrations internationales, la cohabitation pluriethnique, l'identité albanaise et l'histoire de l'Albanie, les migrations albanaises postcommunistes... Les questionnements générés par ces premières impressions ont constitué le tronc de notre réflexion sur un phénomène – le phénomène migratoire albanais – qui est en effet exceptionnel sinon en raison de ses *particularités* du moins à cause de son intensité, de la ténacité de ses acteurs et de la rapidité de son développement. Sur ces fondements, nous avons construit une problématique qui visait à tracer les liens explicites ou implicites entre les pratiques *inhabituelles* soupçonnées, et interrogeait les causes de tels phénomènes ainsi que les rapports existant entre eux, car nous avons – dès le début – eu l'intuition que l'ensemble des phénomènes, pratiques et attitudes était lié. C'est sur ces bases que nous avons formulé les hypothèses de recherche qui suivent.

Hypothèses de travail

Première hypothèse : une triple « stratégie d'adaptation »

Toute émigration-immigration est à l'origine provisoire, bien que la décision du retour au pays puisse être, par la suite, remise éternellement au lendemain. Mais quel que soit le projet migratoire, les migrants cherchent toujours à trouver leur place dans la société d'installation, adoptant, pour cela, des stratégies diverses.

Une partie des migrants albanaï² veut « s'amalgamer » à la société grecque, ce qui n'a rien de surprenant ou de nouveau quand on étudie les migrations internationales. Or, cette volonté semble générer une attitude de dissimulation de l'identité albanaise, laquelle est souvent masquée (« dissimulée ») sous une identité de Grec ethnique : celle du *Vorioepirotis*, c'est-à-dire citoyen albanais originaire d'un des villages de la minorité grecque du sud de l'Albanie. On relève plusieurs signes qui caractérisent ce groupe : changement de prénom et/ou de religion chez ceux qui sont

² Nous allons nous référer souvent aux « Albanais », en entendant le groupe concerné par ce type de comportement, qui ne renvoie pas à tous les migrants albanaï. Il faut souligner que nous ne disposons pas des moyens qui nous permettent d'étendre nos hypothèses de recherche à toute la population albanaïse en Grèce, ni de quantifier le groupe concerné. De surcroît, ce qui nous intéressera ici n'est ni de mesurer ni de quantifier le phénomène, mais de nous efforcer de comprendre ses modalités, les raisons pour lesquelles il se développe, et quels sont les effets produits.

musulmans ; un très bon niveau de grec parlé ; une diffusion géographique dans la ville, sans constitution des quartiers ethniques....

Changements de prénom et/ou de religion

Dans la littérature relative à l'immigration albanaise en Grèce, il n'est pas rare de trouver des références sur les nombreux cas de personnes qui abandonnent la religion musulmane pour le christianisme orthodoxe, et/ou changent leur prénom, pour que ce dernier ne sonne pas albanais ou musulman (Psimmenos, 2001 : 184 ; Labrianidis & Lyberaki, 2001 : 173-185 ; De Rapper, 2002b). Précisons que par « changements de religion » nous entendons ici un phénomène plus complexe : certains migrants, essentiellement musulmans, se déclarent chrétiens orthodoxes, sans que cela signifie nécessairement qu'ils se convertissent ou qu'ils se fassent baptiser. Même si cela est quelquefois le cas, il s'agit plus généralement d'un discours fictif : l'orthodoxie joue comme un effet d'annonce.

Il serait aisé d'associer l'attitude particulière du changement religieux des migrants albanais avec le contexte précis de la société d'accueil, en l'occurrence la société grecque, et cela d'autant plus que de tels phénomènes et pratiques ne semblent pas avoir vu le jour en Italie, deuxième destination majeure des migrants albanais. La société grecque se présentant comme une société fortement religieuse, être orthodoxe semble un atout et peut même former une raison de solidarité.

Ceci vaut également pour le changement des prénoms, pratique en laquelle Iordanis Psimmenos (2001 : 186) voit le symbole de la rupture première des migrants albanais avec leur histoire personnelle, histoire considérée par la société d'accueil comme *handicap social*. Par le biais de ce changement de prénom, le migrant essaie – selon le même auteur – de « corriger » sa position sociale.

Plus généralement, les migrants étrangers sont souvent amenés à former et adopter des stratégies concrètes (correspondant à des situations pratiques), pour se protéger et se faire accepter dans leur nouvel environnement. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre le phénomène du changement de prénom et/ou de religion. Nous pourrions supposer que ces pratiques s'inscrivent dans **une stratégie d'adaptation, visant à faciliter l'insertion et l'inclusion dans la société grecque, ainsi que l'acceptation par cette dernière. Il semblerait que cette stratégie cherche à « dissimuler » l'identité d'origine et/ou minimiser les éléments qui la différencient de l'identité culturelle de la société dominante.**

Dévalorisation de la langue maternelle

Au début des années 90, quand les premiers migrants albanais sont arrivés en Grèce, un certain nombre d'entre eux – selon certaines sources – évitaient l'utilisation de l'albanais en public, soit par peur de la police (dans le cas où ils étaient sans papiers) soit par peur d'être agressés par les Grecs. Il semblerait que ce soit moins le cas aujourd'hui. Mais, malgré cette évolution dans le temps, il existe – semble-t-il – des migrants qui préfèrent ne pas apprendre à leurs enfants leur langue maternelle – l'albanais – ou du moins ne les encouragent pas à la parler. Les enfants d'origine albanaise, quant à eux, semblent, dans leur majorité, parler un très bon grec ; de plus, ceux qui ne parlent que très peu l'albanais sont loin d'être rares (Kokkali, 2003 : xxv-xxviii).

D'autre part, les migrants albanais, malgré leur nombre, n'ont pas établi les institutions et dispositifs qui protégeraient leur langue maternelle, ou qui en assureraient l'enseignement à leurs enfants, lesquels sont, par ailleurs, très nombreux dans les établissements scolaires grecs. En effet, contrairement aux enfants d'autres communautés migratoires, les enfants albanais s'investissent dans le système scolaire grec ; à titre d'exemple, les Polonais à Athènes ont fait face au problème de l'éducation de leurs enfants en créant l'Association gréco-polonaise, qui soutient une école avec des enseignants grecs et polonais (Fakiolas, 1999 : 220 ; Tzortzopoulou, 2002 : 177) ; cela vaut aussi pour la communauté russe d'Athènes. Les Albanais, quant à eux, ne semblent pas avoir instauré de mécanismes semblables. Plus encore, il nous semble que les parents albanais tiennent beaucoup à la scolarisation grecque de leurs enfants, l'apprentissage de l'albanais ne présentant guère une priorité pour eux. **Cela semble s'inscrire dans la « stratégie d'adaptation » susmentionnée des migrants albanais, la maîtrise de la langue locale et une scolarisation grecque bien menée semblant les véhicules de l'inclusion aussi bien que de l'ascension sociale – voire de la réussite – dans la société grecque.**

Absence de « quartiers albanais » dans les villes grecques

Les observations faites pour les trois plus grandes villes grecques – Athènes, Thessalonique et Patras – sur la base d'échantillons non-représentatifs laissent supposer qu'il n'y existe pas de colonies ou de grandes concentrations albanaises,

voire de quartiers ou d'*enclaves* albanais (Labrianidis & Lyberaki, 2001 : 208-210 ; Iosifides & King, 1998 ; Hatziprokopiou, 2003 ; etc.).

Notons, néanmoins, qu'à ceci vient s'opposer l'enquête plus ancienne d'I. Psimmenos (2001 : 144), selon laquelle au début des années 90, on pouvait repérer au centre-ville d'Athènes et plus précisément autour de la place Omonoia de véritables « ghettos » de nouveaux-arrivants albanais : ces derniers s'entassaient dans les vieux hôtels d'Omonoia jusqu'alors à l'abandon. Mais l'enquête précitée, effectuée en 1991-1992, concerne exclusivement les primo-migrants albanais ; elle correspond à l'époque où les premiers migrants d'origine albanaise ont franchi les frontières – pour la plupart illégalement – pour venir s'installer en Grèce.

Quinze ans plus tard, les données ne sont pas les mêmes ; alors que la migration albanaise vers la Grèce persiste, les primo-arrivants des années 90 qui sont les sujets d'enquête d'I. Psimmenos, sont très probablement devenus des migrants documentés et qui ont profité des réunifications familiales pour amener leur famille en Grèce. En même temps, étant pionniers parmi les migrants, ils ont créé pour ceux qui les ont suivis des conditions plus favorables d'accueil, des « réseaux migratoires », si tant est que ce terme soit adapté. On ne peut donc plus prétendre que la situation dévoilée par I. Psimmenos en 1991-1992 soit générale : même dans les cas où elle est toujours d'actualité, d'autres modes d'insertion résidentielle existent.

Nous préférons supposer, suivant les observations d'autres chercheurs, que **la communauté albanaise ne prend pas une substance géographique précise sur le territoire urbain ; il n'y a pas de quartiers ou d'*enclaves* albanais dans les villes grecques.** Cela, et notre supposition préalable sur la dissimulation de l'identité propre à cette émigration, nous amène à **présumer également que la dispersion résidentielle des Albanais dans la ville, d'une part, souligne le fait que nombreux sont ceux qui préfèrent se fondre dans la société grecque s'ils le peuvent, et, d'autre part, fait partie d'une stratégie d'adaptation à la société d'accueil.**

Certains migrants d'origine et de nationalité albanaise entreprennent une « stratégie d'adaptation » à la société d'accueil, qui vise à « masquer » l'identité d'origine et/ou ne la laisser transparaître que sous une forme « modérée », en affaiblissant les éléments qui la différencient/l'opposent à l'identité culturelle de la société dominante. L'objectif d'une telle stratégie semble être une dissimulation de l'identité albanaise, qui permette au migrant de se fondre dans la société grecque afin de s'y inclure.

Cette stratégie se concrétise en trois grands choix : a) changement du prénom et/ou de la religion, b) maîtrise du grec et non-utilisation de la langue maternelle par les enfants albanais, enfin c) non-formation dans les villes de quartiers albanais et dispersion géographique des ménages albanais dans tout le territoire urbain.

L'emploi du terme « *stratégie* » vise à souligner non pas l'élaboration intentionnelle *a priori* de plans stratégiques de la part des migrants concernant leur entrée et établissement dans le pays de destination³, mais plutôt le caractère complexe et dynamique de leur projet, lequel se développe en réponse non seulement aux nouvelles circonstances et opportunités, mais également à des besoins et perceptions qui peuvent être amenés à évoluer selon la société d'accueil, le pays d'origine et la propre position de la personne concernée (Kosic & Triandafyllidou, 2004). Le terme « *stratégie* » se réfère ainsi aux pratiques, attitudes, comportements, etc. que les migrants albanais entreprennent afin d'accomplir leurs aspirations et souhaits, mais aussi afin de faire face aux difficultés quotidiennes rencontrées dans le pays d'accueil (Pratsinakis, 2005).

Cette approche se situe très près de ce que propose Mercedes González de la Rocha (1994 :15) quant aux « *stratégies d'organisation de court terme* » des ménages pauvres. Tout en distinguant deux niveaux sous la dénomination générale de « *stratégie* », cet auteur suggère qu'à la différence de la « *stratégie de long terme* », qui se réfère à un ordre d'événements planifiés – qu'ils soient logiques et suivis d'effet ou non – auxquels aspirent les membres des ménages pour leur bien-être à long terme, les « *stratégies d'organisation de court terme* » sont développées afin de

³ Cela constitue la définition du terme « *stratégie* » selon le dictionnaire : « *ensemble d'objectifs opérationnels choisis pour mettre en œuvre une politique préalablement définie* » (Le Nouveau Petit Robert, 1993).

faire face aux problèmes et aux difficultés prévus ou inattendus de la vie quotidienne⁴. Malgré le fait que le terme « stratégie » a été critiqué, son emploi semblant supposer une rationalité dans les actions des populations concernées et affirmer implicitement que ces dernières exercent un contrôle sur les forces externes affectant leur vie (González Arriagada, 2000 : 276), il nous semble que la distinction en deux niveaux qu'effectue Mercedes González de la Rocha, ainsi que la façon dont cet auteur définit les « *stratégies d'organisation de court terme* » répondent efficacement à la critique.

Suivant la définition susmentionnée de la stratégie, d'un côté, comme réponse des migrants à une perception changeante – de la société d'accueil, de leur pays d'origine et de leur propre situation –, et d'autre part, comme moyen pour faire face aux difficultés quotidiennes rencontrées dans le pays d'installation, nous nous donnerons les outils pour répondre à une question qui se pose presque naturellement : *Pourquoi ces stratégies ?* Nous l'avons dit, quel que soit le projet migratoire, les migrants cherchent toujours de faire leur place dans la société d'installation et adoptent, pour cela, des tactiques diverses. Dans le cas des Albanais en Grèce, une multitude de facteurs semble agir pour que les stratégies soient radicales, inhabituelles, étonnantes... Nous investiguerons les éléments qui sont à l'origine de ces pratiques ; notons, néanmoins, que, d'un côté, la stigmatisation que subissent les Albanais en Grèce depuis leur arrivée, et d'un autre, la perception de leur propre position dans ce contexte hostile, doivent jouer un rôle prépondérant dans la formulation des stratégies.

⁴ Pour les théories diverses sur les « stratégies de survie » essentiellement des populations pauvres (« coping/survival strategies »), voir entre autres González Arriagada (2000 : 33), Sen (1992), et González de la Rocha (*op.cit.*).

Deuxième hypothèse : une stratégie favorisant un « réseau de connaissances » et non pas une « centralité albanaise »

Selon la thèse de Manuel Castells (1983) sur les communautés gays et lesbiennes, il existe des différences entre les stratégies : pour certains groupes, il est fondamental de développer un espace ouvert où leurs pratiques seraient reconnues – une *centralité*⁵ –, tandis que d'autres favorisent un réseau de connaissances plutôt qu'une concentration géographique où les pratiques et l'existence de la communauté seraient affichés explicitement. Certes, M. Castells se réfère à des groupes qui n'ont pas de rapport avec les questions migratoires, mais on pourrait, cependant, « élargir » sa thèse à d'autres cas et y intégrer une analyse sur les communautés immigrées. Dans ce cadre, **nous avancerons que les migrants albanais en Grèce favorisent apparemment la stratégie d'un réseau de connaissances qui ne suppose pas de centralité territoriale.**

Manuel Castells développe une analyse des communautés qui adoptent ce type de stratégies ; la *communauté* existe par un réseau de connaissances et de services (commerciaux ou non) indépendamment de sa visibilité ou de l'existence d'une concentration dans un espace donné. L'inscription territoriale dépend, par ailleurs, moins de la nature des liens qui attachent les personnes que de la nature des besoins qu'ils cherchent à satisfaire, des difficultés ou discriminations qu'ils cherchent à contourner. Rencontres, revendication des droits, entraide financière sont autant de besoins communs. Mais si ces besoins peuvent pousser les individus à se regrouper, d'autres motifs peuvent les amener à s'éloigner des lieux de centralité qui sont dédiés à leur communauté (Fawaz, 2004 : 42), ou même les décourager de former des centralités, comme ce serait le cas dans certaines migrations qui ne se revendiquent pas de façon communautaire (De Rudder, 1987).

Dans le cas des migrants albanais en Grèce, des réseaux de connaissances, ou plus généralement des réseaux migratoires (formels et informels), existent bien que

⁵ Pour éclaircir la notion de « centralité », citons Henri Lefebvre (2000 : 382-383) : « *La centralité, c'est [...] une forme, en elle-même vide, mais qui appelle un contenu ; objets, êtres naturels, gens, actes, situations, rapports pratiques. [...] Chaque époque, chaque mode de production, chaque société particulière a engendré (produit) sa centralité : centre religieux, politique, commercial, culturel, industriel, etc.* ».

l'on ignore le type de lien⁶ sur lequel ils s'appuient. **Il est fort probable que le lien social chez les Albanais repose surtout sur la parentalité et peut-être sur l'origine locale commune.**

Les migrants albanais en Grèce favorisent probablement la stratégie d'un réseau de connaissances, sans se donner d'apparente centralité géographique, c'est-à-dire sans chercher un espace ouvert de « centralité albanaise » où leurs pratiques seraient exposées et reconnues. Cependant, la communauté existe grâce à un (ou plusieurs) réseau(x) de connaissances indépendamment de toute visibilité ou de l'existence d'une concentration dans l'espace. Ce(s) réseau(x) de connaissance(s) semble(nt) s'appuyer sur le lien parental et/ou l'origine commune locale.

Sources et méthodes

Après la définition de notre objet de recherche et de nos hypothèses de travail, il convient de mettre en place notre appareillage méthodologique, autrement dit, de préciser les modalités pratiques de l'investigation de nos questionnements.

L'**exploration de la littérature relative à notre sujet** et l'étude de cas dans d'autres travaux traitant de thèmes de recherche similaires au nôtre comportent une première étape, laquelle nous a permis de constituer le cadre général dans lequel nous avons développé notre propre recherche. Elle nous a également « ouvert la porte » dans la réflexion sur les migrations en général, et nous a fourni quelques points d'ancrage signifiants pour les migrations albanaises ; les observations d'autres chercheurs n'ont ainsi pas seulement alimenté nos propres réflexions, mais ont aussi attiré notre attention sur des faits, pratiques, phénomènes, etc. que nous devons rencontrer lors nos propres enquêtes. En d'autres termes, nos lectures nous ont sensibilisés à certains faits qui sinon nous auraient peut-être échappé.

⁶ Citons quelques exemples, de types divers, de liens sociaux concernant les flux migratoires nord- et noir-africains à Marseille : chez les Africains, le lien social est très étroit, quel que soit le statut de la personne concernée ; en revanche, la puissance communautaire noire-africaine est moins basée sur un effet de masse, sur le rassemblement de type maghrébin, que sur la capacité de mélange : étudiants, enseignants, médecins, revendeurs, ouvriers se retrouvent lors de fêtes noires-africaines organisées dans la ville. Les réseaux sont territorialement immenses puisqu'ils couvrent l'Afrique, l'Amérique Centrale et la Guyane, la Réunion et Mayotte (Tarrus, 1992 : 188).

L'étude de la bibliographie existante va de soi dans une recherche doctorale ; la mentionner comme outil méthodologique semblerait un pléonasme. Cependant, l'emploi systématique de références bibliographiques très diverses dans le présent travail, et l'abord d'un nombre non négligeable de points discutés ici à partir de la littérature correspondante, nous oblige à traiter l'exploration bibliographique comme une première étape, séparée et essentielle, de notre méthode d'investigation.

Une deuxième étape, descriptive quant à elle, consiste en l'**emploi des sources statistiques** pour l'examen de certains points de nos hypothèses de recherche. Quelques remarques s'avèrent ici nécessaires. Tout d'abord, la définition de la migration obéit toujours à des critères de résidence et de durée (Domenach & Picouet, 1995), obtenus à partir des recensements, des registres de population ou d'une combinaison des deux. Mais la mesure des effectifs des populations émigrée ou immigrée suppose un appareil statistique conséquent, avec suivi régulier et renouvelé, ce qui est très loin d'être le cas aujourd'hui pour la plupart des pays, et certainement pas celui de la Grèce. Concernant les flux, d'autre part, les données servant de support à la plupart des analyses résultent le plus souvent de la mesure du nombre global de déplacements effectués, pendant une période de référence donnée, entre une zone d'origine et une autre de destination préalablement définies. Etant donné que la migration nette exprime le solde entre les entrées et les sorties, elle ne décrit pas l'intensité réelle des flux et ne renseigne pas sur les processus migratoires, puisque la somme des migrants ne recouvre pas la somme des « événements-migration », mais elle crée un amalgame douteux des diverses situations migratoires (Domenach, 1996 et 2001). Plus encore, les recensements de population ne sont pas capables de saisir les mouvements temporaires, les migrations successives ou les mouvements réversibles à l'intérieur de la période de référence (Domenach & Picouet, 1995 : 17).

Cependant, nous nous sommes appuyés, dans la plupart des cas, sur des sources censitaires, parce qu'elles constituent la source existante des données sur les étrangers la plus complète, capable de fournir une image à peu près globale des migrations albanaises à destination de la Grèce. Nous avons fait usage des données surtout du recensement de 2001, mené par le Service National des Statistiques de Grèce, soit l'*ESYE/Ethniki Statistiki Ypiresia Ellados (Εθνική Στατιστική Υπηρεσία Ελλάδος)* ; nous avons également employé les données de 1991, avant-dernier recensement effectué dans le pays, dans l'objectif de rendre compte des évolutions

sociodémographiques spectaculaires qu'a connues la Grèce en cette fin du 20^{ème} siècle.

Etant donné que nous nous efforçons ici de traiter les migrations dans leur double substance, c'est-à-dire à la fois comme émigrations et immigrations, nous nous sommes également intéressés à l'exode qui a eu lieu en Albanie au début des années 90. Pour ce fait, les documents employés ont été le « *Population and Housing Census 2001/Living Conditions and Inequality in Albania* » et le « *Population and Housing Census 2001/Migration in Albania* », lesquels se réfèrent au dernier recensement albanais effectué aussi en 2001, mené par l'Institut des Statistiques albanais, soit l'*INSTAT/Instituti i Statistikes*.

Si les statistiques démographiques sont parmi les statistiques sociales les plus fiables, elles pêchent néanmoins dans le cas des étrangers issus de l'immigration. En Grèce, les chiffres avancés pour cette population varient parfois du simple au double ; ces divergences tiennent à différents facteurs qu'il importe de clarifier.

En Grèce, nouveau pays d'immigration qui a reçu brutalement l'afflux d'une importante population étrangère, le système statistique fut court-circuité durant les années 1990. C'est la raison pour laquelle le nombre d'immigrants (personnes résidant dans le pays au moment où on établit une statistique, mais nées en dehors de celui-ci et qui n'ont pas la nationalité grecque au moment de leur arrivée) n'est connu qu'approximativement. De même, l'effectif des personnes de nationalité étrangère résidant en Grèce (nées dans le pays ou à l'étranger) n'est – lui aussi – connu que partiellement. Pour estimer les effectifs de ces deux catégories de personnes, on ne dispose d'aucune autre source que des recensements qui collectent à un moment précis des informations sur l'ensemble de la population résidant d'une façon plus ou moins permanente dans le pays. Mais l'enregistrement de ces catégories de personnes, au moment des recensements, peut varier considérablement : dans tous les pays, l'importance numérique de ces populations est, en règle générale, sous-estimée et la qualité de son évaluation peut fluctuer entre deux recensements successifs. En effet, d'une part, le contexte dans le pays au moment des recensements n'est pas stable, et, d'autre part, la probabilité d'un recensement effectif varie considérablement selon le statut de la personne (situation régulière ou irrégulière) et sa mobilité résidentielle. Enfin, si ces paramètres jouent un rôle autant au niveau national que local, il est impossible d'affirmer que leur impact est le même à tous les niveaux (régional, départemental, communal). Ceci complique considérablement l'étude sur la

répartition de ces populations au sein de l'espace national qui nous intéressera entre autres ici.

Une autre remarque s'impose. Si l'évaluation de la population étrangère est minorée (spécialement celle des personnes originaires de pays « moins développés »), les résultats du recensement de 1991 diffèrent toutefois nettement du dernier recensement. Il est utile de préciser que la conjoncture de 2001 était tout autre que celle de 1991. Dans leur quasi-totalité, en effet, les personnes originaires de pays « moins développés » (presque exclusivement de pays de l'ex-URSS et d'anciens pays socialistes d'Europe de l'Est) étaient entrées illégalement dans le pays, et s'y trouvaient toujours en situation irrégulière lors du recensement de 1991, d'où une compréhensible méfiance à l'égard de l'autorité censitaire. L'augmentation, de 1991 à 2001, du nombre d'étrangers (multiplication par un facteur 3 ou 4) a entraîné une première campagne de régularisation, entamée en 1998, durant laquelle 372 000 personnes illégalement présentes en Grèce déposèrent un dossier de régularisation, alors qu'une deuxième campagne était déjà annoncée. Par conséquent, en 2001, le contexte était complètement différent : une partie des migrants avaient déjà obtenu un premier document leur permettant de séjourner légalement dans le pays, d'autres étaient en train de l'obtenir, enfin, une troisième catégorie espérait une régularisation lors de la campagne suivante. Ceci explique pour partie le nombre très important d'étrangers recensés en 2001 (762 000). Il n'en reste pas moins difficile d'estimer le nombre des non-recensés, lequel varie probablement selon les nationalités et la durée du séjour en Grèce (Kaklamani & Androulaki, 2005 : 229-230).

Malgré les nombreux problèmes de quantification des populations immigrées, et par-là même un manque persistant de données exactes sur la question migratoire en Grèce⁷, notre traitement des données statistiques, et surtout des données du dernier recensement en Grèce (2001), constitue un choix méthodologique parfaitement conscient ; car, malgré les insuffisances et les limites précitées, l'enregistrement censitaire, nous l'avons dit, demeure la source statistique existante la plus complète.

⁷ Ajoutons à cela un autre problème : l'ESYE a publié sur son site électronique (<http://www.statistics.gr>) les données censitaires de 2001 ; ces données ont fait depuis l'objet de plusieurs modifications, chaque publication nouvelle annulant la précédente. Cela explique les légers décalages que présentent entre eux les tableaux que nous utiliserons et les modifications peu significatives que l'on constatera dans le comput de la population étrangère ; aux échelles ici mises en œuvre (niveau national, régional, et départemental), ces différences restent négligeables.

Ainsi, toutes précautions prises, nous nous aventurerons à dresser le bilan général des migrations en Grèce, et plus particulièrement des migrations albanaises, en nous appuyant pour beaucoup sur les données censitaires de 2001.

Cependant, nous ne ferons pas abstraction des autres sources de dénombrement des migrants ; outre les recensements, nous employons également les autres registrations existantes, afin de présenter l'image la plus complète possible, mais aussi de souligner les divergences parfois surprenantes qui interviennent dans l'estimation du nombre des migrants selon la source. Nous tenterons, de surcroît, quelques comparaisons entre les différents types de données disponibles – comparaisons qui risquent d'être délicates, à moins que nous n'expliquions ce que chaque type de données représente.

Comme il a été susmentionné, les recensements « photographient » la situation précise d'un instant donné. Cela vaut aussi pour les diverses caisses de sécurité sociale (IKA, TEBE, OGA, etc.), lesquelles forment une source complémentaire d'enregistrement des migrants ; les données disponibles concernent évidemment les personnes de nationalité étrangère qui cotisent à chacun de ces caisses.

D'autre part, une des sources principales d'enregistrement des étrangers en Grèce reste le Ministère de l'Intérieur, qui dispose des informations sur les deux campagnes de régularisation des étrangers en 1998 et en 2001 (bases de données des cartes de séjour). Une telle source, à la différence de celles précitées, est en mesure de capter la mobilité migratoire, puisqu'elle enregistre en détail les sorties et les entrées des migrants sur le territoire. Il existe, par ailleurs, d'autres sources étatiques comme le Ministère de l'Ordre Public, le Ministère des Affaires étrangères, etc. En règle générale, tout service étatique impliqué dans la question migratoire possède ses propres enregistrements (par exemple l'Organisme d'Emploi et des Ressources Humaines/OAED, l'Institut de Politique Migratoire/IMEPO, et comme susmentionnés le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de l'Ordre Public, les différentes caisses de sécurité sociale, etc.). Or, on observe une absence totale de coordination de ces services, et par conséquent de leurs enregistrements, ce qui a pour conséquence d'occasionner des séries d'informations divergentes, souvent incohérentes et contradictoires. Notons, en outre, que, comme il s'agit en général de données administratives, il convient d'analyser l'information fournie avec un certain recul (Kotzamanis A., 2005 : 293).

Afin de répondre à nos interrogations initiales et mener à bien le travail entrepris ici, nous avons eu recours à la **cartographie**, qui s'est révélée un de nos outils méthodologiques parmi les plus importants. La diffusion géographique des ménages albanais dans le territoire métropolitain de Thessalonique et la formation ou non de *quartiers*, *noyaux* ou *enclaves albanais* seront examinés à partir des méthodes cartographiques, en particulier les Systèmes d'Information Géographique/SIG⁸.

Les données utilisées à cette fin, fournies par ESYE, sont issues du dernier recensement de population et de logement en Grèce (2001) et concernent la population étrangère de Thessalonique. On y emploie une double échelle spatiale, les populations migratoires choisies étant étudiées à deux niveaux différents : d'abord, au niveau administratif du département de Thessalonique (ou *nome de Thessalonique*), dont le découpage géographique est fait sur la base des municipalités/communes (*dèmes*) qui le consistent ; et deuxièmement à une échelle plus fine, celle de la Conurbation de Thessalonique, les découpages géographiques étant faits sur la base des codes postaux à l'intérieur des municipalités/communes de la Conurbation.

Afin de comparer la concentration géographique de populations migratoires très diverses, et de supprimer l'effet parasite produit par l'importance numérique respective de chacune des populations examinées, les cartes sont établies après qu'ait été calculé un Quotient de Localisation (QL), indice employé justement pour comparer la concentration d'un groupe de population dans une unité géographique donnée à sa concentration dans le secteur entier de l'étude.

Par ailleurs, il existe quelques thèmes concernant la vie des migrants en Grèce, et celle des Albanais plus précisément, qui ne peuvent être discutés qu'à partir des recherches sur le terrain. C'est pour cela que, dans le présent texte, l'analyse de certains thèmes incontournables de la migration albanaise est fondée sur des études empiriques d'origines diverses, qui comprennent notre propre travail. **L'enquête sur le terrain** constitue, en ce qui concerne cet ouvrage, un niveau supérieur de la recherche, au sens où elle ne prend pas place au niveau de la collecte des données qui permettront l'accès aux étapes ultérieures, mais à l'inverse, intervient de façon qualitative pour consolider nos hypothèses de départ quant à certaines pratiques, attitudes et stratégies des migrants albanais. Par ailleurs, nous nous sommes servis de

⁸ Les *SIG* combinent des informations cartographiques à d'autres données, comme par exemple le nombre des migrants par nationalité qui résident dans tel ou tel commune de la ville.

nos entretiens de façon globale, sans procéder à une analyse détaillée et profonde du discours de nos informateurs albanais ; à partir des propos de ces derniers, nous avons effectué des réflexions générales, dans le but de comprendre les comportements et les attitudes observés, et par-là même de confirmer ou remettre en question nos postulats initiaux. Il va cependant de soi que les récits des migrants ont été, tout au long de ce travail, une source essentielle d'inspiration et de réflexion.

Notre recherche empirique s'inscrit dans une enquête plus globale de la Banque Mondiale, laquelle, depuis 2002, a été étroitement impliquée dans la collecte de données d'enquête sur les ménages en Albanie ; il s'agit des enquêtes *LSMS – Living Standards Measurement Survey*, et aussi de quelques enquêtes supplémentaires dont le but est de compléter les données collectées par les *LSMS*. C'est parmi ces dernières que se situe la recherche à laquelle nous avons participé, intitulée « *Pour soutenir la planification des politiques migratoires : une analyse des flux migratoires entre Albanie et Grèce* » (“*Supporting the Design of Migration Policies: an Analysis of Migration Flows between Albania and Greece*”) et menée sur la période de décembre 2005 à juin 2006.

La méthode employée par l'enquête consiste en entretiens quantitatifs structurés, lesquels ont été réalisés à l'aide d'un long questionnaire polyvalent, constitué d'abord en grec, puis traduit en albanais, les entretiens étant effectués soit en grec soit en albanais, en fonction du souhait de chaque interviewé.

L'échantillon de l'enquête a été identifié et choisi sur la base d'une information recueillie pendant l'enquête *LSMS 2005* menée en Albanie par la Banque Mondiale et l'Institut des Statistiques albanais (INSTAT) ; le bilan final a été de 128 individus interrogés sur l'ensemble de la Grèce. Notons, ici, qu'il serait aisé de disposer d'un échantillon nous permettant de distinguer les différentes « migrations albanaises », car considérer les migrants albanais en tant qu'ensemble à peu près homogène diminue inévitablement la complexité des problèmes abordés⁹. Les moyens

⁹ Les différences entre le Nord et le Sud du pays et le rôle important qu'elles jouent dans l'imaginaire albanais, la communauté religieuse, les différentes temporalités des migrations, les migrations familiales ou individuelles, etc. sont autant de facteurs qui façonnent la manière dont s'adaptent les migrants à la société d'accueil. Il n'y a donc pas *une seule migration albanaise*, mais *des migrations albanaises* (Kokkali, 2003 : 108-109), comme l'indique le titre de la recherche.

dont nous disposions, et plus précisément la taille de notre échantillon, n'ont cependant pas permis d'arriver à un tel résultat.

A la marge de cette enquête orchestrée pour l'essentiel par la Banque Mondiale, nous avons parallèlement mené des **interviews qualitatives** dans le but d'investiguer quelques thèmes supplémentaires, lesquels n'étaient pas abordés par le questionnaire principal, mais dont le traitement a été indispensable pour mener à bien cette thèse. En tant que responsable, nous avons organisé et mené les entretiens sur questionnaire en Grèce du Nord, essentiellement dans le nome de Thessalonique et les départements limitrophes (nome de Katerini, d'Imathia, de Chalcidique, etc.), et nous en avons profité pour interroger, à un niveau supérieur, les 29 migrants albanais qui résidaient, à l'heure de l'étude, dans les départements précités, dont 19 personnes le département même de Thessalonique. Ces « interviews qualitatives » consistaient, en fait, en questions supplémentaires adressées aux migrants après la fin de l'entretien sur questionnaire. Les sujets abordés dans ce deuxième niveau d'interrogation étaient étroitement liés à l'espace géographique de l'installation, en l'occurrence Thessalonique.

Il va de soi que l'hybridation des outils méthodologiques précités sera à l'ordre du jour. En particulier, la cartographie et l'enquête sur le terrain s'alimenteront mutuellement pour permettre l'examen de l'existence ou de l'absence de « centralités albanaises » à Thessalonique.

Plan de la thèse

La présente étude se décompose en quatre parties différentes. Dans la première, nous nous efforçons, tout d'abord, de mettre en place un *lexique* des notions principales employées dans le corps de ce travail ; nous établissons également le cadre théorique et conceptuel employé à l'origine et tout au long de notre recherche. Ainsi, concepts et théories-clefs seront les premiers à être présentés ici, le but étant de proposer une expression suffisamment précise des problématiques. D'autre part, après un passage rapide sur les mouvements d'immigration et d'émigration en Grèce dans ces vingt dernières années, nous nous efforçons, dans cette même partie, d'ébaucher le cadre dans lequel se positionne l'immigration contemporaine en Grèce, cadre essentiellement sud-européen et balkanique. Ceci nous amène à considérer les nouvelles migrations vers la Grèce, d'un côté, dans le contexte plus global des

migrations vers tous les pays sud-européens – l'Italie, l'Espagne et le Portugal – et, d'autre part, en tant que migrations essentiellement balkaniques ; nous tentons ainsi d'analyser certaines données censitaires afin de dresser un bilan rapide. A l'issue de cette première partie, nous illustrons l'évolution de la politique migratoire en Grèce, tout en explicitant brièvement les modifications successives qu'a connues l'appareil législatif grec en matière d'immigration.

Dans la *Deuxième Partie*, ce sont les migrations albanaises en général, mais aussi plus particulièrement celles à destination de la Grèce qui nous préoccuperont. Partant de la situation socio-économique et politique en Albanie ces dernières années, et analysant tout particulièrement les éléments de pauvreté dans le pays, nous proposerons une brève étude des conditions préalables à l'émigration. Dans un deuxième temps, nous examinerons la facette « immigration » des flux albanais, et ceci à l'aide d'une comparaison des situations telles qu'elles se présentent en Grèce et en Italie, les deux grands pays destinataires des migrations issues de ce pays. Enfin, l'image sera complétée par les conclusions, les observations et les remarques tirées de notre propre recherche empirique sur les migrants albanais en Grèce.

Après avoir dressé le bilan des migrations albanaises en Grèce, nous allons nous intéresser, dans la *Troisième Partie*, à l'accueil du phénomène migratoire par la société de réception, en l'occurrence la société grecque. Après quelques considérations sur la formation de l'identité culturelle et nationale grecque – considérations nécessaires pour la compréhension de la place que prend, dans l'imaginaire grec, l'étranger, le migrant, etc. –, nous examinerons la *construction* de l'immigration dans la société grecque, c'est-à-dire la façon dont a été perçu ce phénomène relativement neuf. En un mot, nous nous intéresserons au contexte social de réception des migrants albanais en Grèce ; nous nous pencherons, en outre, sur les conséquences qui découlent de ce contexte, traduites essentiellement dans ce que nous nommerons les « stratégies d'adaptation » des migrants albanais en Grèce. A l'issue de cette partie, nous tenterons d'appréhender comment se concrétisent ces stratégies.

La quatrième et dernière partie se consacre à l'examen du cas précis de Thessalonique, par le biais duquel nous nous efforcerons d'explorer les patterns territoriaux des migrants albanais dans les villes grecques, et plus précisément leur diffusion dans l'espace intra-urbain. Nous allons aborder, également, le sujet de l'ethnisation de l'espace par les Albanais, aussi bien que celui de l'absence ou de l'existence d'une « centralité albanaise » à Thessalonique. Enfin, nous défendrons la

thèse que les patterns générés par les Albanais, dans l'espace urbain, ne sont pas étrangers à leurs stratégies d'adaptation dans le contexte de réception grec, et qu'au contraire ils en font partie.

Tout au long de ces quatre parties, on trouvera des encadrés gris dont le statut doit être explicité ; il s'agit, en effet, d'une information supplémentaire qui vise à mieux éclairer le texte principal mais ne suit guère le cours de celui-ci, et, par conséquent, ne s'intègre pas à son corps.

A l'issue de la dernière partie, nous nous efforçons de présenter nos conclusions générales, tout en posant les limites de notre recherche, mais en proposant également certaines ouvertures à cette dernière. En d'autres termes, nous essayons de revenir et de faire le point sur les questions que nous nous sommes posées durant notre travail, questions auxquelles il était difficile de répondre intégralement dans les limites de cette thèse ; nous tentons également un élargissement de notre questionnement à des sujets qu'il serait intéressant d'étudier dans l'avenir.

Enfin, on trouvera un élément essentiel de ce travail dans l'Annexe. C'est dans cette partie qu'est concentrée l'information – statistique pour la plupart – qui alimente notre analyse et fournit leur étayage à nos postulats, appréciations et conclusions. Le lecteur ne devra donc pas s'étonner d'y être fréquemment renvoyé.

Partie I : Migrations internationales et immigration en Grèce

L'objectif de cette première partie est de constituer le cadre dans lequel se positionne l'immigration contemporaine en Grèce, de dresser un bilan rapide de la situation migratoire des vingt dernières années et d'esquisser une brève perspective historique des mouvements de migration en Grèce. Dans un Sud européen dont le sort est lié aux récents bouleversements géopolitiques à l'intérieur du continent, marqués par la chute du mur de Berlin, nous chercherons à mettre en lumière le changement de statut qu'a subi la Grèce, qui a fait d'un pays d'émigration un pays d'immigration, et nous tenterons de lier cette évolution au contexte plus global des pays de l'Europe du Sud, Italie, Espagne et Portugal, dont l'évolution présente avec le cas grec tant des similitudes que d'importantes divergences.

Afin que notre expression puisse offrir la plus grande précision possible, nous présenterons tout d'abord un lexique des principales notions employées dans le corps de ce travail de recherche, ainsi que le cadre théorique et conceptuel dans lequel le choix de ces termes-outils a été fait. Dans un premier chapitre seront donc présentés nos concepts-clefs, ainsi que les approches théoriques qui nous ont fourni l'entrée principale dans une réflexion sur les migrations en général, et les migrations en Grèce en particulier.

Le deuxième chapitre se consacre à une présentation du lien historique qu'entretient la Grèce avec les circulations migratoires depuis l'époque ottomane. Entre autres, nous réfléchirons sur la Grèce comme nouveau pays d'installation de migrants et comme nouveau lieu de circulation pour les populations autres que grecques. Dans un deuxième temps, les récentes migrations à destination de la Grèce seront mises en perspective avec la situation des autres pays sud-européens, et ceci pour mieux éclairer la spécificité de la Grèce en la matière.

Dans le troisième chapitre, nous en viendrons de manière explicite à l'analyse d'une spécificité : l'origine balkanique et surtout albanaise des migrants en Grèce. Nous nous pencherons sur les données statistiques des recensements, en les comparant dans la mesure du possible avec l'information sur les migrants recueillie par différentes sources, essentiellement les données officielles des services d'Etat.

Enfin, le dernier chapitre présentera l'évolution de la politique migratoire en Grèce et explicitera brièvement les lois successives concernant l'immigration, en proposant un commentaire général de l'évolution des décisions politiques et de leur application.

Chapitre 1 : Concepts-clefs

1.1 Les théories de l'immigration

Il n'existe pas de théorie qui puisse rendre compte de la complexité et de la diversité des situations qu'entraînent les mouvements de l'immigration internationale. Une telle synthèse, afin d'inclure les questions très hétérogènes qui balisent ce champ, serait si abstraite que sa compétence dans l'explication des processus concrets risquerait de s'en trouver très diminuée¹⁰. En revanche, le développement de concepts et de théories de mi-rang semblent être, actuellement, à l'ordre du jour (Portes & DeWind, 2004 : 829-830 ; Castles, 1998 : 203).

Les repères élaborés par les théories classiques pour l'étude de la migration se sont attachés principalement à comprendre la migration définitive. Différentes écoles ont expliqué et conceptualisé l'analyse des processus d'attraction ou de répulsion : l'approche déterministe, d'une part, privilégie l'analyse causale des événements migratoires, tandis que, d'autre part, l'approche probabiliste a pour but de définir les relations entre variables dépendantes et variables indépendantes permettant d'évaluer le « risque migratoire ou de mobilité ». Les nombreux modèles quantitatifs qui en résultent ont fait apparaître des corrélations intéressantes, d'un côté, entre la durée de résidence et la probabilité de la migration, et, de l'autre, entre les facteurs d'attraction ou répulsion que présentent les régions ou pays et le marché du travail, l'offre de logement, le niveau de vie... Or, aujourd'hui, ces modèles paraissent caractériser surtout les trois décennies d'après-guerre, c'est-à-dire, sommairement, l'époque de la

¹⁰ Cependant, cette inadéquation entre théories et schémas descriptifs n'interdit pas, selon Domenach & Picouet (1995 : 37-41), la proposition d'une typologie de la mobilité, que les auteurs qualifient d'« agrégée » ; celle-ci est fondée sur l'introduction du caractère de réversibilité migratoire, lequel tente d'appréhender les nouveaux concepts de résidence (tout en niant le concept de la résidence unique), aussi bien que la permanence relative des diverses formes de la migration (Domenach & Picouet, 1987 : 469-484).

croissance économique et du progrès technique dans le monde industrialisé occidental, et de la déchirure des socio-systèmes dans le monde en développement, sans bien prendre en compte les évolutions intervenues depuis lors, conséquence précisément des paramètres de cette époque antérieure¹¹ (Domenach, 1996).

Nous ne pouvons cependant faire l'impasse sur les grandes théories qui ont tenté de rendre compte globalement de ce que sont les migrations internationales. Nous présenterons ainsi certaines d'entre elles de manière rapide, à titre indicatif¹².

Aux deux extrêmes de la longue liste des théories cherchant à expliquer les mouvements de populations se trouvent l'approche néoclassique/fonctionnaliste et l'approche marxiste, inspirées respectivement de deux traditions économiques qui ont longtemps dominé les théories de l'immigration. Outre ces deux théories « de base », il existe toute une série de nouvelles approches, certaines d'entre elles mettant en valeur la formation des réseaux tant préexistants que postérieurs à l'épisode migratoire, ce qui constitue un point essentiel de débat quand on veut étudier les migrations albanaises en Grèce. Pour cela, outre les deux grandes théories marxiste et néo-classique, et deux théories dites de mi-rang (« New Economics of Migration » et « théorie des systèmes mondiaux »), nous présenterons brièvement deux approches, dont l'objet central consiste dans l'analyse des réseaux multiples qui existent parmi les migrants.

L'*approche fonctionnaliste/néoclassique* définit la migration comme la résultante de décisions individuelles, lesquelles se basent sur le calcul rationnel des facteurs poussant les futurs migrants en dehors de leur pays (« *push factors* ») et/ou les attirant dans les pays de destination (« *pull factors* »)¹³. Les premiers facteurs comprennent la croissance démographique, le bas niveau de vie, l'absence d'opportunités économiques, la répression politique ; tandis que les derniers concernent la demande de main d'œuvre, l'existence d'opportunités économiques et les libertés politiques.

¹¹ Le fait que les normes statistiques internationales aient figé une définition simple de la migration qui se réfère au transfert de résidence d'un individu d'un lieu à un autre à travers une frontière administrative prédéfinie et pour une période durable traduit bien ce déphasage (*op.cit.*).

¹² Pour une analyse synthétique des différents cadres théoriques de la migration et de leurs divergences, voir, entre autres, l'article de Massey *et al.* (1993).

¹³ Il s'agit du principe « *attraction-répulsion* » (Domenach & Picouet, 1995 : 29).

L'article de John Harris et Michael Todaro (1970) est un texte-clef pour la compréhension de l'approche néo-classique des migrations. Dans l'optique de cette dernière, les migrations du travail sont analysées comme des réponses aux déséquilibres du marché du travail et aux différentiels de revenus, comme des flux rééquilibrants qui conduisent à une nouvelle allocation spatiale des facteurs, conforme aux lois économiques du marché. Cette théorie présuppose donc une connaissance parfaite – par les agents économiques – des opportunités d'emplois et des salaires sur tous les marchés du travail, hypothèse peu réaliste, surtout dans le cas des pays en développement. Mais, même si l'on accepte ce présupposé, le modèle ne permet pas d'expliquer la perpétuation de certains courants migratoires, alors que les conditions de déséquilibre initial ont progressivement disparu ; ni, en particulier, les phénomènes de filières auto-entretenuës qui peuvent aller jusqu'à engendrer de nouveaux déséquilibres dans la distribution spatiale de la force de travail (Dupont & Guilmoto, 1993 : 282 ; Castles & Miller, 1998 : 20-22). La théorie néo-classique a été largement critiquée, par ailleurs, dans la plupart de ses hypothèses : la proposition qui veut voir dans l'individu rationnel l'acteur-clé du processus migratoire semble peu convaincante ; plusieurs études empiriques ont montré que la décision de migrer dérive plutôt d'une stratégie collective, voire familiale, plutôt qu'individuelle (Hatziprokopiou, 2005 : 9-10).

Dans cette lignée de pensée se trouve, par ailleurs, une relativement nouvelle approche des migrations internationales : la « *New Economics of Migration* », dont l'idée-clé est que les décisions migratoires ne sont pas prises par des acteurs individuels isolés, mais par des unités plus larges de personnes concernées – typiquement les familles ou les ménages – à l'intérieur desquelles les gens agissent collectivement non seulement pour maximiser le revenu espéré, mais aussi pour minimiser les risques associés aux failles du marché, et en particulier du marché du travail (Massey *et al.*, 1993 : 433-440, 455). Ce schéma explicatif a été modélisé par certains théoriciens de la migration, en particulier O. Stark (1991). Dans leur tentative de conceptualiser, la décision de migrer en Albanie, G. Carletto *et al.* (2005: 2-3) mettent en avant cette théorie, parce qu'elle permet de souligner les caractéristiques des ménages, leurs atouts, leur stratégie économique mais aussi leur position relative dans la communauté de départ.

L'*approche marxiste* adopte une perspective historique et mondiale ; la migration est principalement vue comme le moyen, pour le capital, de mobiliser une

main d'œuvre bon marché. En d'autres termes, la mobilité spatiale du travail dans les pays en développement est analysée comme la conséquence de la pénétration capitaliste dans ces économies dépendantes, de la déstructuration des institutions et des modes de production traditionnels qui s'ensuit, provoquant le déracinement et la prolétarianisation des ruraux. La migration perpétue ainsi le développement inégalitaire, permettant la continuation de l'exploitation des ressources des pays pauvres et rendant « les riches encore plus riches ». Après Marx et Lénine, les néo-marxistes prolongent les travaux liant immigration et exploitation capitaliste : S. Amin (1974), E. Balibar et I. Wallerstein (1988), etc.

Cette théorie de la dépendance a pour ambition de fournir une explication ultime aux migrations du travail en démontant leur déterminisme externe, sans s'intéresser aux mécanismes décisionnels individuels. C'est pour cette raison qu'elle a été également critiquée, tout comme la théorie néo-classique, comme unilatérale, puisque, si cette dernière négligeait les causes historiques des mouvements, la théorie marxiste lisait souvent dans les intérêts du capital un facteur déterminant tout, et portait une attention inadéquate aux motivations et aux actions des individus et des groupes impliqués, manifestant ainsi une faiblesse à rendre compte de la variété des formes de mobilité, liées à certaines spécificités historiques et culturelles (Castles & Miller, 1998 : 22-23 ; Rea & Tripier, 2003 : 34-35 ; Dupont & Guilmo, 1993 : 283).

Pour la *théorie des systèmes mondiaux* (« *World Systems Theory* »), les migrations de travail sont un des moyens principaux par lesquels des liens de domination sont établis entre les économies-noyau du capitalisme et une périphérie « sous-développée ». Certains théoriciens ont ainsi tenté d'établir un lien entre les origines des migrations internationales et la structure du marché mondial du travail depuis le 16^{ème} siècle : Manuel Castells (1989), Saskia Sassen (1988b), etc.

Dans ce schéma, la pénétration des mécanismes économiques capitalistes dans les sociétés « périphériques » non-capitalistes crée une population mobile qui est sujette à émigrer. En outre, conduits par le désir de plus grands profits, les propriétaires et gestionnaires des firmes capitalistes investissent les pays pauvres, à la périphérie du marché mondial, à la recherche de terres, de matériaux bruts, de main d'œuvre et de nouveaux marchés de consommation. Cette pénétration fut un temps assistée par les régimes coloniaux qui administraient des régions pauvres au bénéfice des intérêts économiques de la société colonisatrice. De façon similaire à celle des anciennes colonies, la population « surnuméraire » des *périphéries* constitue une

véritable réserve de main d'œuvre, nécessaire à l'expansion capitaliste (Castles & Miller, 1998 : 22-23 ; Massey *et al.*, 1993 : 445).

Dans une lignée différente de pensée, où les réseaux de migrants sont mis en valeur, s'inscrivent la « théorie des systèmes migratoires » et la « théorie des réseaux ». Comme Véronique Dupont et Christophe Guilmoto (1993 : 285) le notent, *« les réseaux sociaux, dans lesquels s'inscrivent et se développent les mouvements de population, ont été notamment reconnus comme l'un des facteurs cruciaux du maintien et de l'intensification de la mobilité spatiale. Ce contexte social spécifique permet de comprendre la configuration de nombreux parcours migratoires et la constitution de flux auto-entretenus [...] Dans ces dispositifs migratoires aux effets cumulatifs et rétroactifs, la diffusion de l'information des premiers migrants aux migrants potentiels joue un rôle clef. A ce niveau interviennent aussi les représentations idéologiques ou mythiques véhiculées par la migration, l'imaginaire associé à la ville, autant de facteurs qui viennent se greffer sur des éléments d'information plus objectifs, et qui [...] ne sont pas à négliger dans l'explication des comportements de mobilité »*. Les recherches en termes de réseaux migratoires ont, par ailleurs, l'avantage d'analyser les migrations au-delà de la prise en compte de la seule logique de l'offre et de la demande sur les marchés du travail. Elles donnent donc à l'action et à la dynamique sociale des groupes migratoires une place importante dans la compréhension d'une mobilité qui pose question (Ma Mung *et al.*, 1998).

Un système migratoire supposant un échange de migrants entre au moins deux pays, la « **théorie des systèmes migratoires** » (« *Migration systems theory* » ¹⁴) cherche à examiner les deux extrémités de la chaîne et étudier tous les liens qui existent entre les territoires concernés. Cette théorie suggère que les mouvements migratoires dérivent, en général, de l'existence de liens antérieurs entre les pays de départ et les pays de destination, liens basés sur la colonisation, l'influence politique, le commerce, l'investissement ou les attaches culturelles. Des macro- et des micro-structures sont également impliquées dans la mobilisation des mouvements ; au niveau macro, il s'agit de facteurs à grande échelle, comme l'économie politique du marché mondial, les relations interétatiques, mais aussi les structures juridiques et les pratiques établies par les pays de départ et de destination pour contrôler l'installation migratoire (Castles & Miller, 1998 : 23-25 ; Massey *et al.*, 1993). Le cas précis des

¹⁴ Pour cette théorie, voir Fawcett (1989) et Zlotnik (1992).

migrations albanaises en Grèce semble s'inscrire – entre autres – dans ce contexte : comme nous le verrons, l'histoire migratoire de ces deux pays n'est pas récente ; tout au long de la domination ottomane dans les Balkans, des migrations pendulaires mais aussi permanentes avaient constamment lieu entre les deux territoires. D'autre part, les micro-structures représentées par les réseaux sociaux informels développés par les migrants eux-mêmes permettent à ceux-ci de faire face à l'immigration et à l'installation en pays étranger ; ils impliquent les relations interpersonnelles, les liens familiaux ou matrimoniaux, les rapports d'amitié et de communauté, l'aide mutuel en matière économique et sociale. En un mot, tout ce qui constitue le « capital social » (Bourdieu & Wacquant, 1992 : 119 ; cité dans Castles & Miller, *op.cit.*).

L'idée-clé de la « *théorie de réseau* » (« *Network theory* ») n'est pas étrangère à tout ceci (Massey, 1990). Selon cette théorie, les réseaux migratoires sont des ensembles de liens interpersonnels qui connectent les migrants, les primo-migrants, mais aussi les non-migrants aux lieux d'origine et de destination, à travers les liens de parenté, d'amitié et d'origine commune partagée. Ces liens accroissent la probabilité des mouvements internationaux parce qu'ils diminuent les coûts et les risques du mouvement, tout en augmentant les bénéfices nets de l'émigration. En effet, les migrants sont inévitablement liés à des non-migrants, et ces derniers, au terme des obligations implicites qu'impliquent les relations de parenté et d'amitié, acquièrent un accès à l'emploi, au logement, mais aussi à une assistance précieuse qui leur permettra de faire face aux démarches bureaucratiques dans le pays d'accueil. Ainsi, les mouvements migratoires, une fois amorcés, deviennent des processus sociaux auto-entretenus (Massey *et al.*, 1993 : 448-449 ; Castles & Miller, 1998 : 25-26).

La notion de réseau migratoire est centrale dans l'analyse des migrations albanaises en Grèce. Les réseaux préexistants (avant même l'établissement du régime communiste), ainsi que l'expérience migratoire antérieure (tant l'expérience historique, le « *kurbet* », que celle des primo-arrivants albanais au lendemain de l'effondrement du régime) sont les ressources essentielles qui autorisent le maintien de l'immigration albanaise malgré les difficultés et les obstacles posés tant par la structure juridico-sociale du pays d'accueil (politiques migratoires, etc.) que par la structure propre du pays de départ, qui se trouve actuellement en pleine transition entre deux systèmes socio-économiques. Etant donnée leur importance, ces réseaux migratoires albanais méritent une analyse spécifique (**Chapitre 8.2.1**).

Cependant, Stephen Castles et Mark Miller (*op.cit.*, 26, 96-97) mettent en avant deux caractéristiques supplémentaires des réseaux migratoires ; la première concerne l'« industrie de l'immigration », qui émerge du fait même de l'existence des réseaux migratoires qui relient à la fois les migrants, les migrants potentiels, ainsi que les personnes capables de faciliter le mouvement tant dans le pays d'accueil que dans le pays de départ. Ainsi, toute une armée de professions se forme autour des migrations : des avocats, des agents, des trafiquants, qui mettent en place un réseau souterrain de transport de migrants le long des grandes routes migratoires¹⁵, ainsi que d'autres intermédiaires qui parfois facilitent les migrations, mais souvent exploitent les migrants ou les futurs migrants. Cette industrie de l'immigration est aussi la cause principale, d'une part, de l'échec des politiques migratoires et, d'autre part, de l'entretien de l'immigration « clandestine » (Hugo, 2003), produit direct de lois conçues pour le contrôle de l'immigration. En effet, les mouvements non-autorisés, assistés par l'industrie de l'immigration, trouvent une terre fertile pour se mettre en place dans le refus étatique de légitimer le statut des migrants, pratique de maint pays d'immigration, essentiellement, en Europe, ceux de l'Union européenne. La politique européenne d'immigration, plus précisément, semble perpétuer le cantonnement des nouveaux migrants dans un statut de séjour irrégulier ou, du moins, très précaire (Rea & Tripiet, 2003), le cas de la Grèce étant exemplaire (comme on le verra aux **Chapitres 3 et 4**).

L'« industrie de l'immigration » est évoquée ici parce qu'elle constitue un « commerce » très prospère qui a tiré des profits tout particuliers des mouvements albanais en Grèce. Pendant de longues années, des guides spéciaux « aidaient » les migrants potentiels à traverser clandestinement la frontière gréco-albanaise par les montagnes ou par la mer, services rémunérés sur des bases souvent très élevées (Kokkali, 2003 : 52). Malgré le fait que l'immigration clandestine a connu un déclin depuis, un trafic de drogues, d'armes, mais aussi d'êtres humains, essentiellement de femmes et d'enfants, s'est mis en place dans la foulée, utilisant ces mêmes routes d'immigration clandestine. La Grèce constitue, par ailleurs, selon l'Organisation

¹⁵ Par exemple, de tels réseaux « aident » les nombreux migrants clandestins venus d'Asie à traverser la Turquie, passer la mer illégalement par cargo, entrer en Grèce et, enfin, profitant de l'espace Schengen, à arriver clandestinement dans les pays d'Europe occidentale, comme la France, la Belgique, les Pays-Bas...

International des Migrations (IOM), une des routes principales du trafic qui mène les femmes des régions du Commonwealth et de l'Europe de l'est à l'Europe du sud-est. Il semble ainsi que la Grèce constitue un marché de première main, puisque, de là, ces mêmes femmes sont ensuite transférées sur des marchés « secondaires » (« *second hand markets* »), Kosovo et ex-République yougoslave de Macédoine¹⁶ (Skodras, 2002 : 33).

Au cours des années, et avec la stabilisation progressive de l'immigration albanaise en Grèce, les Albanais étant les meilleurs « clients » des programmes de régularisation, puisqu'ils constituent de loin le plus important de tous les groupes migratoires, d'autres types d'intermédiaires apparaissent, le plus typique étant l'avocat spécialisé en l'obtention de documents légaux pour les migrants, cartes de séjour, permis de travail, timbres de sécurité sociale, etc.

Selon St. Castles & M. Miller (1998 : 26), les réseaux migratoires fournissent aussi une base essentielle au démarrage des processus d'établissement et de formation des communautés dans le pays d'immigration. Liée à la réunification familiale, une infrastructure socio-économique se développe dans les groupes migratoires à mesure que les migrants, en amenant leurs familles du pays, commencent à organiser leur vie sur le territoire d'installation : lieux de culte, associations, cafés, magasins spéciaux, avocats, traducteurs et autres professionnels forment les réseaux complexes et multiples auxquels ils ont recours. Une fois les enfants scolarisés dans le pays d'immigration, le retour des parents semble de plus en plus difficile et improbable. C'est à ce moment là que l'installation prend un caractère plus durable et même permanent, quelles qu'aient été les intentions initiales. Le processus migratoire peut se résumer, ainsi, en quatre grandes étapes bien distinctes :

1. Migrations temporaires du travail de jeunes travailleurs, transferts monétaires et orientation tournés vers le pays d'origine.

¹⁶ Rappelons que la Grèce n'a toujours pas accepté officiellement le nom de « Macédoine » pour désigner l'ex-République yougoslave de Macédoine. Pour la Grèce le nom provisoire d'« ancienne République yougoslave de Macédoine »/ARYM (en anglais F.Y.R.O.M., soit *Former Yugoslav Republic of Macedonia*), attribué au pays en 1993, est toujours en vigueur. Dans notre texte, nous emploierons le nom de « Macédoine » pour des raisons de simplicité, tout en indiquant toutefois qu'il s'agit de l'ARYM, afin d'éviter les confusions avec la région grecque de Macédoine.

2. Prolongation du séjour et développement des réseaux sociaux basés sur la parenté ou l'origine commune ; besoin d'aide mutuel dans le nouvel environnement.
3. Réunification familiale, conscience grandissante que l'établissement se révèle plus durable que prévu, orientation progressive vers le pays d'accueil, émergence de communautés ethniques pourvues de leurs propres institutions (associations, cafés, agences, professions).
4. Installation permanente qui, selon les actions du gouvernement et de la population du pays d'accueil, conduit soit à un statut légal sécurisé et une éventuelle citoyenneté, ou à une exclusion politique, une marginalisation socio-économique et la formation de minorités ethniques permanentes (Castles & Miller, 1998 : 28).

Cette évolution par phases semble correspondre à ce qu'Abdelmalek Sayad (1999 : 57-98) a appelé les « *trois âges de l'immigration* », mais aussi de l'émigration ; ces âges reflètent le processus des mutations internes qui affectent les communautés rurales productrices des populations émigrées/immigrées.

La dernière étape, qui pour A. Sayad (1999) correspond à la phase de formation d'une colonie de migrants dans le pays d'installation, implique essentiellement le concept très débattu de l'« *intégration* », terme qui, selon les époques et les conditions, a pris le nom d'« adaptation », d'« assimilation », etc. Avant de procéder à une réflexion sur ces notions très contestées, nous devons expliciter quelques termes de base employés dans le présent texte ; la question du vocabulaire est, par ailleurs, particulièrement importante quand on étudie l'immigration, parce que les termes utilisés sont souvent fortement chargés et peuvent, quand on nomme l'*autre* immigré, véhiculer des représentations de l'identité de celui-ci qui, entre autre risques, se nourrissent de xénophobie ou de racisme (Noiriel, 2002 : 7).

Avant la fin de cette section, il convient de se référer à la thèse de Hans Vermeulen (2001) – repère essentiel de notre réflexion –, selon laquelle la culture immigrée aussi bien que les conditions structurelles de la société de réception sont les éléments essentiels qui agissent sur la mobilité sociale (ascendante ou descendante) des migrants dans cette même société. La théorie de H. Vermeulen met ainsi en avant le refus de l'opposition classique « culture » contre « structure », selon laquelle la

mobilité sociale et l'adaptation des migrants dans la société d'accueil seraient intelligibles aux termes de la seule culture du pays émetteur (pays d'émigration) ou bien de la seule structure du pays récepteur. Hans Vermeulen insiste au contraire sur le fait que l'analyse en termes de facteurs culturels ou sociaux ne doit pas être perçue comme une option exclusive, car les uns et les autres sont complémentaires et fournissent des explications également significatives.

1.2 Termes et notions clefs. Cadre conceptuel et théorique

D'habitude, le premier vocable utilisé pour désigner les personnes directement concernées par l'immigration est celui d'« étranger »¹⁷, terme qui revêt ici le sens qu'il prend dans le vocabulaire juridique. Une place essentielle est accordée par le droit français à l'opposition national/étranger depuis la Révolution française. Le deuxième terme est celui d'« immigré », qui, dans le passé, a été surtout utilisé par les journalistes et les hommes politiques, mais auquel, à partir des années 1980, les démographes et les économistes des grands instituts de statistiques comme l'INSEE et l'INED ont donné un contenu plus précis qui le distingue de la notion d'« étranger ». Désormais dans le langage administratif, « *la population immigrée est composée des personnes nées étrangères dans un pays étranger* »¹⁸ (INSEE, 1999 : 24, cité par Rea & Tripier, 2003 : 6) ; l'immigré est ainsi une « *personne née étrangère à l'étranger, et résidant en France* ». Au terme de cette définition, la qualité d'immigré est permanente : un individu devenu français par acquisition continue d'appartenir à la population immigrée ; c'est le pays de naissance et non pas seulement la nationalité qui définit la qualité d'immigré (INED, 2006). L'accent est donc mis aussi bien sur le déplacement d'un pays dans un autre que sur la nationalité.

En général, en Europe, les termes d'« immigré » ou de « migrant » sont plus fréquents, tandis qu'aux Etats-Unis, où l'immigration de peuplement participe au mythe de la constitution de la nation, le terme le plus usité est celui d'« immigrant » (Rea & Tripier, *op.cit.*). Emprunté au vocabulaire américain, ce dernier terme a été

¹⁷ Selon l'INED, « *personne ayant déclaré une nationalité autre que celle du pays dans lequel elle réside* ».

¹⁸ Tandis que « *la population étrangère est composée des individus ayant déclaré une nationalité autre que française* » (INSEE, 1999 : 24, cité par Rea & Tripier, 2003 : 6).

très peu employé en français jusqu'à présent. Mais Gérard Noiriel (2002 : 7) qualifie ce terme d'indispensable « *pour montrer ce qui distingue le langage administratif (qui s'est approprié le mot 'immigré') du langage socio-historique* ». Cet auteur insiste ainsi sur le fait que parler des « immigrants » qui se sont installés en France, c'est souligner le rôle essentiel qu'ils ont joué dans l'histoire contemporaine de la nation française, tout en mettant l'accent sur la dimension sociale de l'immigration, en particulier le déracinement, l'exclusion, etc.

De façon générale, est considérée comme migration – selon la définition classique, fournie, en 1980, par le Population Reference Bureau – « *un mouvement de personnes traversant une certaine limite afin d'établir ailleurs une nouvelle résidence* ». Cela dit, ne sont pris en compte que les déplacements considérés comme définitifs. Or, on rencontre aujourd'hui la difficulté de dissocier ce qui est réellement temporaire de ce qui est définitif, en raison même de la multiplicité des trajectoires et de leur durée ; à cela s'ajoute le problème de la définition de la résidence, l'étude de la migration se fondant, pour la plupart, sur le critère de la résidence unique (Domenach & Picouet, 1995 : 8-9).

En grec, la différence « immigré »-« immigrant », ainsi que celle qui distingue « immigré/immigrant », d'une part, et « émigré/émigrant », d'autre part, sont inexistantes, puisque les quatre termes se traduisent par le même mot « *metanastis* » («*μετανάστης*»). L'emploi de ce terme renvoie, pour l'Institut de Politique Migratoire (IMEPO), à tout citoyen extracommunautaire entré en Grèce (ou dans un autre pays de l'UE), légalement ou illégalement, dans le but de s'y installer et y trouver un emploi temporaire ou permanent (Petronoti & Triandafyllidou, 2003 : 16 ; IMEPO, 2005 :9-10). Le Service Statistique National (ESYE) a adopté, en matière d'immigration, la désignation suggérée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT)¹⁹, selon laquelle l'immigration correspond à tout mouvement d'une certaine durée, les séjours touristiques, bien entendu, n'étant pas considérés dans le nombre (Tzortzopoulou, 2002 : 22).

¹⁹ Pour l'OIT, le terme utilisé dans les conventions internationales est celui de « travailleur migrant », qui désigne « *une personne qui émigre d'un pays vers un autre pays en vue d'occuper un emploi autrement que pour son propre compte* » ; le terme inclut toute personne admise régulièrement en qualité de travailleur migrant [C97 – Article 11], (OIT, 1949).

Mais le terme administratif employé par ESYE dans les recensements est celui d'« *allogapos* » («*αλλοδαπός*»), qui pourrait être traduit par « étranger » («*ξένος*»). Ce dernier terme désigne toute personne ne possédant pas la nationalité²⁰ hellénique qui établit le lien juridique d'une personne avec l'Etat grec. En outre, une distinction est faite entre personnes d'ascendance hellénique (co-ethniques ou Grecs ethniques – « *homogeneis* » («*ομογενείς*»), soit de même lignée/ascendance, en grec) et personnes d'ascendance allogène. Ainsi, il existe des étrangers allogènes et des étrangers co-ethniques²¹ (Tzortzopoulou, 2002 : 22). Cependant, étant donné qu'au dernier recensement (2001) l'écrasante majorité des personnes enregistrées en tant qu'« étrangères » en Grèce ont déclaré être entrées dans le pays pour y travailler (ou pour rejoindre un membre de leur famille travaillant déjà en Grèce, et donc poursuivre une migration de travail induite), il ne serait pas inacceptable de se référer à des « immigrés » plutôt qu'à des « étrangers », fusionnant ces deux catégories, très distinctes, par ailleurs, dans la réalité de pays autres que la Grèce ; dans le cas des « étrangers »/« immigrants » albanais cela est d'autant plus vrai.

Le point de départ qui constitue le cadre théorique et conceptuel dans lequel se positionne ce travail de recherche est la thèse d'Abdelmalek Sayad (1981, 1999), selon laquelle l'immigration/émigration est un « *fait social total* » ; l'analyse se doit

²⁰ Il faut souligner que le terme « nationalité », comme celui de « citoyenneté », prend un sens ethnique, puisque la nation hellénique est définie de façon ethnico-culturo-religieuse (soit en termes – entre autres – d'ethnicité-ethnie). Par ailleurs, « nation » en grec se traduit par le mot «*ethnos*» («*έθνος*»), qui implique évidemment l'ethnicité.

²¹ Les étrangers co-ethniques viennent principalement, pour la période postcommuniste à laquelle nous nous intéressons, de la région de Pontos sur la côte sud de la Mer Noire, dans les ex-Républiques soviétiques (il s'agit des Grecs pontiques), ainsi que du sud de l'Albanie où il existe une minorité grecque (il s'agit des « Voreioipeiotes », terme non-officiel, sur lequel nous reviendrons au **Chapitre 6**). Il faut cependant souligner que, pour des raisons de politique étrangère, les gouvernements grecs ont distingué les co-ethniques de ces deux régions, en leur octroyant des statuts différents. Ainsi, les Pontiques sont désigné par le terme de « rapatriés-co-ethniques », ce qui leur assure un traitement de réfugiés et leur permet de bénéficier de prêts à de taux d'intérêt très bas, de programmes d'hébergement, d'octrois de terrains, etc. En outre, ils acquièrent la citoyenneté grecque dès leur arrivée en Grèce, ce qui leur donne accès à la fonction publique. En revanche, les co-ethniques albanais n'ont accès à aucun avantage, à l'exception d'une *Carte spéciale d'identification co-ethnique*, qui est à peu près la même que celle des Pontiques. La seule différence entre eux et les citoyens albanais d'origine albanaise qui ont immigré en Grèce est que le renouvellement de leur carte de séjour est facilité par la carte spéciale co-ethnique (Petronoti & Triandafyllidou, 2003 : 16-17 ; Pavlou, 2003a).

donc d'englober l'ensemble du processus, sans négliger – comme c'est souvent le cas – les conditions d'origine des immigrés (Rea & Tripier, 2003 : 26). Le terme « migrant » sera ainsi privilégié ici, par rapport aux autres termes que nous venons d'explicitier ; il permet en effet de signifier la double nature de l'émigrant/immigrant, ainsi que le « fait total » de la migration, à la fois émigration et immigration.

Les travaux d'A. Sayad, et plus particulièrement celui sur *la Double absence* (1999), constituent une référence fondamentale pour cette thèse, une source d'inspiration, ainsi qu'une « porte d'entrée » principale dans la sociologie de l'immigration et la compréhension du fait même des mobilités migratoires. Entre autres, A. Sayad (1981, 1999) insiste sur les rapports de pouvoir et de domination – qui ne se confondent pas avec les logiques d'exploitation capitaliste que mettaient en avant les théories marxiste et fonctionnaliste (Rea & Tripier, 2003 : 25) ; il s'agit ici de rapports de domination entre le pays de départ et le pays d'installation, et par là-même entre les migrants et la société d'accueil : une subordination qui se reflète dans le discours tenu sur les émigrés dans les pays d'émigration mêmes – discours qui manque singulièrement d'autonomie, puisqu'il emprunte les thèmes, les catégories de pensée et d'analyse du discours sur l'immigration²² (Sayad, 1981 : 365-366). Ainsi, le terme de « pays dominant » renverra au pays d'accueil et inversement, le terme de « dominé » aura pour référents le migrant ou le pays de départ.

Suivant toujours le fil tissé par A. Sayad (1977 : 59, 1999 : 57-98), on soulignera que la problématique explicite et implicite de l'immigration est « *toujours celle de l'adaptation à la société 'd'accueil'* », cette adaptation recevant, selon le contexte, plusieurs dénominations, dont, essentiellement, celle d'« intégration ».

« La notion d'intégration est éminemment polysémique, avec cette particularité qu'aucun sens qui lui advient d'un contexte nouveau n'efface totalement les sens anciens. [...] Le mot d'intégration, tel qu'on l'entend aujourd'hui, a hérité des sens des autres notions concomitantes comme, par exemple, celles d'adaptation, d'assimilation. Chacune de ces notions se veut inédite, mais en réalité, elles ne sont

²² Plus encore, dans les pays occidentaux, on a tendance à analyser les problèmes migratoires du seul point de vue des problèmes posés dans la société réceptrice des migrants ; or, contrairement à l'opinion dominante, l'importation de main-d'œuvre par les pays récepteurs ne constitue pas une solution pour les pays émetteurs, et ceci en dépit de leur main-d'œuvre pléthorique (Domenach & Picouet, 1995 : 62).

toutes que des expressions différentes, à des moments différents, dans des contextes différents et pour des usages sociaux différents, d'une même réalité sociale, du même processus sociologique. [...] Tout se passe comme si, ayant à nommer le même processus dans des contextes sociaux et aussi mentaux différents, chaque époque avait besoin de se donner sa propre taxinomie » (Sayad, 1999 : 309).

Le terme d'« assimilation », « *action de rendre semblable par intégration* » (*Le Nouveau Petit Robert, 1993*), implique l'idée que les individus et les groupes perdent leurs spécificités d'origine ; il relève donc essentiellement d'un point de vue ethnocentrique, celui des dominants à partir duquel on définit ce qui se produit et, surtout, ce qui doit se produire chez les autres, « *les adaptables et les 'adaptés', les assimilables et les 'assimilés'* » (*Sayad, 1999 : 311*). Pour Dominique Schnapper (1991) il est préférable d'éviter le concept d'assimilation, et de parler d'acculturation, concept neutre, qui désigne « *les processus de réinterprétation, au sens des anthropologues, par lesquels les populations issues de l'immigration adoptent (ou adoptent partiellement ou refusent d'adopter) les comportements et les attitudes explicitement ou implicitement exigés par la société d'installation* ». L'acculturation est donc le résultat de contacts entre des groupes culturels différents entraînant des changements dans les modèles culturels initiaux de l'un des groupes ou des deux (Rea & Tripier, 2003 : 54).

Le terme d'assimilation, lié à l'histoire coloniale dans le contexte français, et souffrant des connotations négatives que lui vaut ce passé, a été rapidement abandonné pour laisser place au terme d'« insertion », qui semble présenter une extension plus large, moins localisée que ceux d'adaptation et surtout d'assimilation, mais qui, en s'efforçant d'embrasser toutes les situations où est mis en jeu le processus (insertion sociale, politique, économique, culturelle, etc.), finit par n'identifier aucun cas précis (Sayad, 1999 : 311-313 ; Schnapper, 1991 : 95). Ainsi, et « *à défaut d'un terme meilleur ou plus approprié, le mot 'intégration' retrouve un regain de faveur, et on se plaît à le distinguer du mot 'assimilation', l'intégration supposant l'intégrité de la personne fondue mais non pas dissoute dans le groupe alors que l'assimilation équivaut, se dit-on, à la négation et à la disparition de cette intégrité* » (*Sayad, op.cit.*).

Dominique Schnapper, pour qui le concept d'« intégration » est intrinsèque à la définition de la nation²³, emploie ce terme pour désigner les divers processus par lesquels les immigrés, comme l'ensemble de la population réunie dans une entité nationale, participent à la vie sociale – la société globale – par l'activité professionnelle, l'apprentissage des normes de consommation matérielle, l'adoption de certains comportements familiaux et culturels. En effet, l'intégration des migrants est un cas particulier de l'intégration nationale, même si, bien entendu, elle présente des caractéristiques spécifiques (1991 : 96-99 ; 1994 : 49).

L'usage du terme d'« intégration » ne paraît cependant pas satisfaisant à Michèle Tribalat, car il « *ne permet pas de dégager les facteurs communs à la population d'origine étrangère et au reste de la population, ni de mettre en lumière les spécificités de la première. En outre, il ne permet d'appréhender le phénomène migratoire que par la négative, car la question de l'intégration n'est généralement abordée que par la négative, par la non-intégration, 'l'exclusion'* ». Ainsi, les populations immigrées ou d'origine étrangère deviennent « *un sous-ensemble de populations à problème, en mal d'intégration* ». M. Tribalat propose donc de revenir au terme d'« assimilation » pour décrire le processus d'apprentissage des principes et usages de la société française, car, souligne-t-elle, « *le mythe universaliste sur lequel repose le système sociopolitique français ne peut survivre que par un certain laminage des particularismes* » (Tribalat, 1999).

Cependant, le discours sur l'intégration, quel que soit le nom qu'on lui donne, n'est perceptible que par ceux qui sont déjà les plus intégrés, et qui ne font déjà plus l'objet du processus intégrateur (Sayad, 1999 : 314). En d'autres termes, il s'agit, comme on l'a déjà dit, du discours des dominants, issu des sociétés d'installation des migrants. Plusieurs études comparatives ont conduit à la formalisation de modèles d'intégration (Rea & Tripier, 2003 : 96-98) ou d'incorporation des migrants dans les sociétés d'accueil ; Stephen Castles et Mark Miller (1998 : 244-249) divisent les pays

²³ « *Par définition, quelle que soit l'idéologie nationale, la nation se constitue par un processus d'intégration continu. La politique dite « d'intégration », sur laquelle on discute à propos des immigrés, n'est pas un choix parmi d'autres possibles, elle est un fait et une nécessité. L'intégration, comme processus, est et a toujours été génératif de la nation, quelles qu'en aient été les justifications idéologiques. Parce que la nation ne peut manquer d'allier à son action intégratrice une idéologie, le sociologue doit faire la distinction analytique entre le procès de l'intégration et cette idéologie justificatrice* » (Schnapper, 1991 : 81).

d'immigration en trois catégories, selon l'approche employée, essentiellement liée à la définition de la nation propre à chaque pays :

a) Le modèle de l'exclusion différentielle

L'exclusion différentielle est répandue dans les pays où la définition dominante de la nation est celle de la communauté de naissance et d'ascendance, comme dans le cas de l'Allemagne. Le groupe dominant refuse d'accepter les migrants et leurs enfants en tant que membres de la nation. Par l'expression de « politique d'exclusion différentielle », on signifie ainsi que les migrants sont acceptés et incorporés dans certains domaines de la société (surtout le marché du travail), mais, en revanche, que l'accès à d'autres domaines (sécurité sociale, citoyenneté, participation politique) leur est dénié.

b) Le modèle assimilationniste

Par politique assimilationniste on entend ici une politique d'incorporation des migrants dans la société d'accueil à travers un processus d'adaptation unilatéral : on attend des migrants qu'ils abandonnent leurs caractéristiques linguistiques, culturelles ou sociales et qu'ils cessent de se distinguer de la majorité de la population. Les stratégies d'intégration mettent en avant que l'adaptation est un processus progressif dans lequel la cohésion du groupe joue un rôle important. Toutefois, le but est encore l'absorption par la culture dominante, ce qui fait souvent des politiques d'intégration simplement une forme plus lente d'assimilation.

Essentiellement, le modèle assimilationniste permet à ceux qui ont su s'intégrer à la société civile et en devenir membres de combler le fossé qui les séparait à l'origine de des institutions nationales et d'Etat au prix d'une assimilation culturelle. La politique française est exemplaire de ce modèle, l'intégration républicaine ne laissant – du moins en théorie – aucune place aux diversités culturelles ou ethniques. Ainsi, contrairement à ce qui se passe au Royaume-Uni, l'intégration à la nation française se fait individuellement (Schnapper, 1994 : 147) et non par l'intermédiaire des communautés ethniques.

c) Le modèle multiculturel

Le multiculturalisme (ou pluralisme) implique l'idée que les migrants doivent recevoir des droits égaux à ceux des autres personnes provenant de toutes les sphères de la société sans être obligés d'abandonner leur diversité, même si habituellement on attend d'eux qu'ils se conforment à certaines valeurs-clefs. Dans les pays « classiques » d'immigration (Australie, Canada, Etats-Unis), le multiculturalisme se

résume en une méthode d'incorporation rapide dans la société de larges groupes de migrants culturellement différents. Le *laissez-faire* dans ce domaine est typique des Etats-Unis, où la différence culturelle et l'existence de communautés ethniques sont acceptées, mais où l'Etat ne prend guère de responsabilité dans le maintien des cultures ethniques ou dans une régulation qui offrirait l'assurance d'une certaine justice sociale (Castles & Miller, 1998 : 244-249 ; Castles, 1993 cité par Hugo, 2003).

Etant donnée la définition ethnique de la nation hellénique, le cas grec se situerait plutôt à mi-chemin entre les deux premières approches. Cependant, nous n'approfondirons pas ce thème ici, ni d'ailleurs le thème général de l'intégration/incorporation/assimilation/adaptation. Tout d'abord pour des raisons idéologiques ou de prise de position, telles qu'elles apparaissent chez Abdelmalek Sayad dans l'explication du terme « intégration » que nous venons d'évoquer ; l'intégration, tout en impliquant directement la population migratoire, fait toujours l'objet du discours de la société d'accueil, qui exige l'abandon de tout trait faisant appel à une culture autre que la sienne – quelles que soient les variations du modèle –, comme si le migrant n'avait jamais existé avant l'épisode migratoire. Cela sous-entend une hiérarchisation des cultures, des modes de vie, des choix religieux – les cultures et les pratiques des migrants étant presque toujours jugées inférieures aux *nôtres*, ce qui, en fin de compte, manifeste un racisme, ou plutôt un néo-racisme²⁴, sous-jacent ou ouvert, selon le cas.

En outre, comme Alain Tarrus (1992 : 16, 17, 122) le suggère, on ne peut plus « concevoir les migrants comme objets à la merci des logiques locales, endogènes, historiques généralement, de développement urbain et d'intégration des migrants ». Pour cet auteur, les minorités « dérangent ordres et hiérarchies établies » ainsi que « les étroits voisinages des populations autochtones » à cause de leur mobilité/non-sédentarité. Le couple immigration/insertion doit donc laisser place à celui qu'il masque : migration/territoires ; le territoire ne produisant pas « que de l'identité, notre identité, mais aussi de l'altérité, leur différence » (Tarrus et al., 1994 :90).

Cependant, A. Tarrus n'est pas le seul à renoncer à l'idée de l'intégration comme processus essentiel dans le fait migratoire au sein d'une société d'accueil donnée ; pour Roselyne De Villanova (2004), l'intégration est l'équivalent de la sédentarisation, toutes les deux s'opposant à la mobilité. En d'autres termes, la

²⁴ Voir *Chapitre 4* (4.5) et aussi E. Balibar (1988).

mobilité des migrants, du point de vue de la société d'accueil, est un handicap, une forme de marginalité destinée à disparaître dans l'intégration. Cette idée est essentiellement liée au principe de l'unité nationale territoriale et de ses frontières politiques. Autrement dit, la mobilité met en danger l'unité nationale comme le pluralisme culturel « menace » l'intégrité de la culture. La notion d'intégration se construit ainsi politiquement et idéologiquement contre le principe de mobilité ou contre les éléments qui en dérivent (par exemple, la double nationalité).

Pour les raisons qui viennent d'être évoquées, les thèmes de l'intégration des migrants dans la société d'accueil ne seront pas abordés ici ; en revanche, les stratégies que les migrants mettent en œuvre afin d'arriver à cet objectif d'« intégration », « insertion », etc. (si effectivement il s'agit pour eux d'un objectif), ainsi que la façon dont ces stratégies sont mises en place constitueront une problématique essentielle dans notre travail. Nous ne chercherons pas non plus à mesurer le « degré d'intégration » des migrants albanais dans la société grecque, qui a fait souvent le propos des études. Toutefois, le recours à la notion complexe d'intégration était obligatoire, puisque tout développement à propos des mouvements migratoires, abordé tant dans le registre académique que dans le domaine politique, fait appel implicitement ou explicitement à ce thème. Et de fait, les stratégies mêmes des migrants albanais en Grèce, qui font notre sujet, impliquent au plus haut point l'idée d'une intégration dans la société d'accueil, ou encore d'une adaptation, d'une insertion au sein de celle-ci. Cependant, le terme d'« intégration » sera ici esquivé, parce que connoté, comme le propose M. Tribalat (*op.cit.*).

La ségrégation, sujet sur lequel nous nous pencherons, apparaît comme l'opposé de l'intégration. Le type d'approche le plus récurrent en matière de ségrégation rattache ce thème à ceux de l'enclave, de la poche, voire du ghetto, autant de figures fortes de l'imaginaire collectif, désignées comme des maux contre lesquels il convient de lutter. L'attention se centre, donc, sur l'exclusion sociale engendrée par le regroupement et accrue par l'enfermement spatial dans des « quartiers en crise ». Le recours à la thématique de la ségrégation fait, ainsi, « *corps avec la représentation d'un idéal qu'elle vient contredire, celui de l'intégration ou de l'insertion* » (Grafmeyer, 1994 : 90). Étant donné que le regroupement, l'encombrement (spatial), les pratiques sociales et urbaines à caractère communautaire et/ou ethnique sont perçus comme des obstacles à l'intégration à la société dominante, la mixité – considérée comme consensuelle, souhaitable et nécessaire dans un processus de

déculturation et d'acculturation – est, ainsi, érigée en norme souhaitable (Henu & Berra, 2003 : 197). De manière générale, l'hypothèse qu'il existe des formes meilleures que d'autres est omniprésente dans le discours sur la ville ; et si l'on n'écrit plus que la mixité favorise l'acculturation, on dit, néanmoins, que la ségrégation y fait obstacle (Brun, 1994 : 43).

La notion de ségrégation, au sens strict, inclut l'idée de discrimination, qui est, en fait, son noyau sémantique (*op.cit.*, 24 ; Ebermeyer, 2003 :19). La problématique de l'inégalité sociale est également inséparable de l'ensemble. En effet, la « mise à l'écart » dont il s'agit est fondée sur une relation d'inégalité entre les groupes sociaux impliqués ; les facteurs qui amènent à cette « mise à l'écart » ne sont pas toujours très faciles à définir, d'autant plus qu'ils relèvent souvent de l'imaginaire. Cependant, les signes de différence sur lesquels sont fondées les exclusions sont principalement d'ordre ethnique et culturel : ils concernent la « race », la couleur de peau, l'origine nationale, ethnique ou géographique et, donc, essentiellement la langue maternelle, la religion, les coutumes – quoique la ségrégation soit également liée au statut économique. En bref, on utilise le concept de « ségrégation » pour caractériser un quartier, ou du moins un espace d'une certaine étendue marqués par une forte homogénéité, qu'elle soit économique, sociale ou culturelle (Brun, 1994 : 24-26, 53).

Cela dit, la mise « à distance », « à l'écart » d'une population, idées centrales dans la définition de la ségrégation, ne sont pas nécessairement de nature spatiale ; ainsi, une certaine proximité spatiale peut masquer des dénivelés sociaux, et par là même des « distances sociales » d'une très grande rigidité (*op.cit.* ; Chamboredon & Lemaire, 1970). En effet, J. Brun et J.-P. Lévy estiment que « *la proximité résidentielle – qui, comme terme, s'oppose souvent à celui de la ségrégation, et est même présenté comme un remède à la ségrégation – ne garantit ni brassage ni atténuation de la distance sociale* » (Brun & Lévy, 2002 : 386)

Par ailleurs, la notion de ségrégation se prête constamment à des glissements de sens, puisqu'elle est employée tantôt pour évoquer la situation de non-mixité sociale dans l'habitat – elle s'oppose alors à la mixité résidentielle –, tantôt pour mettre en avant les traits de pathologie sociale attribués à cette insuffisante mixité. Ce qui fait problème dans l'utilisation du terme, c'est la tentation de traiter la ségrégation comme un principe d'explication, c'est-à-dire un déterminant des faits et des processus observés. On assiste ainsi à une association, présentée comme allant de soi, entre deux idées, d'un côté, celle de la mesure de distance spatiale entre les groupes

sociaux, et, de l'autre, le développement des pathologies sociales. Ce qui peut engendrer des malentendus, puisque, d'après J. Brun, « *même si la distance spatiale se prête effectivement à la quantification, on risque de prendre la mesure de ségrégation pour une mesure de la distance sociale, voire de certaines formes de pathologie sociale* » (Brun, 1994 : 24, 42).

Ne l'oublions pas, dans des formes spatiales plus ou moins rigides, la ségrégation exprime une discrimination plus générale et plus profonde – rigoureuse et parfois institutionnalisée (Roncayolo, 1994 : 14). Et, comme cela a déjà été démontré, la division sociale de l'espace ne constitue qu'une des formes de la stratification sociale ; la ségrégation résidentielle est seulement un aspect des processus de ségrégation et de discrimination sociales opérant aussi sur le marché de l'emploi, dans l'appareil scolaire et, plus généralement, dans l'ensemble des processus de reproduction des classes sociales (Rhein, 1994a : 230, Duncan & Duncan, 1955).

Au cours des années 1980, le discours dominant, en France, sur la ségrégation a été essentiellement lié à l'évocation de la « question des banlieues ». Un des thèmes principaux de cette problématique est celle de la concentration de fractions – parmi les plus fragilisées économiquement – des populations d'origine étrangère dans certaines zones d'habitat. Les immigrés, suspectés de mal s'intégrer à la culture dominante, française ou autre, et les zones où ils sont regroupés sont ressentis comme dangereux par les habitants des autres espaces de la ville. Ce qui est en jeu, c'est le renforcement, de part et d'autre, de l'isolement spatial et des barrières sociales, d'autant plus que la spécificité culturelle et *ethnique* rend plus visible l'altérité des groupes ségrégués. Et, également la question des rapports de domination émerge à nouveau dans les processus qui conduisent à l'exclusion spatiale des groupes dont l'assimilation est refusée (Brun, 1994 : 54-56).

Cela dit, la notion de ségrégation implique, dans de nombreux cas, une dimension « ethnique », terme aussi très débattu et sur lequel nous reviendrons. A propos de cette dimension ethnique de la ségrégation, on assiste à un phénomène paradoxal ; d'après N. Boumaza, notons que, d'un côté, « *les médias et certains débats politiques nous ont accoutumés à une formulation des problèmes de la ville, plus particulièrement dans certaines zones d'habitat, en termes d'effet de la concentration 'd'immigrés' dans les relations qu'ils entretiennent avec les institutions (école, police, administration...) et avec leurs 'voisins' d'immeuble ou de quartier. [...] [Cette] concentration ethnique est également considérée comme un facteur de*

dégradation soit parce qu'elle résulte de la concentration de ménages 'à problèmes' appartenant au même milieu 'ethnique' soit parce qu'elle tendrait précisément à faciliter l'agrégation de personnes de même origine qui, produisant ou développant les modes de vie répulsifs pour les 'autochtones', dissuaderaient la mixité et la diversité du lieu (Boumaza, 2003a : 11-12). Mais de l'autre côté, l'inscription des migrants dans ces zones, qui résulte certes de l'absence de moyens financiers ou de certains choix de dépenses, dérive aussi des mécanismes d'exclusion et de ségrégation auxquels participent les pratiques de discrimination ethnique. En d'autres termes, la ségrégation résidentielle à base ethnique, la ségrégation des populations migratoires y comprise, tout en étant considérée par la société dominante comme posant problème dans la ville, résulte des options et des pratiques discriminatoires développées au sein de cette même société. Il s'agit donc d'un cercle vicieux dans lequel sont pris les « groupes ethniques », voire les migrants.

Cependant, l'ethnicité, telle qu'elle s'exprime dans l'habitat, n'aboutit pas forcément à des concentrations résidentielles ; certains groupes de migrants pratiquent la dispersion résidentielle et se redistribuent dans tout le territoire urbain ou presque, les migrants albanais à Thessalonique constituant une bonne illustration du phénomène, comme on s'efforcera de le montrer. La dispersion résidentielle de certains groupes, par ailleurs, n'est pas du tout signe d'un affaiblissement de leur ethnicité (Barou, 2003 : 263).

Le terme d'« ethnicité » fait également partie de l'ensemble des concepts connotés, qui souvent prennent un sens péjoratif, même si Dominique Schnapper affirme le contraire (1994 : 29). En France, la terminologie « ethnique » a été réservée historiquement aux populations colonisées ; par conséquent, son application à des nationaux venant d'autres Etats est généralement jugée abusive. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que toute revendication fondée sur une valorisation « ethnique », qu'elle provienne des régions françaises d'outre-mer ou des milieux immigrés, soit souvent stigmatisée (Schippers, 1999). En outre, par rapport au vocabulaire développé en anglais autour de ces thèmes, on constate une pauvreté relative de la langue française sur les thèmes de l'« ethnicité » et de l'« ethnique », qui tient à ce que la République française et la tradition sociologique se sont définies par le même *refus de l'ethnique* (Schnapper, 2005).

Malgré tout, l'emploi du terme « ethnique » – ou au moins de ses dérivés – est assez fréquent, surtout quand on évoque les relations entre groupes d'origine

différente, soit les relations interethniques. Dominique Schnapper (1994 : 29) entend par « ethnies », « *les groupes d'hommes qui se vivent comme les héritiers d'une communauté historique et culturelle (souvent formulée en termes d'ascendance commune) et partagent la volonté de la maintenir* ». Pour cet auteur, les « groupes ethniques », les « collectivités historiques », les « peuples » ou les « ethnies », termes synonymes, se caractérisent par un contenu culturel ou religieux. Les identités et les identifications ethniques comportent ainsi des dimensions objectives – le partage de certains traits culturels, produits d'une histoire, qui contribuent à expliquer pour une part le destin social de ces collectivités historiques – et subjectives – et la conscience qu'elles ont d'elles-mêmes, en tant que collectivités historiques, dans les relations qu'elles établissent avec les autres (Schnapper, 2005).

Néanmoins, Frederick Barth estime que les identités et les groupes ethniques ne renvoient pas à des contenus culturels spécifiques. Pour lui, la culture n'est pas une donnée et n'est pas immuable. Elle n'est pas non plus un élément constitutif des groupes ethniques ; au contraire, elle se présente comme une conséquence de la construction et de la reproduction des frontières entre les groupes. Les identités naissent, en fait, de situations sociales ou d'interactions, elles ne les précèdent pas. F. Barth considère, en outre, que les groupes ethniques sont une forme d'organisation sociale ; ainsi, dans la mesure où les acteurs utilisent des identités ethniques pour se catégoriser eux-mêmes et catégoriser les autres dans des buts d'interaction, ils forment des groupes ethniques en ce sens organisationnel (Barth, 1995 : 208-211 ; Rea & Tripier, 2003 : 74-75). L'« identité », par ailleurs, est – à la suite de M. Castells – un processus de construction de sens à partir d'un attribut culturel ou d'un ensemble cohérent d'attributs culturels qui reçoivent priorité sur toutes les autres sources. Par conséquent, un même individu, ou un même acteur collectif, peut en avoir plusieurs (Castells, 1999: 17), l'identité ethnique ne représentant que l'une de celles-ci ; cette identité représente aussi, de manière alternative, une dimension de l'identification sociale parmi d'autres dimensions psychologiquement équivalentes (Wagner, 1999). Enfin, comme nous l'avons déjà évoqué, les identités ethniques sont les « produits » d'interaction entre les groupes, mais dérivent aussi de l'identification de certaines caractéristiques par les « autres » et de la reconnaissance de ces caractéristiques par les membres du groupe eux-mêmes (Vermeulen, 2001). En d'autres termes, l'identité, et donc l'identité ethnique, est créée « dialogiquement »

(Taylor, 1994b: 18), car la définition de Soi renvoie forcément à celle de l'Autre (Schippers, 1999).

Chapitre 2 : La Grèce et les migrations.

Perspective historique

2.1 Grèce, « nouvelle » terre d'immigration ? Un commentaire

Longtemps considérée comme pays traditionnel d'émigration, la Grèce se voit appelée nouvelle terre d'immigration dans les quinze dernières années après la chute des régimes communistes en Europe Orientale. Cette constatation se trouve souvent accompagnée de jugements (« le pays et la société n'étaient guère prêts pour un phénomène d'une telle ampleur »), jugements qui ne manquent pas de souligner à l'envie « le choc de la population indigène » etc. Ceci semble souvent servir d'excuse et d'alibi pour l'insuffisante politique migratoire grecque (Parsanoglou, 2005).

Nous n'allons pas nier ici l'insuffisance de cette politique pas plus que le choc vraisemblable ressenti par la population grecque, thèmes que nous aborderons en détail plus loin. Intéressons-nous simplement à ce qualificatif : nouvelle terre d'immigration. Certes, l'histoire contemporaine de la Grèce comme pays souverain ne commence qu'au début du 19^{ème} siècle (1830), moment où naissent les Etats-nations balkaniques (Bulgarie, Serbie) et où, par voie de conséquence, les circulations migratoires intra-balkaniques s'apaisent. De ce dernier point de vue, envisager la Grèce comme nouveau pays d'immigration n'est pas inacceptable. Mais il faut, néanmoins, préciser que la Grèce, comme l'ensemble des pays du sud et du sud-est européen, n'a pas cessé au cours de son histoire d'être à la fois terre d'attraction et de répulsion pour des populations diverses. Par conséquent, attribuer à la Grèce le titre de « nouvelle » terre d'immigration semble ne pas tenir compte des mouvements perpétuels qui ont eu lieu dans son territoire, et dans l'ensemble de la péninsule balkanique, depuis l'effondrement de l'Empire byzantin, après la chute de Constantinople en 1453, au moment d'établissement de l'Empire ottoman, et surtout pendant l'histoire plus récente de la Grèce, au cours du 18^{ème} siècle.

La période du 17^{ème}-18^{ème} et du début du 20^{ème} siècle se caractérise par une mobilité spatiale (et sociale) importante, qui a touché toutes les contrées balkaniques de l'Empire ottoman et a coïncidé avec le développement des échanges entre l'Europe du Sud et du Centre-ouest. La structure politique et sociale des conquérants turcs leur donna au début de la conquête le caractère d'une caste essentiellement vouée à la guerre sainte. Cette répartition a laissé aux peuples dominés le soin du commerce, de l'agriculture et des autres activités productives du pays et les a rendus en même temps indispensables au fonctionnement du dispositif administratif comme à l'organisation du marché et aux échanges commerciaux (Kotzamanis, 1987 : 4).

Dès le début du 18^{ème} siècle, plus précisément, s'est produite une ouverture économique de l'espace balkanique aux marchés mondiaux – essentiellement l'Europe occidentale, autoproclamée Occident. Dès lors, s'opère une incessante redistribution des populations dans l'espace ottoman (Tsoukalas, 1982 : 47), un territoire politique par excellence multiculturel (Benveniste, 2002). Sans s'étendre à l'histoire complexe de ces mouvements²⁵, qui n'entre pas dans les buts de cette thèse, il suffit, pour souligner la persistance de ces déplacements, d'évoquer l'exemple de Thessalonique si représentatif d'une métropole ottomane (dans le **Chapitre 12**).

En effet, tout au long de la période ottomane (15^{ème} – 19^{ème} siècle), s'établissent des pratiques de migrations temporaires de travail, connues – dans tout l'Empire – sous le nom de *kurbet* et liées à un contexte socioculturel agro-pastoral. Les populations albanophones sont couramment engagées dans de telles migrations, qui constituent une tradition très présente dans le folklore et la musique albanais (Mai & Schwandner-Sievers, 2003 : 945). A la fin du 19^{ème} siècle, des Albanais traversent à pied les montagnes grecques afin de réaliser de travaux saisonniers dans le textile et l'agriculture en Grèce (Psimmenos & Kassimati, 2004 ; cité par Baldwin-Edwards, 2004). Pour autant, ils ne sont pas les seuls à pratiquer de telles migrations. Dans la Grèce du nord (région de Macédoine) en particulier, la main-d'œuvre indigène était insuffisante pour la récolte – manque encore persistant aujourd'hui (Vaiou & Hadjimichalis, 1997 : 162). S'ajoutaient à cette situation première les coûts désavantageux, pour les Beys, de l'embauche à l'année d'un nombre important d'ouvriers qui n'étaient nécessaires que pour trois mois. La conjonction a engendré,

²⁵ Pour ceci voir Moskof (1972), Pouqueville (1821), Vakalopoulos (1988), aussi bien que Kotzamanis (1987).

entre 1830 et 1902, de considérables mouvements saisonniers de paysans bulgares, qui émigraient des terres montagneuses en Macédoine grecque pour travailler dans l'agriculture du coton et du tabac (Vakalopoulos, 1988).

Au cours du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle, un grand nombre d'Albanais émigrent pour des raisons politiques et économiques. Ces migrations se dirigent aussi bien vers des destinations proches – la Serbie, la Roumanie, la Bulgarie, l'Égypte – que vers des terres plus lointaines – l'Australie, les États-Unis, l'Argentine. Mais leur destination principale reste cependant la Grèce, où, en 1930, les individus d'ascendance albanaise atteignent 400 000 (Carletto *et al.*, 2004 : 2). Les « *Arvanites* » en Grèce sont l'héritage historique de ce type des migrations, essentiellement mais non exclusivement ottomanes. Au moment de la naissance de l'État grec moderne, en 1830, il existe donc à Athènes une minorité importante.

Ces faits isolés, simplement évoqués à titre d'exemple, ne prétendent pas à l'analyse exhaustive des mouvements de population dans l'espace géographique qui allait être la Grèce actuelle. Leur mention nous permet simplement d'avancer l'argument d'une continuité des migrations – immigrations et émigrations – dans l'actuel territoire grec. Le rappel, certes rapide, de ces migrations, à titre indicatif, nous autorise, malgré tout, à remarquer ceci : entre les migrations perpétuelles des populations balkaniques (ruraux, commerçants, etc.) dès le début du 18^{ème} siècle, et les nouvelles migrations à l'aube des années 90, la période des régimes communistes en Europe orientale, où tout mouvement de population a été arrêté et parfois même sanctionné (comme dans le cas albanais) ne représente qu'une cinquantaine d'années. L'intervalle paraît, à cette aune, bien court dans la longue série des migrations dans l'espace balkanique, y compris l'espace hellénique.

Il semble donc, sinon faux, du moins inexact, de parler de la Grèce comme nouvelle terre d'immigration. Sans nier le renversement des soldes migratoires dans les deux dernières décennies, dû essentiellement à l'effondrement du mur de Berlin, nous ne pouvons pas non plus faire abstraction de la longue histoire des mouvements de populations balkaniques. Il convient, de surcroît, d'ajouter que, compte tenu ces mouvements perpétuels de populations à travers la péninsule balkanique – mouvements qui empruntaient historiquement les mêmes routes migratoires – les Balkans pourraient être qualifiés de « territoire circulatoire », expression due à Alain Tarrus :

« Entre les lieux souvent lointains de leurs origines et les haltes qui ponctuent leurs parcours, les migrants fédèrent en vastes unités territoriales des espaces apparaissant a priori comme disjoints [...]. Les lieux fréquentés, habités, traversés, sont [des] éléments de vastes ensembles territoriaux supports aux réseaux et références des diasporas. Il s'agit de territoires circulatoires, productions de mémoires collectives et de pratiques d'échanges sans cesse plus amples, où valeurs ethniques et économiques spécifiques créent de la culture en circulant. [...] Les territoires locaux sont en permanence recomposés par la mise en acte, via les mobilités, des réseaux relationnels (économiques, culturels, familiaux) qui manifestent, entretiennent, élargissent les proximités sociales historiquement instituées. [...] La notion de territoire circulaire constate une certaine socialisation des espaces supports aux déplacements. Les individus se reconnaissent à l'intérieur des espaces qu'ils investissent ou traversent au cours d'une histoire commune de la migration, initiatrice d'un lien social original » (Tarrius et al., 1994 : 88-89).

L'expression « territoire circulaire » est née pour désigner un travail particulier, celui que mène A. Tarrius et son équipe à Marseille et Tunis. Un examen plus poussé des circulations migratoires balkaniques depuis le 18^{ème} siècle montrerait, très probablement, que les chemins migratoires n'ont guère varié. Dans ce contexte, l'expression d'A. Tarrius pourrait être empruntée pour désigner l'espace balkanique et plus particulièrement l'espace hellénique et apparaîtrait plus appropriée que *nouveau pays d'immigration* ou *nouvelle terre d'immigration*. Ainsi, la difficulté d'une formulation inexacte et problématique pourrait être réduite. Mais l'emprunt de l'expression « territoire circulaire » nécessiterait un plus ample examen et il n'entre pas dans notre propos de mener de telles analyses. Comme l'expression « nouveau pays d'immigration » décrit, malgré tout, très bien certaines réalités que l'on ne peut nier, comme le renversement des flux migratoires grecs après guerre, ainsi qu'on le verra par la suite, l'usage de cette dernière expression sera privilégié dans le présent texte.

2.2 Le Sud européen : Portugal, Espagne, Italie, Grèce. Des « pays d'émigration » d'après -guerre, « pays d'immigration » actuels

Les pays du sud européen, dont fait partie la Grèce, n'ont pas cessé, au cours de leur histoire, d'être à la fois des terres d'attraction et de répulsion pour leur population, tout en faisant partie d'un vaste ensemble géopolitique – la Méditerranée – où les flux migratoires ont depuis toujours compté parmi les plus intenses du monde.

Au cours des quatre premières décennies de l'après-guerre, l'ensemble de ces pays a offert des terres actives de départ, avec dix millions d'émigrants vers l'Europe du nord-ouest, et encore presque trois millions vers les pays transocéaniques²⁶. Cependant, ces pays d'émigration traditionnelle, après avoir enregistré, dans un premier temps, une diminution de leurs sorties, au début des années 70, ont connu par la suite (1975-1985) l'augmentation des retours de leurs expatriés et sont (re)devenus à leur tour, progressivement, à partir de la fin des années 80, des terres de réception d'immigrés (Kotzamanis, 2004).

Les causes de ce renversement sont essentiellement d'ordre économique. Elles sont liées au caractère progressivement modifié de la division internationale du travail et au changement de positionnement des pays sud-européens dans celle-ci (Labrianidis & Lyberaki, 2001 : 72 ; Castles & Miller, 1998 : 82-84). Les mutations des sociétés et des économies sud-européennes ont créé les conditions favorables pour le changement de direction des flux migratoires. L'élévation du niveau d'éducation a provoqué un refus des travailleurs indigènes pour s'embaucher dans certains postes : on constate ainsi une prédilection pour des emplois plus « dignes » et d'un statut social plus élevé (Barou, 2001 : 74 ; Labrianidis & Lyberaki, *op.cit.*). Mais c'est aussi la nature spécifique des économies sud-européennes qui a créé de nombreuses opportunités pour les migrants : la dualité du marché du travail en primaire et secondaire²⁷, les économies souterraines prospères, l'expansion rapide du secteur

²⁶ Pour une comparaison entre les flux migratoires issus des pays méditerranéens, essentiellement la Grèce, le Portugal, l'Italie et l'Espagne, voir Kotzamanis (1987 : 100-107).

²⁷ Il s'agit des « marchés de travail segmentés », marchés à deux vitesses, où les migrants ne peuvent que très partiellement prétendre aux mêmes droits que les nationaux (évidemment d'autant moins dans le cas où ils sont clandestins), ce qui se traduit par des activités souvent marginalisées, et

tertiaire, qui – à son tour – a provoqué l’augmentation des emplois dans les secteurs du tourisme, des services sociaux à la personne, de la navigation, etc. S’ajoute à ces conditions que l’agriculture intensive et la construction (Bâtiment-Travaux Publics/BTP), secteurs d’emploi immigré par excellence, sont de nature saisonnière. Enfin les régions technologiquement arriérées – comme le sont les pays du sud européen – ont dû faire face à la compétitivité mondiale en réduisant les coûts du capital. Ces deux derniers points ont créé une forte demande d’une main-d’œuvre extracommunautaire peu qualifiée, flexible et bon marché. C’est tout ceci qui explique – entre autres – le fait que le travail au noir des migrants est un phénomène d’ampleur dans les pays de l’Europe du sud (Labrianidis, 2000a : 373 – 385 ; Lazaridis & Poyago-Theotoky, 1999 : 716 ; King, 2000).

Mais la direction des flux migratoires vers l’Europe du sud tient aussi du fait que les migrants potentiels trouvent plus de facilité à entrer dans des Etats sud-européens perméables que dans les pays qui pratiquent des contrôles frontaliers plus stricts. Certains auteurs qualifient ces premiers pays de « salle d’attente » (« *waiting room* »), dans le sens où, dû aux faibles mécanismes de contrôle des flux migratoires, ils servent de porte d’entrée et de transit à ceux qui veulent migrer vers le nord de l’Europe. Cependant, malgré les intentions initiales des migrants, nombre d’études ont montré que les pays sud-européens sont loin d’être de simples pays de transit (Labrianidis & Lyberaki, 2001 : 161 ; Lazaridis & Poyago-Theotoky, *op.cit.* ; Hatziprokopiou, 2005 : 33-37 ; Kokkali, 2003).

Outre les raisons d’ordre économique, la direction des mouvements de population vers le sud de l’Europe résulte aussi de la géographie et de la proximité. Le littoral long, les nombreuses îles et les régions montagneuses sont presque impossibles à « sceller », ce qui facilite les mouvements clandestins. D’autre part, la proximité de l’Europe du sud avec les pays de départ des migrants, soit les Balkans, l’Afrique du Nord et la Méditerranée orientale, pèse tout aussi lourd dans le choix de la terre d’installation. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des migrants albanais pour qui les deux destinations primaires sont la Grèce et l’Italie, pays aux frontières communes avec l’Albanie.

une insertion partielle dans le secteur informel, éventuellement accompagnée d’une relative exclusion sociale et de la formation de groupes sociaux marginalisés (Domenach & Picouet, 1995 : 69).

L'entrée facile dans le sud européen semble être aussi liée à l'insuffisance des politiques migratoires et les bureaucraties nationales, qui pour des raisons multiples (comme le manque de ressources adéquates et de savoir-faire, ainsi que l'extension de la corruption) ne sont pas en mesure de repérer les étrangers qui prolongent leurs séjours après l'expiration de leurs visas.

Il existe aussi des raisons historiques qui expliquent les migrations à destination de l'Europe du Sud. Pour l'Espagne et le Portugal, leur long passé colonial qui fait que ces deux pays deviennent de terres d'installation des migrants issus de leurs anciennes colonies (en Afrique ou en Amérique Latine). En Europe du Sud, les longues traditions migratoires est-européennes, comme par exemple les mouvements de l'ex-Yougoslavie (Slovénie, Croatie) vers les régions avoisinantes de l'Italie du nord-est, ou les migrations des grecs « co-ethniques » (étrangers d'origine grecque) de l'ex-Union soviétique vers la Grèce du Nord (King, 2000 ; Lazaridis & Poyago-Theotoky, 1999 : 716-717 ; Labrianidis & Lyberaki, 2001 : 71-81 ; Maffioletti, 2002a et 2002b ; Guidotti, 2002a et 2002b).

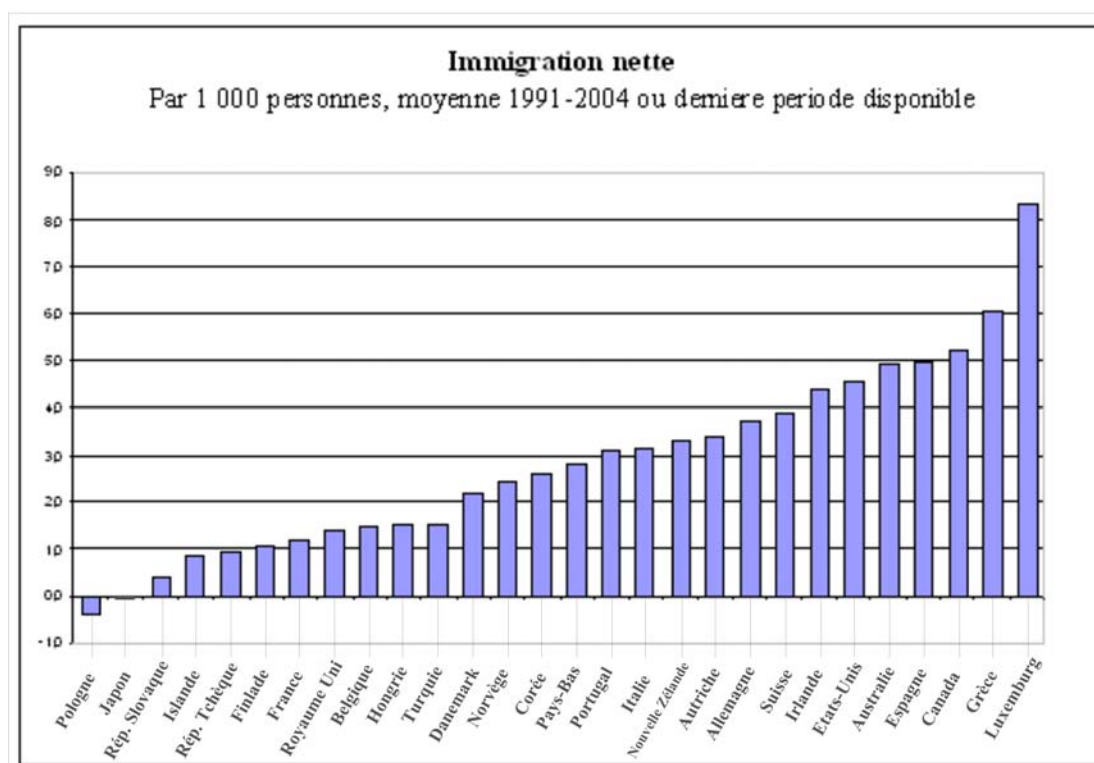
Comme Byron Kotzamanis (2004) le résume, « *initiés par des facteurs qui tiennent davantage à la situation de crise économique, politique et sociale des pays d'origine, entretenus par la demande de travail d'un secteur informel en expansion, maintenus invisibles par la défaillance du système d'observation statistique, rendus possibles par l'absence de dispositif judiciaire définissant les conditions d'entrée* », les flux migratoires à destination des pays sud-européens ont pris rapidement de l'ampleur. On peut esquisser une comparaison. Dans une conjoncture de pénurie de main d'œuvre, il avait fallu aux pays de l'Europe industrialisée deux décennies pour voir doubler leurs effectifs étrangers. Ici, dans une conjoncture économique plutôt molle, les effectifs étrangers – négligeables au départ – ont connu une très forte croissance. Les quinze dernières années ont été marquées par l'augmentation en valeur absolue et relative de l'immigration extracommunautaire (**Tableaux 2.1a** et **2.1b**, en Annexe) – plutôt asiatique et africaine pour l'Espagne et le Portugal, est-européenne pour la Grèce (Kotzamanis, *op.cit.*).

Les défaillances des systèmes sud-européens d'enregistrement statistique, le statut « clandestin » et la forte mobilité des migrants rendent les appréciations du volume de ces derniers extrêmement peu fiables, ce qui a engendré un grand nombre d'estimations issues de sources diverses et pas toujours concordantes (Lazaridis &

Poyago-Theotoky, *op.cit.*). En particulier, les mouvements de l'est vers le sud de l'Europe échappent aux enregistrements officiels.

Le cas sud-européen le plus flagrant semble être celui de la Grèce, qui atteint, dans une période très courte, des taux d'immigration comparables à ceux des pays traditionnels d'immigration comme l'Allemagne et la France (*Graphique 2.1a* et *2.1b*). Comme pays inséré dans l'ensemble géopolitique des Balkans, la Grèce a été soumise à un impact d'immigration distinct des autres pays du sud-est européen. L'effondrement des régimes communistes des pays de l'Europe de l'Est, dont quelques-uns partagent des frontières avec la Grèce, a rendu sa position tout à fait singulière au sein des pays sud-européens.

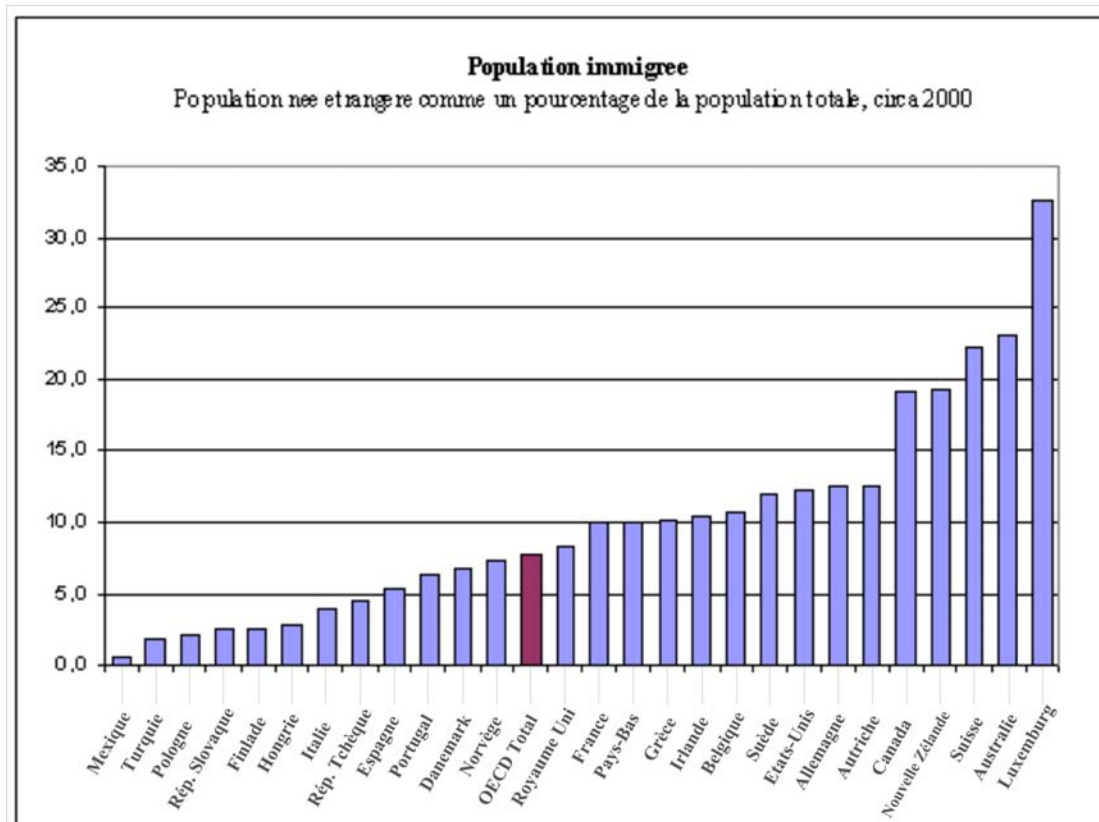
Graphique 2.1a : Immigration nette



Source : OECD (2006b).

Pour la période 1991-2004, la Grèce atteint des taux d'immigration qui dépassent de loin les taux respectifs des pays « traditionnels » d'immigration, comme la France, l'Allemagne, les Etats-Unis et le Canada.

Graphique 2.1b : Population immigrée



Source : OECD (2006b).

La Grèce atteint des taux d'immigration comparables à ceux de l'Allemagne et de la France

Contrairement aux expériences de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie, la vaste majorité des migrants présents actuellement en Grèce viennent des pays ex-communistes, qui suivent des processus transitoires afin d'entrer le système des économies de marché. En outre, l'immigration en Grèce n'est pas simplement issue des pays ex-communistes, mais c'est une migration balkanique par excellence (Albanie, Bulgarie, Roumanie), où les flux majeurs viennent d'un seul pays : l'Albanie (Cavounides, 2002 : 45-46, 64). La Grèce est ainsi le seul pays de l'UE dont plus de la moitié du pourcentage d'immigrés est originaire du même pays.

Les trois nationalités principales d'étrangers « documentés » en Espagne étaient, en 1997, la marocaine (37% de la population étrangère), la péruvienne (7%) et la dominicaine (6%) ; pour le Portugal, en 1996, c'était la cap-verdienne (23%), la brésilienne (12%) et l'angolaise (9%) ; pour l'Italie, en 1999, c'était la marocaine (12%), l'albanaise (9%) et la philippine (5%). Pour la Grèce, en 1998, les étrangers les plus nombreux qui ont participé au programme de régularisation étaient de loin de

nationalité albanaise (65%), puis bulgare (7%) et roumaine (4%), (*op.cit.*, 51-58), c'est-à-dire une migration principalement balkanique et issue des pays géographiquement proches à la Grèce²⁸.

Ainsi, malgré les nombreuses similitudes entre les schémas migratoires des pays sud-européens, les particularités du cas grec pèsent lourd contre le « modèle sud-européen d'immigration » de Russel King (2000), qui constitue, par ailleurs, la tentative la plus systématique de penser les migrations internationales vers les pays de l'Europe du sud dans une perspective d'ensemble. En particulier, la proximité de la Grèce avec l'Albanie, les mouvements pendulaires que cette proximité engendre, mais aussi la place dominante de l'Albanie, comme « réserve » des migrants en Grèce, sont tout autant de facteurs qui peuvent engendrer des schémas migratoires en Grèce très différents de ceux d'autres pays sud-européens – chose qui, selon Jennifer Cavounides (2002 : 64-66), contrarierait un modèle unifié. Et malgré le fait que, dans le cas italien des migrations albanaises, la proximité géographique joue également un rôle important, il convient d'ajouter que ces migrations ne constituent pas le flux principal vers l'Italie.

2.3 Grèce : bref historique des flux migratoires à partir et à destination de la Grèce

La Grèce a une longue tradition de pays d'émigration. Il semble que depuis toujours – pour des raisons différentes à chaque fois – les Grecs étaient à la recherche de nouvelles patries, à destination traditionnellement de la Mer Noire, de l'est de la Méditerranée, du sud de l'ex-Union soviétique, ainsi que de quelques centres de l'Europe occidentale qui sont devenus les noyaux d'une diaspora nombreuse et puissante. Cependant, dès le début du 19^{ème} siècle, cette recherche s'est tournée vers des terres plus lointaines, transgressant les frontières mentales des océans : les nouvelles destinations sont alors principalement les Etats-Unis et l'Australie. La fièvre migratoire atteint son zénith dans la décennie 1900-1920 où la Grèce perd 8% de sa population (IMEPO, 2005 : 5-6).

²⁸ Ceci sera montré dans le *Chapitre 3*, en s'appuyant sur les statistiques des effectifs étrangers en Grèce au cours des trente dernières années.

Le renversement des mouvements de population est d'abord un changement idéologique. Comme le souligne Constantin Tsoukalas (1982), la Grèce et les Grecs (l'hellénisme) qui, jusque là se définissaient essentiellement par les diasporas en dehors des frontières géographiques de l'Etat grec, se concentrent idéologiquement sur le nouvel Etat au début du XX^{ème} siècle. La Grèce devient une formation économique et sociale identique aux autres, puisque, dès ce moment, les frontières de la base nationale coïncident avec les frontières de sa souveraineté politique. D'une part parce que dès le milieu du 19^{ème} siècle les communautés grecques de l'Europe centrale et occidentale s'assimilent de plus en plus aux sociétés bourgeoises autochtones. Il en va de même dans l'espace balkanique : au moment où se développent des nationalismes « exclusifs », c'est-à-dire bulgare, roumain, etc. (là où auparavant il s'agissait d'un nationalisme pan-balkanique contre les Turcs), et où se forment les nouveaux Etats balkaniques, les communautés grecques disparaîtront. Enfin, en 1922, quand les Grecs sont vaincus en Asie-Mineure par Kemal Atatürk et les Jeunes Turcs, les frontières de l'Etat grec se définissent une fois pour toutes. La conséquence ultime est de mettre fin aux « rêves impériaux » de la Grèce, à l'ambition d'unifier les communautés helléniques géographiquement avoisinantes, en Asie Mineure, avec le premier Etat indépendant grec. La « Grande Catastrophe » a amené l'évacuation définitive de l'Asie Mineure par l'élément grec et a réuni tout l'hellénisme dans les frontières étatiques (*op.cit.*, 51-57, 147, 150).

Ainsi, la disparition des communautés helléniques en dehors des frontières de l'Etat grec, qui servaient de centres d'accueil des mouvements migratoires grecs, coïncida avec mais aussi amena les migrations transocéaniques vers les Amériques, l'Australie et le Canada. Celles-ci constituent la première de deux vagues d'émigration massive, à la fin du 19^{ème} jusqu'au début du 20^{ème} siècle. Elle a été provoquée par la chute brutale du prix du raisin de Corinthe – produit principal d'exportation du pays – sur les marchés internationaux. Entre 1890 et 1914, plus particulièrement, presque 1/6ème de la population de Grèce a émigré, principalement en direction des Etats-Unis et de l'Egypte, et ceci sous le regard bienveillant de l'Etat, qui équilibrait ses fonds de caisse avec les envois de fonds.

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale a lieu la seconde vague d'émigration (1950-1974), qui s'explique par des raisons aussi bien politiques

qu'économiques. Elle est liée aux conséquences de la guerre civile (1946-1949)²⁹ et de la dictature militaire (1967-1974) qui l'a suivie. Selon les statistiques officielles, au cours de la période 1955-1973, 603 300 Grecs émigrèrent en Allemagne, 170 700 en Australie, 124 000 aux Etats-Unis et 80 200 au Canada, soit à-peu-près un million de sorties, majoritairement issue des zones rurales sur une population de sept millions (en 1950). A ce mouvement migratoire participe également toute l'Europe du Sud, qui alimente en main d'œuvre les pays industrialisés du nord. Cependant, les chocs pétroliers de 1973 et de 1980 provoquent une telle incertitude économique que le besoin en main d'œuvre baisse alors, ce qui amène les pays d'accueil à mettre en place des politiques d'immigration nettement plus strictes (Kotzamanis, 1987 ; Kasimis & Kasimi, 2004 ; Kotzamanis A., 2005 ; Fakiolas, 1997 : 1).

Une baisse de l'émigration et un mouvement inverse, le retour au pays, s'inaugurent alors. Pour la Grèce, plus particulièrement, s'ajoutent également les difficultés d'intégration aux pays d'accueil, le retour de la démocratie en 1974 et le « décollage » économique du pays à partir de 1981, année d'entrée dans la Communauté Economique Européenne (CEE). Mais C. Tsoukalas (1982 : 150) souligne que le caractère provisoire a toujours été propre aux migrations grecques³⁰ : l'émigrant grec, tout comme pendant la première vague migratoire du début du siècle, et de façon exactement identique que celle de son père ou son grand-père, « *part pour retourner, restant toujours disponible, si le besoin se présente, pour s'expatrier encore une fois...* ».

Selon l'Institut de Politique Migratoire (IMEPO), entre 1950 et 1975 un ensemble de 678 000 personnes ont émigré de la Grèce dans d'autres pays, tandis qu'entre 1975 et 2 000 un ensemble de 935 000 personnes a immigré en Grèce (voir **Tableau 2.2** et **Graphiques 2.2** et **2.3**). L'équilibre migratoire en Grèce commence donc en fait à s'inverser bien avant la chute des régimes socialistes. Dans la période 1955-1975, environ 200 000 membres des anciennes diasporas grecques en Turquie, Egypte, Chypre et Zaïre repartent pour la Grèce (Tsoukala, 1997 ; Fakiolas, 1997 : 1). Entre 1974 et 1985, près de la moitié des émigrés de la période d'après-guerre

²⁹ Environ 56 000 personnes, qui, ayant dû quitter le pays – en raison de leurs convictions politiques – après la fin de la guerre civile, se sont réfugiées dans les pays de l'ex-Union soviétique et de l'Europe de l'Est (Tsoukala, 1997).

³⁰ Voir également Polyzos (1949 : 53).

retournent au pays (Kasimis & Kasimi, 2004 ; Kotzamanis A., 2005 ; Fakiolas, *op.cit.*). Selon les résultats d'une enquête nationale portant sur l'émigration-rapatriement, en 1986, les migrants de retour au cours des années 1971-1985 s'élèvent environ à 626 000. Lors du recensement de 1991, on enregistre encore 162 000 personnes qui résidaient à l'étranger en décembre 1985. A ces retours participent donc les Grecs émigrés lors des décennies passées, et, après 1974 et la fin de la dictature militaire, les réfugiés politiques partis après la fin de la guerre civile dans les pays socialistes de l'époque³¹. Il faut ajouter à ces retours, l'arrivée, par vagues successives, à partir des années 80, des personnes qui faisaient partie de vieilles diasporas grecques de l'ex URSS, les Pontiques, descendants des Grecs installés dans la région du Pont Euxin (la Mer Noire)³². Enfin, toujours dans les années 70-80, on observe l'arrivée de la majorité des « proto-migrants » (les premiers arrivants) non communautaires, originaires d'Afrique et d'Asie (par exemple Pakistanais), mais aussi de Pologne (Kotzamanis, 2004 et 2006b).

Toutefois, le nombre des étrangers reste très restreint jusqu'à la fin de la décennie : il est ainsi estimé à environ 90 000 personnes au milieu des années 80, dont 1/3 en provenance de pays de l'Union Européenne (Kotzamanis A., 2005). Les entrées migratoires vont s'amplifier au cours de quinze dernières années. L'effondrement des régimes dans les ex-pays socialistes, les crises successives en

³¹ En 1984, ceux qui sont rentrés atteignaient 33 500 personnes (Tsoukala, 1997).

³² Installés dès l'Antiquité dans la région du Pont, sur les rives de la Mer Noire, au nord-est de la Turquie actuelle, les Grecs pontiques, comptent aujourd'hui plus d'un million d'individus dispersés dans le monde. Chassés à plusieurs reprises de leur terre d'origine, en particulier lors des guerres russo-turques du 18^{ème} et du 19^{ème} siècle, ils furent ensuite officiellement expulsés du territoire turc en 1923. Réfugiés en nombre en URSS, ils ont été de nouveau persécutés, par le régime stalinien, et massivement déportés vers les Républiques de l'Asie centrale et de la Sibérie (Bruneau, 2001). Après l'éclatement de l'URSS, ils se trouvent citoyens minoritaires dans plusieurs pays : Russie, Ukraine, Kazakhstan, Ouzbékistan et bientôt ils sont incités à venir en Grèce, où en vertu d'un droit de nationalité fondé sur le *jus sanguinis*, ils se voient accorder immédiatement un passeport grec (Barou, 2001 : 73). Ils commencent à immigrer à partir de 1987, surtout après 1989, et en 1996 ils atteignaient près de 70 000 personnes (Tsoukala, 1997). En 2000, selon le recensement spécial du Secrétariat Général pour les Grecs Rapatriés, 152 204 Grecs Pontiques ont été installés en Grèce, dont plus de la moitié (80 000 environ) est venue de Géorgie, 31 000 de Kazakhstan, 23 000 de Russie et près de 9 000 d'Arménie (Gropas & Triandafyllidou, 2005b). Voir aussi, à la fin de la présente section, l'encadré gris.

Albanie voisine, mais aussi dans les pays du Caucase, les crises kurde, afghane et irakienne par la suite aboutissent à l'arrivée massive de réfugiés et/ou migrants économiques en quête d'un pays de transit vers l'Europe du nord ou les Etats-Unis et le Canada (Kotzamanis, 2004 et 2006b).

Les données des trois derniers recensements confirment ce fait (**Tableau 2.3** et **Graphique 2.4**). En 1981, les personnes de nationalité autre qu'hellénique s'élèvent à 180 595 (dont 65% viennent des pays industrialisés³³), tout en constituant moins de 2% de la population totale. Dix ans plus tard, une légère diminution des personnes étrangères est enregistrée, pour atteindre les 166 031 effectifs (approximativement 1,6% de la population totale). La population issue des pays les plus industrialisés forme alors moins de 50% de la population étrangère totale, tandis que le poids des migrants originaires des pays de l'Europe de l'Est sur l'ensemble de la population étrangère augmente nettement (près de 30%), (Kotzamanis, 2004 ; Alvanides & Kotzamanis, 2005 ; ESYE, 2001).

Au dernier recensement (2001), le nombre des étrangers a plus que quadruplé en vingt ans, puisqu'on dénombre 762 000 effectifs, soit près de 7% de la population totale du pays. On estime toutefois que le nombre réel des étrangers présents en Grèce est plus élevé et atteint près de 10% de la population totale³⁴. En raison de leur statut « irrégulier », nombre d'étrangers ont échappé à l'enregistrement du recensement de 2001, alors que d'autres sont entrés dans le pays spécifiquement pour profiter du programme de régularisation qui a suivi le recensement. Soulignons également que le mouvement naturel (naissances moins décès) n'a été positif que de 20 000 personnes entre 1991 et 2001. L'accroissement de la population résidente en Grèce (estimé à 705 000 dans cette même période) est donc dû presque exclusivement à l'immigration

³³ Plus particulièrement : 34% vient des pays de l'UE (15), 11% de Chypre, 13,5% des Etats-Unis, et 6,5% de l'Australie et de Canada.

³⁴ A titre indicatif, lors d'une conférence sur la « question de l'immigration » (et le positionnement sur cette question des partis politiques parlementaires), organisée, en mars 2005, par l'Institut de Politique Migratoire/IMEPO (centre de recherche étatique, créé en 2001 et chargé de mener des études sur les populations étrangères installées en Grèce), le nombre des personnes étrangères a été estimé entre 1 600 000 et 1 700 000 (soit environ 1 100 000 résidant en Grèce, le reste étant des travailleurs saisonniers, qui atteignent les 600 000 personnes) (Kotzamanis A., 2005).

étrangère³⁵ (Kotzamanis, 2004 ; Kotzamanis *et al.*, 2006), (voir **Tableaux 2.4** et **2.5** en *Annexe*).

Tableau 2.2 : Evolution de la population de Grèce (1950-2000)

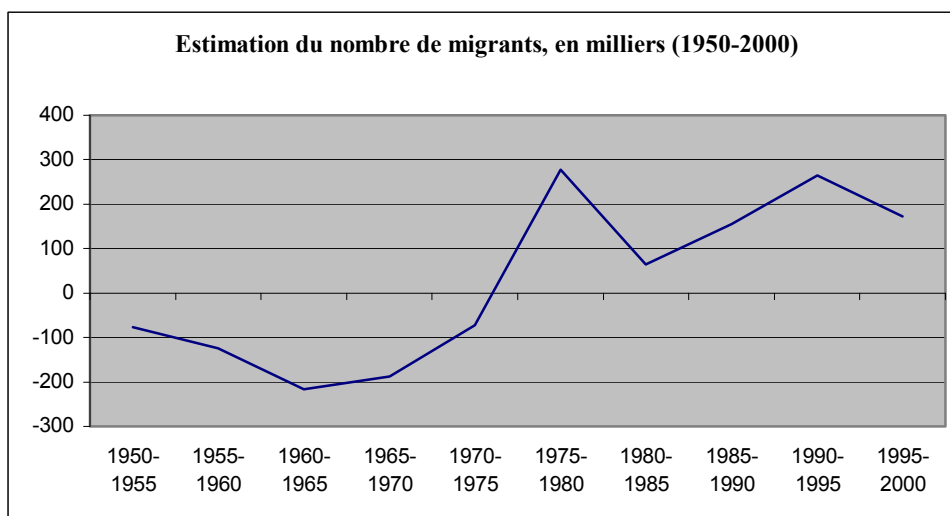
Période	Naissances	Décès	Augmentation naturelle	Migration nette			Augmentation totale
				Grecs	Etrangers	Total	
1951-1960	1.533.249	577.212	956.037	-224.450	24.165	200.285	755.752
1961-1970	1.532.475	693.050	839.425	-406.169	37.832	368.337	471.088
1971-1980	1.438.877	801.509	637.368	64.552	78.856	243.408	880.776
1981-1990	1.183.634	911.193	272.441	251.190	-4.148	247.042	519.483
1991-2000	1.021.381	999.764	21.617	52.746	629.817	682.563	704.180

Source : Données censitaires d'ESYE (2001), citées par Kotzamanis A. (2005).

Après 1974, on enregistre le début des retours des réfugiés politiques partis après la fin de la guerre civile dans les pays alors socialistes. Il se peut que nombre d'entre eux soient enregistrés en tant qu'étrangers, la nationalité hellénique étant pour eux une acquisition très récente. Dans cette même période, des primo-arrivants non communautaires, originaires d'Afrique et d'Asie, mais aussi de Pologne, arrivent en Grèce ; la majorité d'entre eux partira dans les années 80. Les Pontiques arrivent dans les années 80, mais il se peut que nombreux d'entre eux soient enregistrés en tant que « Grecs » puisqu'il leur a été octroyé des passeports grecs. Enfin, le chiffre des effectifs étrangers dans les années 80 apparaît négatif, ce qui est fort trompeur: le recensement de 1991 n'a enregistré que les étrangers « documentés », essentiellement donc et principalement ceux issus de l'UE, puisque l'immigration en Grèce à ce moment était par excellence clandestine. Ceci n'est pas le cas du recensement suivant, puisque une grande campagne pour que les migrants « irréguliers » y participent a été lancée la veille du recensement.

³⁵ Les retours des migrants grecs des décennies précédentes jouent un rôle fort marginal.

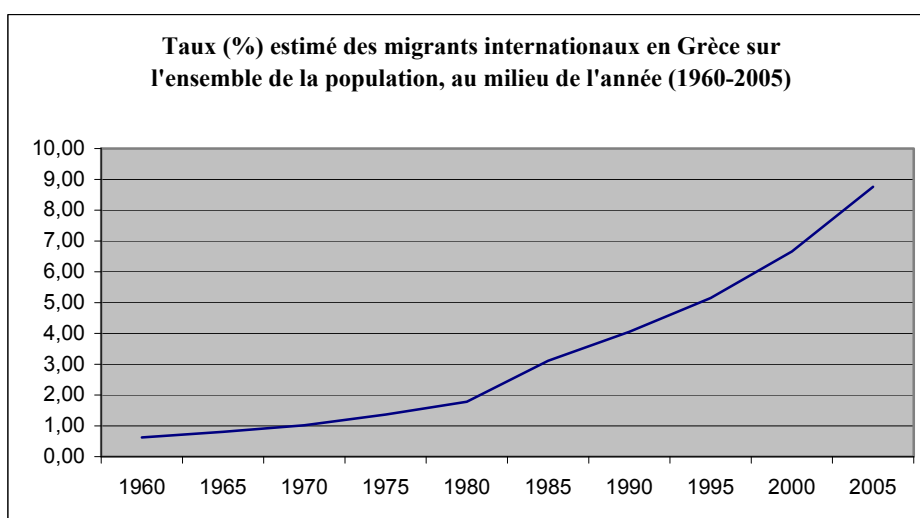
Graphique 2.2 : Estimation du nombre de migrants en Grèce (1950-2000)



Source: *Elaboration sur données de Nations Unis (United Nations, 2001), citées par Kotzamanis A. (2005).*

À partir des années 70, on observe un renversement du solde migratoire grec. Au début des années 80, le nombre des migrants atteint 278 milliers de personnes, à la fois des rapatriés et des migrants de retours d'origine grecque, ainsi que des primo-migrants d'origine asiatique, africaine et polonaise. La chute du mur de Berlin déclenche une deuxième vague d'immigration à destination de la Grèce, qui, pour certaines populations balkaniques, prend les dimensions d'un véritable exode.

Graphique 2.3 : Taux (%) estimé des migrants internationaux en Grèce (1960-2005)



Source: *Elaboration sur données de Nations Unis (United Nations, 2005).*

Depuis le milieu des années 90, la Grèce figure parmi les pays avec le plus fort taux d'immigrés. Dans les années 2000, ce taux atteint 9% de la population totale.

Tableau 2.3 : Grèce, population totale et population de nationalité étrangère (sélection de pays) aux recensements 1981, 1991 et 2001 [population résidente]

	1981	1981	1991	1991	2001	2001
Nationalité	Total	(%)	Total	(%)	Total	(%)
Total	9.739.589	100,00	10.259.900	100	10.934.097	100
grecque*	9.558.994	98,15**	10.092.624	98,37**	10.171.906	93,03**
autre	180.595	1,85**	167.276	1,63**	762.191	6,97**
étrangère	176.119	1,81**	166.031	1,62**	761.813	6,97**
Non-définie/sans nationalité	4.476	0,05**	1.245	0,01**	378	0,00**
Pays les plus industrialisés	115.431	65,54***	76.275	45,94***	99.646	13,08***
Etats-membres de l'UE (15)	59.488	51,54	35.304	46,29	46.869	47,04
Chypre	19.337	16,75	14.651	19,21	17.426	17,49
Australie	7.041	6,10	6.313	8,28	8.767	8,80
Etats-Unis	23.659	20,50	13.927	18,26	18.140	18,20
Canada	4.136	3,58	4.717	6,18	6.049	6,07
Reste des pays industrialisés	1.770	1,53	1.363	1,79	2.395	2,40
Balkans	5.821	3,31***	26.226	15,18***	500.226	65,66***
Albanie	3.563	61,21	20.556	78,38	438.036	87,57
Bulgarie	807	13,86	2.413	9,20	35.104	7,02
Roumanie	606	10,41	1.923	7,33	21.994	4,40
Yougoslavie (Serbie et Monténégro en 2001)	845	14,52	1.334	5,09	3.832	0,77
A.R.Y.M. (Macédoine)	-	-	-	-	747	0,15
Croatie	-	-	-	-	219	0,04
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	294	0,06
Ex-pays socialistes (les pays balkaniques exclus)	3.630	2,06***	25.022	15,07***	51.649	6,78***
Pologne	522	14,38	9.624	38,46	12.831	24,84
Hongrie	237	6,53	291	1,16	538	1,04
Tchécoslovaquie (Rép. Tchèque et Slovaquie en 2001)	247	6,80	738	2,95	1.009	1,95
Russie (URSS et Fédération russe en 2001)	1.515	41,74	12.918	51,63	17.535	33,95
Autres pays ex-socialistes européens	1.109	30,55	1.451	5,80	19.736	38,21
Reste des pays (moins industrialisés)	51.237	29,09***	39.753***	23,94	110.292	14,48***
Asie	41.954	81,88	28.812	72,48	91.127	82,62
Afrique	6.671	13,02	8.726	21,95	15.700	14,23
Amériques	2.195	4,28	2.022	5,09	3.167	2,87
Océanie	417	0,81	193	0,49	298	0,27

*les personnes ayant la double nationalité (grecque et une autre) sont comprises dans la catégorie « grecque ».

**Taux sur l'ensemble de la population totale de la Grèce.

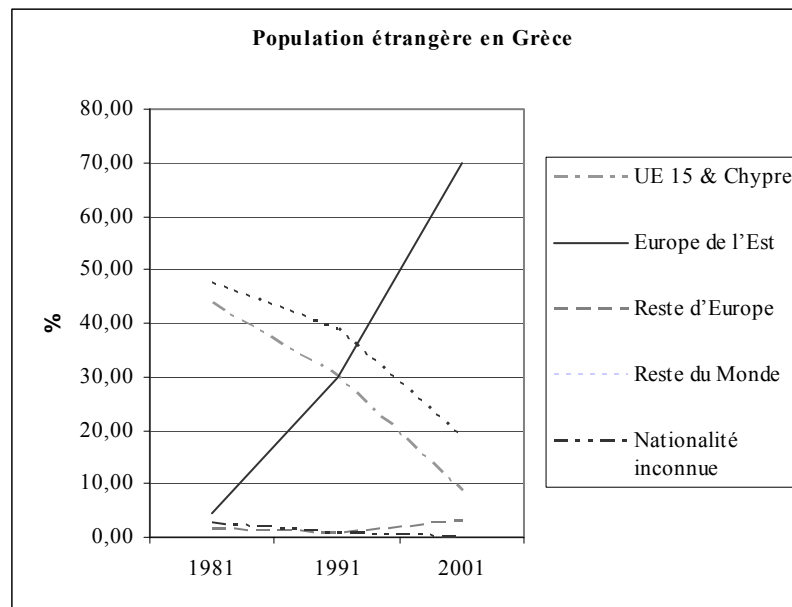
***Taux sur l'ensemble de la population ayant déclaré une nationalité étrangère.

En italiques : taux des personnes ayant la nationalité X sur l'ensemble des étrangers du groupe en question.

Source : Kotzamanis et al. (2006) ; élaboration sur données censitaires d'ESYE (1981, 1991 2001) et Annuaires Statistiques.

Entre le recensement de 1981 et de 2001, sur l'ensemble des étrangers en Grèce, les ressortissants de l'UE les plus nombreux sont est-européens.

Graphique 2.4 : Population étrangère en Grèce (3 derniers recensements)



Source : Elaboration sur données censitaires d'ESYE (2001) citées par Alvanides & Kotzamanis (2005).

La question des « co-ethniques » (« homogénéis »)

La question des « co-ethniques » (« homogénéis ») ou Grecs ethniques vient compliquer la tâche déjà difficile de l'estimation du nombre de migrants en Grèce. Plus particulièrement sur la question des « retours » de l'ex-URSS (les Pontiques), une part très importante d'entre eux est entrée en Grèce en tant qu'*étrangers*, mais a été recensée, en 2001, comme *Grecs*. A la différence des co-ethniques de l'Albanie, les Pontiques se sont vu octroyer la nationalité grecque dès leur arrivée. Une référence de l'OECD (2003) rapporte que plus de 150 000 personnes d'origine grecque sont entrées en Grèce en provenance de l'ex-Union soviétique ; un tiers d'entre eux a acquis la nationalité grecque (Kaklamani & Androulaki, 2006 : 100).

Quant aux personnes issues de la minorité grecque en Albanie, il n'y a aucune estimation précise de leur nombre. Au contraire, il existe une confusion à leur sujet : leur nombre varie considérablement selon les sources. Il est important de souligner ici que, dès les années 1920, où l'Albanie est obligée de reconnaître officiellement la minorité grecque, la Grèce s'efforce d'augmenter le nombre des effectifs de sa minorité, en englobant toutes les populations orthodoxes – grecques ou autres – qui résident à proximité des régions fortement hellénophones. L'Albanie, en revanche, adopte une démarche inverse et tente de sous-estimer la population minoritaire (Mpaltsiotis *et al.*, 2001). Selon les représentants de la minorité grecque en Albanie et des sources officielles du gouvernement grec, les Grecs ethniques de l'Albanie (faussement

appelés « Vorioepiotes »³⁶) sont estimés, selon le World Directory of Minorities, à 400 000-600 000 personnes, selon les statistiques albanaises entre 40 000-58 000 personnes. Le recensement de 1961 en Albanie a enregistré 40 000 personnes (Poulton, 1991: 195), celui de 1989 les estime à 59 000. Le gouvernement grec réclame quant à lui le nombre de 300 000 individus (Pastore, 1998 : 3). Selon X. Raufier et F. Haut (1992 : 25-27 ; cité par Dodos, *op.cit.*), les membres de la minorité grecque en Albanie sont estimés entre 40 000 et 400 000, y compris 20 000 Macédoniens, un petit nombre de Serbes et de Tsiganes et surtout 200 000-250 000 Valaques (de croyance orthodoxe, parlant une langue latine proche du roumain). En ce qui concerne ces derniers, une partie d'entre eux, habitant surtout au sud-est de l'Albanie, a une identité fortement philhellène ou même grecque (Mpaltsiotis *et al.*, 2001).

Selon le Ministère du Travail grec, par ailleurs, les co-ethniques d'Albanie en Grèce auraient atteint 150 000 personnes en 1996. Anna Triandafyllidou (2005) donne pour sa part une estimation de 100 000 citoyens Albanais d'origine grecque résidant actuellement en Grèce après avoir obtenu le visa spécial, soit la *Carte Spéciale d'Identification de Co-ethnique*, délivré par les départements locaux de police. Il faut, cependant, souligner que parmi ceux qui ont obtenu ce visa, qui est à la fois carte de séjour et permis de travail, il existe certainement de « faux » co-ethniques, surtout des Valaques habitant le sud de l'Albanie, qui ont obtenu des faux justificatifs de « hellénicité » (voir aussi **Chapitre 6**). Enfin, selon les estimations de Grecs co-ethniques eux-mêmes, leur nombre en Grèce atteint 100 000-150 000 individus. Ceci semble aussi être confirmé par M. Pavlou (2003b), qui a calculé que la communauté greco-albanaise installée actuellement en Grèce doit, en fait, compter entre 100 000 et 150 000 personnes, étant donné le nombre, en 2001, d'enfants co-ethniques enregistré dans les écoles grecques (16 000). Encore une fois, ce nombre comprend tous ceux qui, en présentant de faux documents, ont reçu la carte spéciale de co-ethnique.

Il serait très utile de disposer des données du Ministère de l'Ordre Public, responsable de la délivrance de ces cartes, pour connaître les personnes qui en bénéficient et leur nombre. Or, jusqu'à présent, l'accès à ce type de données a été impossible, sous prétexte de leur caractère

³⁶ Le terme « Vorios Epiros » (Epire du Nord) est une désignation diplomatique et politique qui apparaît après 1913. Il est issu de l'opposition des habitants grecs des régions frontalières de la Grèce aux pactes internationaux où furent déterminées les frontières du pays et où leur sort national fut tranché malgré eux, puisque les régions où ils vivaient furent alors concédées au nouvel Etat albanais. En tant que terme géographique, il ne recouvre rien de précis, car les limites des frontières nord de l'« Epire du Nord » n'ont jamais été clairement établies. En outre, dès 1919 et même selon les tracés frontaliers les plus favorables aux positions grecques, l'importance de la population grecque n'apparaît pas si évidente (Dodos, 1994 : 119-121). Pour plus d'information sur le thème de la minorité grecque en Albanie, voir aussi Mpaltsiotis *et al.*, (2001), et Pavlou (2003b).

« confidentiel »³⁷. C'est là la conséquence de la crainte de statistiques qui prouverait la faible importance de la minorité grecque en Albanie, ainsi que l'« inflation » de co-ethniques en provenant de l'Albanie pourvus de « justificatifs de grécité » extrêmement douteux (Pavlou, 2003b).

Le fait, d'ailleurs, que le gouvernement grec a été très réticent quant à l'installation des Grecs ethniques d'Albanie en Grèce tient justement à la non-évacuation de la minorité en Albanie (Tsoukala, 1997 ; Dodos, 1994 : 142). Et c'est là où se trouve la raison pour laquelle il existe une vraie discrimination entre co-ethniques « rapatriés » pontiques et co-ethniques de la minorité en Albanie. Alors que les premiers sont acceptés comme réfugiés, les derniers sont instrumentalisés dans la politique étrangère grecque : leur présence au sud de l'Albanie est considérée comme vitale pour la promotion des intérêts grecs, comme les revendications territoriales potentielles, ou même l'utilisation de la condition de la minorité comme instrument dans les rapports bilatéraux et comme indicateur du traitement réservé aux minorités ethniques mais aussi à la communauté migratoire d'Albanais en Grèce (Pavlou, 2003a).

³⁷ Le Département de Police de Thessalonique nous a refusé l'accès à ce type de données, ce qui ne semble pas être une exception mais plutôt la règle concernant le sujet de co-ethniques issus de la minorité en Albanie.

Chapitre 3 : Les migrations internationales vers la Grèce à la fin du 20^{ème} siècle

3.1 Des migrations par excellence balkaniques

Après avoir participé aux grands courants migratoires du 20^{ème} siècle en tant que pays exportateur de main d'œuvre, la Grèce se trouve actuellement confrontée à un fait nouveau auquel elle s'adapte, non sans obstacles et retards. La chute du mur de Berlin, et les changements sociopolitiques en Europe centrale et orientale qui l'ont suivi, ont créé de nombreuses vagues de migrants issus de ces pays, depuis la fin des années 80 et le début des années 90. C'est le moment où, comme il a déjà été évoqué, le nombre de la population étrangère de la Grèce augmente, représentant plus que 8% de la population totale du pays et 13% de sa force de travail, pourcentage composé en partie de migrants en situation « irrégulière ». Il a été estimé que ces derniers, pour la période 1997-1998, ont atteint le nombre de 500 000 environ (Maffioletti, 2002a : 139 ; Grammatikopoulou, 1999 : 105). D'autre part, un grand nombre de migrants arrivent aussi de l'Asie et de l'Afrique. Mais les migrants issus des pays européens de l'ex-Pacte de Varsovie et surtout des pays balkaniques représentent une part importante dans les populations étrangères qui s'installent en Grèce.

L'augmentation de la population étrangère en Grèce présente, en fait, des fluctuations intéressantes quant au pays d'origine. Les effectifs étrangers issus des pays non-balkaniques ont presque doublé leur nombre dans la période intercensitaire 1991-2001, alors que les personnes originaires des Balkans ont été multipliées par 19 : Albanais, Bulgares et Roumains sont ceux qui ont connu le plus grand accroissement (*Tableau 2.3*).

Une analyse plus détaillée des données censitaires de 2001 dévoile quelques points intéressants. Les personnes originaires des pays de l'Europe de l'Est constituent plus de 72% de la population étrangère en Grèce, alors que les seuls

ressortissants des pays balkaniques représentent près de 66% de ce pourcentage et forment donc le groupe le plus nombreux d'étrangers. Notons, cependant, que les Albanais représentent – à eux seuls – près de 58% de la population étrangère. En revanche, les ressortissants issus des pays industrialisés (UE15, Chypre, USA, Australie, Canada, etc.) forment à peine 13% du total, ainsi que les personnes originaires de six pays les plus représentés d'Afrique et d'Asie (la Turquie, l'Égypte, le Pakistan, l'Inde, l'Irak et les Philippines) ne constituent que 6,5% des effectifs étrangers recensés (Kotzamanis, 2004), (*Tableau 3.1* en Annexe).

Ainsi, ce sont les ressortissants des pays balkaniques qui forment de loin le groupe le plus nombreux d'étrangers (*Graphique 3.1* en Annexe). La chose apparaît d'autant plus frappante si l'on considère, d'un côté, les personnes ayant déclaré comme motif de leur installation en Grèce la recherche d'un emploi (58%), et d'un autre, les cas de réunification familiale (15%) – en un mot, si l'on isole parmi les étrangers balkaniques ceux qui sont venus en Grèce soit pour travailler soit pour rejoindre un membre de leur famille qui y travaille déjà. Etant donné que la réunification familiale est une immigration induite, puisqu'elle dérive indirectement du motif « travail », le poids de ce dernier est particulièrement évident dans les effectifs balkaniques (73% des individus balkaniques viennent en Grèce pour travailler ou pour rejoindre leur famille) et dépasse la moyenne de tous les individus de nationalité étrangère venus pour ces mêmes raisons (67%)³⁸. Dernière précision, ceci, dans le cas des étrangers originaires des Balkans, concerne particulièrement plus précisément des Albanais, des Bulgares et des Roumains (de loin les plus nombreux parmi les ressortissants balkaniques)³⁹.

Comme les personnes étrangères enregistrées en Grèce en 2001 sont par excellence issues des pays balkaniques et que les ressortissants de ces pays ont été installés en Grèce surtout pour travailler (ou pour effectuer une réunification familiale), il s'ensuit que les « étrangers » en Grèce sont, dans leur écrasante majorité, des « immigrés » soit directement (motif « travail ») soit indirectement (motif

³⁸ Cf. *Tableau 3.2* et *3.3*, et pour une répartition par sexe, le *Tableau 3.6* en Annexe.

³⁹ En effet, sur les populations totales en Grèce de chacun de ces groupes, ceux qui ont déclaré comme motif de leur installation la quête de travail sont respectivement près de 55%, 78% et près de 79%. Quant à la réunification familiale, près de 16%, de 7,5% et de 6,5% respectivement de tous les effectifs albanais, bulgares et roumains en Grèce sont concernés par elle (*Tableau 3.3*).

« réunification familiale »). Rappelons également qu'en 2001 le nombre des personnes étrangères issues des pays les plus industrialisés (Groupe 1), qui, incontestablement, n'effectuent pas une « immigration » en Grèce⁴⁰, est négligeable par rapport au volume des ressortissants balkaniques. En conséquence, nous nous permettrons, dans ce travail, de nous référer à des « migrants » plutôt qu'à des « étrangers » (quoiqu'ESYE emploie le terme « étrangers », comme il a déjà exposé dans le chapitre précédent). Concernant les migrants albanais, qui nous intéresseront ici plus particulièrement, cette présomption, tout en tenant compte des données précitées, semble encore plus admissible.

⁴⁰ Pour l'installation en Grèce des retraités nord et ouest-européens, comme cela se passe en Espagne, voir Kotzamanis & Stathakis (2007).

Tableau 3.2 : Population étrangère par nationalité (sélection des pays) et par motif d'installation en Grèce, 2001

Effectifs étrangers lors du dernier recensement (2001) ; population résidente																
Citoyenneté	Total	%	Raison d'immigration													
			Travail		Rapatriement		Reunification familiale		Etudes		Demandeurs d'asyle		Refugiés		Autres raisons	
				%		%		%		%		%		%		%
Total	762.191	100,00	413.214	54,21	51.694	6,78	99.968	13,12	0.787	0,00	9.980	1,31	2.368	0,31	164.180	21,54
<i>Albanie</i>	<i>438.036</i>	<i>57,47</i>	<i>240.656</i>	<i>54,94</i>	<i>11.869</i>	<i>2,71</i>	<i>69.949</i>	<i>15,97</i>	<i>8.263</i>	<i>1,89</i>	<i>927</i>	<i>0,21</i>	<i>35</i>	<i>0,01</i>	<i>106.337</i>	<i>24,28</i>
Allemagne	11.806	1,55	3.848	32,59	1.581	13,39	1.618	13,70	231	1,96	13	0,11	2	0,02	4.513	38,23
Arménie	7.742	1,02	3.551	45,87	1.126	14,54	1.179	15,23	196	2,53	2	0,03	0	0,00	1.688	21,80
Australie	8.767	1,15	1.210	13,80	5.195	59,26	853	9,73	40	0,46	0	0,00	0	0,00	1.469	16,76
<i>Bulgarie</i>	<i>35.104</i>	<i>4,61</i>	<i>27.504</i>	<i>78,35</i>	<i>397</i>	<i>1,13</i>	<i>2.624</i>	<i>7,47</i>	<i>441</i>	<i>1,26</i>	<i>158</i>	<i>0,45</i>	<i>43</i>	<i>0,12</i>	<i>3.937</i>	<i>11,22</i>
Chypre	17.426	2,29	4.975	28,55	648	3,72	1.046	6,00	6.833	39,21	0	0,00	0	0,00	3.924	22,52
Egypte	7.448	0,98	4.958	66,57	244	3,28	600	8,06	29	0,39	14	0,19	1	0,01	1.502	20,17
Etats-Unis	18.140	2,38	3.735	20,59	8.072	44,50	2.349	12,95	186	1,03	0	0,00	0	0,00	3.798	20,94
Fed. Russe	17.535	2,30	7.810	44,54	4.394	25,06	2.085	11,89	204	1,16	85	0,48	19	0,11	2.938	16,76
Georgie	22.875	3,00	11.072	48,40	5.154	22,53	2.656	11,61	283	1,24	0	0,00	0	0,00	3.710	16,22
Inde	7.216	0,95	6.620	91,74	10	0,14	150	2,08	8	0,11	154	2,13	3	0,04	261	3,62
Irak	6.936	0,91	3.380	48,73	31	0,45	505	7,28	6	0,09	1.977	28,50	407	5,87	570	8,22
Pakistan	11.130	1,46	10.317	92,70	26	0,23	211	1,90	38	0,34	386	3,47	1	0,01	151	1,36
Philippines	6.478	0,85	5.275	81,43	34	0,52	227	3,50	9	0,14	6	0,09	5	0,08	892	13,77
Pologne	12.831	1,68	7.937	61,86	251	1,96	1.304	10,16	125	0,97	1.776	13,84	129	1,01	1.309	10,20
<i>Roumanie</i>	<i>21.994</i>	<i>2,89</i>	<i>17.337</i>	<i>78,83</i>	<i>447</i>	<i>2,03</i>	<i>1.425</i>	<i>6,48</i>	<i>229</i>	<i>1,04</i>	<i>1.340</i>	<i>6,09</i>	<i>219</i>	<i>1,00</i>	<i>997</i>	<i>4,53</i>
Royaume Uni	13.196	1,73	5.339	40,46	936	7,09	1.541	11,68	154	1,17	0	0,00	0	0,00	5.226	39,60
Turquie	7.881	1,03	1.520	19,29	2.559	32,47	763	9,68	217	2,75	1.518	19,26	1.067	13,54	237	3,01
Ukraine	13.616	1,79	10.121	74,33	526	3,86	1.148	8,43	199	1,46	6	0,04	0	0,00	1.616	11,87
Autres pays	76.034	9,98	36.049	47,41	8.194	10,78	7.735	10,17	2.896	3,81	1.618	2,13	437	0,57	19.105	25,13

Source: élaboration sur données statistiques d'ESYE (2001).

Tableau 3.3 : Population étrangère par nationalité et par motif d'installation en Grèce ; population étrangère totale et pays balkaniques, 2001

Effectifs étrangers balkaniques lors du dernier recensement (2001); population résidente															
Nationalité	Motif d'installation														
	Total	Travail	%	Rapatriement	%	Réunification familiale	%	Etudes	%	Demande d'asyle	%	Refugié	%	Autre raison	%
Population de nationalité étrangère en Grèce	762.191	413.214	54,21	51.694	6,78	99.968	13,12	20.787	2,73	9.980	1,31	2.368	0,31	164.180	21,54
Albanie	438.036	240.656	54,94	11.869	2,71	69.949	15,97	8.263	1,89	927	0,21	35	0,01	106.337	24,28
Bulgarie	35.104	27.504	78,35	397	1,13	2.624	7,47	441	1,26	158	0,45	43	0,12	3.937	11,22
Yugoslavie	3.832	2.206	57,57	64	1,67	360	9,39	152	3,97	233	6,08	5	0,13	812	21,19
Croatie	219	98	44,75	1	0,46	25	11,42	16	7,31	0	0,00	1	0,46	78	35,62
Roumanie	21.994	17.337	78,83	447	2,03	1.425	6,48	229	1,04	1.340	6,09	219	1,00	997	4,53
Bosnie-Herzégovine	294	163	55,44	1	0,34	15	5,10	26	8,84	4	1,36	0	0,00	85	28,91
Slovenie	54	36	66,67	0	0,00	2	3,70	4	7,41	0	0,00	0	0,00	12	
FYROM (Macédoine)	747	460	61,58	14	1,87	66	8,835	59	7,9	0	0	0	0	148	22,22
Total Balkans	500.280	288.460	57,66	12.793	2,56	74.466	14,88	9.190	1,84	2.662	0,53	303	0,06	112.406	19,81
% de la population étrangère de Grèce	65,64	69,81		24,75		74,49		44,21		26,67		12,80		68,47	

Source : élaboration sur données statistiques d'ESYE (2001).

3.2 Aspects socio-économiques et démographiques principaux des migrations

3.2.1 Les caractéristiques démographiques des étrangers

Durant la dernière période intercensitaire, nous l'avons dit, l'augmentation de la population totale de la Grèce est due exclusivement aux mouvements migratoires, compte tenu du fait qu'en cette fin du 20^{ème} siècle le solde naturel tend à devenir nul⁴¹ (Kaklamani & Androulaki, 2006 : 101). Les « étrangers » jouent donc un rôle très important dans les évolutions sociodémographiques du pays⁴².

La pyramide des âges des Grecs, et celle des individus étrangers résidant en Grèce en 2001 font apparaître quelques différences significatives (*Graphique 3.2*). La première reflète le profil d'une population mûre, portant des signes visibles de vieillissement. Le profil d'as de pique est le résultat de la baisse progressive de la fécondité depuis les années 1980 (base de la pyramide rétrécie) et la prolongation de la durée de vie (élargissement du haut de la pyramide). En revanche, la pyramide des « étrangers » présente la forme d'une girouette, gonflée aux âges de forte activité (20-45 ans) du côté des hommes ; plus précisément, dans la tranche d'âges 20-35 ans, la proportion d'hommes est deux fois plus importante que celle des femmes (*Tableau 3.5*, en Annexe). A partir de 45 ans, une brusque diminution des « étrangers » est observée, sans différences significatives entre les deux sexes ; ce fait souligne le motif principal d'installation des individus étrangers en Grèce : la quête d'un emploi.

Si l'on divise la population étrangère de la Grèce en quatre groupes⁴³ (par grands ensembles géographiques), on observe des différences significatives parmi les « composantes » de la population étrangère ; à l'exception de la pyramide du premier groupe, dont la structure est très proche à celle des Grecs, toutes les autres sont très « jeunes », offrant des taux extrêmement réduits des personnes âgées de plus de 65 ans (Kotzamanis & Stathakis, 2007 : 6 ; Kotzamanis *et al.*, 2006 : 9).

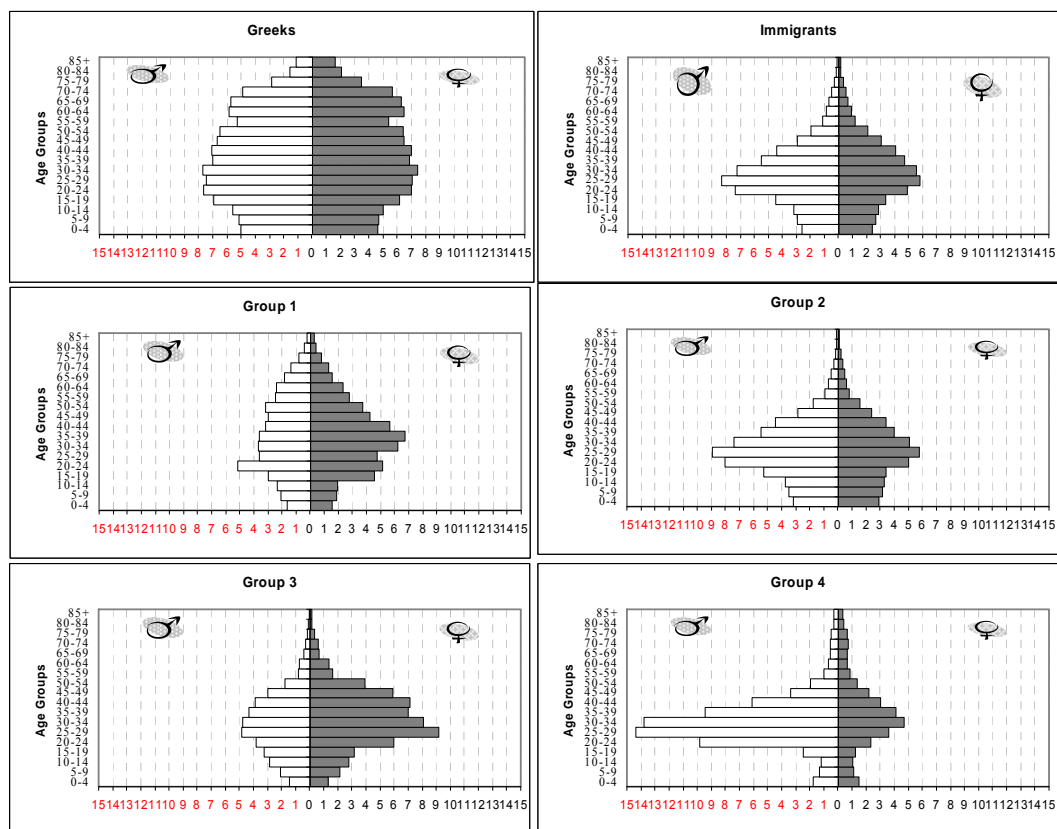
⁴¹ Le solde naturel est 0,2‰ (indice moyen annuel pour la période étudiée).

⁴² Pour la situation familiale de la population étrangère totale de la Grèce, répartie par tranche d'âge, voir *Tableau 3.4*, en Annexe.

⁴³ Groupe 1 : pays industrialisés ; groupe 2 : pays balkaniques ; groupe 3 : pays ex-socialistes, les pays balkaniques exceptés ; enfin, groupe 4 : reste des pays. Pour la liste complète des pays constitutifs de chaque groupe, voir *Tableau 3.8*, en Annexe.

Quant aux personnes originaires des pays balkaniques plus particulièrement (Groupe 2), leur profil nettement plus jeune que celui des populations non-balkaniques est très significatif pour la structure sociodémographique de la population totale résidant en Grèce. En examinant séparément les taux d'effectifs très jeunes (0-15 ans) des Balkaniques, Tina Kaklamani et Eleytheria Androulaki (2005 : 250) constatent qu'ils sont beaucoup plus importants que les taux des effectifs non-balkaniques, et que ceci n'est pas étranger à la part plus importante des Albanais dans le Groupe 2 (pays des Balkans). Car les Albanais présentent, comme nous le verrons par la suite, une immigration de type familial, tandis que les migrants d'autres nationalités entrent en Grèce, en règle générale, en tant que personnes isolées.

Graphique 3.2 : Pyramides de populations différenciées par groupe des nationalités



Source : Kotzamanis & Kostaki (2007) ; élaboration sur données censitaires de 2001 (ESYE, 2001).

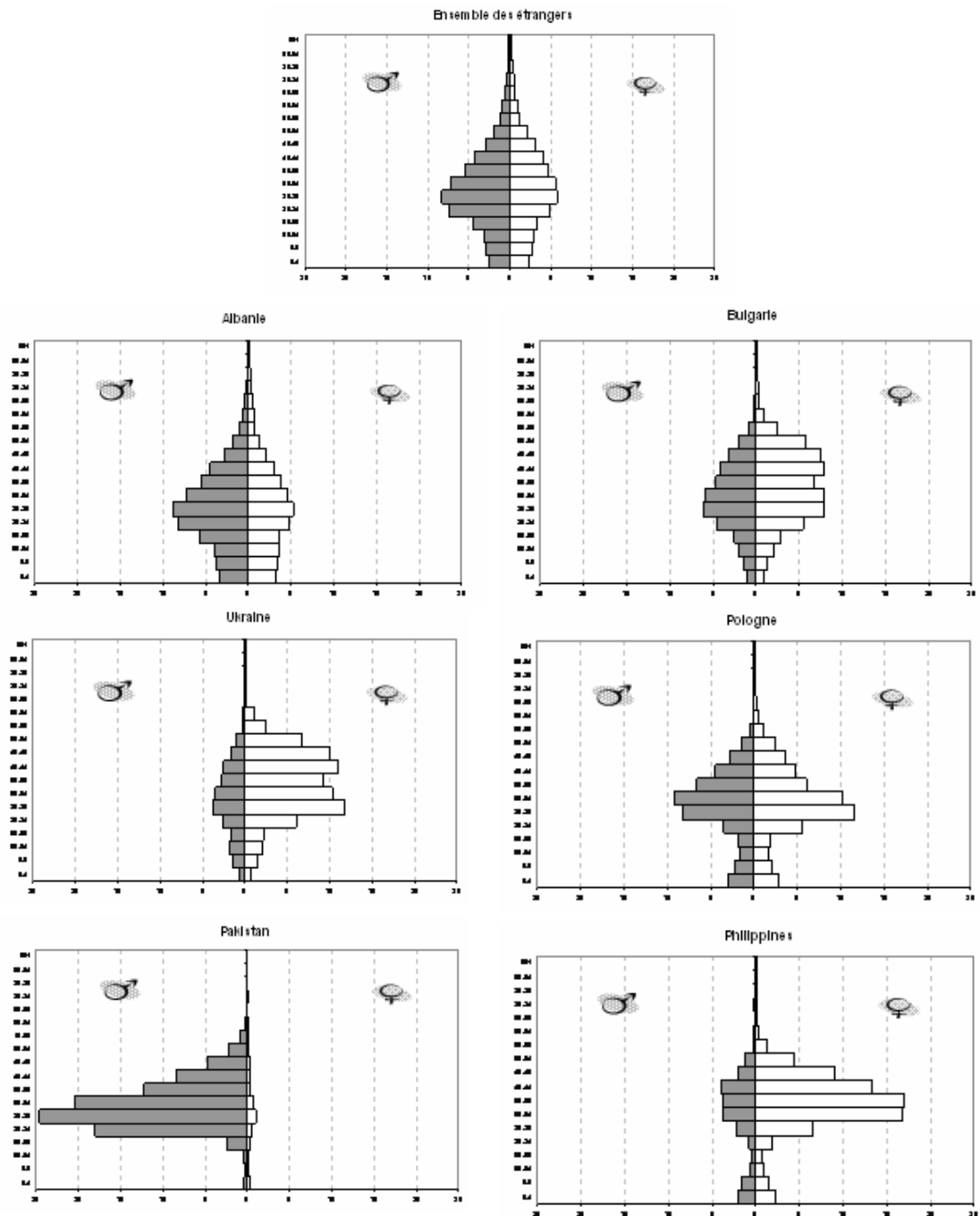
Dans la mesure où, à l'intérieur des quatre groupes précités entrent en ligne de compte plusieurs pays, les pyramides illustrent des moyennes et sont considérablement influencées par le poids relatif de chacun des pays. Pour citer un exemple, la pyramide des Albanais (*Graphique 3.3*) est à peine différente de celle de l'ensemble des étrangers et de

celle du Groupe 2 (dont la structure est fortement influencée par eux, puisqu'ils constituent sa composante majoritaire – près de 66% de l'ensemble des étrangers et 88% des étrangers balkaniques). Mais elle se différencie considérablement de la pyramide des Bulgares, qui se caractérise par un remarquable déséquilibre entre les deux sexes aussi bien que par des taux très faibles de personnes dépendantes, jeunes (0-14 ans) et âgées (>65 ans). Des différences du même ordre se révèlent également en comparant les Ukrainiens aux Polonais (Groupe3), mais aussi les Pakistanais aux Philippins (Groupe 4), (Kotzamanis *et al.*, 2006 : 10-11).

Les différences constatées sont directement liées à l'histoire de chaque pays d'origine, sa tradition migratoire et les stratégies des individus migrants. La comparaison du rapport hommes/femmes (« *indice de masculinité* », ou « *sex ratio* » en anglais), par exemple, entre la population des Grecs et celle des non-Grecs permet de clarifier certains de ces points. Chez les Grecs, cette proportion est relativement équilibrée, les femmes légèrement plus nombreuses pour des raisons dues exclusivement aux différences de taux de mortalité entre les deux sexes. En revanche, dans la population des personnes de nationalité étrangère, cette proportion est l'inverse, tout en présentant des fluctuations significatives à l'intérieur du groupe.

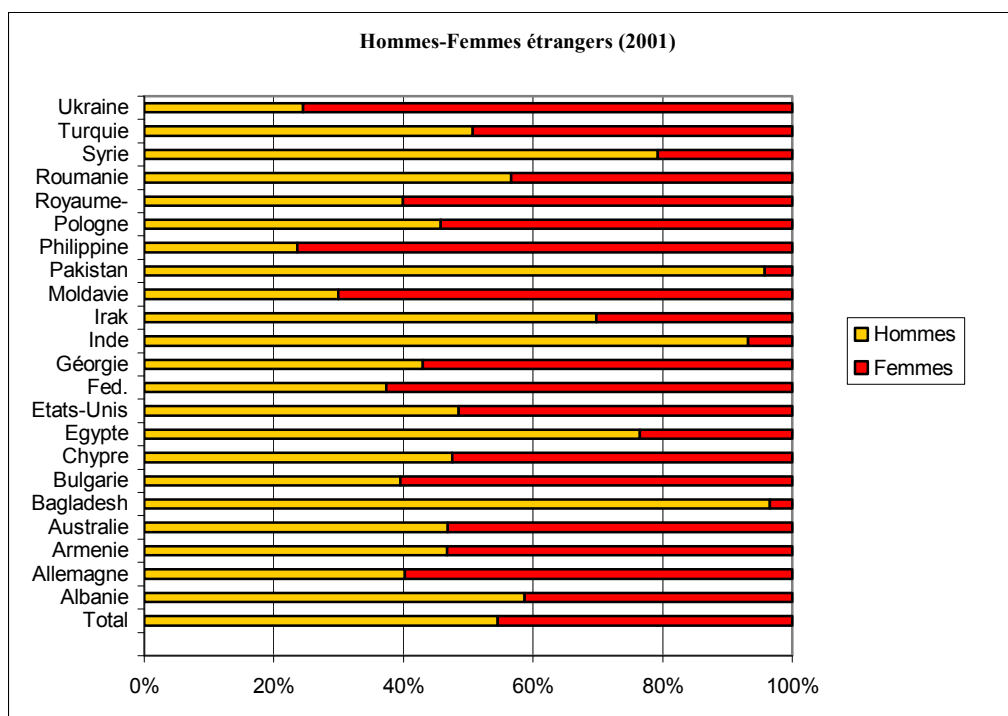
La répartition par sexe varie sensiblement d'une nationalité à l'autre (**Graphique 3.4**), révèle la nature de chaque émigration-immigration et reflète les conditions socioéconomiques comme le rôle des deux sexes dans les pays exportateurs. Elle offre également quelques indices par rapport aux diverses stratégies migratoires – les projets et les objectifs des migrants pendant leur séjour en Grèce. En d'autres termes, l'équilibre ou le déséquilibre dans le rapport des deux sexes forme une indication puissante d'un séjour en Grèce plus ou moins long. Le cas des Albanais, qui, d'une immigration masculine sont vite passés à une immigration familiale, est le plus éloquent. En effet, tant le **Graphique 3.3** que le **Graphique 3.4** font apparaître une proportion hommes/femmes très équilibrée – du moins en 2001 –, lequel confirme la stabilisation du flux albanais dans la décennie 1990-2000.

Graphique 3.3 : Pyramides de l'ensemble de la population étrangère et de la population venue des pays étrangers sélectionnés : Albanie, Bulgarie, Ukraine, Pologne, Pakistan, Philippines, au recensement de 2001



Source : Kotzamanis et al. (2006 : 11) ; élaboration sur données censitaires de 2001 (ESYE, 2001).

Graphique 3.4 : Proportion hommes/femmes des diverses populations d'étrangers (2001)



Source : *Elaboration sur données censitaires de 2001 (ESYE, 2001).*

Les pays d'Asie (Pakistan, Bangladesh, Inde) et du Moyen Orient (Egypte, Syrie) sont caractérisés par un très grand pourcentage d'hommes (plus de 80% pour tous les pays cités, à l'exception de l'Egypte pour qui le taux avoisine 80%). La répartition par sexe des Albanais et des Roumains est plus équilibrée, mais les hommes restent encore majoritaires (autour de 60%). Les populations migratoires originaires de pays comme la Moldavie, l'Ukraine, les Philippines, la Bulgarie, sont majoritairement féminines (pourcentages autour de 70%, à l'exception de la Bulgarie pour qui le taux dépasse à peine 60%).

3.2.2 Les caractéristiques économiques des étrangers

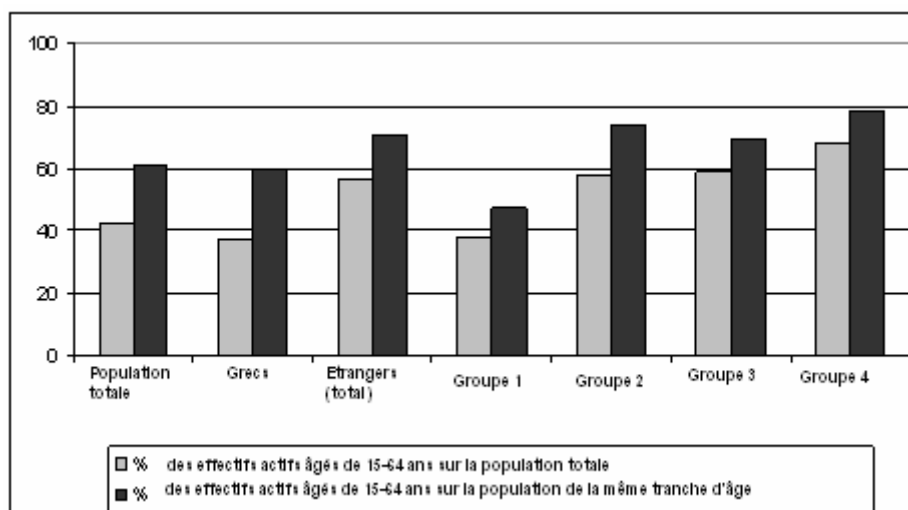
Les caractéristiques économiques des étrangers en Grèce sont également porteuses de différences significatives⁴⁴. Byron Kotzamanis et Dimitris Stathakis (2007 : 6), tout en suivant la distinction précitée de la population étrangère de la Grèce en quatre groupes, examinent les taux des effectifs actifs (âgés de 15-64 ans) sur l'ensemble de la population de chaque groupe. Leurs conclusions sont fort intéressantes : pour le groupe des pays « développés », seulement 38% du total sont

⁴⁴ Voir le **Tableau 3.7** en Annexe, pour une présentation détaillée de l'emploi étranger par nationalité, sexe et secteur d'activité professionnelle.

des personnes actives, alors que, pour le quatrième groupe, le taux atteint 69%. Quant aux deux autres groupes – les pays balkaniques et ex-socialistes –, les personnes actives atteignent peu ou prou 58% des ensembles respectifs⁴⁵ (*Graphique 3.5*, et *Tableau 3.9* en Annexe).

Ces divergences soulignent, une fois de plus, les différents types de flux des populations à destination de la Grèce : les personnes des pays « développés » y viennent pour des raisons autres que l’immigration, tandis qu’à l’autre extrême se trouvent les ressortissants asiatiques, africains et moyen-orientaux qui résident, pour la plupart, isolés (sans famille) en Grèce, et dont l’installation s’attache à la recherche d’un emploi. Les ressortissants balkaniques et ceux des autres pays ex-socialistes (essentiellement les Polonais et les ex-soviétiques) offrent un type différent d’immigration : les taux enregistrés des personnes actives soulignent le fait que les personnes dépendantes (très jeunes et âgées de plus de 65 ans) sont loin d’être négligeables, même si cela concerne beaucoup plus les Albanais que les autres Balkaniques et/ou est-européens : la part prépondérante des Albanais dans le deuxième groupe dissimule des détails significatifs.

Graphique 3.5 : Poids spécifique des âges économiquement actifs (15-64 ans) sur des groupes divers (population totale, actifs grecs sur la population grecque, actifs étrangers sur la population des étrangers, etc.)



Source : Kotzamanis & Stathakis (2007 : 7) ; élaboration sur données censitaires de 2001.

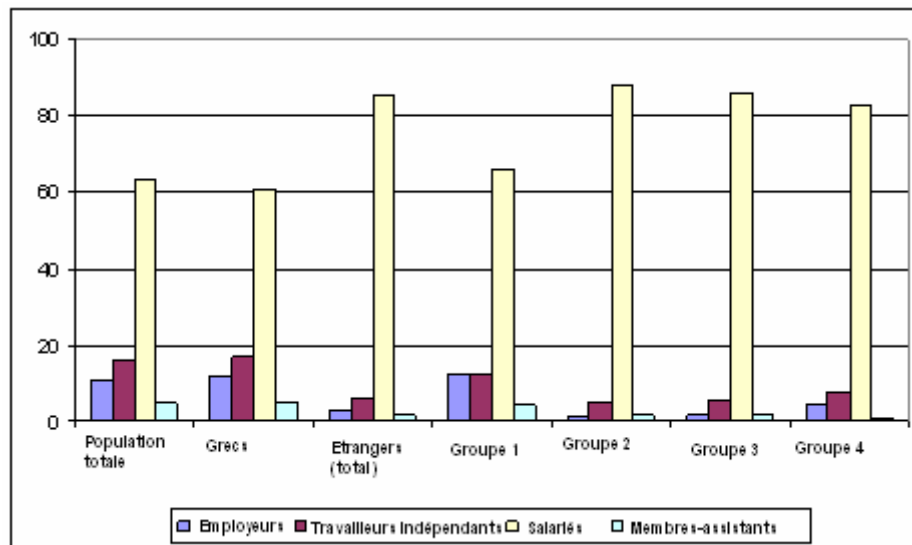
⁴⁵ Notons ici que le taux qui correspond à la totalité de la population en Grèce est 42%, celui des Grecs étant de 38% et celui de l’ensemble des effectifs étrangers 56% (*op.cit.*).

L'écrasante majorité des effectifs étrangers sont des salariés (près de 86%), alors que les taux de ceux qui sont travailleurs indépendants ou membres-assistants sont trois fois plus bas que les taux respectifs des Grecs (6% et 1,5% pour les non-nationaux contre 17% et 5% pour les Grecs). Quant aux taux des employeurs, ils sont cinq fois plus bas que ceux des Grecs (2,7% pour les effectifs étrangers contre 12% pour les Grecs), (*Graphique 3.6*, et *Tableau 3.10* en Annexe). Ici encore, ces moyennes dissimulent des divergences considérables parmi les quatre groupes distingués ci-dessus. Il n'est, en effet, pas surprenant que le groupe des pays « développés » se différencie très peu des Grecs. Aux antipodes se trouve le groupe des pays balkaniques, lequel – rappelons-le – est celui qui a été installé en Grèce après 1990-1991, et possède le passé migratoire le plus récent de tous les groupes examinés : les employeurs sont à peine 1,4% des actifs (2,7% pour l'ensemble des individus étrangers), alors que les salariés sont près de 89% (contre à peine 66% des actifs du Groupe 1).

Enfin, en ce qui concerne la distribution des actifs étrangers par secteur d'activité, les différences selon le pays d'origine sont, ici aussi, importantes (*Graphique 3.7*, et *Tableau 3.11* en Annexe). Naturellement, les moyennes masquent des divergences considérables surtout entre les ressortissants des pays dit « développés » et des pays balkaniques⁴⁶ (Kotzamanis & Stathakis, 2007 : 7-8).

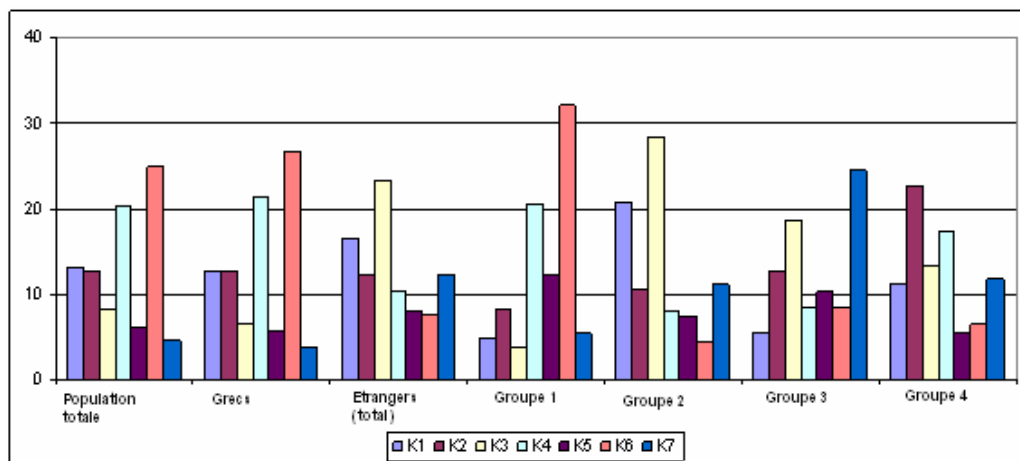
⁴⁶ Les moyennes masquent également des différences entre le travail masculin et le travail féminin qui ne coïncident guère. Car, la distinction entre travail masculin et féminin est nette, les niches professionnelles où sont cantonnés les uns et les autres étant très différentes. Très schématiquement, les populations migratoires par excellence féminines, comme sont celles originaires de Moldavie, d'Ukraine, des Philippines, et à un moindre degré celle de Bulgarie, travaillent pour la plupart dans le secteur des services à domicile et/ou comme infirmières exclusivement. Plus généralement, près de 78% de la catégorie « autres services » du *Tableau 3.7* (population active occupée étrangère par nationalité, sexe et acteur d'activité professionnelle), en Annexe, est occupée par des femmes, contre 22% par des hommes. Notons que 52% du total des femmes étrangères travaillent dans ce secteur (voir *Graphiques 3.8a* et *3.9a-3.9f* en Annexe), lequel est identifié par les services personnels et plus particulièrement par le travail domestique, où le travail étranger féminin domine. Selon la bibliographie existante sur le travail des femmes étrangères en Grèce, les services à domicile sont principalement occupés par des femmes de pays d'origine précis (comme par exemple les Philippines), ces femmes venant combler une forte demande en main-d'œuvre dans ce secteur (Kasimis & Kasimi, 2004 ; Fakiolas, 1997 : 5 ; Kotzamanis A., 2005). En ce qui concerne l'emploi étranger « masculin », le secteur le plus représenté est le BTP (35% des actifs occupés étrangers – hommes),

Graphique 3.6 : Proportion (%) des actifs étrangers (de l'ensemble et par groupe) par position sur la profession



Source : Kotzamanis & Stathakis (2007 : 7) ; élaboration sur données censitaires de 2001.

Graphique 3.7 : Proportion (%) des actifs étrangers (de l'ensemble et par groupe) par secteur d'activité économique



Source : Kotzamanis & Stathakis (2007 : 8) ; élaboration sur données censitaires de 2001.

Les taux des étrangers actifs dans le secteur du BTP (K3) et celui des services à la personne ou de caractère social (K7) sont presque quatre fois plus élevés que les taux respectifs des Grecs, tandis qu'inversement, dans le secteur du commerce, des transports, des communications, de la réparation des véhicules ou des articles d'usage personnel et

(*Graphique 3.8b* en Annexe), qui atteint, pour certaines nationalités, les Albanais et les Syriens, les Géorgiens, enfin les Polonais, respectivement 42%, 46%, et 60%. C'est le secteur où les migrants fournissent le quart de l'emploi salarié. Par ailleurs, 20% des hommes étrangers actifs occupés et 12% des femmes sont employés dans l'agriculture, l'élevage, etc., et respectivement 14% et 20% dans le commerce, réparations, hôtellerie- restauration (voir *Graphiques 3.10a-3.10f* en Annexe).

domestique (K4), ainsi que dans le secteur de l'administration publique, l'éducation, la santé et la sécurité sociale, le management foncier et l'activité entrepreneuriale (K6), leurs taux sont deux à trois fois plus bas que ceux des Grecs (Kotzamanis & Stathakis, 2007 : 7-8).

La conclusion nette que l'on peut tirer de cette présentation non exhaustive⁴⁷ de la situation démographique et socioéconomique des individus étrangers résidant en Grèce est que les groupes divers distingués présentent des différences significatives entre eux. Les effectifs étrangers en provenance des pays dits développés, tant par la structure de leur pyramide (proportion par sexe et proportion d'actifs/dépendants) que par les secteurs d'activités où ils sont occupés, et les taux enregistrés des employeurs et des travailleurs indépendants, sont loin de pouvoir être caractérisés comme des « migrants ». En revanche, les trois autres groupes sont par excellence des migrants, étant donné les secteurs d'activité où ils sont cantonnés, la position qu'ils occupent dans chaque profession et les taux très importants de population active qu'ils offrent. Tout cela est d'autant plus vrai des ressortissants balkaniques. Cependant, leur groupe est submergé par le poids sur-excédant des Albanais, ce qui parfois dissimule quelques décalages importants à l'intérieur du groupe (comme par exemple les pyramides très différentes des Bulgares et des Albanais).

Les Albanais sont le groupe migratoire le plus nombreux de tous, avec une population jeune, en âge de travailler, mais sans que cela signifie l'absence d'effectifs dépendants (âgés de 0-14 ou plus de 65 ans). Au contraire, la comparaison de leur pyramide des âges à celles d'autres groupes migratoires illustre bien une structure familiale et par sexe plutôt équilibrée, ce qui, à son tour, reflète une immigration de type familiale. Mais cela, comme il a déjà été évoqué, n'est pas étranger aux traditions migratoires des Albanais, l'histoire et la situation socioéconomique de leur pays, enfin, leurs projets migratoires qui se traduisent pour la plupart par des longs séjours en Grèce.

⁴⁷ Pour une analyse plus détaillée, voir par exemple Kaklamani & Androulaki, *op.cit.*, ainsi que Kotzamanis & Stathakis, *op.cit.* Pour les taux de chômage des non-Grecs et des Grecs, voir **Tableau 3.12** en Annexe, et pour les niveaux d'éducation des étrangers en Grèce, voir **Tableau 3.13** et **3.14**, également en Annexe.

Les autres sources d'enregistrement des étrangers

Outre le recensement de 2001, qui constitue le plus complet dénombrement des étrangers en Grèce, il existe d'autres sources d'enregistrement, notamment les diverses caisses d'assurance sociale. Les comparaisons entre les données disponibles issues des diverses sources sont peu fiables, si l'on n'explique pas précisément chaque type de données. Très schématiquement, des sources comme le recensement de 1991 et de 2001, aussi bien que les diverses caisses de sécurité sociale (IKA, TEBE, OGA, etc.) « photographient »/enregistrent la situation très précise d'un instant donné. En revanche, des sources administratives comme celle du Ministère de l'Intérieur (base de données des cartes de séjour) sont aptes à capter la mobilité migratoire en Grèce, puisqu'elles enregistrent en détail les sorties et les entrées des étrangers.

Les données fournies par l'Institut des Sécurités Sociales (IKA), principale caisse d'assurance sociale du pays, sont les plus complètes de toutes les caisses. Pour l'année 2003, elles montrent que, sur un total de 2 464 996 salariés, 350 408 employés étrangers ont cotisé à l'IKA (soit 14,2%), dont 54% sont Albanais. En Décembre 2005⁴⁸, les étrangers cotisant à cette caisse représentent 11,8% du total, les Albanais ayant légèrement augmentés (55%). Ces derniers sont ceux qui présentent le plus haut taux de cotisation d'étrangers masculins (60%, suivis par les Russes pour qui le taux est de 6%). Les Albanaises sont également celles qui cotisent le plus parmi les femmes étrangères (39%, suivies par les Russes et les Bulgares – respectivement 19% et 12%). Il faut préciser ici que le fait que les Albanais « submergent » toutes les catégories est essentiellement dû à leur nombre qui est de loin supérieur à celui de migrants d'autres origines. Si l'on tente une comparaison entre ces données et celles du dernier recensement, toujours sous la réserve de compatibilité réduite, le taux d'Albanais qui cotisent à l'IKA (54-55%) et celui des Albanais actifs occupés enregistré par le recensement (58%) sur les ensembles respectifs des étrangers sont très semblables.

Quant au nombre de jours de travail et les rémunérations des étrangers et des Grecs qui ont cotisé à l'IKA, en 2003, ces derniers ont travaillé en moyenne 204,5 jours par an, contre 158,6 pour les étrangers, et leur rémunération journalière moyenne annuelle était de 41,6 Euros, tandis que pour les étrangers elle était de 29,2 Euros. Enfin, la participation moyenne à la cotisation pour la sécurité sociale est de 40,5% du salaire pour les Grecs, et de 55,7% pour les étrangers, la cotisation moyenne pour l'ensemble des travailleurs salariés étant de 41,7% du salaire. En 2003, les travailleurs étrangers assurés à l'IKA, ont travaillé moins de jours par an (ou moins de jours déclarés par an⁴⁹) que les Grecs, leur rémunération journalière était de 12% inférieure à celle des

⁴⁸ Les plus récentes données affichées sur le site d'IKA (www.ika.gr) jusqu'au moment de la rédaction (janvier 2007).

⁴⁹ Ce qui constitue une pratique très répandue due – entre autres – au refus des employeurs de payer pour plus de timbres de sécurité sociale que ceux qui sont nécessaires pour l'obtention de la carte de séjour.

Grecs et la proportion de leur revenu consacrée à la cotisation de l'IKA était plus élevée de 43,1% que celle des Grecs (37,8%).

Par ailleurs, et toujours selon les mêmes données, les secteurs où les étrangers sont le plus souvent présents est le BTP, l'hôtellerie et restauration, et les services à domicile, soit la catégorie « ménages privés qui emploient un personnel domestique » (respectivement 37%, 20% et 90% sur l'ensemble des cotisés dans chaque catégorie). En ce qui concerne la dernière catégorie, la répartition par sexe des étrangers cotisés ici est étonnante, puisque des 22 608 personnes, 21 137 sont des femmes, soit plus de 93%. En général, les femmes étrangères (105 038) travaillent principalement dans l'hôtellerie et la restauration (environ 28% de la totalité des femmes étrangères) et dans les services à domicile (près de 20%). Quant aux hommes, presque la moitié travaille dans le BTP.

Egalement, selon les données de décembre 2005, 23% des Grecs cotisés étaient occupés au secteur « commerce en détail et en gros », près de 19,5% dans les « industries & manufactures de transformation » et près de 10% dans le BTP. Pour les Albanais, 48,5% de ceux qui sont cotisés travaillent dans le BTP, taux bien supérieur de celui des Grecs, tandis que près de 13% travaillent dans le commerce et près de 17% dans les « industries & manufactures de transformation ». Pour le reste des étrangers (les intracommunautaires et les Albanais exemptés), 23% travaille dans le BTP, 25% dans les « industries & manufactures de transformation », 14% dans le commerce, et un nombre important d'entre eux (13%) travaille dans le service domestique, activité pour laquelle tant les Grecs que les Albanais offrent des taux d'occupation négligeables (respectivement 0,36% et près de 3%). Par ailleurs, et toujours en décembre 2005, l'écrasante majorité des Albanais (69%) sont employés en tant qu'« ouvriers non-qualifiés, travailleurs manuels et petit-professionnels » (tandis que le taux respectif pour les autres étrangers est 62%), près de 10,5% sont occupés dans « les services et comme vendeurs ambulants ou dans de magasins » (ce que pour le reste des étrangers monte à 11%) et un peu plus de 9% travaillent en tant que « techniciens spécialisés » (un peu plus de 11% pour le reste des étrangers, les ressortissants de l'UE toujours exemptés).

L'image donnée par les données censitaires sur les niches professionnelles immigrées par excellence n'est pas pour autant fausse, si l'on considère – malgré les limites susmentionnées – les données d'IKA. Ici aussi, il ressort que les secteurs de BTP, du tourisme et des services personnels sont pour la plupart occupés par des migrants, les services personnels étant plus particulièrement accaparés par les femmes étrangères.

Quant à la place des migrants dans les professions diverses, selon les données de la Caisse des Commerçants et des Industriels de Grèce (TEBE)⁵⁰, en 2003, parmi les propriétaires

⁵⁰ Caisse des Commerçants et des Industriels de Grèce (TEBE), 2003, cité par Kotzamanis A., op.cit.

et employés de leur propre entreprise cotisant à cette caisse, 541 708 personnes étaient Grecs et 9 705 étrangères, soit moins de 2%, dont 34% sont Albanais (3 307 personnes) et 3,5% Bulgares (346 personnes).

Selon les données fournies par l'Organisme d'Assurances Agricole (O.G.A./OGA), en 2003, le nombre total des travailleurs agricoles salariés étrangers qui ont cotisé à cette caisse s'élève à 44 689 personnes, dont 82% des hommes. Concernant la nationalité des étrangers, l'écrasante majorité est composée d'Albanais (80%), suivis des Bulgares (9%) et des Roumains (3%)⁵¹. Il convient de souligner, ici, deux faits différents. Le travail agricole, par excellence saisonnier et par conséquent de caractère temporaire, permet à l'employeur de négocier la rémunération et en particulier d'éviter la rémunération déclarée et donc la cotisation aux caisses d'assurance. D'autre part, grâce à ce caractère saisonnier, ce type d'emploi permet aussi aux étrangers de cotiser à l'OGA, tout en travaillant « au noir » dans de petits travaux au BTP, comme techniciens non-qualifiés, etc., puisque les travaux agricoles ne durent que trois mois au maximum. Par ailleurs, le travail des étrangers dans l'agriculture remplit un manque de main d'œuvre autochtone et vient donc pallier l'exode rural des nationaux.

Dernière source d'enregistrement des migrants en Grèce, les données du Ministère de l'Intérieur, et plus précisément les informations de sa base de données sur les cartes de séjour pour la période 2003-2004. Pendant cette période, 683 319 cartes ont été délivrées, dont plus de 63% attribuées à des Albanais (432 120 cartes), près de 10% à des Bulgares, un peu plus de 4% à des Roumains, et un peu plus de 3% à des Ukrainiens. Les principales raisons d'octroi d'une carte de séjour étaient le travail salarié (465848, soit 68% des cartes délivrées), le travail indépendant (82 954, soit 12%), le travail saisonnier (16 324, soit 2,4%) et la réunification familiale (81 216, soit près de 12%, les pays de l'UE non inclus). A propos de cette dernière raison, 80% des cartes octroyées étaient destinées à des Albanais. En ce qui concerne la répartition par sexe, l'analyse des données fournies par les cartes de séjours octroyées, en 2003/2004, révèle une très nette inégalité entre les nationalités : approximativement 90% des Syriens et des Egyptiens, et 60% des Roumains qui ont obtenu une carte de séjour sont des hommes. Parmi les Albanais, groupe relativement « équilibré » selon le recensement, les hommes constituaient 76% du groupe albanais. A l'opposé, 80% des cartes de séjour délivrées à des Philippins, des Ukrainiens et des Russes sont destinées à des femmes (Kotzamanis A., 2005).

⁵¹ Calculs faits à partir des données statistiques de l'Organisme d'Assurances Agricoles, 2003, cité par Kotzamanis A. (2005).

Chapitre 4 : Bref aperçu des politiques migratoires en Grèce

En Grèce, le discours politique en matière d'immigration, et la politique migratoire elle-même, sont passés par des étapes diverses. Celles-ci présentent entre elles des décalages considérables, mais chacune reflète l'esprit qui caractérise chaque période sur cette question. Ainsi, une brève description des politiques migratoires en Grèce permettra – entre autres – d'élucider certaines facettes de la structure du pays d'accueil, ce qui est indispensable si l'on veut étudier les stratégies d'adaptation de migrants.

Il a déjà été montré que, dans les années 80, la Grèce a basculé progressivement d'un pays d'émigration à un pays d'immigration, l'utilisation de ces expressions tenant compte de tous les objections et les nuances discutées antérieurement. A la même époque, le pays a volontiers accueilli les membres de la minorité grecque d'Albanie ainsi que ceux d'anciennes diasporas grecques de l'ex-URSS⁵². D'autre part, la Grèce accepte enfin, dans ces années, de recevoir les 20 000 à 30 000 réfugiés politiques, chassés du pays à la fin de la guerre civile à cause de leurs convictions politiques communistes, ainsi qu'une partie de leur descendance. L'absence d'une politique de retour de ces populations ne semble pas – à ce moment – poser problème. Et ce n'est qu'à l'arrivée des migrants extracommunautaires que la pénurie d'un cadre législatif devient apparente et que la situation devient problématique.

Dans les années 80, règnent l'oubli et la négation du phénomène. La seule loi existante sur la migration date de 1929 (Loi No 4310/1929). Il s'agit de la toute

⁵² Une telle politique de bienvenue ne semble pas étonnante puisque pendant presque trente ans, la Grèce menait une campagne idéologique contre les pays de l'Est, basée sur la dénonciation de l'absence de droits démocratiques, et, entre autres, de la liberté de déplacement de diverses populations (Kotzamanis, 2004).

première loi sur « *l'installation et la mobilité des étrangers en Grèce, le contrôle policier des passeports, les expulsions et les déplacements* », qui a été ratifiée afin de répondre aux besoins législatifs créés par l'arrivée massive de près d'un million de réfugiés grecs d'Asie Mineure. Elle restera en vigueur jusqu'à 1991, sans pour autant être strictement appliquée, puisque le nombre de migrants, jusqu'à la fin des années 80, est si bas que ni l'Etat ni la société ne se préoccupent de la légalité de la présence de non-nationaux sur le sol grec. Ainsi, l'expression « migrants illégaux » (*lathrometanastès*) qui, dans les années qui suivent, provoquera presque la panique, est pratiquement inexistante dans la langue courante parlée jusque là (Kotzamanis A., 2005).

4.1 La loi No 1975 de 1991

C'est à partir de 1991 que cette situation commence à changer, quand une première loi sur le statut des individus extracommunautaires entre en vigueur, remplaçant le cadre législatif antérieur obsolète (Loi No 1975/1991 sur « *l'entrée/sortie, le séjour, l'emploi, l'expulsion d'étrangers et le processus de reconnaissance de réfugiés étrangers* »). Cette nouvelle loi, qui pose les prémisses d'une politique d'immigration et a pour mission de s'adapter à la nouvelle réalité, reflète l'inexpérience du législateur et s'inscrit dans une logique policière marquée par l'esprit de Schengen.

Négligeant la complexité du phénomène migratoire, la loi se révèle en effet incapable d'en traiter les différents aspects. Très répressive, elle se concentre exclusivement sur le contrôle des flux migratoires et des expulsions. La loi met ainsi l'accent sur l'élargissement des contrôles effectués aux frontières et à l'intérieur du territoire grec, afin de maîtriser entièrement la circulation des personnes, en particulier aux points d'accès du territoire. Elle confère un pouvoir discrétionnaire aux instances administratives et surtout à la police, en matière d'entrée, de séjour et de sortie forcée du territoire national des ressortissants non communautaires⁵³. Les

⁵³ Pour renforcer le contrôle des frontières, la loi de 1991 prévoit la constitution d'un corps de police spécial. En août 1994 ont en effet été créées treize unités mobiles, qui ont permis la hausse du nombre de barrages de police et la formation d'une deuxième zone de contrôle des personnes et des véhicules aux régions frontalières. En décembre 1995 a été décidée l'installation à la frontière gréco-

procédures de rapatriement et de refoulement aux frontières augmentent, soit pour des motifs dits d'ordre public, soit pour des raisons de sécurité intérieure. Le but est donc d'empêcher et de démotiver les personnes étrangères de s'installer en Grèce ou de les emmener à en partir. La loi témoigne ainsi de l'absence de compréhension de l'ampleur et du caractère complexe de l'immigration, ainsi que du refus de mettre en place une politique migratoire à moyen et long terme.

La nouvelle loi est aussi caractérisée par l'implication d'un très grand nombre de services (ministères, police, Organisme d'Emploi et des Ressources Humaines/OAED, services départementaux et régionaux, etc.) qui rend chaotique la gestion des populations immigrées. Elle met également en place des procédures extrêmement longues et complexes pour l'acquisition de la carte provisoire, puis de la carte de séjour, chacune de ces deux procédures nécessitant la présentation d'une quantité très importante de documents justificatifs.

S'agissant du permis de travail, celui-ci est normalement délivré avant l'entrée au pays et *« seulement pour les emplois pour lesquels il n'est pas possible d'embaucher des Grecs ou de citoyens de l'Union Européenne »*. Une série d'interdictions et de pénalisations envers les effectifs de travailleurs étrangers illégaux est prévue. En outre, le permis est valable seulement pour le travail pour lequel il a été délivré, ce qui rend excessive la dépendance du travailleur étranger à l'égard de son employeur. Le permis de travail ne doit pas excéder la période d'un an, renouvelable seulement quatre fois ; après cette période, le renouvellement ne peut être accordé que par le ministère de l'Ordre Public.

La disposition en matière de regroupement familial est également peu favorable, voire hostile : le regroupement familial n'est possible qu'après les cinq premières années de renouvellement du permis de travail.

La loi introduit certes un programme de régularisation des migrants irréguliers, mais celui-ci n'est entré en vigueur qu'en 1998. Il convient de souligner, de surcroît, que la législation est moins exigeante à l'égard des individus de

albanaise d'un système de surveillance électronique. En janvier 1997, le ministre de l'Ordre Public a annoncé la préparation d'un projet de loi prévoyant la constitution d'un corps de gardes frontaliers chargé : a) de la prise de toute mesure susceptible d'empêcher l'entrée des immigrés clandestins au pays ; b) de l'arrestation et de la reconduite à la frontière des immigrés clandestins ; c) de l'arrestation de toute personne impliquée au trafic d'immigrés clandestins, et d) du concours aux forces armées en cas de conflit ou de mobilisation (Tsoukala, 1997).

nationalité étrangère mais d'origine grecque, lesquels jouissent d'un statut juridique favorable, comme par exemple en matière d'emploi où ils sont préférés aux autres étrangers.

En récapitulant, les manques qui caractérisent cette première législation grecque à propos de migrants sont divers. A l'absence – déjà indiquée – de prise en compte des dimensions internationales et structurelles des migrations, il convient d'ajouter le manque d'évaluation réaliste des facteurs d'expulsion et d'attraction. N'est associée à la loi aucune mesure destinée à lutter contre l'économie informelle, pourtant l'une des principales sources d'attraction d'immigrés en situation irrégulière. Par ailleurs, à part un programme de régularisation qui ne sera mis en vigueur que sept ans plus tard, la législation ne témoigne d'aucun projet réaliste pour l'intégration et l'adaptation sociale, économique et culturelle des nouveaux arrivés dans la société environnante (Grammatikopoulou, 2000 : 8-9 et 1999 : 112 ; Maffioletti, 2002a : 144-145 ; Kokkali, 2003 : 20-23 ; Kotzamanis A., *op.cit.*).

4.2 Le Premier Programme de Régularisation de 1998

Les mesures draconiennes découlant de la loi de 1991, ainsi que son application peu efficace, semblent avoir créé plus de problèmes que de solutions. La politique du découragement, renforcée par un mécanisme bureaucratique impressionnant, n'aboutit pas au départ des migrants. Malgré le contrôle renforcé des frontières maritimes et terrestres, les nouvelles entrées continuent. C'est la prise de conscience de l'échec des premières mesures qui semble avoir enfin amené l'Etat grec à mettre en pratique le *Premier Programme de Régularisation* qui doit faire face à une immigration illégale d'environ 500 000 personnes, pendant la période 1997-1998 (Grammatikopoulou, 2000 : 8-9).

Soulignons qu'à la différence d'autres pays sud-européens, la Grèce a été particulièrement réticente à la politique de régularisation. L'Italie et l'Espagne ont introduit de tels programmes dès 1986. Même si, dans le cas espagnol, le premier programme a été un échec – avec seulement 23 000 approbations – une deuxième tentative a eu lieu en 1991, avec 109 000 régularisations. En outre, l'Espagne a mis en place un troisième programme, en 1996, réservé aux familles de ceux qui avaient déjà un permis de séjour (40 000 approbations). En Italie, en 1998, quatre programmes de régularisation avaient déjà été mis en place : le premier en 1986 (105 000

acceptations), le deuxième en 1990 (216 000 acceptations), le troisième en 1996, où 93% de 256 000 demandes ont été acceptées, et le quatrième en 1998, où les demandes retenues ont été estimées à 200 000. Le Portugal a introduit un processus de régularisation en 1992 (39 000 demandes), ainsi qu'un autre en 1996, dont le taux d'acceptation a atteint 90%. Jusqu'en 1997-1998, la Grèce était donc le seul pays sud-européen à ne pas avoir introduit de politique de régularisation des migrants clandestins. On peut émettre l'hypothèse que la raison principale d'un tel retard était l'importance grandissante de manifestations xénophobes dans le pays, et en particulier « albanophobes », mais aussi un racisme institutionnel consolidé (Lazaridis & Poyago-Theotoky, 1999 : 721).

Toutefois, il ne faut pas oublier que le retard grec en matière de régularisation peut aussi être expliqué par les intérêts du marché national de l'emploi, y compris le marché souterrain qui, en Grèce, occupe une place primordiale. Rappelons que, même si l'économie informelle est un trait structurel majeur de tous les pays sud-européens, la Grèce a le taux le plus haut de participation de l'économie informelle au PNB : 29,4%, comparés aux 17,4% de l'Italie, aux 15,6% du Portugal et aux 11,1% de l'Espagne. Et comme G. Lazaridis et J. Poyago-Theotoky le soulignent (*op.cit.*, 722), dans le cas d'une régularisation, le coût pour l'employeur d'un travailleur immigré clandestin devient le même que celui d'un travailleur légal, les salaires et les contributions étant fixés par l'Etat au travers de négociations publiques. Dans le cas de la non-régularisation, au contraire, le coût d'emploi d'un travailleur immigré en situation irrégulière est plus bas, puisque le salaire versé est inférieur, les journées de travail plus longues, et il n'y pas de contributions à payer (dans le cas, naturellement, où l'employeur n'est pas découvert et soumis à une amende).

Quoi qu'il en soit, il apparaît qu'au moment où les autres pays sud-européens entamaient des politiques de régularisation, l'Etat grec ne tentait pas de résoudre le problème de l'immigration clandestine par les mêmes moyens. Il continuait, au contraire, de faire face aux flux des migrants clandestins en utilisant des vagues sporadiques de déportations administratives et des expulsions massives. Comme nous le verrons par la suite, ces pratiques n'étaient pas toujours liés à la politique migratoire proprement dite : il pouvait s'agir, par exemple, de faire pression sur les autorités albanaises afin qu'elles accordent davantage de droits aux Grecs minoritaires de l'Albanie du Sud (« Vorioepiotes »).

En outre, G. Lazaridis et J. Poyago-Theotoky (1999) estiment que l'absence totale d'un débat politique sur les questions d'immigration a contribué à donner l'impression qu'en ignorant le problème, l'Etat grec encourageait de façon non officielle l'immigration clandestine, afin de garder un bas niveau de salaires et de stimuler ainsi la croissance économique, dans le but d'atteindre les critères de l'EMU (Union Européenne Monétaire), (*op.cit.*, 730-731). L'hypothèse peut être soutenue, surtout si l'on considère la contribution de l'immigration clandestine au marché de l'emploi informel. Il convient de rappeler les profits que divers acteurs et maints groupes sociaux ont tiré de son entretien : les petites entreprises, qui représentent plus des deux-tiers de l'emploi rémunéré dans le secteur privé, pour lesquelles le travail immigré bon marché est un moyen de survie ; les agriculteurs qui ne peuvent qu'embaucher de migrants, puisque les nationaux refusent ce type de travail ; les ménages urbains qui emploient de migrants pour le travail domestique, également refusé par les nationaux ; les auto-employés nationaux et allogènes ; les trafiquants ; les policiers responsables de contrôles externes et internes de l'immigration clandestine, etc. (Fakiolas, 1999 : 217).

On peut donc supposer que le retard pris par la politique de régularisation des migrants clandestins en Grèce n'est pas tant lié à l'inexpérience de l'administration en matière de migration – ce qu'on ne peut nier entièrement non plus – qu'à une longue liste d'intérêts, essentiellement d'ordre économique, qui impliquent plusieurs tranches de la population autochtone, mais aussi des primo-migrants qui exploitent à leur tour les nouveaux-arrivants. Il s'agirait ainsi d'une véritable et très prospère « industrie d'immigration », par excellence clandestine, comme cela a été expliqué dans le premier chapitre. Il ne faut pas penser que cette « industrie » allait céder sa place facilement : Rossetos Fakiolas (*op.cit.*) parle d'un « business de régularisation », impliquant de nombreuses personnes, y compris des fonctionnaires publics et des membres de la police, qui ont essayé de profiter de la procédure de régularisation en offrant leur « aide » aux migrants clandestins en échange, bien évidemment, d'un certain prix...

Le but du *Premier Programme de Régularisation*, déclenché en 1997 par deux décrets présidentiels (358 et 359) et mis en œuvre en 1998, est de recenser puis de régulariser les effectifs étrangers clandestins, estimés cette dernière année à près de 600 000 personnes. Ainsi, les 372 000 individus étrangers ayant déposé leur demande

acquièrent la carte de résidence provisoire, dite « *white card* »⁵⁴ (« carte blanche »), et peuvent poursuivre le processus de régularisation en passant à une seconde phase, afin d'acquérir la « *green card* »⁵⁵ (« carte verte ») en déclarant un minimum de jours travaillés, variable selon les cas.

Seuls 40% des effectifs étrangers ayant participé à la procédure de régularisation sont finalement régularisés, les autres retombant ainsi dans leur statut d'illégalité. Les immigrants régularisés pendant l'opération de 1998, et qui ont ainsi obtenu la « *white card* », viennent principalement d'Albanie – plus des deux tiers (65%) –, de Bulgarie (6,7%), de Roumanie (4,5%) et du Pakistan (3%), et sont concentrés dans la région de la capitale⁵⁶. Les migrants participant au programme travaillent principalement dans les secteurs de l'agriculture, de la construction et des services privés, secteurs généralement liés à l'économie informelle. Notons par ailleurs que ces informations, recueillies grâce aux demandes déposées, constituent les toutes premières données et chiffres officiels sur l'immigration en Grèce.

Il est important de souligner ici que les procédures exigées, extrêmement longues et très peu rassurantes pour l'avenir des personnes de nationalité étrangère vivant en Grèce, ont découragé bon nombre d'entre elles de se présenter. On craignait de révéler sa présence, sans pour autant en tirer des avantages conséquents. L'opération de régularisation était en effet rendue plus difficile par l'existence de la deuxième phase, celle dont l'objectif était de sélectionner parmi les effectifs étrangers

⁵⁴ La régularisation prévoit d'abord l'octroi d'une « *white card* », une autorisation de séjour temporaire (d'une durée de trois mois), qui permet ensuite de demander une « *green card* », valable et renouvelable chaque année. La « *white card* » donnait le droit au migrant de se déplacer légalement dans le pays et d'y chercher un travail, jusqu'à ce que la « *green card* » soit prête. Outre ceci, les droits offerts par cette carte étaient très limités.

⁵⁵ La « *green card* », d'une validité allant d'un à trois ans, était à la fois un permis de séjour et un permis de travail pour tout le territoire grec. Ainsi, le migrant pouvait changer de région sans qu'il ait besoin d'une carte différente, ce qui n'est plus le cas plus tard (en 2002-2003 par exemple) (Kokkali, 2003 : 22).

⁵⁶ Ajoutons que les femmes représentent quant à elles 25,3% des personnes régularisées : 81% des régularisés philippins, 78% des Ukrainiens, 72% des Moldaves, 61% des Géorgiens, mais seulement 0,5% des Pakistanais, 1,6% des Indiens, 4,6% des Syriens, 5,6% des Egyptiens. La tranche d'âge concernée est plutôt celle de 30-44 ans (38%), suivie par celle de 25-29 (23%), puis celle de 20-24 ans (21%), les femmes étant plus nombreuses dans les tranches d'âge de 45-64 ans (44%), de 30-44 ans (28%), de 25-29 ans (21%).

ceux qui remplissaient les conditions d'octroi d'une deuxième carte de séjour (la « *green card* »). Seule cette deuxième carte, d'une durée limitée, présentait de véritables avantages, donnant accès à des droits supplémentaires, comme l'égalité des conditions de travail, la liberté d'entrée et de sortie du territoire national, la possibilité de regroupement familial, etc. Or, la possession de la « *white card* » ne constituait pas, en elle-même, un droit à demander la « *green card* ». L'obtention de la seconde carte, après la première, n'était pas garantie. En effet, le taux de ceux qui ont demandé la « *green card* » représente seulement 57% de ceux qui ont obtenu la « *white card* » (Grammatikopoulou, 1999 : 114 ; Maffioletti, 2002a : 142, 146 ; Kokkali, *op.cit.*).

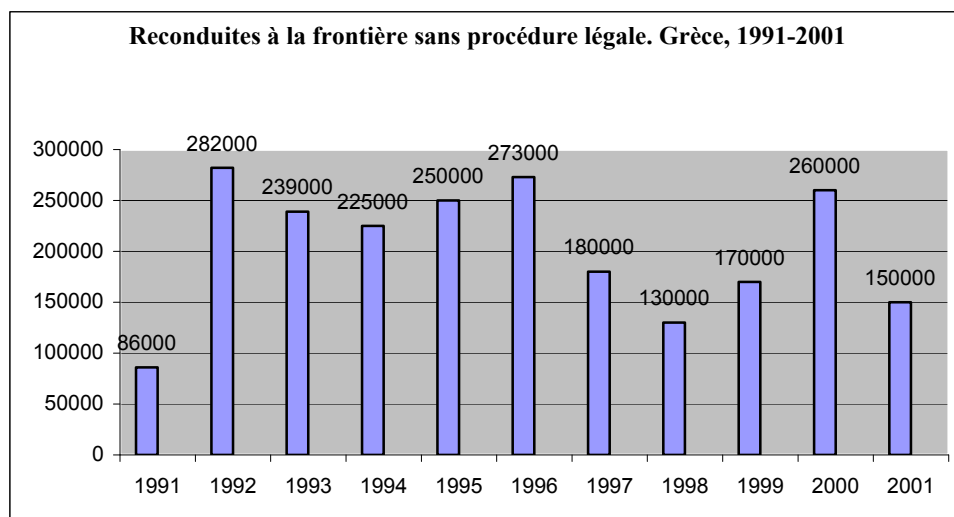
Ce premier programme de régularisation fut immédiatement suivi, en 1999, par la mise en application de la mesure dite de « *contrôle massif de légalité* », appelée communément « *opération-coup de balai* », laquelle a eu pour but le « *nettoyage du pays des étrangers clandestins* » avec des dizaines de milliers d'arrestations et de reconduites aux frontières, dans une logique de « *tolérance zéro* » (Kotzamanis A., *op.cit.*). Ainsi, de 1991 jusqu'en 2001, selon Martin Baldwin-Edwards et Ioannis Kyriakou (2004 : 23-24), plus de deux millions d'expulsions de personnes en situation irrégulière ont été réalisées. Les expulsions par an, pour la période 1992-1996, atteignent les 200 000 (**Graphique 4.1**). La majorité d'entre elles concerne des citoyens albanais.

On arrive environ aux mêmes chiffres si l'on suit Anastassia Tsoukala qui préfère, pour sa part, distinguer *reconduites à la frontière* et *expulsions*. Cet auteur précise que « *la loi conférant [...] un grand pouvoir discrétionnaire à la police, celle-ci tend à appliquer la reconduite à la frontière plutôt que l'expulsion car, d'exécution plus rapide, cette sanction n'est pas susceptible de recours* » (Tsoukala, 1997)⁵⁷. Tout en tenant compte de cette distinction, Anastassia Tsoukala estime donc que le nombre d'individus étrangers vraiment *expulsés* atteint 12 291 personnes entre 1987 et 1990,

⁵⁷ A. Tsoukala (1997) estime qu'en 1991 ont été reconduits à la frontière 84 259 Albanais. En 1992, le nombre de personnes étrangères reconduites à la frontière s'élevait à 281 643, dont 276 656 Albanais, soit plus de 98%. En 1993, ce nombre était d'environ 229 000 individus, dont 220 655 Albanais (un peu plus de 96%). En 1994, la police a reconduit à la frontière 224 905 individus, dont 216 449 de nationalité albanaise (un peu plus de 96%). Le nombre de reconduites à la frontière en 1995 et 1996 s'élevait à 534 589, dont 512 517 concernaient des nationaux albanais, soit près de 96% (Petrinioti, 1993 : 41 ; cité par, Tsoukala, 1997)

et 9 179 individus en 1993 ; leur nombre s'élève à 10 601 en 1994, et à 13 612 en 1995.

Graphique 4.1 : Reconduites de migrants clandestins à la frontière sans procédure légale



Source : Baldwin-Edwards & Kyriakou, 2004 : 23-24.

Bien que le Ministère de l'Ordre Public refuse à présent de donner des données statistiques sur ces refoulements, ce même ministère a, de temps à autre, laissé publier des données officieuses sur les « opérations-coup de ballai » (Baldwin-Edwards & Kyriakou, 2004 : 23-24).

Pour analyser ces statistiques, il faut d'abord souligner que cette extraordinaire hausse des reconduites à la frontière est en grande partie due au fait que beaucoup de migrants, essentiellement albanais, revenaient sur le territoire grec aussitôt après l'avoir quitté. La même personne pouvait ainsi faire l'objet de nombreuses reconduites par an, ou même par jour. Il faut aussi noter que ces résultats ne correspondent pas toujours au renforcement des opérations de contrôle policier aux frontières, rendues difficiles par les particularités morphologiques de ces dernières. Les chiffres reflètent davantage la hausse des contrôles effectués à l'intérieur même du pays, dont on a pu dire qu'ils avaient pris la forme de « rafles », en particulier en décembre 1991, en juin et octobre 1993, ainsi qu'en août 1994

La prépondérance de ces contrôles intérieurs nous indique que la police, dans la première moitié des années 90, tendait à orienter sa politique vers des opérations effectuées à l'encontre des étrangers déjà présents sur le territoire, plutôt qu'à

l'encontre des entrants. La mise en œuvre de ces opérations « coup de poing » semble obéir à des critères politiques et économiques précis.

D'un point de vue politique, la pression de l'opinion publique semble avoir joué un rôle décisif à l'égard des mesures prises. De plus en plus inquiète de la hausse de la criminalité enregistrée dans les années 90, l'opinion est animée par des sentiments de xénophobie, voire « albanophobie »⁵⁸, excités principalement par les médias. Bien que l'immigration n'occupe qu'une place minime dans le discours politique des années 90, l'augmentation du nombre de migrants impose aux politiques, pour répondre à cette pression, de moderniser la législation et d'adopter des stratégies d'action policières appropriées, en vue d'assurer le maintien de l'ordre public et de satisfaire l'opinion.

Incontestablement, les méthodes appliquées par la police visent en premier lieu à atteindre ces buts. Cependant, leur mise en œuvre semble également obéir à une logique d'ordre économique. Bien que des fonctionnaires aient parfois été dénoncés pour corruption, les policiers subordonnent moins leurs opérations à la satisfaction de leurs propres profits matériels qu'à celle des besoins des marchés du travail locaux : les dernières « rafles » mentionnées ci-dessus ont eu principalement lieu dans des régions où le marché du travail local n'arrivait pas à absorber les migrants clandestins (Tsoukala, *op.cit.*).

4.3 La loi No 2910 de 2001 et le Deuxième Programme de Régularisation

En 2000, un nouveau projet de loi en matière d'immigration est déposé à l'Assemblée nationale, pour remplacer la loi de 1991 et tenter de pallier les défaillances des premières opérations de régularisation, donnant lieu au Deuxième Programme de Régularisation. Il s'agit d'une étape fondatrice dans l'élaboration d'une véritable politique d'immigration, puisque jusque là, le législateur s'était simultanément préoccupé du rapatriement des Grecs co-ethniques (« homogénéis ») et, en même temps, du contrôle et du refoulement des effectifs étrangers clandestins. La loi 2910/2001 a pourtant soulevé de nombreux commentaires, positifs ou négatifs : on l'a qualifiée à la fois de progressiste et de xénophobe. Elle témoigne encore de la

⁵⁸ Cf. *Troisième Partie*.

confusion entre politique migratoire et politique anticriminelle, les deux dimensions y restant intimement liées. Les critiques portèrent sur trois points essentiels de la nouvelle loi :

- a. Seuls les individus pouvant prouver qu'ils ont séjournés en Grèce pendant au moins deux ans (à compter du 15 novembre 2000) ont le droit de déposer une demande de régularisation. La difficulté, voire l'impossibilité, pour de nombreux migrants sans papiers, de prouver qu'ils sont entrés en Grèce avant novembre 1998, est évidente.
- b. pour s'inscrire dans une école publique, les mineurs non-nationaux doivent fournir les mêmes justificatifs que les Grecs, ce qui permet implicitement de refuser l'inscription scolaire aux enfants des individus étrangers en situation irrégulière.
- c. la même demande est faite pour les services publics – hôpitaux exclus, mais uniquement en cas d'urgence. Les services hospitaliers sont donc obligés de refuser les demandes de ceux qui ne sont pas en mesure de prouver qu'ils sont en situation régulière (Grammatikopoulou, 2001 : 138).

La nouvelle loi entre en vigueur en 2001, en se fondant sur une philosophie bien plus libérale que les lois antérieures, les mesures restrictives ne manquant toutefois pas. La loi concerne les individus étrangers qui résident en Grèce, depuis au moins un an (à compter du 2 août 2001). Les mesures prévoient l'instauration de structures pour évaluer les besoins des employeurs grecs, avec l'aide d'un réseau d'agences en liaison avec les consulats à l'étranger. Pour la première fois, une clarification des définitions (distinction immigré/réfugié) est introduite. Surtout, sont mis en place, pour la première fois, des services exclusivement responsables de l'immigration.

Désormais, l'accession au permis de travail est facilitée. Le permis de travail est délivré par le préfet : valable un an, il peut être renouvelé pendant six ans pour les travailleurs salariés ; pour les travailleurs indépendants, le renouvellement doit être fait tous les deux ans. Avec la nouvelle loi, c'est le permis de travail qui devient la condition essentielle pour l'acquisition du permis de séjour, ce dernier étant délivré

par les services régionaux⁵⁹. Ces nouvelles dispositions avantagent surtout les migrants qui sont déjà présents sur le territoire, puisqu'il est, en principe, toujours interdit à un individu extra-communautaire d'entrer en Grèce sans y posséder déjà un emploi.

Pour les étrangers en situation irrégulière déjà présents sur le territoire, un permis de séjour permanent peut être délivré après dix ans de résidence en Grèce. Ceci constitue une progression non-négligeable par rapport aux législations antérieures, pour lesquelles la durée minimum de résidence nécessaire afin d'acquérir la carte de résident permanent était plus longue.

La durée de la présence sur le territoire doit être vérifiée par des justificatifs et des preuves valables. Or, cela n'est pas possible pour tous les migrants. Ainsi, nombreux sont ceux qui sont privés de la possibilité d'obtenir le permis de séjour, alors qu'ils ont vécu en Grèce beaucoup plus que dix ans. D'autres candidats renoncent en raison de la complexité et du coût de la procédure d'obtention du permis de travail, qui ressemble à un parcours du combattant⁶⁰ (Kotzamanis A., *op.cit.*). La loi de 2001 continue donc à décourager les effectifs étrangers d'entamer la procédure de régularisation.

Pire encore, la loi semble être inspirée par l'idée que l'Etat peut retirer un bénéfice économique des procédures de régularisation, par une quasi-exploitation des migrants réguliers et irréguliers. En effet, la loi prévoit que le migrant en cours de régularisation peut acheter 250 timbres de n'importe quelle caisse de sécurité sociale et ainsi valider un an d'emploi en Grèce. Au premier abord, on pourrait croire que cette disposition a pour but de permettre au futur régularisé de cotiser d'ores et déjà pour sa retraite, en payant ses contributions à la sécurité sociale pour un an de travail, même illégal. Or, l'administration a adopté une toute autre approche : il a été stipulé

⁵⁹ Les candidats doivent d'abord déposer une demande pour obtenir un permis de séjour provisoire (6 mois), afin de circuler légalement sur le territoire pour cette période. Ultérieurement, ils devront demander un permis de travail et, par la suite, un permis de séjour permanent (Kokkali, *op.cit.*, 24).

⁶⁰ Pour un permis valable un an, le coût est de 147 euro, de 294 euro pour un permis valable un à deux ans, 441 euro pour un permis de deux à six ans et 882 euro pour un permis valable plus de six ans (art.71). Les migrants qui sont en procédure de régularisation sont obligés de payer le tarif deux fois, une première pour le permis provisoire de séjour de six mois (147 euros), et une seconde pour le permis permanent (Skodras, 2002 : 36).

que le paiement de ces contributions peut être utilisé, à l'absence de tout autre document officiel, comme preuve d'un an de résidence en Grèce. Ceci change complètement le concept général de la loi : la disposition permet à n'importe quel migrant d'acheter des timbres et demander ainsi sa régularisation, même s'il est entré en Grèce, légalement ou illégalement, après l'entrée en vigueur de la loi. Par conséquent, l'administration donne l'opportunité à tous d'accéder au processus de régularisation, en payant des cotisations aux caisses de sécurité sociale. De ce fait, la loi substituait au modèle de régularisation restrictive initialement prévu un modèle libéral, sur un principe de laisser-faire ou, plus précisément, de « payer et rester » (Skodras, 2002 : 42-44, 46).

Par ailleurs, en ce qui concerne les permis de séjour des individus étrangers, le transfert d'autorité du Ministère de l'Ordre Public au Ministère de l'Intérieur constitue une des réformes majeures introduites par la loi de 2001. Ce changement symbolise un pas décisif : les sujets d'immigration ne sont plus primordialement des questions d'ordre public mais plutôt des questions d'intégration. Ici, la loi dévoile un autre enjeu : lutter contre la corruption de l'administration et de la police. Selon un rapport adressé à la Direction des Affaires Internes de la police grecque, daté du 31 janvier 2001, près de la moitié des cas de corruption ou d'activités délictueuses impliquant des fonctionnaires de police sont associés à des affaires concernant des étrangers. Pour éviter des problèmes semblables au sein des administrations départementales, le pouvoir d'octroi de permis de séjour a été conféré à la Préfecture. Cet organe décentralisé de l'administration grecque est censé ne pas être sujet aux pressions des intérêts locaux, comme dans le cas des administrations départementales (*op.cit.*, 24-25).

Cependant, la grande nouveauté de la loi 2910/2001 est que, pour la première fois, des droits sont accordés aux individus extra-communautaires : accès de tous les enfants d'immigrés à l'éducation, pour qui la scolarisation devient obligatoire comme pour les nationaux (la loi reste cependant sans précision pour le cas des enfants dont les parents sont sans papiers) ; droits égaux entre nationaux et non-nationaux concernant le travail légal, ainsi que la sécurité sociale. Accompagnant ces droits, on note une facilitation du processus de regroupement familial. Ainsi, la demande de regroupement peut être faite après deux ans de résidence, les membres de la famille obtenant ainsi automatiquement le droit de travailler. En matière de naturalisation, la

personne intéressée doit avoir résidé légalement dans le pays pendant dix ans au cours de douze dernières années⁶¹.

Enfin, les actes xénophobes ou racistes sont pour la première fois sujets à la pénalisation. Les peines contre les trafiquants et les employeurs de main-d'œuvre clandestine sont alourdies, des peines sont aussi prévues contre les organismes publics qui aident les individus en situation irrégulière, à l'exception de soins médicaux d'urgence. La loi introduit, de surcroît, de nouvelles procédures pour le recrutement de travailleurs saisonniers (Kokkali, *op.cit.* ; Kotzamanis A., *op.cit.* ; Maffioletti, 2002a : 144-145, 146 ; Skodras, *op.cit.*, 37-38).

Le réalisme dans la politique migratoire grecque, premièrement introduit par la régularisation de 1998, est à la base de la loi de 2001 et de ses mesures d'application. Toutefois, selon une responsable à la Direction de Travail de la Préfecture de Thessalonique, en août 2003, « *la loi est venue trop tard et après des atteintes extraordinaires, auxquelles elle n'a pas pu répondre... Les lacunes de la loi ont émergé très rapidement, sans pour autant que cette prise de conscience soit suivie de changements. La loi pourrait constituer une opportunité pour des modifications dans la politique migratoire grecque... Bien-entendu, même sous sa forme présente, la loi incarne un très grand pas...* » (Kokkali, *op.cit.*, 25).

La loi 2910/2001 a donné naissance au Deuxième Programme de Régularisation. 351 000 personnes déposèrent, en trois mois, leur dossier en vue d'obtenir, dans un premier temps, une carte provisoire de résidence valable six mois. Les détenteurs de cette dernière devaient ensuite renouveler leur demande pour obtenir une carte de résidence d'un an, ainsi qu'un permis de travail de même durée (en apportant la preuve d'un emploi régulier et des cotisations à la caisse d'assurance de leur secteur professionnel).

Il faut, cependant, noter que malgré l'expérience acquise par le Premier Programme de Régularisation, le nouveau programme a encore refusé de régulariser les migrants pour une durée illimitée, se contentant d'accorder des permis courts

⁶¹ Les tarifs de naturalisation sont aussi extrêmement chers. Les candidats sont obligés de payer près de 1470 euro (art.59, par.1b), sans avoir directement le droit à la naturalisation. En outre, la loi prévoit que la décision rejetant la demande n'a pas besoin d'être justifiée (art.61, par.2), (Skodras, 2002 : 36).

renouvelables. Chaque renouvellement oblige le migrant à faire à nouveau la preuve qu'il remplit les conditions initiales requises par la loi.

Le chaos provoqué par la marée de demandeurs devant les préfectures, la difficulté qu'ont eu les employés de l'administration à interpréter la loi, laquelle prévoyait des dizaines de cas différents, amenèrent l'Etat à rallonger la validité des cartes provisoires plusieurs fois (janvier 2002, avril 2002, janvier 2003). La loi a dû être modifiée plusieurs dizaines de fois au cours de sa courte vie, en raison de son trop grand nombre d'articles, de la pléthore de zones d'ombre laissées par le texte et, d'une façon générale, des problèmes bureaucratiques rencontrés lors de son application (Kotzamanis A., *op.cit.* ; Skodras, *op.cit.*, 42).

4.4 La loi 3386 de 2005

La nouvelle loi 3386/2005 annonce une troisième vague de régularisation. Elle pose les conditions d'éligibilité au permis de séjour : celui-ci est accordé aux ressortissants de pays tiers à condition qu'ils aient résidé en Grèce avant le 31 décembre 2004. Les individus en question ne doivent pas être considérés comme une menace pour la sécurité et l'ordre publics. Enfin, ils doivent fournir un des justificatifs suivants afin de prouver leur présence en Grèce à la date prescrite par la loi : a) un visa d'entrée, b) la date de déposition de demande de carte de séjour pour raisons humanitaires, c) la présentation d'un numéro d'enregistrement fiscal (AFM), d) un document d'une caisse d'assurance certifiant le versement des droits d'enregistrement (cotisation à une caisse d'assurance publique) correspondants à 150 jours travaillés, e) la date de rejet de la demande d'asile politique. Les personnes qui remplissent l'une de ces conditions sont appelées à se présenter aux services appropriés de la mairie de leur lieu de résidence, dans les trois mois (du 1^{er} octobre au 31 décembre 2005) afin d'y déposer leur demande. La carte de séjour qu'elles obtiendront, valable pour un an, aura également valeur légale de carte de travail. De plus, une carte individuelle de résidence sera attribuée à chacun de leurs enfants âgés de plus de 14 ans et à l'époux/se habitant avec elles en Grèce. Les enfants de moins de 14 ans, eux, seront rattachés à la carte de résidence du parent. Encore une fois, on note que l'administration hésite à accorder des cartes de résidence valables à long terme.

La loi exclue *de facto* ceux qui résident depuis longtemps en Grèce mais qui n'ont pas de papiers valables (passeport, carte d'identité) ou qui n'ont pas de consulat

ou d'ambassade grecs dans leur pays d'origine. Nous pouvons ainsi dire que la loi régularise ceux qui sont déjà régularisables. Elle laisse la possibilité à l'administration de choisir ceux qui seront inclus ou exclus du processus, selon le pays ou la région d'origine. Ainsi, les étrangers arrivant de nombreux pays d'Asie et d'Afrique sont d'emblée exclus.

D'autre part, le législateur impose à chaque migrant travailleur de déclarer son emploi, ainsi que la mairie de la commune où il travaille ; le migrant – et par extension sa famille – obtient, en fait, une carte de résidence qui n'est valable que pour cet emploi et la circonscription géographique de cette municipalité. Il n'a donc pas le droit de changer de métier, ni de région pendant la durée de validité de sa carte de résidence, au défaut de quoi il devra rendre celle qu'il possède et déposer une nouvelle demande. Cas de figure peu probable, étant donné le coût extrêmement élevé d'une demande (les frais de dossier pour une demande d'édition ou de renouvellement de carte de séjour ne sont pas inférieurs à ceux fixés par la loi de 2001⁶²) ; exactement comme auparavant, ces frais ne sont pas remboursés en cas de rejet du dossier. Ces dernières dispositions laissent l'impression que le législateur s'efforce de sédentariser une population immigrée caractérisée par son extrême mobilité, surtout en ce qui concerne les Albanais.

A propos du regroupement familial, le demandeur, après avoir vécu légalement en Grèce pendant les deux dernières années, doit prouver qu'il dispose d'un revenu annuel stable correspondant au moins à la rémunération annuelle d'un ouvrier non qualifié, augmenté de 20% pour faire venir l'épouse, et de 15% pour chacun de ses enfants. Les aides sociales grecques ne sont pas comptabilisées. En cas de polygamie, si le demandeur a déjà utilisé le regroupement familial pour faire venir une de ses épouses et leurs enfants communs en Grèce, il n'a pas le droit d'en faire venir une autre et les enfants qu'il a avec elle.

Signalons, enfin, que si la dernière loi prévoit théoriquement quelques dispositions pour l'« intégration » sociale des immigrés, elle ne fait en réalité que rappeler le droit de « *participation des étrangers de pays tiers à la vie économique,*

⁶² La demande d'une carte valable un an coûte 150 euro (au lieu de 147 euro en 2001), celle d'une carte de deux ans 300 euro. Il faut payer 450 euro pour demander une carte valable trois ans. La demande d'une carte de longue durée ou de séjour permanent (accessible seulement à ceux qui vivent légalement en Grèce depuis cinq ans à compter de la date de ratification de la loi) atteint 900 euro.

sociale et culturelle du pays » (Loi 3386/2005, Chapitre IB'), ainsi que leur obligation de «*respecter les règles et les valeurs de la société grecque [...], tout en conservant leur identité ethnique* » (op.cit.). Il est aussi annoncé un « Programme Complet d'Action » axé sur des domaines comme l'apprentissage certifié de la langue grecque, des «*cours introductifs d'Histoire, de Civilisation et du Mode de vie de la société grecque* », l'«*intégration au marché du travail* » du pays, et la «*participation active à la vie sociale* » (Loi 3386/2005, Chapitre IB', art. 66). Toutefois, les moyens de financement d'un tel programme restent indéfinis, comme sa date de mise en application, ainsi que sa durée. Par conséquent, on peut juger que la nouvelle loi, une fois de plus, est l'expression d'une volonté de contrôle du phénomène migratoire, sans véritable intention d'opérer dans le sens d'intégration politique et sociale des migrants.

Il convient cependant d'admettre, en conclusion, que cette nouvelle loi présente de nettes améliorations par rapport à la précédente. Elle aplanit certaines difficultés administratives rencontrées par les demandeurs de régularisation, en simplifiant les procédures et en mettant en place des services spécialisés et décentralisés. En permettant que les demandes soient désormais directement déposées à la municipalité du lieu de résidence, elle minimise les déplacements multiples d'un service administratif à l'autre.

Mais, comme il a déjà été évoqué, la loi ne régularise que ceux qui remplissaient déjà les conditions requises par la loi précédente, sans prévoir d'assouplissement significatif des critères. Le texte continue de témoigner d'une politique axée sur la demande de main d'œuvre par spécialisation et par région et d'une volonté de limiter la mobilité professionnelle et géographique des migrants. De même, les tarifs demandés pour chaque carte de séjour, mais aussi et surtout pour profiter d'un regroupement familial, demeurent excessivement élevés (Kotzamanis A., 2005 ; VPRC, s.d.).

4.5 Politique migratoire grecque ; un commentaire.

Si l'on peut faire un commentaire général sur la politique migratoire grecque, il semble assez clair que l'Etat, après une période d'inertie, devient de plus en plus conscient des avantages que peut représenter une politique migratoire organisée et surtout une régularisation contrôlée des individus extra-communautaires. Dans un pays qui n'a d'autre choix que d'accepter son récent statut de pays d'accueil, à la population vieillissante de surcroît, les migrants, majoritairement en âge de travailler, paraissent capables d'aider à financer un système de sécurité sociale de plus en plus mal en point. En outre, le thème, exploité par les médias, d'une insécurité causée par les immigrés clandestins, occupe une place grandissante dans l'opinion publique, fabriquant un enjeu politique majeur. Mesurant enfin l'ampleur et l'impact de l'immigration en Grèce, l'Etat est obligé de se mobiliser et de mettre en place une politique d'immigration accompagnée de processus de régularisation.

Toutefois, il convient de rappeler que les objectifs officiels d'une législation peuvent souvent déguiser une série d'objectifs « réels » différents. Une politique migratoire restrictive peut avoir pour but officiel d'empêcher l'entrée de migrants supplémentaires sur le territoire et d'exercer une pression sur ceux qui sont déjà là pour qu'ils en partent. Mais il se peut aussi qu'une telle politique, en refusant de régulariser les « clandestins », vise au moins en partie à répondre aux exigences des secteurs informels de l'activité économique, qui ont besoin d'un emploi immigré illégal, flexible et bon marché pour survivre dans un environnement de marché compétitif (Jordan *et al.*, 2003a ; Balibar *et al.* 1999). Ce qui peut être dit du cas de la Grèce, mais aussi de celui, plus général, de l'Union Européenne.

En effet, si la politique migratoire communautaire des années 90 était celle du contrôle strict des frontières, dans les années qui suivent, l'UE change de discours : *« l'admission des migrants économiques doit clairement répondre aux besoins du marché... Les politiques d'admission [...] doivent [donc] permettre à l'UE de répondre rapidement et efficacement aux demandes du marché d'emploi, et ceci au niveau national, régional et local... »* (European Commission, 2000 : sec. 3.3 ; cité par Jordan *et al.*, 2003a : 203). Ceci signifierait que le contrôle de l'emploi immigré est moins la tâche de ceux qui surveillent les frontières que celle d'administrateurs et d'employés de sécurité sociale, avec des méthodes de contrôle et de management nouveaux.

Mais à part ces nouvelles méthodes, les objectifs des contrôles ont également changé. Les marchés européens sont devenus plus flexibles et fragmentés ; ceci fait apparaître des niches professionnelles pour les travailleurs migrants même aux moments de très haut chômage domestique. La demande d'un emploi bon marché, pas ou peu qualifié, dans des niches où il est difficile d'embaucher des nationaux, a été augmentée. Les gouvernements communautaires s'efforcent ainsi de distinguer entre les demandeurs de permis de travail dont les qualifications et aptitudes complètent le capital et les réserves d'emploi nationaux, et ceux dont les qualifications menacent les standards de vie protégés des travailleurs nationaux. En d'autres termes, on pourrait dire que les travailleurs mal rémunérés ont été les bienvenus, bien que leur présence remette en cause les principes des états-nations démocratiques (*op.cit.*, 205).

L'Etat grec semble ainsi pris entre plusieurs logiques de politique migratoire : la logique communautaire de régularisation des migrants « utiles » à l'économie nationale, les intérêts des différents acteurs nationaux, la pression de l'opinion publique. En conséquence, l'Etat se retrouve confronté à sa propre incapacité à opter pour une politique claire. A cela s'ajoute, par la loi de 2005, une nouvelle, mais très évidente, dimension : celle de l'exploitation extrême des migrants, en particulier clandestins, par le biais des frais de régularisation, de nationalisation ou de regroupement familial. Le principe « payer pour rester », à travers l'achat des timbres de sécurité sociale, fournit une preuve supplémentaire de cet esprit introduit par cette dernière loi. Il jette un nouvel éclairage sur les objectifs de la politique migratoire grecque.

L'Etat est, de surcroît, confronté aux failles de sa propre machine bureaucratique. Sur ce point, il convient de s'intéresser de plus près au pouvoir qu'ont progressivement acquis les fonctionnaires des services d'immigration.

Comme nous l'avons vu, les services publics d'embauche et de sécurité sociale se sont vus chargés de la responsabilité de contrôler les flux de travailleurs migrants vers le marché de l'emploi grec, mais aussi de leur intégration au sein du système culturel de la société. Ces organismes et administrations étaient auparavant chargés de l'attribution des allocations de sécurité sociale, de la localisation des travailleurs et de leur orientation vers les marchés d'emploi locaux. Ils ont désormais la possibilité d'exercer un pouvoir sur les entrées et les sorties de migrants, ainsi que sur leur répartition par catégorie. Il s'agirait donc d'une véritable métamorphose des

services sociaux en agences de contrôle de l'immigration (Psimmenos & Kassimati, 2003 : 338).

Cette hypothèse paraît d'autant plus convaincante qu'au niveau politique, les directives sont si complexes ou si floues que leur application implique un haut degré d'interprétation. En fait, dans la même phase de politique migratoire, les gouvernements peuvent prôner une logique restrictive, tout en permettant une flexibilité dans son application, à travers les pratiques administratives quotidiennes. Inversement, une législation apparemment favorable aux immigrés peut être interprétée de façon très rigide afin d'empêcher les usagers-migrants de tirer profit d'elle (Jordan *et al.*, 2003a : 211). Le pouvoir des administrateurs et des fonctionnaires publics se trouve donc juste là : dans l'interprétation des diverses lois. Pour la première fois, en Grèce, les responsables des services sociaux sont ceux qui vont tracer les lignes de qui sera et qui ne sera pas inclus dans la société grecque. Par exemple qui est un travailleur « fiable » et qui ne l'est pas, selon que la personne mérite, ou non telle ou telle allocation sociale (Psimmenos & Kassimati, 2003 : 338).

Ce niveau d'application quotidienne a sa propre logique et n'est pas une simple mise en œuvre des objectifs de la politique migratoire définie par les gouvernements. Il sert aussi d'autres besoins humains : les administratifs, pas moins que les législateurs, ont des intérêts propres qui déterminent les objectifs recherchés et la façon dont ils seront atteints (Jordan *et al.*, *op.cit.*, 213).

Une récente étude auprès de deux des principaux services concernés, l'Institut de Sécurité Sociale (IKA) et l'Organisme d'Emploi et des Ressources Humaines (OAED), a montré qu'un mélange de stimulations personnelles, financières et managériales inciterait certains fonctionnaires à pratiquer des politiques discriminatoires. A l'IKA comme à l'OAED, les fonctionnaires catégoriseraient et répartiraient les travailleurs immigrés dans l'économie grecque selon leur propre compréhension des choses ; ces « politiques sociales » personnelles seraient parfois alignées sur les règles de l'organisme où le fonctionnaire travaille, mais en seraient souvent indépendantes et, dans certains cas, y seraient même contraires. Quoiqu'il en soit, les fonctionnaires, obligés d'interpréter constamment les textes, sont moins concernés par le respect de la légalité que par ce qui, à leur sens et selon leurs propres catégorisations, convient de faire pour contrôler l'immigration en Grèce (Psimmenos & Kassimati, 2003 : 368).

Le cadre désiré pour contrôler l'immigration implique fortement l'idée du *bon* usage des migrants, cet usage étant aligné sur les intérêts et les besoins des employeurs. Mais les critères d'employabilité appliqués par les administrations concernées sont facilement transformés en valeurs : de travailleur employable, le candidat idéal devient vite un bon père de famille, qui voit la Grèce comme un lieu d'installation permanent plutôt qu'un endroit de transit (Jordan *et al.*, 2003b : 383). Ainsi, les migrants-usagers sont discriminés sur la base de leur adaptabilité au marché de l'emploi grec, mais cette adaptabilité est perçue comme directement liée à l'adaptabilité du migrant au système des valeurs grec (Psimmenos & Kassimati, 2003 : 349-350). Il s'agit, en effet, de ce qu'Abdelmalek Sayad (1999 : 112-113) appelle de *bons* immigrés, en qui on peut avoir confiance parce qu'ils se comportent comme *nous* : ceux qui « *se sont donnés les mêmes structures sociales et familiales que 'nous' ainsi que la même morale familiale, car ces immigrés ne supportent pas d'être séparés longtemps de leurs femmes et de leurs enfants et qu'ils n'ont de cesse d'être rejoints par leur famille* ». Inversement, ceux qui se comporteraient différemment de *nous*, qui se donneraient des structures sociales et familiales, une morale domestique dans laquelle *nous* ne nous reconnaissons pas, choquante pour la sensibilité sociale (« *comme il n'y a de culture que notre culture* », Sayad, *op.cit.*), ne sont pas des *bons* migrants, parce qu'ils constituent un facteur contrariant à coup sûr l'*assimilation*.

L'adaptabilité semble être le noyau du débat identitaire impliquant les services sociaux et les usagers-migrants. Le discours discriminatoire est moins celui d'un racisme et d'un nationalisme traditionnels qu'un discours axé sur le capital culturel. L'argument majeur est que le contrôle de l'immigration est nécessaire parce qu'il fournit une prétendue zone de sécurité à la société grecque, contre ceux qui ne partagent pas les valeurs européennes. Dans la plupart de cas, les fonctionnaires concernés ne défendent pas leur rôle en opposant l'identité nationale à des identités perçues comme « non-civilisées » ou « barbares » ; ils mettent davantage en valeur des images et des projets de vie couramment associés à la société grecque actuelle, qui oblitèrent un passé de pauvreté d'autant plus inavouable qu'il est proche (Psimmenos & Kassimati, 2003 : 349-350). Dans ce contexte, un revenu faible est indicateur d'un bas statut socio-économique ; il ouvre la perspective d'un futur

recours du migrant aux allocations sociales. Un tel candidat, ou un candidat chômeur, seront classés « inadaptés » pour rester en Grèce⁶³.

Il apparaît cependant que le principe d'adaptabilité qui préside à la sélection des candidats se superpose à des critères ethniques. S'appuyant sur l'hypothèse que les demandeurs d'un permis de séjour peuvent mentir, présenter des documents falsifiés, et essayer ainsi de tromper l'agence, l'IKA et l'OAED échangent des informations avec la police et d'autres services s'occupant de migrants, afin de contrôler les candidats et de démasquer les cas frauduleux. Dans ce processus, les stéréotypes ethniques et culturels interviennent fréquemment. Certaines caractéristiques sociales, essentielles pour l'éligibilité au permis de séjour, sont associées à l'identité ethnique et nationale des candidats. Les Albanais, les Roumains et, en général, les migrants balkaniques et originaires des pays de l'Europe de l'Est, sont les moins éligibles, puisque ils sont perçus comme pillant les ressources de la sécurité sociale et fréquemment engagés dans des activités criminelles. On a plus particulièrement accusé les migrants albanais de ne pas avoir collecté les timbres de sécurité sociale nécessaires à l'obtention du permis, ou d'être chômeurs, à cause de leur nature indisciplinée et leur manque d'éthique de travail. Les Pakistanais et les Indiens, en revanche, sont considérés comme des migrants contribuant largement à l'économie agricole du pays, respectueux des directives légales et administratives (Jordan *et al.*, 2003b : 382-383).

Ces éléments peuvent laisser supposer que les migrants en Grèce, étant donné la politique migratoire actuelle, sont exposés à une culture complexe de discrimination. Les services sociaux concernés ne perçoivent pas les migrants comme des usagers légitimes, privilégiant ce qu'ils estiment être les intérêts des nationaux. Les pratiques des fonctionnaires laissent transparaître des préjugés ethniques et culturels, parfois au détriment de l'application de la loi.

⁶³. Ce type de discrimination pratiquée par les administrations grecques relève d'une forme de néo-racisme, qui « s'inscrit dans le cadre d'un 'racisme sans races' [...] : un racisme dont le thème dominant n'est pas l'hérédité biologique, mais l'irréductibilité des différences culturelles ; un racisme qui, à première vue, ne postule pas la supériorité de certains groupes par rapport à d'autres, mais 'seulement' la nocivité de l'effacement des frontières, l'incompatibilité des genres de vie et des traditions : ce qu'on a pu appeler à juste titre un racisme différentialiste » (Balibar, 1988 : 33). Pour le sujet du néo-racisme, voir aussi Taguieff (1997).

A ceci il faut superposer les schémas traditionnels de favoritisme, de paternalisme, de clientélisme et de corruption politique – les contacts et les échanges personnalisés entre fonctionnaires formant de véritables réseaux informels des bénéficiaires financiers – qui minent l’administration grecque (Tsoukalas, 1993 : 34-35 ; Tsoukalas, 1996). Les services s’occupant des migrants ne font pas exception⁶⁴. De tels réseaux informels augmentent l’autonomie des employés de bas et de mi-rang, l’organisation hiérarchique devenant ainsi une affaire des contacts personnalisés et d’échanges de faveurs entre fonctionnaires, souvent aux dépens des usagers. En sautant ainsi quelques échelons de la hiérarchie administrative, des fonctionnaires peuvent se lier directement et même personnellement avec des usagers immigrés, exerçant sur eux un contrôle direct, ce qui leur permet d’en tirer des profits divers.

Dans ce réseau complexe de valeurs et de relations qui met en jeu fonctionnaires, politiciens et usagers migrants vulnérables, il semble clair que la politique migratoire grecque a des priorités autres que les migrants eux-mêmes. Le cas grec pourrait être considéré comme un exemple d’idéologie de préférence nationale, avec un fort souci d’offrir à la société d’accueil un service public efficace, sauf pour les migrants, ces derniers n’étant pas perçus comme les sujets légitimes d’application de politiques (Jordan *et al.*, *op.cit.*, 381, 383-384).

A propos de la politique migratoire grecque, il faut souligner en dernier lieu un point non moins important que ceux qui ont été soulevés précédemment. On peut considérer que la politique migratoire grecque est une politique dessinée d’en haut, qui ne considère pas nécessaires la participation et la représentation des migrants. Les problèmes qui émergent sont discutés directement avec les gouvernements des pays de départ, dans un cadre bilatéral. Pour servir de porte-paroles aux migrants et être leurs interlocuteurs face aux difficultés qu’ils rencontrent, les autorités ont une préférence marquée pour les organisations non-gouvernementales actives sur le terrain. Dans ce contexte, il n’y a apparemment pas de place pour une politique migratoire prenant en compte la question du retour. On paraît croire que les retours vont s’effectuer d’une façon spontanée, de la même façon que, « spontanément », plus de 600 000 travailleurs migrants sont entrés en Grèce au cours de quinze dernières années. La seule différence étant que les migrants de retour vont passer, cette fois-ci,

⁶⁴ Pour une analyse plus approfondie de la naissance et l’entretien de tels schémas en Grèce, voir, entre autres, C. Tsoukalas (1982 : 212-222 ; 1986 : 91-93).

les frontières de leur pays de façon légale (Kotzamanis, 2004 ; Triandafyllidou, 2005 : 40).

Si l'on suit cette analyse, il apparaît que la politique migratoire grecque, dans sa conception, sa mise en place, son interprétation et son application, multiplie les obstacles à l'inclusion des populations immigrées dans la société. Dans cette perspective, elle devient un facteur déterminant pour expliquer les diverses stratégies développées par les migrants eux-mêmes, dans le but de faire face, quotidiennement, à une logique qui leur est défavorable.

Partie II : Flux albanais et migrations en Grèce

Après avoir dressé l'image générale des nouveaux flux internationaux à destination de la Grèce, nous nous proposons dans cette deuxième partie de présenter, de manière plus particulière et de façon critique, les migrations albanaises. La pertinence de la thèse d'Abdelmalek Sayad sur la double nature de toute migration – qui doit se comprendre à la fois comme émigration et immigration – nous paraît interdire de procéder à l'étude des flux albanais en Grèce en ne prenant en compte que le volet immigratoire, c'est-à-dire sans examen préalable de la période pré-migratoire, et de la situation socio-économique et politique dans la société de départ.

Dans un premier temps, nous nous intéresserons ainsi à la situation sociale et économique de l'Albanie postcommuniste et aux flux albanais sous leur aspect d'émigration. Le *Chapitre 5* se consacrera à une brève étude des conditions économiques en Albanie, en mettant l'accent sur la pauvreté du pays, aussi bien que sur les disparités régionales, lesquelles sont très significatives, surtout entre régions urbaines et rurales.

L'examen des disparités régionales a pour but de nous amener à répondre les questions du « *qui émigre* » et de l'« *où émigre-t-on* » ; les régions albanaises – rurales/urbaines, côtières/centrales, septentrionales ou méridionales – sont en effet diversement concernées par les mouvements migratoires : certaines constituent des zones d'« absorption » des migrations internes, d'autres se signalent par la manière dont elles semblent « expulser » leurs effectifs à l'étranger. Dans le *Chapitre 6*, nous tenterons d'appréhender la corrélation qui existe entre ces particularités migratoires des régions albanaises d'une part et d'autre part le niveau de pauvreté de ces zones ou encore les spécificités géographiques qui les caractérisent (région montagneuse, côtière, frontalière, etc.).

Nous examinerons ensuite – à partir du *Chapitre 7* jusqu’à la fin de la présente partie – la facette immigration des flux albanais. Cela implique des sujets tels que l’accueil des populations étrangères par les nationaux, les schémas et les stratégies d’adaptation des migrants à la nouvelle terre et à la société d’installation, ce qui nous mènera à dégager les traits majeurs des migrations albanaises en Grèce.

Le *Chapitre 7* se consacre, plus particulièrement, à une présentation de ces mêmes migrations. Nous recourrons à la comparaison avec le cas italien, puisque ce pays constitue, avec la Grèce, la plus importante zone d’absorption des flux albanais ; ces comparaisons demeureront cependant ponctuelles, notre but restant de mieux appréhender le cas grec, qui est au centre de la présente recherche.

Dans le *Chapitre 8*, nous procéderons à la présentation de notre propre recherche empirique sur les migrants albanais en Grèce. Nous nous efforcerons de synthétiser les conclusions issues de ce travail de terrain en mettant l’accent sur trois points-clefs : les processus d’inclusion-exclusion des migrants par rapport à la société dominante, les réseaux migratoires – très significatifs dans le cas albanais–, et enfin les migrations de retour. Cette synthèse sera, par ailleurs, enrichie par des enquêtes tierces, dans le but de mieux éclairer les directions de notre recherche.

Chapitre 5 : L'Albanie, un Européen inconnu

5.1 Géographie, relief, divisions administratives et population

L'Albanie est un petit pays du sud-est européen situé sur la côte occidentale de la péninsule balkanique ; sa superficie couvre 28 748 km², la distance maximale du nord au sud étant de 335 km et, d'est en ouest, de 150 km. Au sud et au sud-est, l'Albanie borde la Grèce, à l'est la Macédoine (ancienne République Yougoslave de Macédoine/ARYM), au nord et au nord-est le Kosovo, enfin, au nord et au nord-ouest, le Monténégro. A l'ouest, ses côtes sont baignées par les mers Adriatique et Ionienne.

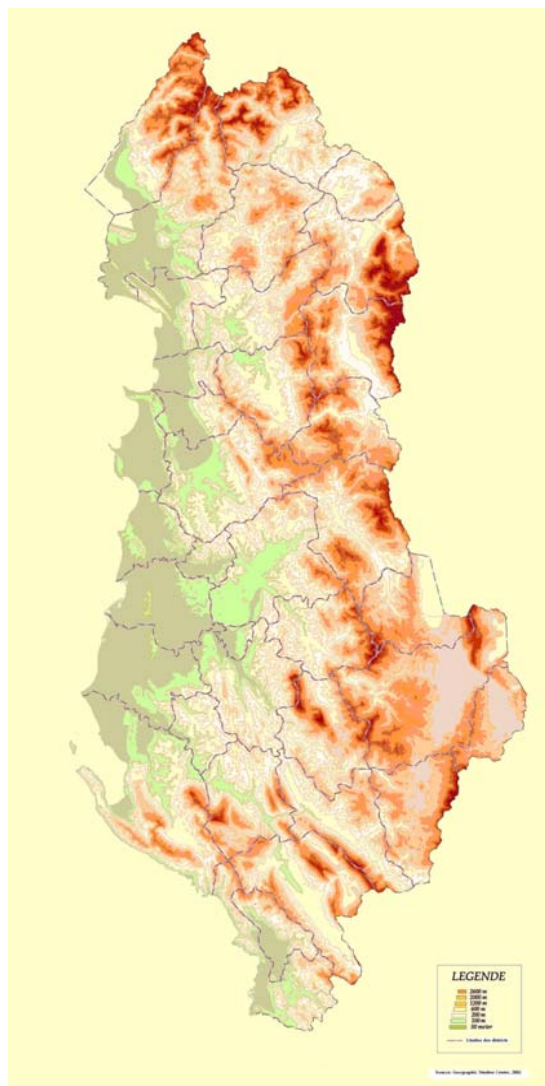
Le relief albanais est composé dans sa plus grande partie de terrains montagneux ; près de 70% du territoire se trouve au-dessus de 300 m au-dessus du niveau de la mer, alors que le pays marque une altitude moyenne de 708 m (**Figures 5.1 et 5.2**). Cet élément est – entre autres – à l'origine de maintes disparités rurales-urbaines, qui à leur tour génèrent des mouvements internes ; ce sujet nous préoccupera par la suite.

La division administrative de l'Albanie, dont la population atteignait en 2001 3 069 275 habitants, comprend 12 préfectures (ou régions), 36 districts, 309 communes et 65 municipalités (voir **Tableau 5.1**, en Annexe, et **Figures 5.3**). La région de Tirana – la capitale – concentre à elle seule 597 899 habitants, soit 19,5% de la population totale du pays, la ville de Tirana comptant 341 453 habitants. L'Albanie a, d'ailleurs, 74 petites et grandes villes, dont 7 seulement comptent une population supérieure à 50 000 personnes : Durrës, Elbasan, Fier, Korçë, Shkodër, Vlorë et Tirana ; ces 7 villes, à elles seules, représentent 62% de la population urbaine du pays, laquelle atteignait, en 2001, 42% de la population totale (**Figures 5.4 et 5.5**). Notons que depuis 1989, la population rurale a diminué de plus de 13%. La région de Tirana

étant la plus peuplée de l'Albanie, Fier et Elbasan concentrent respectivement 12,5% et 11,8% de la population du pays, alors que les régions de Gjirokastrë and Kukës présentent les populations arithmétiquement les plus faibles (3,7% et 3,6% respectivement). Ainsi, la densité de la population d'une région à l'autre varie considérablement : alors que 362 habitants/km² résident dans les régions de Tirana et Durrës, seulement 39 et 47 habitants/km² résident respectivement dans les régions de Gjirokastrë et Kukës.

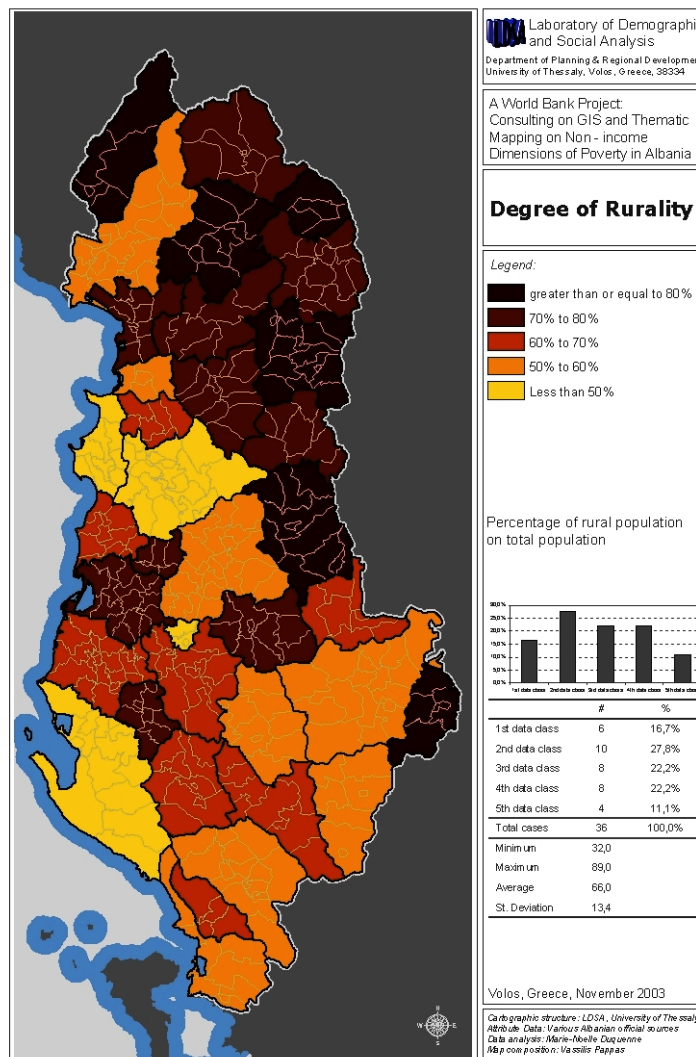
Si l'on compare les données de 1989 à celles de 2001, on constate que les régions de Vlorë et de Gjirokastrë ont connu une forte diminution de population (-27,1% et -627,7% respectivement), alors que seules deux régions ont vu leurs populations s'accroître : Durrës, de 12,2% et Tirana, de 33% (INSTAT, 2001).

Figure 5.1: Relief albanais



Carte effectuée par le Geographic Studies Center (Tirana, 2001).

Figure 5.2: Degré de Ruralité

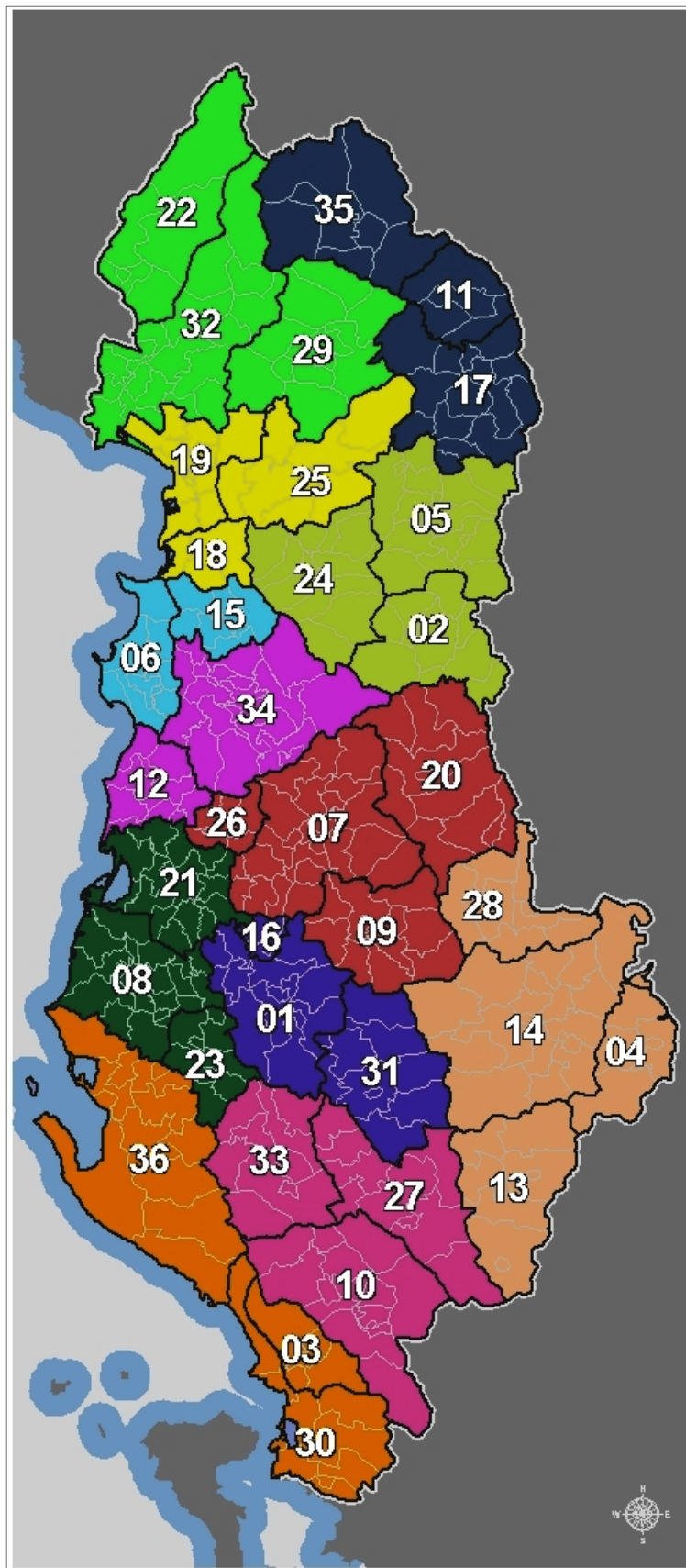


Source: Kotzamanis et al. (2003 : 14).

Si l'on définit comme « degré de ruralité » le pourcentage de la population rurale sur l'ensemble de la population, il semble que seulement cinq districts – Tirana, Durrës, Vlorë, Kucove et Shkodër – ont un degré de ruralité plus bas que la moyenne nationale (58%), (Kotzamanis *et al.*, 2003 : 11).

Comme nous pouvons observer sur la carte à gauche, les districts du nord-est sont de loin les plus ruraux du pays (en noir, c'est plus ou égal au 80%, en marron 70-80%). Inversement, les régions avec le plus bas degré de ruralité sont l'ensemble Tirana-Durrës, qui ressemble de plus en plus à un continuum urbain, et la région de Vlorë, le plus important port albanais (en jaune – moins de 50%). Entre les deux (en rouge, 60-70%, et en orange, 50-60%), se trouvent tous les districts du sud, qui sont considérablement plus développés que ceux du nord-est.

Figure 5.3: Division administrative de l'Albanie



LDSA Laboratory of Demographic and Social Analysis
 Department of Planning & Regional Development
 University of Thessaly, Volos, Greece, 38334

A World Bank Project:
 Consulting on GIS and Thematic Mapping on Non-income Dimensions of Poverty in Albania

Administrative Structure

Legend:

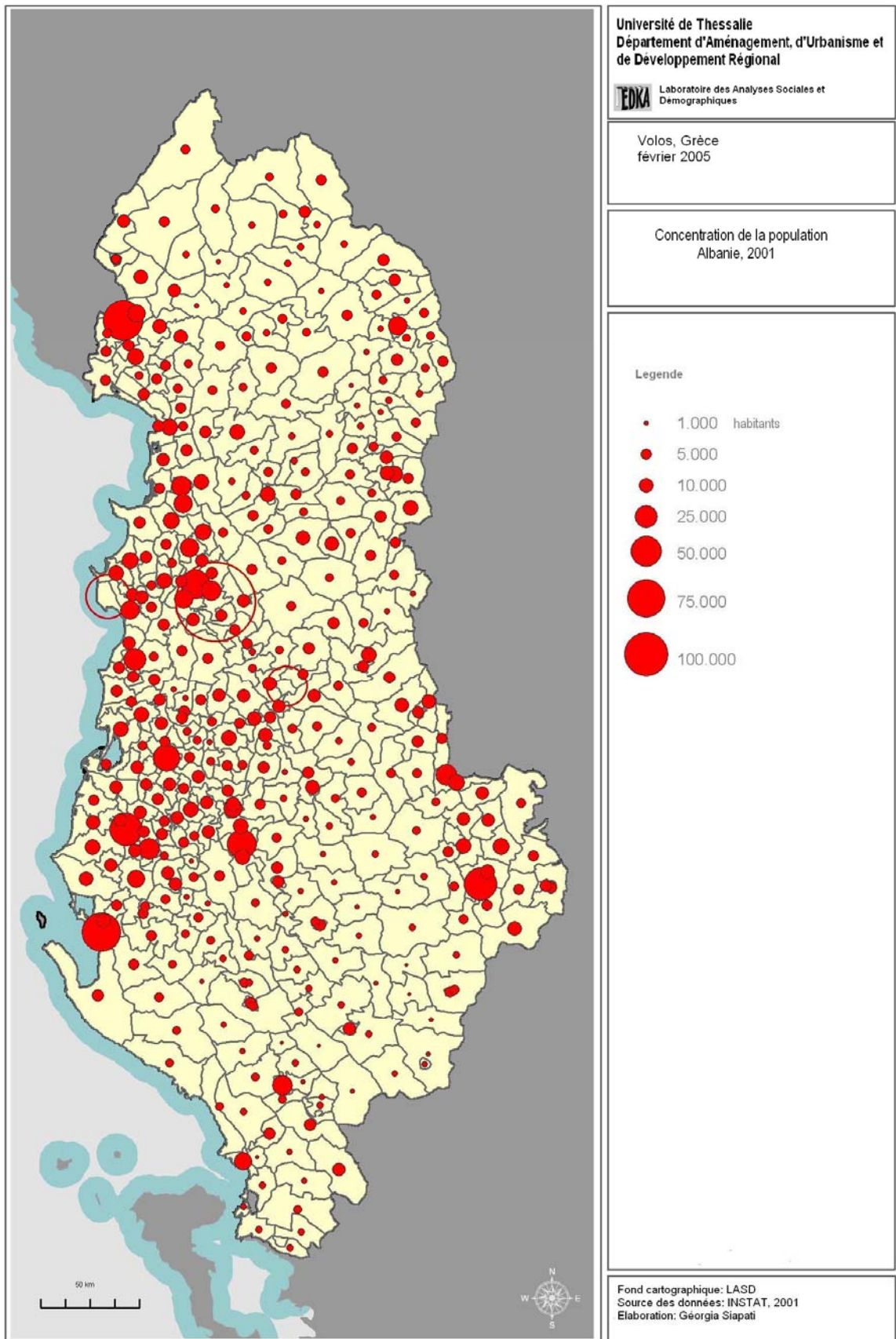
Prefecture	ID	District	Number of	
			Communities	Villages
BERAT	1	BERAT	12	2: 122
	16	KUCOVE	3	1: 17
	31	SKRAPAR	10	2: 103
DIBER	2	BULOZE	8	2: 62
	5	DIBER	15	1: 141
	24	MAT	12	3: 76
DURRES	6	DURRES	10	4: 61
	15	KRUJE	6	2: 43
ELBASAN	7	ELBASAN	23	2: 176
	9	GRAMSH	10	1: 95
	20	LIBRAZHD	11	2: 75
FIER	26	PEQIN	6	1: 49
	8	FIER	17	3: 117
	21	LUSHNJE	16	2: 121
GJIROKASTER	23	MALLAKASTER	9	1: 40
	10	GJIROKASTER	13	2: 95
	27	PERMET	9	2: 97
KORCE	33	TEPELENE	10	2: 77
	4	DEVOLL	6	1: 44
	13	KOLONJE	8	2: 76
KUKES	14	KORCE	16	2: 155
	28	POGRADEC	8	1: 72
	11	HAS	4	1: 30
LEZHE	17	KUKES	15	1: 90
	35	TROPOJE	8	3: 68
	18	KURBIN	4	3: 28
SHKODER	19	LEZHE	10	2: 63
	25	MIRDITE	7	4: 80
	22	MALESI EMADHE	6	2: 56
TIRANE	29	PUKE	10	2: 75
	32	SHKODER	18	2: 139
	12	KAVAJE	10	2: 66
VLORE	34	TIRANE	19	3: 155
	3	DELVINE	4	1: 38
	30	SARANDE	9	2: 62
	36	VLORE	13	4: 99

Volos, Greece, November 2003

Cartographic structure: LDSA, University of Thessaly
 Attribute Data: Various Albanian official sources
 Data analysis: Marie-Noelle Duquenne
 Map composition: Vassilis Pappas

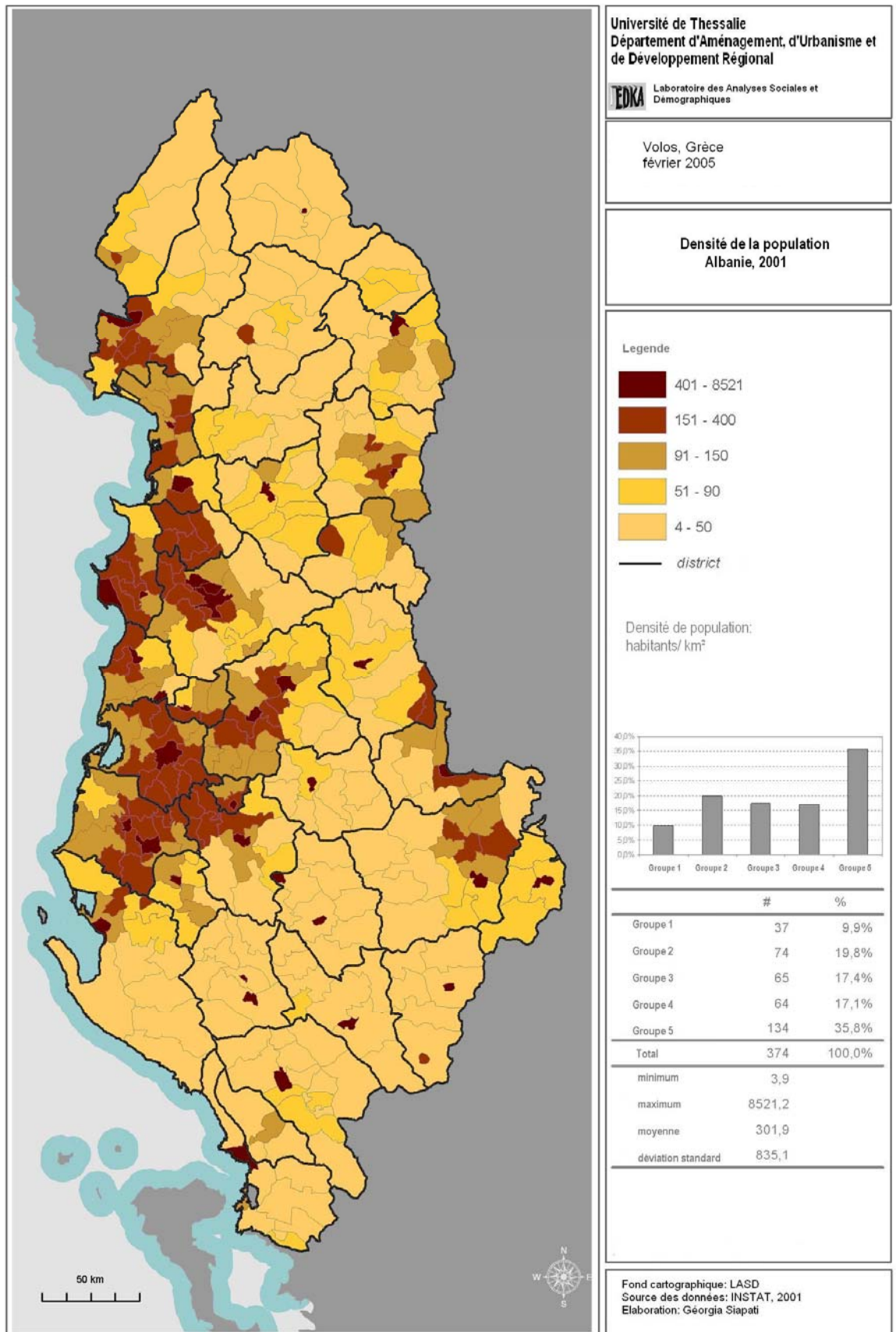
Source: Kotzamanis et al. (2003 : 13).

Figure 5.4: Concentration de la population, Albanie, 2001



Source: Siapati (2005) ; élaboration sur données d'INSTAT (2001).

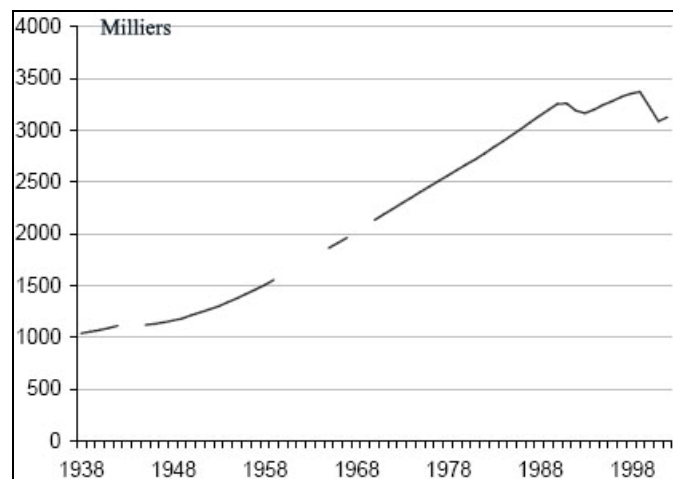
Figure 5.5: Densité de la population, Albanie, 2001



Source: Siapati (2005) ; élaboration sur données d'INSTAT (2001).

Plus généralement, la diminution de la population de la majorité des régions albanaises reflète la diminution générale de la population totale du pays, due aux migrations internationales (**Graphique 5.1**). L'Institut des Statistiques albanais/INSTAT (2004b : 36) a ainsi calculé que la population de 2001 aurait atteint 3,78 millions s'il n'y avait pas eu d'émigration ; la population albanaise de 1989 était en effet très jeune et présentait un taux de fertilité élevé par rapport à la moyenne européenne. Cependant, la population réelle de l'Albanie était, en 2001, de 3,07 millions. La différence entre le chiffre issu de la simulation et celui représentant la population réelle donne une image saisissante de l'importance de la migration (**Graphique 5.2**). En 2001, les émigrés albanais qui vivent hors du territoire national sont ainsi approximativement estimés à près de 710 000 individus, 390 000 hommes et 320 000 femmes.

Graphique 5.1 : Evolution de la population albanaise, 1950-2000



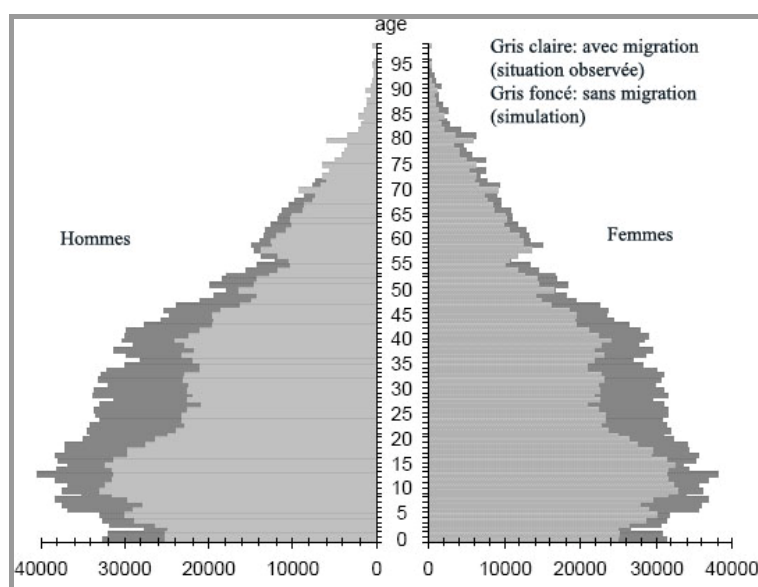
Source : INSTAT (2004b : 32).

À partir des années 1990, la population albanaise décroît ; ce déclin constitue une inversion de la tendance, qui avait affiché une forte croissance pendant plusieurs décennies. La réduction de la population, qui, en 2001, atteint 3,5% par rapport aux chiffres de 1989, est surprenante ; le fait est d'autant plus étonnant que la population albanaise – selon la pyramide des âges de 1989 (**Graphique 5.3**) – se présente comme une population très jeune à « très grand potentiel de croissance » démographique, avec un taux de fertilité qui compte parmi les plus hauts de l'Europe (plus de trois enfants par femme), (INSTAT, *op.cit.*).

La pyramide des âges de 1989 décrit la population albanaise comme très jeune : le nombre des enfants et adolescents de moins de 15 ans représente plus de 50% de celui de la population active (15-60 ans) (chiffre à mettre en regard avec les

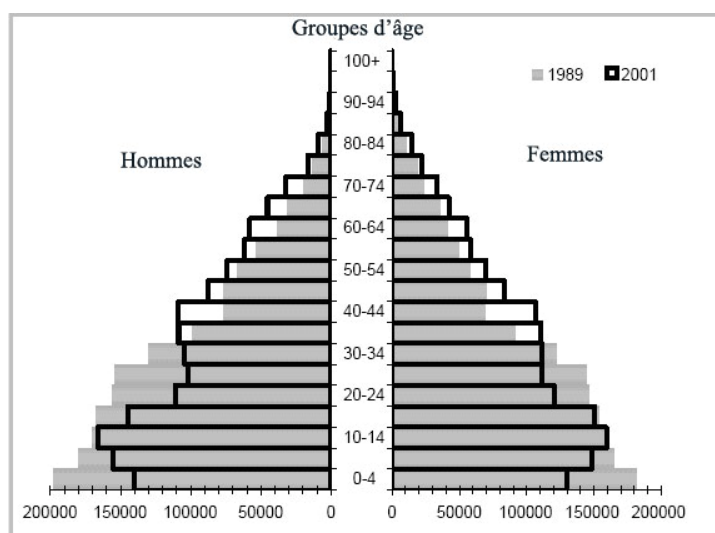
30% de la moyenne européenne) ; les personnes en âge de retraite (60 ans et plus) ne représentent pas même 10% de celles qui sont en âge de travailler (la proportion enregistrée pour l'ensemble de l'Europe est près de 20%). Ces tendances s'inversent, en revanche, en 2001, année dans laquelle la pyramide des âges présente toute une autre distribution : on observe un étrécissement de la base, ce qui reflète un déclin des naissances, ainsi qu'une déclivité, un « trou » correspondant à la tranche d'âge des 20-34 ans, qui pointe l'existence d'une émigration à grande échelle (INSTAT, *op.cit.*), (*Graphique 5.3 et 5.4*).

Graphique 5.2 : Comparaison de la structure des âges de la population albanaise en 2001, situation observée et situation simulée



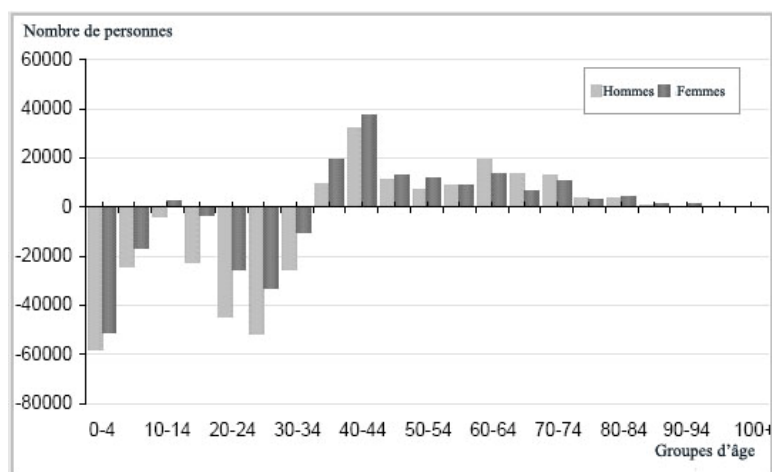
Source : INSTAT (2004b : 35).

Graphique 5.3 : Pyramide des âges de la population albanaise, 1989 et 2001



Source : INSTAT, 2004b : 32.

Graphique 5.4 : Evolution de la taille des groupes d'âge entre 1989 et 2001



Source : INSTAT (2004b : 32).

Par rapport aux chiffres de 1989, ceux de 2001 montrent une diminution de 21% de la tranche d'âge des 0-9 ans ; dans le même temps, le groupe des 20-34 ans a décliné de 26%. La pyramide des âges ci-dessus fait apparaître que le chiffre des hommes nés au début des années 1970 (qui ont autour de 30 ans dans les années 2000) présente une diminution de 40%. Une partie considérable de ces derniers groupes, qui aujourd'hui sont en âge de fonder une famille, a quitté l'Albanie pendant la dernière période intercensitaire, ce qui a entraîné une diminution du nombre des naissances (INSTAT, *op.cit.*).

Enfin, notons que l'Albanie présente un taux d'analphabétisme des plus bas, et ce, même lorsque la comparaison s'effectue avec les pays les plus « développés ». Pour les régions urbaines ce taux est de 3,5%, et pour les régions rurales il s'élève à 5,7%. Cependant, pour ce qui concerne les inscriptions brutes dans les établissements scolaires, on note un changement net dans la période 1990-2000, ce qui fait planer une menace sur l'avenir. La baisse des inscriptions dans les établissements secondaires est particulièrement significative : leur nombre, qui avait accusé une chute de près de 80% en 1990 est toujours en recul en 2002 de 44% par rapport aux chiffres précédant 1990. En raison, entre autres, des changements politiques et économiques qui ont transformé le marché de l'emploi, ce dernier est devenu plus flexible mais aussi plus incertain ; c'est ce nouveau fonctionnement de l'embauche qui semble avoir affecté les taux d'inscription et les taux d'abandon scolaires (INSTAT, 2004a : 31).

Les individus les plus hautement éduqués constituent près de 11% de la population de la région de Tirana, alors que, dans la région montagneuse de Dibër, ils n'en représentent qu'à peine 3% (INSTAT, 2001 : 16).

5.2 Histoire politique et socioéconomique récente

5.2.1 La fondation de l'État souverain et la période communiste

La première tentative de constitution d'une entité ethnique par les communautés albanaises remonte à 1878 ; à cette date, les chefs de ces communautés se rassemblent à Pristina et créent la Ligue Albanaise pour la Protection des Droits de la Nation Albanaise. Dès l'origine, l'Albanie, ou *Shqiptarë* (terre des aigles), connaît des remises en cause qui deviendront constantes ; les problèmes que celles-ci soulèvent touchent les questions ethnique, géopolitique et nationale. Après la libération de l'occupation ottomane, en 1912, l'Albanie essaie de constituer un Etat souverain, ce qui ne reçoit pas l'approbation des Puissances qui préfèrent se partager ses territoires. Mais une conjoncture favorable, pendant la Première Guerre Mondiale, autorise l'Albanie à revendiquer en 1918 sa présence sur la nouvelle carte politique européenne.

La période de 1929-1939, sous la monarchie d'Ahmed Zog, est caractérisée par la coexistence paradoxale des traditions ottomanes dans la gestion des pouvoirs locaux, des institutions féodales en matière de partage de terres, des liens sanguins tribaux, mais aussi des tendances réformatrices venues d'Europe occidentale. Ainsi, au lendemain de l'invasion italienne en Albanie (le 7 avril 1939), il n'existe aucune organisation ou parti politique qui pourrait rassembler de larges unités de la population. Au contraire, aucun point de vue commun n'unifie les différentes couches de la population : riches landlords, leaders militaires locaux, minorité catholique, élément gréco-orthodoxe⁶⁵, bourgeoisie compradore, intelligentsia, et, enfin, la masse, constituée d'un prolétariat agricole misérable.

La domination des communistes, après-guerre, a résulté de l'exclusive qu'ils s'étaient trouvés exercer dans la lutte pour la liberté contre les invasions fascistes et nazies pendant la période 1943-44. Mais le mouvement communiste albanais était trop largement dispersé pour que la constitution d'un Etat devienne aisément une réalité ; de fait, sans l'aide de Tito et de ses conseillers, cela ne serait jamais produit. Plus généralement, l'Albanie, au long de son histoire, a souvent été le satellite d'un

⁶⁵ Selon le recensement du 31 janvier 1942, la population albanaise, qui comptait alors 1 106 850 personnes, comprenait : 60,9% de musulmans, 20,7% d'orthodoxes, 10,3% de catholiques et 0,1% de sectateurs d'autres religions (INSEE, 1946).

pays puissant, qui lui a servi à la fois de mécène, de protecteur et de conseiller, selon la conjoncture. On peut ainsi distinguer trois phases dans l'histoire de la dépendance albanaise : Enver Hoxha, leader du Parti des Travailleurs Albanais qui a monopolisé le pouvoir de 1946 à 1985, a d'abord rallié l'Albanie à la Yougoslavie de Tito (de 1941 à 1946) ; de 1949 à 1961, il a promu une alliance avec l'URSS, afin de neutraliser les efforts de Tito pour annexer l'Albanie à la Yougoslavie ; et, de 1961 à 1978, il s'est tourné vers la Chine. E. Hoxha a finalement conduit l'Albanie à un profond isolement. Mais la dépendance s'est prorogée par la suite, l'Albanie s'appuyant, cette fois, sur les relations bilatérales qu'elle cherche à créer avec d'autres pays : dans les années 80, c'est tout d'abord l'ex-République Fédérale d'Allemagne, puis l'Italie et enfin, la France.

Après la mort de Hoxha en 1985, le système albanais commence à se libéraliser – sous le leadership du successeur de Hoxha, Ramiz Alia –, mais très lentement ; trop lentement pour les quelques milliers de citoyens albanais désespérés qui, en juillet 1990 « assiègent » les ambassades étrangères à Tirana, afin d'obtenir un visa pour quitter le pays. En décembre de la même année, les manifestations des étudiants de l'Université de Tirana – qui, à l'origine, ne concernent que leurs mauvaises conditions d'hébergement et de restauration – prennent, à la suite d'une gestion policière maladroite, le caractère plus global d'une protestation contre le régime, ce qui amène enfin la chute du communisme en Albanie. Toutefois, les premières élections libres en 1991 sont marquées par la victoire du Parti Socialiste d'Albanie, qui n'est autre que l'ancien Parti des Travailleurs Albanais rebaptisé. Cette victoire est due au caractère conservateur du vote paysan ; dans les grandes villes les communistes ont subi une défaite totale (Harvalias, 1995 : 105-217 ; Castellan, 1991).

5.2.2 L'ère postcommuniste : la crise « globale », les réformes successives de la période de transition et la dégradation du niveau de vie⁶⁶

La longue période d'isolement et d'autarcie qu'a connue l'Albanie ainsi que la mise en œuvre d'une politique de développement économique axée sur l'industrie lourde ont entraîné un gaspillage considérable des ressources nationales et un déséquilibre croissant des structures productives. Ainsi, au tournant des années 1990, les premiers signes d'une crise socio-économique profonde sont déjà perceptibles. Dès les années 1950, on observait une diminution progressive de la croissance, ce qui amenait une baisse régulière du rythme du développement économique et provoquait une apparition progressive du chômage. Dans les années 1980, cette crise structurelle se double de l'affaiblissement continu du rythme de croissance du produit intérieur brut ; des tensions inflationnistes se font jour ; le revenu réel par habitant stagne, puis diminue, ce qui conduit au rationnement des produits alimentaires pendant la deuxième moitié des années 1980 (voir **Tableau 5.2**, en Annexe). Plus encore, quand la fréquence des pénuries, mais surtout l'écart du niveau de vie avec l'Ouest s'accroissent⁶⁷, la crise prend « *une dimension systémique, qui s'exprime par une perte de confiance dans la légitimité du régime politique et économique, puis sa contestation ouverte* » ; cela amènera l'Albanie à faire face à une « *crise globale* » (Ditter & Gedeshi, 2005).

En effet, à la fin de la décennie 80, la chute du mur de Berlin sert de catalyseur à ce processus cumulatif de déstabilisation du régime. Le chaos économique qui, à la fin des années 80, est encore une menace, devient une réalité en 1991, quand le système s'effondre.

⁶⁶ La présente section s'appuie pour beaucoup sur les travaux de J.-G. Ditter et I. Gedeshi (2005).

⁶⁷ A titre indicatif, pour un indice de PIB par habitant de 100 en République Fédérale Allemande en 1987, le niveau en Albanie n'est que de 13, contre 97 en Italie et 50 en Grèce, les voisins proches du pays (Ditter & Gedeshi, *op.cit.*).

Les années 1990-1996

Les années 1990-1991 constituent une période catastrophique pour l'économie albanaise. Le PIB s'effondre (-37% cumulativement pour la période), les exportations déclinent de façon dramatique (de 380 millions de dollars US en 1989, elles se ramènent à un chiffre qui avoisine les 150 millions en 1991⁶⁸) ; l'inflation, qui, au milieu de l'année 1991 tourne autour des 30-40%, dépasse de loin, à la fin de cette même année, les 100% (Walden, 1994 : 231-232), et, entre janvier et avril 1992, atteint 170%. En même temps, on assiste à une chute brutale du niveau de la production industrielle, qui est, en 1992, de 60% (voir **Tableau 5.3**, en Annexe). Durant cette période, des branches entières de l'industrie disparaissent. Cependant, la production agricole subit aussi une régression importante, conséquence du démantèlement spontané des anciennes coopératives agricoles ainsi que de la disparition des systèmes étatisés pour l'approvisionnement en intrants et la commercialisation des produits. Par ailleurs, la dette extérieure est en croissance rapide (94,5 millions de dollars US en 1990, 498 millions en 1991, 638 millions en 1992), et la dépréciation de la monnaie nationale, le lek, continue : le taux de change du lek face au dollar passe de 7:1, en 1990, à 25:1, en décembre 1991 et 106,5:1 en avril 1992. Le chômage, enfin, jusque là sporadique, touche 394 000 personnes, soit 26,5% de la population active.

La deuxième grande conséquence des réformes sur le marché du travail albanais est la baisse du pouvoir d'achat des salaires. En effet, l'augmentation des prix dans le secteur des produits de consommation, plus rapide que celle du salaire nominal moyen dans le secteur d'Etat, entraîne une baisse du salaire moyen réel de 16,3% en 1994 par rapport à 1990 (Ditter & Gedeshi, 2005). Les salaires ainsi diminués ne retrouvent qu'en 2001 leur niveau de 1995. Selon le Fond Monétaire International, la fraction de la population urbaine vivant en dessous du seuil de pauvreté ou consommant moins de 2000 calories par personne et par jour, passe, durant la période 1991-93, de 6% à 25-30%.

C'est dans ce contexte que l'Union européenne institue une aide d'urgence et que des réformes économiques radicales sont mises en œuvre. Le programme de

⁶⁸ Cet effondrement, combiné à la croissance des importations, entraîne un déficit commercial accru, qui, en 1991, est de 308 millions de dollars US, et, en 1992, monte à 452 millions de dollars US (Ditter & Gedeshi, *op.cit.*).

stabilisation macro-économique, qui jouit de l'appui des grandes organisations internationales (Fonds Monétaire International, Banque Mondiale), est appliqué à partir d'avril 1992 et se fonde sur la libération des prix, du commerce et du taux de change, ainsi que sur une politique des revenus et une politique monétaire restrictives.

Quatre ans après la mise en œuvre de cette politique, l'Albanie présente un rythme de croissance supérieur à tous les autres pays en transition économique⁶⁹, ce qui pourrait laisser conclure à un succès relatif du programme de stabilisation macro-économique. Cependant, si l'on retient d'autres critères d'évaluation, des conclusions moins optimistes se dégagent : la production industrielle a continué de baisser jusqu'en 1995, quoique sur un rythme décroissant, et le déficit de la balance commerciale est resté constant, bien que les exportations aient augmenté. Le chômage n'a, pour sa part, diminué que grâce à l'émigration d'une partie très importante de la main-d'œuvre et de la main-d'œuvre potentielle vers les pays voisins, essentiellement la Grèce et l'Italie (Ditter & Gedeshi, 2005 ; Panteladis & Petrakos, 2000 : 46-54).

Par ailleurs, la réalisation de ce programme ambitieux de stabilisation aurait été impossible sans les injections financières massives provenant à la fois des envois des émigrés et des organismes internationaux : entre 1991 et 1993, l'Albanie reçoit une aide extérieure de l'Union européenne d'environ un milliard de dollars US, soit 300 US\$ par habitant, alors que le revenu par an et par habitant était, dans la même période, de 600 US\$. En 1992, cette aide extérieure représente 41% du PIB, 20% en 1993, et 12% en 1994. D'autre part, les transferts annuels provenant de l'émigration économique sont estimés à 200 millions de dollars US en 1991 et 1992 et jusqu'à 400 millions par an en 1993 et 1994, soit 25% du PIB.

La transition vers l'économie de marché a été réalisée grâce à la combinaison de la privatisation des entreprises d'Etat et du développement de nouvelles entreprises privées, faisant appel aux capitaux albanais et étrangers. Quatre ans après le début du processus, 70% des unités économiques albanaises sont privatisées et la valeur ajoutée

⁶⁹ Dès 1995, l'inflation tombe à moins de 10%, le déficit budgétaire à 12% et le taux de change du lek par rapport au dollar reste stable pendant trois ans (de 1995 à 1998). La dette extérieure de 500 millions d'US\$, héritée du régime précédent, est soldée par un règlement à hauteur de 20%, le reste ayant été effacé par les organismes et Etats créditeurs (Ditter & Gedeshi, 2005).

produite par le secteur privé représente 65% du PIB⁷⁰. (Ditter & Gedeshi, 2005). En même temps (1996), en termes d'emplois, le secteur public perd un quart de ses salariés par rapport à 1990, pertes que le secteur privé ne compense que partiellement. En effet, le taux de chômage atteint, en 1993⁷¹, le chiffre record de 29% et depuis reste très élevé ; c'est encore le cas en 2001 (22,7%) ; à cette date, 77,3% des actifs ont un emploi, et 50,5% de la population ayant un emploi travaille encore dans le secteur agricole (Azzarri *et al.*, 2005 : 2-3 ; Carletto *et al.*, 2004 ; INSTAT, 2004a : 9).

Cependant, lors de la transition vers l'économie de marché, l'Albanie voit son économie modifier profondément ses caractéristiques ; Jean-Guillaume Ditter et Ilir Gedeshi (*op.cit.*) tracent les grandes lignes de cette mutation : « *D'une production sans marché, on est passé à un marché sans production ; d'une économie totalement étatisée à une économie totalement privatisée ; d'une économie planifiée et centralisée à une économie décentralisée ; d'une économie fermée, autarcique, à une économie complètement ouverte, voire dépendante ; d'une économie dominée par les grandes entreprises à une économie composée de micro-entreprises* ». En effet, la structure du PIB s'est trouvée modifiée à la suite des réformes : l'industrie, qui représentait, en 1990, 42% du PIB, n'en représente plus que 9-10% en 1996, tandis que la part de la production agricole passe de 37% du PIB en 1990 à 56%⁷² du PIB en 1996. Cependant, Carlo Azzarri *et al.* (2005 : 2-3) affirment que la croissance observée dans l'emploi agricole ne reflète pas une productivité grandissante mais

⁷⁰ Cette structure productive est dominée par les petites entreprises faiblement dotées en capital (voir **Tableau 5.4**, en Annexe).

⁷¹ La structure du chômage, dans les années 1993-94, montre que plus de 60% des chômeurs sont des jeunes : 16,3% d'entre eux ont moins de 20 ans et 45% ont entre 21 et 34 ans, tandis que 38,2% seulement ont plus de 35 ans (INSTAT, 1995, cité par Ditter & Gedeshi, *op.cit.*). Le chômage touche aussi les actifs les plus diplômés : en août 1993, le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur à la recherche d'un emploi est de 10 400 et, pour des professions telles qu'agronome, zootechnicien, agroéconomiste, ingénieur dans la métallurgie ou dans la mécanique, ce taux atteint 50 à 80%. Ces statistiques ne rendent cependant pas totalement compte de la réalité de la situation ; une enquête réalisée à Tirana met en relief le fait que le nombre réel des inactifs (qui ne cherchent pas de travail bien qu'étant en âge de travailler), auparavant quasiment nul, est en 1993 deux fois supérieur au nombre des chômeurs (Ditter & Gedeshi, *op.cit.*).

⁷² Ce chiffre, cité par Ditter & Gedeshi (2005), semble exagéré par rapport au taux donné par l'Institut des Statistiques Albanais /INSTAT, qui est de 36%.

plutôt recouvre et masque des niveaux très hauts de sous-emploi dans les régions rurales.

En ce qui concerne plus particulièrement l'industrie, certaines branches qui utilisaient des techniques obsolètes – industrie métallurgique, mécanique, chimique, textile, papier, agro-alimentaire – ont été exposées brutalement à la concurrence étrangère, tandis que la demande interne s'effondrait et que disparaissaient les subventions d'Etat. Elles ont réduit leur activité au minimum ou ont disparu. En conséquence, une partie importante de la main-d'œuvre, et en particulier la main d'œuvre qualifiée, employée auparavant dans l'industrie albanaise, a subi les effets de la mobilité professionnelle et/ou géographique (Ditter & Gedeshi, 2005).

De 1997 à aujourd'hui

En 1996-1997, alors que l'Albanie vient d'enregistrer d'importants taux de croissance par rapport aux années précédentes, elle est frappée par une crise bancaire, l'« affaire des sociétés pyramidales ». Ces « sociétés pyramidales » se sont appuyées à l'origine sur la faiblesse du système formel de crédit et sur un marché informel prospère, non-régulé par le gouvernement et entretenu, en grande partie, par les fonds des émigrés. La promesse de recevoir 40% de retours mensuels sur investissement ainsi que les encouragements gouvernementaux incitaient les Albanais à investir leur épargne dans ces structures. Cependant, dès 1995, certaines de ces pyramides commencent à faire faillite, car les nouveaux placements ne permettent plus de rémunérer les plus anciens. Cela provoque naturellement un vent de panique chez les épargnants qui cherchent à récupérer leur investissement. Dans le même temps, les initiateurs et principaux bénéficiaires des pyramides trouvent refuge à l'étranger, ce qui accélère l'effondrement.

La Banque Mondiale a estimé la perte des économies placées par les citoyens albanais, dans cette faillite du système pyramidal, à 1,2 milliard de dollars US, ce qui équivaut la moitié du PIB du pays pour l'année 1996. Une partie considérable de l'argent investi dans les sociétés pyramidales représentait le capital accumulé par les migrants albanais résidant en Grèce et en Italie. Mais les investissements venaient aussi de la vente des biens (appartements, véhicules, terres et autres types de propriétés). Ainsi, nombreux sont ceux qui font virtuellement faillite. Les protestations politiques qui suivent la crise amènent le désordre dans le pays (King & Vullnetari, 2003 ; Carletto et al., 2004 et 2005 ; De Rapper, 2000 : 7-8, 13).

En effet, la crise bancaire, et par-là même économique, ne tarde pas à entraîner une nouvelle crise politique sévère : Sali Berisha, président de la République (de 1992 à 1997), est accusé en 1996 de corruption dans l'affaire des pyramides ; il est aussi critiqué pour avoir imposé des restrictions à la presse, au corps judiciaire et à l'opposition. Le pays plonge ainsi dans le chaos : le pillage des magasins d'armes, la fuite des prisonniers et surtout la formation de bandes qui contrôlent les villes et les villages, en particulier dans le sud du pays, sont autant d'événements violents qui, réunis, constituent ce que les Albanais ont appelé la *guerre civile* ou la *prise des armes*.

La crise politique et économique de 1997 vient aggraver la situation socioéconomique du pays, qui avait, malgré tout, commencé à s'améliorer. Ainsi, le taux de croissance s'inverse et devient largement négatif (- 8%), ce qui influence aussi l'évolution du PIB (voir **Graphique 5.5** en Annexe) ; en 1997, celui-ci ne représente plus que 80% de celui de 1989. Malgré les événements et grâce – entre autres – à un programme de stabilisation, le pays présente dès 1997-98 un taux de croissance très dynamique (8% en 1988) (Panteladis & Petrakos, 2000 : 54). Ainsi, en 1999, le chômage n'est plus que de 17,7% et l'inflation, de 1% (Macedonian Press Agency, 2001), (voir **Graphique 5.6** en Annexe).

La mutation économique s'accroît, l'agriculture et l'industrie étant de manière générale en déclin⁷³ (**Graphique 5.7** en Annexe). Au contraire, le secteur de la construction est en expansion et contribue pour une part importante au PIB (15%) ; ce sont les remises (envois des fonds par les émigrés) qui entretiennent la construction de maisons, à la fois pour loger les migrants ruraux-urbains dans les périphéries des principales villes et pour construire un habitat neuf ou réparer l'habitat existant des migrants internationaux et de leurs familles (Martin *et al.*, 2002 : 106). On estime que 25% environ de tous les immeubles existant en Albanie ont été construits pendant les années 90 (INSTAT, 2004a : 42).

⁷³ La contribution par secteur au PIB reflète les déséquilibres structurels de l'économie albanaise : la contribution de l'agriculture à la richesse nationale décline nettement (de 1,9% en 1998 à 0,5% en 2002, mais de 1,4% en 2004) ; c'est aussi le cas de l'industrie pendant la période 1998-2002 (année où elle marque la plus faible contribution de la période, soit 0,3%), mais la tendance s'inverse pendant la période suivante, 2003-2004 (en moyenne +0,1%). Le secteur de la construction et la branche des télécoms (secteur des services) sont les plus dynamiques de l'économie albanaise, surtout dans les années récentes (INSTAT, 2007).

Quoi qu'il en soit, dans les années qui suivent, l'Albanie continue de compter parmi les pays les plus pauvres d'Europe, avec un Revenu National Brut par personne de 1,74 \$US⁷⁴, la population vivant au-dessous de la limite nationale de pauvreté étant estimée à 25,4% (Zezza *et al.*, 2005 : 175). Un quart de la population albanaise, soit près de 790 000 personnes, vit au dessous du seuil de pauvreté (la proportion est de 30% dans la population rurale). Ce chiffre est élevé si l'on prend comme référence les autres pays de l'Europe du sud-est, mais est proche de ceux qu'on observe dans les pays d'Asie centrale (INSTAT, 2004a : 17).

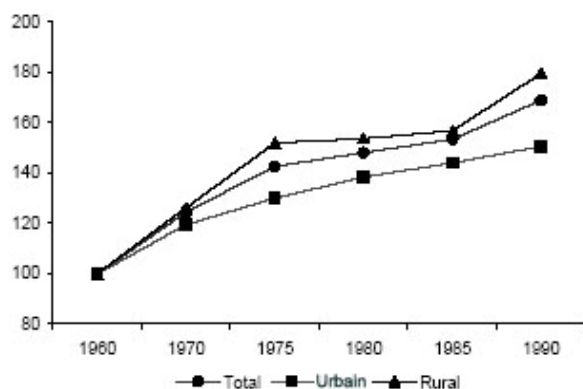
⁷⁴ A titre de comparaison, pour l'Italie et la Grèce les chiffres sont respectivement de 26,76 \$US et 19,92 \$US.

5.3 Conditions de vie, pauvreté et disparités régionales

Le problème de la pauvreté s'aggrave de disparités significatives – disparités héritées de l'ancien régime, qui opposent essentiellement régions urbaines et rurales (voir *Graphique 5.8*), (INSTAT, 2004a : 9).

Graphique 5.8 : Evolution des taux de revenus per capita

Source : INSTAT, 2004a.



Pendant la période 1970-1975, le revenu réel total per capita a augmenté de 14,5%, qui se répartissent en une augmentation de 20,5% pour les travailleurs ruraux et de seulement 8,7% pour les travailleurs urbains. Quinze ans plus tard, les écarts restent significatifs, les taux des revenus ruraux étant toujours en progression plus rapide. Cependant, les régions rurales sont victimes d'une pauvreté persistante, qui incite à la migration rurale-urbaine.

Notons, pour commencer, que 30% de la population rurale vit au-dessous du seuil de pauvreté, alors que le chiffre se ramène à 20% pour la population urbaine, et à 17,8% pour la population de la capitale (INSTAT, 2004a : 17). Une enquête de la Banque Mondiale et l'INSTAT conforte ces chiffres (*LSMS 2002*⁷⁵) ; selon elle, la pauvreté est plus significative dans les régions rurales : de 66% plus importante que dans la capitale, et de 50% plus haute que dans les autres régions urbaines (Zezza *et al.*, 2005 : 176-177 ; INSTAT, *op.cit.*). Cela est d'autant plus significatif que l'on estime que près de 60% de la population albanaise vivait, en 2001, dans de régions rurales.

⁷⁵ La LSMS 2002 (Living Standards Measurement Survey) est une enquête multidimensionnelle menée en 2002 par la Banque Mondiale en collaboration avec l'INSTAT. Il s'agit d'une étude – panel dont l'objectif est de fournir une « photographie » de la pauvreté et des inégalités en Albanie. Elle est menée au niveau des ménages et collecte l'information qui concerne à la fois le ménage et la personne, et ceci sur des sujets comme le revenu, la consommation, le statut de la santé et l'utilisation de services de santé, le niveau d'éducation, les caractéristiques démographiques de la population (fertilité, migration, emploi et activité, etc.). Un ensemble de 3 600 ménages et de 16 521 individus ont été interrogés (INSTAT, 2004b : 8). Pour plus d'information voir aussi World Bank & INSTAT (2003).

La distribution géographique de la pauvreté présente également un déséquilibre, puisque 68% des pauvres se trouvent dans les régions rurales. La consommation *per capita* dans ces dernières représente approximativement 1/5^e de ce qu'elle est dans les zones urbaines. La pauvreté dans les régions rurales est ainsi à la fois plus élevée et plus profonde. Le nombre des pauvres est, par ailleurs, concentré dans les régions montagneuses du nord-est⁷⁶ : cette zone concentre 46% des pauvres du pays, alors que la population de ces régions forme seulement 12% de la population totale ; corrélativement, on observe que seulement 8% de la population pauvre réside à Tirana (Zezza *et al.*, 2005 : 176-177 ; INSTAT, *op.cit.*), (**Figure 5.6**).

Les observations qui ne se contentent pas des indices mesurant les revenus mais prennent en compte les autres dimensions de la pauvreté (conditions de logement, situation sanitaire, éducation, etc.) s'avèrent par ailleurs riches d'enseignements socioéconomiques.

On estime que 70% des Albanais connaissent des conditions de logement insuffisantes. Cependant, les disparités régionales sont, ici aussi, significatives : 23% de la population de la région du nord-est est hébergée dans des conditions insatisfaisantes, tandis que le taux s'abaisse à 8% pour la population de Tirana, et 9% pour la population de la région centre. La situation sanitaire de l'habitat est, par ailleurs, un problème très sévère : le chiffre global montre que 64% des logements seulement disposent de toilettes intérieures, la situation dans les régions rurales étant encore plus défavorable (40% dans les zones rurales contre 90% en ville), (INSTAT, 2004a : 39-40 ; Azzarri *et al.*, *op.cit.* ; Carletto *et al.*, *op.cit.*).

L'état des infrastructures dans les domaines de l'électricité, de l'eau courante et du chauffage reste critique. Seuls 53% des Albanais ont accès à l'eau courante à l'intérieur du logement, et 16% à l'extérieur du logement ; la situation est, ici aussi, plus grave dans les régions rurales : moins de la moitié des ménages ont accès à l'eau courante à l'intérieur ou à l'extérieur de leur résidence. La proportion des habitants privés d'accès à l'eau courante (à l'intérieur ou à l'extérieur de la résidence) reste ainsi extrêmement élevée (30%). En outre, seulement 47% de la population du pays dispose de l'eau courante à volonté durant la journée entière ; l'accès, pour le reste

⁷⁶ La LSMS 2002 divise l'Albanie en quatre unités : la région nord-est, l'Albanie centrale, la région sud-est et la région de Tirana.

des habitants (disposant d'un accès à l'eau) est restreint à six heures par jour en moyenne.

La demande croissante dans le domaine de l'électricité, due principalement à l'accroissement de l'usage des appareils électroménagers, fait que les ressources existantes sont insuffisantes. Ainsi, approximativement près de 86% des ménages subissent d'importantes coupures d'électricité, 14% des Albanais seulement recevant de l'électricité de manière constante. Pour 71,5% des ménages, les coupures constituent un fait quotidien, la moyenne de fourniture ne dépassant pas huit heures par jour. La même situation est rencontrée en matière de chauffage. Le chauffage collectif est presque inexistant en Albanie. La majorité de la population (58%) utilise encore le bois de chauffage, après quoi viennent le gaz (25,4%) et l'électricité (13,5%), (INSTAT, 2004a : 40-42 ; Azzarri *et al.*, *op.cit.*). La **Figure 5.7** résume cette situation⁷⁷ en illustrant les disparités significatives qui opposent globalement les districts côtiers, qui présentent la situation la plus avantageuse, et les districts du nord et du centre qui sont ceux où se posent les problèmes les plus importants (Kotzamanis *et al.*, 2003 : 29).

Nous pouvons ainsi conclure que, si la pauvreté, telle qu'elle est définie par le niveau des revenus, est très importante en Albanie (puisque un quart de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté), la situation en matière d'infrastructures physiques et de fourniture de services offre l'image de privations encore plus sévères ; cette dernière question est d'autant plus préoccupante qu'elle s'aggrave avec le temps. Des régions très étendues du pays subissent des manques considérables en eau, électricité et chauffage, et ce sont bien entendu les populations et les districts les plus pauvres qui en souffrent le plus (INSTAT, 2004a : 42).

⁷⁷ La carte reflète trois types de variables : a) les premières sont reliées au nombre et au coût des projets d'infrastructure sociaux et économiques réalisés par le Fond Albanais de Développement (Albanian Development Fund/ADF), qui est un organisme autonome établi en 1993 à l'issue d'un accord entre le gouvernement albanais et de la Banque Mondiale. Les variables concernent plus particulièrement le réseau d'autoroutes, la fourniture d'eau, les infrastructures d'irrigation, les centres médicaux, les écoles ; b) les deuxièmes sont relatives à des projets d'investissement pour le système de fourniture d'eau et de drainage ; et c) les troisièmes concernent le nombre de bâtiments par année de construction, soit : les bâtiments construits avant 1945, entre 1945-1960, entre 1961-1980, entre 1981-1990, et enfin après 1990 (Kotzamanis *et al.*, 2003 : 15).

Si, par ailleurs, on considère la répartition de la pauvreté non économique⁷⁸ par district (**Figure 5.8**) au lieu de taux de pauvreté dans ces mêmes districts (**Figure 5.6**), l'impression générale reste à peu près la même : les districts les plus frappés par la pauvreté générale sont aussi les plus concernés par la pauvreté non-économique⁷⁹.

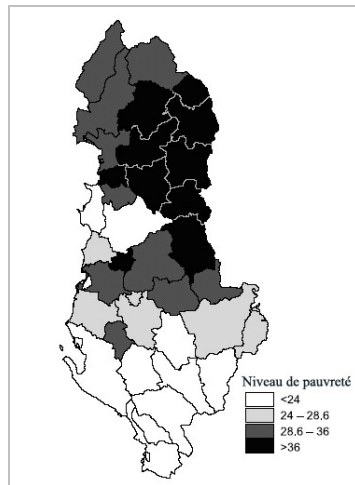
Enfin, l'étude de la répartition géographique montre que les districts qui présentent les plus hauts taux de pauvreté, et sont les plus privés d'infrastructure, sont ceux du nord-est montagneux, lesquels se présentent, par ailleurs, comme les plus ruraux du pays. Le district de Shkodër, malgré le fait qu'il est situé au nord du pays, donc dans une région parmi les plus défavorisées, est le seul – avec l'avoisinant Tropojë – à offrir une meilleure situation, ce qui s'explique par la présence de la ville de Shkodër, le plus important centre urbain du nord, et par-là même par le bas niveau de ruralité du district (par rapport à la moyenne nationale). La situation la moins négative est offerte par Tirana et Durrës, les districts qui présentent le plus bas niveau de ruralité. Durrës et les districts côtiers, en particulier, exhibent un très haut niveau d'infrastructures, qui dépasse même celui de la capitale.

⁷⁸ La pauvreté non-économique a été définie par B. Kotzamanis *et al.* (2003) sur la base de dix composantes : la démographie [densité de la population, proportion de jeunes (pourcentage de la population de moins de 15 ans), taux de vieillissement (pourcentage de la population de plus de 64 ans), indice de dépendance (proportion de la population dépendante, c'est-à-dire des moins de 15 et plus de 65 ans, par rapport à la population des 15-64 ans), mortalité infantile, etc.] ; les infrastructures (pour une précision voir la note de bas de page précédente) ; le système de sécurité sociale (taux moyen annuel de dépenses de sécurité sociale par retraité) ; le secteur de la santé (nombre de centres médicaux, cliniques privées, nombre de médecins et d'infirmiers, etc. pour 10 000 habitants) ; le secteur de l'éducation (niveau d'éducation de la population, nombre d'élèves par sexe et âge, nombre de classes, nombre d'enseignants, etc. pour 10 000 habitants) ; services généraux (nombre de banques, de bureaux de poste, de station de gaz et de pétrole, etc.) ; secteur agricole (statut juridique de la propriété foncière, taille des unités agricoles, utilisation du sol, utilisation de grains industriels, etc.) ; chômage (taux de chômage, nombre d'emplois occasionnels, etc.) ; équipement ménager (conditions sanitaires, statut de la propriété, électroménager, nombre de postes de télévision) ; budget des ministères par district (dépenses pour la santé, budget pour la santé, dépenses pour l'éducation, budget pour l'éducation, etc.).

⁷⁹ L'analyse montre aussi que la pauvreté non-économique au niveau de districts est directement corrélée au degré de ruralité (**Figure 5.2**) ; il semble que l'existence d'un centre urbain dans le district n'influence pas de manière décisive la situation de la pauvreté non-économique locale. Au contraire, les districts présentant une économie diversifiée, comme Sarandë ou Korçë, offrent un bas niveau de pauvreté non-économique (Kotzamanis *et al.*, 2003 : 50).

Ces conclusions se révéleront d'autant plus intéressantes que nous pourrons mieux les mettre en relation avec le fonctionnement des flux migratoires. Ainsi, lorsque nous aurons tracé les lignes générales du processus migratoire tel qu'il se présente en Albanie, nous tenterons de mettre en lumière les liens qui existent entre ce phénomène, les régions qui en sont le théâtre (régions de départ des migrants, tant internationaux qu'internes), et le problème de la pauvreté (et singulièrement celui de la pauvreté rurale).

Figure 5.6: Taux de pauvreté par district, Albanie



Source: Betti et al. (2003), cité à Zezza et al. (2005 : 185).

Si l'on compare la carte de la pauvreté par district ci-dessus avec la carte de la pauvreté non-économique (à droite), l'impression générale reste la même : le nord et le centre du pays présentent la situation la plus défavorisée, Tirana, Durrës et les districts sud offrant l'image la plus positive.



La situation la plus positive en matière d'infrastructures (en bleu et bleu clair) est offerte par les régions côtières, tant au nord qu'au sud du pays. La situation y est meilleure même que celle de la capitale, qui présente un niveau moyen de développement des infrastructures (en blanc), ce qui est aussi le cas des districts sud et – paradoxalement – de quelques districts du nord. L'état le plus critique en matière d'infrastructures (en noir et en gris) est celui du nord-est montagneux et des districts de la région centrale.

Figure 5.7: Niveau des infrastructures

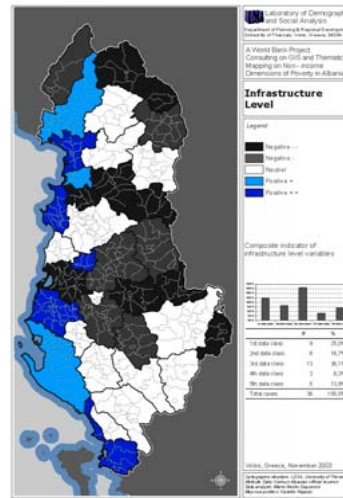
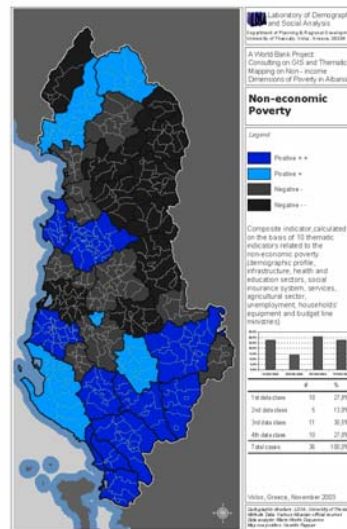


Figure 5.8: Pauvreté non-économique



Source: Kotzamanis et al. (2003 : 51). ➔

Selon l'analyse des variables non-économiques, les deux districts offrant le plus haut taux de population urbaine – Tirana et Durrës – font partie du groupe présentant l'image la plus positive (en bleu) ; les districts du sud font également partie de ce groupe « favorisé ». La partie nord de l'Albanie, d'autre part, manifeste une situation relativement contrastée : quelques districts, comme Malsi, Mdhe et Has, présentent un profil très négatif (en noir), alors que les districts de Shkodër et de Tropojë semblent connaître une situation meilleure (en bleu clair). Cela est peut être dû au fait que la plupart des villages et des communes de ces deux zones (en particulier dans le cas de Shkodër) se concentrent autour du centre administratif du district, ce qui diminue les retombées des caractéristiques montagneuses de la région. Cependant, la majorité des districts du nord et de l'est se trouvent dans une situation négative (en gris) ou très négative (en noir) en matière de pauvreté non-économique ; il est certain que le relief montagneux joue ici le rôle d'un facteur premier. C'est aussi le cas dans la région centre, qui, pourtant, présente une situation moins défavorisée que celle du nord (Kotzamanis et al., 2003 : 50).

Chapitre 6 : Migrations albanaises ; un phénomène singulier

Les migrations albanaises forment un phénomène unique ; on a vu en l'espace de quinze ans presque le tiers d'une population d'un peu plus de trois millions d'habitants quitter sa terre d'origine pour migrer, soit à l'étranger, soit dans une autre région albanaise, essentiellement dans les villes. Il nous faudra d'abord brièvement retracer les conditions historiques de ces migrations ; puis nous étudierons les données statistiques des derniers recensements grecs et albanais, mais aussi les données fournies par certaines instances internationales (Banque Mondiale, etc.) afin de mettre en lumière les caractéristiques de ce phénomène singulier.

6.1 Contexte historique et culturel

Comme nous l'avons brièvement évoqué dans le *Chapitre 2.1*, les migrations albanaises à destination, tant de terres proches (parmi lesquelles les territoires hellénique et italien) que de terres plus lointaines, n'est pas un phénomène neuf. Dès l'invasion des Balkans par les Ottomans, dans la deuxième moitié du 15^{ème} siècle, on note l'émigration massive de populations albanophones vers les côtes italiennes, mais aussi la Grèce. Dans cette période, qui s'achève dans les premières années du 16^{ème} siècle, et plus particulièrement entre 1468 et 1506, près de 200 000 Albanais, soit le quart de la population, quitte sa région d'origine. Ces migrations ont été qualifiées de « religieusement motivées », parce que la première occupation turque imposait l'islamisation aux populations chrétiennes-albanaises (Derhemi, 2003 : 1017). Près de 100 000 migrants des régions centrales et méridionales de l'Albanie ont alors pris pour destination le sud de l'Italie, en particulier la Sicile et la Calabre. Les descendants de ce groupe sont encore présents dans ces mêmes régions, où ils sont

connus sous le nom d'*Arbëresh*⁸⁰. De la même façon, une communauté albanaise importante s'était également formée en Grèce : les *Arvanites*⁸¹.

Pendant la désintégration de l'Empire Ottoman, telle qu'elle se poursuit dans le dernier 19^{ème} siècle et à l'aube du 20^{ème}, on constate des déplacements considérables de populations, dus aux combats ; cela sera aussi le cas plus tard – pendant les Guerres Balkaniques et la Première Guerre Mondiale. Les paysans albanais ruinés émigrent d'abord en Turquie, en Roumanie et en Egypte, puis en Grèce, en Bulgarie, en Russie, et enfin en France, en Amérique ou en Australie. Ces migrations aboutissent à la formation des communautés albanaises significatives, à Istanbul (près de 60 000 personnes), en Roumanie, Bulgarie, Egypte et aux Etats-Unis (Pollo & Puto, 1974 : 108). Entre 1912 et 1923, 21 000 familles albanaises quittent le pays, et, de 1923 à 1939, on voit encore 110 000 Albanais émigrer pour raisons économiques. En tout, entre 1923 et 1944, le nombre de migrants atteint les 150 000, soit 13% de la population. Il faut ajouter à cela le fait qu'entre 1940-1945, près de 19 000 personnes quittent le pays, cette émigration ayant pour nombre d'entre elles des motivations politiques (opposition au Parti Communiste). La date butoir de 1945 voit la longue tradition migratoire albanaise prendre brutalement fin ; dès lors, tout mouvement vers l'étranger est interdit et sanctionné, tandis que les mouvements internes sont fortement limités et contrôlés (INSTAT, 2004b : 9 ; Martin *et al.*, 2002 : 107 ; Carletto *et al.*, 2006 ; Piperno, 2002 : 1).

⁸⁰ De génération en génération, au cours de cinq siècles, les Arbëresh ont été capables de préserver leur langue et leurs traditions. On considère généralement que leurs migrations ont pris fin dans la deuxième moitié du 18^{ème} siècle. Les Arbëresh habitent actuellement quarante-neuf villes et villages, dispersés sur sept régions et neuf provinces italiennes, qui s'étendent des Apennins et des Abruzzes au sud de l'Italie et la Sicile ; ces unités sont principalement situées dans des régions montagneuses ou semi-montagneuses ; 200 000 à 300 000 Arbëresh, estime-t-on, habitent ces villes « albanaises » (Hall, 1994: 50, cité par King & Vullnetari, *op.cit.*). Pour une étude approfondie consacrée à une de ces villes, *Piana degli Albanesi* en Sicile, voir Dehremi (2003).

⁸¹ Les Arvanites ont été complètement assimilés par l'élément grec et donc ne constituent pas, contrairement aux Arbëresh, une minorité ou même une communauté distincte en Grèce. Cependant, autour de 1850, il existait encore en Grèce une population albanophone assez importante, localisée surtout en Attique, au nord de l'Eubée, etc. ; la région de Plaka à Athènes était le quartier albanais de la ville, où fonctionnaient des tribunaux communautaires et où on utilisait la langue albanaise. Selon le recensement de 1928, les albanophones atteignaient 19 000 personnes, mais il semble que ce chiffre soit sous-estimé et qu'il faille plutôt envisager un chiffre autour de 65 000 personnes (Poulton, 1991).

Ce bref récit de l'histoire migratoire albanaise pré-communiste vient renforcer la thèse que nous avons avancée en première partie : l'espace balkanique, à l'exception du court intermède constitué par l'établissement des régimes communistes dans l'Europe centrale et orientale – intermède durant lequel les mouvements de populations s'apaisent et parfois s'arrêtent complètement –, a toujours été caractérisé par une ample mobilité des peuples. Dans ce contexte, les récentes migrations albanaises ne constituent nullement un épisode isolé, lié à la seule situation politico-sociale et au chaos qu'a entraîné dans le pays la chute de l'ancien régime ; au contraire, il s'agit aussi de la reprise de mouvements, de modes de vie et de pratiques historiques.

En effet, dans le contexte culturel albanais pré-communiste, le *kurbet* – hérité du *gurbet*⁸² turc – était le voyage et le séjour qu'effectuait un homme « dehors, dans le monde », c'est-à-dire sur une terre étrangère, habituellement pour y travailler. C'est un élément inscrit, comme nous l'avons déjà noté, dans le folklore mais surtout dans l'imaginaire et la mémoire collective albanais : « *Burrin e njeh kurbeti/ gruan e njeh djepi*⁸³ » (proverbe albanais), (Papailias, 2003 : 1064). Dans l'espace ottoman – un espace sans frontières –, cette volonté des Albanais de partir ailleurs et de prendre des distances est à l'origine de voyages et de séjours souvent longs, qui amènent les voyageurs loin de leurs terres natales. Pourtant, partir et s'engager dans le *kurbet* n'était pas simplement une question de travail ; car le *kurbet* a pris au cours des siècles une forte connotation morale : le *kurbetli* (l'émigré) est perçu comme un homme fier et brave qui a le courage de partir, tandis que d'autres restent à la maison (Barjaba & King, 2005 : 9). Même actuellement, dans certaines régions albanaises (Lunxëri), on se souvient de l'ère du *kurbet* comme d'un temps de prospérité et de développement – un âge d'or.

Dans la conjoncture actuelle, la rhétorique du *kurbet* est associée, pour les Albanais, aux nouvelles migrations de l'ère postcommuniste. On préfère volontiers le mot de *kurbet* à celui d'*émigration*. Cela est dû, selon Penelope Papailias (2003 :

⁸² Le terme de *gurbet* est dérivé du mot turc *garb*, qui signifie submerger ou disparaître. Ce *gurbet* se réfère à l'acte de disparaître, d'être loin et distant et, par extension, de partir pour un autre pays (Papailias, 2003 : 1076). Notons qu'une version du mot *kurbet* est utilisée aussi en grec pour signifier « le monde » («*κοιμπέτι*»/«*kourbeti* »).

⁸³ « *Un homme devient un homme au dehors, dans le monde, une femme devient une femme au-dessus du berceau* ».

1064), à une stigmatisation du régime déchu qui se traduit par une idéalisation du passé pré-communiste : les « nouveautés » que ce régime avait imposées à la société traditionnelle albanaise, comme par exemple l'égalité des hommes et des femmes dans le travail, sont également stigmatisées. Cette égalité est d'ailleurs remise en question dans le *kurbet*, activité exclusivement masculine. En outre, le concept de *kurbet* permet de lutter contre la stigmatisation qu'impose le statut de réfugié ou d'immigré – dont il faut rappeler le caractère souvent illégal en Grèce (du moins au début des années 90)⁸⁴ –, puisque, dans la mémoire, les chansons et les récits, la référence au *kurbet*, donne un sens culturel aux thèmes du mouvement, de la perte et du sacrifice, thèmes qui ont acquis, dans l'ère postcommuniste et à l'occasion des récentes migrations, une nouvelle intensité (Mai & Schwandner-Sievers, 2003: 944-945).

Ainsi, l'encadrement historique des migrations albanaises actuelles dans la culture du *kurbet* a des implications considérables dans la façon dont les migrants albans eux-mêmes expérimentent et interprètent leurs migrations. En effet, ils ont ou tout du moins avaient pendant la décennie 90⁸⁵ une tendance à se considérer comme « réfugiés » (« *refugjat* ») plutôt que comme émigrés (« *emigrant* »)⁸⁶ libres ayant pris la décision plus ou moins individuelle de quitter leur pays pour trouver un meilleur marché du travail (Papailias, *op.cit.*). C'est peut-être pourquoi, au lendemain de l'effondrement du régime, durant l'été 1990, on voit 5000 Albanais environ « envahir » les ambassades occidentales à Tirana, et s'y « réfugier », en accomplissant un premier acte symbolique dans l'affirmation d'un droit à émigrer dont ils ont été longtemps privés (King & Vullnetari, 2003).

⁸⁴ Voir De Rapper (1996).

⁸⁵ Encore en 2003 : « ...la Grèce n'accepte pas d'accorder aux Albanais le statut de réfugiés politiques/ immigrés. Elle ne leur donne pas l'asile politique », entretien avec A.R. le 30-7-2003 (Kokkali, 2003 : v, en Annexe).

⁸⁶ D'autre part, les deux termes de « réfugié » et « émigré » représentent en albanais un emprunt aux langues « occidentales », alors que le *kurbet*, terme hérité d'un passé idéalisé, évoque de manière plus neutre l'éloignement de la terre natale (King & Vullnetari, 2003).

6.2 Migrations albanaises internationales dans l'ère postcommuniste

La décision de l'émigration, comme on l'a vu en première partie, est une décision complexe qui tient à une multiplicité de facteurs. Dans le cas de l'Albanie, outre les crises politico-sociales et économiques des années 1990-1991 et 1996-1997, la pauvreté persistante, l'accès insuffisant à des services de base, les infrastructures drastiquement insuffisantes et le chômage très élevé sont autant de facteurs constants qui poussent (« *push factors* ») à une migration (interne ou) internationale, comme nous l'avons évoqué dans le chapitre précédent (*Chapitre 5*). C'est ainsi que la migration est devenue le plus important phénomène politique, social et économique de l'Albanie postcommuniste (Azzarri *et al.*, 2005 : 2-3 ; Carletto *et al.*, 2006 ; INSTAT, 2004b : 9, 17).

Cependant, il existe aussi des facteurs d'attraction (« *pull factors* ») qui orientent les migrants vers les pays de destination : la télévision italienne, à laquelle était exposé le public albanais au cours de la période communiste, tout en offrant une image parcellaire et faussée du monde extérieur et surtout de l'« Ouest » (Mai, 2003), a largement incité les candidats migrants à quitter massivement leur pays ; bien entendu, les différences réelles de niveau de vie qui opposaient ce monde extérieur européen à l'Albanie, (dont les voisins, l'Italie et la Grèce, développaient, en 2002, respectivement seize et neuf fois le PIB albanais) ont également joué un rôle considérable. Nous verrons ainsi que les régions et les districts albanais les plus affectés par les migrations internationales sont ceux qui voient l'Italie et la Grèce. Enfin, la formation et l'extension des réseaux migratoires a certainement joué – et joue encore – un rôle majeur dans la décision de partir (Carletto *et al.*, 2006) ; nous étudierons ce thème séparément (dans le *Chapitre 8*), étant donné son importance dans les migrations albanaises.

Les années 1990-1991 : un véritable exode

L'émigration massive des Albanais commence pratiquement en 1990, après la « révolte des ambassades », quand 5000 personnes, premiers candidats à l'émigration, obtiennent de quitter le pays en tant que « réfugiés politiques ». Peu après, de petits groupes de fugitifs arrivent à traverser la frontière albanaise et s'expatrier. A la fin de

l'année 1990, 20 000 Albanais passent la frontière grecque et demandent l'asile politique ; parmi eux, on compte, en décembre 1990, 3 000 Albanais d'origine grecque.

En mars 1991, dans la période où l'économie s'effondre et le pays se trouve sous le coup de la menace du chaos politique, 25 000 Albanais tentent de gagner l'Italie par la mer, en utilisant des moyens de fortune. Après avoir imposé une longue attente sur les quais de Brindisi, le gouvernement italien finit par accepter leur entrée en Italie. Quelques mois plus tard, en août 1991, 20 000 personnes essaient d'entrer en Italie en tant que réfugiés politiques. Elles sont immédiatement rapatriées ; car, selon le gouvernement italien, après les élections libres en Albanie, en mars 1991, il n'y a plus de raison pour que ces personnes soient considérées comme politiquement menacées. La même année, 20 000 autres candidats émigrants traversent la frontière gréco-albanaise par la montagne (voir *Figure 6.1*). En trois ans, de 1991-1993, 200 000 à 300 000 Albanais ont très probablement pris la route de la Grèce et de l'Italie⁸⁷ (INSTAT, 2004b : 9-10 ; King & Vulnetari, 2003 ; Labrianidis & Lyberaki, 2001 : 157-158). La réactivation d'anciens réseaux de parenté et de liens migratoires a joué un rôle majeur dans cette émigration massive. Les réseaux de ce genre sont bien sûr présents dans les pays proches, mais, facette moins connue de la question, il existe aussi des liens transocéaniques, qu'activent notamment les diasporas albanaises d'Australie et des Etats-Unis (King, 2005 : 135).

Les années 1993-1996 sont marquées, comme nous l'avons vu, par un décollage économique de l'Albanie, qui devient le *bon élève* du FMI et de la Banque Mondiale, un « cas exemplaire » de succès économique postcommuniste. Néanmoins, rappelons que sans les apports de fonds des émigrés, l'économie albanaise se serait sans doute effondrée. Au milieu des années 90, près de 20% de la population active avait émigré⁸⁸, soit à-peu-près 400 000 personnes dont 80-90% en Grèce ; cela n'a pas, toutefois, empêché le chômage en Albanie de se maintenir aux alentours de 20%.

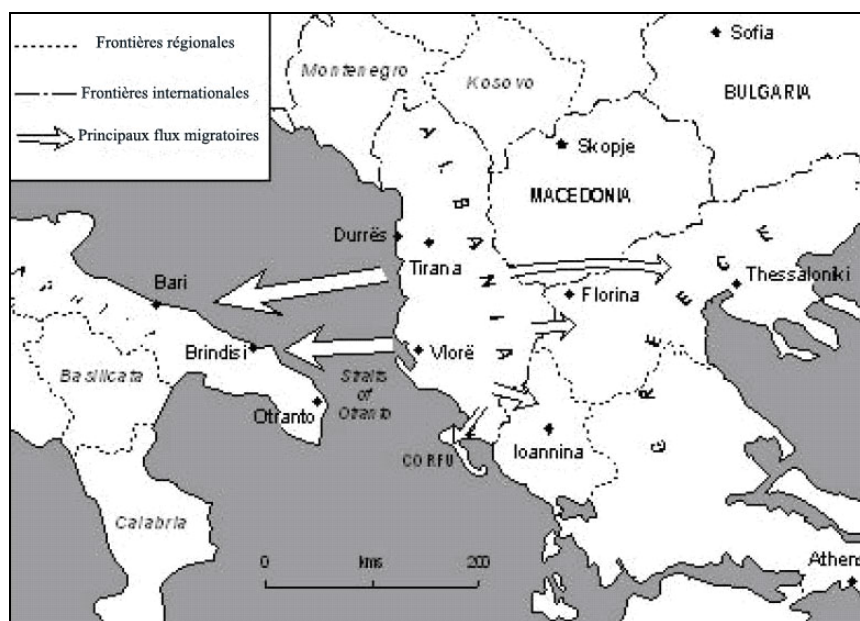
⁸⁷ Plus précisément, selon les estimations de l'INSTAT (2004b : 34), entre 1989 et mars 1992, on compte près de 220 000 migrants, et, entre 1989 et octobre 1992, 300 000. En outre, à la fin de 1992, on estime que 250 000 ressortissants albanais vivent à l'étranger, ce chiffre n'incluant pas les travailleurs saisonniers en Grèce.

⁸⁸ Selon une autre source, en 1995, on estime que 25% de la population active a émigré ; 22,3% des familles albanaises auraient un ou plusieurs de leurs membres à l'étranger (18,1% en 1992), (Lhomel, 1995 ; cité par Ditter & Gedeshi, 2005).

La chute des « pyramides » en 1996-1997 : deuxième vague migratoire

Une deuxième vague d'immigration massive commence en 1997, après la crise bancaire des sociétés pyramidales, qui devient vite, comme nous l'avons dit, une crise politique. A la suite d'événements très violents, durant le printemps 1997, 10 600 Albanais traversent en six jours l'Adriatique et débarquent en Apulie, répétant les événements de 1991. Les migrants sont beaucoup plus nombreux encore à passer la frontière grecque. Ces arrivées, comme cela avait été le cas en 1990-1991, ne sont pas enregistrées par les services grecs. Cependant, en 1998, 240 000 Albanais sont enregistrés dans le cadre du Premier Programme de Régularisation (carte provisoire/« white card ») ; ces émigrés représentent 65% des étrangers extracommunautaires résidant en Grèce (étrangers co-ethniques exceptés) (Baldwin-Edwards, 2004 ; King & Vulnetari, *op.cit.* ; King, 2005 : 137-138).

Figure 6.1 : L'Albanie et ses voisins : principaux flux migratoires



Source : King & Vullnetari (2003).

En 1999, le nombre des émigrants albanais atteint le chiffre de 450 000 (Labrianidis & Lyberaki, 2001 : 157-158), et à la fin de la décennie, l'Institut des Statistiques Albanais estime que l'émigration albanaise représente environ 710 000 individus (INSTAT, 2004b : 36).

Le recensement de 2001, en Grèce, a montré que près de 450 000 Albanais résident actuellement dans le pays – chiffre éventuellement sous-estimé, comme nous l'avons dit, en raison de l'immigration « clandestine », des migrations pendulaires qui ne peuvent être enregistrées, mais aussi de l'incapacité des services grecs à coordonner leur action et procéder à un dénombrement rigoureux des migrants. Le Ministère du Travail et des Affaires Sociales albanais a estimé que les émigrants albanais, en 2004, représentaient près d'un million de personnes, dont 600 000 en Grèce et 250 000 en Italie⁸⁹. Les chiffres pour les destinations « secondaires », selon la même source, s'établissent comme suit : les Albanais au Royaume-Uni atteignent les 50 000 personnes, en Allemagne, 15 000, en Belgique, 5000, en France et en Autriche, 2000, en Suisse, 1500, en Turquie, 5000, aux Etats-Unis, 12 000 (ce chiffre monte 150 000 si l'on prend en considération les migrants plus anciens et leurs descendants), au Canada, 11 500 et en Australie, 1460 individus. Une grande partie des mouvements qui ont présidé à ces migrations ont été chaotiques, se sont effectués dans la clandestinité et par-là même n'ont pas été suffisamment enregistrés – le cas exemplaire étant celui de la Grèce. Toutefois, l'échelle de l'exode albanais ne fait aucun doute : probablement aucun autre pays dans le monde n'a été si profondément affecté par les migrations dans les quinze dernières années (King & Vullnetari, 2003 ; King, 2005 : 140).

Les migrations temporaires

La dichotomie entre mobilité temporaire et mobilité définitive – commode pour les recensements de la population – classe les individus suivant la durée de l'absence loin de leur résidence d'origine, l'intention de s'absenter loin de celle-ci, de s'installer dans un nouveau lieu de résidence pour au moins six mois (classification qui suit la recommandation de la Division des Nations Unies, appliquée dans la plupart des pays). Or, rien ne permet d'affirmer que cette absence ou cette installation vont perdurer, ni de conclure que le changement de résidence a un caractère définitif : des déplacements quotidiens aux séjours de longue durée, des installations momentanées ou réversibles à celles qui deviennent permanentes, la frontière entre les migrations

⁸⁹ Selon la même source, à la fin des années 90, on estime le nombre des Albanais vivant à l'étranger à 800 000 personnes dont 500 000 résidant en Grèce et 200 000 en Italie, le reste étant dispersé dans d'autres pays européens (Allemagne, France, Belgique, Royaume-Uni, Pays-Bas, Autriche, Suisse et Turquie), (Barjaba & King, 2005 : 10).

temporaires et les migrations définitives est, de fait, devenue très incertaine (Domenach & Picouet, 1995 : 4, 11-12).

Alors que ces distinctions sont à juste titre mises en question, nous sommes obligés, cependant, de les employer, faute de moyens pour les esquiver. C'est ainsi que nous adoptons ici, malgré tout, cette distinction entre les divers types de mobilités ; nous utiliserons donc le terme de « migrations temporaires ».

Les migrations temporaires sont un élément essentiel de l'étude des migrations albanaises en Grèce ; car, le franchissement (souvent illégal) des frontières pour trouver un travail saisonnier en Grèce est fréquent, en particulier durant les périodes de haute activité agricole, touristique, etc. Cependant, les migrations temporaires, qui ne sont pas vraiment liées à la problématique de la présente recherche, ne seront étudiées, ici, que brièvement.

Pour leurs enquêtes sur les migrations albanaises, Gero Carletto *et al.* (2005) définissent les migrants temporaires comme les personnes adultes qui ont migré internationalement pour au moins un mois. Si l'on accepte cette définition, on conclura qu'un grand nombre d'Albanais émigrent à l'étranger temporairement, puis retournent chez eux. Selon l'enquête *LSMS 2002*, en 1997, 18% des personnes de l'échantillon considéré a pratiqué des migrations temporaires (selon la définition susmentionnée), dont 7% pour au moins trois mois. La Grèce est de loin la destination principale de ces migrations (plus de 80%), ce qui n'est guère surprenant vue la proximité des deux pays. L'Italie vient ensuite, l'importance de cette destination ayant augmenté entre 1997 et 2001, de 12% à 22% des migrants. Pour donner une mesure de l'ampleur du phénomène, sur l'ensemble de l'échantillon considéré par G. Carletto *et al.* (2005), 43% des migrants ont été à l'étranger une seule fois entre 1997-2001, tandis que les autres, soit 57% des migrants, s'y sont rendus plus qu'une fois.

Si l'on compare les caractéristiques des migrants temporaires en Grèce et en Italie, on constate qu'il s'agit d'une population en général plus jeune que celle des non-migrants, les femmes ayant moins tendance à migrer que les hommes. Les migrants temporaires en Grèce sont moins éduqués, dans l'ensemble, que ceux se destinant vers Italie⁹⁰, mais présentent cependant un niveau d'éducation supérieur à celui des Albanais qui ne migrent pas et sont plus qualifiés qu'eux. Les ménages migrants « italiens » sont moins pauvres à l'origine que les familles non-migratrices ; en Grèce, on constate le phénomène inverse. Les migrants temporaires en Grèce, de surcroît, viennent plus souvent des régions rurales du nord et du centre du pays, tandis qu'en Italie et dans le reste de l'Europe, les migrants sont majoritairement des urbains issus des régions côtières. Il n'est guère surprenant que les plus larges flux de migrants temporaires soient issus des régions centrales et montagneuses, alors que Tirana offre, inversement, le plus faible taux de migration temporaire.

⁹⁰ Dans la catégorie de l'Italie ont aussi été ajoutés les autres pays de l'UE.

En bref, la Grèce est de loin la plus importante destination des migrants temporaires : trois personnes sur quatre choisissent ce pays. Il existe, par ailleurs, clairement deux « types » de migrants temporaires – un que l'on trouve en Grèce et un autre qui choisit l'Italie. Chacun de ces deux « types » possède ses caractéristiques géographiques et socio-économiques. La migration temporaire en Grèce est le fait des ménages les plus pauvres et les moins éduqués, originaires des régions rurales du centre et du nord de l'Albanie ; les migrants se déplacent en Grèce en cherchant des opportunités d'emploi à court-terme, afin de compléter les maigres revenus issus de leurs activités agricoles. La migration temporaire en Italie et dans le reste de l'Europe, d'autre part, est le fait des ménages relativement aisés et mieux éduqués de la côte. Cependant, il est à préciser qu'aucun rapport causal pauvreté-migration ne peut se déduire sur la base de simples données descriptives (Carletto *et al.*, 2004 et 2006).

Enfin, rappelons qu'en Grèce il n'existe pas de registration systématique des migrants temporaires, de sorte qu'on ne peut avancer que des estimations concernant ces derniers ; comme nous l'avons déjà évoqué, l'Institut de Politique Migratoire/IMEPO a estimé, en 2005, leur nombre à près de 600 000 individus.

6.3 Les migrations internes, un phénomène parallèle

L'exode albanais à l'étranger s'accompagne de mouvements internes. Dans la période charnière qui nous intéresse (depuis 1989), près de 183 000 personnes ont émigré d'une région albanaise à une autre, soit 5,7% de la population totale de 1989.

L'analyse approfondie des mouvements migratoires interrégionaux pendant cette période montre qu'on a affaire à deux types de migration ; le premier concerne des mouvements de longue distance, dirigés vers les principaux pôles économiques du centre du pays. Le second type s'attache plutôt à des migrations de courte distance dirigées vers la côte, qui est à la fois un pays d'immigration, mais aussi un point de départ pour l'émigration internationale.

Selon l'Institut des Statistiques albanais, la capitale – Tirana – a attiré plus de la moitié du mouvement interrégional entre 1989 et 2001 (136 600 migrants venant d'autres régions du pays), et Durrës, la deuxième plus importante destination des migrants, a reçu pendant cette même période 18% des migrants (44 900 personnes). Les régions qui perdent leur population sont essentiellement celles du nord-est montagneux, Kukes et Dibër (-36,5%, soit 92 000 personnes dont 70% ont immigré à Tirana et 20% à Durrës). Mais outre ces mouvements de longue distance, il existe aussi des flux de plus courte distance ; ainsi, un grand nombre de centres régionaux ou

locaux, situés à proximité de la côte, absorbent la population immigrée provenant des parties intérieures du pays et des régions avoisinantes. Dans le sud, Fier semble être une région attractive pour les migrants originaires de Berat (23% des émigrés issus de cette région se rendent à Fier), d'Elbasan (21%) et de Vlorë (23%)⁹¹, (INSTAT, 2004b : 11-14).

Cependant, le trait principal des migrations albanaises internes est que les flux se dirigent majoritairement des régions rurales et des campagnes vers les régions urbaines et les villes. En effet, sur un ensemble de 253 700 personnes qui ont migré pendant la période 1989-2001, près de 146 000, soit un taux de 58%, se sont dirigés vers des régions urbaines (**Tableau 6.1**, en Annexe). Cela signifie que 42% des déplacements, soit un chiffre très important, représentent des migrations de village en village. Les villes étant peuplées de seulement 42% de non-migrants (le reste, soit 58% de la population urbaine, est composée de nouveaux-arrivants), ces mouvements ont intensifié le phénomène de l'urbanisation : on a observé que presque toutes les régions présentant un solde migratoire positif ont vu leur population urbaine s'accroître. Par exemple, 62% des immigrés à Durrës se sont installés en région urbaine, ce qui est aussi le cas à Elbasan (*op.cit.*, 15-16).

Les mouvements internes constituent des migrations dans un seul sens : plus de 90% des flux sont dirigés vers les zones centrales et côtières du pays⁹² ; au contraire, les régions nord-est et sud-est représentent respectivement seulement 2% et 7% des destinations. En 1989, environ 60% des migrants internes vivaient dans le Nord, 32% au Sud et 8% dans les zones centrales et côtières. Ce sont ces dernières qui ont expérimenté l'accroissement le plus important de leur population, accroissement dû aux migrations : leur population migratoire était, entre 1989-2001, quarante-quatre

⁹¹ Cependant, si l'on examine la période 2000-2001, on découvre une géographie migratoire légèrement différente. En effet, Tirana attire 10% moins de migrants par rapport aux chiffres de la période 1989-2001, soit 44% des migrants internes. En même temps, les régions de Gjirokastër, Shkodër, Kukës et de Dibër montrent une augmentation de leurs migrants, ce qui peut être expliqué par un probable mouvement de décentralisation après les crises économiques successives de 1997, ainsi que par de possibles migrations retour. Mais ces hypothèses doivent être vérifiées (INSTAT, *op.cit.*, 14).

⁹² Il faut préciser ici que les zones décrites sont au nombre de trois : Centre/ Côte (avec les régions de Tirana, Durrës, Lezhë, Fier et Elbasan), Nord-est (Shkodër, Kukës, Dibër), Sud-est (Berat, Gjirokastër, Korçë, Vlorë).

fois plus importante que celle de la partie nord-est, et treize fois supérieure à la population migratoire de la zone sud-est. Les disparités régionales, telles que nous les avons étudiées, fournissent une explication à la fois simple et convaincante à ces mouvements quasi unilatéraux.

Si nous procédons à une analyse des mouvements migratoires par district (département), nous observons que dans cette même période neuf districts sur trente-six seulement, soit 25%, présentent un solde migratoire positif, vingt-sept districts (75%) ayant un solde négatif. Les mouvements, nous l'avons dit, se dirigent principalement vers le Centre, qui attire des populations de tout le pays, et tout particulièrement de la région nord ; la région côtière attire aussi de nombreux migrants, mais plutôt pour des migrations de courte distance. Les parties nord et sud ont ainsi perdu 34% de leur population depuis 1989, tandis que les zones côtière et centrale subissent des pressions démographiques importantes ; c'est surtout le cas de Tirana dont la nouvelle population migratoire représente un tiers de la population de 1989 (voir *Tableau 6.2*, en Annexe), (INSTAT, 2004b : 18-19) ; en outre, nous l'avons dit, dans ce même intervalle (1989-2001), la capitale voit sa population totale croître de plus de 33%. On constate ainsi une très forte concentration spatiale des migrants dans un petit nombre de centres économiquement attractifs, comme Tirana et Durrës, mais aussi dans les villes côtières principales.

Nous avons brièvement examiné les déplacements internes de la population afin de souligner l'ampleur du phénomène migratoire qui secoue actuellement le monde albanais, un monde littéralement mis en mouvement. Bien que notre centre d'intérêt premier soit axé sur les migrations internationales, nous ne pouvons faire abstraction des mouvements internes qui les précèdent, leur succèdent ou les accompagnent ; la théorie suppose que les flux domestiques sont souvent les précurseurs des flux internationaux : on quitte le pays plus aisément après une migration interne. Cependant, nous allons voir dans le chapitre suivant que, dans le cas albanais, cette succession des mouvements n'a pas été confirmée : la mise en relation du phénomène de la pauvreté en Albanie et des migrations, internes et internationales, suggère plutôt que ces deux mouvements sont indépendants l'un de l'autre car ils concernent en général des populations et des régions de départ différentes.

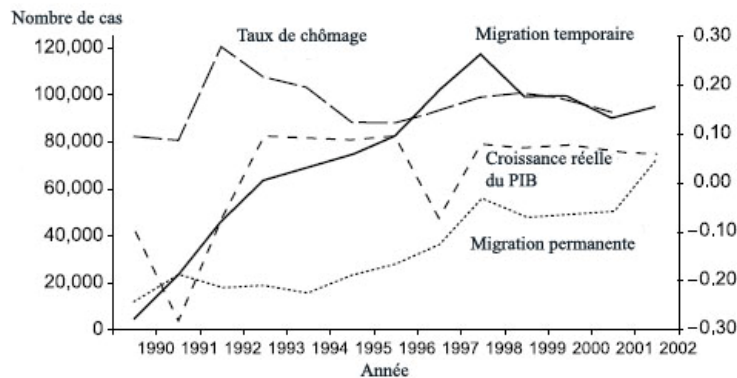
6.4 Les liens pauvreté-migrations

La littérature économique a mené de longues investigations sur les relations qui unissent migration et pauvreté, sans pour autant que se dégage un consensus sur cette question. Toutes les théories majeures relèvent des liens entre migrations et pauvreté ; le cas albanais semble, de fait, relever d'abord de cette relation « privilégiée ». Hors des situations de guerres, d'instabilité politique ou de catastrophes naturelles, le facteur premier des migrations reste une situation économique difficile ; dans ce registre, les migrations albanaises n'ont évidemment rien d'unique.

Il convient, néanmoins, de concevoir la pauvreté qu'affronte actuellement l'Albanie dans son contexte géographique, marqué par la proximité de voisins beaucoup plus riches. En effet, si la pauvreté, et en général toute la situation politico-économique de l'Albanie, constitue un facteur de répulsion (« *push* ») qui incite aux migrations internationales (Carletto *et al.*, 2004 ; King, 2005 ; Azzarri *et al.*, 2005), le fait que l'Albanie se trouve au cœur de l'Europe, entourée de voisins riches, semble agir comme un facteur d'attraction (« *pull* ») de première importance. Ainsi, la « facilité » géographique des migrations fait de l'Albanie, plus encore que des autres pays de l'Europe de l'Est, un cas très différent des autres pays, plus lointains, qui « expulsent » les flux, comme sont les pays d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique.

Le **Graphique 6.1** synthétise la situation des facteurs de répulsion. D'autre part, afin de mettre en lumière la spécificité albanaise, qui met en jeu sa position géographique particulière face aux migrations, nous tenterons d'explicitier le lien qui unit, en Albanie, les flux et l'état de privation des régions, districts, etc. qui sont à l'origine de ces flux.

Graphique 6.1: Migration temporaire et permanente, chômage et croissance économique, 1990-2002



Source: Carletto et al., (2005) ; élaboration sur données censitaires d'INSTAT et l'enquête LSMS* 2002 menée en Albanie par la Banque Mondiale et l'INSTAT.

* La LSMS fournit des données issues uniquement des ménages résidant encore en Albanie ; les ménages qui se sont définitivement installés hors du territoire (aucun membre du ménage ne réside plus en Albanie) n'ont pas été pris en compte.

Les flux albanais sont le résultat d'un nombre important de facteurs – entre autres des facteurs « push » et « pull » – qui opèrent au niveau individuel, familial/de ménage, communautaire et national ; ces facteurs ont évolué avec le temps. Afin de saisir ce développement temporel, le **Graphique 6.1** divise l'immigration albanaise depuis 1990 en quatre périodes :

1. La première commence avec la fin du gouvernement communiste et couvre la période de 1989 à 1992. L'émigration étant officiellement interdite durant le régime antérieur, l'instabilité politique initiale, le désordre social et la dépression économique associés à l'effondrement du gouvernement ont conduit à l'explosion des migrations internationales.
2. Entre 1993 et 1996, malgré la croissance économique, la stabilité politique et la chute du chômage, il existe des facteurs qui contribuent à entretenir un nombre très élevé de migrants internationaux ; parmi ces facteurs on compte la pauvreté constante et le chômage, un secteur public en régression, l'accès très limité aux services, la déficience des infrastructures, les différences significatives de salaire et de richesse entre l'Albanie et ses voisins de l'UE...
3. La crise bancaire à la fin de 1996 et au début de 1997 a produit une nouvelle poussée de migration internationale, poussée qui correspond, dans le **Graphique 6.1**, au maximum de migration temporaire et permanente de 1998 – époque à laquelle le nombre de migrants temporaires qui quittent le pays pour la première fois augmente brutalement.
4. De 1999 jusqu'à 2002, enfin, l'économie s'est régulièrement remise. Le retour de la stabilité politique et de la croissance économique aide à refréner et stabiliser les flux migratoires, même s'ils restent toujours de niveau très élevé (Zezza et al., 2005 :178).

Gero Carletto et al. (2004) et Alberto Zezza et al. (2005), sur la base des données censitaires de 1989 et de 2001 et sur celle des enquêtes sur la pauvreté et les conditions du logement des ménages albanais (*Population and Housing Census, 2001*), ont analysé les schémas de migration et de pauvreté actuellement en cours.

Leurs conclusions sont très intéressantes, d'autant plus que ces auteurs dégagent une typologie ; ils distinguent ainsi trois types d'unités géographiques en matière de migration : les districts qui se spécialisent dans l'émigration interne ; ceux qui « *absorbent* » une grande partie de cette migration interne, mais sont en même temps sources d'importants flux migratoires internationaux ; enfin, les districts qui offrent un taux très élevé de migration internationale, mais ne connaissent que des flux négligeables en matière de migration interne.

Le niveau de pauvreté et la situation géographique semblent être les deux facteurs majeurs qui permettent d'intégrer les districts albanais à cette typologie. Les districts montagneux les plus pauvres, qui connaissent un relatif isolement, sont éloignés des principaux axes de « sortie » vers la migration internationale, ont tendance à se spécialiser dans l'immigration interne, engendrant un flux constant de migrants pauvres à Tirana et dans les centres urbains régionaux. Les districts économiquement plus dynamiques – districts de la côte tournés vers l'Italie (Durrës, Tirana et Vlorë) ou de la frontière grecque (Korçë) – attirent les migrants internes, migrants dont une partie grossira les flux déjà majeurs de ceux qui quittent ces districts pour la Grèce ou l'Italie. On intégrera dans le dernier groupe – les districts spécialisés dans la seule immigration internationale – un certain nombre de petits districts localisés à la frontière grecque, mais aussi des districts centraux et côtiers (Zezza *et al.*, 2005 : 191-192 ; Carletto *et al.*, 2004 : 8).

L'identification de ces types fournit la preuve que les migrations internationales et les migrations internes en Albanie sont deux phénomènes très distincts. Il semble que la migration interne soit positivement associée à la pauvreté, tandis que la migration internationale lui est associée de manière négative (Zezza *et al.*, *op.cit.*, 2) ; autrement dit, il semble que ce soient les plus défavorisés qui émigrent à l'intérieur du pays, alors que ceux qui partent à l'étranger disposent de plus de moyens⁹³.

⁹³ Adriana Castaldo *et al.* (2005b), en utilisant les données de l'enquête LSMS 2002, suggèrent que la migration en Albanie est en effet liée à la pauvreté, mais de manière plus subtile qu'on ne le suppose habituellement. A la périphérie de Tirana et dans les régions rurales, il semble que ce soient les plus aisés qui cherchent à émigrer à l'étranger. Le phénomène s'explique par les faibles opportunités que la région peut offrir aux plus diplômés, ou bien par le coût considérable qu'exige, dans ces zones, le passage à l'étranger, ce qui empêche les plus pauvres d'envisager la solution

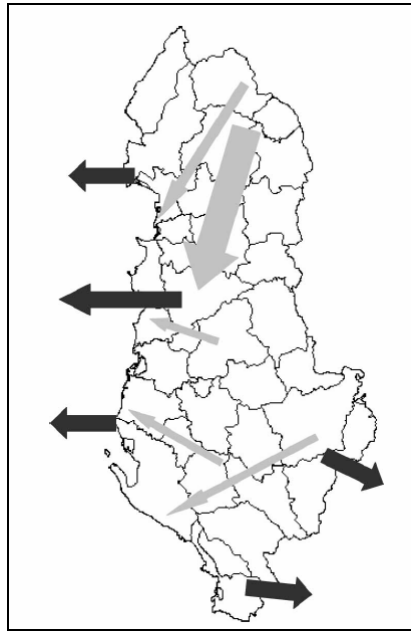
Cependant, la pauvreté d'un district ne suffit pas à expliquer les schémas générés. La répartition spatiale joue un rôle de première importance : on distingue d'une part les districts qui expulsent des migrants internationaux, et, de l'autre, ceux qui expulsent des migrants internes⁹⁴. Tirana, la capitale, est la destination principale des cinq régions qui fournissent à la migration interne, soit Dibër, Kukës, Berat, Korçë et Pukë (**Figure 6.2**) ; Durrës, à grande proximité de Tirana, constitue la destination la plus importante après la capitale. La migration internationale est, elle, très importante à partir des districts côtiers, ainsi que de Tirana et Korçë, cette dernière étant très proche de la frontière grecque (*Zezza et al.*, 2005 : 187).

Dans le déroulement de la migration, il semble qu'au moins certains migrants internationaux des régions intérieures du pays aient pratiqué une stratégie en deux phases : une première aurait amené le migrant dans les districts côtiers plus riches ou à Tirana, et, dans un second temps, après avoir accumulé le capital suffisant (ce qui inclut les atouts en matière de réseau), il/elle aurait entrepris une migration internationale. Un type alternatif de schéma migratoire en deux phases est celui des personnes qui migrent directement des régions rurales pauvres à l'étranger, et, après leur retour en Albanie, s'installent dans des régions urbaines plus riches.

migratoire ; enfin on peut faire l'hypothèse que les ménages pauvres ne disposent pas de réseaux aussi développés à l'étranger. Bien entendu, ces facteurs peuvent se cumuler (*Castaldo et al.*, *op.cit.*, 171).

⁹⁴ En effet, si l'on compare les schémas de migration, à la fois interne et internationale, en Albanie (**Figures 6.3** et **6.4** en Annexe) avec la carte de pauvreté par district du pays (**Figure 5.4**), il n'y a pas d'association spatiale claire qui se manifeste entre pauvreté et « *absorption* » (d'immigrés) ou « *expulsion* » (d'émigrés). A titre indicatif, les districts côtiers favorisés, aussi bien que Tirana, sont de grands « absorbeurs », ce qui n'est pas le cas des districts du sud, lesquels offrent des taux d'absorption très faibles, malgré des taux de pauvreté similaires (*Zezza et al.*, 2005 : 184, 191-192). Cela dit, si l'on considère la migration dans son ensemble – internationale et interne –, tous les districts, pauvres (dans le nord) ou riches (dans le sud,) sont de grands « expulseurs » ; cependant, l'image change si l'on distingue migrations interne et internationale : alors que les districts les plus pauvres du nord-est sont les principaux pourvoyeurs de migrants internes, les plus riches districts côtiers, ainsi que Tirana, sont ceux qui « expulsent » le plus grand nombre de migrants internationaux (**Figure 6.5**, en Annexe).

Figure 6.2: Flux interdistricts principaux



Source: Zezza et al. (2005 : 187), élaboration sur données de Recensements de Population et d'Habitat, en Albanie, 1989 et 2001. Population and Housing Census, 2001.

Les flèches en gris foncé indiquent la migration internationale et les flèches en gris clair les migrations internes. Les tailles des flèches sont indicatives, sans être proportionnelles.

A mesure que les réseaux migratoires se développent, il faut noter que les facteurs d'attraction-répulsion qui ont donné naissance à la migration peuvent perdre de l'importance avec le temps⁹⁵ (Zezza et al., 2005 : 191-192). Cependant, les enquêtes que nous avons citées nous semblent sous-estimer le rôle des réseaux ; elles se concentrent sur l'analyse des niveaux de pauvreté par district, négligeant les micro-facteurs qui interviennent avant l'épisode migratoire ; par exemple, la décision individuelle, qui peut être fonction de raisons personnelles ; ou encore, une histoire familiale rattachée à des migrations, au début du siècle, vers la Grèce – ce qui suppose l'existence de réseaux migratoires antérieurs à l'instauration du régime communiste, thème sur lequel nous reviendrons dans le *Chapitre 8*.

L'analyse de la provenance des flux migratoires et sa mise en relation avec l'étude de la pauvreté est ainsi à l'origine de conclusions intéressantes, mais nullement surprenantes. Les districts montagneux du nord-est, qui présentent les plus

⁹⁵ Cela ne signifie pas pour autant que la migration cesse. Même si les conditions économiques s'améliorent, il est peu probable qu'elles changent le « pattern » de la migration externe qui a marqué l'Albanie ces quinze dernières années (Castaldo et al., 2005a : 6).

hauts taux de pauvreté, qui souffrent de graves déficiences en matière d'infrastructures et sont les plus ruraux du pays, produisent un flux constant de migrants pauvres vers Tirana et vers les centres urbains régionaux. Inversement, Tirana et Durrës – les districts les plus dynamiques économiquement, les moins ruraux et dont la situation de pauvreté est la moins négative – sont les destinations principales des migrations internes, venues surtout de Dibër, Kukës et Pukë. Les mouvements internes se déclenchent également dans quelques districts moins pauvres – mais très ruraux – du sud de l'Albanie (Berat, Korçë), et se dirigent vers les centres urbains proches. Par ailleurs, les districts situés sur la côte face à l'Italie (Vlorë) ou à la frontière grecque (Korçë) attirent des flux importants de migrants internes. Ces derniers districts se spécialisent dans l'immigration internationale, leur proximité avec la Grèce et l'Italie expliquant suffisamment le phénomène. Tirana, enfin, constitue une source majeure de migrants internationaux.

L'examen des niveaux de pauvreté en Albanie est ainsi un préalable nécessaire à la compréhension des éléments qui conditionnent l'immigration des Albanais en Grèce, laquelle nous concerne ici plus particulièrement ; nous avons pu mieux saisir la situation socioéconomique du pays, et par-là même les conditions de départ qui président à la migration. Rappelons que, suivant la thèse d'Abdelmalek Sayad (1999), nous cherchons à percevoir les migrations sous leur double aspect d'émigrations et d'immigrations ; en cela, nous ne pouvons nous passer de l'étude détaillée des émigrations albanaises – internes et internationales.

L'analyse de la pauvreté en Albanie révèle, par ailleurs, l'état d'urgence dans lequel le pays s'est trouvé au début des années 1990 – un état qui est à l'origine d'un exode sans précédent dans l'histoire de l'Albanie, mais aussi dans l'histoire européenne en général. Cet exode, nous l'avons vu, concerne à la fois deux phénomènes différents : il s'agit d'une migration internationale, mais également d'un exode rural, car les flux internes, dirigés principalement vers les villes, se montrent également importants.

Enfin, nous avons insisté sur le lien qui unit migrations et pauvreté, parce que la persistance de cette dernière en arrive à ce point que la migration devient le garant de la survie économique des ménages : elle fournit la grande échappatoire à la pauvreté et à la disette. Pour l'écrasante majorité des Albanais, l'accès aux réseaux migratoires est ainsi envisagé comme l'option la plus simple pour échapper à la

situation socioéconomique du pays (Barjaba & King, 2005 : 3, 21 ; Carletto *et al.*, 2006). C'est en ce sens que la migration prend une telle ampleur. Rappelons le : depuis 1990, approximativement un cinquième de la population totale a quitté le pays pour aller vivre à l'étranger ; entre 1989 et 2001 la population a diminué de 4% et la population rurale de 13%. La migration tant rurale-urbaine qu'internationale s'est faite la principale stratégie de survie du pays, et sert de valve d'évasion au chômage et aux autres difficultés économiques engendrées par la transition vers l'économie de marché (Carletto *et al.*, 2004).

Les remises de fonds : un impact non-négligeable

On a longtemps considéré que les *transferts de devises* des émigrés ou *remises de fonds* étaient une source de richesses supplémentaire pour le pays d'origine, dans la mesure où ils contribuaient à l'équilibre de la balance des paiements. En réalité, ces fonds sont rarement consacrés à des investissements profitables au développement ; les investissements des émigrés dans leur pays d'origine ne sont pas directement productifs, leur préoccupation principale étant plutôt le logement et le bien-être de leur famille (Domenach, 2001 : 53 ; Domenach & Picouet, 1995 : 62-63). En effet, dans un contexte où les migrations sont le fruit d'un manque d'opportunités dans le pays de départ et dérivent principalement d'une « stratégie de survie », les remises de fonds viennent aider à cette « survie », à l'entretien de la famille, ou apportent le supplément de revenus qui permet de couvrir les besoins secondaires des ménages (Sana & Massey, 2005: 523).

Nous l'avons vu, l'émigration a un impact considérable sur la vie économique et sociale albanaise et contribue à atténuer les conséquences de la chute de la production et de la baisse du salaire réel. Elle a permis à de nombreux ménages albanais de maintenir leur niveau de consommation, alimentant en conséquence la demande en biens importés, ou finançant les achats de véhicules, de matériel agricole, d'électroménager, etc. (Lhomel, 1995).

C'est ainsi qu'en raison de leur importance, les *remises* ou *envois de fonds* méritent d'être examinés séparément. En effet, les migrants albanais envoient des fonds qu'on peut estimer entre 300 millions et 1 milliard de dollars US par an, ce qui fait des transferts la source la plus importante de revenu extérieur après l'aide internationale. En d'autres termes, en moyenne, les remises envoyées par un migrant équivalent à 2,5 fois la somme des salaires de tous les membres de sa famille restée en Albanie (Misja & Misja 1995: 228 ; cité par King & Vulnetari, 2003).

D'autre part, selon les estimations officielles, les envois de fonds sont également la source principale des échanges avec l'étranger – source qui est plus importante même que la valeur combinée des exportations et des investissements étrangers directs (FMI, 2002 ; cité par Carletto *et al.*, 2006). En 1993, les envois de fonds représentaient environ 23% du revenu des

ménages et constituaient un support essentiel de la solvabilité de la demande en Albanie. Dans ces mêmes années 1993-94, par ailleurs, la valeur du flux des devises lié à l'émigration était estimée à 66% de la valeur des importations et à 283% de la valeur des exportations (Ditter & Gedeshi, 2005). En 2001, les remises représentent 15% du PNB et 203% des exportations. Pour l'année 2004, la Banque d'Albanie a estimé les remises des émigrés albanais autour de 1 028 million de dollars US ; cette somme – 13,7% du PNB – représente plus que le double du revenu des exportations, ce qui fait du travail, en définitive, la plus importante « exportation » du pays (De Zwager *et al.*, 2005 : 21), (**Figure 6.7a et 6.7b**)⁹⁶.

Selon G. Carletto *et al.* (2006), par ailleurs, douze mois avant l'enquête *LSMS 2002*, 28% de ménages interviewés recevaient des transferts privés sous une forme quelconque, soit par l'intermédiaire d'individus soit par celui des institutions. En moyenne, les remises de fonds représentent 13% du revenu total des ménages albanais (8% pour les ménages pauvres et 14% pour les autres). La part la plus importante revient aux résidents des villes (16%) (celle des ruraux n'est que de 11%) ; on a là un probable miroir des différents « patterns » migratoires.

La grande majorité des « envoyeurs de fonds » sont soit les enfants du chef du ménage interviewé (55%) soit des frères ou sœurs (25%, ce qui inclut l'apport des beaux-frères et belles-sœurs). Parmi ceux qui sont partis après 1990, 90% ont vécu à l'étranger de manière continue. D'autre part, plus que la moitié des ménages récepteurs (55%) vivent dans les régions rurales ; près de la moitié des destinataires habitent la région centrale, 40% la région côtière et seulement 4% les régions montagneuses (Carletto *et al.*, 2006).

Tous les rapports des instances internationales (FMI, Banque Mondiale) indiquent que, tandis que le niveau de l'activité économique en Albanie s'améliorait, les transferts augmentaient avec le nombre des émigrés. La somme transférée est directement liée à la situation familiale ; les migrants mariés dont la famille est restée en Albanie ont tendance à envoyer nettement plus de fonds que leurs homologues qui vivent avec leur famille à l'étranger. Une fois la réunification familiale dans le pays d'accueil accomplie, la somme des remises envoyées diminue de façon significative (De Zwager *et al.*, 2005 : 23).

La première priorité des « envoyeurs de fonds » est de satisfaire aux besoins élémentaires de survie de leur famille, ainsi qu'à l'amélioration de son logement. Ceci implique de nombreux micro-projets : installation des toilettes à l'intérieur de la maison, réparation des fenêtres, portes et toits, achat de nouveaux meubles et d'électroménager (postes de télévision, machines à laver, etc.). D'autres priorités concernent la nécessité d'assurer la respectabilité de la famille étendue, en lui procurant les moyens de célébrer mariages et funérailles dans des termes économiquement et moralement acceptables. En troisième lieu, les transferts sont utilisés pour financer et investir

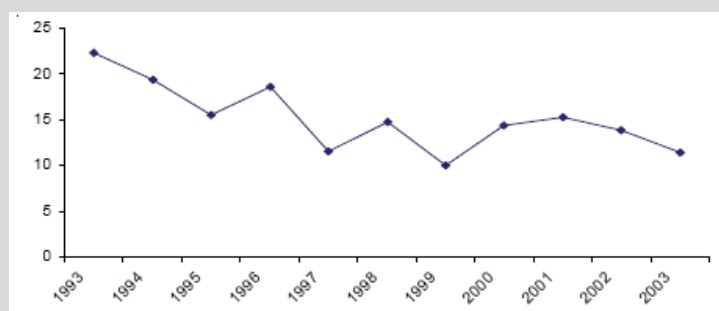
⁹⁶ Pour une présentation détaillée des transferts, de la part du PNB et des exportations qu'elles représentent pendant la période 1993 – 2004, voir les **Tableaux 6.3 et 6.4 en Annexe**.

dans l'éducation des enfants. Les fonds envoyés sont de manière moins courante investis dans de petits projets entrepreneuriaux (King & Vulnetari, 2003).

Il va de soi que les conditions de vie des ménages qui, restés en Albanie, ne reçoivent pas de fonds de l'étranger sont extrêmement difficiles (King & Vulnetari, *op.cit.*). En effet, de l'avis général des autorités albanaises et des spécialistes internationaux, les remises de fonds jouent un rôle-clef dans l'allègement de la pauvreté. Pour de nombreuses familles, l'accès aux réseaux migratoires et l'exposition à l'immigration signifie donc d'abord l'apport de remises, qui lui même devient synonyme d'échappatoire à la pauvreté.

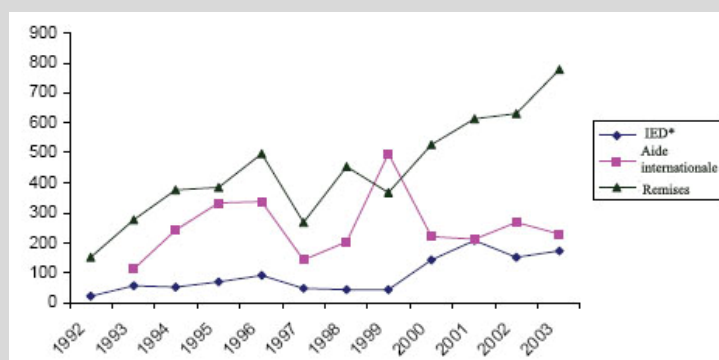
Simultanément, les remises de fonds sont devenues une part indispensable du développement de l'économie albanaise ; la dépendance de l'Albanie à l'égard des remises est ainsi très sévère, ce qui représente un risque : un déclin soudain de leur importance (par exemple à la suite d'une dépression économique dans les pays d'immigration) se révélerait dévastateur (De Zwager *et al.*, 2005 : 39, 47).

Figure 6.7a : Remises de fonds comme part (%) du PNB



Source : Bank of Albania, 2004 ; cité par De Zwager *et al.* (2005 : 45).

Figure 6.7b : Remises de fonds, Investissements Etrangers Directs et aide internationale (en milliards de dollars US)



* Investissements Etrangers Directs

Source : Bank of Albania, 2004 ; cité par De Zwager *et al.* (2005 : 45).

Chapitre 7 : Flux migratoires albanais vers la Grèce

Les migrations albanaises internationales ont pour destinations principales la Grèce et l'Italie ; ces deux pays – de loin les plus importants « absorbeurs » des flux albanais – ont des frontières communes avec le pays d'origine des migrants, ce qui oriente bien entendu le choix vers eux. En étudiant les données censitaires, nous constatons une différence capitale dans le poids relatif que représente l'immigration albanaise dans ces deux pays : en Italie, elle signifie une part importante du phénomène migratoire général, mais n'a jamais joué le rôle prédominant qu'elle revêt en Grèce, où le flux migratoire majeur provient de la seule l'Albanie. En effet, les Albanais en Grèce représentent, selon le recensement de 2001, près de 440 000 habitants, chiffre qui ne tient pas compte des migrants dépourvus de documents officiels ni des travailleurs saisonniers. En Italie, début 2004, les Albanais sont environ 270 000 ; ils représentent certes un des flux migratoires majeurs avec celui des Marocains et des Roumains, mais ne signifient qu'environ 10 à 13% du total de la présence étrangère régulière en Italie (Bonifazi *et al.*, 2005), alors que, dans le cas de la Grèce, ce chiffre dépasse 57%.

Après avoir examiné le versant « émigrations » des flux albanais, nous nous concentrerons, dans le présent chapitre, sur le côté « immigration ». Ce sont les flux dirigés vers la Grèce qui nous intéresseront, sans que cela nous interdise les comparaisons occasionnelles avec l'Italie, ces comparaisons visant à mieux éclairer le cas grec.

L'examen des données socio-démographiques qui concernent les Albanais en Grèce nous permettra de caractériser leurs migrations comme familiales ; les données socioéconomiques, par ailleurs, soulignent le fait qu'il s'agit de migrations essentiellement motivées par la recherche d'un emploi. Enfin, une comparaison des schémas spatiaux générés par les divers groupes des migrants en Grèce nous

permettra de mettre en lumière une autre « spécificité » du phénomène migratoire albanais : la distribution diffuse sur le territoire national.

7.1. Une migration du travail, jeune et familiale

De manière générale, la migration a un effet sélectif sur l'âge et sur le sexe des individus migrants : elle affecte principalement les personnes âgées de 20 à 45 ans, la prédominance masculine étant la règle générale – même si l'on note une inversion de tendance à cet égard dans certains cas particuliers (Domenach & Picouet, 1995 : 44). Les flux albanais ne font pas exception, d'autant plus que l'immigration albanaise en Grèce offre les traits d'une classique migration du travail : les migrants représentent une population jeune, en âge de travailler, dont plus de 76% est âgée de 15-64 ans, et plus de 70% de 15-49 ans (*Tableau 7.1* en Annexe).

L'examen que nous avons mené de la pyramide des âges des migrants albanais installés en Grèce (*Graphique 3.3*) nous a montré que cette population est globalement jeune, présente un certain équilibre entre les deux sexes (en 2001, plus de 41% des migrants albanais sont des femmes), et des taux non-négligeables de personnes dépendantes jeunes (les enfants âgés de 0-14 ans comptent pour plus de 21% de la population albanaise en Grèce⁹⁷). Le taux élevé de femmes et d'enfants souligne la stabilisation du flux albanais, qui, d'une migration de travailleurs masculins, s'est transformé en une migration de type familial, c'est-à-dire en ce qu'Abdelmalek Sayad (1999) appelle une migration de peuplement, ou Stephen Castles et Mark Miller (1998 : 28) un établissement de plus long-terme (que prévu). Soulignons, néanmoins, que cette transformation date des années 2000⁹⁸ ; les raisons qui peuvent expliquer ce phénomène sont très variées, même si, sans aucun doute, le programme de régularisation de 1998 et les réunifications familiales qui ont suivi ont joué un rôle majeur dans cette évolution⁹⁹.

⁹⁷ Cette proportion est particulièrement élevée ; on la comparera, par exemple, à celle des enfants dans la population bulgare en Grèce (8,7%).

⁹⁸ Dans les années 90, on avait affaire à une immigration masculine très jeune ; ainsi, en 1995, 75% des migrants albanais étaient des hommes, et 34% avaient moins de 30 ans (Labrianidis & Lyberaki, 2001 : 158).

⁹⁹ Gilles De Rapper (2000) donne une explication convaincante à cette évolution de l'immigration albanaise vers une « stabilisation » du flux. L'évolution a correspondu, selon lui, à la

Le caractère économique de l'immigration albanaise en Grèce reste cependant premier ; le motif principal d'immigration enregistré par le recensement de 2001 est le travail (55%). Par ailleurs, les personnes ayant migré dans le cadre du regroupement familial constituent un groupe non négligeable (16%). Lorsque l'on met en relation la chronologie de la migration albanaise avec le sexe des personnes recensées, on en tire l'image cohérente d'une immigration masculine de travail suivie d'une migration féminine dont le principal motif est la réunification familiale. En effet, à la date du recensement, la moitié des hommes albanais sont arrivés en Grèce depuis plus de cinq ans, alors que 56% des femmes le sont depuis moins de cinq ans. Les femmes sont, d'ailleurs, plus nombreuses que les hommes à donner comme motivation à leur migration le rapprochement familial (près de 20% contre environ 14%), ces derniers paraissant être venus en majorité pour des raisons de travail (60% contre 47,5% pour les femmes), (*Tableau 7.2 et 7.3* en Annexe).

crise bancaire de 1997. Selon cet auteur, l'immigration est restée limitée jusqu'en 1997, où la crise politique très grave qui a secoué le pays après l'effondrement des pyramides financières et le climat de violence et d'insécurité qui s'en est suivi ont provoqué une nouvelle vague de départs vers l'Italie et la Grèce, mais aussi vers la Turquie. Rappelons que la chute des schémas pyramidaux d'épargne en 1997 a amené un mécontentement général, aussi bien que la résurgence d'événements violents : des casernes et des entrepôts ont été pillés, mettant en circulation une grande quantité d'armes et favorisant l'apparition de groupes armés cherchant à exercer une autorité sur une ville, un quartier ou une région. L'effondrement de l'Etat, en particulier entre mars et juillet 1997, a entraîné un sentiment d'insécurité qui, joint à la désorganisation de l'économie et au chaos général, a poussé les gens à quitter le pays. Les régions d'Albanie les plus touchées sont celles dans lesquelles les troubles ont été les plus violents, en raison notamment de l'apparition de bandes armées échappant à tout contrôle et se livrant à des règlements de comptes ou à des trafics divers (d'armes, de drogues, d'êtres humains) : les villes de Berat, Vlorë et Shkodër ont plus particulièrement souffert. Les raisons qui poussent alors au départ sont moins, comme dans les premières années, la misère et l'absence de perspectives économiques, que l'insécurité : en conséquence, il s'agit moins d'une émigration de pères de familles ou de jeunes hommes célibataires allant chercher du travail à l'étranger, que d'une émigration familiale dont le but est de mettre la famille en sécurité et lui assurer des conditions de vie normales. La scolarisation des filles constitue également une raison importante : depuis 1997, en raison du développement de la prostitution et de la recrudescence des enlèvements de jeunes filles, de plus en plus de familles renoncent à placer leurs filles à l'école au-delà de la scolarité obligatoire (14 ans). C'est ainsi qu'on voit arriver en Grèce des femmes, des enfants et, dans une moindre mesure, des personnes âgées (De Rapper, 2000 : 7-8, 13), ce qui bouleverse le paysage de l'immigration albanaise.

Une remarque s'impose ici à propos de l'immigration albanaise en Italie. La dépendance de l'immigration des Albanaises en Italie semble plus importante qu'en Grèce : les deux tiers des Albanaises recensées donnent comme motif principal d'immigration les raisons de famille, et seulement 23% le travail (Bonifazi *et al.*, *op.cit.*), contre respectivement 19,5% et 47,5% dans le cas de la Grèce. La prévalence, en Italie, des permis de séjour accordés pour raisons familiales structure la migration et l'oriente vers une solution dans laquelle les femmes se contentent d'épauler un mari au travail, plutôt qu'elles ne jouent le rôle de véritables acteurs du processus migratoire (Bonifazi & Sabatino, 2003 : 972). Cette situation se retrouve en Grèce, même si l'on observe un décalage dans les motifs déclarés par les femmes migrantes. Plutôt que de supposer l'existence de deux « patterns » différents à l'immigration albanaise féminine – en Grèce et en Italie –, il faut associer cette divergence de motivation à la politique migratoire de chacun des deux pays : en l'occurrence, le retard qu'a accusé la Grèce à s'accepter comme terre d'immigration et par-là même à mettre en place des programmes de régularisation et une législation moins hostile au regroupement familial, a joué un rôle essentiel. C'est la raison majeure pour laquelle l'immigration albanaise féminine en Grèce, qui en fait est tout aussi liée à la réunification familiale que dans le cas italien (le taux de femmes célibataires qui viennent en Grèce est quasiment inexistant¹⁰⁰), offre l'apparence d'une migration motivée par le travail.

¹⁰⁰ En effet, selon de nombreuses études empiriques, les femmes albanaises en Grèce sont majoritairement mariées, et ont suivi leurs maris, immigrés précédemment (voir par exemple Labrianidis & Lyberaki, 2001 ; Kotzamanis, 2006a)

Le « rapatriement » comme motif d'installation en Grèce

Un examen plus détaillé des motifs d'installation des migrants albanais en Grèce (**Tableau 7.3** en Annexe) met en lumière une dimension significative des flux albanais dans ce pays et en même temps une des différences majeures par rapport au cas italien : l'existence d'une minorité grecque en Albanie. Cet élément apparaît dans les motifs d'immigration, car presque 3% des Albanais déclarent le « rapatriement » en Grèce comme motivation principale. Nous l'avons déjà vu, dans le **Chapitre 3**, sur le sujet des Grecs ethniques vivant en Albanie, la confusion s'établit sur plusieurs plans. Les Grecs ethniques d'Albanie ayant droit à la carte spéciale de co-ethnique – carte ouvrant des droits spécifiques quant au séjour, au travail et au franchissement frontalier –, il est fort probable que, parmi les 3% d'Albanais qui déclarent comme motif d'installation en Grèce le rapatriement, il existe aussi des « faux » co-ethniques ; autrement dit, il existe des citoyens albanais sans ascendance grecque qui se sont procuré, par un biais ou un autre, de faux certificats, afin de se donner accès à des droits supplémentaires – bénéficiant à l'occasion, comme nous l'avons déjà évoqué, des contradictions internes de la politique grecque. Rappelons que ces droits concernent avant tout l'entrée et le séjour en Grèce¹⁰¹. Or, l'insuffisance de données et le flou qui entoure ce sujet ne permettent pas la vérification de cette hypothèse, d'ailleurs, très réaliste.

¹⁰¹ Nous l'avons dit précédemment, parmi les membres de la minorité grecque en Albanie, on compte souvent les Valaques, dont un grand nombre a reçu du consulat grec de Korçë des visas spéciaux comme membres de la minorité grecque. L'identité valaque a été à l'occasion sous-estimée ou même complètement voilée, tandis que l'identité gréco-valaque était mise en avant (Mpaltsiotis *et al.*, 2001). Comme Stephanie Schwandner-Sievers le suggère, les Valaques d'Albanie, en utilisant des inclusions identitaires très flexibles « *arrivent à sécuriser l'avenir de leurs enfants et à créer de nouveaux positionnements sociaux pour eux-mêmes* » (1999 : 6-7). Le nombre actuel des Albanais co-ethniques en Grèce comprend ainsi de nombreux Valaques qui cherchaient à améliorer leur niveau de vie en migrant en Grèce, tout en profitant des « avantages » spéciaux accordés aux co-ethniques. D'autre part, la remise de visas co-ethniques par les autorités grecques à des personnes autres que les véritables co-ethniques (comme les Valaques) correspond à une constante de la diplomatie grecque qui a toujours voulu présenter ces minorités comme plus importantes, en termes de volume, que ce qu'elles étaient réellement (voir Mpaltsiotis *et al.*, 2001 ; Dodos, 1994). Cette situation, qui arrangeait ainsi les deux parties – les « faux » co-ethniques et les gouvernements grecs successifs –, a abouti à une confusion totale, rendant impossible un dénombrement réaliste quelconque des Grecs co-ethniques.

La caractéristique familiale de l'immigration albanaise différencie radicalement les flux albanais des autres immigrations en Grèce, par exemple de celles qui sont originaires des autres pays balkaniques ou même des pays dits « moins développés ». Trois types de données nous mènent à cette conclusion : les Albanais ont massivement profité des deux programmes de régularisation qui ont eu lieu et sont devenus le plus important groupe immigré doté de permis légaux de séjour et de travail en Grèce ; ce sont encore les Albanais qui ont massivement bénéficié des réunifications familiales, les femmes albanaises représentant le groupe le plus nombreux de femmes étrangères en Grèce ; les enfants albanais, enfin, sont actuellement de loin le plus important groupe d'élèves étrangers en Grèce¹⁰².

Toutefois, les données disponibles sur les élèves étrangers en Grèce ne nous permettent pas d'aller beaucoup plus loin dans nos réflexions et nous obligent à nous en tenir à la constatation précédente. C'est que ces données varient selon la source et ne sont pas toujours réparties par nationalité ; à titre indicatif, alors que pour l'année scolaire 2001-2002 le Ministère de l'Éducation avançait le chiffre de 80 000 élèves étrangers enregistrés dans les écoles grecques, l'Institut d'Éducation des Co-ethniques et d'Éducation Interculturelle/IPEDO affichait le nombre de 130 000 (Skourtou *et al.*, 2004 : 13), ou encore – si l'on ne comptait pas les co-ethniques issus principalement des ex-Républiques soviétiques (près de 31 000) – le nombre de 98 000 élèves pour cette même année ; ce qui signifie 9% de la population scolaire totale du pays.

La part des élèves de nationalité albanaise dans la population écolière étrangère est à peu près de 72%¹⁰³ (Barjaba & King, 2005 : 155). Les élèves albanais constituent ainsi de loin le groupe dominant dans la population écolière étrangère ; plus encore, la proportion qu'ils représentent sur l'ensemble des élèves étrangers excède de beaucoup la proportion des Albanais dans la population étrangère totale en

¹⁰² En Italie aussi, l'augmentation de la présence d'élèves albanais dans le système scolaire souligne la stabilisation graduelle du flux albanais : les 1000 enfants albanais enregistrés dans les écoles italiennes en 1991-1992 se sont transformés, en dix ans, en 32 000 élèves (**Tableau 7.5** en Annexe). En termes relatifs, leur présence dans le système scolaire est plus importante que leur présence parmi les migrants (Bonifazi & Sabatino, 2003 : 980).

¹⁰³ Concernant les origines des élèves étrangers, l'Institut d'Éducation des Co-ethniques et d'Éducation Multiculturelle (IPEDO) a enregistré 122 pays différents. La très grande majorité des élèves albanais sont nés dans le pays d'origine, mais la Grèce est aussi le lieu de naissance d'une partie non négligeable d'entre eux (près de 11%), (**Tableau 7.9** en Annexe).

Grèce (72% contre 56% selon le recensement de 2001), (Baldwin-Edwards & Kyriakou, 2004 : 23). Selon Martin Baldwin-Edwards (2004), par ailleurs, en 1999-2000, les enfants albanais enregistrés dans les écoles en Grèce étaient 46 000. Si nous comparons ce chiffre avec celui du total des enfants étrangers pour cette même année (chiffre avancé par le Ministère de l'Education), les élèves Albanais représentent plus de 53% du total des élèves étrangers à cette date. Selon la même source, dans les années antérieures, en 1995-1996, le nombre des enfants albanais était de 9000, soit 18% des élèves d'origine étrangère. L'accroissement du nombre des élèves albanais et de leur « poids » dans la population écolière étrangère est donc très évident dans la période 1995-2001 (de 18% à 72%) ; il va en outre de soi que l'augmentation des élèves étrangers en Grèce est due pour l'essentiel à la hausse considérable du nombre des Albanais scolarisés (**Tableau 7.6-7.8** et **7.10** en Annexe). Cette expansion constante du nombre des élèves corrobore la thèse de l'installation graduelle des migrants albanais dans la situation familiale, notamment après 1997. D'un autre côté, la part réduite des élèves asiatiques et, surtout, africains indique que les ressortissants de ces deux continents ne vivent pas en famille ; en règle générale, ils mènent une vie de célibataire, ce qui laisse supposer que, à la différence de ce qui se passe dans le « pattern » albanais, ils envisagent leur émigration comme provisoire (Kiprianos, 2002 : 16-18).

Autre conséquence intéressante : la hausse du nombre des élèves étrangers fait émerger une école « interculturelle »¹⁰⁴.

Faisons ici une dernière remarque ; si les enfants d'immigrés s'inscrivent de plus en plus à l'école primaire, cela ne signifie pas que tous soient scolarisés ni, surtout, que leur scolarité soit régulière. Dans l'enseignement secondaire, malgré l'augmentation considérable des élèves étrangers, et plus particulièrement albanais, le pourcentage de scolarisation des adolescents d'origine étrangère reste toujours très bas : la majorité des enfants abandonne relativement tôt l'école, de sorte que ceux qui poursuivent un cycle secondaire sont peu nombreux (Kiprianos, 2002 : 16-18). L'examen de la distribution de l'ensemble de la population scolaire en Grèce pour l'année 2002-2003 (**Tableau 7.8** en Annexe) montre que la proportion de lycéens dans la population scolaire d'origine étrangère est très inférieure à la moyenne

¹⁰⁴ Voir l'encadré gris à la fin de la section.

nationale (13% de moins)¹⁰⁵ ; plus encore, les élèves étrangers qui suivent le lycée sont moitié moins nombreux que ceux qui suivent le collège, fuite scolaire qui correspond très probablement à l'entrée sur le marché du travail. Selon les données disponibles enfin, 5% des garçons étrangers n'achèvent pas leur cycle d'études au lycée (Skourtou *et al.*, 2004 : 16). Il est évident que tout cela concerne essentiellement les enfants albanais, même si l'on ne dispose pas de chiffres spécifiques.

Nous avons insisté sur les enfants albanais, leur scolarisation en Grèce, et leur nombre grandissant dans les écoles grecques, parce que ce dernier fait, comme nous l'avons déjà dit, n'est pas étranger au « pattern » migratoire albanais – pattern d'une migration essentiellement familiale. Comme nous le verrons au chapitre suivant, les cursus scolaires en Grèce jouent un rôle prépondérant dans les projets migratoires des parents, lesquels se montrent réticents devant l'idée d'interrompre les études de leurs enfants, d'autant plus qu'ils voient en eux le meilleur moyen pour assurer l'avenir de ceux-ci. La scolarisation et la réussite/l'échec scolaire des enfants albanais en Grèce nous préoccupera ainsi longuement : c'est un sujet d'importance.

Pour récapituler, dans l'émigration albanaise, la pyramide des âges, le rapport hommes/femmes aussi bien que la proportion considérable de personnes dépendantes jeunes, sont autant d'éléments qui indiquent que le mouvement est à la fois jeune et caractérisé par son type familial, quoique essentiellement motivé par des raisons économiques et par la quête d'un travail.

¹⁰⁵ La proportion de l'ensemble des élèves en Grèce inscrits au lycée représente 24,69% de la population d'âge scolaire, alors que le taux des élèves étrangers ne représente que de 11,68% de la population scolaire étrangère ; la différence entre les deux chiffres (13%) est significative (**Tableau 7.8** en Annexe).

Les écoles interculturelles

Malgré l'arrivée massive des immigrés dès 1989, la politique éducative grecque ne change guère jusqu'à partir de 1996. C'est en ce moment-là que la loi 2413 sur « *La paideia grecque à l'étranger, l'éducation interculturelle et autres questions* » est votée. Une partie relativement réduite de la loi (le chapitre I, qui comprend les articles 34 à 37) est intitulée « éducation interculturelle ». Sans en préciser le contenu, l'article 34 stipule que a) « *L'objectif de l'éducation interculturelle est l'organisation et le fonctionnement des unités scolaires du primaire et du secondaire qui doivent transmettre aux jeunes gens un enseignement incluant des particularités éducatives, sociales et culturelles* » et b) « *Les programmes des écoles interculturelles sont les programmes des écoles publiques adaptés aux besoins éducatifs, sociaux et culturels de leurs élèves* ».

En vertu de cet article est créé un nouveau type d'école, appelée interculturelle, qui ne s'adresse pas à une catégorie donnée mais à des jeunes gens qui, indépendamment de leur nationalité, connaissent des difficultés éducatives, sociales et culturelles. Ces écoles ne sont donc pas proprement interculturelles comme le suggère leur appellation, puisqu'elles ne s'adressent pas à des groupes culturellement différents, mais à des élèves victimes de problèmes scolaires. C'est pourquoi elles reçoivent autochtones et étrangers.

L'école interculturelle est donc un embryon d'école au statut et au fonctionnement imprécis qui laisse subsister plusieurs zones d'ombre. Les critères d'accès ne sont pas définis ; toute personne invoquant des difficultés scolaires peut virtuellement s'y inscrire. D'autre part, la loi 2413 permet aux autorités locales, aux organisations ecclésiastiques et aux associations philanthropiques de fonder des écoles interculturelles. Par-là, elle légalise et légitime la fondation d'écoles par les communautés étrangères ; c'est ainsi qu'on voit apparaître des écoles polonaise et russe. Les écoles interculturelles peuvent ainsi se transformer en écoles ethniques, aux dépens de l'intégration de leurs élèves et, surtout, de leur éducation interculturelle.

Quoi qu'il en soit, la hausse du nombre des élèves étrangers va de pair avec l'augmentation des classes de soutien et des écoles interculturelles. Dans l'année scolaire 1999-2000, plus de 20% des élèves étrangers et rapatriés inscrits dans le primaire ont fréquenté les 501 classes d'accueil et les 700 classes de soutien alors existantes (**Tableau 7.11** en Annexe). Après l'adoption de la loi 2413 en 1996, les 9 écoles de rapatriés existantes sont transformées en écoles interculturelles. Depuis, 17 nouvelles institutions ont été créées ; leur nombre total s'élève aujourd'hui à 26, dont 13 écoles primaires, 9 collèges et 4 lycées (Kiprianos, 2002 : 12-13, 16-18).

7.2 Bas niveau d'instruction et faiblesse de l'auto-emploi

Le niveau d'instruction des Albanais venus en Grèce semble peu différent de celui de la population grecque en général, du moins en ce qui concerne l'éducation primaire et secondaire (**Tableau 7.12** en Annexe). La structure des âges qui distingue une population albanaise plus jeune de l'ensemble de la population résidant en Grèce, en 2001, fait que la proportion d'Albanais ayant effectué des études primaires et secondaires est plus importante que ce que l'on observe dans l'ensemble de la population. En revanche, si l'on considère les taux d'intégration universitaire, on constate que les Albanais sont plus de trois fois moins diplômés que la population totale du pays (5% contre 17% pour la totalité de la Grèce). Il semble d'ailleurs que, parmi les étrangers résidant en Grèce, leur groupe présente le plus bas niveau d'éducation (voir aussi **Tableau 3.10**, en Annexe). En effet, l'Observatoire Méditerranéen de Migration (Mediterranean Migration Observatory/MMO), s'appuyant sur les données du dernier recensement, a calculé la répartition des groupes étrangers par niveau d'éducation, et le nombre moyen d'étrangers présent dans chacun de ces niveaux. Une comparaison de cette moyenne par niveau avec les taux correspondant au seul groupe albanais fait apparaître que les migrants albanais se situent presque toujours en dessous de la moyenne de l'ensemble des étrangers (**Tableau 7.13** en Annexe). Inversement, les Albanais présentent des taux supérieurs à la moyenne des étrangers quand il s'agit de l'éducation obligatoire et de l'éducation primaire (même quand le cursus primaire n'est pas complété/éducation primaire sans titre) ; cependant, on estime que 11% de la population albanaise en Grèce est illettrée (contre 9% pour la totalité de la population étrangère). Il semble ainsi que la Grèce n'ait pas attiré les Albanais les plus formés ; une comparaison avec le niveau d'éducation des Albanais en Italie suffit à nous en convaincre¹⁰⁶.

Les Albanais travaillant en Grèce se retrouvent majoritairement dans le secteur des services, secteur qui emploie près de 51% de l'ensemble de la population active (cette proportion a progressé, durant la dernière période intercensitaire, au début de

¹⁰⁶ Il semble que les Albanais plus qualifiés et/ou pourvus d'un haut niveau d'éducation émigrent dans d'autres pays européens plus développés que la Grèce (par exemple l'Italie), (Labrianidis & Hatziprokopiou, 2003 : 24). A titre indicatif, on compte 5% d'Albanais possédant une licence universitaire en Grèce contre 8,5% en Italie, ce qui représente, dans ce dernier pays, un niveau plus élevé que le taux national (7,5%), (Bonifazi *et al.*, 2005).

laquelle elle n'était que de 48%). Rappelons ici que, comme nous l'avons vu dans la section 3.2, la partie la plus importante des femmes étrangères est aussi occupée dans les services ; cependant, cela ne doit pas être interprété comme une concurrence avec les nationaux car les femmes étrangères sont cantonnées dans les services précaires, et surtout dans le travail domestique (catégorie « Autres services »), qui emploie 72% des Albanaises actives. Construction et agriculture sont, par ailleurs, les principaux secteurs dans lesquels travaillent les hommes albanais en Grèce (65% pour les deux secteurs réunis dont 42% pour la construction). De manière générale, l'emploi des Albanais ne semble pas concurrencer l'emploi des nationaux, les premiers étant venus combler les segments du marché de travail délaissés par les derniers ; mais cela n'était pas vrai dans le domaine de la construction au début des années 1990 ; ce secteur, qui était loin d'être abandonné par les Grecs, est pourtant devenu aujourd'hui le premier pourvoyeur d'emploi pour les effectifs étrangers. Cette évolution est bien sûr due principalement aux pressions concurrentielles exercées par les bas salaires que les étrangers acceptaient – en particulier au début de la décennie 90 – et acceptent encore.

En Italie, on voit les Albanais concentrés dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction ; ils montrent une plus faible présence dans les services, secteur qui représente plus de la moitié de l'emploi dans le pays (**Tableau 7.14** en Annexe). Néanmoins, il existe d'intéressantes différences dans la répartition par secteur d'activité économique chez les migrants albanais des deux pays, différences qui reflètent la structure de chacune des deux économies. Un tiers des Albanais en Italie sont occupés dans l'industrie, contre 11% en Grèce ; l'immigration en Italie trouve donc dans le secteur secondaire un important facteur d'attraction, ce qui n'est pas le cas en Grèce, pays au niveau d'industrialisation plus bas. En revanche, la fonction des immigrés albanais en Grèce est importante dans l'agriculture (21%) et le tourisme (14%), deux secteurs d'insertion économique qui absorbent également une proportion intéressante, mais moindre, des Albanais résidant en Italie (respectivement 9% et 6%) (Bonifazi *et al.*, 2005). Enfin, pour la construction, étant donné les caractéristiques spécifiques de la profession, il convient de comparer les taux qui concernent les seuls hommes ; pour la Grèce, il s'agit du secteur d'insertion professionnelle par excellence ; en Italie, il emploie un tiers des travailleurs albanais.

Cependant, un regard plus attentif sur la situation en Italie dévoile au moins deux modèles différents d'insertion économique des migrants sur le marché de l'emploi, liés fortement aux « patterns » économiques locaux : le premier modèle

concerne les régions nord et centre de l'Italie, le deuxième le sud du pays. L'écrasante majorité des migrants de statut reconnu, employés dans les petites entreprises de manufacture et dans le secteur des services, est concentrée dans les régions nord et centrales ; en Italie du sud, en revanche, on observe une concentration de l'emploi étranger dans l'agriculture saisonnière (travail des moissons) ou dans l'agriculture permanente (travail dans les serres), dans le travail domestique et la construction. La position particulière des migrants albanais sur le marché d'emploi italien reflète une ample diversité d'occupations et d'activités, dont aucune ne les caractérise d'une manière spécifique, au sens où l'on ne peut identifier une spécialisation professionnelle qui les caractériserait (Bonifazi & Sabatino, 2003 : 981). La situation en Grèce, nous venons de le voir, est toute autre, puisque tant les femmes que les hommes présentent des taux élevés d'emploi dans un nombre réduit de secteurs (respectivement services domestiques et BTP, ainsi qu'agriculture et élevage pour les deux sexes). Selon Rossetos Fakiolas (2003 : 7), en Grèce, chaque groupe national de migrants tend à offrir sa force de travail sur des segments du marché très spécifiques, les Albanais ne faisant pas exception. Cependant, cela ne signifie pas l'émergence d'un *business ethnique* chez les Albanais, comme nous le verrons peu après.

Le schéma de l'emploi albanais en Grèce semble très similaire au « modèle » sud-italien. En effet, dans le sud de l'Italie, les secteurs où sont employés les Albanais sont l'agriculture, les services domestiques (surtout pour les femmes) et la construction, secteurs caractérisés à la fois par l'emploi clandestin et l'instabilité du travail. Bien évidemment, ces caractéristiques reflètent le modèle occupationnel du sud italien, où les relations d'emploi informel ou au noir, avec des salaires bas souvent payés en liquide, prévalent (Bonifazi & Sabatino, *op.cit.*, 983), exactement comme en Grèce. Rappelons ici que ce dernier pays enregistre la plus ample économie souterraine de tous les pays de l'UE(15), estimée à 28-35% (Baldwin-Edwards, 2004 : 56).

En général, les Albanais en Grèce subissent, comme pratiquement tous les migrants, une sous-estimation de leurs qualifications ; ils travaillent quasi exclusivement dans des emplois peu qualifiés, mal payés et dangereux, qui sont souvent bien au-dessous de leur niveau d'éducation et de leur potentiel (Psimmenos & Kassimati, 2004).

Dans la section 3.2 nous avons vu que, parmi les migrants originaires des pays balkaniques, on trouve un taux très faible d'employeurs et de travailleurs

indépendants (respectivement 1,4% et 5,2%) ; c'est bien sûr également le cas chez les Albanais, dont le poids, dans ce groupe balkanique, est prépondérant. Par ailleurs, dans leur examen du cas italien, C. Bonifazi & D. Sabatino (2003 : 984) remarquent que, chez les Albanais, on observe une tendance entrepreneuriale bien inférieure à celle des autres communautés est-européennes¹⁰⁷ ; on trouvera de nombreux éléments pour expliquer cet état de fait, chacun d'entre eux pouvant conduire à des conclusions différentes. Par exemple, selon ces mêmes auteurs, les réseaux familiaux paraissent expliquer le succès du business chinois, mais dans le cas des Albanais, au contraire, ils semblent empêcher l'entrepreneurialité : les Albanais, vivant à l'étranger en petits groupes et continuant de considérer les liens du sang comme primordiaux, entretiennent des liens familiaux forts, qui ne semblent pourtant pas favoriser l'auto-emploi. Nous reviendrons sur l'interrogation que cela laisse ouverte en examinant les réseaux sociaux de l'émigration albanaise dans le chapitre suivant.

¹⁰⁷ Le taux entrepreneurial (nombre d'entreprises d'une personne rapporté à la totalité des résidents) est de 1,6% chez les Albanais, à comparer respectivement au 8,6% et au 5,4% des ex-Yougoslaves et des Roumains (Bonifazi & Sabatino, 2003 : 984).

7.3 Une répartition diffuse dans le territoire national

L'immigration albanaise en Grèce est de ce point de vue singulière. A la différence d'autres groupes migratoires qui présentent des fortes concentrations dans des régions spécifiques du pays, les migrants albanais semblent offrir un « pattern » spatial – un schéma dans l'espace – plus diffus dans le territoire national. Nous nous efforcerons, ici, de mettre en lumière cette spécificité des Albanais, en comparant leurs modes d'insertion dans le territoire national à ceux qui caractérisent d'autres groupes d'étrangers. Une comparaison des schémas engendrés par les Albanais en Grèce avec ceux qu'ils présentent en Italie permettra de renforcer, par ailleurs, nos postulats quant à la distribution diffuse de ce groupe migratoire sur le territoire.

Comparaisons avec les autres groupes de migrants en Grèce

La distribution de la population étrangère en Grèce, sur le territoire national par département, diffère à peine de celle des Grecs. Les nouveaux-arrivants se distribuent presque *au prorata* de la population grecque : ils s'installent en principe dans les deux centres urbains majeurs du pays – Athènes et Thessalonique – et dans les départements/nomes¹⁰⁸ (niveau administratif *NUTS*¹⁰⁹ *III*) avoisinants, aussi bien que dans ceux qui se situent le long de l'axe central du pays (autoroute Thessalonique-Athènes-Patras) ; enfin, ils sont très présents dans quelques régions très touristiques de certaines îles. Cependant, la comparaison attentive des distributions des Grecs et des étrangers sur le territoire national dévoile quelques spécificités intéressantes, comme par exemple l'absence quasi-totale des étrangers dans les départements nord-est du pays (Thrace) comme dans les départements ouest (à l'exception des îles ioniennes), ou même l'attraction qu'exercent sur les populations étrangères les îles des Cyclades et de Dodécannèse.

Notons, néanmoins, que les différents poids spécifiques de chaque groupe d'étrangers dans les unités spatiales examinées ne suivent pas exactement ce schéma et, plus encore, dissimulent des patterns de distribution spécifiques à chaque groupe. Les populations étrangères originaires de pays très différents les uns des autres

¹⁰⁸ Voir **Tableau 7.16**, en Annexe, pour la division administrative de la Grèce.

¹⁰⁹ *Nomenclature d'Unités Territoriales de Statistique (Nomenclature of Territorial Units for Statistics)*.

présentent des modes d'insertion spatiale extrêmement variés. L'utilisation du Quotient de Localisation (QL)¹¹⁰ nous permet d'établir une moyenne de comparer des populations très différentes arithmétiquement les unes des autres et, enfin, de percevoir les distributions propres à chacun des groupes examinés.

Si l'on maintient la distinction préalable des étrangers en Grèce en quatre groupes selon le pays d'origine¹¹¹, nous pouvons observer qu'alors que les populations étrangères originaires des pays les plus « développés » sont très manifestement attirés par les îles ioniennes et la plupart des îles de Dodécannèse, ceux qui viennent des pays les moins développés sont, au contraire, repérés presque exclusivement dans trois départements situés aux alentours d'Athènes (Béotie, Attique, Eubée). Les ressortissants est-européens (Balkaniques exclus) sont, par ailleurs, caractérisés par des fortes concentrations en Macédoine orientale et en Thrace, alors que les Balkaniques offrent des concentrations légèrement plus importantes en Epire, en Thessalie et dans la partie ouest de Péloponnèse¹¹².

Toutefois, à l'intérieur de ce dernier groupe (Groupe 2), on constate des différenciations considérables entre les schémas spatiaux des deux populations les

¹¹⁰ Cet indice dérive du rapport suivant : la proportion de la population d'un sous-groupe (par exemple d'un groupe d'individus étrangers) dans le département X sur l'ensemble de la population du même département/la proportion de la population du même sous-groupe dans l'ensemble de l'aire étudiée (ensemble des départements) sur l'ensemble de la population de cette dernière. Voir aussi section **13.2.2**.

¹¹¹ Groupe 1 : pays industrialisés ; groupe 2 : pays balkaniques ; groupe 3 : pays ex-socialistes, les pays balkaniques exceptés ; enfin, groupe 4 : reste des pays.

¹¹² Les immigrés venus des pays plus lointains (Afrique, Moyen et Extrême Orient) sont concentrés dans la capitale à plus de 50-80% de la population totale de chaque groupe, à la seule exception de l'Inde (12%), (**Tableau 7.15** en Annexe). Plus précisément, les migrants originaires d'Afrique et d'Asie présentent une nette concentration en Attique : près de 73% de la population de chacun de deux groupes résidant actuellement en Grèce. Si au lieu de la population des étrangers, nous tenons compte de la population de chaque nationalité travaillant en Grèce, en 2001, nous tirons des conclusions semblables. En revanche, les migrants provenant de l'Europe de l'Est, mais également ceux des Républiques ex-soviétiques, offrent une répartition différente sur le territoire grec, la Pologne étant le seul pays hors de ce « pattern » (77% des Polonais vivant en Grèce résident en Attique, et près de 72% à Athènes même). D'une manière générale, les ressortissants de l'Europe de l'Est, comme ceux qui viennent des pays balkaniques, offrent des taux de concentration dans l'Attique autour de 40%, les ressortissants des Républiques ex-soviétiques concentrés dans cette même région étant un peu moins nombreux (près de 32%).

plus nombreuses du groupe, les Albanais et les Bulgares. Les seconds sont sous-représentés dans presque toute la partie centrale et occidentale continentale du pays, avec quelques concentrations très importantes (en Phthiotide et en Crète, dans quatre des sept départements du Péloponnèse, en Macédoine orientale, etc.). En revanche, les concentrations des Albanais sont beaucoup moins intenses, même si ce groupe présente une prédilection particulière pour les départements d'Épire et de Thessalie (Kotzamanis *et al.*, 2006 :17-23).

Figure 7.1 : Grèce, régions et départements (sélection)

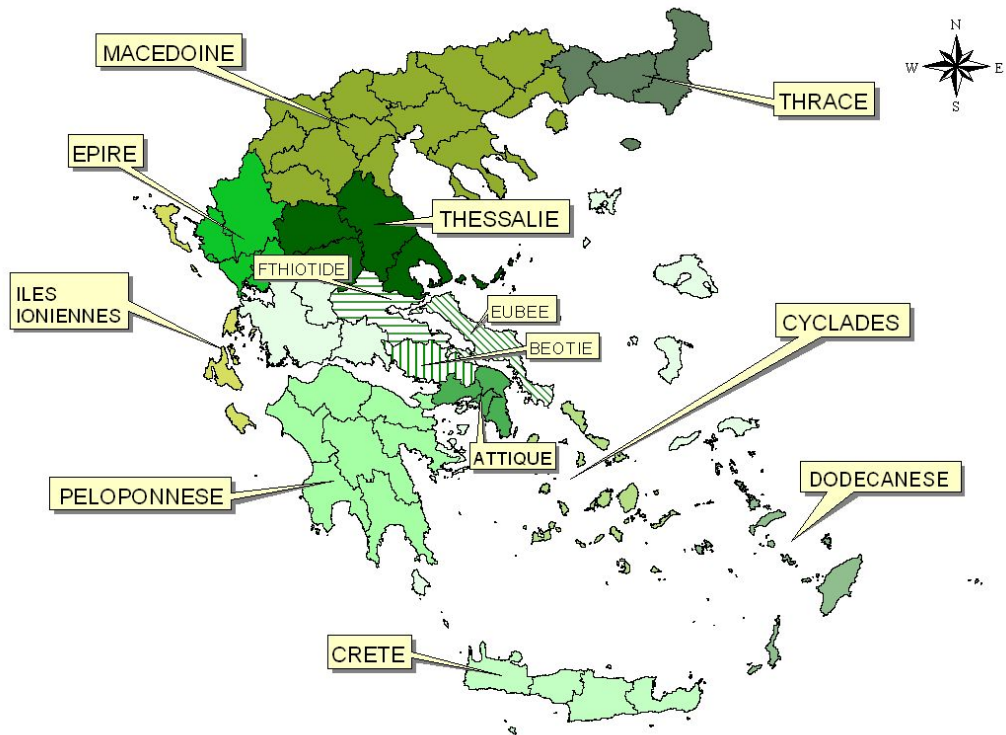


Figure 7.2 : La distribution spatiale de la population (résidente) de nationalité grecque dans les départements grecs (2001)

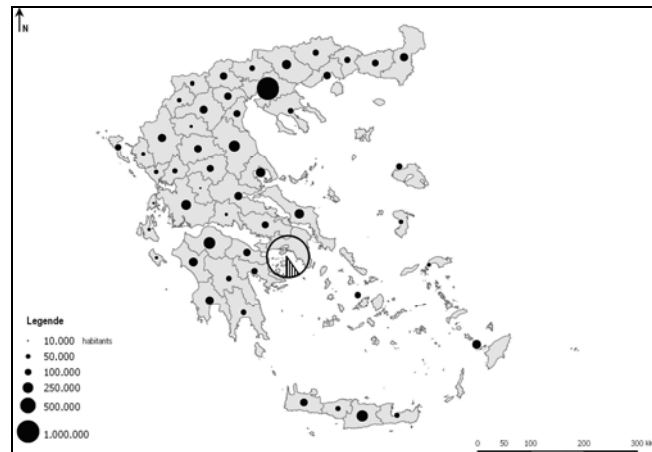


Figure 7.3 : La distribution spatiale de la population (résidente) de nationalité étrangère dans les départements grecs (2001)

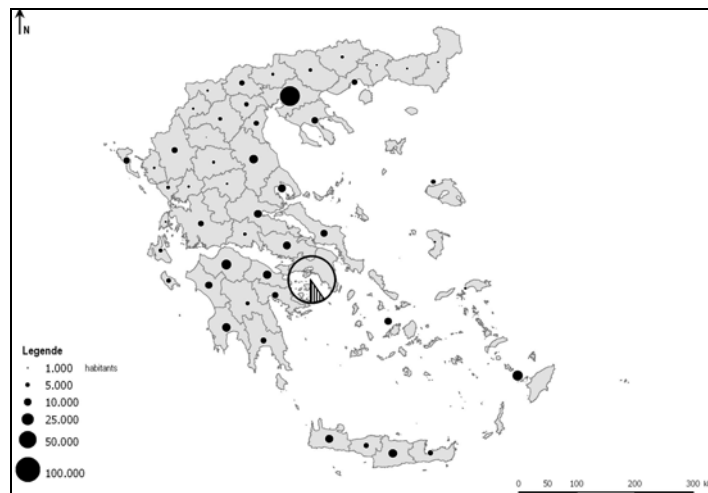


Figure 7.4 : Quotient de Localisation de la population de nationalité étrangère dans les départements grecs (2001)

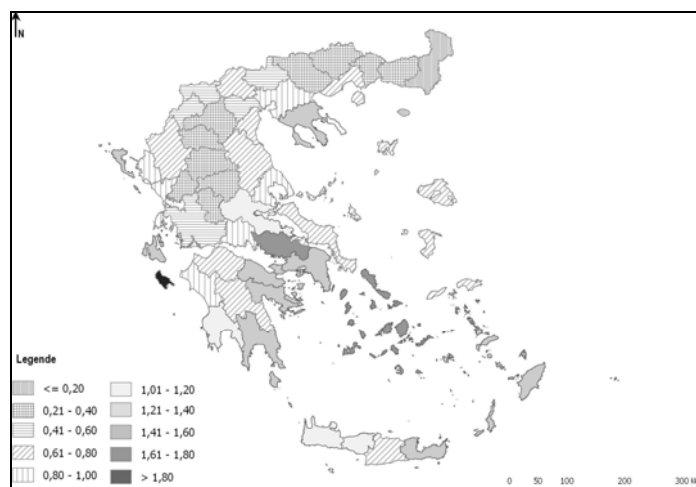


Figure 7.5 : Quotient de Localisation de la population issue des pays les plus « développés » (Groupe 1) dans les départements grecs (2001)

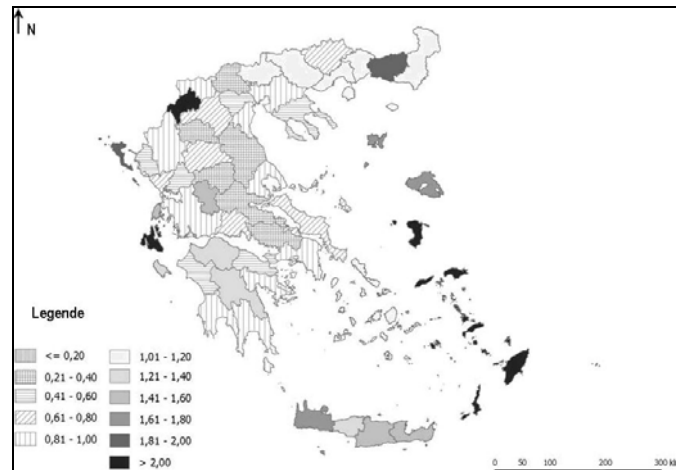


Figure 7.6 : Quotient de Localisation de la population issue des pays les « moins développés » (Groupe 4) dans les départements grecs (2001)

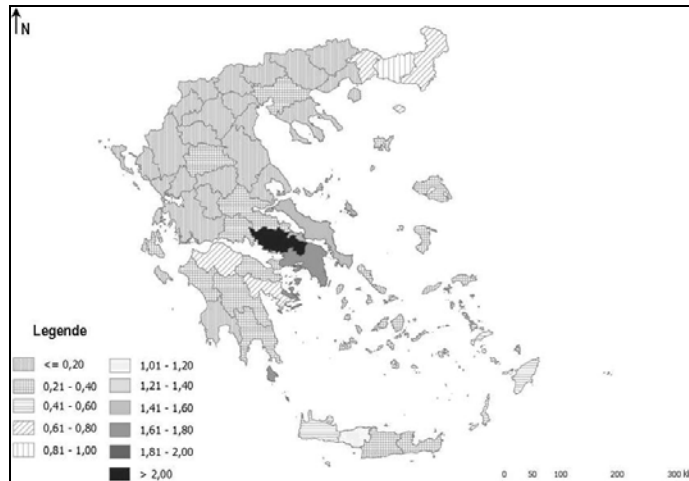


Figure 7.7 : Quotient de Localisation de la population issue des pays ex-socialistes (Groupe 3) dans les départements grecs (2001)

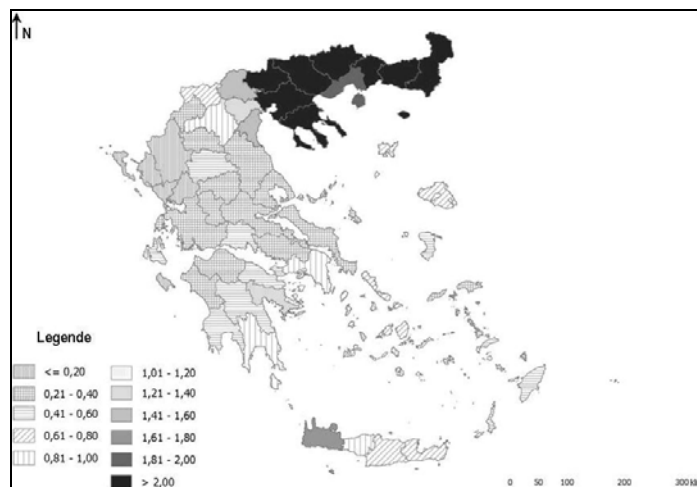


Figure 7.8 : Quotient de Localisation de la population issue des pays balkaniques (Groupe 2) dans les départements grecs (2001)

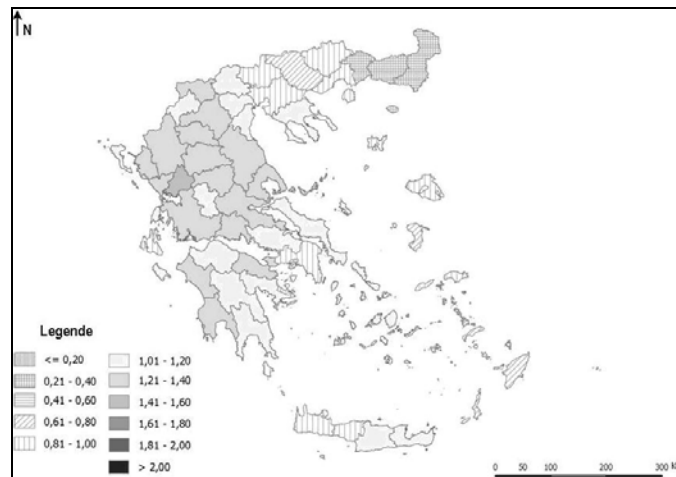


Figure 7.9 : Quotient de Localisation des Albanais dans les départements grecs (2001)

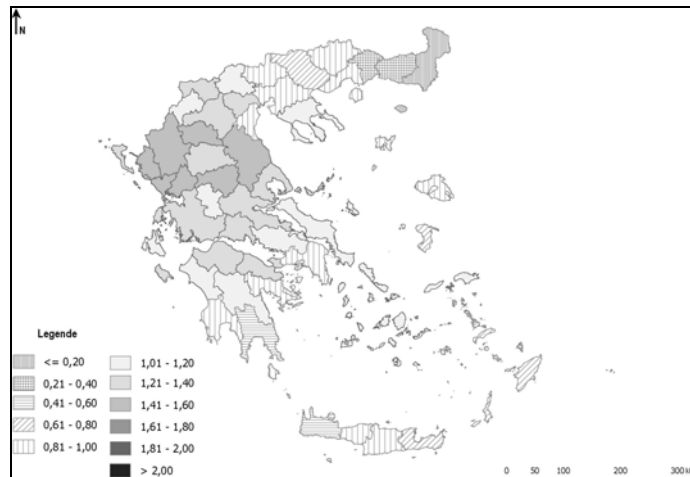
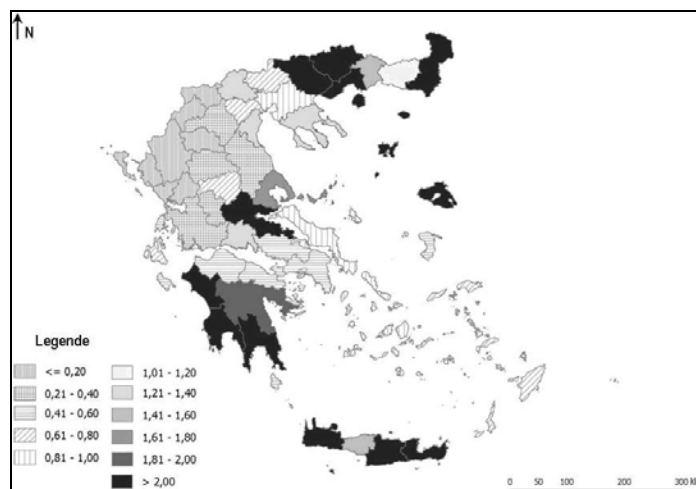


Figure 7.10 : Quotient de Localisation des Bulgares dans les départements grecs (2001)



Source : Kotzamanis et al., 2006.

A la vue de ces comparaisons, il apparaît que la distribution des Albanais sur le territoire grec est mieux équilibrée et certainement plus diffuse que celle de tout autre groupe. Si les plus importantes populations d'Albanais se concentrent autour des deux plus grandes villes du pays – Athènes et Thessalonique – qui rassemblent à elles seules plus de 40% des Albanais en Grèce¹¹³, force est de constater, toutefois, que cette présence est aussi de taille dans d'autres régions. Le rapport entre population totale et nombre d'Albanais permet de mesurer un impact migratoire fort dans les endroits très agricoles, par exemple les régions périurbaines d'agriculture de Béotie ou le bassin de production des grandes plaines de Macédoine et de Thessalie. La diffusion géographique des migrants albanais sur l'ensemble du territoire grec peut s'expliquer donc par plusieurs facteurs dont, essentiellement, la haute proportion de travailleurs albanais employés dans le secteur de l'agriculture. Par ailleurs, la grande attraction qu'exercent des régions comme l'Épire s'explique par la proximité à l'Albanie. Tout se passe comme s'il existait un gradient depuis la frontière gréco-albanaise : les régions les plus proches sont exposées de manière très importante au flux de population en provenance du pays voisin alors que les autres zones de Grèce connaissent une migration relativement plus variée. Néanmoins, si cette répartition apparaît bien autour de la frontière albanaise, force est de constater que les grandes régions agricoles du pays (Nord du Péloponnèse, Phtiotide et Macédoine), bien que plus lointaines, n'attirent, elles aussi, quasiment que des migrants albanais. Les espaces les moins concernés par l'immigration albanaise sont, par ailleurs, les confins nord-est du pays, une zone militarisée, qui connaît déjà, au sein de la population active, des groupes susceptibles d'entrer en concurrence avec les Albanais (Musulmans de Thrace, Bulgares frontaliers), (Bonifazi *et al.*, 2005).

Comparaisons avec les Albanais en Italie

Cette spécificité des Albanais à se diffuser dans le territoire national sans fonder des concentrations très importantes semble se confirmer également dans le cas de l'Italie. En effet, Corrado Bonifazi *et al.* (2005), tout en comparant les Albanais avec d'autres populations migratoires, affirment que la présence albanaise est plus diffuse sur le territoire italien que celle des autres communautés considérées, en

¹¹³ 33% de la population albanaise réside dans le département/nome d'Athènes, et un peu plus de 7% dans celui de Thessalonique (**Tableau 7.15**, en Annexe).

l'occurrence le groupe des Philippins qui sont fortement concentrés dans les provinces de Rome et de Milan¹¹⁴.

Si nous examinons le pattern spatial des Albanais en Italie de plus près, nous constatons que, dans les provinces, le chiffre plus élevé est enregistré à Milan avec 10 000 effectifs (5,3% du total), et des valeurs proches de 6000 personnes se trouvent à Florence (3,6%), Bari (4,3%), Rome (4,1%) et Brescia (3%) (**Figure 7.11a** et **7.11b**). En comparaison avec la Grèce, une différence remarquable se dégage dans la concentration territoriale : le taux enregistré à Athènes (33% de tous les Albanais du pays) est presque six fois plus élevé que le maximum italien, enregistré dans la province de Milan (Bonifazi *et al.*, 2005 ; Bonifazi & Sabatino, 2003 : 976).

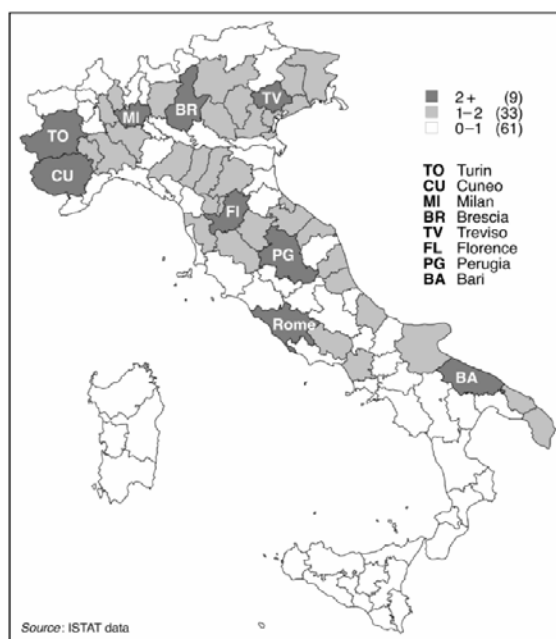
Néanmoins, il convient de souligner qu'à l'heure des premières arrivées, une distribution des Albanais dans tout le pays a été prévue et s'est produite, un type de mesure qui n'était appliqué pour aucune autre communauté migratoire en Italie. Aujourd'hui même, ces mesures affectent probablement, au moins en partie, la répartition géographique des Albanais (King & Mai, 2002). Ceci a pu être la raison du pourcentage inférieur des Albanais dans les grands secteurs urbains, comparé à l'immigration globale. Milan, en fait, accueille 12% de tous les immigrés en Italie et Rome 14%, alors que le pourcentage des Albanais résidents dans ces deux provinces est bien inférieur (Bonifazi & Sabatino, 2003 : 976-977).

Un autre aspect géographique notable de l'immigration albanaise est la plus grande concentration dans le sud du pays en comparaison avec l'immigration issue des pays est-européens et des pays à forte pression migratoire. Les plus forts pourcentages des Albanais se trouvent dans les Abruzzes, en Molise et surtout en Apulie, cette dernière région accueillant 10,3% du total de la communauté albanaise

¹¹⁴ Cependant, étant donné la façon dont s'organise l'immigration philippine en Grèce, il nous semble que le groupe des Philippins n'est pas le plus approprié pour établir une comparaison avec les Albanais. Les Philippins – ou plutôt les Philippines, car il s'agit d'une migration par excellence féminine – se concentrent presque exclusivement dans l'agglomération athénienne, et plus encore dans quartiers les plus huppés de cette dernière. Cela est dû au fait que les Philippines, en tant que groupe migratoire, sont « spécialisées » dans le travail domestique, et, plus encore, sont hébergées par leurs employeurs ; il n'est donc pas surprenant qu'elles se concentrent dans les « beaux quartiers », et – au niveau national – à Athènes. De même, la concentration des Philippins, dans le cas italien, à Rome et à Milan, tient très probablement des mêmes raisons. Les Albanais présentent des patterns migratoires très différents.

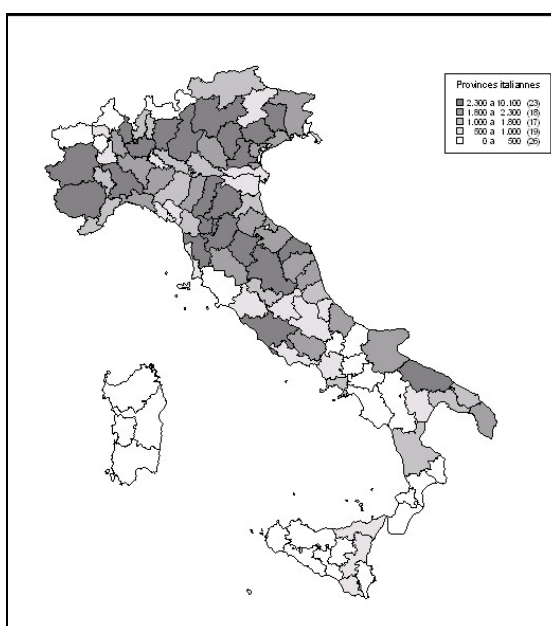
résidant en Italie. Cette répartition s'explique assurément par la proximité géographique, qui a joué un rôle principal en favorisant l'installation des Albanais dans les régions italiennes les plus proches de l'Albanie, cette migration de proximité se retrouvant en Grèce, comme nous l'avons dit, avec les plus hautes proportions d'Albanais dans les nomes d'Epire (Bonifazi *et al.*, 2005).

Figure 7.11a: Distribution géographique des Albanais résidents en Italie au dernier recensement (2001), au niveau de provinces, (pourcentages du total des Albanais en Italie)



Source: Bonifazi & Sabatino, (2003 : 977) ; élaboration sur données censitaires d'ISTAT (2002).

Figure 7.11b : Distribution géographique des Albanais résidents en Italie au dernier recensement (2001), au niveau de provinces (nombres absolus)



Source: Bonifazi *et al.* (2005) ; élaboration sur données censitaires d'ISTAT

Faisons un dernier commentaire à propos de la distribution diffuse des migrants albanais dans le territoire national, que ce soit italien ou grec. Selon Russel King et Julie Vulnetari (2003), il existe un rapport qualifié d'*évident* entre la distribution spatiale des Albanais en Grèce – et effectivement en Italie aussi – et les types d'emploi disponibles. Les secteurs urbains tels qu'Athènes, Thessalonique et Patras – les trois plus grands centres urbains grecs – offrent la possibilité d'emploi pendant toute l'année (quoique qu'ils s'agissent souvent d'emplois occasionnels et temporaires), tandis que les régions agricoles et les secteurs touristiques sont concernées principalement par un travail saisonnier.

Même si nous ne pouvons pas nier que la géographie économique de la Grèce est déterminante dans la répartition spatiale des Albanais, qualifier ce rapport d'évident n'est pas très aisé, du moins pour toutes les échelles géographiques. Certes, la distribution géographique des Albanais à l'échelle du pays apparaît comme un simple calque de la carte de l'emploi en Grèce. A cette échelle, le classique « *push and pull* » est opératoire, puisqu'en effet, comme nous l'avons vu auparavant, les Albanais se répartissent en très grande majorité le long des axes de dynamisme de l'économie grecque, c'est-à-dire le long de l'autoroute Patras-Athènes-Thessalonique. Mais on peut en arriver à d'autres conclusions si l'on introduit, pour ce résultat, une correction qui tienne compte de la répartition de la population par région (Sintès, 2002b : 2).

Pierre Sintès (2002b) a calculé, en 2001, le rapport de la population albanaise immigrée ayant fait une demande de carte verte par rapport à la population totale. Cet auteur affirme que l'importance des axes de développement s'estompe au profit d'autres zones (régions agricoles du pourtour du Péloponnèse, Béotie et Thessalie, zones frontalières de l'Albanie et îles touristiques). Un tel résultat l'amène à conclure que les Albanais sont répartis sur l'ensemble du territoire grec et que leur poids relatif est même, sans doute, plus grand dans les zones rurales qu'urbaines (Sintès, 2002a). Cette particularité peut aussi être confirmée si, des demandes pour la carte verte nous passons aux données censitaires de 2001, qui, à l'heure de la recherche de P. Sintès, n'étaient pas disponibles.

Cette diffusion des Albanais dans le territoire grec peut, certes, être attribuée aux caractéristiques du marché du travail – agricole et autre –, qui offre des conditions favorables pour l'emploi des immigrés. Mais si les explications les plus simples de

cette diffusion géographique – répartition en fonction des grandes zones d’emploi du pays, importance des axes de communication, etc. – sont de prime abord satisfaisantes, les enquêtes de P. Sintès (2002b : 3) en Albanie et en Grèce lui ont permis de constater que d’autres logiques seraient à l’œuvre pour orienter les pas des migrants, notamment celles qui font appel à des réseaux anciens, tissés durant les périodes précédant la dictature d’Enver Hoxha.

En fait, après avoir étudié les trajectoires migratoires de différents groupes d’Albanais (musulmans, orthodoxes, vlachophones, hellénophones) issus de villages spécifiques, P. Sintès a constaté que ces personnes ont été orientées vers des endroits particuliers en Grèce, du moins au début, où elles avaient des parents dont la frontière les avait séparé pendant des décennies. Ou bien encore elles se sont adressées vers les endroits dont elles « *connaissaient quelque chose* » en raison de contacts translocaux antérieurs à la Deuxième Guerre Mondiale. Cet auteur montre, ainsi, que la parenté et l’identité, une fois activées par les réseaux des migrants, peuvent être employées comme ressource dans le processus migratoire, déterminant de cette façon les patterns d’installation des migrants d’une manière que les facteurs d’attraction – répulsion (« *push and pull* ») ne peuvent pas interpréter.

Pierre Sintès (2002b) met donc l’accent sur l’importance de réseaux – essentiellement familiaux – liant un point du territoire albanais au départ et un autre point en territoire grec à l’arrivée. Cet auteur met ainsi en évidence un phénomène de « migration en chaîne », qui donne un grand poids au choix des pionniers, puisqu’à leur suite viendront s’installer les suivants, ce qui fait que des taux très importants d’Albanais de même origine locale résident dans le même village¹¹⁵. P. Sintès s’efforce également d’expliquer la mobilisation, après l’ouverture des frontières en Albanie et de l’exode qui a eu lieu, des réseaux préexistants. Pour ne prendre qu’un exemple, l’établissement de certains de ses informateurs dans la plaine de Corinthe ne serait ainsi pas un hasard : ces derniers auraient suivi les traces d’un parent établi en Grèce avant la Seconde Guerre Mondiale ; d’autres sont restés là en s’appuyant sur les

¹¹⁵ Les Albanais résidant ou travaillant, par exemple, dans le village de Vohaïko (dans la plaine de Corinthe, la région de la Voħa) sont venus exclusivement des villages de Hajmel (région de Shkodër), de ceux de la région de Peshkopi et de Karjan (région de Gjirokastër). Des informations obtenues auprès de la municipalité de la Voħa, à l’occasion de la seconde campagne de régularisation de 2000, ont permis de constater qu’en moyenne, 80% des Albanais de même origine résident dans le même village (Sintès, 2002b : 3).

facilités que procuraient la présence, dans la région, de nombreux Grecs albanophones.

Panos Hatziprokopiou (2004 : 333 et 2005 : 97) inscrit ses propres recherches dans cette même lignée de pensée en mettant en lumière le lien privilégié entre Thessalonique et Korçë, et en suggérant que des réseaux sociaux translocaux (Guarnizo & Smith, 1998 : 13) connectent les deux villes. Ces réseaux, enracinés dans des relations historiques et culturelles et facilités par la proximité géographique, forment les décisions initiales de migration et d'installation dans le pays d'accueil.

Dans la région balkanique, des peuples divers (par exemple Valaques, Rom, mais également marchands, bergers, voyageurs, etc.) se déplaçaient pour des raisons très variées – comme il a été brièvement discuté en première partie. Ces mouvements avaient lieu dans l'espace commun de l'Empire ottoman, plus tard divisé par les frontières des Etats-nations. Thessalonique, qui était l'un des noyaux principaux de l'activité commerciale des Balkans, entretenait des liens avec les plus importantes villes balkaniques, particulièrement dans la partie méridionale de la région. La ville fournissait un accès vers la mer et était un endroit-clef de passage de la route ouest-est vers Istanbul. Sa foire commerciale annuelle, par ailleurs, tenue chaque septembre, était d'importance transnationale.

Dans certains cas, des relations doublant les liens économiques ont été formées, en raison de la mobilité et de l'installation de populations. C'est ce qui semble être le cas des liens entre Thessalonique et Korçë. Les rapports de ces deux villes ont pris racine au 19^{ème} siècle et ont été formés par des liens commerciaux et par la présence de populations grecques, valaques ou albanaises dans les deux villes. La localisation géographique de Korçë et les itinéraires commerciaux pendant l'ère ottomane ont dirigé les marchands de Korçë vers Thessalonique. Après la libération du joug ottoman que connaît Korçë en 1917, un jumelage entre les deux villes a été instauré, mais ce contact a demeuré glacé pour presque la moitié du siècle suivant la Seconde Guerre Mondiale. Le lien a été rétabli dans les années 90, cette fois par la migration, mais également par d'autres formes de mobilité entre les deux villes (commerce, investissements, voyages d'affaires, etc.). Pour certains, l'ouverture des frontières a restitué une tradition migratoire vers Thessalonique, qui avait historiquement été – avec l'Amérique du nord et Istanbul – parmi les destinations principales à l'étranger de gens de Korçë (Hatziprokopiou, 2005 : 97-98).

Envisagé à cette échelle, le processus d'installation des migrants fait intervenir des éléments nouveaux renvoyant à des solidarités inattendues entre certains groupes d'habitants des deux pays. Les cas des frontaliers et du lien entre Thessalonique et Korçë ont été, par ailleurs, l'occasion de mettre en avant une logique territoriale réticulaire, autour des liens de parenté tissés dans le passé, logique non seulement négligée quand on étudie les migrations albanaises en Grèce, mais aussi estompée par une autre logique territoriale, laquelle est aréolaire, conforme aux réalités spatiales de l'économie du pays d'accueil (Sintès, 2002b : 17-18).

Quelles qu'en soient les raisons, la répartition des Albanais sur le territoire grec peut être qualifiée de diffuse, étant donné leur quasi omniprésence en Grèce : quasiment n'importe quel département du pays est concerné par les flux albanais. Cela est d'autant plus vrai si l'on compare le cas des albanais avec d'autres communautés de migrants qui offrent des concentrations plus intenses sur le territoire national. L'examen du cas des Albanais en Italie renforce, d'ailleurs, nos conclusions quant à cette distribution spatiale équilibrée.

A une échelle plus fine, l'examen de la distribution spatiale des Albanais s'avère plus intéressant encore. Car il semble très probable que ce pattern albanais de diffusion dans l'espace national se répète également à l'échelle intra-urbaine. Nous poursuivrons ces questionnements dans la *Quatrième Partie*, où nous explorons de près le cas précis de Thessalonique.

Chapitre 8 : Au-delà des données censitaires, les enquêtes de terrain. Quelques points essentiels pour l'étude des migrants albanais en Grèce

Les nombreux problèmes de quantification des populations immigrées et par là même le manque persistant de données sur la question migratoire en Grèce ont déjà été soulignés au début de ce travail. Jusqu'à présent, nous avons employé la source existante la plus complète de données sur les migrants, c'est-à-dire les données statistiques issues du dernier recensement en Grèce (2001). Or, il existe quelques thèmes concernant la vie des migrants en Grèce, et celle des Albanais plus précisément, qui ne peuvent être discutés qu'à partir des recherches sur le terrain. C'est pour ceci que nous tentons, dans ce chapitre, l'analyse de certains sujets incontournables des migrations albanaises, fondée sur des travaux de terrain auxquels s'ajoute le nôtre.

Dans un premier temps, nous nous efforçons de présenter notre propre travail de terrain – le profil général et quelques caractéristiques de l'échantillon utilisé, les méthodes de l'enquête, certaines de nos découvertes, etc. Nous ne serons pas, néanmoins, en mesure de comparer nos résultats avec les données censitaires, car la représentativité de notre échantillon est très limitée, comme nous l'expliquerons en détail. Nous fournirons toutefois quelques comparaisons ponctuelles à titre indicatif. Notre intérêt porte principalement sur l'image vague fabriquée par les données censitaires, que nous nous efforçons de préciser, et nous tentons d'approfondir certains sujets-clés pour la construction de notre problématique. Dans un deuxième temps, c'est sur ces sujets-clés que nous convoquerons également, dans notre propos, les observations et les constats auxquels sont parvenues d'autres enquêtes de terrain.

8.1 L'enquête de terrain : identité, dessein de l'enquête et profil général de l'échantillon

Notre recherche empirique s'inscrit dans une enquête plus globale de la Banque Mondiale. Celle-ci effectue, depuis un certain temps, une série d'études et de notes de politique sur les marchés du travail, les réseaux sociaux de sûreté, la pauvreté et les questions migratoires... Depuis 2002, elle a été étroitement impliquée dans la collection de données par famille en Albanie, en fournissant les enquêtes *LSMS – Living Standards Measurement Survey*¹¹⁶ - mais aussi d'autres enquêtes supplémentaires afin de compléter les données collectées par les *LSMS*.

8.1.1 Identité et objectifs de l'enquête

La recherche à laquelle nous avons participé, intitulée « *Pour soutenir la planification des Politiques Migratoires : une Analyse des Flux Migratoires entre Albanie et Grèce* » (“*Supporting the Design of Migration Policies: an Analysis of Migration Flows between Albania and Greece*” ; WB LSMS/2006v), fait partie de l'ensemble des enquêtes qui ont été menées en complément des *LSMS*. L'objectif de cette tâche, menée entre décembre 2005-juin 2006, était de concevoir et mettre en place un petit aperçu des migrants albanais en Grèce afin de mieux appréhender les facteurs qui influencent la migration, l'intégration dans la communauté de réception, les migrations de retour et les remises de fonds.

En marge de cette enquête, nous avons parallèlement mené des interviews qualitatives auprès des 29 immigrants albanais qui résidaient, à l'heure de l'étude, dans la Grèce du Nord, et plus précisément dans le Département de Thessalonique (19 entretiens), celui d'Imathia et en Chalcidique. L'objectif de cette enquête parallèle était l'investigation sur quelques thèmes supplémentaires qui n'étaient pas abordés par le questionnaire principal, mais dont le traitement était indispensable pour mener à bien notre thèse. La grande majorité de ces sujets est étroitement liée à l'espace géographique de l'installation des migrants. Pour autant, il ne s'agit pas d'une enquête séparée et autonome, puisque les questions supplémentaires étaient adressées juste après la fin de l'entretien sur questionnaire. L'intervieweuse s'est efforcée d'inciter

¹¹⁶ Pour plus d'information sur l'enquête LSMS, voir World Bank & INSTAT (2003) et l'*Introduction*.

ses interlocuteurs de parler librement de leur vie et leurs expériences à Thessalonique et dans les autres villes/villages en question, tout en guidant la discussion avec certaines questions-clefs.

8.1.2 Echantillon, sources, méthodes et techniques

L'échantillon de l'enquête WB LSMS/2006v interviewé en Grèce a été identifié et choisi sur la base d'une information recueillie pendant l'enquête *LSMS 2005* menée en Albanie par la Banque Mondiale et l'Institut des Statistiques albanais (INSTAT). Les 3600 ménages interviewés au cours de la *LSMS 2005* ont fourni l'information de contact (téléphones portables) de leurs membres émigrés résidant à l'heure de l'enquête en Grèce. A partir de cette information, les migrants concernés ont été appelés par les intervieweurs afin d'être localisés ; dans le cas où les migrants étaient d'accord pour poursuivre l'enquête et donc d'être interviewés par les membres de l'équipe, des informations supplémentaires ont été demandées, concernant la région de résidence en Grèce, l'adresse complète du futur interviewé, ainsi que la langue de préférence de l'entretien (albanais ou grec). Dans le cas de refus de la part du migrant pour poursuivre l'enquête, la procédure était immédiatement arrêtée. Enfin, si les informations initiales de contact étaient insuffisantes pour repérer le migrant en Grèce, d'autres informations supplémentaires ont été demandées auprès de ses parents en Albanie, au travers la *LSMS*. Il va de soi que le processus de repérage des migrants en Grèce était très long et lent. Par conséquent, les entretiens n'ont pu démarrer qu'au début de décembre, date peu propice, puisque un grand nombre des futurs interviewés étaient partis en Albanie pour les vacances de Noël. Il convient d'ajouter que les efforts pour contacter les personnes qui n'ont pas été repérées tout au long de l'enquête n'ont pris fin qu'avec la fin de l'enquête. Il y avait donc au cours de l'enquête deux processus différents mais parallèles : les entretiens et la prise de contact par téléphone des migrants repérés par la *LSMS* en Albanie.

Outre les « pertes » en raison du refus de quelques personnes pour être interviewées, un choix a été fait par rapport à l'échantillon. La Grèce est un pays aux nombreuses spécificités géographiques, dont, notamment, des régions très isolées – îles ou montagnes. Nous n'étions donc pas en mesure d'effectuer des entretiens partout. Ainsi, un seuil minimum concernant le nombre d'entretiens potentiels dans une région spécifique a été posé avant qu'un intervieweur s'y déplace. Autrement dit,

nous avons privilégié les régions grecques qui rassemblaient un nombre suffisant d'entretiens possibles (au sens où les migrants présents sur nos listes avaient accepté d'être interviewés).

Le bilan final est 128 individus interrogés qui se concentrent surtout dans l'agglomération athénienne, dans le département (nome) de Thessalonique et dans ses alentours, en Thessalie, en Epire, en Crète et à l'île de Corfou. Cette distribution n'est guère surprenante, si l'on compare ces résultats avec les données censitaires : les analogies semblent être respectées.

La façon dont notre échantillon a été constitué ne permet pas la représentativité. Bien que les informations à l'origine soient issues d'un échantillon représentatif en Albanie (3600 ménages pour une population d'un peu plus de 3 millions d'habitants), l'échantillon en Grèce est filtré deux fois par rapport à l'échantillon initial constitué par les réponses des parents des futurs interviewés présents en Grèce. Le premier filtrage est constitué par le simple fait d'accepter qu'un membre de la famille, interrogée en Albanie, a émigré en Grèce ; le deuxième est d'accepter de donner ses coordonnées en Grèce pour la suite de l'enquête. Nous ne sommes pas en mesure de dire si ces deux processus sont parallèles ou successifs. Toutefois, il est clair que les parents des migrants irréguliers en Grèce avaient de très bonnes raisons soit pour refuser d'admettre qu'un membre de leur famille vivait en Grèce soit pour ne pas donner ses coordonnées aux intervieweurs, au regard de sa situation « illégale ». En effet, toutes les personnes interviewées en Grèce avaient des documents légaux ou du moins c'est ainsi qu'elles ont répondu. Il est néanmoins connu qu'une part non négligeable des Albanais résidant en Grèce est en situation irrégulière, ce qui n'apparaît pas dans les résultats de cette enquête. Plus encore, sur les 3600 ménages interrogés en Albanie moins de 400 ont répondu qu'un membre du ménage vit en Grèce et ont donné ses coordonnées, soit un taux de 11% ce qui est très faible par rapport aux ménages albanais touchés par l'émigration à destination de la Grèce. Enfin, le fait que nous avons choisi de ne pas effectuer d'entretiens dans certains endroits, à cause de la distance géographique et le petit nombre d'entretiens potentiels dans ces endroits-là, vient renforcer la non-représentativité de notre échantillon.

8.1.3 Les étapes de l'enquête

La méthode employée par l'enquête est l'entretien quantitatif structuré. Dans un premier temps, un questionnaire d'ébauche a été constitué (d'abord en grec puis traduit en anglais), qui, suite aux modifications proposées par le coordinateur de la Banque Mondiale, a été complété puis traduit en albanais. Afin de vérifier la pertinence du questionnaire dans son ensemble, une étude préliminaire sur dix migrants albanais résidant en Magnésie (Volos) a d'abord eu lieu. Suite à l'analyse des résultats, les ajustements et les corrections nécessaires ont été faits pour que le questionnaire prenne sa forme finale et soit traduit en grec et en albanais, les deux langues dans lesquelles les entretiens seraient menés.

Simultanément, une base de données a été créée pour l'organisation et l'analyse de l'information recueillie. Dans le même temps, les premiers contacts exploratoires étaient pris par téléphone avec les migrants inscrits sur la liste initiale de la Banque Mondiale, afin de vérifier si les numéros de téléphone correspondaient aux personnes dans la liste, d'obtenir des informations sur le domicile en Grèce (région/ville ou village/quartier), enfin de présenter dans le détail le but de l'étude, tout en sensibilisant et préparant les migrants pour les entretiens.

Les résultats des premières prises de contact ont été envoyés à l'équipe de la Banque Mondiale en Albanie pour obtenir davantage de contre-épreuves et pour corriger les informations inexactes. Pour les individus qui avaient refusé d'être interviewés, nous avons demandé à leurs familles en Albanie de les contacter afin de les convaincre de coopérer et d'accepter d'être interviewés. Cet étape a été répétée trois fois : il y avait trois tours successifs : prise de contact téléphonique, vérifications des informations en Albanie (et/ou d'intervention de la famille en Albanie pour repérer et/ou convaincre le migrant en Grèce), et reprises de contact en Grèce.

Après la troisième tentative téléphonique, en mi-décembre, un calendrier d'entrevues avec les migrants albanais a été établi. Jusqu'au début du mois d'avril, nous avons procédé à la réalisation des entretiens programmés, tout en poursuivant les efforts pour trouver ceux qui n'avaient pas été repérés (téléphones portables éteints ou qui n'étaient jamais décrochés). Ainsi, le volume principal des entretiens a été effectué jusqu'en avril. Toutefois, comme les efforts pour repérer ou convaincre d'autres migrants à participer à l'enquête ont été continués jusqu'à la fin de juin, les

derniers entretiens ont effectivement été menés à ce moment-là. Entre-temps, un travail d'introduction dans la base de données de l'information saisie a été exécuté.

La dernière étape de l'enquête, soit l'analyse des données et la production d'un rapport final pour la Banque Mondiale, a été achevée à la fin du mois de septembre 2006.

8.1.4 Profil et caractéristiques générales de l'échantillon¹¹⁷

Nous nous efforcerons dans cette section de présenter brièvement le travail empirique que nous venons d'identifier et d'exposer en particulier le profil général de l'échantillon employé, quelques-unes de ses caractéristiques significatives pour notre recherche ainsi que certaines de nos découvertes.

Structure démographique, répartition par motif d'immigration et durée de séjour

Deux tiers de notre échantillon est d'origine rurale, les hommes constituant l'écrasante majorité de l'ensemble (73%). Approximativement une personne sur trois est née entre 1970-1974, c'est-à-dire avait entre 32-36 ans, alors qu'une sur six avait au-dessous de 26 ans. Il s'agit donc d'une population jeune en âge de travailler et par là même d'une migration de travail classique, ce qu'est en effet l'immigration albanaise, comme nous l'avons déjà constaté dans l'examen des données censitaires. Concernant l'état civil de nos répondants, l'écrasante majorité (85%) sont mariés, ce qui est fortement corrélé au bas pourcentage de très jeunes (moins de 26 ans).

Si l'on trace une ligne imaginaire au nord des zones de Fier, Berat, Skrapar et Korçë, la « frontière » entre nord et sud, nous pouvons observer que près de la moitié de l'échantillon (44%) est née dans le sud du pays. En outre, si l'on prend en compte les zones où les répondants résidaient avant leur migration en Grèce, la conclusion ne se modifie que légèrement. Nous pouvons, par conséquent, maintenir l'hypothèse que les flux de migration interne avant de venir en Grèce ne sont pas significatifs, ce qui rejoint nos conclusions antérieures sur les populations qui émigrent à l'étranger et celles qui privilégient les mouvements internes. Nous pouvons également confirmer une autre hypothèse que nous avons faite antérieurement quant aux régions

¹¹⁷ Cette partie s'appuie uniquement sur le rapport final de l'enquête : Kotzamanis (2006a).

d'« expulsion » de migrants internationaux – essentiellement des régions frontalières comme Korçë¹¹⁸ (voir *Graphique 8.1* en *Annexe*).

Le séjour moyen en Grèce est de 9.5 ans, ce qui signifie que seul un petit pourcentage de nos répondants sont des primo-migrants. Si nous tenons compte du fait que les frontières albanaises ont été ouvertes pour la première fois juste après 1990, nous pouvons fermement maintenir l'hypothèse qu'un grand nombre de répondants appartiennent à la première vague migratoire depuis l'Albanie.

Les deux raisons principales pour émigrer en Grèce pour la première fois sont, d'une part, le fait qu'un parent de l'interviewé vivait en Grèce – ce qui souligne l'importance des réseaux migratoires –, et, d'autre part, le fait que l'Albanie a des frontières communes avec la Grèce, au sens où l'accès en Grèce était facile, car il suffisait de franchir la frontière. Un autre motif important d'immigration en Grèce semble être l'incapacité d'émigrer ailleurs. Il est sous-entendu que le motif de l'immigration est donc le travail, ce qui vérifie – une fois de plus – que les migrations albanaises sont des migrations de travail classiques. Quant au regroupement familial, qui selon le dernier recensement est la deuxième plus importante raison d'immigration, malheureusement nous ne sommes pas en mesure de le quantifier. Cependant, il semble que l'écrasante majorité des femmes ont suivi leurs maris, indépendamment de la démarche suivie pour venir en Grèce (un regroupement familial légal, un passage illégal par les frontières, un visa touristique, etc.).

Une fois arrivé en Grèce pour la première fois, un nombre considérable des répondants a été installé en Attique (agglomération athénienne et banlieues/niveau administratif *NUTS II*), et en particulier dans la ville d'Athènes (1/4 de l'échantillon). Selon l'enquête, les autres grands « absorbeurs » des flux migratoires sont le département d'Imathia (région rurale en Grèce nordique) et le département de Thessalonique (la plus grande zone métropolitaine après la capitale). Cette première distribution spatiale s'explique très bien par les réseaux de connaissances, comme nous le verrons peu après. En effet, les répondants ont été installés, pour la première fois, principalement dans les endroits où un de leurs parents vivait déjà. L'existence d'un parent a, de surcroît, facilité le processus pour trouver un travail dans cet endroit là : c'est le cas d'un individu sur deux.

¹¹⁸ Voir la section 6.4

La source de financement du premier voyage en Grèce est constituée par l'épargne personnelle pour une personne sur trois. Une autre source importante (pour un individu sur quatre) était l'aide familiale, ce qui souligne l'importance des migrations albanaises comme décision familiale, voire comme projet familial.

Deux tiers des personnes interviewées sont entrés en Grèce illégalement, mais à l'heure de l'entretien presque la totalité (96%) avait obtenu un permis de séjour. Cela est lié à la durée généralement longue du séjour des répondants en Grèce et aux deux occasions qui leurs sont été offertes pour légaliser leur statut (les deux programmes de régularisation en 1998 et en 2001). Rappelons, néanmoins, que ce pourcentage élevé est également corrélé à l'échantillon envoyé d'Albanie : il est évident que parmi les individus qui avaient été déjà interviewés en Albanie ceux qui ont accepté de collaborer à l'enquête en Grèce étaient (ou étaient les parents) de migrants déjà pourvus de papiers en Grèce.

A la question « Souhaitez-vous d'émigrer ailleurs ? », un sur deux individus répond vouloir quitter la Grèce s'il le pouvait et aller dans un autre pays. Parmi eux, une majorité écrasante voudrait aller aux Etats-Unis, afin de trouver un meilleur travail ou pour y rejoindre de la famille.

Niveau d'instruction et activité professionnelle

Pour le niveau d'instruction, presque un individu sur trois a achevé douze ans d'éducation en Albanie, alors qu'un petit nombre (9%) avait étudié pour plus de seize ans. En moyenne, notre échantillon a étudié pendant 10.6 ans. Plus d'un tiers des personnes interrogées a déclaré avoir une bonne connaissance de la langue grecque, l'écrasante majorité (plus de 70%) ayant une bonne, très bonne ou excellente connaissance du grec. Ceux qui peuvent à peine parler grec ou ne peuvent pas parler grec du tout sont, par ailleurs, très peu nombreux (à peine 1%). Les bonnes capacités des migrants en grec oral ne sont pas surprenantes, vu que la longueur moyenne du séjour en Grèce excède les 9 ans. Néanmoins, les capacités de lecture et d'écriture en grec n'avoisinent pas la capacité orale. En bref, selon les réponses enregistrées, un taux considérable (18%) peut à peine ou pas du tout lire le grec, tandis que près de deux personnes sur cinq peuvent à peine ou pas du tout écrire en grec.

Il a été répété à maintes reprises que les migrations albanaises sont des migrations de travail classiques. Ceci est, d'ailleurs, souligné par le fait qu'un tiers de nos répondants étaient chômeurs en Albanie un mois avant de venir en Grèce pour la

première fois. Parmi ceux qui travaillaient, un individu sur deux était un employé salarié, alors qu'un sur cinq était membre-assistant et contribuait à un travail familial, dans le sens où il faisait des travaux surtout agricoles ou des tâches domestiques sans être rémunéré. Concernant les secteurs de l'activité économique en Albanie, nous pouvons observer la primauté du secteur primaire, et à un moindre degré du secteur secondaire. A titre indicatif, une personne interviewée (ayant un emploi) sur trois a été occupée dans l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, etc., tandis qu'une sur six l'a été dans la manufacture et une sur huit dans le BTP. A l'instar de toutes les économies socialistes, le secteur public albanais était l'employeur par excellence ; en effet, la moitié de ceux de nos répondants qui travaillaient avant leur émigration a été occupée dans le secteur public. Cependant, un taux considérable (40%) était occupé dans le secteur privé, dont l'existence est apparue après 1995, soit dans les dix dernières années (l'enquête a été menée en 2005). Il n'est pas étonnant qu'un nombre important de nos répondants ait travaillé dans le privé avant d'émigrer car, comme nous l'avons vu, nombreux sont ceux qui ont quitté l'Albanie il y a approximativement dix ans.

Naturellement la situation change beaucoup par rapport au premier métier en Grèce, puisque – sans aucune surprise – les migrants en Grèce subissent une sous-estimation de leurs qualifications : l'écrasante majorité (70%) des personnes interviewées sont des journaliers, travaillent en principe dans l'agriculture, l'élevage, etc. (40%), et secondairement dans le bâtiment (25%). Cependant, une petite amélioration de leur situation au cours du temps peut être observée. En effet, aux questions sur leur actuel métier en Grèce, alors que la plupart des répondants disent rester des journaliers, ils se déclarent simultanément ouvriers à temps plein, ce qui implique une certaine intégration dans le marché du travail. En outre, durant le séjour des migrants en Grèce depuis le début jusqu'à l'heure de l'interview, nous pouvons observer un mouvement clair de leurs emplois du secteur agricole vers les constructions (où le pourcentage a doublé) et secondairement, vers les services (qui ont également doublé)¹¹⁹.

¹¹⁹ Ces résultats ne sont pas étrangers à la situation enregistrée par le recensement de 2001 : en effet, les Albanais employés dans le BTP sont 32% du total, mais si l'on ne considère que les hommes, qui sont ceux qui travaillent dans ce secteur, on atteint 42%, taux très proche du 47% enregistré par notre enquête. Ceci est aussi le cas du secteur de l'hôtellerie-restauration et du commerce où, selon le recensement 14% des Albanais en Grèce y sont occupés, comparé au 16% de notre enquête.

Presque un répondant sur cinq a avoué avoir un deuxième travail régulier, la majorité étant des travailleurs journaliers, mais un nombre important travaillant pour son propre compte (15%). Contrairement au métier primaire, les emplois secondaires concernent – à un degré considérable (40%) – des services dans le commerce et l'hôtellerie-restauration. Néanmoins, les constructions restent toujours importantes.

Quant aux heures moyennes de travail par jour, juste une semaine avant l'entrevue, plus que la moitié de ceux qui avait un travail au moment de l'entretien (à savoir l'écrasante majorité) ont travaillé durant 8-10 heures par jour. Ceci signifie que les emplois des migrants sont non seulement à temps plein mais dépassent même le seuil de huit heures par jour. Nous pouvons observer, par ailleurs, une disparité importante entre, d'une part, les réponses concernant les heures de travail pendant la semaine juste avant l'entretien (où un grand pourcentage a travaillé plus de 8h/jour), et, de l'autre, les réponses au sujet du dernier mois avant l'entretien (où un pourcentage élevé a travaillé moins de trois semaines durant ce mois). Cette divergence doit être liée au fait qu'une grande partie des répondants travaillent dans des emplois très dépendants des variations climatiques, comme les travaux agricoles et le BTP. Rappelons que les entretiens ont été menés en principe en décembre 2005, l'hiver étant souvent à l'origine de l'interruption de travaux fortement saisonniers. En second lieu, comme que les entretiens ont été menés juste avant les vacances de Noël, nombreux étaient ceux qui étaient partis en Albanie, et donc n'ont pas travaillé normalement durant cette période-là.

La nationalité des employeurs est très majoritairement grecque. Ce qui est également très intéressant est que presque un individu sur quatre travaille avec son actuel employeur depuis 2-5 ans et un sur cinq depuis plus de 5 ans. Ceci est très important pour les liens qui se fondent entre employeurs-employés, très fréquemment des relations de dépendance du migrant par son « patron », qui adopte souvent un

Cependant, le taux d'Albanais travaillant dans le secteur primaire est de 21%, c'est-à-dire bien plus important que le taux enregistré par notre enquête de terrain (13%). Cette différence peut être due aux choix géographiques faits pour notre échantillon : les régions grecques qui ont été exemptées des entretiens, car très isolées (régions montagneuses, îles, régions loin des trois pôles principaux des entretiens, soit Athènes, Thessalonique et Thessalie) et avec un très petit nombre d'entretiens à y mener, présentent une forte probabilité d'être des régions où la principale occupation des migrants se trouve dans le secteur primaire. Ceci dit, effectivement le poids du secteur primaire représente dans notre enquête une part moins importante qu'elle ne devrait l'être.

comportement fortement protecteur voire paternaliste envers ses employés albanais ; nous reviendrons sur ce sujet ci-dessous.

Les emplois de nos informateurs sont en général officiellement enregistrés et eux-mêmes sont, dans leur majorité (plus de 70%), actuellement assurés à une caisse de sécurité sociale quelconque. Cependant, la part la plus importante d'employés assurés correspond à ceux qui ont pu rassembler 100-150 timbres d'assurance annuellement, ce qui est le nombre minimum exigé par la loi pour qu'un migrant puisse obtenir un permis de séjour. Ceci signifie que même si les migrants sont assurés, les employeurs payent pour eux la sécurité sociale minimum. Enfin, un nombre non négligeable des répondants (20%) n'est pas du tout assuré ou n'a pas pu rassembler assez de timbres pour atteindre le minimum exigé pour le renouvellement du permis de séjour (18%).

Le chômage ne semble pas constituer un problème majeur des migrants albanais, du moins jusqu'au moment de nos entretiens. Presque un individu interrogé sur cinq n'a jamais été sans emploi. Cependant, parmi ceux qui ont été chômeurs, rares sont ceux (un sur dix) qui ont reçu des allocations de chômage, ce qui souligne l'insuffisante sécurité sociale des migrants albanais et par conséquent leur exclusion de toutes les allocations de chômage.

Finances personnelles (revenu, épargne, investissements, remises de fonds) et pauvreté subjective

L'instabilité financière à l'aune d'une année, due principalement aux travaux saisonniers et occasionnels, est le trait le plus remarquable des finances personnelles de migrants albanais. Presque deux personnes sur cinq ont un revenu minimum mensuel de moins de 300€, alors que plus que l'un quart a déclaré comme revenu mensuel maximum plus de 1100€ (voir **Graphique 8.2** en *Annexe*). En général, un individu sur deux a déclaré gagner mensuellement moins de 700€, alors que près d'un sur trois gagne entre 700 et 800€.

Pour leur rémunération, comparée à la rémunération moyenne (pour le même travail fait par un ouvrier grec), moins d'un tiers des répondants déclare être payé de manière égale, alors que trois personnes sur cinq croient qu'elles sont payées de façon inégale. A titre indicatif notons que parmi ces dernières près de la moitié pense gagner jusqu'à 30% moins qu'un Grec, et un tiers 30-50% moins que les Grecs. Quant aux problèmes principaux rencontrés dans le travail pendant les douze derniers mois avant

l'entretien, pour presque $\frac{1}{4}$ de l'échantillon le problème majeur était les retards de paiements, et à un moindre degré le fait d'être moins payé que ce qui avait été établi au départ.

Enfin, en général, les migrants pensent – à raison très probablement – que leur niveau de vie est bien inférieur de celui des Grecs de la même strate socioprofessionnelle. Cette opinion est liée au fait qu'un fort pourcentage de Grecs est propriétaires de sa maison ou de son appartement. A titre indicatif, un migrant albanais interviewé sur quatre considère que son niveau de vie est près de 25% plus bas que celui d'un Grec, alors qu'un sur cinq estime qu'il est inférieur de 50% au niveau de vie des Grecs.

Néanmoins, presque la moitié de l'échantillon considère que leurs conditions de vie se sont améliorées après la migration en Grèce. En effet, à une échelle imaginaire de pauvreté-prospérité de dix marches où la première marche (1) représente la pauvreté absolue et la dernière (10) une très grande richesse, plus de la moitié de l'échantillon (58%) se positionne actuellement autour du milieu de l'échelle en Grèce (marches 4, 5 et 6), alors que près de la moitié estime que son état économique en Albanie avant de venir en Grèce se concentrait dans les plus basses strates économiques (marches 1 et 2). Ceci signifie que, en général, ceux qui étaient dans les conditions les plus défavorisées en Albanie pensent que leur situation financière s'est améliorée après leur migration en Grèce. En même temps, si nous comparons les opinions sur la pauvreté subjective en Albanie avant et après la migration (au cas où le répondant retournerait aujourd'hui en Albanie), ceux qui estiment être dans la plus mauvaise position diminuent, passant de 50% avant la migration à 20% après la migration en Grèce (voir *Graphique 8.3 en Annexe*).

Examinons maintenant un thème très significatif du processus migratoire : les remises des fonds. La majorité des répondants (63%) envoient de l'argent en Albanie, en particulier à ses parents (78%), et à un moindre degré à l'épouse et aux enfants, soit la famille nucléaire (20%), aussi bien qu'à leurs sœurs et frères (15%). Il n'est pas surprenant qu'un pourcentage de l'échantillon relativement bas envoie de l'argent à l'épouse et aux enfants, puisque la grande majorité de nos répondants vivent avec leurs épouses/époux et leurs enfants en Grèce. En revanche, une personne sur trois n'envoie pas du tout d'argent, ce qui pourrait être interprété par la tendance à une installation à long terme (ou même à vie) pour les ménages concernés.

Parmi ceux qui envoient de l'argent en Albanie, la manière la plus populaire pour transférer cet argent est en l'apportant eux-mêmes en Albanie, en l'envoyant avec des parents ou des amis, ou en utilisant le service de transfert d'argent *Western Union*. Au contraire, les transferts par l'intermédiaire des banques sont extrêmement limités. Mais si les immigrés ne se servent pas du système bancaire, comme ceci semble être le cas, une grande partie des remises n'est pas saisie statistiquement. Une certaine méfiance des Albanais envers les banques liée à la crise bancaire (crise des pyramides) de 1997 en Albanie, où plusieurs personnes ont perdu leurs épargnes, est très probablement à l'origine de ce contournement du système bancaire. En effet, les comptes bancaires en Albanie ne semblent pas avoir la préférence, bien que l'écrasante majorité de l'échantillon ait un compte dans une banque grecque en Grèce.

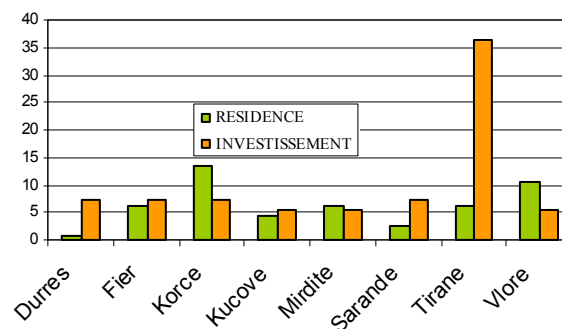
La part principale de l'argent envoyé se destine à la consommation de la famille en Albanie et à la construction ou à la transformation de la maison. En revanche, très peu d'argent est envoyé pour monter une entreprise personnelle ou familiale, ce qui signifie que les remises immigrées « alimentent » essentiellement la consommation familiale en Albanie.

Les investissements susmentionnés se situent principalement à Tirana (36%), qui est – comme nous l'avons vu antérieurement – la zone la plus dynamique de l'Albanie, mais où, avant la migration, habitait seulement 6% de notre échantillon. Ceci signifie que le reste (30%) investit dans la capitale et non pas dans le lieu de naissance ou de résidence préalable à la migration. En effet, alors que 13% de notre échantillon habitait à Korçë avant l'épisode migratoire, seulement 7% de ceux qui investissent le font dans cette région-là¹²⁰. Cependant, ceci n'est pas le cas de Durrës et de Sarandë, où respectivement 7% des personnes concernées par ce type d'activité y investissent, alors que les pourcentages des répondants habitant Durrës et Sarandë avant la migration en Grèce se situent à moins de 1% et moins de 3% (**Graphique 8.4**). Il est à souligner, pour autant, que les deux villes sont situées dans le littoral albanais : Durrës est le port le plus important du pays et une destination majeure pour le tourisme intérieur, comme Sarandë. Par conséquent, puisqu'un pourcentage considérable de ces investissements concerne le logement, cela laisse à supposer

¹²⁰ Cela soutient l'hypothèse que nous avons faite dans le **Chapitre 6** quant à une migration en deux phases : une immigration internationale vers la Grèce depuis les régions albanaises « exportatrices » de flux, puis des migrations de retours non pas dans la région de départ mais à Tirana.

qu'une partie de cet investissement en logement est très probablement destinée à l'exploitation touristique et non à l'habitation. Ceci expliquerait les taux d'investissements en logement dans ces deux villes, taux très élevés par rapport aux pourcentages de résidence avant la migration.

Graphique 8.4: Districts principaux de résidence avant la migration et districts principaux d'investissement



Source: Kotzamanis, 2006a: 10.

Bien qu'indicatifs, ces pourcentages rejoignent les résultats issus de notre analyse préalable (*Chapitre 6*) sur les flux albanais : la construction de la maison au pays (indicateur important d'une installation potentielle dans l'endroit en question) ne se fait pas sur le lieu de la résidence préalable à l'émigration, mais en principe à la capitale et dans les zones côtières dynamiques (Durrës et Sarandë). Il va de soi que les taux très élevés d'urbanisation que présentent ces trois villes ne sont pas uniquement dus, comme nous l'avons vu, aux migrants internes pauvres, mais aussi aux constructions/investissements des migrants internationaux.

Très peu nombreux sont ceux qui ont investi en Grèce. En revanche, deux tiers de l'échantillon ont économisé de l'argent en 2005, le motif le plus important d'épargne étant « *pour les temps difficiles* ». En outre, parmi ceux qui se déclarent capables d'économiser une certaine somme d'argent, presque un quart met de côté afin de construire une maison en Grèce, mais seulement 17% afin de construire une maison en Albanie.

8.1.5 Une « typologie » des migrants interviewés

Il est à préciser que notre questionnaire a été assez long et les questions posées très nombreuses tandis que le nombre des personnes interviewées était faible. Cette particularité met effectivement en cause la fiabilité quantitative des nos résultats. Cependant, notre enquête nous permet de dessiner la situation générale des Albanais en Grèce, et même de comprendre quelles sont les grandes tendances des différents modes de vies. Ainsi, nous pouvons proposer une « typologie » des migrants albanais en Grèce – les « types » de base – tout en esquissant très généralement les divers profils des migrants.

Etant donné que l'écrasante majorité de nos répondants étaient des hommes qui avaient dépassé la trentaine, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion qui prendrait en compte l'âge du migrant. Ceci est également vrai pour le sexe, parce que, comme nous l'avons vu, l'immigration féminine dépend de l'immigration masculine : les femmes ont en général suivi leurs maris et elles sont bien moins nombreuses que nos informateurs masculins. C'est ainsi qu'elles ne peuvent constituer la base d'une typologie des migrants albanais.

En revanche, leur présence en Grèce en tant qu'épouses, quand ceci est le cas, constitue une ligne séparatrice importante pour les différents types de migrants. Même si l'écrasante majorité de notre échantillon vit avec sa famille en Grèce, nous avons en effet distingué deux catégories des migrants : a) ceux qui sont en Grèce sans famille, qu'ils soient célibataires ou des hommes mariés ayant laissé leurs familles en Albanie, et b) ceux qui sont en couple en Grèce. Cette première distinction est faite sur la base d'une différence fondamentale : les divers projets migratoires. Ces derniers sont consubstantiels à ces types de migrants et impliquent des modèles différents d'installation/adaptation en Grèce, au sens où ils engendrent différents modes de vie. En d'autres termes, le choix d'amener ou non sa famille en Grèce est inséparablement lié au projet migratoire – en un mot, à une installation à long ou à court terme.

Les types migratoires doivent – théoriquement du moins – être en étroite corrélation avec le background socioculturel de l'immigré, le lieu d'origine – locale, mais aussi rurale/urbaine –, et enfin avec les traditions religieuses. Nous n'avons pas pu saisir l'importance exacte de ces facteurs ; des enquêtes plus spécialisées doivent être menées afin d'appréhender l'impact qu'ils peuvent y avoir. Cependant, il nous semble qu'être avec sa femme en Grèce ou non n'est pas étranger à la conviction

religieuse et l'origine locale (nord, sud ou centre de l'Albanie). Plus encore, il semble que l'origine citadine est souvent accompagnée par une plus grande ouverture à la société environnante, contrairement à l'origine rurale qui est souvent liée à des phénomènes de « repli communautaire » : il n'est pas rare, ainsi, de fréquenter uniquement des compatriotes originaires de la même région, voire du même village en Albanie, comme nous allons le voir peu après.

Nous n'avons pas non plus pu analyser l'impact du background socioprofessionnel : nous ne sommes pas en mesure, ici, faute de moyens, d'observer les différences des modes de vie en Grèce dues à l'ancien métier et à la place socio-économique du migrant en Albanie.

Enfin, nous pourrions affirmer qu'en général, les hommes seuls de la première catégorie sont majoritairement d'origine musulmane et viennent en principe du nord et du centre du pays. Les chrétiens et ceux qui sont issus du sud de l'Albanie – ces deux catégories fusionnent souvent – sont, en revanche, quasi totalement en Grèce dans une structure familiale et ils appartiennent donc au deuxième *type* de migrants. C'est par excellence le cas des Grecs ethniques, qui sont essentiellement en famille en Grèce, leurs enfants vont à l'école depuis plusieurs années et leur projet est clairement celui d'une installation à vie en Grèce. Par Grecs ethniques nous entendons ici aussi les « faux » Grecs ethniques – avant tous les Valaques – gens qui, en falsifiant leurs papiers ont pu, comme cela a été démontré antérieurement, passer pour des minoritaires.

Comme le but ici est simplement de tisser le profil général de ces deux types de migrants, nous reviendrons sur ce sujet, à la fin du chapitre, pour mieux expliciter aussi bien les traits susmentionnés que les éventuelles sous-catégories de chaque type principal.

8.2 Quelques thèmes-clefs pour l'étude des migrations albanaises

Afin de présenter les migrations albanaises en Grèce, nous nous sommes appuyés jusqu'ici à la fois sur des données censitaires (*Chapitre 7*) et sur nos « découvertes » de terrain brièvement exposées dans la section précédente. Ce qui nous intéressera dans cette section est de compléter l'image fabriquée, le but à présent étant d'approfondir certaines thématiques-clés pour la construction de notre problématique : les réseaux migratoires (préexistants et récents, ces derniers distingués en réseaux formels et informels), les processus d'inclusion-exclusion des migrants (et plus précisément, l'intégration au marché du travail, les conditions du logement et l'accès au logement, enfin, les relations sociales des migrants), les migrations de retours, et enfin, la question des enfants d'origine albanaise. En plus de notre propre travail de terrain, nous employons dans cette analyse les observations et les constats faits au sein d'autres enquêtes de terrain.

8.2.1 Les réseaux migratoires

Le concept des réseaux migratoires, qualifiés souvent de « liens humains » (King, 1995 : 27) ou de « ponts sociaux » entre les divers espaces (Portes, 1995 : 22), est central pour l'analyse des migrations albanaises en Grèce, comme nous l'avons déjà exposé à plusieurs reprises. D'un côté, les réseaux préexistants – antérieurs au régime communiste – et, d'un autre, l'expérience migratoire albanaise tant historique (le *kurbet* pratiqué au 18^{ème} siècle) que contemporaine (celle des primo-arrivants albanais au lendemain de l'« ouverture » des frontières) – tout ceci constitue les ressources essentielles pour la perpétuation de l'immigration albanaise. En effet, malgré l'opposition et les nombreux obstacles tendus par les gouvernements grecs, le marché du travail, etc., mais aussi malgré l'atténuation des facteurs d'ordre économique (attraction-répulsion) à l'origine des flux albanais, ces derniers persistent.

La théorie sur les réseaux migratoires énonce que les flux internationaux du travail, une fois amorcés, font émerger des réseaux multiples entre les migrants et leurs endroits d'origine, ce qui fait que le mouvement migratoire devient auto-entretenu au cours du temps. La migration antérieure d'autres membres de la famille ou d'autres membres de la communauté d'origine peut influencer la décision d'une

personne pour émigrer. Ces réseaux, qui peuvent réduire le coût et le risque financier et physique liés à l'aide directe ou à l'information, tendent à se développer avec une force capable de soutenir la migration, qui continue même après que les motifs économiques originaux aient diminué ou disparu. A un certain point de l'épisode migratoire, les flux peuvent donc être expliqués plus par l'influence des réseaux que par les conditions qui avaient à l'origine donné naissance au flux. L'échange rapide d'informations et la flexibilité de ces réseaux peut, par ailleurs, facilement dévier les efforts officiels pour canaliser ou supprimer les flux migratoires, limitant ainsi l'efficacité des politiques de contrôle policier (Massey, 2004 ; Massey *et al.*, 1993 ; Portes & DeWind, 2004 : 831).

Ces forces sont quasi certainement en jeu en Albanie, car, selon l'enquête *LSMS* menée en 2002-2003 et le dernier recensement albanais (2001), presque la moitié des ménages résidant actuellement dans le pays ont directement éprouvé une certaine forme de migration internationale depuis 1990. Ainsi, près de la moitié des ménages albanais ont accès aux réseaux migratoires soit par la migration temporaire directe d'un membre du ménage soit par leurs enfants vivant à l'étranger¹²¹. Cependant, ceci peut être une estimation *a minima*, vu les limitations concernant les données disponibles. Quoiqu'il en soit, dans les ménages albanais, parmi l'ensemble des enfants partis de la maison de leurs parents, un surprenant 35% vit actuellement à l'étranger. Concernant, plus particulièrement, la progéniture qui a quitté la maison dans les années 90, un enfant sur deux vit actuellement à l'étranger. En outre, jusqu'en 2002, douze ans après l'ouverture des frontières albanaises, une famille sur deux avait au moins un enfant du chef de famille à l'étranger, trois sur quatre avaient au moins un neveu du chef de famille à l'étranger, une sur deux au moins un cousin, une sur cinq au moins un petit-enfant et seulement une famille sur dix n'avait aucun des parents du chef de famille à l'étranger. Ces réseaux migratoires jouent effectivement un rôle prépondérant dans l'élargissement des futures migrations du ménage, et ceci vers la même destination (Carletto *et al.*, 2005 et 2006).

¹²¹ La Grèce est la destination choisie par presque la moitié de ces ménages et l'Europe, principalement l'Italie, pour la plupart du reste. Ces réseaux migratoires sont plus répandus parmi les ménages ruraux de toutes les régions albanaises. Les réseaux migratoires en Italie sont plus communs dans la région côtière, urbaine ou rurale, alors que les réseaux en Grèce sont plus répandus dans les régions centrales et montagneuses (Carletto *et al.*, 2006).

Jennifer Cavounidis (2004 : 10) constate que 60% des Albanais en Grèce avaient avant leur arrivée un parent qui y habitait déjà, et encore 15% n'avait pas de famille en Grèce, mais une connaissance ou un ami¹²². Selon notre propre enquête, la raison principale pour émigrer en Grèce pour la première fois était, pour deux personnes de notre échantillon sur cinq (40%), le fait qu'un parent de l'interviewé vivait en Grèce. En outre, le souhait de quitter la Grèce pour émigrer ailleurs – exprimé par un individu sur deux – se traduit, pour la majorité écrasante, par une immigration aux Etats-Unis, où l'on va (encore) rejoindre de la famille.

Gero Carletto *et al.* (2006) remarquent, par ailleurs, que de façon générale, jusqu'en 2002, très peu de migrants temporaires issus de nouveaux ménages entraient dans le processus migratoire. Il semble ainsi que pour les migrations temporaires tout particulièrement, de « nouveaux » ménages migrants sont actuellement difficiles à trouver en Albanie. Selon les mêmes auteurs, les réseaux migratoires semblent jouer un rôle en facilitant la migration permanente, mais non la migration provisoire, qui semble être entraînée principalement par une expérience personnelle précédente.

Force est donc de constater que les réseaux migratoires familiaux, et par dessus tout l'expérience personnelle, jouent un rôle-clef dans la décision des Albanais d'émigrer. Il n'est donc pas étonnant que depuis 1990 la migration est devenue la plus importante stratégie de « gagne-pain », voire une stratégie de « survie » pour les familles albanaises (Carletto *et al.*, *op.cit.*).

Les réseaux sociaux semblent, en général, conditionner les itinéraires et les schémas migratoires choisis (Hatziprokopiou, 2005 : 97). Encore faut-il souligner que les expériences migratoires vers une des destinations possibles ne sont pas nécessairement complémentaires : alors que la migration d'un individu vers la Grèce augmente la probabilité de la migration en Grèce et en Italie pour ceux qui lui sont attachés d'une manière ou d'une autre, une migration première vers l'Italie diminue la probabilité des migrations induites vers la Grèce, tout en accroissant celle des migrations vers l'Italie. La migration précédente – temporaire et permanente – par un

¹²² Selon une autre enquête, plus restreinte, menée par L. Lamprianidis et B. Brahim (2000), près de 64% des hommes interviewés avaient des amis en Grèce, avant leur propre arrivée. Le pourcentage des femmes est encore plus élevé (plus que 87%), ce qui n'est pas étonnant puisqu'en général les femmes albanaises ont suivi leurs maris. Il faut cependant préciser ici que très probablement par « amis » on doit entendre un parent, un ami ou une connaissance, vu le très haut pourcentage enregistré.

membre de la famille vers un pays donné augmente la probabilité de la migration vers ce pays et diminue la probabilité vers l'autre (Carletto *et al.*, 2006).

Il faut ajouter que, comme nous l'avons vu antérieurement, les primo-migrants albanais vers la Grèce n'arrivent pas sur une terre complètement inconnue. La réactivation d'anciens liens de parenté de deux côtés de la frontière gréco-albanaise, soit les réseaux préexistants, ont joué, comme le montre P. Sintès (2002b : 12-16), un rôle prépondérant non seulement dans la décision de migrer, mais aussi dans le choix du premier endroit d'installation.

8.2.1.1 Les réseaux préexistants

Aussi bien du côté albanais que du côté grec, il est possible de trouver des groupes de personnes liés de différentes manières aux habitants du pays voisin¹²³, violemment séparées les unes des autres, surtout dans la zone frontalière, quand Enver Hoxha a imposé en Albanie son régime isolationniste. La reprise des liens de part et d'autre de la frontière débute en 1987, avec la levée partielle de l'état de guerre entre les deux pays – un « héritage » de l'après guerre –, mais c'est principalement au moment de l'ouverture de 1991 que le va-et-vient de deux côtés se propage. C'est à ce moment là qu'une migration de masse vers la Grèce s'établit.

Alors que l'accueil des parents « grecs » fut variable – d'une prise en main totale par un lointain parent grec jusqu'aux efforts des locaux dans certains villages pour se différencier à tout prix des nouveaux-arrivants en insistant sur leurs racines grecques – le village où ils se trouvaient a servi inmanquablement de porte d'entrée en Grèce, et on s'y est souvent établi quelque temps avant de partir pour d'autres destinations. Ce faisant, les nouveaux migrants ont souvent reproduit les trajectoires de leurs ancêtres inconnus, dans les années 1950-70. Ils se sont ainsi dirigés, parfois, vers des destinations « marginales », leur choix s'expliquant uniquement par les choix faits, il y a vingt ou trente ans, par leurs parents lointains.

¹²³ Quant aux populations vivant en Albanie, P. Sintès (2002b) se réfère, entre autres, aux ressortissants de la minorité grecque, mais aussi aux Valaques ; du côté grec, les groupes liés à l'Albanie sont les 22 736 albanophones enregistrés par le recensement de la population grecque de 1951 (3% de la population d'alors). Ces personnes étaient surtout concentrées dans les régions de l'Épire (les Tchams) mais aussi en Macédoine, en Grèce centrale et dans le Péloponnèse (les Arvanites).

Il devient donc clair que l'appartenance à ces réseaux est un facteur déterminant dans le choix de la destination et doit être, pour ces groupes, prise en compte quand on cherche à en expliquer la répartition sur le territoire grec. En outre, il est aussi vrai que ces réseaux constituent un facteur indéniable d'aide à la migration. En bref, comme le souligne à raison Pierre Sintès (2002b : 15-16) : « *les réseaux préexistants sont [...] à l'origine de pratiques spatiales particulières puisqu'ils donnent à certains lieux de la frontière le rôle de relais, d'étape. A partir de ces points les migrants suivent des réseaux anciens pour chercher du travail et un endroit pour s'établir. Ils trouvent ainsi soutien et assistance dans leurs premières démarches. Mais tout comme le passage dans le village-étape de la frontière n'a qu'un temps, les migrants [...] ne semblent pas demeurer éternellement dans le réseau qui les a propulsés avec aisance en Grèce. En effet, il apparaît plus comme un passage, un instrument pour réaliser le projet migratoire. Une fois les conditions réunies, l'immigré s'en éloigne pour voler de ses propres ailes* ».

En explorant les liens entre pauvreté et migration dans le cas albanais, nous avons vu antérieurement que les grands *exportateurs* de migrants internationaux sont, à l'exception de Tirana et des autres centres économiquement dynamiques, les régions avoisinantes de la Grèce et de l'Italie. Ceci se confirme dans les enquêtes de P. Sintès. Rappelons, néanmoins, qu'à propos des migrations Sud/Nord (migrations à partir des pays « en développement » vers des pays « industrialisés »), auxquelles est comparable la migration des Albanais vers la Grèce, nous avons coutume de considérer que les espaces urbains du pays d'émigration peuvent jouer un rôle intermédiaire dans le départ. Le cas des Albanais s'inscrit contre cette coutume : les villes (qu'il s'agisse de la capitale ou même des centres régionaux) sont, selon Pierre Sintès, complètement absentes des récits de voyage de ceux qui ont quitté le sud du pays et surtout les zones frontalières. Pour ce qui est des Albanais partis de la région frontalière, les réseaux préexistants à la migration ont joué ce rôle intermédiaire en assurant les premiers pas des migrants en Grèce. Mais, pour eux, continue le même auteur, le premier village traversé où ils pouvaient retrouver leur famille n'est pas un simple lieu ; il apparaît plutôt comme une première étape. En outre, l'ensemble des liens qui ont été renoués à partir de cette visite agit comme un véritable « sas » pour ces migrants. Ainsi, « *plus qu'un lieu, c'est un réseau de relations, un territoire discontinu, qui a servi dans ce cas de sas migratoire* » (Sintès, *op.cit.*, 17).

Le fonctionnement de ces réseaux de relations¹²⁴ a permis d'expliciter partiellement la première installation de certains groupes migratoires albanais dans tel ou tel endroit en Grèce. Néanmoins, il convient de ne pas oublier que P. Sintès, dont l'étude nous a servi de référence, n'a observé que des communautés frontalières, ce qui rend ses observations impossibles à généraliser pour toutes les migrations albanaises vers la Grèce. Toutefois, l'impact de ces réseaux dépasse cette zone étroite pour deux raisons distinctes : d'une part, à cause des mobilités des uns et des autres depuis une cinquantaine d'années, ces réseaux peuvent aujourd'hui lier deux points situés n'importe où sur les territoires des deux pays (Sintès, *op.cit.*) ; d'autre part, ces primo-arrivants, qui ont mobilisé – comme une première étape de leur migration en Grèce – leurs réseaux de parenté lointaine, ont, à leur tour, servi à d'autres migrants potentiels (qui étaient très probablement complètement étrangers à ces réseaux initiaux de parenté lointaine) comme points de départ et « premier pas » ou « sas » en Grèce.

Nous ne disposons pas de résultats empiriques qui soutiendraient cette dernière constatation, qui doit rester, par conséquent, une hypothèse. Selon les recherches de G. Carletto *et al.* (2005 et 2006) ci-dessus discutées, une telle hypothèse est crédible : il devient de plus en plus difficile de trouver en Albanie de « nouveaux » ménages migrants, ce qu'illustre l'incontestable amplification des réseaux migratoires basés sur la parenté, l'amitié ou la connaissance d'une personne déjà installée en Grèce. Il s'ensuit que la participation à ces réseaux se généralise, car elle concerne actuellement la quasi-totalité de la société albanaise. Ainsi, même si la mobilisation de liens préexistants concernait à l'origine une certaine fraction de la population albanaise¹²⁵, avec l'amplification graduelle des réseaux, elle touche actuellement une population grandissante, bien supérieure de la population initiale.

¹²⁴ Comme le souligne P. Sintès (*op.cit.*) « convoquer les relations familiales n'a rien d'étonnant dans le cas des migrations balkaniques. Les solidarités groupales ont, en effet souvent vertébré les mouvements de population dans la région comme le décrit déjà J. Cvijic au début du siècle ».

¹²⁵ Dans le cas de l'étude de P. Sintès il s'agit de quelques populations frontalières. Plus généralement, les premières personnes qui ont fui l'Albanie après l'ouverture des frontières étaient issues de la minorité grecque, ainsi que celles qui étaient liées à elle d'une façon ou d'une autre, comme par exemple les Valaques (voir **Chapitre 6.2**).

Ceci est, par ailleurs, la règle générale de fonctionnement des réseaux migratoires : toutes les vagues migratoires s'installent dans le pays d'accueil à partir d'un noyau initial de quelques primo-arrivants, soit les pionniers qui sont arrivés les premiers – qu'ils soient arrivés dans une terre complètement inconnue, comme la majorité des primo-migrants, ou dans des endroits moins étrangers, comme dans le cas des frontaliers étudiés par P. Sintès. Et c'est par un système de réseau dont la base familiale s'élargit progressivement au village, district, région, et souvent jusqu'à la nation, l'Etat-Nation, l'aire géographique et civilisationnelle et la religion que s'opère le regroupement, puis qu'il se stabilise et s'organise (De Rudder, 1987 : 118).

L'importance des réseaux préexistants a été également mise en lumière par nos propres entretiens. Malgré le fait que nous n'avons pas repéré des primo-migrants albanais ayant des histoires semblables à celles étudiées par P. Sintès, nous avons pu observer le phénomène inverse : parmi les descendants d'Arvanites – population albanophone installée en Grèce durant l'Empire ottoman, actuellement complètement assimilée –, il existe des personnes qui ont effectivement joué un rôle non négligeable dans l'accueil d'une multitude des migrants albanais.

C'est ainsi le cas de L., qui – amené aux urgences de l'hôpital de Kastoria au début de son arrivée en Grèce – a pu communiquer avec le personnel de l'hôpital, grâce à une femme grecque descendante d'Arvanites, qui connaissait la langue arvanite (albanaise) :

« En me voyant, elle a crié 'mon enfant !', et elle m'a embrassé... Depuis, elle, et son mari ne m'ont jamais laissé seul ; ils m'ont beaucoup aidé. Elle m'a aussi baptisé, en devenant ma marraine... »

Entretien avec L., le 14-12-2005, Thessalonique¹²⁶.

Le fait que la femme en voyant le jeune albanais « pétillante de joie » en s'exclamant « *mon enfant !* » souligne davantage les attaches – réelles ou fictives – que semblent relier certaines fractions de la population grecque avec la population albanaise, attaches qui s'enracinent dans l'histoire préalable à la Seconde Guerre Mondiale et dans les multiples relations préexistantes entre Grecs et Albanais.

¹²⁶ Afin d'éviter les répétitions excessives nous nous référerons dans la suite de ce travail à notre enquête de terrain (présentée au début du présent chapitre), en mentionnant le nom de l'interviewé, la date et le lieu de l'entretien.

Ces attaches prennent des formes diverses. Rappelons ici la discussion antérieure (**Chapitre 7**) sur le lien privilégié entre deux villes, Thessalonique et Korçë, connectées par des réseaux sociaux trans-locaux. Ces réseaux, enracinés, comme nous l'avons vu, dans des relations historiques et culturelles, et facilités par la proximité géographique, ont décisivement formulé les décisions initiales de migration et d'installation dans un endroit précis du pays d'accueil, en l'occurrence Thessalonique.

D. et sa famille constituent un exemple typique de ces attaches historiques entre les deux villes : Valaques originaires de Korçë, ils ont été établis à Thessalonique qui est proche de Katerini, lieu d'installation du beau-père de D., qui y a vécu durant 80 ans. Le mari de D., E., raconte ainsi que ce dernier, c'est-à-dire son père, s'est même battu aux côtés des Grecs pour la cause macédonienne au début du 20^{ème} siècle. Le décor de la maison rappelle constamment ces faits: photos, souvenirs et prix submergent le salon et le hall d'entrée. E. donne également une autre raison pour l'installation de sa famille à Thessalonique :

« Nous nous sommes installés ici parce que 35% des gens de Korçë sont venus ici. Historiquement, Salonique est comme la 'mère' et Korçë sa 'fille' ; la plupart des relations économiques de cette dernière se faisaient avec Salonique, et actuellement 99% du commerce de Korçë se fait encore avec celle-ci ».

Entretien avec D., le 16-12-2005, Thessalonique

Il est clair que les pourcentages avancés ci-dessus ne doivent pas être pris au pied de la lettre ; mais les récits de D. et de son mari, E., font apparaître les relations préalables entre les deux villes, relations qui ont apparemment conduit plusieurs migrants issus de Korçë vers Thessalonique.

8.2.1.2 Les réseaux migratoires récents (informels et formels)

Il convient enfin de rappeler que les réseaux migratoires ne fonctionnent pas simplement comme facteur qui influence et facilite la décision pour émigrer, le voyage liminaire et le premier endroit d'installation, mais aussi comme éléments organisateurs de la migration dans la société d'accueil. Ces réseaux, tout en fournissant une base de soutien mutuel en Grèce, aident les migrants à dépasser quelques difficultés et problèmes initiaux, et les relient à leurs endroits d'origine. En prolongeant leur séjour, les migrants interagissent de façon grandissante à la fois avec leurs compatriotes et avec la population locale. Ainsi, deux différents types de réseau

se développent simultanément : d'une part, les *réseaux informels* de migrants, c'est-à-dire les réseaux d'amis, de parenté et de connaissances, réseaux villageois, etc. ; d'autre part, les *réseaux formels*, réseaux d'un caractère plus institutionnalisé, comme par exemple les types divers d'associations ethno-locales ou d'associations de migrants, ou même les organisations antiracistes, syndicats, etc., lesquels sont souvent les produits d'interaction entre les migrants et les citoyens et les institutions du pays d'accueil (Portes, 1995 : 8-22).

En général, les deux réseaux – informel et formel – déterminent les sens d'appartenance et les schémas d'adhésion dans les groupes migratoires ou ethniques/culturels, dans le pays d'émigration ou dans la société d'accueil. Ainsi, d'une certaine façon, ils spécifient l'idée de la « communauté »¹²⁷, au sens que sur la base de ces réseaux formel et informel s'organise la vie des migrants au quotidien (Hatziprokiou, 2005 : 200-201). C'est ainsi le fonctionnement, la taille, le type de liens, etc. de tous ces réseaux qui forment la façon dont se structure la « communauté » immigrée et par-là même s'insère dans le pays de réception.

a) *Les réseaux informels*

Par *réseaux informels*, nous entendons les relations interpersonnelles (sociales, professionnelles, etc.) qui structurent la vie des migrants dans le pays

¹²⁷ Selon A. Etzioni (2000 : 9), une communauté est un groupe de personnes qui partagent des liens affectifs entrecroisés et une culture morale. En employant cette définition, cet auteur attire notre attention sur fait que les communautés n'ont pas besoin d'être locales et sont distinctes des seuls groupes d'intérêt. Les gens qui se mettent ensemble pour gagner un traitement privilégié pour l'équipement de bureaux font un groupe d'intérêt ; ceux qui partagent une histoire, une identité et un destin, font, selon le même auteur, une communauté. A. Etzioni propose donc que les populations dispersées peuvent former des communautés si elles ont certains liens culturels ou historiques, qui les lient entre elles (Chakrabarti & Garland, 2004). Cette idée fait écho à la thèse de L. Kelly, selon laquelle, pour tous les types de communauté, le dispositif principal qui la définit comme telle est que chacun de ses membres se considère être lié aux autres membres (Kelly, 2003 : 41). Afin de compléter cette définition, nous pouvons ajouter que la « communauté » est un groupe de gens qui mènent un mode de vie différent de celui que mène une autre communauté ou la société environnante dans laquelle vit ou de laquelle provient le groupe en question. Les membres de ce groupe – cette communauté – parlent la même langue, peuvent avoir la même foi religieuse, tendent de s'entraider et de se soutenir mutuellement, et visent à construire des relations de confiance entre eux, aussi bien que leurs propres méthodes de contrôle social (Fitzpatrick, 1966 : 6).

d'immigration¹²⁸. Cette forme d'organisation collective et spontanée que sont les réseaux informels pallie les déconvenues de la transplantation, facilite le passage des nouveaux venus, aplanit les difficultés administratives, et assure le premier hébergement ou la première embauche (Poinard & Hilly, 1983 : 57). Afin d'appréhender le fonctionnement de la communauté albanaise en Grèce il est donc approprié d'examiner ce type des réseaux de plus près.

G. Carletto *et al.* (2005 et 2006) mais aussi J. Cavounides (2004) ont montré l'importance prépondérante des relations familiales sur tout autre type de lien parmi les migrants albanais. La famille – « sacrée » dans l'imaginaire albanais – est, d'ailleurs, la forme d'organisation sociale la plus solide et concrète ; sa solidarité remplace celles de la communauté régionale ou nationale, auxquelles – de toute façon – les gens ne font pas confiance (De Rapper, 2002).

¹²⁸ Dans le cas des migrants albanais, un type très significatif de réseau social informel qui fonctionne avant même la migration est l'aide pour traverser les frontières. Il ne faut pas oublier qu'une part importante des migrants albanais en Grèce ont traversé illégalement les frontières et a acquis un statut régulier beaucoup plus tard. Selon L. Labrianidis et A. Lyberaki (2001) un taux considérable de femmes (72,3%) et un taux moins important d'hommes (48,1%) ont payé un réseau illégal pour les transporter en Grèce. En fait, les hommes sont plus prêts à « souffrir » pendant leur passage illégal en Grèce que les femmes, qui préfèrent payer pour bénéficier d'un transport moins douloureux. Plusieurs méthodes d'entrée illégale sont utilisées : le passage des frontières par les montagnes à pied ou par la mer en utilisant des petits bateaux (Sarandë – Corfou) constitue la méthode la plus fréquente. Une deuxième méthode est le recours à des chauffeurs de taxi albanais, qui ont à leur disposition un certain nombre de visas et de passeports dont ils changent, chaque fois, les photos. Il est difficile de croire que les autorités grecques ignoraient le phénomène, dont l'ampleur a, cependant, diminué. Une autre méthode utilisée dernièrement est le passage payant par la Macédoine (ARYM). Enfin, une dernière méthode consiste à utiliser de grands camions de transport à l'intérieur desquels il existe des endroits spécialement aménagés pour amasser les immigrés illégaux pendant qu'ils traversent les frontières.

D'autres types de réseaux ont également joué un rôle prépondérant dans le passage des frontières, à savoir le développement, depuis 1989, des réseaux illégaux de *trafficking* dans le territoire balkanique – réseaux qui ont été très souvent liés au crime organisé international, soutenus par des officiers et des policiers corrompus, etc. Ces types de réseaux « vendent » leurs services (pour une somme de 200-300 Euros par personne dans la période 1996-1997) aux immigrés pour que ces derniers évitent les contrôles frontaliers (Hatziprokopiou, 2003). Nous n'allons pas nous étendre davantage, ici, à ce type des réseaux informels, puisque ce qui nous intéresse est l'organisation de l'immigration albanaise une fois les migrants installés en Grèce.

La primauté de la famille et des liens de parenté est également reflétée dans la vie des migrants albanais dans le pays d'accueil, car la communauté albanaise se structure autour des réseaux familiaux. Non seulement on vient s'installer en Grèce là où un parent (ou, à un moindre degré, un ami) y est déjà, non seulement la décision pour migrer et le lieu d'installation sont fortement fonction de l'émigration préalable d'un autre membre de la famille, mais aussi, en Grèce, on habite souvent avec un ou plusieurs parents¹²⁹. Comme il a été démontré par notre enquête de terrain, l'écrasante majorité de migrants albanais partagent leur domicile soit avec la famille nucléaire soit avec quelques membres de la famille élargie.

Il ressort de tous nos entretiens qu'en effet les personnes interviewées ont quasiment toujours suivi un ou plusieurs membres de la famille élargie, ce qui crée parfois des trajectoires très précises, surtout au début d'une migration. Ainsi, Ed. et sa femme El. sont d'abord allés à Corfou, où un oncle d'Ed. y était installé, puis à Veria où habitait le frère d'El., qui y était arrivé, il y a 15 ans, en accompagnant leur père, qui – à son tour – est allé à Veria parce que là-bas un autre parent était déjà installé¹³⁰...

Ceci est aussi le cas de L. qui a voulu venir avec sa femme à Thessalonique, car le frère de cette dernière s'y trouvait déjà. Or l'argent qu'ils avaient avec eux n'était pas suffisant pour arriver à Thessalonique. Ils se sont donc arrêtés à Skydra où ils ont trouvé un travail saisonnier dans un parc d'attractions. Quand – à la fin de l'été – leur employeur allait partir pour Thessalonique, ils l'ont suivi afin de rejoindre le frère de E., épouse de L. Une fois arrivés à Thessalonique, un ami les a aidé à trouver le frère de E., qui les a accueilli chez-lui jusqu'à ce qu'ils gagnent un peu d'argent et qu'ils puissent louer leur propre appartement...¹³¹

Soulignons ici le fait que parfois les migrants, après être venus en Grèce en suivant un parent, suivent par la suite leurs employeurs (comme c'est le cas de L. et de E. ci-dessus mentionnés), lesquels en pratiquant souvent la multi-activité changent

¹²⁹ Le cas des femmes est exemplaire, puisque la plupart d'entre elles ont suivi leurs maris, parents ou frères, cela reflétant – outre la nature dépendante de l'immigration albanaise féminine – la primauté des liens familiaux. Dans leur enquête L. Labrianidis et A. Lyberaki (2001 : 186-189) ont observé que la majorité de femmes (83,5%) viennent directement vivre dans la maison que leur mari a antérieurement louée et mise en ordre de fonctionnement.

¹³⁰ Entretien avec Ed., le 17-12-2005, Thessalonique.

¹³¹ Entretien avec L., le 22-12-2005, Thessalonique.

d'endroit d'installation selon les saisons (essentiellement été/hiver). C'est ainsi que les deux frères, G. et A., ont procédé : après être arrivés d'abord à Veria, ils sont par la suite allés à Lagina, village de l'agglomération de Thessalonique, en suivant leur patron¹³².

Au-delà des réseaux familiaux et de parenté, il existe, dans les migrations en général, d'autres types de réseaux, comme par exemple des réseaux villageois et des réseaux idéologiques – politiques ou politico-religieux –, qui agissent dans tout le champ migratoire : dans la réussite du projet migratoire, dans les pratiques nationales et/ou locales, pour l'accès à l'emploi, aux investissements, etc. (Autant & Manry, 1998 : 72-73).

Nous ne sommes pas en mesure, ici, d'analyser les différents types de réseau albanais, car des enquêtes spécifiques sur ce thème seraient nécessaires. Mais à l'œil nu, nous avons observé que les réseaux d'amis, de connaissances ou les réseaux villageois semblent fonctionner de la même façon que les réseaux de parenté : on mobilise les liens existants depuis l'Albanie pour s'entraider des différentes manières – logement, travail, etc. – en Grèce.

C'est pour ceci que G. est d'abord allé à Veria où il avait un ami qui l'a aidé à trouver un logement et du travail. Après 4 ans G. a amené aussi son épouse, D. Quand tous les deux sont restés sans emploi durant un an à peu près, ils ont décidé de partir en Albanie. Mais, un Grec leur a proposé de le suivre à Kipseli (un village avoisinant) pour travailler à sa fromagerie. Ils y sont entrés et ont même amené leurs enfants d'Albanie, qui ont fourni de l'aide à la fromagerie. Quand leur employeur a cessé de verser leur rémunération, ils sont partis pour Thessalonique, où ils avaient des parents¹³³.

Q., d'autre part, est d'abord allé à Koufalia (village dans l'agglomération de Thessalonique) sans connaître personne en particulier. Mais il savait qu'il y avait là-bas plusieurs personnes de son village en Albanie¹³⁴. C'est également le cas de D., qui est allé directement à Epanomi (agglomération thessalonicienne), car il savait qu'il y trouverait plusieurs co-villageois, ou en tous cas des gens de la même région que lui (Gramsh et Elbasan). En effet, à Epanomi, il y avait des Albanais, et surtout de gens

¹³² Entretien avec G. et A., le 28-01-2006, Lagina, Département de Thessalonique.

¹³³ Entretien avec D., le 17-12-2005, Thessalonique.

¹³⁴ Entretien avec Q., le 19-12-2005, Koufalia, Département de Thessalonique.

de son village. Il s'est donc lié essentiellement avec ces derniers, qu'ils lui aient été connus ou non¹³⁵. E. affirme, d'ailleurs, la même chose : « à Veria sont venus s'installer plusieurs personnes de Police [son village natal] ; on est actuellement assez nombreux ici...mais j'ai des relations surtout avec ceux qui sont de ma famille... »¹³⁶.

Nous devons nous pencher plus longuement au sujet de la solidarité et de l'entraide qui sont fortement corrélées au fonctionnement des réseaux albanais en Grèce et par-là même à l'organisation de la communauté albanaise en Grèce. Dans les études menées sur les migrations albanaises, il a été signalé constamment que la solidarité et la confiance parmi les Albanais en Grèce est un sujet de controverse. En effet, Panos Hatziprokiou (2003) rapporte qu'« alors que la plupart de [ses] interviewés se sont d'accord pour dire qu'il existe un certain degré de soutien [parmi les Albanais en Grèce], d'autres estiment que la réciprocité n'est pas si forte ». De même, A. Lyberaki et T. Maroukis (2004 : 24) estiment que leurs interviewés : « bien qu' [ils] aient réussi à atteindre différents buts individuels, ne sont pas parvenus à forger une communauté sur la base de la confiance et de la coopération ». Ces mêmes auteurs constatent, par ailleurs, que les Albanais « viennent d'une société de faible confiance », dans le sens où le régime précédent de forte suspicion (même parmi les membres de la même famille) semble avoir cultivé la méfiance parmi les Albanais.

D'après notre propre enquête de terrain, à la question de savoir si les Albanais s'entraident ou non en Grèce, plus de deux personnes sur cinq ont répondu positivement, alors que 37% de l'échantillon s'est montré incertain, en répondant « parfois oui, parfois non ». Cependant, près d'une personne sur cinq considère qu'il n'y a aucun soutien parmi les Albanais en Grèce. Nos informateurs avancent souvent des raisons de manque de confiance, de jalousie, de concurrence, etc. parmi les Albanais, comme explication pour l'absence de soutien en Grèce, tout en insistant sur les caractéristiques culturelles des Albanais¹³⁷, mais aussi – et surtout – sur les

¹³⁵ Entretien avec D., le 21-12-2005, Epanomi, Département deThessalonique.

¹³⁶ Entretien avec E., le 14-02-2006, Veria, Département d'Imathia.

¹³⁷ Dans les récits qui suivent, soulignons également l'emploi du terme « les Albanais » et du pronom « ils » pour se référer aux Albanais sans s'inclure soi-même – thème auquel nous reviendrons peu après.

caractéristiques « héréditaires » (puisque le « sang » et la « race » sont assez fréquemment cités) :

« Ah, les Albanais... Oui, ils s'entraident, mais seulement quand il s'agit de faire du mal – voler ou quoi – jamais pour une bonne raison. Jamais ils ne vont s'entraider pour bien faire, parce qu'ils sont très jaloux les uns des autres, les Albanais. [...] 'Pourquoi Costas a ceci ou cela [des biens, de l'argent...] et moi non ? Attends que je lui montre que je lui fasse du mal, que je le dérange'... »

Entretien avec K., 08-07-2006, Thessalonique

« On dit que les Albanais ne s'entraident pas ; mais il y a beaucoup de jalousie parmi les Albanais : 'pourquoi lui a une maison et moi non ?'. c'est comme ça qu'ils raisonnent... »

Entretien avec H., 04-06-2006, Thessalonique

« En général les Albanais s'entraident mais seulement parmi parents ; les inconnus jamais. [...] Tu ne peux pas comprendre les Albanais : maintenant ils s'aiment et après deux minutes c'est la bagarre... C'est comme ça, par leur sang, leur race... »

Entretien avec N., 14-02-2006, Veria, Département d'Imathia

« Je ne fréquente que des parents et des gens de mon village en Albanie, mais principalement des parents – tous cousins germains. Quelqu'un que je ne connais pas, ça ne m'intéresse pas trop de le connaître... parce que j'ai été échaudé une fois ou deux. J'ai donc peur, je ne fais pas confiance. [...] Les Albanais parfois ils s'entraident, parfois non... Des cigarettes, un peu d'argent, de la nourriture, et ça suffit. Après, adieu... »

Entretien avec E., 10-06-2006, Potidéa, Chalcidique

La « méfiance » supposée parmi les Albanais, et en l'occurrence parmi les Albanais en Grèce, semble ainsi conditionner leurs rapports, la constitution des réseaux informels (au sens où l'on ne va pas facilement se lier à de non-parents), aussi bien que la taille de ces derniers (forcement réduite puisqu'il s'agit essentiellement des réseaux de parenté). De même, cette méfiance semble aussi influencer la faible participation des Albanais à des réseaux formels. Nous examinerons donc en détail le thème de la « méfiance » ci-après.

En particulier les réseaux de recrutement et d'accueil sont ceux qui constituent la base de la formation des communautés immigrées. Toutes les immigrations participent à de telles filières informelles qui concernent l'emploi et le logement. Les filières reposent d'abord sur l'information : telle personne présente un membre de sa

famille à son employeur qui l'embauche ou le recommande à un confrère (De Rudder, 1987 : 119).

Cette fonction particulière des réseaux confirme l'hypothèse que les migrants, afin de s'embaucher, ont tendance d'employer l'information liée à l'espace local (Hatziprokopiou, 2003). En effet, les populations migratoires montrent, par rapport aux nationaux, une sensibilité différente à l'égard de la localisation de l'emploi, car dans leur choix de s'installer dans un endroit particulier, où il y a du travail, n'entre pas tant en compte la rémunération que la localisation de leurs contacts (Sassen, 1988a : 106–7, 113).

C'est pourquoi les réseaux migratoires ne fonctionnent pas simplement comme sources d'information liées au travail, mais constituent également un capital social pour les individus et les familles, avec pour objectif de surmonter les obstacles et les barrières imposés par le marché (Portes, 1995). Le réseau devient ainsi une ressource ethnique compétitive, qui peut dans certains contextes modifier l'économie locale en la stimulant grâce aux transferts de fonds des nouveaux migrants ou par l'achat de logements et/ou d'entreprises (Light & Parminder, 1993). Souvent les relations interpersonnelles sont donc doublées de rapports économiques (relations entre confrères, relations d'achalandage, filières d'emploi et relations d'employeurs à employés) qui non seulement renforcent les liens interpersonnels existants, formés dans le passé, mais renouvellent aussi les participations aux réseaux migratoires par de nouveaux entrants. Le renouvellement provient d'une annexion permanente de fragments de réseau – clients, cousins de cousins, amis d'amis, etc. – d'une part, et de la continuité trans-générationnelle, d'autre part (De Rudder, 1987 : 119).

L'organisation collective en réseau informel expliquerait la spécialisation professionnelle – le travail dit *ethnique* ou l'*entrepreneuriat ethnique* – de certaines minorités nationales ou régionales (Poinard & Hilly, 1983 : 57), ainsi que de certaines communautés migratoires. Selon K. Dorai *et al.* (1998), l'approche la plus fructueuse des réseaux depuis quelques années a consisté justement à mettre en relation la problématique des réseaux migratoires et le développement de l'*entrepreneuriat ethnique*. Les travaux d'I. Light et B. Parminder (1993) et d'E. Ma Mung (1994) ont bien mis en évidence les liens entre entrepreneuriat ethnique, réseau familial et circulation migratoire – liens particulièrement importants dans certaines migrations.

Dans le cas précis des Albanais, des études de terrain ont montré l'importance de réseaux informels pour trouver un emploi et/ou un logement, souvent même avant

l'arrivée en Grèce (Labrianidis & Lyberaki, 2001 : 249-250 ; Hatziprokopiou, 2003 : 1049-1051 ; Pratsinakis, 2005). Notre propre enquête de terrain n'a pas entièrement confirmé ce fait : pour l'écrasante majorité de notre échantillon, quand de l'entraide existe parmi les Albanais en Grèce, il prend principalement la forme de l'aide pour trouver un logement ; en deuxième rang, se situe le prêt d'argent, lequel ne constitue une expression de soutien parmi Albanais que pour deux individus sur cinq. L'aide pour trouver un travail arrive loin derrière et ne concerne qu'un individu sur cinq. Il est donc évident que l'aide à la recherche d'un emploi n'est pas – du moins pour notre échantillon – le point fort des réseaux albanais. Rappelons, toutefois, que nous avons aussi constaté qu'en général nos interviewés sont allés s'installer, pour la première fois, là où un parent y habitait déjà, lequel les a aidé de trouver un travail ; en effet, pour un individu sur deux, l'existence d'un parent a facilité le processus pour trouver un emploi dans l'endroit d'installation.

Nous constatons, ainsi, un décalage de réponses des nos interviewés à propos de l'entraide pour la recherche d'un emploi. Mais on remarque que les uns se réfèrent à l'entraide parmi les Albanais en Grèce, en tant que groupe générique, tandis que les autres se réfèrent spécifiquement à des parents qui les ont aidés de trouver du travail. La divergence des réponses pourrait donc être attribuée à un détail très remarquable : l'existence ou non des liens de parenté. Autrement dit, il semble que quand il s'agit des parents l'entraide à la recherche d'un emploi est très important, ce qui, autrement, n'est pas le cas.

Tout ceci n'est pas étranger au fait que le taux d'auto-emploi des Albanais en Grèce reste faible, ce qui semble aussi être le cas de leur activité entrepreneuriale. Dans notre propre enquête de terrain, nous avons constaté que seul un très faible taux (1,8%) de notre échantillon essaie de monter sa propre entreprise. L. Labrianidis et A. Lyberaki (2001) ont montré, pour le cas de Thessalonique, peu ou prou la même chose : le pourcentage de ceux qui sont auto-employés est de 0,8%, et simultanément la part de ceux qui sont propriétaires de petites entreprises ou de commerces est de 1%. Quant à l'intention des immigrants de monter une entreprise à eux, dans l'avenir, seulement 1,6% de l'échantillon répond positivement à une telle possibilité (Labrianidis & Lyberaki, 2001 : 248-249).

Rappelons ici que, comme il a été déjà discuté dans la section 7.1.2, les Albanaises comme les Albanais en Grèce sont surreprésentés dans un nombre très réduit de créneaux professionnels – respectivement services domestiques et BTP,

ainsi qu'agriculture et élevage pour les deux sexes. Ceci assurerait, du moins théoriquement, quelques préconditions nécessaires pour le développement d'une spécialisation « ethnique » dans les secteurs où les Albanais sont employés en grand nombre. Mis à part quelques petites entreprises de nettoyage domestique et de micro-réparations dans le bâtiment, les Albanais sont absents de toute autre activité entrepreneuriale en Grèce et surtout de services s'adressant à leur propre communauté. A part les bureaux de traduction, on n'enregistre guère de services de restauration ethnique, de commerces offrant des produits locaux, de librairies albanaises (qui sont très peu nombreuses par rapport au volume des Albanais en Grèce), etc. Toutefois, il convient de préciser que nous nous appuyons uniquement sur quelques observations faites dans la ville de Thessalonique, sans disposer des données de terrain pour toute la Grèce.

A propos de Thessalonique, Panos Hatziprokopiou (2005 : 228) fait des observations similaires. En effet, il constate qu'il n'y a pas – du moins pour l'instant – de types particuliers *d'entreprises ethniques* caractéristiques du groupe migratoire des Albanais. Selon le même auteur, la proximité culturelle entre les Albanais et les Grecs ne permet pas l'apparition et la visibilité de *business ethniques* spécialisés, comme des cafés, des restaurants, des commerces vendant des produits locaux. Et même s'il existe une petite gamme des commerces offrant des marchandises du pays d'origine (café albanais), et également un nombre très important de kiosques où l'on trouve des journaux albanais (édités en Grèce ou en Albanie), les propriétaires sont, dans la plupart de cas, des Grecs. Seuls les bureaux de traduction constituent un type distinct d'entreprise ethnique ; mais alors que ces bureaux répondent à une demande produite par les immigrés, ils servent également peu à peu aux besoins des nationaux ayant des contacts divers avec l'Albanie (associés, hommes d'affaires, investisseurs, étudiants). Enfin, toujours selon P. Hatziprokopiou (*op.cit.*), il existe, malgré tout, d'autres niches moins distinctes où les immigrés pratiquent de plus en plus l'auto-emploi, habituellement dans les professions qu'ils ont pratiquées en tant qu'ouvriers salariés, tels que des projets dans la construction, la peinture des murs, et la micro-réparation des maisons.

Sur l'entreprenariat albanais, notons aussi que la faible tendance entrepreneuriale des Albanais a été également observée en Italie. Alors que les réseaux familiaux paraissent expliquer le succès du business « ethnique » de certaines communautés immigrées dans quelques régions italiennes – par exemple des Chinois

– ceci n'est pas le cas des Albanais. Les raisons qui peuvent expliquer ce disfonctionnement s'attachent principalement à la taille très réduite des groupes de solidarité : l'organisation des Albanais à l'étranger en petits groupes de parenté ne semble pas favoriser l'auto-occupation ni l'entrepreneuriat. D'autre part, la domination de la famille sur les autres types de lien peut empêcher la mise en place de relations de solidarité plus amples. Ainsi, l'information aussi bien que les canaux de soutien qui ont joué, dans le cas d'autres communautés, un rôle majeur dans l'agencement et la consolidation des business à base ethnique, ne peuvent pas être exploités dans le cas albanais (Bonifazi & Sabatino, 2003 : 984).

Nous pouvons ainsi émettre l'hypothèse que la faible entrepreneuriat des Albanais, ainsi que l'absence du *business albanais* soient liés à la non-existence de réseaux forts et également suffisamment étendus, c'est-à-dire des réseaux dynamiques dépassant les liens étroits de parenté. Dans un contexte économique et social hostile, comme l'est souvent le contexte du pays d'accueil, nous l'avons déjà mentionné, la réalisation du projet entrepreneurial dépend inexorablement de la capacité du migrant à mobiliser des sources financières et sociales par les réseaux communautaires (Autant & Manry, 1998 : 74). Mais ceci n'est guère possible quand il s'agit des réseaux très petits et basés quasi-uniquement sur les liens de parenté. En guise de conclusion, nous pouvons parler dans le cas des Albanais tant en Grèce qu'en Italie de réseaux informels faibles et insuffisamment étendus.

Dans cette lignée, Corrado Bonifazi *et al.* (2005) attribuent aux réseaux migratoires albanais – qu'eux aussi qualifient de plus limités et moins efficaces par rapport aux réseaux d'autres communautés de migrants en Italie et en Grèce – à la fois l'absence du business albanais et la plus grande diffusion des Albanais dans l'espace d'arrivée. Autrement dit, ces auteurs suggèrent que la dispersion de la population albanaise sur le territoire grec et italien est un indicateur des réseaux relativement faibles.

b) Les réseaux formels

Par *réseaux formels*, nous entendons les différents types d'association institutionnalisée de migrants, qu'il s'agisse de réseaux associatifs, politiques, religieux, etc. En général, dans le cas des migrants albanais, une faible participation aux réseaux formels d'entraide, ainsi qu'une pauvre performance organisationnelle sont constatées.

La participation quasi-inexistante des Albanais en Grèce à des réseaux formels, a été confirmé par notre travail de terrain, qui a fait apparaître que l'écrasante majorité de l'échantillon (93%) n'appartient ou ne participe à aucune sorte d'organisation collective, syndicat, etc., et n'est pas non plus membre d'une association ethno-locale ou nationale (98%).

Plus encore, la réaction habituelle de nos informateurs à propos des associations, organisations, etc. était soit l'ignorance totale de ce type d'action (« *j'en sais rien* »¹³⁸, « *j'en n'ai jamais entendu parler* »¹³⁹, « *je ne savais même pas qu'existait un tel truc à [ville/village d'installation]* »¹⁴⁰) soit la mise en avant d'une envie de ne pas « se mêler » à tout cela, comme s'il s'agissait de quelque chose de mauvais ou de déshonorant (« *moi, non, jamais* »¹⁴¹). Ceci pourrait être traduit, tout d'abord, par leur volonté de paraître « comme tout le monde », c'est-à-dire comme la société dominante, dans le sens où eux-mêmes, quoique originaires de l'Albanie, ne diffèrent à rien à cette société : autrement dit, quoique Albanais, ils n'ont pas besoin d'affirmer leur origine en Grèce au travers de ce type d'associations. D'autre part, nous pourrions traduire cette envie de s'éloigner de tout ce qui touchait aux organisations, associations, etc. par une méfiance envers ce genre de groupements (« *non, non... jamais... Je ne fais pas confiance* »¹⁴²). Notons ici que les Albanais, venant d'un régime totalitaire, n'ont pas ni connaissance ni culture en matière d'associations, qui sont les expressions de l'existence d'une société civile, thème qui sera discuté dans le **Chapitre 10**. Dans ce contexte, il n'est donc pas étonnant qu'ils ne fassent pas confiance à ce type de groupements.

Plus généralement, dans un grand nombre d'enquêtes de terrain, on enregistre des pourcentages très bas d'organisation d'Albanais en association ethno-locale ou nationale (Labrianidis & Lyberaki, 2001 ; Pratsinakis, 2005 ; Petronoti, s.d.), à la différence des pratiques d'autres groupes migratoires en Grèce, par exemple les Philippins et les Nigériens (Petronoti, 2001 ; Gropas & Triandafyllidou, 2005a). De manière générale, l'espace associatif des Albanais en Grèce n'est pas non plus très

¹³⁸ Entretien avec N., le 14-02-2006, Veria, Département d'Imathia.

¹³⁹ Entretien avec E., le 14-02-2006, Veria, Département d'Imathia.

¹⁴⁰ Entretien avec D., le 17-12-2005, Thessalonique.

¹⁴¹ Entretien avec R., le 14-02-2006, Episkopi, Département d'Imathia.

¹⁴² *Idem*.

riche. Sans être en mesure de faire la liste exhaustive des associations et des organisations¹⁴³, nous pouvons dire qu'elles sont peu nombreuses par rapport à la taille de la population albanaise en Grèce, aussi bien que par rapport à la longueur du séjour des premiers arrivants du début des années 90. En outre, ces associations sont principalement locales, que ceci s'attache à l'endroit d'origine en Albanie ou à l'endroit d'installation en Grèce¹⁴⁴. Par-là même, leur envergure est extrêmement réduite¹⁴⁵, elles restent en même temps très fragmentées et souvent même en conflit les unes avec les autres.

A propos des rapports conflictuels entre les associations albanaises en Grèce, Martim Kouka, membre du *Forum des immigrés albanais*¹⁴⁶, soutient que « *les associations albanaises coopéraient, auparavant, mais en raison des différences de stratégie, de planification et surtout d'ambitions (tout le monde voulait être le « leader »), elles n'ont pas réussi à faire durer cette collaboration* » (Kouka, 2001 : 368). Il ajoute que dernièrement « *il y a un effort, sous l'initiative du Forum, pour que les associations albanaises coopèrent à nouveau* ». Ceci est très difficile, parce que comme il explique : « *les Albanais unis [...] [c]'est une utopie...* » (op.cit., 365, 368).

La nature fragmentaire et concurrentielle des associations albanaises en Italie (à Rome) et leur tendance à la non-association, est due, selon Andrea De Bonis (2001), au rejet de la part des Albanais de leur passé communiste/collectiviste, ou à la suspicion envers leurs compatriotes. Ellen Kelly (2005 : 58) ajoute que le manque d'impulsion vers des groupes communautaires et des associations est largement dérivé d'un sentiment de similitude culturelle avec la population italienne et, par conséquent, de l'absence d'un besoin d'affirmer la différence au travers de l'association. Ceci semble renforcé par une tendance vers la confiance en soi individuelle. Nous sommes

¹⁴³ Dans l'Annexe, on peut trouver une liste non exhaustive des associations d'Albanais en Grèce (**Tableau 8.1**).

¹⁴⁴ Par exemple l'Association d'Albanais « Lushnjë » rassemble, comme l'indique son nom, des personnes originaires de Lushnjë, tandis que l'Association d'Albanais de Thessalonique ressemble des migrants installés à Thessalonique (voir le **Tableau 8.1** en Annexe).

¹⁴⁵ Une seule association – le club « Drita » – ayant des branches à Athènes aussi bien qu'à Thessalonique a été repérée (voir le **Tableau 8.1** en Annexe).

¹⁴⁶ Association albanaise à Athènes dont le but principal est la lutte contre le racisme (surtout envers les Albanais).

d'accord avec E. Kelly lorsque cet auteur relie l'éclatement de la communauté albanaise au passé communiste et à la défiance que le régime a cultivé à propos de tout ce qui est collectif. Mais nous contestons l'idée que le sentiment d'une similitude culturelle entre les Albanais et les Italiens, (et ici avec les Grecs) puisse expliquer l'absence de réseaux formels car ces derniers ne servent pas uniquement des buts culturels, comme nous le verrons plus en détail ci-dessous.

Pendant nos enquêtes de terrain, nous avons fait l'expérience directe de la division des associations albanaises à Thessalonique. Il est caractéristique que L., membre de l'association « *Mère –Thérèse* », a violemment refusé d'être interviewé par M., présidente à l'époque de l'« *Association des Albanais de Thessalonique* ». Il a accepté de faire l'entretien à condition qu'il soit mené par quelqu'un d'autre. Si l'on s'efforce d'analyser cet incident, il est fort probable qu'on s'affronte encore au thème de la confiance/méfiance parmi Albanais, qui va de pair avec une forte concurrence. Dans les récits des interviewés, cette concurrence est fournie comme l'explication principale pour la faible entraide entre les Albanais. Les propos de M. Kouka ci-dessus cités, mais aussi ceux de nos informateurs, présentés dans la section précédente sur les réseaux informels, renforcent cette idée de concurrence parmi les Albanais en Grèce.

Au sujet de la confiance/méfiance parmi Albanais, beaucoup de chercheurs ont exprimé leurs doutes à propos d'une solidarité destinée à des personnes autres que la famille au sens large. Lors de leurs enquêtes à Athènes, A. Lyberaki et T. Maroukis (2004 : 24) affirment que la majorité de leur échantillon « *a exprimé le manque de confiance en leurs propres associations et l'hésitation pour coopérer avec des non-parents dans le contexte des formes collectives de représentation*. En outre, M. Petronoti (s.d.) suggère que « *malgré leur volume, les immigrants albanais ne sont pas groupés en organisations, en raison des relations concurrentielles qu'ils maintiennent entre eux* ». Pour T. Maroukis (2005 : 227) aussi, « *les associations de migrants [...] émergent de réseaux de confiance qui ont pour base la parenté, l'appartenance ethnique et la localité. [...] La plupart des associations immigrées [...] sont d'abord nées à partir des réseaux informels d'amis, de parents et de co-villageois* ». Par ailleurs, Gropas & Triandafyllidou (2005a), en comparant les attitudes albanaises, bulgares et ukrainiennes et leur peu de participation collective à la vie publique (ces trois pays partageant des expériences politiques semblables sous les régimes communistes de l'après-guerre), soulignent « *le genre particulier de comportement*

individualiste auquel le socialisme de l'Europe orientale a amené ». Au total, il semble que pour grand nombre de chercheurs la *méfiance*, ou plutôt l'absence de confiance, caractérise une part importante des relations parmi les Albanais en Grèce. Il va de soi que la confirmation de ceci exige des enquêtes spécialisées sur le terrain, ce qui n'est guère notre but ici. Toutefois, dans les chapitres qui suivent, nous nous efforcerons d'expliquer – ou plutôt de faire quelques hypothèses sur – l'origine de cette méfiance parmi les Albanais.

Les Albanais en Grèce, alors qu'ils ont peu ou prou réussi à atteindre différents buts individuels, n'ont donc pas pu – ou n'ont pas voulu – forger une collectivité sur la base de la confiance et de la coopération entre compatriotes.

Dans une optique différente, la raison mise en avant pour expliquer l'abstention des Albanais des réseaux formels est le voisinage de la Grèce avec l'Albanie qui offre la possibilité de préserver les liens culturels et autres avec son pays et sa culture d'origine, ce qui rend cette participation à des associations, organisations, etc. superflue, contrairement à ce qui se passe chez les immigrants qui se trouvent loin de leur patrie (Labrianidis & Lyberaki, 2001 : 195-197). Ceci rejoint l'analyse qui reliait ce manque de participation albanaise aux réseaux formels avec la similitude ressentie entre Italiens et Albanais. Or, ces explications ne sont pas convaincantes, parce que la participation à des réseaux formels (ou son absence), loin de répondre simplement aux besoins culturels, affectifs, etc. de migrants, reflète, au contraire, le fonctionnement de la communauté en question dans le pays d'installation. Ainsi, tout en tenant compte de la discussion ci-dessus amorcée sur la méfiance-confiance et la concurrence, nous pourrions interpréter cette absence par une non-organisation du groupe migratoire albanaise en tant que « communauté » distincte. Autrement dit, la faible participation à des réseaux formels indique que les Albanais ne sont pas organisés, en Grèce, en tant que communauté distincte, à la différence d'autres groupes migratoires, comme par exemple les Philippins¹⁴⁷.

Dans certaines migrations, le refus d'identification à la vague migratoire, la revendication d'une histoire et d'une stratégie purement individuelles sont plus fréquentes. En revanche, certaines migrations se revendiquent explicitement comme

¹⁴⁷ Sur l'organisation communautaire des Philippins en Grèce – le fonctionnement d'une école maternelle, d'une crèche, d'une église, l'existence des commerces « ethniques », etc. – voir L. Canete (2001 : 287-288, 290, 295, 297).

des communautés (par exemple, en France, le cas des Juifs de Tunisie, des Algériens, etc.), (De Rudder, 1987 : 122). D'autre part, une communauté peut être très divisée à l'intérieur, tout en étant très fermée vis-à-vis de l'extérieur. Autrement dit, une communauté difficilement accessible, qui règle ses problèmes à l'intérieur, peut préférer ne rien refléter à l'extérieur. Par exemple, les Turcs montrent une volonté de s'organiser plus forte que d'autres populations immigrées, surtout en matière d'emploi, même s'ils se « cassent la figure » (Kastoryano, 1998 : 112).

A propos des Turcs en France, on observe un développement des espaces d'habitation, de commerces et d'échanges et d'un espace associatif et communicationnel, qui est responsable d'un certain nombre d'activités : mise en œuvre des solidarités, organisation du culte, de lieux de réunion, publications diverses. Les immigrés turcs en France y vivent et travaillent, leurs enfants y étudient, mais leur vie est organisée en étroit commerce avec leurs compatriotes, dans un décor intérieur qui – à chaque moment – rappelle la Turquie. Ils conservent les modalités originelles de sociabilité extérieure, grâce à la création de cafés, d'associations et de commerces, et ils se protègent des « infidèles » par l'ouverture de lieux de culte. Ainsi, dans les villes françaises, on assiste au regroupement des Turcs en quartiers où les espaces d'habitation, de commerce et d'échanges sont bien précis. En bref, les Turcs cultivent leur *visibilité* et en sont le plus souvent fiers (Petek-Salom, 1998 : 88-89).

Le cas des migrants albanais en Grèce est tout à fait autre : nous avons constaté qu'alors que près d'un tiers de nos répondants possède une parabole, seulement une personne sur quatre regarde régulièrement la télévision albanaise. En outre, moins d'une personne sur quatre lit régulièrement les journaux albanais édités en Albanie, et seule une personne sur cinq lit régulièrement les journaux albanais édités en Grèce. En revanche, tous regardent régulièrement la télévision grecque, et plus de la moitié de l'échantillon écoute habituellement la radio grecque. Le seul lien « fort » avec la culture albanaise semble être la musique, traditionnelle ou autre, car la majorité de nos répondants amène des cassettes ou CD de musique de l'Albanie. Contrairement aux Turcs en France ou en Allemagne, les Albanais en Grèce comme en Italie (Zinn, 2005) ne semblent pas vivre à l'heure de l'Albanie. Plus encore, ils ne cultivent guère leur visibilité en tant que communauté, thème auquel nous reviendrons dans la *Quatrième Partie* en examinant le cas précis de Thessalonique.

Pour autant, il faut être attentif au fait que l'analyse du phénomène associatif comme un repli communautaire risque d'être partielle. Ainsi, chez les Turcs, il représente une capacité importante d'adaptation et de réaction aux difficultés rencontrées (Autant & Manry, 1998 : 72-73). En d'autres termes, ce qui semble un repli et un refus de communication et de relation du groupe migratoire avec la communauté d'accueil peut simplement être un moyen de survie dans la terre d'immigration, qui se montre très souvent hostile envers l'immigré. Cependant, il se peut que pour d'autres types de migrations les stratégies de survie soient tout à fait autres, c'est-à-dire non pas communautaires mais individuelles.

La tension entre le collectif/communautaire et l'individualisme est, par ailleurs, un trait extrêmement fréquent chez de nombreux immigrés, lesquels gèrent cette tension plus ou moins aisément, atteignant des situations d'équilibre plus ou moins stables (Catani, 1985).

Si le cas des Turcs est emblématique des migrations « communautaires », celui des Yougoslaves est l'inverse. Véronique De Rudder, dans son étude du quartier d'Aligre, à Paris, constate que les Yougoslaves se dispersent de plus en plus et n'affichent aucune vie communautaire dans le quartier. Leur migration « *revêt une fonction délibérée d'individualisation* », et il est possible qu'il s'agisse, dans leur cas, « *d'une stratégie collective de prévention contre la désignation du groupe (avec les stéréotypes qui l'accompagnent généralement). Le refus de s'auto-définir en termes communautaires aurait alors pour fonction d'empêcher l'hétéro-définition...* » (De Rudder, 1987 : 123).

Ce dernier point fait par V. De Rudder pourrait partiellement expliquer, dans le cas des Albanais en Grèce, l'« *invisibilité* »¹⁴⁸ du groupe en tant que communauté

¹⁴⁸ Cette invisibilité semble, d'ailleurs, être assez répandue parmi les migrants est-européens. En effet, lors du colloque « La France et les Migrants des Balkans ; un état de lieux », organisé par le Courier des Balkans en partenariat avec l'Association française d'études sur les Balkans (AFEBalk), à Paris, le 20/1/2005, nombreux ont été les intervenants partisans de cette interprétation: Ralitzia Soultanova pour les Bulgares en Suisse, Bashkim Iseni pour les Albanais de Kosovo et de Macédoine en Suisse, Selvi Sula pour les Albanais de Kosovo en Belgique, enfin Dana Diminescu pour les populations roumaines dans les pays de l'UE (15) et plus précisément la France. Véronique De Rudder (1987), par ailleurs, constate des attitudes similaires chez les Yougoslaves à Paris. Mais les populations albanaises – qu'elles viennent du Kosovo, de Macédoine ou d'Albanie – semblent être les plus marquées parmi toutes les autres populations est-européennes par cette attitude d'invisibilité.

distincte. Par l'organisation migratoire autre que communautaire, on s'efforce d'éviter les stéréotypes sur les Albanais, qui – nous allons le voir dans le prochain chapitre – sont extrêmement fréquents en Grèce. Ainsi, nous argumenterons que l'invisibilité des Albanais, soit l'organisation non-communautaire de leurs migrations, est une sorte de stratégie, de la même façon que l'organisation en communauté est, pour les Turcs, en France ou ailleurs, une manœuvre pour se faire une place dans le pays d'immigration.

Un indice explicite pour le repérage d'une migration de type « communautaire » ou de type « individuelle », est selon V. De Rudder (1987 : 119), l'utilisation du « *nous* » pendant les entretiens, de la part de la personne interviewée. Lors nos interviews avec des migrants albanais, nous avons été frappés par la mise en avant du « *moi* », et l'utilisation du terme « *les Albanais* » ou du pronom « *ils* », pour se référer au groupe des migrants albanais en Grèce sans pour autant s'inclure soi-même. Il semble, ainsi, que les migrants montrent une volonté pour se différencier du groupe global des « Albanais » en Grèce.

En effet, un certain nombre d'études (Psimmenos, 2001 ; Petrakou, 2001 : 49 ; Mai, 2005 ; Kokkali, 2003) a montré que quand les interviewés parlent pour eux-mêmes, ils essayent de se distinguer des autres Albanais. Des expressions telles que « je ne suis pas comme les autres Albanais », « je suis un père de famille », « je travaille dur, moi » et ainsi de suite, sont plutôt typiques. Nous allons suggérer par la suite que ceci constitue une véritable « désidentification » du groupe des Albanais en Grèce, afin d'éviter, au niveau individuel, la mauvaise réputation et les stéréotypes négatifs qui vont de pair avec l'adjectif *albanais*.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas considérer les migrations moins communautaires comme inorganisées, c'est-à-dire des migrations ne disposant pas de réseaux internes ; ces réseaux existent indubitablement (De Rudder, 1987 : 122), comme cela a été démontré en examinant les réseaux informels – préexistants et nouveaux – des Albanais.

En bref, les migrants albanais en Grèce ne s'organisent pas dans une communauté distincte et visible, mais plutôt sur une base individuelle/familiale entretenue par des réseaux étroits, peu élargis et attachés surtout aux liens de parenté ; ce qui apparemment ne permet pas – entre autres raisons – l'émergence du business albanais, ni de grandes associations pan-albanaises ou d'associations qui du moins ressembleraient autour d'elles un nombre suffisant des membres. Conséquence directe

de cela est le fait qu'aucune revendication collective de la part des Albanais en Grèce n'a pas été enregistrée, et cela malgré le fait que ces derniers sont très nombreux, et auraient donc, en tant que communauté, un certain pouvoir collectif¹⁴⁹. La seule association qui fonctionne ainsi est le *Forum des migrants albanais*, organisée contre le racisme anti-albanais. La solidarité albanaise semble ainsi se manifester en général dans les étroites limites de la parenté.

Nous nous sommes efforcés de montrer que ce type d'organisation migratoire est aussi lié à quelques traits culturels hérités du régime antérieur : le manque de confiance envers les autres, et au contraire la confiance individuelle en soi, ainsi que la concurrence pour la réussite (individuelle) en Grèce.

Notons, cependant, que la réussite dans le pays d'immigration est en général un trait de toute migration ; car, les aides que le migrant reçoit de ses réseaux de solidarité dans le pays d'origine (essentiellement sa famille) au début de sa migration créent des « dettes » et des contraintes aussi bien d'un point de vue pratique que symbolique. Ainsi, le groupe familial, tout d'abord, a des attentes à l'égard de l'émigré (Autant & Manry, 1998 : 72-73). La réussite devient, ainsi, une obligation. On estime également que celui qui émigre est qualifié pour cette tâche, à la différence de ceux qui restent, qui sont souvent qualifiés de « *bons à rien* », si nous citons les propos d'un immigré algérien en France recueillis par Abdelmalek Sayad : « *Nous n'avons pas foule au pays ; tout notre monde est en France ; nous 'remplissons' la France et 'vidons' le pays. Et encore, qu'y a-t-il au village ? Seulement tous les 'cassés' et les 'tordus', qui ne sont bons à rien* » (Sayad, 1999 : 32).

8.2.2 Les processus d'inclusion – exclusion des migrants

Afin d'examiner les processus sociaux d'inclusion/exclusion des migrants, nous avons distingué trois dimensions différentes : l'intégration des migrants dans le marché du travail, leurs conditions de logement, les relations sociales des migrants et les éventuelles discriminations dans plusieurs cas différents (tels que le milieu professionnel, les services publics, l'école quand des enfants sont concernés, etc.).

¹⁴⁹ Ceci, cependant, n'est ni nouveau ni exceptionnel dans le cas des migrants albanais. Gilles De Rapper (2000) a fait les mêmes observations pour les Albanais à Istanbul pour leurs migrations plus anciennes comme pour leurs migrations récentes.

8.2.2.1 Intégration au marché du travail

Vis-à-vis du contexte socio-économique dans lequel les processus d'inclusion ou d'exclusion ont lieu, un rôle prépondérant est joué par l'intégration des immigrés dans le marché du travail local. D'autres indicateurs de leur situation socio-économique dans le pays d'accueil, tels que leurs conditions de vie, sont – en grande partie – fonctions de leur place au marché du travail et, par conséquent, de leur revenu mensuel. L'exclusion du marché du travail et l'incapacité d'accéder à l'emploi enregistré formel forment des obstacles sérieux à l'inclusion sociale des immigrés et sont liés à une tendance à leur marginalisation (Hatziprokopiou, 2003 : 1040).

Une littérature abondante traite le caractère vulnérable de l'emploi immigré en Grèce (Iosifides & King, 1998 ; Fakiolas 2000 ; Lazaridis, 1999 ; Psimmenos, 1998 et 2001). Quant aux Albanais, en particulier, on estime généralement qu'ils sont un groupe de migrants dans des conditions de pauvreté et d'exclusion sociale, employés principalement dans le marché informel du travail, et par-là même ne travaillant que dans des emplois instables sans accès à la sécurité sociale (Lazaridis, 1999 ; Lazaridis & Psimmenos, 2000 ; Iosifides & King, 1998 ; Psimmenos, 1998 et 2001). Des recherches plus récentes, cependant, comme par exemple celle de Panos Hatziprokopiou (*op.cit.*) menée à Thessalonique, interrogent et nuancent cette perception dominante de l'intégration des Albanais dans le marché du travail. En effet, cet auteur ne trouve aucune preuve d'exclusion absolue du marché du travail en général. L'exclusion du marché du travail formel est plus commune, avec un accès limité aux emplois « dignes » et une exploitation considérable en termes de salaire, d'heures de travail et de sécurité sociale. Cependant, P. Hatziprokopiou observe une tendance vers l'accès à des meilleurs emplois, plus stables, à des salaires plus élevés et à la sécurité sociale (Hatziprokopiou, *op.cit.*, 1045).

Les résultats de notre enquête sont légèrement différents et pourraient être placés entre ces deux points de vue, l'un fortement pessimiste, l'autre plutôt optimiste. Quant à la situation professionnelle de notre échantillon, nous avons constaté une petite amélioration au cours du temps, puisque l'écrasante majorité consiste actuellement en ouvriers à temps plein, inscrits à une caisse de sécurité sociale et dont le travail est officiellement enregistré. Cependant, rappelons que les timbres d'assurance rassemblés correspondent, pour le plus grand taux d'interviewés,

au nombre minimum exigé par la loi pour qu'un migrant puisse obtenir un permis de séjour. Ceci est souvent la cause pour laquelle les migrants ne touchent aucune des allocations (de chômage, familiales, etc.). Il devient ainsi clair qu'alors qu'on ne peut parler d'exclusion du marché du travail, ou même du marché formel du travail, puisque la majorité des emplois sont officiellement enregistrés, on ne peut affirmer non plus que les Albanais en Grèce jouissent d'une inclusion suffisante dans ce marché, principalement en raison de leur sécurité sociale insatisfaisante. L'impossibilité de parler d'exclusion du marché du travail est encore confirmée par l'absence de chômage chez un nombre considérable des migrants interrogés. De l'autre côté, la remarquable instabilité financière dans l'intervalle d'une année, due principalement aux travaux saisonniers et occasionnels, souligne, néanmoins, une fois de plus nos doutes au sujet de l'inclusion suffisante dans le marché du travail, et par conséquent dans la société.

En accord avec les résultats d'autres enquêtes, les migrants interviewés considèrent être généralement moins payés (pour le même travail fait) que les nationaux, ce qui influence leur perception du niveau de vie, considéré loin derrière du niveau de vie des Grecs appartenant aux mêmes catégories socioprofessionnelles.

Il semble, ainsi, que l'intégration des Albanais dans le marché du travail, considérée comme une étape essentielle pour leur incorporation dans la société, présente une image plutôt complexe d'inclusion-exclusion : les Albanais, sans être exclus du marché du travail formel, puisque leurs emplois sont enregistrés et eux-mêmes sont socialement assurés, n'y sont pas entièrement inclus. Ces formes d'exclusion sociale peuvent prendre – sur le long terme – des dimensions sévères, en se transformant d'abord en exclusions plus permanentes du marché du travail et finalement en certains types de marginalisation sociale.

8.2.2.2 Conditions du logement et accès au logement

Les conditions du logement sont certainement un des indicateurs de plus significatifs pour évaluer le degré d'inclusion, ou inversement d'exclusion, d'une population étrangère. Ceci est également le cas pour l'accès au logement. En effet, un des principaux problèmes des migrants albanais enregistrés en Grèce est le refus des nationaux de louer leurs appartements aux individus d'origine albanaise (Hatziprokopiou, 2003 : 1045).

C. Bonifazi et D. Sabatino (2003 : 985), s'appuyant sur des enquêtes de terrain menées au niveau local, suggèrent, pour ce qui concerne l'Italie, que les migrants, réguliers ou « clandestins », sont massivement impliqués dans des situations de privation de logement et d'exclusion, ce qui est aussi vrai pour la Grèce, où, selon P. Hatziprokiou (2003 : 1045), on peut toujours, dans les années 2000, trouver des offres de logements, dans la rue ou la presse, où l'on précise « pas d'étrangers ». Des interviews avec de migrants albanais ont montré que le refus d'hébergement arrive systématiquement, ce qui fait que trouver un logement constitue un problème sérieux.

En accord avec les observations de P. Hatziprokiou (2003 : 1045), dans le domaine du logement, plus de la moitié de nos répondants ont avoué avoir rencontré des difficultés pour acheter ou louer une résidence. Le coût élevé des loyers a été mis en avant, mais aussi le refus de la part des propriétaires pour louer un logement aux personnes interviewées à cause de leur origine albanaise. A titre indicatif, presque six personnes interviewées sur dix ont eu des difficultés pour louer ou acheter un logement parce qu'elles n'étaient pas de nationalité grecque. Nous constatons, en effet, une discrimination importante dirigée spécifiquement contre les migrants albanais, en conséquence de quoi une discussion sur leur inclusion dans la société grecque semble peu réaliste.

A l'égard des conditions de logement de notre échantillon, seul un pourcentage très bas vit dans des très mauvaises conditions (par exemple dans des structures provisoires ou des hôtels), tandis que l'écrasante majorité habite dans une maison ou un appartement, loué pour la plupart. Il convient d'ajouter ici qu'un mode d'habitation relativement répandu parmi les migrants albanais (8% de l'échantillon) est le logement fourni par l'employeur, qu'il s'agisse, comme souvent, de structures précaires et d'endroits de stockage dans la propriété de l'employeur, ou dans sa propre maison ou sur le lieu du travail du migrant. Cependant, ce type d'hébergement est plutôt observé chez les hommes seuls sans femme et/ou enfants en Grèce. En général, les familles albanaises présentent des conditions d'hébergement meilleures que celles des hommes seuls. Notons, par ailleurs, qu'habituellement les migrants partagent leur logement avec des membres de la famille nucléaire (épouses et enfants) ou d'autres parents ou avec des amis albanais. Quant aux loyers, ils sont jugés plutôt chers par rapport au niveau de vie en Grèce, particulièrement du point de vue de la qualité de la résidence des migrants (généralement vieilles et délabrées et situées aux rez-de-chaussée ou aux sous-sols des immeubles).

Plus encore, nous avons constaté que pour la situation sanitaire des logements, un taux non-négligeable ne dispose pas des équipements de toilette à l'intérieur, ce qui est aussi le cas de l'approvisionnement en eau chaude. La situation à l'égard du chauffage est encore pire, puisque seule une personne sur deux a du chauffage dans la maison entière. Si les conditions du logement albanais sont, ainsi, loin d'être appropriées, n'oublions pas, néanmoins, qu'un nombre considérable de nos répondants vivait à la campagne à l'heure de l'entretien. Il s'agissait donc souvent de maisons rurales, dont les standards de confort ne sont pas ceux qu'on trouve en ville. Les conditions du logement albanais ne semblent donc pas si surprenantes.

Dans le contexte de pauvreté résidentielle des migrants, il existe, malgré tout, quelques différences dans le degré d'inconfort et d'exclusion aussi bien parmi les différents groupes nationaux qu'à l'intérieur du même groupe. Ces différences sont dues – entre autres – à la « séniorité » de la migration, au poids de regroupements familiaux, ainsi qu'au degré de la stabilité professionnelle. En effet, des enquêtes de terrain, tant en Grèce qu'en Italie, révèlent qu'il existe une corrélation significative entre la longueur du séjour et la qualité de la résidence. Les ressortissants des pays balkaniques arrivés relativement tard sont face à des conditions de logement pires et payent beaucoup plus cher par rapport aux nationaux ou aux migrants plus « anciens » pour les mêmes habitations, qui déjà sont – pour eux – très difficiles à trouver. Ainsi, la situation de l'habitat des Albanais est caractérisée par une disparité de conditions entre les anciennes et les nouvelles cohortes migratoires. En outre, il existe un véritable fossé entre ceux qui peuvent compter sur l'hébergement par la famille ou par des amis, et de ceux – surtout les nouveaux-arrivants – qui vivent dans des conditions d'extrême précarité. En effet, les réseaux de connaissances sont, comme précédemment discuté, particulièrement importants pour la question du logement. Comme nous l'avons vu à l'occasion de l'analyse des résultats de notre propre enquête de terrain, la pratique la plus fréquente est qu'une fois arrivé dans sa nouvelle patrie, le migrant est hébergé par des parents ou des amis jusqu'à ce qu'il trouve sa propre résidence ou jusqu'à ce qu'il soit capable d'en payer une (Bonifazi & Sabatino, *op.cit.* ; Lyberaki & Maroukis, 2004 ; Hatziprokopiou, *op.cit.* ; Labrianidis & Lyberaki, 2001 : 202).

Quoi qu'il en soit, les interviewés paraissent plutôt satisfaits de leurs logements, ce qui semble assez logique si l'on considère la situation sanitaire des logements en Albanie (*Chapitre 5.2*). Côté équipements électroménagers, la situation

est moins « sombre » : tous les répondants ont un poste de télévision (et souvent plus qu'un), la télévision satellitaire n'étant pas rare (32%), plus de la moitié possède une chaîne hi-fi, et l'écrasante majorité un lecteur de DVD ou un magnétoscope, ainsi qu'une machine à laver le linge. En revanche, le taux de possession d'ordinateurs est faible (20%) ce qui peut à moyen et long terme être à l'origine d'une fracture numérique des enfants d'origine albanaise par rapport à leurs camarades de classe grecs.

8.2.2.3 Relations sociales et discriminations

L'examen des processus d'incorporation des migrants dans une société passe essentiellement par l'étude de la densité des rapports entretenus par les migrants avec la communauté d'accueil et la qualité de ces rapports. Dans cette section, nous nous efforçons, tout d'abord, de savoir à quel degré les migrants albanais interagissent avec le reste de la société et, ensuite, de caractériser les relations entretenues. Comme nous allons le voir dans les chapitres suivants, les Albanais sont, comparés à d'autres groupes migratoires en Grèce, plus fréquemment victimes d'une stigmatisation de la part de la société dominante (Psimmenos & Kassimati, 2004 ; Baldwin-Edwards, 2004). Ce phénomène joue, bien entendu, un rôle majeur dans la compréhension de leur mode d'adaptation à la société qui les accueille.

Au premier abord, cette adaptation apparaît comme non problématique : si la majorité de notre échantillon d'interviewés (57%) dit s'associer principalement dans son temps libre à d'autres Albanais, un très important pourcentage (79%) déclare avoir également des « amis grecs ». Cette première impression doit cependant être corrigée : par « amis », nos répondants entendent souvent leurs collègues ou leur employeur, avec qui ils entretiennent un rapport amical, mais formel – strictement limité au contexte du travail. On peut expliquer que ces relations professionnelles soient décrites comme amicales par le fait qu'au sein du groupe d'interviewés, une personne sur quatre travaille avec le même employeur depuis plus de deux ans et une sur cinq connaît la même stabilité professionnelle depuis plus de 5 ans. Cette familiarité avec patrons et collègues ne signifie donc pas que des relations sociales extra-professionnelles existent.

Cette hypothèse est renforcée par le nombre important de répondants qui semblent s'associer principalement à d'autres Albanais pendant leur temps libre, ce

qui apparaît fréquemment de façon indirecte dans leurs réponses. En effet, quand la question est directement posée – « *Est-ce que vous entretenez des relations avec des Grecs ?* » ou « *Avez-vous des amis grecs ?* » –, la réponse est toujours positive. On peut comprendre que le migrant ne veuille pas paraître isolé, rejeté ou en difficulté dans la société d'accueil. En revanche, quand les questions posées sont plus indirectes, portant, par exemple, sur les points communs avec les amis, les lieux de rencontre, la fréquence des réunions, etc., il apparaît que l'essentiel des liens sociaux amicaux sont tissés au sein de la population albanaise. Dans la majorité des cas, les points communs que les répondants déclarent avoir avec leurs amis sont associés, d'une manière ou d'une autre, à l'origine commune : la langue, le fait qu'ils soient compatriotes ou originaires de la même région d'Albanie¹⁵⁰. Une personne sur deux affirme fréquenter un lieu spécifique où elle peut retrouver ses compatriotes, la fréquence de ces réunions étant très importante (une fois par semaine pour un tiers des personnes concernées ; deux à trois fois par semaine pour un autre tiers ; tous les jours pour un peu moins du dernier tiers).

Il apparaît donc que les liens sociaux, du moins dans le cadre amical, sont principalement tournés vers le groupe albanais, et ceci malgré la défiance supposée que les migrants entretiendraient les uns à l'égard des autres. Naturellement, les relations sociales avec les Grecs existent, mais ces liens semblent principalement circonscrits au cadre professionnel. En effet, les relations sociales non-professionnelles avec des Grecs semblent plutôt faire figure d'exception. Une telle impression ressort bien des propos de S., qui fait preuve d'une certaine amertume quand il parle de son employeur et des Grecs en général :

« Mon patron s'est marié et, moi, il ne m'a pas invité à ses noces [...] J'aimerais avoir des amis grecs, mais je ne peux pas ; ils ne m'invitent jamais chez eux [...]. Mes amis sont tous des Albanais. Je connais des Grecs, mais du boulot... »

Entretien avec S., le 24-12-2005, Thessalonique

Le même refus des Grecs d'approfondir les rapports avec les Albanais est souligné par E., qui n'a donc d'amis que parmi ses compatriotes :

¹⁵⁰ Les points communs que les répondants déclarent avoir avec leurs amis sont principalement la langue (plus de sept personnes sur dix), le fait d'être Albanais (trois personnes sur cinq), le fait d'être issus de la même région, ville ou village (deux personnes sur cinq).

« Je n'ai pas d'amitiés avec les Grecs ; ils ne nous veulent pas. Tu sonnes chez eux, et ils te demandent 'que c'est ce que tu veux ?' Ils te laissent à la porte, ils ne te font jamais entrer... »

Entretien avec E., le 14-02-2006, Veria, Département d'Imathia

Outre l'isolement imposé dont parlent S. et E., une autre raison pour ne pas fréquenter des Grecs – présentée comme un choix volontaire – semble être l'absence d'affinités :

« Nous ne fréquentons pas de Grecs : nous n'avons rien à nous dire... »

Entretien avec A., le 17-01-2006, Thessalonique

Rappelons, cependant, le contexte des propos de A. Il parle de son groupe d'amis, exclusivement composé d'« *hommes musulmans* », qui se rencontrent « *uniquement chez les uns ou chez les autres, très rarement dans les cafés* ». On peut ainsi penser que le repli communautaire n'est pas uniquement imposé par les Grecs – ou du moins pas directement – et peut avoir bien d'autres causes en dehors de la xénophobie de la société environnante : l'absence d'affinités, les incompatibilités culturelles ou religieuses, les difficultés de communication imposées par le niveau de langue, la nature du projet migratoire lui-même – si le séjour envisagé est bref, les tentatives d'association avec les membres de la communauté grecque seront forcément limitées. Le phénomène paraît trop complexe pour qu'on puisse, à partir des entretiens que nous avons menés, tirer des conclusions définitives sur la part volontaire ou imposée du repli sur la communauté d'origine.

Il faut également rappeler que, parmi les répondants, un certain nombre affirme positivement son adhésion aux valeurs et habitudes de la société dominante. On discerne dans les réponses des personnes concernées une forme de rejet des Albanais en tant que groupe, auxquels on reproche un manque d'évolution et de modernité dans les mœurs, attitudes, façons de penser ou de s'habiller. C'est ainsi que K. affirme ne fréquenter ses compatriotes que dans le contexte du travail ; en dehors de celui-ci, il n'a pas d'amis albanais :

« Moi et ma femme, nous ne fréquentons que des Grecs. Je n'ai pas d'amis albanais, parce que ça, ça me plaît pas [...]. Nous n'allons pas ensemble, je les considère comme de gens très arriérés. Leurs femmes, par exemple : ils ne veulent pas qu'elles portent de mini-jupes. Moi, je veux que ma femme porte ce qu'elle veut... »

Entretien avec K., le 08-07-2006, Thessalonique

Il est à noter que la question du *progrès* ou du *retard* culturels occupe une place remarquable dans le discours des Albanais, aussi bien chez les migrants présents sur le territoire grec que chez les nationaux restés au pays. Quand on s'exclue soi-même du groupe, on insiste beaucoup sur la façon dont s'habillent « *les Albanais* », laquelle a été à maintes reprises soulignée, voire critiquée, par nos répondants. Il semble que, dans l'imaginaire des migrants, le vêtement constitue un critère fondamental permettant de mesurer le *progrès* ou le *retard* culturel pris par rapport au mode de vie et aux coutumes occidentaux. Pour approfondir cette analyse, il faudra, comme nous le ferons dans le **Chapitre 10**, définir plus précisément le sens que prend la notion de « culture » dans le discours des Albanais, et les lignes séparatrices que génère, dans le niveau local (telle région par rapport à telle autre), son absence prétendue.

Un autre exemple de personne qui affirme son orientation vers la société grecque plutôt que vers la communauté de ses compatriotes est H., qui met l'accent sur le fait qu'elle ne fréquente que des Grecs, et encore, ceux qu'elle considère comme faisant partie de l'élite :

« Avec une Albanaise de la campagne, est-ce que je peux parler ? On n'a rien à se dire [...]. Je fréquente les meilleurs parmi les Grecs ici : le parrain de mes enfants est le prêtre de Sindos [...]. Comme quand je vivais en Albanie, ici aussi, mes amis sont la crème de la société. Je connais, quand même, des Albanais qui habitent ici mais nous ne sommes pas intimes... »

Entretien avec H., le 04-06-2006, Sindos, Département de Thessalonique

Afin d'éclairer les propos de H., il convient de rappeler qu'elle a rapporté venir d'une « *grande famille communiste* », ce qui fait qu'elle était « *très bien en Albanie* », au sens où elle disposait d'une bonne situation socio-économique. Elle a, en outre, affirmé être venue en Grèce « *pour voir autre chose, non pas pour fuir la pauvreté* » et améliorer ses finances. Si ses propos quant aux raisons de son émigration peuvent paraître douteux (elle travaille 10 à 14 heures par jour, sept jours sur sept, chez un vendeur de sandwiches grecs), son attitude n'en illustre pas moins un rejet explicite de sa communauté d'origine. Il ressort clairement de ses dires que la fréquentation d'Albanais, en Grèce, représenterait une déchéance par rapport à un statut social antérieur présenté comme quasi-aristocratique (« *grande famille communiste* »). Si l'élite albanaise, au pays, trouve grâce à ses yeux, elle ne peut en aucun cas se retrouver dans la société des migrants, vus comme des « *campagnards* » avec lesquels elle n'a rien de commun.

La même conscience des dénivelés sociaux au sein de la communauté immigrée est perceptible dans les propos de K. cités peu avant. On oppose volontiers les mœurs des migrants venus des campagnes à celles, plus modernes et occidentalisées, des urbains. De fait, H. et K. vivaient en ville avant leur émigration en Grèce. L'origine rurale ou urbaine constitue donc un critère fondamental de distinction parmi les migrants eux-mêmes, qui détermine par la suite le type de fréquentations recherchées dans la société d'accueil. On peut comprendre le souci qu'ont des personnes comme H. et K. de rappeler des différences socio-économiques d'origine qui jouent en leur faveur. Si celles-ci leur apparaissent clairement (et peut-être aussi aux migrants d'origine rurale dont ils parlent), elles tendent à disparaître dans la perception de la société d'accueil. H. et K. peuvent craindre que, pour les Grecs, ils soient des immigrants albanais avant d'appartenir, par leur éducation ou leur mode de vie, à une certaine catégorie sociale. Ce qui, par ricochet, fournit une indication précieuse sur la façon dont les migrants sont perçus par les nationaux au milieu desquels ils vivent. L'outrance des propos de H. n'est peut-être pas tant la marque d'un mépris éprouvé pour ses compatriotes en général, qu'une difficulté à affronter une nouvelle donne sociale liée à l'exil. Même dans le cas où la représentation de son passé en Albanie relèverait en partie d'une reconstruction idéalisée, il n'en demeure pas moins que ses propos reflètent légitimement la sensation de rejet dont elle pense faire l'objet.

Entre ceux qui, comme H., manifestent un rejet explicite de la communauté immigrée, et ceux qui, à l'opposé, avouent préférer s'y cantonner, il existe des attitudes plus nuancées. C'est ainsi que Ht. semble s'efforcer de conserver un équilibre, du moins dans les apparences. Il a rapporté avoir de bonnes relations avec les Grecs du village où il habite et n'avoir jamais eu de problème avec eux. Nous avons pu le constater par nous-mêmes, à un certain degré, puisqu'en entrant dans le café où devait avoir lieu notre entretien, Ht. a salué tout le monde, et tous l'ont salué¹⁵¹. Le même rituel a eu lieu au moment du départ. Ht. a ajouté aussi que, parmi ses relations grecques, certaines l'ont même beaucoup aidé, notamment en lui prêtant de l'argent. Ceci n'empêche pas Ht. de dire qu'il se sent toujours identifié comme « albanais » aux yeux des villageois grecs :

¹⁵¹ Il convient ici de souligner le rôle particulièrement central que joue le café dans la vie villageoise grecque.

« ... *Cependant, ils [les Grecs] ne manquent pas de dire 'les Albanais, ils sont comme ci et comme ça'. Ah oui, ça m'est arrivé, des choses pareilles. Mais c'est des paroles, c'est dit comme ça [...]. Ça n'empêche pas qu'il arrive que nous allions nous asseoir ensemble au café...* »

Entretien avec Ht., le 15-02-2006, Patrida, Département d'Imathia

...Et Ht. de rappeler que, malgré ses bonnes relations avec les Grecs de son village, ses amis sont en général des Albanais. Selon ses propres dires, quand il va au café, il va s'asseoir un moment avec les Grecs pour discuter un peu et demander des nouvelles, mais il rejoint ensuite « la table des Albanais » ; car, comme il le souligne « *chacun [s'assoit] séparément* ». Dans ce rituel du quotidien se lit, en filigrane, la présence d'un ordre non-dit qui sépare les deux communautés.

Le récit de Ht. nous amène, par ailleurs, à la question du racisme et des possibles discriminations. Comme l'affirme sans ambages notre interviewé, « *le racisme existe* » et il y est régulièrement confronté : quand il y a la queue aux guichets de l'OGA (Caisse de sécurité sociale des agriculteurs), il nous dit que les Albanais se font systématiquement doubler par les Grecs qui justifieraient ce privilège par des mots comme « *vous et nous, c'est pas la même chose, n'est-ce pas ?* ». Face à de telles manifestations, Ht. paraît résigné : « *et après, si tu parles, tu as l'air d'un méchant* ». C'est ce qui empêche Ht. d'avoir de véritables amis grecs, plus que la séparation des deux communautés.

Le sujet des discriminations ne peut évidemment être écarté de notre enquête ici. Parmi les migrants que nous avons consultés, environ six personnes sur dix disent avoir été l'objet d'une discrimination quelconque due à leur ascendance albanaise. Parmi ceux-ci, près d'une personne sur cinq déclare l'avoir été très souvent. Par ailleurs, presque une personne sur deux dit avoir eu des problèmes avec la police, parce qu'elle était de nationalité albanaise.

Le cas de Q. semble être parmi les plus graves. C'est auprès des services publics et de la police qu'il dit avoir fait plus particulièrement l'expérience du racisme. Il raconte qu'alors qu'il était en situation parfaitement légale, des policiers lui ont passé les menottes et l'ont frappé jusqu'à l'envoyer aux urgences. « *Et tout ça, en plein milieu de la place du village. J'étais mort de honte.* ». L'épisode semble l'avoir profondément affecté, même s'il insiste sur le fait qu'« *il s'agit du passé [...]. Pardon et oublié.* ». Il raconte également que son ancien employeur l'a accusé d'avoir

volé une génératrice : « *ça m'a beaucoup attristé [...]. Tout ce qui se passe ici, c'est de notre faute, à nous les Albanais* »¹⁵².

Cette dernière impression formulée par Q. se retrouve souvent dans les récits des migrants que nous avons consultés. Mais il faut d'ores et déjà remarquer que, contrairement à Q., tous ne font pas ouvertement allusion au racisme. Un nombre non négligeable de nos répondants nient totalement l'existence de discriminations ou de manifestations hostiles à l'encontre des Albanais, et beaucoup sont ceux qui attribuent aux Albanais eux-mêmes la responsabilité de ce type d'incidents. On notera également que Q., contrairement à d'autres, s'identifie à la communauté albanaise qu'il désigne par le vocable « *nous* », tandis que d'autres préféreront la désigner par « *ils* » ou parler des « *Albanais* ». Q., le migrant qui parle le plus ouvertement de racisme, ne fait pas partie de ceux se souciant de paraître intégrés à la société grecque ou qui voudraient l'être. Son but affirmé est le retour en Albanie.

R. est une autre personne à avoir parlé ouvertement de racisme. Ses propos mettent en lumière de nombreux enjeux sous-jacents aux manifestations racistes : la peur de l'étranger, et plus particulièrement de sa réussite ; la nécessité de rappeler sa propre supériorité culturelle en dévalorisant la culture de l'autre ; la nécessité d'établir une hiérarchie au sein de la société entre autochtones et immigrants, qui justifie l'appel aux forces de l'ordre pour que chacun se cantonne au rôle qui lui est dévolu.

« Ici, au village, il y a dix ans qu'on me connaît. On voit que je travaille dur, et malgré ça, les gens demandent : 'comment il a fait pour louer une maison, comment il a pu faire ceci ou cela ?' [...]. On voudrait bien que nous [lui et sa femme] restions dans le poulailler où nous avons vécu au tout début de notre arrivée ici [...]. Mais même là-bas, dans le poulailler, on nous a mis une lampe électrique et nous a fait payer l'électricité [...]. Rien n'a changé. Avant, nous [les Albanais en général] n'avions pas de papiers et on se faisait maltraiter par la police. Aujourd'hui, nous sommes en situation légale et pourtant on nous contrôle tous les soirs pour voir si nous avons nos papiers sur nous. On nous fait sortir du café et nous met en rang comme des écoliers sur la place du village. En été c'est encore pire... ».

Entretien avec R., le 14-02-2006, Episkopi, Département d'Imathia

Nous ne prétendons pas développer ici une analyse approfondie du phénomène complexe et difficile qu'est le racisme. Pour étayer nos témoignages individuels, nous voulons simplement rappeler que dans la région de Veria, à une heure de Thessalonique, des incidents discriminatoires se sont fréquemment produits ; en

¹⁵² Entretien avec Q., le 19-12-2005, Koufalia, Département de Thessalonique.

particulier, l'interdiction d'entrée dans certains bars-cafés, ou – de façon plus indirecte – la négligence des clients albanais¹⁵³. E. rapporte en effet qu'il lui est arrivé de vouloir aller avec ses amis dans des bars de luxe, mais que l'entrée leur a été refusée parce qu'ils étaient albanais¹⁵⁴.

Les migrants qui nient l'existence du racisme en Grèce, nous l'avons dit, ne sont pas rares. Dans leurs propos se dessine un discours beaucoup plus apaisé sur les rapports entre migrants et nationaux, qui met en avant la qualité de leur vie en Grèce et le fait qu'ils désirent s'y implanter définitivement. C'est dans ce panel qu'on trouve le plus de migrants qui expriment un rejet, plus ou moins violent, de leurs compatriotes et de leur pays d'origine. La comparaison entre ces témoignages et ceux précédemment cités permet de constater à quel point le ressenti des migrants par rapport au racisme est lié à leur histoire personnelle. Ainsi, ceux qui ont reçu de l'aide de la part de Grecs au début de leur séjour tendent, soit à refuser complètement l'hypothèse de l'existence du racisme, soit à ne l'admettre que comme un phénomène qu'ils connaissent par ouï-dire et dont ils n'ont pas fait l'expérience personnellement.

L., qui a été pratiquement adopté par une femme grecque de descendance arvanite, pense qu'il n'y a pas de racisme en Grèce. Il justifie son propos par un rappel des conditions de vie dans son pays d'origine : « voyez les droits qu'on avait en Albanie : aucun »¹⁵⁵. Il ne s'agit donc pas d'une négation positive du racisme grec, mais plutôt d'une justification par défaut, établie par comparaison avec une situation jugée pire.

De même, K. déclare n'avoir jamais eu de problèmes en matière de discrimination. Il s'est présenté comme quelqu'un qui sait se débrouiller et se

¹⁵³ Cf. un témoignage dans le journal local de Veria, *I Synidisi*, du 07-10-2007, in http://www.synidisi.gr/index.php?option=com_content&task=view&id=266&Itemid=54. Sur le sujet plus général des manifestations xénophobes à Veria, voir l'article du journal *Eleytherotypia*, du 10-06-2006 (« De Odysseas Cenaj à Alex Mesckichvili »), in <http://www.iospress.gr/megalo2006/megalo20060610.htm>. Voir aussi l'article du journal *Kathimerini*, du 06-06-2006, « Veria n'est pas une ville raciste » ; un résumé de cet article peut être trouvé dans http://news.kathimerini.gr/4dcgi/w_articles_ell_100045_06/06/2006_186582.

¹⁵⁴ Entretien avec E., le 14-02-2006, Veria, Département d'Imathia. Nous pouvons comparer, ici, avec la France où les organisations qui luttent contre le racisme ont facilement constaté les discriminations à l'entrée des bars et boîtes de nuit en faisant des tests. C'est dommage qu'il n'y ait pas la même chose en Grèce (du moins à notre connaissance) pour pouvoir mesurer le phénomène.

¹⁵⁵ Entretien avec L., le 14-12-2005, Thessalonique.

protéger, capable, même, d'impressionner ses interlocuteurs par la force physique. Il prétend ne rien craindre des forces de l'ordre, rapportant des épisodes où il n'a pas hésité à menacer en ces termes les policiers : « *si je te donne un gifle...* », « *si je te tabasse...* », « *jette tes armes, déshabille-toi et viens te battre...* ». Ce qui ne l'empêche pas, à la fin de notre questionnaire, de mettre la lutte contre le racisme et la surveillance des services de police dans la liste des priorités que devrait suivre l'Etat grec pour améliorer la vie des migrants. Le contenu même de ses réponses, qui évoque clairement des affrontements avec la police, indique que les relations de K. avec la société grecque ne sont pas aussi paisibles qu'il le prétend. Mais un tel jugement n'est jamais énoncé explicitement, puisqu'il contredit l'image que K. a, ou veut donner, de lui-même : celle d'une personne bien intégrée.

D'autres témoins qui ont une vision positive de leur situation en Grèce acceptent sans déni le phénomène du racisme, mais en s'en excluant eux-mêmes. C'est le cas de D. qui affirme qu'il y a beaucoup de racisme en Grèce, en soulignant :

« *Nous jamais, mais nous en avons beaucoup entendu parler par d'autres gens...* »

Entretien avec D., le 17-12-2005, Thessalonique

Semblable est le récit de N., qui rapporte :

« *La Grèce c'est le racisme, c'est comme ça. Il y en a beaucoup ici. Mais, ça, je l'ai entendu dire par les autres. Moi, ça ne m'est jamais rien arrivé...* »

Entretien avec N., le 14-02-2006, Veria, Département d'Imathia

Dans ces cas, contrairement aux deux précédents, le racisme n'est pas nié. C'est le fait que le témoin l'ait subi qui l'est. Là encore, la réponse a pour fonction de préserver l'image positive que la personne présente d'elle-même.

En esquissant ainsi un tableau de la situation des migrants albanais en Grèce, ou du moins de la façon dont les migrants eux-mêmes la perçoivent, on peut saisir l'origine de certains comportements ou attitudes, très répandus dans la communauté. Cacher son prénom ou sa nationalité albanaise, notamment, fait partie des pratiques les plus courantes.

Il apparaît dans les réponses que nous avons recueillies que plus d'une personne sur quatre a dû cacher, à un moment quelconque, sa nationalité albanaise. Plus encore, un tiers de l'échantillon consulté a utilisé un prénom grec au lieu de son prénom albanais. Ce changement de prénom constitue un phénomène si répandu dans la population albanaise de Grèce qu'il a fait l'objet d'un grand nombre d'études (par

exemple, Psimmenos, 2001 : 184 ; Labrianidis & Lyberaki, 2001 : 173-185, 198 ; De Rapper, 2002 ; Pratsinakis, 2005 ; Hatziprokopiou, 2003). Il s'agit, dans la majorité de cas, d'adopter un prénom hellénique qu'on utilise principalement dans le contact avec les Grecs, surtout quand le prénom d'origine a une forte consonance musulmane. Nous reviendrons plus tard sur ce phénomène singulier.

Un autre indicateur de la présence de discriminations dont sont victimes les migrants dans une société est la situation de leurs enfants dans le milieu scolaire. A ce sujet, il existe malheureusement une lacune notable dans les études faites en Grèce.

Notons, cependant, que le mot « Albanais » est devenu une insulte dans le milieu scolaire, ce qui a aussi été constaté en Italie (Zinn, 2005). On peut admettre qu'il s'agit d'un bon indice de l'état d'esprit qui règne non seulement à l'école, mais aussi dans le reste de la société. Le stigmatisme n'est pas porté spécifiquement par les enfants, mais par la communauté tout entière, s'exprimant simplement plus librement dans les cours d'école. Avant de poursuivre plus avant ce sujet, évoquons l'expérience du fils de Ed., qui souligne le poids que fait peser ce stigmatisme sur certains enfants :

« Mon petit pleure et ne veut pas être albanais. Dans la rue, il ne veut pas qu'on lui parle albanais, parce qu'il a honte [...] Il n'y a pas longtemps, un petit Albanais est arrivé dans le quartier, et devant notre propriétaire [qui est Grecque et a de bonnes relations avec la femme d'Ed.] il l'a frappé... »

Entretien avec Ed., le 17-12-2005, Thessalonique

Un quart de nos interlocuteurs qui ont des enfants scolarisés considèrent que ces derniers ont, ou ont eu, des problèmes à l'école du fait de leur nationalité. L'isolement des enfants albanais par rapport à leurs camarades de classe est le phénomène le plus souvent cité, touchant plus de la moitié des enfants concernés. Le cas de la petite E., raconté par sa mère El. (l'épouse de Ed. dont les propos viennent d'être rapportés), semble assez typique :

« Ma grande fille, E., dès son arrivée, elle a eu des problèmes à l'école à cause de son origine. Les autres enfants la taquinaient et se moquaient d'elle. A l'école, il y a eu plusieurs incidents : la première année de primaire, tous les jours je lui achetais un taille-crayons, des crayons, etc., parce que les autres enfants les lui prenaient et les jetaient. Son cartable était devenu un ballon de foot [...]. Une fois, elle est allée s'asseoir au premier rang ; ils l'ont tirée par sa chemisette et l'ont mise au dernier rang. Là, elle s'asseyait toute seule. La deuxième année de primaire, l'institutrice ne

voulait pas d'elle. Et, la troisième année, durant la prière matinale¹⁵⁶, un des instituteurs lui a dit : 'Toi, va-t-en d'ici. Tu n'es pas chrétienne !'. Et tout ça pourquoi ? Parce qu'elle vient d'Albanie. »

Entretien avec Ed., le 17-12-2005, Thessalonique

Il va de soi que la petite E. n'est pas la seule à affronter de tels problèmes, même si tous les parents interrogés ne rapportent pas des épisodes similaires, en particulier ceux qui s'attachent à donner une image positive de leur séjour en Grèce¹⁵⁷.

En dehors des brimades subies par les enfants d'Albanais de la part de leurs camarades de classe, les autres problèmes majeurs mentionnés par nos témoins sont les difficultés de langue et le traitement inégal réservé aux enfants par l'administration ou les professeurs, comme cela apparaît déjà dans le récit de Ed. Ce dernier phénomène a, d'ailleurs, pris beaucoup de visibilité après la publication d'un fait divers illustrant tout particulièrement la pratique des discriminations en milieu scolaire.

¹⁵⁶ Rappelons que la Grèce n'est pas un pays laïque et que la prière matinale à l'école est obligatoire.

¹⁵⁷ Le phénomène doit cependant être suffisamment répandu pour qu'une comptine comme « *tu ne deviendras Grec jamais, Albanais, Albanais...* » soit devenue un refrain connu des cours d'école grecques. Plus encore, elle est devenue l'accroche des hooligans grecs pendant l'Euro 2005. Pour ceci voir, entre autres, Papastathopoulou & Dede (2005), et l'article « Quand le sens commun voyage en... scooter », paru dans *To Vima*, du 05-11-2006.

Le porte-drapeau albanais

Un incident emblématique de la discrimination que les enfants albanais subissent à l'école grecque est le cas d'un jeune lycéen, dans une des municipalités du Département de Thessalonique, Nea Michaniona. Meilleur élève de sa classe, il aurait dû, selon la coutume, être le porte-drapeau de son établissement scolaire lors du défilé de la fête nationale du 28 octobre¹⁵⁸, en 2000. Or, l'élève en question, Odysseas Cenaj, était d'origine et de nationalité albanaise, raison pour laquelle l'association des parents d'élèves du lycée s'est opposée à ce qu'il bénéficie de ce privilège.

Ce refus était justifié par un appel à la loi en vigueur à l'époque, qui prévoyait que le meilleur élève porte le drapeau, à condition qu'il soit de nationalité ou d'origine grecque. Dès lors, un grand débat a été lancé sur le droit qu'avait, ou n'avait pas, le jeune élève à porter le drapeau. Pour les uns, le symbole de la nation ne pouvait être remis qu'entre les mains d'un membre de la nation. Pour d'autres, « *Grec est quiconque appartient à la culture des Grecs* », selon une phrase du rhéteur Isocrate. Le ministère de l'Éducation a modifié la loi quelques jours plus tard, de manière à ce que la nationalité ou l'origine grecque de l'élève ne soit plus une condition nécessaire pour être porte-drapeau. Toutefois, le jeune Albanais n'a pas porté le drapeau grec pendant le défilé (Grammatikopoulou, 2001 : 143-144).

Il est à noter que, trois ans plus tard, le même incident s'est reproduit avec le même élève, dans le même établissement scolaire, avec le même résultat : Odysseas, pour la deuxième fois, n'a pas porté le drapeau grec lors du défilé, en raison de l'opposition de l'association des parents d'élèves et des protestations de ses camarades de classe qui ont occupé l'établissement pour montrer leur désaccord (Kapllani & Mai, 2005 : 153-154). On rappellera cependant que, cette fois-ci, le meilleur élève après Odysseas a refusé de porter le drapeau à sa place, en signe de soutien à son camarade. C'est finalement le troisième meilleur élève qui a été porte-drapeau (Baldwin-Edwards, 2003).

En ce qui concerne la vie extra-scolaire des enfants, en revanche, peu sont les parents parmi nos témoins qui signalent des difficultés. La quasi-totalité (96%) déclare que leurs enfants fréquentent des enfants grecs et jouent avec eux sans problème, ce qui peut sembler paradoxal en comparaison de ce qui se passe en milieu scolaire.

Du fait que les enfants albanais sont scolarisés dans les écoles de leurs quartiers, on peut supposer que les enfants grecs avec lesquels ils jouent sont

¹⁵⁸ Fête commémorant le « non » de la Grèce à l'ultimatum de Mussolini en 1940.

également leurs camarades de classe. Comment expliquer un tel contraste entre l'isolement que les enfants d'immigrés subissent en milieu scolaire et l'apparente inclusion qui se manifeste sur le plan privé ?

On peut émettre une première hypothèse, d'ordre psychologique. Les phénomènes qui se produisent à l'échelle d'un groupe comme l'école avec, éventuellement, l'aval de l'autorité (comme dans le cas du jeune Odysseas), ne sont pas tenus de se reproduire dans une sphère plus restreinte, celle de quelques petits voisins jouant ensemble.

D'autre part, nous sommes peut-être confrontés ici à une autre forme de réserve, de la part de parents qui veulent préserver l'image de personnes intégrées à la société d'accueil. De la même façon que les parents ont des « amis grecs », les enfants fréquentent des enfants grecs.

Il apparaît donc que l'incorporation des Albanais dans la société grecque est un phénomène polymorphe et ambigu, sur lequel nous n'avons pas la prétention de livrer une analyse définitive. On ne peut cependant nier, en se basant sur notre enquête, que les migrants affrontent un certain nombre de difficultés pour trouver leur place dans la société d'accueil. Qu'ils nous en fassent part explicitement ou que ces difficultés transparaissent dans une analyse secondaire de leur discours.

8.2.3 Installation en Grèce/migrations de retour

L'illusion du provisoire est consubstantielle à l'émigration et à l'immigration (Sayad, 1999 : 8). Ainsi, rares sont les migrants qui n'adhèrent pas au mythe du retour¹⁵⁹, au début de leur immigration du moins. Ce mythe accompagne peu ou prou tous les groupes migratoires dans leurs nouveaux lieux d'installation, quand bien même le retour au pays est une perspective plus qu'hypothétique (Kastoryano, 1998 : 113).

Malgré les récentes évolutions positives, nombreux sont les facteurs qui poussent les Albanais à l'émigration. Au premier chef, la grande pauvreté du pays, associée à une instabilité socio-politique et une proximité géographique tentante avec

¹⁵⁹ Le concept de « migration de retour » a surtout été utilisé, au plan international, afin d'étudier les effets du retour d'anciens émigrés dans leurs pays d'origine, après une durée de présence assez longue dans le pays d'accueil (Domenach & Picouet, 1995 : 12).

deux voisins beaucoup plus riches, la Grèce et l'Italie. Nous l'avons vu, la plus grande partie des fonds envoyés par les émigrés au pays est destinée à la consommation de la famille, ainsi qu'à la construction ou la transformation de la maison. Les immigrants assurent ainsi la survie de leurs proches restés en Albanie. La migration est, dans ce cas comme dans d'autres, l'unique stratégie pour échapper à une pauvreté qui persiste : selon les estimations couramment retenues, un quart de la population albanaise vit à l'étranger, ce qui fait que presque toute famille a au moins un de ses membres expatrié.

Si l'on considère l'ampleur de ces flux migratoires et la nécessité vitale à laquelle ils répondent, on peut penser que la migration est là pour rester. Le retour massif des migrants au pays, dans un avenir proche, ne paraît pas probable.

Notre enquête de terrain nous permet d'estimer, en recoupant les réponses données à de multiples questions, qu'un tiers des personnes interrogées est prête à envisager une installation définitive en Grèce, alors qu'un faible taux (13%) paraît déterminé à retourner quoi qu'il arrive en Albanie. Les projets des migrants sont fortement dépendants de l'idée qu'ils se font d'une possible amélioration de la situation sociale, économique et politique en Albanie. En effet, un quart de l'échantillon consulté pense qu'une telle évolution n'aura pas lieu avant deux décennies. Seuls 10% croient à une évolution actuelle ou proche (dans les 5 ans). On note une forte corrélation entre ceux qui ont un projet arrêté de retour (13%) et ceux qui ont une vision optimiste de l'évolution de la situation albanaise (10%).

Très souvent, ceux qui envisagent une installation définitive en Grèce justifient leur projet par un rappel des conditions de vie matérielles en Albanie, en particulier dans les campagnes. On déplore l'absence de routes, d'eau courante d'électricité, une réalité que nous avons décrite en examinant le niveau de pauvreté en Albanie (**Chapitre 5**) :

« Je ne veux pas rentrer en Albanie. Faire quoi là-bas dans la boue ? Il n'y a ni routes ni électricité... Tout est dans la boue... »

Entretien avec L., le 22-12-2005, Thessalonique

D'autres mettent en avant l'urgence dans laquelle ils ont fui l'Albanie, perdant toute attache, humaine ou matérielle, avec leurs origines. La situation socio-politique est aussi très souvent évoquée, les migrants déplorant les inégalités sociales, le népotisme et la corruption qui ravage le pays.

« Je ne veux plus rien savoir de l'Albanie. Nous n'allons jamais rentrer... J'ai tout vendu, l'appartement et tout... Je ne veux pas entendre parler de l'Albanie... »

Entretien avec D., le 16-12-2005, Thessalonique

« En partant, j'ai tout vendu là-bas pour ne jamais rentrer. Seulement la maison reste, car ma mère m'a interdit de la vendre, en me disant : 'la maison restera ici' »

Entretien avec Ed., le 17-12-2005, Thessalonique

« L'Albanie ne me concerne guère, et de toute façon je ne peux rien pour elle. Quand je l'ai fuie, je suis parti comme un fauve. Il n'y a rien qui m'intéresse concernant ce pays ; je ne veux pas en entendre parler. [...] Je ne pense pas que la situation va s'améliorer là-bas : on n'a ni eau, ni éclairage dans les rues. Je pense que dans l'avenir, ils [les politiciens, l'Etat] vont voler les gens encore plus ».

Entretien avec L., le 22-12-2005, Thessalonique

Malgré ses propos, L. ne semble pas pourtant complètement décidé à rester définitivement en Grèce. Il déclare : *« Je ne sais pas. Nous sommes comme ça, nous : aujourd'hui ici, demain dans un autre endroit »*. Sa femme, E., se montre beaucoup plus nette quand elle décrit leurs projets d'avenir : *« C'est ici notre maison. Là-bas, nous y allons 2 ou 3 jours et après, nous voulons partir. Ça me plaît ici – ici, c'est l'endroit où j'ai réussi »*.

Notons que les femmes, sur la question du retour, forment une catégorie à part dans notre échantillon : presque toujours, elles ont déclaré de ne plus vouloir quitter la Grèce. Et ceci même quand leurs maris ont fait l'expérience du racisme, de la discrimination, et parfois de la violence. Ainsi, El., dont le mari avoue penser constamment au retour et ne pas du tout se sentir à l'aise dans la société grecque, déclare très explicitement que, *« jamais de la vie »*, elle ne quittera la Grèce¹⁶⁰. Semblable est le cas de D. Son mari exprime un fort sentiment d'injustice et déclare avoir l'impression de devoir constamment lutter pour obtenir du travail, D., de son côté, rappelle sa fierté d'être albanaise et avoue avoir conscience du racisme subi par sa communauté. Elle affirme pourtant :

« Je ne veux pas partir. C'est ici, chez-moi. Nous sommes bien ici, heureux [...] Quand je vais là-bas, je vois qu'ils [sa famille, en particulier ses parents] sont bien, et ça, ça me suffit. C'est seulement l'amour de ma mère qui me manque. [...] Je ne veux pas rentrer. Parce qu'en Albanie ça a

¹⁶⁰ Entretien avec Ed., le 17-12-2005, Thessalonique.

été dur pour nous, nous avons passé des moments extrêmement difficiles : je ne pouvais pas acheter une banane, une sucrerie pour mes enfants ».

Entretien avec D., le 17-12-2005, Thessalonique

Les difficultés que les témoins ont eu en Albanie sont souvent mises en avant comme justifier le désir d'une installation définitive en Grèce. La mémoire pèse lourd chez quelques-uns, comme dans le cas de D. On oppose volontiers les souvenirs de la dure vie du pays au confort trouvé en Grèce, comme cette autre femme :

« Je ne veux pas du tout rentrer en Albanie, parce que je suis maintenant habituée à la vie ici. Là-bas, je n'ai plus rien...ni famille - ma mère est dans un hôpital psychiatrique et mon père s'est remarié-, ni de bons souvenirs : depuis que j'étais toute petite, je portais du bois sur mon dos, parce que, à l'époque, comment se chauffer, sinon ? »

Entretien avec A., le 28-01-2006, Lagina, Département de Thessalonique

Une opposition se dessine également entre les plus âgés et les plus jeunes qui, pour beaucoup nés en Grèce, n'envisagent pas du tout d'aller vivre dans le pays de leurs parents. C'est ainsi que A. affirme qu'elle ne rentrera pas en Albanie, même si elle subit en Grèce les effets du racisme : *« Faire quoi là-bas ? Il n'y a ni eau courante ni éclairage... »*. En revanche, sa mère n'envisage pas un séjour définitif :

« Au bout d'un moment, il faudra que je rentre... Vais-je mourir ici ? Non, je vais aller là-bas... »¹⁶¹

Entretien avec M., le 20-12-2005, Thessalonique

Ceux qui expriment le plus souvent le désir de retourner en Albanie sont, par principe, les hommes qui vivent en Grèce sans leur famille. Leur projet spécifique de migration exclut l'idée d'une installation définitive. La nostalgie de l'épouse et des enfants est un leitmotiv de leur discours :

« Je ne pense pas du tout m'installer ici pour toujours, ni amener ma famille [...] Bien sûr, si ma fille, en grandissant, se marie et vient en Grèce ou en Italie, j'irai où elle ira [...] Ma femme et mes enfants me manquent beaucoup [...] Ça se passe très bien entre moi et ma femme : nous sommes d'abord des amis, puis un couple [...] Ici, je ne sort jamais dans les cafés et les bars avec les autres [Albanais]. Je ne peux pas sortir et m'amuser, alors qu'eux [sa famille], ils sont là-bas : je veux être avec eux »

¹⁶¹ Le vieillissement dans le pays d'immigration, ainsi que le retour à la terre natale, même après la mort, sont deux thématiques dont la sociologie des migrations a montré qu'elles revenaient classiquement dans le discours des immigrés.

L'ensemble de ces témoignages vient confirmer les résultats obtenus par d'autres enquêtes de terrain. Selon L. Labrianidis et A. Lyberaki (2001), nombreux sont ceux parmi les Albanais installés à Thessalonique qui ne comptent pas rentrer en Albanie. Leur projet est de s'établir définitivement dans un pays étranger, ou ils n'évoquent la possibilité de retour que comme une éventualité lointaine. Une autre étude menée dans la conurbation d'Athènes, en juin 2002¹⁶², arrive aux mêmes conclusions : deux Albanais interrogés sur cinq affirment vouloir rester en Grèce définitivement, un quart de l'échantillon pense rester au moins dix ans, 10% pour plus de dix ans (Karaïskaki, 2003), (*Graphique 8.5 en Annexe*).

On a cependant constaté que des migrations de retour volontaires ont commencé à se produire, dans le milieu des années 90. Ces rentrants avaient participé, dans leur grande majorité, à la première vague migratoire vers la Grèce et l'Italie. L'effondrement des sociétés pyramidales en 1997, ainsi que la crise économique et politique qui l'a suivi, a interrompu cette tendance de retour et a conduit beaucoup de rapatriés à repartir à nouveau à l'étranger.

Bien qu'il n'existe pas de statistiques en Albanie concernant les migrations de retour, Nicolas De Zwager, avec d'autres, (2005 : 57-58) soutient la thèse selon laquelle, à l'heure actuelle, il y a très peu de retours volontaires vers l'Albanie. Ceux qui rentrent sont surtout des migrants temporaires : les uns ne cherchaient dans la migration qu'un moyen d'accumuler rapidement un capital pour démarrer une petite entreprise au pays ; les autres, travailleurs agricoles chez eux, trouvent dans une migration saisonnière le moyen de combler l'inactivité de la saison hivernale. En dehors de ces cas particuliers, la raison invoquée pour justifier le retour est l'échec à s'adapter au pays d'accueil. La discrimination subie apparaît comme un facteur incitatif significatif. La situation économique étant cependant peu favorable en Albanie, beaucoup sont découragés, ce qui explique que le nombre de migrants rentrants au pays semble si bas.

¹⁶² Enquête « Tendances de groupes sociaux – Immigrés dans la conurbation d'Athènes », effectuée par MRB Hellas, juin 2002. Pour cette enquête, 491 entretiens ont été effectués avec des immigrés de plus de 18 ans, qui vivent dans la capitale, ont fait une demande pour une carte de séjour provisoire et parlent un minimum le grec (Karaïskaki, 2003).

Le gouvernement albanais a pris des mesures pour inciter les émigrés qui ont réussi à l'étranger à rentrer. Ainsi, en 1996, un projet spécifique a été lancé, en collaboration avec le gouvernement italien, pour convaincre les Albanais d'Italie d'investir dans leur pays d'origine et s'y réinstaller. La réponse de la communauté albanaise d'Italie a été quasi-nulle : seuls dix émigrants ont été intéressés par le projet. En 1998, un autre projet, lancé par le Ministère albanais du Travail et des Affaires Sociales, a eu pour objectif de soutenir financièrement le retour des émigrés qui avaient réussi à l'étranger. Le projet n'a jamais été mis en application, faute de moyens. Entre 2000 et 2004, environ 300 émigrés, principalement venus d'Europe occidentale et des Etats-Unis, sont rentrés en Albanie grâce aux programmes d'aide au retour de l'Organisation Internationale pour les Migrations (IOM), (De Zwager *et al.*, 2005 : 57-58).

Bien que la réalité des chiffres ne leur laisse guère d'espoir, un nombre significatif d'émigrants albanais continuent à envisager, selon N. De Zwager *et al.* (*op.cit.*), l'option du retour, à court ou long terme. C'est parce que, dans le cas albanais, l'émigration est habituellement une solution à un problème immédiat. Certains migrants ont certes, dès le début, le projet d'un départ définitif et se dirigent par conséquent vers des destinations lointaines (Amérique du nord ou Australie). Mais dans la majorité des cas, l'émigration est vue comme un expédient provisoire. Beaucoup d'Albanais ont l'intention, après avoir travaillé pendant quelques années en Grèce, en Italie ou ailleurs, et ainsi accumulé un petit capital, de retourner au pays et d'y investir leurs économies (De Zwager *et al.*, *op.cit.*).

Le petit nombre de retours effectifs montre combien ces premières intentions sont rarement réalisées une fois l'émigration entreprise. Rappelons, d'ailleurs, que d'après notre enquête de terrain, les migrants albanais n'ont guère la capacité d'investir, en Grèce comme en Albanie. Le taux d'investissement dans les activités d'entreprise reste extrêmement faible (1,8% de ceux des investisseurs contre 90% qui investissent dans le logement et 13% dans le foncier). Les personnes que nous avons interrogées, quand elles peuvent épargner, le font surtout dans le but d'acquérir un logement en Grèce, ce qui ne soutient guère l'hypothèse d'un retour réel. Alors que les deux tiers de notre échantillon affirment avoir mis de l'argent de côté au cours de l'année, un quart déclare l'avoir fait pour construire une maison en Grèce, contre seulement 17% qui veulent construire en Albanie. La construction d'une maison en

Grèce peut être considérée comme un indicateur sûr d'une volonté d'installation permanente ou quasi-permanente en Grèce.

Il est cependant vrai qu'au moment où nous les avons interrogés, l'écrasante majorité de nos témoins avait déjà construit ou transformé sa maison en Albanie. Or, ces investissements ne sont pas nécessairement révélateurs d'un projet concret de retour. C'est la thèse défendue par Roselyne De Villanova et de Philippe Bonnin : « *la maison [au pays] répond à l'ancrage généalogique et la mémoire, la loyauté familiale et communautaire. [...] Les formes de l'ancrage spatial font-elles irruption dans le phénomène de construction de la maison au pays, lieu de réparation possible pour un très grand nombre d'immigrés, mobilisation prioritaire de leurs ressources. [...] Maison du retour pour ceux qui sont venus en 'provisoires', elle est tout à la fois un rêve et un fardeau, le paiement d'une dette vis-à-vis de la communauté, qui doit libérer de la culpabilité de l'absence auprès des siens bien plus que démontrer la réussite* » (De Villanova, 2002 : 264).

On peut faire appel au concept de la « double absence » du migrant, proposé par Abdelmalek Sayad : le migrant est d'abord absent de son pays – physiquement mais aussi moralement, car coupable de son absence ou de ne pas rapporter suffisamment de bénéfices à la communauté ; il l'est aussi de son pays d'accueil où il ne s'inscrit que provisoirement dans l'espace. L'immigré est « *atopos* », déplacé, sans lieu et sans temps. Son existence elle-même est mise en cause, de n'être reconnue ni dans un pays ni dans l'autre (De Villanova, 2002 : 264 ; Sayad, 1999 : 201-204). Dans cette perspective, la double résidence pourrait être analysée comme un écho de la double absence dont parle A. Sayad – un véritable retournement de la situation de double absence.

Le lieu de construction de la maison au pays d'origine apparaît comme le lieu de l'interrogation généalogique, de la quête des racines. Un investissement matériel et symbolique pour lutter contre le déracinement de l'exil, aussi bien pour les plus âgés qui ont quitté le pays que pour les enfants issus de l'immigration. Mais le rapport à cette maison est continuellement ambivalent, car sa construction est au centre de la question de la dette symbolique : cette maison de retrouvailles et de vacances est celle de tous les sacrifices financiers, tout autant un plaisir qu'une souffrance, un poids et même, pour certains, un cauchemar. La résidence dans le pays d'accueil apparaît comme le lieu des ressources économiques, tandis que l'autre – qui les consomme pour partie – est celle des ressources symboliques et identitaires, rejaillissant sur la

première. D'après P. Bonnin et R. De Villanova, l'une perdrait son sens sans l'autre (Bonnin & De Villanova, 2002 : 375).

Indépendamment de ses implications symboliques, le dédoublement de la résidence est un fait bien réel, ni marginal ni affaire de nantis. Dans ses formes variées, il traverse toutes les catégories sociales. Le phénomène de la double résidence prend une telle ampleur chez les migrants qu'on constate, par exemple, que parmi les Portugais immigrés en France 39% sont propriétaires d'une maison au pays d'origine. Il en va de même pour les Turcs (42%), les Marocains (36%), les Algériens (32%), et les noir-Africains (23%) installés en France¹⁶³ (*op.cit.*, 372-373). Parmi les Albanais de Grèce que nous avons interrogés, 52% possèdent personnellement un logement en Albanie, 5% y possèdent même deux logements.

Au cours de la vie, la hiérarchie établie par le migrant entre ses deux résidences peut s'inverser complètement : la maison de vacances au pays peut devenir la résidence principale au moment de la retraite, tandis que celle du pays d'accueil ne sert plus que de pied-à-terre lors des brefs séjours. Beaucoup de couples de migrants continuent à pratiquer une alternance de fait, contre leurs propres prévisions initiales (*op.cit.*, 375).

Pour comprendre le phénomène de la résidence migratoire, il faut donc se détacher d'une représentation qui voit la migration comme un transfert de résidence d'un lieu unique d'origine à un lieu unique de destination. Dans cette représentation n'est prise en compte qu'une seule facette de la mobilité humaine, certes dominante à travers l'histoire, mais dépassée par les formes contemporaines de mobilité. En effet, la plus grande mobilité des individus et des familles a aujourd'hui considérablement diminué l'importance du critère de la résidence unique : la multiplication des résidences principales, secondaires, ou occasionnelles constitue un fait de société moderne (Domenach & Picouet, 1995 : 9).

C'est pourquoi la construction ou l'amélioration de la maison au pays d'origine, pas plus que l'intention initiale de retour, n'est révélatrice d'un projet réel de l'émigré de revenir un jour dans sa patrie. La maison au pays est destinée à couvrir bien d'autres besoins que seule l'habitation, symboliques ceux-là...

¹⁶³ Les migrations asiatiques n'apparaissent pas dans ces chiffres, car elles ne sont pas comparables. Le mode d'attachement au pays de naissance est dans ces cas très différent, se manifestant principalement par le lien à la diaspora (Bonnin & De Villanova, 2002 : 372-373.).

Malgré le faible taux de retour au pays d'émigrés albanais, des enquêtes ont pu être menées par L. Labrianidis et P. Hatziprokopiou (2003 et 2005) auprès de ceux qui avaient effectué le voyage migratoire dans le sens inverse, en provenance d'Italie et de Grèce. Les chiffres indiquent que près de 70% des personnes interrogées pensent que leur retour en Albanie est définitif, mais 18,5% le jugent provisoire. Encore 12% disent qu'il est probable qu'ils changeront d'avis, selon l'évolution de la situation en Albanie. En outre, près de 33% des ex-émigrés continuent de faire des allers-retours entre l'Albanie et l'ancien pays d'accueil, soit parce qu'ils y ont encore des membres de leur famille (26%), soit pour y travailler périodiquement et améliorer ainsi leurs revenus (21,9%), soit pour y maintenir leur statut d'immigré et conserver leur titre de séjour¹⁶⁴ (Labrianidis & Hatziprokopiou, 2003).

Le maintien d'une proximité est, de fait, un thème signifiant quand on examine les migrations de retour des Albanais. Le voisinage géographique de l'Albanie à la Grèce ou à l'Italie réduit la tendance à un retour permanent, en éliminant en partie les motifs psychologiques et familiaux qui incitent les migrants à rentrer : l'accessibilité du pays d'origine rend les contacts plus faciles et permet de fréquentes visites¹⁶⁵. D'autre part, la proximité facilite les retours à court terme. L'option d'une migration saisonnière ou occasionnelle, pour occuper un emploi temporaire, reste ouverte, comme la perspective d'une seconde émigration à venir (Labrianidis & Hatziprokopiou, 2005 : 113).

L'impact de la proximité géographique sur les modes migratoires est confirmé par les enquêtes de L. Labrianidis et P. Hatziprokopiou (2003) comme par la nôtre. Selon Labrianidis et Hatziprokopiou, la plupart des personnes consultées retournent régulièrement en Albanie pendant la période de l'émigration. Pour deux personnes sur cinq, la fréquence est d'un séjour par an. Pour une personne sur cinq, de deux séjours

¹⁶⁴ Ce dernier cas confirme l'hypothèse de H. Domenach et M. Picouet (1995, *op.cit.*) à propos d'une lecture différente des migrations – lecture qui ne se fonderait pas sur le critère de la résidence unique.

¹⁶⁵ Rappelons cependant qu'il existe des obstacles juridiques aux allers et venues des migrants entre le pays d'accueil et le pays d'origine. En Grèce, quand le migrant est en attente d'un titre de séjour, il n'a pas la possibilité de quitter le territoire comme il le veut. Les récits des nos témoins ont fait apparaître que, bien souvent, les migrants ne peuvent pas rentrer en Albanie, même quand une raison importante, comme la mort d'un parent, réclame leur présence au pays. Ainsi, il n'est pas rare que les migrants quittent illégalement le territoire grec, pour y revenir ensuite, tout aussi illégalement.

par an. Dans le panel que nous avons interviewé, presque une personne sur sept a essayé de se réinstaller en Albanie. Parmi ceux-là, une personne sur trois y est demeurée plus d'un an.

L'existence d'un important va-et-vient des migrants entre l'Albanie et les pays d'Europe du Sud qui les accueillent amoindrit le sens d'une analyse de leurs projets migratoires en termes de départ ou de retour définitifs. La pratique de la double résidence semble davantage caractériser ce type de flux.

De même, nous devons éviter de nous représenter le parcours résidentiel des migrants sous forme de trajectoire, la métaphore balistique supposant la détermination *ab initio* du déroulement complet du parcours, entre un point de départ et un point d'arrivée uniques. Cette vision tend à enfermer la migration dans un schéma univoque, la dépouillant des enjeux sociaux et symboliques qui expliquent pourtant bon nombre de stratégies migratoires adoptées (Bonnin & De Villanova, 2002 : 376). On constate, par exemple, que les migrants albanais ne construisent pas leur maison au pays exclusivement dans leur lieu de naissance ou d'origine, mais fréquemment dans la capitale ou les autres centres urbains dynamiques du littoral albanais. En d'autres termes, les migrants ne reviennent pas forcément au point d'où ils sont partis. Cet exemple montre bien que la migration comprend aussi une dimension insoupçonnée de liberté, irréductible à la forme d'un simple aller-retour entre deux points déterminés.

Il en va de même pour l'opposition traditionnelle entre ancrage et mobilité. La grande mobilité des migrants ne signifie pas nécessairement leur absence d'ancrage dans le pays d'accueil. Comme le montrent R. De Villanova et G. Verpraet (1984 : 131), la conservation d'un projet de retour est loin de freiner les possibilités d'enracinement dans la société où l'on émigre. L'enracinement serait intensément lié, selon cette étude, à l'accoutumance des migrants à une consommation marquée par le modèle occidental, ainsi qu'au bénéfice de certains services, comme la santé. Cette dimension est particulièrement investie par les femmes dont nous avons vu qu'elles étaient, parmi nos témoins, les plus enclines à envisager une installation définitive en Grèce. La présence d'enfants est aussi un facteur déterminant qui pousse le migrant à rester durablement dans le pays d'accueil, même quand il n'en a pas le projet. L'ancrage des secondes générations dans une société où elles sont nées, ou ont grandi, peut aboutir à transformer un projet de migration réversible en une migration irréversible, le migrant faisant finalement le choix de rester auprès de sa descendance

(Domenach & Picouet, 1995 : 40). Les paroles de Q., citées au début de cette même section, sont très éloquentes à ce propos : bien qu'il ait un projet de retour affirmé, Q. exprime comme une évidence son désir de suivre sa fille partout où elle ira s'installer après son mariage.

On peut donc dire, en récapitulant, que si les flux migratoires albanais en Grèce obéissent à des modèles complexes et équivoques, ils supposent cependant une présence longue sur le territoire d'accueil. On peut penser que cet état de fait devrait perdurer, tant que la situation socio-économique de l'Albanie n'évoluera pas de façon suffisamment satisfaisante pour inciter les nationaux à rester au pays et les émigrés à y rentrer définitivement. En tout état de cause, l'émergence de secondes générations rend caduque l'hypothèse d'une présence immigrée provisoire en Grèce.

8.2.4 Types de migrants et projets migratoires divers

Au début du présent chapitre, nous avons proposé une première typologie des cas examinés dans notre étude, fondée pour l'essentiel sur l'état civil de nos témoins. Rappelons que deux grandes catégories de migrants avaient été distinguées : *a)* les migrants sans famille (nucléaire) en Grèce, et *b)* les migrants vivant en Grèce avec leur conjoint et, le cas échéant, leurs enfants. Nous avons en effet supposé que la présence d'un conjoint ou d'une famille influe considérablement sur le mode de vie adopté par le migrant. On peut croire que, selon la catégorie à laquelle le migrant appartient, les comportements et les pratiques adoptés sont extrêmement différents.

a) L'homme seul sans famille en Grèce

Le premier type de migrant, *l'homme seul sans famille en Grèce*, recouvre en réalité deux cas de figure possibles : d'une part, les hommes célibataires, qui n'ont ni épouse, ni enfants en Albanie ; d'autre part, les hommes mariés qui ont laissé leur famille au pays. Nous n'incluons pas dans ce dernier groupe les nouveaux arrivants qui ont le projet immédiat de faire venir leurs proches en Grèce. Ceux-ci forment, en quelque sorte, une catégorie transitoire entre nos deux catégories principales, les migrants seuls et les migrants accompagnés de leur famille.

Le point commun entre les célibataires et les hommes mariés seuls réside dans leur projet, essentiellement axé sur le retour. C'est par cette caractéristique que ces migrants se distinguent radicalement de ceux qui vivent actuellement en Grèce avec

leur famille. On peut dire que ces hommes s'installent en Grèce dans le but unique de travailler et d'épargner pour construire leur avenir en Albanie (tout en tenant, cependant, compte de la discussion préalable sur la double résidence – c'est-à-dire le bouleversement possible de ce projet initial au cours de la migration). Cette démarche permet de comprendre le mode de vie spécifique qu'ils adoptent dans le pays d'accueil, aussi bien dans le choix de l'hébergement que dans la façon de passer son temps libre, en passant par la destination de vacances, qui est toujours pour eux la ville ou le village d'origine en Albanie.

Q. est un homme habitant seul en Grèce depuis plus que neuf ans. Dans les propos que nous avons déjà rapportés, il exprimait ouvertement la nostalgie de sa famille, ajoutant qu'il ne sortait jamais dans les cafés et les bars avec les autres Albanais, parce qu'il voulait « *être avec eux* [sa femme et ses enfants] »¹⁶⁶. Les hommes comme Q. ne sont pas rares, qui n'ont en Grèce pratiquement pas de vie sociale, en dehors d'un entourage très proche, essentiellement constitué d'autres Albanais originaires du même village. A. raconte ainsi que :

« Les dimanches, nous les passons chez l'un ou l'autre, seulement des Albanais. Nous ne sortons pas dans les cafés »

Entretien avec A., le 17-01-2006, Thessalonique

C'est chez cette catégorie de migrants, les plus isolés de la société d'accueil, qu'on trouve les signes les plus forts d'un repli communautaire, marqué par l'utilisation du « *nous* » en référence à la population immigrée. Cette identification au groupe générique des Albanais apparaît beaucoup moins fréquente chez les migrants de l'autre catégorie.

L'isolement social dans lequel vivent ces hommes n'est pas étranger à leur origine rurale. La prégnance du mode de vie rural explique en partie pourquoi ils préfèrent passer leur temps libre les uns chez les autres, plutôt que dans des lieux publics. Les hommes venus des villes tendent à avoir des comportements différents sur ce point. S., jeune homme originaire de Tirana, dont l'épouse et le fils sont restés en Albanie, raconte :

« Les dimanches, nous [lui et ses colocataires] buvons un verre dehors ou nous mangeons chez Zerva [un restaurant proche, fréquenté par d'autres amis albanais]... »

Entretien avec S., le 24-12-2005, Thessalonique

¹⁶⁶ Entretien avec Q., le 19-12-2005, Koufalia, Département de Thessalonique.

Il est cependant clair que la limitation des sorties est principalement liée à l'épargne stricte à laquelle se contraint ce type de migrant. Tout argent gagné en Grèce est destiné à être envoyé à la famille restée en Albanie, ou à alimenter le pécule qu'on veut investir à l'avenir au pays. Les dépenses faites en Grèce doivent donc se limiter au minimum vital.

Le mode d'habitation est une autre illustration de l'état d'esprit qui imprègne la façon d'être de ces hommes. Les immigrés albanais isolés de Grèce reproduisent, de ce point de vue, le même comportement décrit par Roselyne De Villanova et Gilles Verpraet (1984 : 130) chez les migrants portugais de France. Dans leur étude, ces deux auteurs ont constaté que ceux qui avaient le projet de rentrer définitivement au Portugal ne cherchaient pas à quitter les cités HLM¹⁶⁷ où ils logeaient, les considérant comme une étape intermédiaire satisfaisante entre leur situation de départ (la maison rurale au pays), une situation antérieure (une première habitation moins confortable dans le pays d'accueil) et la situation future projetée (la maison construite au pays pour le retour). En revanche, ceux qui avaient l'intention de rester définitivement en France formaient le même projet que les Français de la cité : quitter la résidence HLM pour un pavillon dans la même commune ou dans une autre, le départ de la cité étant le signe déterminant de l'amélioration de leur statut socio-économique.

Même si une comparaison immédiate avec les Albanais en Grèce ne peut être faite, dans la mesure où il n'existe pas dans le pays de système de logement social comparable à celui des HLM, on constate cependant dans le mode d'habitation de ces migrants un parallélisme avec la situation décrite chez les immigrés portugais. Les migrants isolés ne disposent que de logements extrêmement précaires. Constitué de baraques ou de cabanes fournies, la plupart du temps, par les employeurs, le parc occupé est généralement dépourvu d'équipements sanitaires et de chauffage. Ces logements sont de plus surpeuplés, très fréquemment partagés entre 2 ou 3 Albanais, même s'il peut arriver que le migrant y habite seul.

Ce type d'hébergement pourrait correspondre à l'étape intermédiaire décrite par les auteurs précités chez les Portugais de France. L'acceptation dont font preuve nos témoins face à de telles conditions d'hébergement, et les extrêmes restrictions auxquelles ils se soumettent, sont autant d'indices du caractère provisoire du séjour

¹⁶⁷ Habitation à Loyer Modéré.

projeté. Même si, dans les faits, celui-ci se prolonge bien au-delà de ce que le migrant avait espéré. Dans le cas de Q., le « provisoire » dure déjà depuis plus de neuf ans...

Cependant, pour ce qui est des Albanais en Grèce, leur situation de départ n'est pas forcément la maison rurale comme dans le cas des Portugais examinés par R. De Villanova et G. Verpraet ; l'origine rurale/urbaine n'apparaît pas ici comme significative. Autrement dit, il existe tant des ruraux que d'urbains qui vivent en homme seul en Grèce (leurs familles restées en Albanie), le cas susmentionné de S., qui vient de Tirana, faisant preuve de cela.

Mais si la perspective d'un séjour provisoire semble être la principale raison pour laquelle ces migrants restent isolés dans la société d'accueil, même de façon prolongée, il existe peut-être d'autres motifs, moins évidents. Nous avons interrogés sur ce point ceux de nos témoins qui ont laissé leur famille au pays et n'ont pas l'intention de la faire venir. L'argument le plus fréquemment mis en avant concerne la scolarisation des enfants : les migrants montrent une réticence à l'idée de perturber leurs études.

« Mes enfants vont à l'école là-bas [en Albanie] ; je ne veux pas les amener ici, pour ne pas les embrouiller... »

Entretien avec H., le 15-02-2006, Patrida, Département d'Imathia

« Maintenant que mes enfants vont à l'école, je ne veux pas les perturber en les amenant ici...Qu'ils finissent d'abord l'école... »

Entretien avec Q., le 19-12-2005, Koufalia, Département de Thessalonique

On comprend certes le souci des parents de préserver leurs enfants d'un changement aussi brutal qu'une installation à l'étranger, qui supposerait l'adaptation à un nouveau système scolaire et, surtout, à un autre univers linguistique. Toutefois, certaines entrevues laissent transparaître un motif supplémentaire qui, lui, concerne les femmes. On craint que de faire venir son épouse de peur que la société d'accueil, par ses mœurs relâchées, ne la corrompe. L'idée que les femmes albanaises subissent une influence négative de la part de l'environnement grec est présente dans le discours de E., à l'image d'autres témoins musulmans et d'origine rurale :

« J'ai envie de me marier, mais avec une Albanaise d'Albanie, parce que celles qui sont ici [en Grèce] sont 'gâchées' ».

Entretien avec E., le 10-06-2006, Potidéa, Département de Chalcidique

Plus que l'origine sociale et religieuse de ces hommes, l'origine géographique – la région de départ en Albanie – semble être un facteur décisif dans ce type de raisonnement : ce dernier concerne pour la plupart les originaires du Nord de l'Albanie. Notons que le *Nord* – ou mieux être « du Nord » – prend des significations assez précises dans l'imaginaire albanais, ainsi qu'on le verra dans le **Chapitre 10**.

b) Les migrants installés en Grèce avec leur famille

Radicalement différent est le tableau présenté par les migrants qui appartiennent à la deuxième grande catégorie que nous avons distinguée, celle des hommes albanais vivant en Grèce avec leur famille, épouse et enfants, s'ils en ont.

Le rôle que joue la présence des épouses dans la migration albanaise est multiple et réclamerait, pour être étudié minutieusement, un nombre de données plus grand que celui dont nous disposons. Car, comme nous l'avons fait remarqué, les témoignages féminins que nous avons recueillis lors de notre enquête sont très peu nombreux. Plus encore, la position de soumission des femmes albanaises à l'égard de leurs époux – indiquée par le constat que, pour les mêmes questions, leurs réponses et celles de leurs époux ont souvent été complètement différentes¹⁶⁸ –, ne facilite guère cette tâche.

Les éléments recueillis nous permettent néanmoins d'élaborer quelques pistes de travail. La présence féminine semble influencer le mode migratoire à deux niveaux principaux : l'inclusion locale des migrants, dans le village ou le quartier, d'une part ; la durée du séjour dans le pays d'accueil, d'autre part.

Il apparaît que l'homme albanais trouve sa place plus facilement dans la nouvelle société quand son épouse vit à ses côtés. Notons, pour commencer, que les préjugés négatifs qui s'attachent aux Albanais en Grèce concernent prioritairement les hommes seuls. C'est donc d'abord sur la perception que la société environnante a du migrant que la présence de l'épouse a une influence bénéfique. Le récit de E. ne le dissimule pas :

¹⁶⁸ Par exemple, au sujet du travail salarié des femmes, les hommes qui ont rapporté que leurs épouses ne travaillaient pas étaient assez nombreux ; or cela, presque toujours, n'était pas vrai. Nous avons pu constater ce décalage de deux façons : soit en interrogeant la femme après que son époux était parti pour le travail, soit en l'interrogeant en parallèle avec lui (Rappelons que bon nombre de nos entretiens ont été effectués en albanais, assurés donc par un intervieweur albanais. Pendant que ce dernier interrogeait l'époux, nous avons donc eu le temps de poser quelques questions à l'épouse).

« On ne me louait pas d'appartement parce que je n'avais pas de femme. C'est pour ça que je l'ai amenée d'Albanie. Pour changer d'appartement... »

Entretien avec E., le 14-02-2006, Veria, Département d'Imathia

Ce témoignage recoupe l'hypothèse émise par A. Sayad (1999) d'une discrimination opérée par la société dominante au sein du groupe migratoire, entre *bons* et *mauvais* migrants : ceux qui sont jugés *bons* sont les époux et les pères, dont la situation familiale est le témoignage le plus manifeste de valeurs morales partagées. Les chefs de famille sont dès lors plus facilement acceptés, surtout si la communauté qui les reçoit est rurale et conservatrice. Les conséquences d'une telle perception sont très importantes pour la situation du migrant, qui bénéficiera ainsi de certains avantages : un accès facilité au logement, comme dans le cas de E., mais aussi, selon A. Sayad, à l'emploi ou au titre de séjour. Ceux qui, en revanche, risquent par leur célibat d'être perçus comme de *mauvais* migrants rencontreront d'autant plus d'obstacles pour obtenir les mêmes avantages.

R. raconte ainsi plusieurs épisodes au cours desquels il a subi des discriminations, antérieurs à l'arrivée en Grèce de sa femme. Cette dernière, D., semble avoir une perception de la société d'accueil très différente de celle de son mari. Elle souligne les très bons rapports qu'elle entretient avec les habitants grecs d'Episkopi, le village où le couple est installé. En l'y rencontrant, nous avons pu constater par nous-mêmes l'apparente excellence de ces relations. Plus révélateur encore, nous avons remarqué que son niveau de langue, en grec, était largement supérieur à celui de son mari, ce qui indique une fréquentation plus soutenue de la population hellénophone du village. D. nous le confirme directement, racontant qu'elle va souvent chez ses voisines grecques pour prendre le café, et qu'elle les reçoit régulièrement chez-elle¹⁶⁹. Cette habitude des visites mutuelles, essentielle à la vie sociale des femmes dans le milieu rural, est à l'origine d'une mixité des populations féminines grecques et albanaises, qu'on ne retrouve pas chez les hommes. La population immigrée masculine n'en bénéficie qu'indirectement, par le truchement des femmes.

Outre une meilleure inclusion des migrants dans la société environnante, la présence féminine influe considérablement sur la durée du séjour au pays

¹⁶⁹ Entretien avec D., le 14-02-2006, Episkopi, Département d'Imathia.

d'installation, créant un projet migratoire familial spécifique. Nous avons déjà mentionné le fait que les femmes, parmi nos témoins, sont celles qui évoquent le plus facilement l'idée d'une installation définitive en Grèce. Elles sont, notamment, celles qui attachent le plus d'importance à la qualité de certains services procurés par la société d'accueil (crèche, services de santé, etc.), qu'elles craignent de ne pas retrouver dans leur pays d'origine. Notons, de plus, que leur présence même en Grèce est le signe d'un projet migratoire à long terme : leur émigration témoigne d'une décision préalable du ménage de s'installer durablement à l'étranger ou d'une prise de conscience qu'un séjour provisoire est devenu durable. Une fois l'épouse présente, les motifs affectifs qui incitent le migrant au retour sont considérablement affaiblis, même s'il conserve des attaches familiales au pays, notamment les parents.

La présence d'enfants est, naturellement, l'autre critère déterminant qui caractérise les migrations familiales albanaises. Elle nous oblige à distinguer, au sein de ce dernier groupe, deux cas de figures différents *b.1)* les couples migrants sans enfant et *b.2)* les familles proprement dites, qui comprennent au moins deux générations.

Si les couples en général ont moins de motifs affectifs de rentrer au pays que les hommes seuls, c'est encore plus vrai de ceux qui ont des enfants. La présence d'enfants en Grèce contrarie la décision du retour à plusieurs titres. Pour les enfants nés après l'émigration ou peu avant, le pays d'origine des parents est perçu comme un pays étranger ou un pays « secondaire », éventuellement associé aux grands parents et aux vacances d'été¹⁷⁰. De plus, comme on l'a déjà mentionné, la qualité de la scolarité, du logement, des services de santé¹⁷¹ offerts par le pays d'accueil aux

¹⁷⁰ En se basant sur l'exemple de migrations plus anciennes, on peut penser que le retour des secondes générations albanaises au pays de leurs parents risque d'être très exceptionnel. Le dédoublement de résidence prend ici tout son sens : la double résidence est le mode choisi par les premières générations pour rentrer au pays tout en restant proches de leurs enfants demeurés dans le pays d'immigration. Aucune enquête spécifique n'existe pour l'instant sur les Albanais de Grèce. Les premières indications montrent néanmoins que, dans ce cas comme dans d'autres, les enfants devenus adultes n'envisagent que très rarement le retour.

¹⁷¹ Le manque d'infrastructures médicales spécialisées en Albanie peut être, dans certains cas, un obstacle définitif au retour de la famille, comme le montre l'exemple d'une famille rencontrée à Thessalonique : un des enfants souffrant d'un grave problème cardiaque, la famille ne pouvait pas envisager le retour. Entretien avec A., le 28-01-2006, Lagina, Département de Thessalonique.

enfants exerce une forte attraction sur les immigrés chargés de famille. Cette attraction est d'autant plus forte que le souci du bien-être des enfants, la volonté de leur ménager un avenir meilleur, apparaissent comme une des composantes premières du projet migratoire. L'école grecque constitue, pour les parents, le meilleur moyen pour assurer l'ascension sociale des enfants. S. déclare :

« Tout ce que nous faisons c'est pour les enfants. Pour les enfants, nous restons en Grèce, pour qu'ils avancent et qu'ils progressent... »

Entretien avec S., le 15-12-2005, Thessalonique

Pour affiner cette analyse, il convient ici de distinguer deux cas de figure supplémentaires dans le groupe des familles migrantes avec enfants : celles dont les enfants sont trop jeunes pour être scolarisés (b.2.1) et celles dont les enfants sont scolarisés (b.2.2). Il existe entre ces deux catégories une différence fondamentale : dès que la scolarisation démarre, le grec fait irruption dans la famille et s'impose comme langue dominante chez les enfants et, parfois, dans la famille tout entière. On constate, dans certains cas, que le niveau de grec des parents albanais s'élève considérablement à partir du moment où les enfants sont scolarisés. C'est le cas de D. qui, en s'efforçant d'aider ses enfants à faire leurs devoirs, a appris à lire et à écrire le grec¹⁷². La scolarisation des enfants peut, cependant, avoir des effets pervers sur la volonté des parents de s'intégrer par la langue. Les parents, illettrés en grec, peuvent renoncer à apprendre à lire et à écrire, en se reposant sur leurs enfants pour accomplir les tâches où cette maîtrise est indispensable (prise en charge des documents administratifs, notamment).

On constate une corrélation évidente, et peu surprenante, entre la durée du séjour des parents et l'âge de leurs enfants : plus le séjour des couples en Grèce est longue plus leurs enfants sont âgés moins la scolarité de ces derniers est récente. Plus remarquable est la corrélation entre la durée de scolarisation des enfants et le degré d'acculturation qu'elle semble induire chez les parents.

Il semble, en effet, que nos témoins dont les enfants sont scolarisés depuis longtemps aient facilement adopté les normes et les modes de pensée des parents grecs. Il n'est pas rare que l'apprentissage des langues étrangères, mais aussi les activités extrascolaires de loisir, figurent parmi les priorités affichées de nos parents

¹⁷² Entretien avec D., le 14-02-2006, Episkopi, Département d'Imathia.

albanais. Ceux-ci sont prêts à de très lourds sacrifices pour inscrire leur progéniture dans des écoles privées, à l'instar des parents grecs :

« Mon fils aîné est très bon élève... Il fait de l'anglais et du français, et il apprend aussi l'informatique dans un 'frontistirio'¹⁷³. Il prenait aussi des cours de karaté, mais il a arrêté parce qu'il n'avait pas le temps. [...] Je voudrais bien le voir à l'Université, de préférence à l'étranger... à Londres peut-être. [...] Je veux tracer un chemin pour mes enfants : qu'ils apprennent pour l'instant le français et l'anglais, et quand ils auront leurs diplômes, je vais les envoyer apprendre aussi l'albanais. Il y a des professeurs ici qui peuvent leurs donner des cours... »

Entretien avec S. et M., le 15-12-2005, Thessalonique

Les propos de M. sont très intéressants, parce que très caractéristiques du discours parental grec sur les études et l'avenir des enfants. On y reconnaît des aspirations tout à fait spécifiques¹⁷⁴ : l'apprentissage des langues, la poursuite des études dans une université étrangère, et tout particulièrement à Londres, véritable Eldorado des Grecs en matière d'éducation supérieure.

L'apprentissage de l'albanais n'est presque jamais une priorité pour les parents albanais : habituellement, ils n'en voient pas l'utilité, en dehors des courts séjours de vacances en Albanie¹⁷⁵. L'apprentissage de la langue maternelle n'est qu'un projet secondaire dans les plans éducatifs de M. K. a un avis beaucoup plus tranché :

« Il ne me paraît pas du tout nécessaire que l'albanais soit enseigné à l'école pour les enfants d'origine albanaise. Si jamais je voudrai lui [à sa fille] apprendre l'albanais, je prendrai les livres de l'école primaire qu'on utilise en Albanie, et je le ferai tout seul... »

Entretien avec K., le 08-07-2006, Thessalonique

A partir de ces témoignages, on comprend mieux la démarche curieuse de Ed. et El., qui s'efforcent d'apprendre l'albanais à leurs enfants à partir de l'anglais : *« parce que c'est le même alphabet... »*¹⁷⁶. L'incongruité de l'entreprise ne fait que souligner la hiérarchie établie par les parents entre les langues.

¹⁷³ Il s'agit des écoles privées spécialisées dans des domaines différents : langues, informatique, etc.

¹⁷⁴ Il s'agit d'un véritable « fétichisme » de l'éducation en Grèce Tsoukalas (1982 & 1993). Nous reviendrons à ce sujet dans la section 9.2.

¹⁷⁵ Entretien avec D., le 14-02-2006, Episkopi, Département d'Imathia.

¹⁷⁶ Entretien avec Ed., le 17-12-2005, Thessalonique.

On peut comprendre ainsi de quelle façon la présence d'enfants, et plus particulièrement leur scolarisation¹⁷⁷, incite les couples albanais à faire des projets migratoires à long terme, et à s'orienter davantage vers la société d'accueil.

On constate, par comparaison, que la situation des couples dont les enfants ne vont pas encore à l'école (*b.2.1*) diffère sensiblement. Le cas de D. fournit une illustration de ce modèle familial où l'influence exercée par la scolarisation des enfants ne se fait pas encore sentir. D. a fait venir sa famille en Grèce il y a deux mois. Naturellement, sa femme ne parle pas un mot de grec, même si elle commence à le comprendre grâce à la télévision. Il va de soi que la langue exclusive parlée à la maison est l'albanais. Les deux enfants, en raison de leur très jeune âge, ont déjà entamé un apprentissage accéléré du grec, grâce à la télévision, mais aussi par les quelques contacts qu'ils ont avec les Grecs, ne serait ce que dans la rue ou les magasins¹⁷⁸.

Cette situation qui marque, par rapport aux cas précédents, une ouverture moins importante vers la société d'accueil, a des points communs avec celle de notre dernière catégorie, celle des couples sans enfants (*b.1*). Dans ce groupe, on trouve des couples plutôt jeunes, mariés récemment. L'homme peut vivre en Grèce depuis longtemps mais l'épouse, elle, vient généralement d'arriver dans le pays. Les nouvelles-arrivantes ne parlant pas le grec, elles fréquentent uniquement des compatriotes, ce qui est aussi souvent le cas de leurs époux¹⁷⁹. On constate que la socialisation de ces couples est non seulement tournée exclusivement vers la communauté albanaise, mais plus particulièrement vers des personnes ayant des profils très semblables : jeunes couples sans enfants, souvent venus des mêmes villes ou villages d'Albanie et qui ont très peu de contacts avec la société environnante grecque. Cet isolement est renforcé quand les migrants viennent de la campagne et quand ils sont musulmans. Il faut néanmoins se représenter que la situation de ces couples est généralement provisoire. L'arrivée de l'épouse indique que le séjour est

¹⁷⁷ N'oublions pas, néanmoins, que l'attitude des parents envers l'école, les langues étrangères, et en général l'éducation, est en étroite liaison avec leur origine rurale ou urbaine, leur *background* socioprofessionnel, aussi bien que leur propre niveau d'éducation. Nous ne sommes pas en mesure, ici, de mettre en corrélation tous ces facteurs ; une étude plus approfondie, focalisée sur chaque « type » de migrant, classés essentiellement selon leur projet migratoire, serait idéalement nécessaire.

¹⁷⁸ Entretien avec D., le 21-12-2005, Epanomi, Département de Thessalonique.

¹⁷⁹ Entretien avec V., le 28-12-2005, Melissochori, Département de Thessalonique.

destiné à être prolongé, ce qui modifiera les relations des migrants avec leur environnement social. Comme nous l'avons vu, l'arrivée potentielle d'enfants, et surtout leur scolarisation, sera déterminante dans l'évolution du projet migratoire de ces migrants et de leur ouverture à la société environnante.

Cette « typologie » des migrants albanais jette une lumière sur les différentes façons dont chaque individu s'investi au pays d'immigration selon son projet migratoire. Cependant, les dires des migrants ne doivent pas toujours être pris à la lettre ; car, ils sont soumis à divers enjeux qui ne sont pas toujours évidents et qui peuvent donc désorienter nos interprétations.

En effet, nous avons demandé à nos témoins ce qu'ils attendaient de l'Etat grec qui puisse améliorer leurs conditions de vie ; les réponses recueillies ne sont pas sans ambiguïté. L'octroi de la nationalité grecque est de loin ce que les répondants semblent le plus ardemment souhaiter de la part de l'Etat (voir **Graphique 8.6** en *Annexe*). On pourrait croire, au premier abord, que ce désir témoigne d'une volonté de rester en Grèce, sinon à vie, du moins à long terme. Or, le développement des réponses laisse penser que le souhait d'obtenir la nationalité grecque répond en réalité chez les migrants à un désir, beaucoup plus fonctionnel, de régulariser une bonne fois pour toutes leur situation légale : gagner du temps et de l'argent en contournant le complexe processus d'obtention du titre de séjour¹⁸⁰. Devenir grec n'a rien à voir avec un projet migratoire d'installation définitive.

8.2.5 La question des enfants d'origine albanaise

Nous avons précédemment soutenu l'idée qu'il existe un lien entre les migrations à long terme et la présence d'enfants scolarisés dans la famille des migrants. Notons, néanmoins, que nous ne sommes pas en mesure de définir le sens de cette liaison causale : est-ce le projet de scolarisation des enfants qui précède le projet migratoire ou bien est-ce celui-ci qui, une fois défini, se concrétise de différentes façons, dont la scolarisation des enfants fait partie ? Quoi qu'il en soit,

¹⁸⁰ Ajoutons, ici, que, par ailleurs, selon toujours notre enquête, des revendications telles que l'enseignement de la langue albanaise aux écoles pour les enfants d'origine albanaise ou la construction des mosquées pour les Musulmans sont inexistantes.

nous avons pu constater que la scolarisation produit au moins un effet discernable, l'accélération de l'acculturation de la famille. Encore faut-il préciser que la scolarisation des enfants pourrait ne pas être la seule cause d'un tel phénomène. L'acculturation, comme volonté d'inclusion dans la société d'accueil, pourrait faire partie du projet migratoire dès le départ. On comprend mieux, dans cette perspective, le privilège accordé par certains parents à la langue grecque sur la langue maternelle.

La scolarisation des enfants ne se contente donc pas d'exercer une seule influence sur la durée du projet migratoire. Elle est également déterminante dans l'élaboration des stratégies des parents pour faire face aux difficultés de la mise en œuvre de ce projet. L'attitude des migrants à l'égard de la culture grecque, leur volonté ou leur refus de l'adopter, semble dépendre en grande partie du fait qu'ils élèvent, ou non, des enfants sur le sol grec.

Nous examinerons donc dans cette section les questions relatives aux enfants de migrants albanais en Grèce, pour autant qu'elles contribuent à la compréhension des stratégies migratoires des parents. Il ne s'agit donc pas ici de traiter, globalement, le sujet complexe de la seconde génération.

Le rôle déterminant de l'éducation dans l'ascension sociale des groupes minoritaires ou migratoires a souvent été traité dans la littérature internationale (Portes & Rumbaut, 2001 ; Portes & Zhou, 1993 ; Rumbaut, 1997). C'est un poncif de dire que, pour beaucoup d'enfants immigrés, l'éducation représente une occasion unique de construire une meilleure vie que celle de leurs parents.

En ce qui concerne les Albanais de Grèce, le caractère très récent de la migration (et l'installation encore plus récente des familles sur le territoire) rend périlleuse l'émission d'hypothèses relatives aux trajectoires scolaires des enfants. L'absence d'études à ce sujet est à cet égard significative. Néanmoins, certains éléments peuvent peut-être être suggérés, essentiellement fondés sur des comparaisons avec des cas antérieurs. En Grèce, le seul précédent est constitué par le cas des enfants de rapatriés, dont les parcours scolaires ont fait l'objet de nombreuses études.

On constate, tout d'abord, que la réussite scolaire est extrêmement valorisée dans les familles de rapatriés, comme le montrent des entretiens approfondis réalisés auprès de parents rapatriés en Grèce en provenance de l'Union Soviétique (Anthogalidou *et al.*, 1998). Les parents interrogés voient dans l'école le moyen le plus sûr et le plus prestigieux d'inclusion dans la société dominante et d'ascension

sociale. Il semble que cette représentation soit également très partagée dans les communautés d'immigrés (Kiprianos, 2002 : 19-23).

Chez les migrants albanais plus précisément, en Grèce qu'en Italie, rien ne nous interdit de supposer qu'il en va de même. Selon Dorothy Zinn, la scolarisation des enfants a une importance cruciale aux yeux des parents albanais installés en Italie. Plus de la moitié des couples qu'elle a interrogés ont spontanément et expressément lié leur projet migratoire à l'avenir scolaire de leurs enfants : ils resteront en Italie, ou repartiront en Albanie, selon que leurs enfants décideront, ou non, de poursuivre leurs études : « *quoi qu'elles* [les filles de la mère interrogée] *choisissent de faire, nous suivrons. J'attends qu'elles finissent l'école. [...] Pour le moment nous resterons ici...* » (Zinn, 2005 : 265-266).

Nous avons vu que les propos que nous avons nous-mêmes recueillis auprès de certains Albanais de Grèce témoignaient d'intentions similaires. De la même manière, les parents valorisent les études comme une occasion unique offerte à leurs enfants d'échapper à la condition qu'eux-mêmes subissent.

Malgré les espoirs que les parents albanais immigrés en Grèce placent dans l'école, les données quantitatives dont nous disposons indiquent une forte proportion d'échec scolaire chez les enfants immigrés en général. Plus que les autres, les enfants d'immigrés, comme ceux des rapatriés, sont confrontés à des difficultés scolaires et abandonnent leurs études précocement. Dans le chapitre précédent, nous avons pu suivre l'évolution de leurs effectifs et leur répartition dans l'enseignement primaire et secondaire (**Tableau 7.7** en Annexe). Les mêmes données indiquent qu'un pourcentage significatif de ces enfants immigrés et rapatriés accuse un retard d'âge. Plus on monte dans le niveau d'études, plus ce retard s'amplifie. A titre d'exemple, lors de l'année scolaire 1998-1999, près de 4% de ces enfants étaient en retard en primaire, 9% au collège et 15% au lycée général ou professionnel (TEE, Ecole Technique et Professionnelle). En comparaison, les taux de retard chez les enfants de nationaux étaient respectivement de 0,1%, 1,5% et 8,4%.

Les difficultés scolaires rencontrées par les enfants d'immigrés sont également attestées par la répartition de ces élèves entre le lycée général et le TEE. En Grèce comme dans beaucoup d'autres pays, les études générales sont largement valorisées par rapport à l'apprentissage technique et professionnel. Sont orientés vers cette dernière filière environ un tiers des élèves qui poursuivent les études après le collège, pour deux tiers orientés vers la filière générale (**Tableau 7.7**). La proportion est

sensiblement différente dans le cas des enfants de rapatriés et d'immigrés : les élèves, qui sont déjà moins nombreux à poursuivre leurs études au-delà du collège, sont repartis à proportion égale entre les deux types de filières (Kiprianos, 2002 : 19-23).

Les difficultés scolaires des enfants de rapatriés et d'immigrés, dans le primaire et le secondaire, ont été confirmées par des études locales menées par des professeurs. Il n'existe pas de chiffres nationaux évaluant la réussite de ce groupe d'élèves au concours d'entrée à l'université et aux IUT (TEI), mais un rapport des parents d'élèves de l'Ecole des Rapatriés de la région d'Athènes, adressé au Ministre de l'Education Nationale en mai 1995, nous apprend qu'entre 1992 et 1994, seuls 3% des élèves de cette école ont réussi le concours d'entrée. A titre de comparaison, le taux de réussite, pendant les mêmes années, dans les autres écoles, avoisinait les 30% (Damanakis, 1997 : 73 ; cité par Kiprianos, *op.cit.*).

Nous l'avons dit, nous devons restés prudents quand nous avançons des hypothèses sur les performances scolaires des enfants d'immigrés. Le manque de données statistiques, et surtout de consensus parmi les chercheurs à ce sujet, nous invite à la plus grande réserve. En effet, alors que les études citées par Pandelis Kiprianos (2002) semblent indiquer que les performances scolaires des enfants d'immigrés sont bien inférieures à celle des nationaux, avec des taux très significants d'abandon, d'échec scolaire, et de scolarisation irrégulière, E. Skourtou *et al.* (2004 : 16) postulent que la comparaison entre les élèves grecs et les élèves issus de l'immigration n'est pas légitime, faute de données fiables sur les performances de ces derniers. On dispose en revanche, selon les mêmes auteurs, d'un matériel suffisant pour effectuer des comparaisons entre les différents groupes d'enfants d'immigrés.

Comparés aux autres enfants d'immigrés, les élèves d'origine albanaise semblent être dans la moyenne supérieure (Papandreou, 2005 : 7), comme cela apparaît dans le **Tableau 8.2** où nous pouvons observer l'évolution des notes des élèves albanais comparées à celles d'autres élèves d'origine étrangère, en collège et en lycée. A presque tous les niveaux scolaires, les élèves d'origine albanaise se situent dans la moyenne, avec des résultats supérieurs à ceux des enfants de Russes et de Géorgiens. Il faut, néanmoins, remarquer que les élèves d'origine albanaise sont beaucoup plus nombreux que les autres (près de 74% de la population scolaire d'origine étrangère), ce qui explique qu'ils se situent dans la moyenne.

L'excellence scolaire de certains élèves albanais a parfois été l'objet d'un intérêt tout particulier des médias, comme on l'a vu avec le cas d'Odysseas Cenaj, le

« presque » porte-drapeau albanais. Ce fait divers a au moins eu le mérite d'amener sur la place publique le débat sur les discriminations à l'école. Mais, à l'inverse, on s'intéresse peu à l'échec scolaire des enfants issus de l'immigration, et aux remèdes qu'on pourrait y apporter.

Tableau 8.2 : Notes moyennes d'élèves étrangers par pays de naissance

Pays de naissance	B' Gymnase (Collège)	C' Gymnase	A' Lycée	B' Lycée	C' Lycée
Albanie	14.0	13.9	15.3	13.6	12.2
Rép. Russe	14.2	13.8	14.7	13.1	11.8
Géorgie	13.6	13.7	14.5	13.0	11.8
Tout pays	14.0	13.9	15.2	13.5	12.2

Source: Gotovos & Markou (2003: 128).

Les parents immigrés et leurs enfants imputent, pour leur part, les difficultés et l'échec scolaires à trois facteurs : l'intérêt réduit des autorités publiques pour leur scolarité, le traitement hostile des enseignants et des condisciples à leur égard et, surtout, les difficultés linguistiques (Kiprianos, 2002 : 19-23).

Que la maîtrise limitée de la langue constitue un handicap scolaire est difficilement contestable. Même quand les enfants sont hellénophones, le fait d'avoir des parents qui ne le sont pas, ou de parler une autre langue à la maison, semble être corrélatif de difficultés d'apprentissage. P. Kiprianos (2002) défend l'idée que les migrants tout comme les enseignants des écoles ont une représentation purement instrumentale de la langue qui débouche sur un optimisme naïf : tous les problèmes scolaires seraient, ou seront résolus quand les enfants maîtriseront le grec. Cette représentation est faussée dans la mesure où elle ignore totalement la dimension culturelle de la langue. C'est un fait que, dans un contexte socioculturel favorable, le bilinguisme des enfants n'est nullement un problème. De plus, l'idée que la maîtrise de la langue du pays d'accueil constitue un viatique pour l'inclusion tend à légitimer la vision, plus sournoise, d'une assimilation à l'Autre qui passe par l'effacement de sa propre différence. Pandelis Kiprianos, très justement, insiste sur le fait que l'apprentissage de la langue du pays d'accueil ne suffit pas à surmonter les difficultés scolaires. Rappelons que les théories de la reproduction culturelle, qu'il s'agisse de Pierre Bourdieu (avec Jean-Claude Passeron, 1970 ; Bourdieu, 1971), ou de Basil Bernstein (1958 ; 1961 ; 1996), ont montré que les performances scolaires sont liées

aux ressources culturelles de l'environnement immédiat et à la façon dont elles sont incorporées et vécues par l'enfant. A cet égard, deux enquêtes menées par des enseignants de primaire sur les performances scolaires d'enfants de rapatriés et d'étrangers (albanais en majorité) concluent, toutes les deux, que ces élèves ont en moyenne des notes beaucoup plus basses que celles des élèves nationaux (Palaiologou, 1999 ; Maletskos & Mavridou, 2000). Plus intéressant encore, la première établit une corrélation étroite entre les résultats de l'élève étranger et le parcours et le niveau scolaires de son père. La deuxième fait ressortir deux facteurs explicatifs : l'origine urbaine ou rurale de l'immigration et le niveau éducatif des parents (Kiprianos, *op.cit.*).

Le guide d'entretien de notre propre enquête ne nous permet pas de tirer des conclusions sur les performances scolaires des enfants de nos témoins. Nous devons nous contenter de croire nos interlocuteurs qui déclarent pour la plupart que leurs enfants sont de très bons élèves...

Lors d'une intervention à un congrès international, en janvier 2002, le Ministre grec de l'Education Nationale a déclaré que les mesures éducatives prises en faveur des élèves étrangers, rapatriés et de groupes non-sédentaires ont été efficaces et bénéfiques. Un des chiffres cité à l'appui concerne les enfants tziganes : alors qu'en 1997, 75% d'entre eux quittaient le système scolaire durant le primaire, le taux en 2002 n'était plus que de 27%. Selon le Ministre, les mesures ont été conçues dans le respect de l'autre et dans le but de créer une « *coexistence dès l'enfance* ». On peut cependant penser, au vu des éléments statistiques nous avons détaillés précédemment, qu'une telle réussite n'est pas la règle dans l'ensemble des communautés minoritaires. Les dispositions prises au niveau étatique paraissent insuffisantes pour inverser la tendance à l'échec scolaire des enfants issus de l'immigration. Au delà d'actions ponctuelles menées à l'échelle scolaire, la réussite de ces enfants dépend plus globalement de l'amélioration des conditions sociales et culturelles dans lesquelles ils vivent. Une évolution positive dans ce sens ne peut avoir lieu que par un effacement des stigmatisations dont leurs communautés sont trop souvent victimes (Kiprianos, 2002 : 19-23).

Ce type de stigmatisations dans le milieu scolaire, n'a pas épargné, comme nous l'avons dit, les Albanais ni en Grèce ni en Italie. Comme R. King et N. Mai (2004 : 471) l'ont observé pour l'Italie, le terme « albanais » (« *albanese* » en italien) a perdu sa fonction dénotative originale et est actuellement utilisé comme une insulte.

Les Italiens de tous âges l'utilisent pour désigner les autres, mais aussi se définir eux-mêmes, selon une hiérarchie d'Italianité non dite, mais intériorisée¹⁸¹. Miltos Pavlou (2001) a fait la même observation pour la Grèce : le mot « Albanais » (« *Αλβανός* » en grec) y est tellement connoté que les migrants d'origine albanaise s'efforcent d'en contourner l'usage. Dès l'école primaire, l'origine albanaise des enfants peut être considérée comme une source de honte lourde de conséquences, notamment sur l'entretien de la langue maternelle (Demetrio & Favaro, 1992 : 65, 78 ; cité par Zinn, 2005 : 267). D'après les données de notre enquête, nombreux sont les enfants qui ne parlent pas couramment l'albanais ou qui ne veulent pas le parler en public. Rappelons le cas d'un petit qui ne voulait pas « *être Albanais*¹⁸² »...

Les enquêtes de D. Zinn en Italie montrent qu'en général, l'albanais est la langue utilisée par les parents entre eux. Entre parents et enfants, l'albanais est prédominant mais pas exclusif. L'italien est associé à la sphère publique et, pour les enfants, à l'école. Plusieurs parents ont avoué qu'ils parlent italien avec leurs enfants en public, même si, en privé, ils emploient habituellement l'albanais. Alors qu'en général, les parents affirment qu'ils tiennent à ce que leurs enfants continuent à parler albanais, ils craignent en même temps qu'une instruction en albanais perturbe l'apprentissage de leurs enfants en italien (Zinn, 2005 : 268).

Les résultats de notre enquête auprès d'Albanais de Grèce semblent confirmer ces conclusions tirées par D. Zinn à propos des immigrés en Italie. Alors que l'albanais est la langue prédominante entre les parents, ce n'est guère le cas entre les enfants : frères et sœurs privilégient les conversations en grec. La place de la langue albanaise est en effet très mineure dans la communication au sein des fratries : à titre indicatif, seulement 9% des frères et sœurs parlent exclusivement albanais, 9% parlent albanais avec quelques mots grecs. Un enfant sur quatre emploie principalement ou exclusivement le grec dans ses communications avec ses sœurs et frères. La place de la langue albanaise reste en revanche très importante dans la communication parents-enfants, du moins dans la sphère privée : plus d'un parent sur deux s'adresse à ses enfants en albanais. Il y a cependant un taux non négligeable de parents qui parlent avec leurs enfants uniquement en grec, ou principalement en grec (17%).

¹⁸¹ Pour les « hiérarchies de l'hellénicité » voir A. Triandafyllidou & M. Veikou (2002).

¹⁸² Le père de cet enfant lui a même menti : pour ne pas l'attrister, il ne lui a pas dit que la famille vient d'Albanie [entretien avec Ed., le 17-12-2005, à Thessalonique].

Les études menées par D. Zinn en l'Italie indiquent que les immigrés albanais ne parviennent à transmettre leur langue maternelle à leurs enfants que de façon relativement faible. L'auteur suggère que la perte de la langue, associée à l'assimilation à la société italienne et à des repaires culturels albanais qui s'estompent, constitue le principal facteur d'affaiblissement des liens avec le pays d'origine (*op.cit.*, 277).

La perte graduelle de la langue et de la culture d'origine n'échappent pas aux parents immigrés. Nos interlocuteurs témoignent d'un souci de les transmettre à leurs enfants, du moins quand nous les avons directement interrogés à ce sujet. Ils jugent importants la préservation de la langue maternelle (94%), de la musique et des chansons d'Albanie (83%), du prénom (82%), des coutumes de la ville ou du village d'origine (77%), de la religion (72%). Malgré ces réponses, les parents paraissent également conscients du fait que cette transmission est loin d'être garantie. En dehors de la conservation du prénom, qui ne leur paraît pas problématique (87%), ils semblent avoir des doutes sur tous les autres chapitres. Deux parents sur cinq pensent que leurs enfants ne continueront pas à parler leur langue maternelle, bien qu'ils le souhaitent presque tous. De même, seul un sur deux seulement croit en la préservation de la culture musicale et des coutumes du pays. Seuls trois sur cinq parents pensent que leurs enfants continueront à pratiquer leur religion.

Une remarque doit être faite à propos de l'exception à la tendance générale, le prénom. La préservation de celui-ci est non problématique, puisque nous avons constaté que, dans la plupart des cas, les enfants d'Albanais portent des prénoms grecs, surtout s'ils sont nés en Grèce. Dans le cas contraire, il n'est pas rare qu'on donne un nouveau prénom à l'enfant, auquel il est habitué.

Quant à la religion, nous avons également constaté que les enfants dont les parents sont musulmans sont fréquemment baptisés orthodoxes, s'ils sont nés en Grèce. Pour les parents, il s'agit d'une forme d'obligation qu'ils s'imposent :

« *Je les [ses enfants] ai baptisés, ça y est : j'ai fait mon devoir...* »

Entretien avec Ed., Thessalonique, 17-12-2005

En quoi le baptême des enfants peut-il être considéré comme un devoir par les parents ? On peut considérer qu'en se soumettant à un rituel formel imposé – explicitement ou implicitement – par la société d'accueil, ils jugent avoir fait le nécessaire pour donner toutes les chances à leurs enfants de s'intégrer. Prénom grec et

foi orthodoxe, deux éléments jugés constitutifs de l'identité grecque. Le fait que les parents considèrent ces démarches comme obligatoires fait apparaître leur propre perception subjective de la société où ils vivent.

Comme d'autres pratiques, le changement de prénom et le baptême peuvent apparaître comme une véritable « stratégie » des migrants qui font preuve d'une volonté d'adaptation à la société dominante – volonté qui passe par une distanciation de l'identité d'origine. Mais ces pratiques sont avant tout les indices d'un projet migratoire à long terme. Cependant, il serait absurde de décrire ce type de « stratégies » sans prendre en considération le contexte de réception des migrants en Grèce. Ce dernier influence indubitablement les attitudes, les choix et les comportements des migrants au pays d'accueil. C'est pourquoi que nous nous intéresserons dans la partie suivante à l'*éthos de réception* des migrants albanais en Grèce et à la façon dont il infléchit sur leurs stratégies d'adaptation.

Partie III: L'accueil du phénomène migratoire albanais en Grèce. Stratégies d'adaptation des migrants albanais

Après avoir dressé le bilan des migrations albanaises en Grèce, nous nous intéresserons à l'accueil du phénomène migratoire dans ce pays. Dans cette perspective, nous nous pencherons sur la « construction » de l'immigration, dans les médias et l'imaginaire grec, construction focalisée sur l'immigration irrégulière des Albanais. Cette image de l'immigration – comme essentiellement clandestine – a profondément influencé le contexte de réception des migrants. Les migrants albanais ont été plus particulièrement visés et les stéréotypes très négatifs à leur sujet sont monnaie courante. Nous entendons ainsi tracer le lien entre ces stéréotypes et la réception généralement hostile des Albanais par les Grecs, mais aussi étudier les réactions et les stratégies d'adaptation de ces migrants face à l'accueil négatif des nationaux.

Ainsi, dans le *Chapitre 9*, la société d'accueil, en l'occurrence la société grecque, est au centre de notre réflexion. La façon dont a été formée cette société – la *formation sociale grecque*, selon les sociologues marxistes grecs auxquels nous nous référons ici – est très significative pour notre étude. Au cours du temps la société néo-hellénique a acquis quelques caractéristiques qui influencent la façon dont les Grecs perçoivent le Grec et l'*autre* – l'*étranger*. Nous nous pencherons, donc, d'abord, sur la formation de l'identité culturelle et nationale grecque. Puis nous examinerons la « construction » de l'immigration dans la société grecque – essentiellement comme immigration irrégulière et par-là même dangereuse, et d'autre part, les conséquences d'une telle construction, soit la réaction de la société dominante au phénomène migratoire et en particulier aux flux albanais. Le *Chapitre 9* est donc consacré au contexte de réception des migrants la société d'immigration.

Le *Chapitre 10* étudie les conséquences du contexte de réception des Albanais par les Grecs. Nous proposons, ici, que les migrants albanais en Grèce intériorisent les stéréotypes négatifs sur eux-mêmes. Pour le montrer, nous cherchons à appréhender « ce que c'est d'être Albanais », autrement dit explorer l'identité culturelle et nationale albanaise, surtout après la chute du régime communiste et l'effondrement corrélatif d'un univers très différent du monde actuel. Nous nous efforcerons ensuite de montrer que cette intériorisation du stigmaté – due à l'histoire politico-sociale de l'Albanie comme au climat social de réception en Grèce – engendre un type particulier de stratégies d'adaptation des migrants albanais en Grèce. On tentera donc de voir en quoi – en quelles pratiques – se concrétisent ces stratégies des Albanais en Grèce.

Enfin, le dernier chapitre constituera une conclusion des thèmes abordés lors de cette *Troisième Partie*, en insistant sur leur lien avec nos analyses précédentes.

Chapitre 9 : Société grecque et « construction » de l'immigration

Dans les migrations, et plus précisément les modes d'insertion des migrants dans les sociétés environnantes – leur réussite ou échec économique, leur mobilité sociale ascendante ou leur marginalisation, etc. –, de multiples facteurs jouent un rôle prépondérant et doivent donc être pris en compte.

D'après la thèse de Hans Vermeulen (2001) la culture immigrée aussi bien que les conditions structurales de la société de réception sont les éléments essentiels influant sur la mobilité ascendante – ou descendante – des migrants dans cette société. Hans Vermeulen (2001 : 22-23, 44), en effet, s'efforce d'abolir un dualisme assez classique qu'il ne juge guère pertinent : le schème « culture-contre-structure », dans le sens où l'on essaie souvent d'expliciter la mobilité sociale et l'adaptation réussie ou échouée des migrants dans la société d'accueil seule par leur culture propre ou par la structure du pays d'immigration. Ce schème qui oppose les caractéristiques du groupe immigré (la « culture ») contre les caractéristiques de la société environnante (la « structure ») finit par sous-entendre que les minorités ont seulement « culture » et la majorité seulement « structure ».

Dans cette opposition, la culture reçoit deux définitions possibles et opposées. Elle peut être définie comme tradition et héritage social et être considérée comme un facteur relativement immuable et déterminant – dans un sens positif ou négatif – pour la mobilité ascendante et le développement social. Dans cette optique culturaliste, parfois même néo-raciste, la culture exerce une influence forte sur les processus politiques et économiques, tout en restant peu affectée par eux. La structure du pays d'immigration, voire les opportunités du marché du travail, les conditions favorables ou non, l'accueil du groupe des migrants et les stéréotypes (négatifs ou positifs) qui suivent ce groupe, etc. ne sont pas pris en compte. A l'autre extrémité, on trouve l'idée que la culture n'est qu'un épiphénomène de courte durée aux circonstances

structurales, sans pouvoir propre pour se déterminer ou se modifier. Dans cette optique, la culture ne prend jamais racine. Hans Vermeulen, se place entre ces deux extrémités et conçoit la culture comme interprétation de la réalité sociale, qui influence simultanément cette réalité et est influencée par elle. Bien que la dimension culturelle soit importante pour l'étude de la mobilité sociale différentielle des immigrés et de leur progéniture, des liens doivent être tissés, dans la mesure du possible, avec les circonstances historiques qui ont précédé la migration, de sorte que les modèles culturels régnants puissent être compris sous cette lumière.

Les conclusions tirées sur le caractère d'une communauté ethnique ou d'une communauté ethnique comme contexte de réception pour de nouveaux migrants ont, par ailleurs, des implications structurales et culturelles. En raison de l'entrelacement des aspects culturels et socio-structurels des communautés immigrées, il semble plus approprié, selon H. Vermeulen, d'étudier tous ces aspects ensemble. L'analyse en termes de facteurs culturels ou sociaux ne doit pas alors être perçue comme une option entre les uns ou les autres, car les uns et les autres sont complémentaires et fournissent des explications également significatives (Vermeulen, 2001 : 44-46).

Alejandro Portes, afin de décrire les mécanismes qui facilitent l'incorporation économique des nouveaux migrants, a introduit la notion des « contextes de réception », dont les éléments ou les niveaux constitutifs sont au nombre de trois : les politiques gouvernementales et les conditions du marché du travail du pays de réception, aussi bien que les caractéristiques des communautés ethniques, dans le sens des ressources et du soutien entre les membres de la même communauté (Portes & Rumbaut, 2001 : 83, 93 ; et 1996 : 84). De ce point de vue, H. Vermeulen et A. Portes professent la même thèse. Mais H. Vermeulen, dans une approche critique de l'œuvre d'A. Portes, constate que ce dernier, malgré l'introduction de la très utile notion des *contextes de réception*, laisse ouvert le dilemme « structure-contre-culture » (Vermeulen, 2001 : 30), et plus encore, montre un désintérêt pour la phase pré-migratoire, ce qui rend son approche plutôt anhistorique (*op.cit.*, 31-32).

Il est clair que nous ne sommes pas en mesure d'approfondir cette discussion ni la critique des thèses de ces deux spécialistes des migrations. Mais tout en employant la notion du contexte de réception d'une société d'accueil, nous estimons pertinente la thèse de H. Vermeulen sur l'importance de la culture et l'histoire pré-migratoire d'un groupe d'immigrés et de la structure d'une société d'accueil, soit les politiques migratoires, sa structure socioéconomique, etc.

C'est dans cette optique que nous avons étudié dans les chapitres précédents, les politiques gouvernementales grecques en matière des migrations (*Chapitre 4.5*), les conditions socioéconomiques pré-migratoires de la société de départ – en l'occurrence la société albanaise – (*Chapitre 5*), aussi bien que les conditions du marché du travail et l'emploi immigré, c'est-à-dire les niches professionnelles occupées par excellence par les migrants albanais en Grèce (*Chapitres 7 et 8*). Deux des trois éléments du contexte de réception au sens d'A. Portes ont donc déjà été explorés. Néanmoins, il nous semble que les conditions structurelles de la société dominante, au sens de H. Vermeulen, comprennent aussi l'image que cette société se fait de l'étranger, c'est-à-dire les perceptions qu'elle en a ; ces perceptions vont, à leur tour, influencer sur la réception de l'*étranger* en question.

En effet, selon Carola Suárez-Orozco (2003 : 7), le climat social général ou *l'éthos de réception* joue un rôle critique dans l'adaptation des immigrés et de leurs enfants dans la société d'immigration. Malheureusement, l'intolérance des nouveaux arrivés est une réponse trop commune quelle que soit la société d'accueil. L'exclusion peut prendre, selon le même auteur, une forme structurelle (quand les individus sont exclus des opportunités potentielles, comme par exemple des opportunités du marché d'emploi) aussi bien qu'une forme attitudinale (dénigrement et hostilité publique). Nous pouvons dire que les barrières structurelles dont parle C. Suárez-Orozco sont également ce que H. Vermeulen entend par structure de la société dominante, ou ce qu'A. Portes nomme politiques gouvernementales et marché d'emploi. L'exclusion sociale attitudinale – l'éthos social de l'intolérance et du racisme –, mise en avant par les trois auteurs précités, joue également un rôle néfaste sur l'adaptation des migrants, leur insertion ou inclusion dans la société dominante.

C'est pour ceci que nous examinerons, dans le présent chapitre, la perception qu'ont les Grecs de l'autre, du migrant et plus particulièrement de l'Albanais. Cette étude ne peut se faire qu'en étroite corrélation avec la formation de l'identité et de la société grecques modernes au 19^{ème} siècle. Ainsi, dans un premier temps, nous nous efforcerons d'explorer brièvement ce que c'est d'être Grec actuellement ; ensuite, nous montrerons comment cette identité suppose une perception très particulière de l'autre, et surtout du proche autre qu'est l'Albanais. Enfin, nous étudierons comment la perception du migrant albanais est fortement influencée, d'un côté, par les politiques migratoires restrictives et policières des gouvernements grecs, et, d'un autre, par sa représentation dans les médias grecs.

Il s'ensuit qu'une telle perception du migrant albanais par la société grecque n'est pas sans conséquences pour son adaptation et son inclusion au sein de cette société, thème que nous allons explorer à la fin de ce chapitre.

9.1 Identité collective et groupes minoritaires

Nous ne prétendons pas dans cette section mener une étude exhaustive des diverses et multiples significations que prend la notion d'« identité » ni des théories également très nombreuses qui l'accompagnent. Nous employons le terme « identité » dans son acception la plus simple et la plus commune, sans entamer une discussion étendue et approfondie, qui nous éloignerait de nos buts initiaux.

Rappelons que dans le *Chapitre 1.2*, en *Première Partie*, nous avons défini, d'après M. Castells (1999 : 17), l'identité comme un « *processus de construction de sens à partir d'un attribut culturel, ou d'un ensemble cohérent d'attributs culturels, qui reçoit priorité sur toutes les autres sources* ». Rappelons aussi que l'importance, dans l'examen des processus identitaires, du fait que l'identité humaine, individuelle ou collective, est créée *dialogiquement*, en réponse à nos relations avec les autres (Taylor, 1994a :18) : les « jeux identitaires » ne se jouent jamais seuls, mais la définition de Soi renvoie forcément à celle de l'Autre (Schippers, 1999 : 21). Autrement dit, l'identité ne se constitue pas seulement dans une relation à soi-même, mais aussi dans la confrontation à l'Autre (Lipiansky, 1991 ; cité par Tap, 1999 : 35). Cette confrontation facilite donc la délimitation de l'identité propre et de l'identité de l'autre (Tap, 1999 : 35). Ainsi, les identités naissent de situations sociales ou d'interactions (Barth, 1995 : 208-211). Selon François De Singly (1996 : 21), l'individu contemporain a besoin d'un miroir spécifique, le regard d'autrui, et plus encore, le regard d'un proche, qui l'aidera à découvrir son identité¹⁸³.

A côté des repères idiosyncrasiques qui produisent l'identité personnelle se trouve cette partie de l'identité sociale qui concerne l'aspect du Soi comme membre

¹⁸³ Le regard porté sur le *moi* par un proche, ce miroir spécifique dont parle François De Singly (1996), est un thème qui nous intéressera plus précisément dans le cas précis des Albanais à l'étranger, essentiellement en Grèce et en Italie.

d'un groupe¹⁸⁴. L'identité sociale est définie essentiellement à travers l'appartenance à des groupes pertinents. Mais elle ne peut être produite que si les membres des groupes parviennent à distinguer leur propre groupe des autres groupes (Wagner, 1999 : 42 ; Taboada-Leonetti, 1981 : 138). La construction d'une identité collective est un phénomène propre à tout groupe social dès lors qu'il est inséré dans des relations avec d'autres groupes. En outre, la maîtrise du répertoire des traits réels ou imaginaires de reconnaissance entre soi et de différenciation avec les autres est une condition indispensable pour permettre à l'individu d'affirmer l'appartenance à *son* groupe social (Schippers, 1999 : 30).

Les identités ethniques et nationales sont, elles aussi, liées à l'appartenance à des groupes, respectivement ethniques et nationaux et elles sont fonctionnellement équivalentes aux autres formes d'identité. Elles sont seulement l'une des possibilités d'identification parmi d'autres, psychologiquement équivalentes et elles obéissent aux mêmes processus (Wagner, 1999 : 42). Ainsi, la nationalité constitue, pour F. Barth (1969) une forme d'organisation sociale, une structure organisationnelle qui peut prendre des contenus différents dans des environnements socioculturels différents.

Lorsque l'on parle de l'identité collective – nationale, ethnique, ou autre –, il est essentiel de souligner qu'elle est généralement construite à partir de deux éléments. Un ensemble social donné se représente, d'une part, certains événements historiques ou à venir (mémoires d'un passé glorieux ou attentes d'un avenir meilleur) ; d'autre part, des intellectuels en tout genre fournissent un scénario interprétatif-organisationnel cohérent. Très souvent, dans la construction de l'identité collective, les horizons historique et métaphysique se confondent – le premier acquiert en effet une dimension métaphysique et le second exige un fondement historique. Cette élaboration d'un *nous* métaphysiquement et historiquement valorisé fait partie du processus de construction de l'identité collective¹⁸⁵. Encore faut-il noter une fois

¹⁸⁴ Selon Isabelle Taboada-Leonetti (1981 : 138), l'identité psychosociale (désignée par certains auteurs comme image de soi, ou *self-perception*) est une réalité subjective par laquelle l'individu se définit dans ses rapports à la société dans ce qu'il a à ses yeux d'unique – son identité personnelle – et ce par quoi il se sent similaire à d'autres – son identité sociale ; l'une répondant au besoin de différenciation, l'autre au besoin de similitude et d'appartenance catégorielle.

¹⁸⁵ En examinant l'identité culturelle albanaise, nous reviendrons par la suite à ce thème de la dimension métaphysique – ou mythique – de quelques éléments de l'histoire d'un ensemble social donné.

de plus que la construction de l'identité d'un ensemble social ne reste pas une affaire exclusivement interne : le regard que les autres portent sur celui-ci est également intégré, d'une manière ou d'une autre, dans l'idée que les membres d'une collectivité se font de celle-ci et du *nous* collectif (Intzesiloglou, 2000 : 187).

En rejetant la bipolarisation entre les approches constructivistes et les approches culturalistes à propos de l'interprétation théorique de l'identité culturelle, Grigoris Paschalidis (2000 : 80) postule que les humains fabriquent leur identité culturelle – c'est-à-dire ils créent, reconstituent et revendiquent leur place symbolique dans le monde –, d'une manière inventive et créative, à savoir simultanément sélective, révisionnelle et fictive. Selon cet auteur, ils procèdent à cette démarche créative conformément à des termes qu'ils ne choisissent pas eux-mêmes. Les éléments de la tradition culturelle et de l'histoire qu'ils choisiront, la manière avec laquelle ils réviseront ces éléments, aussi bien que le type de nœud archétypique auquel ils les rattacheront et les raconteront pour qu'ils puissent constituer leur identité culturelle – tous ces éléments sont autant de conditions déterminées non par eux-mêmes, mais par les circonstances historiques concrètes auxquelles ils font face. Ces circonstances ne sont pas différentes, d'après le même auteur, que les identités des Autres (Paschalidis, *op.cit.*).

L'élaboration de l'identité culturelle, de fait, n'est pas spontanée. Les identités culturelles sont fabriquées consciemment, en tant que réponse au doute, dépréciation, conflit ou concurrence qu'entraîne l'identité de l'autre – du colonisateur, de la majorité, des Etats compétitifs ou des groupes sociaux, nationaux et religieux. L'identité culturelle est donc fabriquée dans le cadre de la concurrence symbolique d'une communauté avec ses *Importants Autres*. Elle constitue une action entre-méditative d'autodéfinition et d'autoconfirmation, qui met en valeur les expériences historiques et le répertoire culturel de la communauté. Ce processus, toutefois, respecte les conditions de hiérarchisation symbolique et d'appréciation que fixe le genre et l'enjeu de concurrence à laquelle cette communauté fait face (Paschalidis, 2000 : 80-81).

Les humains tendent pour eux-mêmes, par ailleurs, à une identité sociale positive. La différenciation intergroupe, la discrimination négative des groupes étrangers, la valorisation des membres du groupe d'appartenance sont autant des phénomènes qui se rapportent à la tendance à l'identité sociale positive. Plus encore, les conflits tiennent une importance significative pour l'identification des individus

avec le groupe propre. Ainsi, la délimitation et la pérennité des groupes – et donc aussi des identités sociales liées aux appartenances de groupe – sont favorisées par l’opposition et le conflit intergroupes. Vue sous cet angle, l’agressivité envers les groupes étrangers (ou les membres de groupes étrangers) peut donc être un moyen du groupe pour stabiliser son identité lorsqu’il ressent une menace sur cette dernière (Wagner, 1999 : 42 ; Tajfel & Turner, 1979 ; Tajfel, 1978).

Les membres de groupes étrangers sont en effet particulièrement mal acceptés quand le groupe d’accueil estime qu’ils s’écarterent de ses valeurs, des points importants de son système de croyance (Rokeach, 1960). Il ne s’agit pas, dans ce cas, d’un racisme direct à proprement parler. On n’observe pas, de fait, un rejet grossier de l’étranger – une discrimination ouverte – car cette attitude se heurterait au principe de l’égalité. Les minorités sont donc considérées de façon ambivalente : les droits civiques et le droit à l’égalité leur sont reconnus mais il leur est reproché de transgresser, en raison de leurs particularités, les valeurs culturelles centrales de la majorité (Kinder & Sears, 1981). Les membres de groupes minoritaires provoquent donc des réactions fortement bipolarisées : des comportements empreints de pitié et de paternalisme, et des réactions fortement négatives s’ils transgressent des normes sociétales (Katz *et al.*, 1986 ; cité par Wagner, 1999 : 45). Nous pourrions observer cette ambivalence de la société dominante envers les minorités plus loin, en examinant les comportements xénophobes mais aussi empreints de pitié et/ou de paternalisme des Grecs envers les migrants albanais.

Bref, violences et discriminations à l’égard des étrangers apparaissent comme l’indice précieux d’un sentiment de vacillement des valeurs centrales du groupe majoritaire, d’une déstabilisation des bases de sa conscience identitaire propre : un véritable malaise dans la « civilisation » (Wagner, 1999 : 45).

Dans cette lignée d’idées, on pourrait estimer que dans l’imaginaire de la société dominante il y a certainement un Étranger « idéal » (migrant, réfugié, etc.), c’est-à-dire un qui *mérite* obtenir l’asile, la carte de séjour, et ainsi de suite, parce qu’il partage *nos* idéaux et façon de vivre. Cependant, il existe également un genre différent d’individus qui sont « menaçants » parce que, par leurs actions, ils ne partagent évidemment pas un engagement à *nos* valeurs, n’adopteront pas *notre* façon de vivre, et ne peuvent, par conséquent, jamais assumer *notre* identité. Il est alors évident que le premier étranger aurait une meilleure chance d’inclusion que le second (Harris & Williams, 2003: 215 ; Sayad, 1999 : 112).

9.2 De la société et de l'identité grecque

Les relations de production et de reproduction, d'exploitation et de domination, auxquelles s'affrontent et sont appelés à répondre les migrants, sont des relations historiquement bâties dans la dynamique de l'évolution de la société d'accueil. Certes, les relations internationales de la distribution du travail ou du pouvoir influencent cette dynamique et par-là même les termes de la reproduction sociale que rencontre une population migratoire, aussi bien que chacun des migrants au cours de sa vie. Mais en réalité, lorsque l'on veut examiner des questions telles que la perception du phénomène migratoire par une société donnée, on est obligé d'appréhender les dynamiques sociétales nationales, afin de saisir le contexte précis dans lequel se produit l'immigration en question. C'est pour ceci que nous nous étudions ici quelques traits incontournables de l'identité et de la culture grecques, liés essentiellement à la formation au 19^{ème} siècle de la société grecque moderne aussi bien que de l'Etat-nation grec. Cependant, nous exposons ici seulement quelques éléments nécessaires pour une lecture continue de notre travail. Mais la compréhension de l'identité grecque nécessite une étude plus détaillée que nous renvoyons en Annexe¹⁸⁶.

Construction de l'identité grecque

Lorsque l'on parle de l'identité culturelle grecque, on entend l'ensemble des attributs caractéristiques particuliers grâce auxquels une culture – ou un élément d'une culture – est, des nos jours, désigné comme grec. La notion de l'identité culturelle grecque nous renvoie également à la notion de l'identité nationale grecque en tant que construction culturelle. Il s'agit de l'ensemble des éléments culturels – des schèmes pratiques et mentaux – qui constituent ou permettent de reconnaître actuellement l'identité de l'hellénisme en tant qu'entité nationale culturelle (Intzesiloglou, 2000 : 187).

En nous efforçant de repérer les éléments constitutifs principaux de cette identité culturelle grecque, nous devons rappeler que l'histoire et la politique grecques ont été marquées par la position du pays comme carrefour entre l'Orient et l'Occident. Cette ambivalence est reflétée par son identité nationale culturelle, aussi bien que par

¹⁸⁶ Voir, en Annexe, l'encadré gris intitulé « *Quelques traits saillants de l'identité grecque* ».

la politique étrangère et les relations que le pays entretient avec les autres pays. En conséquence, l'identité grecque regarde dans deux directions : d'une part, vers l'Est, la tradition byzantine et l'héritage orthodoxe chrétien – bien que l'Est soit également problématique, puisque s'y trouvent la Turquie et le monde musulman. D'autre part, elle regarde vers l'Ouest, qui a été une source d'inspiration nationaliste, un soutien pour le jeune Etat grec au 19^{ème} siècle (en particulier avec les idées des Lumières) et le référent politique et culturel du pays tout au long du 20^{ème} siècle. Cependant, les Grecs regardent *les Européens* avec suspicion, car la culture occidentale moderne est perçue comme étrangère aux traditions grecques (Triandafyllidou & Veikou, 2002 : 192-193).

Le premier nationalisme grec apparaît vers la fin du 18^{ème} siècle, et malgré une histoire nationale partagée entre Orient et Occident, le récit nationaliste parvient à lier la Grèce antique à la tradition byzantine, et par-là même à construire un passé sans ruptures, une continuité dans le temps et l'histoire. Depuis les premières décennies d'existence de l'Etat indépendant grec, la nation a été définie par référence à l'ascendance, la culture et la langue communes. La conscience nationale hellénique a été construite, tout au long du 19^{ème} siècle, autour d'une véritable communauté idéologique entre les Grecs de la Grèce et de ceux de l'étranger (Tsoukalas, 1982 : 19-20). Plus encore, la conscience nationale a été bâtie en référence à l'« irrédentisme » qui touchait les régions où résidaient des populations chrétiennes orthodoxes hellénophones qui n'avaient pas été incluses dans l'Etat grec au moment de sa création¹⁸⁷. Le projet culturel, politique et militaire d'intégrer ces territoires et leurs populations dans l'Etat grec, qui a porté le nom de « Grande Idée » («Μεγάλη Ιδέα»/« Megali Idea »), était l'expression politique de la nation grecque telle qu'elle pouvait être définie ethniquement, religieusement, culturellement et linguistiquement. Ce projet a également joué un rôle principal en unifiant une société traditionnelle et intérieurement divisée et en la transformant en Etat-nation. La Grèce est, ainsi, devenue le centre national et la base politique et culturelle des populations grecques vivant dans le Proche et le Moyen-Orient, aussi bien que dans toute la péninsule balkanique (Kitromilides, 1990).

¹⁸⁷ Le terme « irrédentisme » est employé par référence à la doctrine politique des nationalistes italiens de 1866 à 1918.

Nous pourrions dire que les institutions occidentales qui ont été transplantées dans l'Etat grec nouveau-né, bien qu'étrangères à la société grecque du 19^{ème} siècle – traditionnelle, rurale et profondément religieuse – ont marqué la continuité entre la Grèce classique et moderne. Le « glorieux passé antique » a ainsi été incorporé à la conception de la nation comme son berceau généalogique et culturel. Enfin, la construction de l'identité grecque s'est achevée par l'intégration de la période byzantine dans la trajectoire historique de la nation. L'invention d'une communauté si unie et unique a été poursuivie tout au long du 19^{ème} siècle par des politiques éducatives et culturelles. L'unité de la nation a été ainsi prolongée à la fois dans le temps et dans l'espace.

L'intégration de la période byzantine dans la construction de l'identité grecque fait que l'hellénicité, formée de l'ascendance commune et des traditions culturelles héritées, est devenue inextricablement associée également à la religion (Orthodoxie chrétienne). Ce triptyque a distingué les Grecs, d'une part, des populations non-chrétiennes de l'Empire ottoman, et, d'autre part, des Slaves du sud vivant dans la péninsule balkanique, qui, quoiqu'Orthodoxes, ne pourraient pas se réclamer de la culture grecque classique (Triandafyllidou & Veikou, 2002 : 193-194).

La construction d'un système commun légal et politique dans l'Etat grec indépendant, l'existence d'une économie nationale et, notamment, d'une armée nationale, l'amélioration de la mobilité dans le territoire national (qui a permis l'urbanisation et la migration interne), et également la création d'un système commun d'éducation publique – démocratique, qui n'a pas reproduit et/ou aiguïté les divisions des classes sociales et qui est devenu, par-là même, un dispositif majeur d'ascension sociale (Tsoukalas, 1982 : 503-508) – tout ceci, en plus des caractéristiques territoriales et civiques, a influencé de manière significative l'identité nationale (Triandafyllidou & Veikou, *op.cit.*).

Il convient de souligner, ici, le rôle de l'école et de l'éducation, au 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle, dans la construction de l'identité nationale grecque : le caractère nationaliste de l'éducation prend principalement la forme d'une glorification du passé national. L'enseignement du grec ancien au détriment du grec moderne n'est pas le seul aspect de cette archéolatrie. De la même manière, l'histoire de l'antiquité grecque est enseignée de façon exhaustive au détriment de l'histoire de la Grèce moderne et naturellement au détriment de toutes les données historiques qui n'ont pas de relation directe avec l'histoire de la nation.

L'idéal national s'identifie, ainsi, presque totalement au passé antique glorifié. Ce n'est pas une coïncidence si cette orientation particulière du nationalisme grec, comme il s'exprime dans les programmes scolaires, semble correspondre exactement à certains facteurs qui déterminent l'évolution historique de la classe dirigeante en Grèce. En effet, le nationalisme grec n'a pas été développé autour d'un ensemble de relations économiques qui seraient structurées autour d'un marché intérieur, mais dans le cadre d'un système de relations sociales dispersées dans l'espace où manquait toute délimitation territoriale ; il a été structuré autour des communautés compradores des diasporas grecques du pourtour méditerranéen, de la péninsule balkanique et des centres urbains ouest et est-européens. Ainsi, les facteurs dont la cristallisation, au niveau idéologique, pouvaient servir l'émergence de structures nationalistes étaient privés de cet élément qualitatif et séparateur qui est toujours le plus facile à déterminer et à délimiter : la territorialité exclusive de l'Etat national. Les visées nationales irrédentistes – la « Grande Idée » – pointaient des régions très larges, qui n'étaient pas, néanmoins, strictement déterminées. La monopolisation d'un passé, l'appropriation d'une continuité historique, l'embellissement d'un mode d'être et la reproduction d'un système de communication sont, au niveau symbolique, autant de conditions extrêmement favorables à la construction d'un nationalisme bourgeois, surtout lorsque les formes réelles de croissance de la nation comme entité autonome et strictement déterminée sont fluides, non structurées et non délimitées, comme c'était le cas de la Grèce du 19^{ème} siècle.

Mais le rôle de l'école et de l'éducation, au 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle, ne se limite pas à la seule construction de l'identité nationale grecque. L'école et l'éducation formelle deviennent également les véhicules de l'ascension sociale de la famille paysanne grecque, qui est ainsi très intéressée à investir de l'argent pour les études de ses membres (ou plutôt pour un de ses membres). Il s'agit, en effet, d'une affaire qui concerne l'ensemble de la famille. Car, le rayonnement de l'enfant lettré influe sur la place sociale de toute la famille. Les enfants qui partaient étaient les véhicules de la mobilité sociale ascendante de toute l'unité (Tsoukalas, 1982 : 132-133, 565-566).

Ce trait accompagne la famille grecque tout au long du 19^{ème} mais aussi du 20^{ème} siècle. L'intense « fétichisme » de l'éducation constitue donc un attribut stable de la société grecque moderne (Tsoukalas, 1986 : 120). Et il est à l'origine du fait qu'à l'heure actuelle les jeunes Grecs n'acceptent que des emplois dignes de leur

niveau d'éducation formelle, ce qui à son tour est décisif pour la place des individus migrants étrangers dans le marché du travail grec, et par-là même dans la société d'accueil, ainsi qu'on le verra par la suite.

Entre tradition et modernité

Un grand nombre des particularités culturelles grecques, que l'on peut encore observer aujourd'hui, ne peuvent être comprises et interprétées qu'à la lumière de la formation de l'Etat grec moderne après 1830. Cette formation est liée à l'introduction soudaine d'un système de normes occidentales presque totalement étrangères à la grande majorité du peuple grec. Alors que le pays était encore dominé par des patterns culturels traditionnels et par des rationalités sociales prémodernes, il s'est trouvé doté d'un cadre institutionnel le plus libéral possible. Ainsi, la structure officielle de l'Etat ne peut aucunement être considérée comme correspondante aux patterns dominants de comportement social. Tensions et contradictions entre deux modèles basiques sociétales incompatibles fournissent donc le cadre de certaines caractéristiques parmi les plus frappantes de la culture grecque moderne (Tsoukalas, 1991 : 1-2). Il n'est donc guère étonnant que la caractéristique générale de l'organisation sociétale grecque soit la coexistence d'éléments traditionnels aussi bien que modernes, s'exprimant par la façon dont s'organise la société et se forment les valeurs et les mentalités aux niveaux individuel et collectif (Petraou, 2001 :35). En un mot, dans le cas grec, on a affaire à une aberration du prototype de l'organisation capitaliste de l'Occident (Kandyli, 2004 : 37, 39-40). Il est appelé, par les uns, capitalisme « dépendant » ou « difforme » et engendré, pour les autres, par ce mélange que l'on trouve en Grèce entre éléments « traditionnels » et « modernes »¹⁸⁸.

Si l'on s'efforce de construire un court récit de la formation de la société grecque, on constate son caractère dépendant du noyau capitaliste ouest-européen, qui

¹⁸⁸ Nikos Mouzelis (1978 : 105, 136) évite les termes société « traditionnelle »/« moderne », car il considère ceci comme une téléologie, soit une classification et une taxonomie des sociétés sur la base de certaines caractéristiques (idéal-typiques). A l'instar des auteurs marxistes grecs, comme N. Poulantzas (1975) et C. Vergopoulos (1975), N. Mouzelis soutient que, pour que nous caractérisions les économies comme celle de la Grèce, les termes capitalisme « dépendant » ou « difforme » sont plus appropriés que la notion du « sous-développement », en particulier parce que la Grèce, depuis son industrialisation, dispose d'un PNB *per capita* élevé, et doit donc être distinguée du groupe des pays du soi-disant « tiers » monde.

détermine, depuis un siècle et demi, le processus de sa croissance politique, sociale et économique. Dans ce contexte, il n'existe rien de curieux dans le processus du « développement du sous-développement » que l'on rencontre en Grèce et du blocage consécutif de ses forces productives : rythme lent d'industrialisation, assujettissement presque absolu du capital local aux mécanismes qu'impose le capital mondial, solde commercial constamment déficitaire, difficulté continue à équilibrer le budget étatique, orientation constante de la production rurale vers des produits d'exportation – ces caractéristiques sont autant de phénomènes que l'on rencontre en Grèce, à une intensité variable, tant au 19^{ème} qu'au 20^{ème} siècle. Il s'agit des attributs typiques, selon C. Tsoukalas, répétés de manière presque monotone, du laborieux processus d'intégration graduelle des pays dits « périphériques » au marché mondial (Tsoukalas, 1982 : 15).

L'individualisme « anarchique » des Grecs

Nous l'avons dit, depuis la fondation de l'Etat grec moderne, la réforme institutionnelle a imposé des structures sociales de norme libérale. Celles-ci, cependant, n'ont jamais créé les engagements moraux, sociaux, et politiques qui ont été engendré en Occident. La séparation entre l'Etat et la société, entre les partis politiques et le gouvernement, aussi bien qu'entre la sphère privée et publique (prononcée clairement par la non-séparation Etat-Eglise) n'a jamais émergé (Tsoukalas, 1982 et 1993 ; Mouzelis 1978).

Les raisons principales qui expliquent l'opposition de la société grecque moderne émergente du 19^{ème} siècle aux normes libérales sont la difficulté de cette société hybride – vacillant entre tradition et modernité – d'assimiler l'individualisme libéral à l'occidentale, aussi bien que la dépersonnalisation des codes comportementaux qui l'a suivi. Le caractère personnalisé dominant des relations sociales était un trait structurel des communautés « traditionnelles », mais aussi quelque chose d'inévitable étant donné l'organisation sociale de petite échelle, la formation marginale du marché, l'urbanisation quasi-inexistante et la stratification interne limitée. Sous le gouvernement ottoman aucune classe dirigeante indigène grecque stable n'était jamais capable d'imposer un système précis de domination politique, économique ou idéologique. Dans ce contexte, des mécanismes neutres de distribution de valeurs étaient impensables. En outre, l'absence de relations féodales dans ce qui allait être la Grèce a empêché la consolidation de hiérarchies structurées

immuables. Ainsi, les formes réciproques de solidarité n'ont pas seulement survécu mais ont aussi été reproduites (Tsoukalas, 1991 : 12).

Les Grecs ont, ainsi, obstinément refusé d'accepter les règles qui régissent les systèmes politiques libéraux. L'individualisme occidental, exprimé comme organisation collective impersonnelle et institutionnalisée de la société, a été interprété en Grèce en tant qu'action individuelle obéissant et s'identifiant aux règles formulées par les rapports familiaux et régies principalement par des engagements personnels. Le devoir de l'individu a été rarement considéré comme dérivant d'un code d'éthique abstrait et intériorisé. La responsabilité ne s'est pas établie en fonction de valeurs morales conventionnelles ; elle se comprenait comme le respect des liens sociaux de réciprocité personnelle inaliénables. Ce concept traditionnel des responsabilités mutuelles de l'individu et de la société touche, encore aujourd'hui, toutes les classes sociales et imprègne chaque sphère d'activité sociale et politique. Ainsi, d'un côté, des notions telles que société civile, vie privée, droits inaliénables n'ont presque eu aucun sens pour les Grecs, et, d'un autre, des idées comme l'honnêteté, la responsabilité et la discipline ont été quasi privées de la valeur morale qu'elles revêtaient en Occident¹⁸⁹ (Tsoukalas, 1993 : 18-22 ; Panagiotopoulou, 1997 : 354).

Selon le sociologue C. Tsoukalas, il demeure, ainsi, un véritable fait que les Grecs naissent et sont socialisés dans les stéréotypes d'un « individualisme anarchique », où la liberté est considérée comme synonyme d'une irresponsabilité complète envers l'ensemble, la loi et les autres (Tsoukalas, 1993 : 18-22).

Le concept du *moi* comme individu n'est pas reconnu dans les relations sociales grecques. Par conséquent l'individu n'est défini ni comme propriétaire de droits spécifiques qu'il est contraint d'acquérir et que la communauté est contrainte à respecter, ni comme sujet déterminé par sa propre volonté et responsabilité. Au contraire, l'individu grec est une part organique de la famille nucléaire et plus généralement des relations parentales (Lipovac 1990 : 18 ; Panagiotopoulou, 1997 :

¹⁸⁹ Selon Marcel Gauchet (1985), l'intériorisation chrétienne des déviations réglementaires en tant que « péchés » a facilité les nouvelles formes de la morale libérale de l'Occident également intériorisée. Constantinos Tsoukalas (1993 : 16-17), par ailleurs, attire notre attention sur les conséquences à long terme de la sécularisation du corpus des mœurs orthodoxes bien plus permissibles, qui auraient peut-être tendance à décourager les stéréotypes des comportements désordonnés beaucoup moins efficacement que les plus strictes mœurs catholiques et protestants de l'Occident.

354). Autrement dit, l'internalisation des revendications et responsabilités individuelles suit un système hiérarchiquement organisé de liens réciproques qui s'étendent de la famille nucléaire jusqu'à la parenté lointaine, la communauté villageoise, la région et finalement le gène (Tsoukalas, 1991 : 14). Ainsi, en dehors de la famille, les individus construisent leurs identités par des relations qui vont d'un bout de ce système à l'autre. En conséquence, l'identité est délimitée par la distinction entre le groupe de « parents et amis » (la famille proche, les parents, les gens d'origine géographique partagée, d'autres Grecs), et les « outsiders/étrangers » (tous ceux qui sont dehors des catégories susmentionnées), (Panagiotopoulou, 1997 : 354 ; Tsoukalas, 1991 : 14). Or, des dichotomies puissantes d'inclusion et d'exclusion sont ainsi créées.

« On ne devient pas Grec ; on naît Grec ». L'influence de l'Orthodoxie sur les mœurs des Grecs

Quand on examine des questions telles que la formation de la société et de l'identité culturelle grecques, il est impensable de passer sur le rôle historique de l'Eglise orthodoxe grecque.

La non-séparation de l'Eglise orthodoxe par l'Etat grec crée une relation très confuse et interdépendante entre eux. En tenant l'Eglise sous sa juridiction administrative, l'Etat est parvenu à réduire son autonomie ; cependant, l'Etat, à des fins de construction de l'Etat-nation, a travaillé à rendre l'Eglise orthodoxe religion nationale ethniquement fondée. Autrement dit, l'Eglise orthodoxe a soutenu et assisté l'Etat grec dans ses buts d'intégration nationale. C'est ainsi qu'encouragée par l'Etat, l'Eglise a assumé pour elle-même une image nationale-salvatrice, qui est devenue et reste encore un composant central de sa mission (Danopoulos, 2004 : 49 ; Manitakis, 2000 : 67).

Cet état de choses a conduit l'Eglise, selon C. Danopoulos, à embrasser quasi totalement la logique du nationalisme ethnique. Ce faisant, elle est devenue ouvertement politisée et a cherché à définir la teneur du discours national dans un contexte purement ethnique/nationaliste. Dans cette logique, l'hellénicité est devenue un synonyme d'Orthodoxie, l'Eglise étant le défenseur de cette paire indivisible (Danopoulos, 2004 : 51-52).

C'est ainsi que l'hellénicité en tant qu'identité collective interprète l'Orthodoxie comme critère de séparation entre le *nous* et les *autres*, les étrangers

(Pollis, 1987 : 609). Vu sous cet angle, les migrants constituent la catégorie sociale « autres »-« étrangers » sur la base de caractéristiques ethnico-nationales et confessionnelles. Leur entrée et installation en Grèce est donc supposée de menacer l'hellénicité et de contribuer à la falsification de l'entité et de l'homogénéité nationale imaginée et construite (Petraou, 2001 : 37).

Si l'on se rappelle l'épisode du porte-drapeau albanais dans une commune de l'agglomération thessalonicienne (voir section 8.2.2), il convient de souligner qu'en interdisant à l'élève albanais de porter le drapeau national, le préfet de Thessalonique, deuxième plus important fonctionnaire gouvernemental élu en Grèce, a déclaré, le 24 octobre 2003 : « *on ne devient pas Grec, mais on naît Grec* »¹⁹⁰. De telles déclarations trouvent d'accord une part importante de la société grecque. Elles sont, par ailleurs, en parfaite corrélation et accord avec les conceptions immuables de l'Orthodoxie grecque à propos de l'homme.

Ce sujet est traité, dans une étude récente, par le sociologue grec Antonis Paparizos (2000). L'auteur se demande si l'on peut supposer et éventuellement admettre que les schèmes et les conceptions fondamentales de l'Orthodoxie grecque sur l'homme et ses qualités interviennent et influencent les conceptions qui régulent les modes de pensée et les actes par lesquels se détermine actuellement l'identité grecque. Sa réponse est affirmative, car il professe que les schèmes centraux de pensée et d'action par lesquels se construit l'identité des Grecs et qui déterminent leurs conceptions à propos de l'homme et plus particulièrement du Grec, ne constituent que des variations laïcisées et nationalisées du schème fondamental sur les bases duquel l'Orthodoxie grecque travaille depuis longtemps.

La société grecque, nous l'avons vu, a tiré une partie de son système idéologique des idées fondatrices des Etats-nations centre-occidentaux – idées qui ont « voyagé » et ont été recomposées dans la réalité et la façon d'être grecs. Sa seconde racine est ce que l'on nomme *tradition grecque*. Cette dernière n'est autre, pour A. Paparizos, que l'Orthodoxie grecque, qui n'a elle-même connu, selon lui, ni réforme ni doute intérieur ou extérieur, ni renouvellement (Paparizos, 2000 : 138, 142).

Constantin Danopoulos (2004 : 50) affirme également cette immuabilité de l'Orthodoxie, en étudiant ce qu'il nomme une différence *saillante* entre les Eglises catholique et orthodoxe, et le rôle que joue chacune des deux religions – le

¹⁹⁰ *Eleftherotypia*, 24 octobre 2003, cité par C. Danopoulos, *op.cit.*

Catholicisme et l'Orthodoxie – dans la vie quotidienne. En s'appuyant sur les différences de sens que prend le *Logos* (mot de Dieu) pour chacune des deux Eglises, C. Danopoulos estime que le Christianisme occidental, en adhérant à la prédication (le *kérygme*) en tant que méthode d'interprétation du *Logos*, est devenu plus porté à la discussion. Et la religion est, malgré ces discussions, censée être la même pour tout le monde. Inversement l'Orthodoxie s'attache au *dogme*, à la vérité fondamentale, indiscutable et incontestable – c'est-à-dire une certitude. Pour l'Orthodoxie, la vérité théologique ne peut être apprise mais peut seulement être saisie par l'intuition et l'expérience. Pour l'Eglise orthodoxe, le dogme est donc la vérité divinement révélée et, par définition, n'est pas sujet à l'interprétation et au changement. C. Danopoulos estime que l'Orthodoxie est-elle caractérisée par l'immutabilité : elle travaille constamment à demeurer fidèle au passé, et à maintenir vivant le lien à l'Eglise antique primitive. C'est ainsi que, selon le même auteur, la nature même de l'Orthodoxie rend le changement particulièrement difficile. Tandis, donc que la prédication favorise le dialogue et la diversité, le dogmatisme engendre l'homogénéité et décourage le dialogue. Etant donné ces distinctions, C. Danopoulos émet ainsi l'hypothèse que la tradition catholique fournit un cadre qui permet l'épanouissement de la responsabilité individuelle et qui considère en même temps que la communauté est le lieu où se tissent les liens avec Dieu. Au contraire, l'Orthodoxie semble mettre en avant, selon la même hypothèse, l'individualité, aux dépens de la collégialité, en ne renforçant pas la responsabilité individuelle (Danopoulos, 2004 : 50 ; Armstrong, 1993 : 115-117).

Dans cette même lignée de pensée, A. Paparizos (2000 : 139-147), estime que de la même façon que l'Orthodoxie et ses visions du monde sont figées dans le temps, les Grecs semblent avoir une perception fixe de l'homme, et par-là même du Grec. Ce qui en fin de compte empêche changement et évolution. En effet, la phrase « *l'homme naît et ne se fait pas* » est un lieu commun très usuel qui se répète entre Grecs¹⁹¹.

¹⁹¹ A. Paparizos estime que cette perception de l'homme, ce mode de pensée et d'opération est naturelle pour les Grecs, puisqu'ils ont été socialisés dans et à travers celui-ci ; d'après cet auteur, cette perception n'est, à la base, que celle de l'Orthodoxie grecque, cultivée et projetée directement dans la société grecque. Ainsi la perception de l'homme chez les Grecs et dans l'Orthodoxie grecque coïncident. Selon A. Paparizos, les Grecs se réfèrent et discutent en effet principalement du Grec, et dans un deuxième temps seulement de l'homme et du citoyen. Tout se passe comme si les caractéristiques du Grec ne constituaient pas des qualités acquises au cours de l'histoire, mais des

Cette immuabilité supposée de l'homme sous-entend l'immuabilité supposée du Grec, tout en expliquant, ainsi, des déclarations aphoristiques comme celle du préfet de Thessalonique : « *on ne devient pas Grec, mais on naît Grec* ». Il va de soi que de telles perceptions mettent à mal tout discours sur la naturalisation des étrangers et l'acquisition de la nationalité par les non-Grecs, pour des grandes franges de la société grecque tout au moins.

9.3 La construction de l'immigration en Grèce ; l'immigration clandestine et sa criminalisation

Les éléments que nous venons d'analyser pèsent lourd dans la perception de *l'autre*, de *l'étranger*. En effet, si le mythe national grec est construit sur l'idée d'une homogénéité culturelle, ethnique, religieuse, linguistique (Christopoulos, 2001 : 60), il est clair qu'il ne reste pas de place libre pour l'« *outsider/étranger* », soit celui qui ne fait pas partie du groupe familial, du groupe de connaissances et d'amis, du groupe des relations personnalisées de clientèle, enfin du groupe ethnique-national¹⁹². Plus encore, la suprématie supposée des Grecs place dans une position délicate l'individu étranger et le migrant.

attributs identiques aux attributs naturels de l'homme : le Grec semble constituer, pour le Grec, une espèce distincte d'être, dont les qualités restent immuables au cours de l'histoire et du temps (Paparizos, 2000 : 139-147).

¹⁹² Les Grecs sont souvent fiers de leur pays parce que, disent-ils : « *il n'y a pas de Le Pen* ». Cette satisfaction cependant cache, selon D. Christopoulos, un racisme omniprésent dans la vie politique grecque et rend difficile sa détection (Christopoulos, 2001 : 61) ; cette omniprésence rend, par ailleurs, « inutile » l'existence des partis de l'extrême droite. Simultanément, l'Eglise orthodoxe est, comme nous l'avons vu, à la tête des idéaux nationaux/nationalistes. Notons, néanmoins, que malgré tout ceci l'extrême droite existe en Grèce ; plus encore, George Karatzaferis – le chef-membre du parti grec de l'extrême droite, « LAOS » (« Alarme Orthodoxe Populaire »), – a pu se faire élire membre du nouveau Parlement européen. En outre, depuis les dernières élections, en septembre 2007, son parti est entré au Parlement grec. George Karatzaferis est partisan d'une restriction plus sévère de l'immigration. Parmi ses suggestions se trouvent une limite maximum de 5% d'étrangers, l'admission des immigrés par quota, selon leur nationalité, et l'assimilation obligatoire à l'éthique et aux valeurs « grecques » (*Eleytherotypia*, du 09/03/2004, « *G.Karatzaferis : Les partis devraient mettre une limite à l'immigration* » ; Pavlou *et al.*, 2005 : 4).

9.3.1. Une immigration singulièrement « clandestine »

La perception de l'étranger et sa place dans la société grecque sont évidemment conditionnées non seulement par des raisons identitaires (qui est Grec et qui ne l'est pas, comment on est Grec, etc.), mais aussi par sa place sur le marché du travail. Il convient de rappeler qu'un des facteurs majeurs de l'attraction de la Grèce comme pays d'immigration est le très important taux d'économie souterraine que l'on y enregistre, caractéristique, d'ailleurs, comme nous l'avons vu dans la *Première Partie*, de tous les pays sud-européens. Nous avons, en effet, constaté à plusieurs reprises qu'un grand nombre de migrants en Grèce, comme en Italie du sud, en Espagne et au Portugal, trouvent des emplois dans l'économie informelle. Cependant, ceci n'a pas les mêmes implications et significations pour les étrangers et pour les Grecs.

Comme conséquence de l'individualisme anarchique des Grecs et de leur absence d'éthique communautaire, les activités informelles et parallèles sont considérées en Grèce comme mode de comportement peu ou prou acceptable aussi bien dans le clientélisme politique¹⁹³ que dans le domaine économique – bien que l'on reconnaisse publiquement la chose comme source de nombreux maux. Dans le domaine de l'économie, la participation au marché d'emploi parallèle constitue un choix conscient et une stratégie qui vise la sécurité financière et l'accroissement des revenus. En un mot, pour le sociologue C. Tsoukalas, il s'agit d'une manière d'intégration sociale (Tsoukalas, 1993 : 37).

Ceci peut également être le cas des immigrés, dans le sens où leur participation à ce type d'activités est un moyen d'adaptation et d'intégration – du moins économique – dans la société grecque. Mais contrairement à ce qui se passe dans le cas des nationaux, l'occupation des étrangers dans l'économie souterraine est considérée comme acte illégal (Petraou, 2001 : 39). C'est le cas dans l'embauche des migrants clandestins, qui, puisqu'ils sont sans papiers, sont essentiellement employés sans être déclarés. Les employeurs des clandestins – qui accomplissent ainsi un acte illégal – jouissent de la sécurité que leur fournit leur « nationalité », et cela de deux façons. Tout d'abord, les activités informelles – nous l'avons dit – sont tolérées pour les Grecs et constituent un mode d'intégration sociale. Qui plus est, comme Grecs, ces

¹⁹³ Pour le clientélisme en Grèce, voir, en Annexe, l'encadré gris intitulé « *Quelques traits saillants de l'identité grecque* ».

employeurs ont accès aux réseaux de relations politiques et personnelles du système clientéliste, réseaux qui les protègent souvent contre la loi. Même s'ils sont convaincus d'avoir ainsi embauché des migrants, grâce à ces réseaux ils vont très probablement échapper aux conséquences légales, ou du moins ils parviendront à les alléger. Les migrants, quant à eux, ne peuvent avoir accès à ces réseaux qu'au travers des relations personnelles qu'ils entretiennent avec leurs employeurs – relations qui prennent souvent une teinte paternaliste, qui peut vite devenir pure exploitation¹⁹⁴.

Il devient par conséquent évident que pour les mêmes pratiques, en l'occurrence la participation à l'économie souterraine, les nationaux et les étrangers ne sont pas perçus par la société dominante de façon comparable et égale : les uns sont légitimés par les mentalités et les pratiques acceptables en vigueur, et ils sont protégés par leurs réseaux des relations, alors que les autres sont, en général, sanctionnés, par leur marginalisation et, comme nous le verrons par la suite, par leur criminalisation.

L'emploi des migrants dans l'économie souterraine crée en même temps les conditions qui signalent, dans la société grecque, la distinction entre le secteur primaire et secondaire du marché d'emploi – la dite *fragmentation* du marché d'emploi à laquelle nous nous sommes référés en *Première Partie*. Ce secteur secondaire est lié pour beaucoup à la marginalisation des groupes sociaux qui y participent : la place des migrants est marquée par les travaux inintéressants pour les Grecs, dans le sens où ces emplois sont habituellement perçus comme inférieurs ou

¹⁹⁴ L'exploitation se met en place quand les migrants sont des travailleurs efficaces, c'est-à-dire « rentables » pour leurs patrons (bons travailleurs et « bon marché »). Ils peuvent alors potentiellement jouir des connaissances-clefs de leurs patrons (via les réseaux clientélistes, les réseaux de parenté, etc. de ces derniers) et avoir un accès plus facile aux cartes de séjour, au renouvellement plus rapide des cartes, etc., en un mot, avoir accès à l'administration grecque. Nous avons pu constater, lors de nos entretiens, que ces avantages, c'est-à-dire la protection, voir l'« adoption » par le patron grec, sont souvent la raison pour laquelle un travailleur albanais reste très longtemps avec le même employeur même s'il n'est pas tout à fait satisfait (en matière de rémunération, d'argent concerté, des retards aux paiements, etc.). C'est à ce point, d'ailleurs, que la relation entre employé-employeur devient une relation paternaliste régie effectivement par une exploitation souvent très dure du migrant albanais. Néanmoins, il ne faut pas généraliser ce fait pour tout employeur. Plus encore, il ne faut pas sous-estimer les effets bénéfiques pour les migrants du paternalisme en question. Dans d'autres sociétés d'immigration où toutes les relations entre migrants-nationaux sont administrées par l'Etat, il se peut que les avantages tirés par les migrants des relations personnelles entre employeur-employé ne voient jamais le jour.

indignes. Plus encore, ils ne servent pas les buts d'ascension sociale, d'influence politique, etc. de la famille grecque moyenne. Rappelons, ici, que l'un des attributs stables de la société grecque moderne depuis le 19^{ème} siècle est le fétichisme de l'éducation, car cette dernière entraîne, par le dépassement de la situation de classe, la mobilité sociale ascendante. En outre, par l'accès au fonctionnariat public et via les réseaux clientélistes, elle assure également sa protection politique (Tsoukalas, 1986 : 120 ; Tsoukalas, 1982). Cela dit, la famille grecque – de la même façon que ceci se produisait au 19^{ème}, mais aussi tout au long du 20^{ème} siècle – couvre les besoins éducationnels de ses enfants, ces derniers retardant leur entrée sur le marché du travail puisque la famille leur donne la possibilité d'être très sélectifs dans leurs choix professionnels. Dans ce contexte, les emplois qui ne sont pas « dignes » ne sont pas acceptés par les nationaux, ce qui forme un marché d'emploi pour les migrants et fige leur place à la société grecque (Petrahou, 2001 : 39).

Nous avons vu antérieurement que le renversement du statut de la Grèce d'un pays d'émigration à un pays d'immigration s'est fait bien avant la chute des régimes communistes en Europe orientale. Cependant, ce dernier fait historique a marqué un véritable exode des populations issues de certains pays ex-communistes, comme l'Albanie, et ensuite leur entrée en masse en Grèce. C'est à ce moment que la discussion sur l'immigration s'est amorcée en Grèce. Par conséquent, on a vu émerger des lois de restriction du phénomène migratoire et un Premier Programme de régularisation des étrangers très en retard par rapport aux programmes des autres pays sud-européens. Plus encore, les campagnes de régularisation qui ont suivi ce Premier Programme grec n'ont pas changé d'optique, dans le sens où l'on n'accorde toujours pas aux étrangers de permis de séjour de longue durée. Ceci entraîne, comme nous l'avons expliqué, une légalisation de très court terme, et par-là même le retour potentiel, après un certain temps de régularité, au statut précédent de l'immigré, soit la clandestinité.

Amorcée donc par l'entrée exaltante en Grèce des migrants albanais, la discussion sur l'immigration – enrichie par une littérature abondante sur le *choc* de la société grecque face à ce phénomène perçu comme nouveau et frappant – s'est focalisée, dès le début, sur le sujet de l'immigration illégale. D'autres facettes du phénomène n'ont pas semblé avoir la même importance sociale. L'immigration illégale/clandestine, la « *lathrometanasteysi* » (« *λαθρομετανάστευση* ») selon l'expression courante utilisée en Grèce, crée, par ailleurs, une catégorie spécifique

d'individus qui n'obéissent et ne respectent pas les lois de l'Etat. Ils doivent donc être punis. Mais même la politique migratoire telle qu'elle a été décrite formule directement ou indirectement des catégorisations de l'immigration, car elle légitime le traitement différent des migrants par la société grecque. Rappelons que les migrants d'origine grecque – Pontiques de l'ex-Union soviétique et, à un moindre degré, Grecs minoritaires d'Albanie – constituent des catégories privilégiées de migrants. En revanche, les migrants irréguliers sont en apparence indésirables, sont chassés ou sont laissés pour compte sans que personne ne garantisse la protection de leurs droits.

Cependant, nous l'avons dit, là où les migrants en tant que *clandestins* – donc hors la loi – doivent être punis, il est « permis » aux nationaux de s'impliquer dans des activités illégales sans que la loi ne s'applique pour eux. De cette façon, selon I. Petrakou, les migrants constituent un danger pour la légalité aussi bien que pour la sécurité et l'ordre publics, alors que les nationaux peuvent continuer d'utiliser le mécanisme étatique afin de satisfaire leurs intérêts personnels, mais également utiliser, voire exploiter, les migrants dans leurs entreprises économiques. De cette manière, les migrants constituent un problème, puisqu'ils sont liés à l'illégalité et la criminalité (Petrakou, 2001 : 34, 40-44).

L'absence de protection juridique et politique pour les migrants et l'orientation de la politique migratoire grecque vers la seule adoption de lois très sévères contre l'entrée des migrants en Grèce ont favorisé, par ailleurs, le développement de comportements et de pratiques autoritaires au niveau collectif ou individuel. Le choix de cette politique, d'autre part, avec l'intervention de la police comme dispositif exclusif de l'Etat dans la communication publique avec les migrants (du moins dans les années 90), a formé les conditions qui ont directement lié l'immigration à la criminalité (Petrakou, *op.cit.*) et l'illégalité. Dans ce contexte, les migrants et étaient souvent traités comme des véritables criminels et des menaces pour l'ordre et la sécurité publics.

Malgré les mesures très sévères et les contrôles incessants aux frontières mais aussi à l'intérieur du pays, l'entrée illégale de migrants n'a pas été arrêtée, ce qui a permis, outre la formation des réseaux illégaux de trafic des migrants, la constitution des relations sociales sur une base informelle, en dehors d'un cadre institutionnel. Autrement dit, en tant que clandestins, les migrants étaient, d'une certaine façon, dépendants des Grecs, de leur entourage direct (employeur, voisinage, etc.), au sens que c'était à ces derniers de décider s'ils allaient tolérer la clandestinité de ces

migrants ou non. Les relations entre nationaux et migrants ont ainsi été fondées sur les bases d'un fonctionnement informel, sur une logique de marché, sans agencement ni médiation politique. De cette façon, les migrants sont exposés à l'arbitraire formel ou informel.

Ajoutons à tout ceci un dernier commentaire sur la construction de l'immigration en Grèce et l'attitude de l'Etat comme la révèle la politique migratoire. Le choix d'une politique si restrictive, où la police constitue, dans la décennie 90, le dispositif de l'Etat par excellence pour régler le « problème » de l'immigration a formé les conditions de perception de l'immigration comme illégale, liée donc à la criminalité et à la sanction. La majorité des migrants étant de loin des Albanais, l'immigration a été également liée à un seul groupe national : les Albanais.

Ce fait a deux implications majeures : d'une part, l'immigration en Grèce, perçue comme essentiellement illégale et liée exclusivement aux grands nombres d'Albanais en Grèce, a entraîné l'association directe entre illégalité, criminalité et migrant albanais. Aussi les contrôles policiers, les entreprises dites « balais », les reconduites à la frontière et en général toute mesure de restriction de l'immigration concernent-elles presque exclusivement les migrants albanais¹⁹⁵. Ce n'est pas étranger à la perception du migrant albanais par la société grecque. Nous allons voir par la suite les effets qu'a eus la médiatisation de ce phénomène sur la perception de l'Albanais en Grèce.

D'autre part, comme la situation sociopolitique s'est tendue dans les Balkans, elle s'est faite préoccupante pour la Grèce, car les problèmes avec la Turquie voisine et la Macédoine/ARYM sont loin d'être résolus ou réglés. Que la population migratoire soit par excellence balkanique, et plus encore albanaise, ne passe pas inaperçu ou *à la légère*. Puisque la majorité écrasante de la population migratoire en Grèce concerne un autre pays balkanique, qui accueille, de surcroît, une minorité grecque sur son territoire, cette migration est automatiquement devenue partie prenante des questions nationales (Petraou, 2001 : 42).

Aussi la politique migratoire envers les Albanais n'est pas indépendante, elle ne sert pas des buts étatiques précis, comme par exemple le nombre d'ouvriers étrangers destiné à tel ou tel domaine de l'activité économique du pays. La politique

¹⁹⁵ Rappelons, en effet, que comme nous l'avons vu dans le *Chapitre 4*, les reconduites à la frontière et les « opérations-coup de balai » concernent les Albanais à plus que 96-97%.

migratoire concernant les ressortissants albanais est étroitement liée, à tout instant, aux tensions politiques du moment entre la Grèce et l'Albanie.

En effet, Gerasimos Konidaris (2005 : 76-77) montre comment la politique migratoire grecque a été sujette, pendant la période 1990-1997, aux relations diplomatiques gréco-albanaises. La Grèce a instrumentalisé sa politique migratoire afin d'atteindre quelques buts nationaux, dont principalement la protection des droits de la minorité grecque en Albanie. La politique migratoire a été utilisée comme outil de négociation et la migration est devenue, à son tour, un instrument de politique extérieure très important pour la Grèce dans ses relations avec l'Albanie (*op.cit.*, 78, 83). G. Konidaris postule, par ailleurs, que sans aucun doute, le fait que, depuis 1998, la Grèce a changé d'attitude envers l'immigration issue de l'Albanie reflète les relations améliorées entre les deux pays, après le changement de gouvernement en Albanie en 1997.

9.3.2 La criminalisation de l'immigration

Lors des deux dernières décennies, marquées par une phase massive de mouvements de populations vers les pays industrialisés (Castles, 2000), immigration et immigrés sont devenus un motif d'inquiétude persistant en Europe. On a assisté à l'émergence ou la revitalisation de forces politiques d'extrême droite, qui développent un discours xénophobe plus ou moins explicite et qui, dans certains cas, ont trouvé un écho dans une frange importante de l'électorat. Dans le même temps, on a aussi pu observer la façon dont le discours de la droite conservatrice classique s'est recentré autour de thématiques sécuritaires, parfois dans le but avoué de reconquérir l'électorat d'extrême droite. L'image négative qui s'attache aux immigrés est par ailleurs une réalité persistante. Elle repose sur un faisceau complexe de représentations, dont l'un des axes, parmi d'autres, est l'assimilation entre immigration et criminalité. Il faut cependant distinguer la *réalité* du phénomène de la délinquance dans les populations immigrées et la *perception* de l'immigré comme délinquant, deux faits qui opèrent à des niveaux très différents, même s'ils interagissent l'un avec l'autre.

La Grèce, dans les quinze dernières années, a connu deux bouleversements concomitants qui ont eu un impact profond sur la structure de la société : une immigration de masse d'une part, majoritairement clandestine du moins au départ, et de l'autre, une hausse importante de la criminalité, dans un pays jusque là caractérisé

par des taux de criminalité très bas. La concomitance des deux phénomènes¹⁹⁶ a été interprétée comme un lien de cause à effet, aussi bien dans l'opinion publique que dans les médias (Tsoukala, 1999 : 77-78). D'autres données fondamentales du contexte socio-économique grec ont ainsi obliérées. On n'a pas mis en relation, par exemple, l'augmentation du nombre des cambriolages dans les années 90 avec la modernisation et l'enrichissement du pays en général, qui ont eu pour conséquences un accroissement considérable des écarts de revenus et une augmentation importante du coût de la vie, également susceptibles d'expliquer la multiplication des cambriolages (Baldwin-Edwards, 2004 : 60 ; Kourtovic, 2001 : 169).

L'association entre criminalité et immigration a été particulièrement sensible au cours de l'année 1998, au moment de la mise en œuvre de la première régularisation des immigrés clandestins en Grèce, qui a coïncidé avec une flambée de la criminalité. Selon A. Tsoukala, à partir de ce moment le stéréotype de l'immigré clandestin-délinquant s'installe durablement, en particulier dans la perception de la population albanaise (Tsoukala, 1999 : 77-78).

Le lien entre immigration et criminalité ne relève évidemment pas d'une perception purement subjective. Dans l'Europe toute entière, la proportion d'immigrés ou d'individus issus de l'immigration au sein de la population carcérale est considérable, et en constante augmentation. C'est encore plus vrai dans le cas de la Grèce (Baldwin-Edwards, 2002) (voir *Tableau 9.1* en Annexe). Cependant, la comparaison du taux de criminalité des étrangers avec celui des nationaux grecs ne peut pas être effectuée sans une analyse complémentaire.

D'une part, la composition socio-démographique des populations immigrées en Grèce correspond à celle dans laquelle la délinquance est la plus importante : des hommes jeunes, célibataires et dépourvus de ressources. On trouve ainsi plus de délinquants parmi les immigrés parce que – entre autres raisons – davantage d'immigrés appartiennent aux catégories socio-démographiques les plus délinquantes.

¹⁹⁶ De 1977 à 1987, l'enregistrement des taux de la délinquance connaît une augmentation de 24,6% (1977=100). De 1977 à 1997 (1977=100), on compte une hausse de +104,4% (Panoussis, 1995 : 219; Karydis, 1998 : 353-356 ; Vidali, 2001 : 522). A titre indicatif, parmi les infractions enregistrées entre 1980 et 1996, les meurtres ont connu une hausse de 44,4%, les viols de 46,9%, les vols ont quadruplé et le nombre des vols à main armée a été multiplié par vingt. Pour les années 1993 et 1996, le taux de participation des étrangers aux meurtres est passé de 16,9% à 34,9%, l'analyse par nationalité nous révélant que celui des Albanais est passé de 37,2% à 83,7% (Tsoukala, op.cit., 78).

Quant au caractère croissant du nombre d'infractions enregistrées commises par des immigrés, il doit être mis en relation avec l'augmentation globale de la population immigrée, qui ne cesse d'augmenter. On constate ainsi que la part de la criminalité des immigrés dans la criminalité globale n'excède pas considérablement leur part dans la population du pays, excepté pour les crimes graves¹⁹⁷ (Hatziprokopiou, 2005 : 121 ; Tsoukala, 1999 : 77-78 ; Karydis, 1996 ; Kourtovic, 2001 : 184).

De plus, le constat d'une forte proportion de détenus étrangers dans la population carcérale grecque doit s'accompagner de la prise en considération du phénomène de la détention provisoire : de nombreux prévenus étrangers sont placés en détention en attente de leur procès, en vertu de ne pas être Grecs (là où un national ne serait pas détenu). Ainsi, A. Papantoniou *et al.* (1998 : 103) ont constaté que 61% des immigrés détenus à Korydallos, la plus grande prison de haute sécurité de Grèce, sont en attente de jugement, contre 39% de Grecs (Karydis, 1996 ; Baldwin-Edwards, 2002 ; Kourtovic, 2001 : 174).

D'autre part, nombreux sont les détenus emprisonnés pour infraction aux lois sur l'immigration, principalement les sans papiers¹⁹⁸. On constate que lorsque la police intensifie ses contrôles, pendant les opérations dites « coup de balai », le nombre de détenus immigrés, en particulier albanais, augmente. C'est en effet chez les Albanais, en Grèce comme en Italie, qu'on trouve le taux très élevé de migrants clandestins. Ce qui laisse penser qu'à la relation entre immigration et criminalité, il faut donc apposer une relation non moins importante, entre clandestinité et criminalité (Baldwin-Edwards, 2002 ; Jamieson & Sily, 1998).

Cette remarque nous fait entrer dans une zone plus délicate de l'interprétation des chiffres. A quel point le statut de clandestin, donc de contrevenant à la loi, induit une présomption de culpabilité quand le migrant comparaît pour un autre délit devant un tribunal ? Cette dimension, ajoutée à la bien constatable insuffisance de la représentation légale des migrants, fournit un argument à ceux qui affirment que les immigrés, en particulier les clandestins, font l'objet de discriminations de la part des

¹⁹⁷ Pour les statistiques, voir Hatziprokopiou (2005 : 121).

¹⁹⁸ Selon des données officielles (ESYE, 1999), parmi 8 885 prisonniers en Grèce en 1998, 25% étaient les ressortissants étrangers (dont un tiers d'entre eux des Albanais), 24% étaient accusés pour « *entrée et résidence illégale dans le pays* » (29% d'entre eux étaient des Albanais), (Hatziprokopiou, 2005 : 121).

instances judiciaires : un traitement de défaveur, en quelque sorte¹⁹⁹. On rappelle, notamment, que les migrants sont plus souvent placés en détention provisoire que les Grecs. Que la requalification de délit en crime semble être très fréquente dans leur cas, ce qui résulte à la détention des migrants – impossible dans le cas des délits. En revanche, selon l’avocate Ioanna Kourtovic (*op.cit.*), il n’est pas rare que les auteurs des meurtres contre des personnes étrangères ne soient pas incarcérés conformément aux délais prescrits par la loi. Plus encore, que l’emprisonnement dure au-delà de la peine prévue – quand les autorités ne disposent pas des moyens pour procéder à une expulsion immédiate – n’est pas non plus chose exceptionnelle. Un autre élément qui contribue à augmenter la proportion de détenus immigrés au sein de la population carcérale (Karydis, 1996 ; Kourtovic, 2001 : 176-177 ; Baldwin-Edwards, 2002).

Dans les chiffres qui mesurent la criminalité immigrée en Grèce, une donnée demande à être analysée plus particulièrement : la répartition entre les différentes natures de crimes ou de délits. Les immigrés semblent être plus fortement impliqués que les nationaux grecs dans des délits comme le vol, la falsification de documents officiels ou la mendicité²⁰⁰. Une partie de la criminalité immigrée pourrait être caractérisée comme une micro-délinquance, en particulier dans le cas des Albanais qui représentent la majorité des clandestins. L’exemple de la falsification des documents officiels est particulièrement parlant : on comprend comment la clandestinité est criminogène, puisqu’elle amène à des transgressions de la loi qui n’ont pas à être envisagées par les citoyens en situation régulière. D’autres délits mineurs pourraient être expliqués en vertu du même processus, comme le vol de biens de consommation courants ou la mendicité, vers lesquels est poussée une population

¹⁹⁹ Voir I. Kourtovic (2001 : 182). Cet auteur s’est tout particulièrement intéressé aux mariages blancs entre étrangers et nationaux grecs. Elle montre que les immigrés impliqués dans ces affaires ont été poursuivis par la justice, mais qu’aucune poursuite n’a été engagée contre les Grecs, alors que les responsabilités, du point de vue de la loi, étaient les mêmes.

²⁰⁰ V. Karydis (1998) a montré que pour l’année 1993-1994 la contribution des individus étrangers aux crimes comme le meurtre et le viol est autour de 11%, alors que celle pour vol près de 6%. M. Baldwin-Edwards, par ailleurs, rapporte que, selon les données du recensement de 2001, la participation des personnes étrangères à la falsification des documents officiels est de 70% (selon les données de la police grecque, le taux atteint 86% en 2002), à la mendicité de 65%, au vol de 35%, enfin au cambriolage de 33% (Baldwin-Edwards, 2001 : 4).

de migrants et de clandestins particulièrement dépourvue de ressources et isolée du reste de la société (Baldwin-Edwards, 2002 ; Jamieson & Sily, 1998).

La délinquance immigrée ne doit cependant pas faire oublier la présence d'une criminalité étrangère organisée en Grèce (Baldwin-Edwards, 2002). En raison de l'instabilité politique et économique, les réseaux criminels se sont développés et diversifiés dans les pays d'Europe orientale, souvent en relation avec des réseaux implantés en Europe de l'Ouest. En Albanie, on a constaté qu'une des conséquences de la crise bancaire de 1997 avait été la fuite à l'étranger, et notamment en Grèce, d'un grand nombre d'individus ayant fait l'objet de condamnations dans leur pays.

Les chiffres grecs sont éloquentes. Selon des statistiques publiées par la police en 2002, la proportion d'étrangers impliqués dans des activités illicites liées au crime organisé international est très importante : 86% dans la fabrication de faux papiers, 49% dans la contrebande et 42% dans l'exploitation sexuelle. On compte, par ailleurs, un taux de 33% de ressortissants étrangers impliqués dans les affaires de meurtre, 31% dans les affaires de viol et 31% dans les vols, sans qu'on puisse, pour ces derniers chiffres, distinguer spécifiquement l'implication du crime organisé. Une catégorie comme le vol, par exemple, peut recouvrir aussi bien des cas de rapines que des trafics de voitures à grande échelle (Hatziprokopiou, 2005 : 121).

Cependant, il semble nécessaire d'analyser la contribution des étrangers au crime organisé – international ou national – à la lumière d'une hypothèse supplémentaire. Nombre de délits les plus sérieux sont actuellement d'ordre « intra-criminelle » (Hatziprokopiou, *op.cit.*), au sens que l'entrée illégale et le statut non documenté des migrants peuvent avoir des conséquences de long terme pour l'implication de ces derniers au crime. Dans la mesure où ils passent souvent par des réseaux criminels (comme des trafics de drogue, d'êtres humains, etc.) pour entrer sur le territoire, les migrants se trouvent associés au crime organisé. Mais l'association des migrants clandestins à ce type de réseaux peut s'avérer capable de faire durer leur implication aux pratiques délictueuses (Lazaridis, 2001 ; Papandreou, 2005 : 10).

Le phénomène de la délinquance et de la criminalité immigrées ne peut donc être jugé qu'à la lumière du contexte complexe dans lequel il se développe. Le cas du crime organisé mis à part, il paraît évident de dire que l'immigration n'est criminogène qu'en raison de l'environnement social, économique et même légal, qu'elle suppose. Mais, comme nous allons le voir, cette dimension explicative, sinon justificative, est obliérée dans les représentations mentales qui associent librement

l'immigré au délinquant ou au criminel, comme un fait *de nature*. Les pratiques discriminatoires et les manifestations racistes qui peuvent en résulter ont pour effet d'isoler davantage les migrants du reste de la société, nourrissant encore plus le terreau criminogène qui, en premier lieu, avait donné naissance à ce type de représentations. Entre le phénomène réel de la criminalité et les représentations qui s'y superposent, se crée ainsi un cercle vicieux dans lequel le migrant se trouve inexorablement pris.

Pour ce qui est le cas grec, en particulier, Ioanna Kourtovic (2001 : 168-169, 187) estime que l'immigration a été dès le début criminalisée en tant que phénomène. Elle a fort souvent été persécutée et tout ce qui la concerne a très fréquemment été affronté comme crime, tout au moins dans la décennie 90. C'est d'autant plus vrai pour les migrants d'origine albanaise, ainsi que nous le verrons ci-après.

9.3.3 Le rôle des médias : « albanophobie » et stigmatisation du migrant albanais

Nous voudrions décrire, dans la présente section, comment les médias ont participé, dans la Grèce des années 90, à l'élaboration de représentations criminalisantes des migrants, notamment par un traitement inflationniste des thématiques sécuritaires. Plus généralement, plusieurs recherches (par exemple Cohen, 2002 ; Hall *et al.*, 1978) ont insisté sur le rôle particulier des médias pour dilater les craintes sécuritaires suscitées par les populations migratoires.

Jusqu'en 1989, l'immigration et la hausse de la criminalité en Grèce sont traitées par les médias comme des sujets indépendants l'un de l'autre. Dans les représentations, l'immigration ne s'est en effet pas encore constituée comme un problème visible et, en conséquence, la hausse de la criminalité n'attire pas particulièrement l'attention des médias. Ce n'est qu'au début des années 90, avec l'accroissement de l'immigration clandestine, que les médias commencent à s'intéresser de plus en plus à la question de la criminalité, désormais associée à celle de l'immigration. Le stéréotype de l'étranger, et plus particulièrement l'Albanais, comme délinquant ou criminel commence à se construire (Papandreou, 2005 : 11 ; Tsoukala, 1999 : 79).

Quelques considérations sur les pratiques médiatiques grecques à propos des questions « ethniques »

Avant de s'intéresser à la façon dont s'est construite la représentation de l'immigration en Grèce, il convient au préalable de faire quelques remarques générales sur les médias grecs des années 90, qui permettront d'éclairer notre étude. Nous prenons appui, pour cela, sur le rapport du *Centre Européen de Monitoring pour le Racisme et la Xénophobie* (EUMC/European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia) sur le « *Racisme et la diversité culturelle dans les médias* » dans les pays de l'Union Européenne.

Pour ce qui est la Grèce, Anna Triandafyllidou²⁰¹ (2002) estime qu'une pratique courante de la presse ou de la télévision du pays consiste à s'en tenir, dans la présentation des événements, aux informations fournies par les autorités officielles. Un manque de démarche critique a été souligné, ainsi qu'un faible développement du journalisme d'investigation indépendant.

Le manque d'indépendance des médias se traduit par un défaut de pluralisme, les voix des autres acteurs de la société trouvant peu d'écho dans le paysage médiatique. Dans le traitement des sujets liés à l'immigration, on constate par exemple l'absence presque totale de couverture accordée aux actions et aux initiatives antiracistes. Quand les associations ou Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui agissent en faveur des droits des minorités²⁰² et des immigrés attirent l'attention des médias, elles reçoivent, selon le même auteur, généralement un traitement défavorable. On choisit de mettre en valeur leurs intérêts particuliers, ou leur dépendance financière à l'égard de l'étranger.

Anna Triandafyllidou (*op.cit.*) estime également que, d'une façon générale, les médias grecs, quant aux questions d'immigration, manifestent un moins grand souci

²⁰¹ Anna Triandafyllidou est experte pour la Commission européenne et le gouvernement grec aux questions de racisme et de xénophobie.

²⁰² Le groupe des minorités de Grèce inclue les groupes nationaux et ethnolinguistiques suivants (pourcentage par rapport à la population résidente totale) : Roms (3.3%) ; Arvanites (2%) ; Macédoniens (2%) ; Valaques (2%) ; Turcs (1%) ; Pomaques (0.3%). Les minorités religieuses, qui comprennent les catholiques, les protestants et les nouveaux mouvements religieux, composent environ 1% de la population. Parmi ces minorités, l'Etat grec ne reconnaît officiellement que l'existence des musulmans turcs, des Roms et des catholiques et protestants grecs (Triandafyllidou, 2002 ; Gropas & Triandafyllidou, 2005).

du « politiquement correct » que leurs confrères européens. Les tabloïds et la presse nationaliste sont les plus enclins à faire usage d'un discours à tendance xénophobe. Ainsi, il n'est pas rare que des termes insultants tels que « barbare » ou « inhumain » soient employés pour désigner les migrants. Un concept comme celui de « diversité culturelle », par ailleurs, prend dans les pages de cette presse une connotation fortement négative, assimilé à l'idée d'hybridation raciale ou de perte d'autonomie culturelle et politique.

Certes, les médias plus modérés évitent l'utilisation d'un vocabulaire violent et manifestent, dans l'ensemble, une plus grande impartialité. Néanmoins, il faut remarquer que, contrairement à ce qui peut se produire ailleurs en Europe, la presse extrémiste ou populaire n'est stigmatisée par le reste des acteurs médiatiques pour l'emploi d'une rhétorique xénophobe. A. Triandafyllidou a ainsi fait remarquer que les médias modérés participent indirectement à la visibilité du discours raciste, non parce qu'ils l'exposent, mais parce qu'ils le tolèrent (Triandafyllidou, 2002 : 156-158).

La criminalisation de l'immigration dans les médias grecs

Si l'on reprend les articles de certains journaux grecs parus au début des années 90, le constat est choquant. « *Les étrangers ravagent le pays. Ils tuent, ils volent, ils violent et ils pillent – ils sont extrêmement dangereux* » écrit l'*Apogevmatini*, le 28 septembre 1992. On lit dans l'*Eleutheros Typos*, le 24 mai 1993 : « *La Grèce est sous occupation albanaise [...]. Ils tuent, ils volent, ils violent, ils incendient les forêts* »²⁰³. Notons cependant qu'un discours si arde a surtout paru

²⁰³ Presque tous les extraits de journaux mentionnés dans ce chapitre sont cités par Karydis (1996). Les articles n'apparaissant pas dans les références bibliographiques à la fin de ce texte, il faut se reporter à l'ouvrage cité. Pour la liste des articles à contenu raciste ou xénophobe parus dans la presse de Thessalonique en 1998, voir Pavlou (2001 : 160-162). Notons, par ailleurs, que l'*Apogevmatini* est un journal conservatif de grande circulation. Edité à Athènes, mais lu dans toute la Grèce, il s'agit d'un quotidien qui s'adresse au public de la droite amplement définie. Cependant, l'*Apogevmatini* n'est pas un journal de l'extrême droite. *Eleutheros Typos* est également édité à Athènes et lu dans toute la Grèce. Sa circulation est plus restreinte de celui d'*Apogevmatini*. Son discours est plus que conservatif, car le journal touche par moments le populisme. Cependant, lui non plus, ne se veut qualifier de journal de l'extrême droite.

dans la presse populaire et de droite, sans pour autant que les journaux plus progressistes soient exclus.

C'est pendant cette période que le nombre d'articles consacrés à la criminalité étrangère connaît une importante augmentation. La relation d'incidents même mineurs devient monnaie courante, comme par exemple dans l'*Eleutheros Typos*. Dans la phraséologie du journal, on observe une mise en avant systématique de la nationalité du criminel ou du délinquant : « *Des Albanais ont assassiné une vieille femme* », « *Un Roumain a tué un vieillard* »²⁰⁴. Les formulations peuvent également induire l'idée que ce type d'actes criminels se répètent : « *encore un chauffeur de taxi victime de...* »²⁰⁵. En outre, le journal n'hésite pas à attribuer la responsabilité de certains crimes à des étrangers, en particulier albanais, même quand ce n'est pas un fait avéré : « *les auteurs, qui sont étrangers, très probablement albanais...* » ; « *les auteurs, probablement albanais, ont jeté le cadavre...* »²⁰⁶ (Tsoukala, 1999 : 79). Dans son enquête sur la presse de Thessalonique parue en 1998, Miltos Pavlou a montré que dans 71% des cas, les présomptions des journalistes qui attribuent la responsabilité de faits criminels à des Albanais ne sont fondées sur aucun élément, même minime, communiqué par la police (Pavlou, 2001 : 135-137). Les Albanais deviennent ainsi les premiers « suspects » des comportements déviants dont les acteurs restent inconnus. Plus encore, ils constituent le groupe étranger que les médias illustrent fort souvent comme criminel en soi (Papandreou, 2005 : 11 ; Tsoukala, 1999 : 79).

On peut également remarquer que, lorsque les fautifs sont étrangers ou seulement d'origine étrangère, leur appartenance nationale ou ethnique est souvent l'unique caractéristique retenue par les médias. Contrairement aux Grecs qui, lorsqu'ils sont incriminés, sont définis par d'autres déterminations. On peut ainsi lire dans l'*Aggelioforos*²⁰⁷ du 22 octobre 1997 : « *deux Bulgares, une avocate et un notaire de Thessalonique ont été arrêtés...* ». Le titre de l'article ne retient d'ailleurs que la participation des étrangers au délit en question (« *La police sur les traces d'un réseau bulgare* »), ignorant celle des nationaux grecs.

²⁰⁴ *Eleutheros Typos*, respectivement les 3 et 4 avril 1998.

²⁰⁵ *Eleutheros Typos*, 27 février 1998.

²⁰⁶ *Eleutheros Typos*, 19 janvier 1998

²⁰⁷ *Aggelioforos* est un quotidien de Thessalonique de grande circulation, qui couvre tout le phasme politique grec, à l'exception de l'extrême gauche et de l'extrême droite.

Parmi ces différents procédés, le plus important est peut-être l'occurrence indéfiniment répétée du mot « albanais » dans les articles de presse. Le nom ou l'adjectif revient comme un leitmotiv dans la rhétorique médiatique, constamment associé à la relation de faits divers criminels. A ses côtés n'est ajouté même pas le nom « citoyen », ce qui a pour conséquence que le vocable « Albanais » devient un mot-clef, un passe-partout et une expression stéréotypée qui elle seule contient et signifie tout le reste (Pavlou, 2001 : 135-137). On sait, par ailleurs, que dans la langue courante, le mot a pris une connotation si négative qu'il est devenu une insulte. Les médias participent ainsi à la création d'un stéréotype où la nationalité étrangère – et plus encore albanaise – est constamment associée à l'idée de criminalité.

La stigmatisation de l'étranger n'est pas sans nuances, le discours médiatique distinguant différents types d'étrangers présents sur le territoire, auxquels sont attachés des images plus ou moins négatives. Dans cet éventail de représentations, les Albanais se trouvent effectivement à l'extrémité négative. A l'autre bout, on retrouve les Grecs ethniques pontiques, c'est-à-dire les citoyens des ex-républiques soviétiques d'origine grecque (Pavlou, 2001 : 146). Plus que de rhétorique « xénophobe », il convient donc de parler plus précisément de rhétorique « albanophobe ».

L'impact d'une telle rhétorique est renforcé par le fait que les délinquants étrangers, réels ou supposés, font l'objet d'une présentation anonyme qui renvoie à un groupe ethnique plutôt qu'à des individus particuliers. Les migrants délinquants se trouvent ainsi librement associés aux criminels des réseaux organisés des Balkans, les uns et les autres regroupés dans la même catégorie qui englobe tout type de « crime albanais ». La mafia albanaise figure en effet parmi les thématiques favorites des médias de l'époque, toute activité criminelle organisée lui étant volontiers attribuée. L'utilisation des termes « mafia », « crime organisé » et « association de malfaiteurs » y est faite sans aucune distinction. L'implication de Grecs dans des réseaux de criminalité organisée n'est presque jamais exposée²⁰⁸. On constate, par ailleurs, que les phénomènes liés au crime organisé, et les vrais problèmes posés par celui-ci, sont

²⁰⁸ Un exemple représentatif nous est fourni par un dossier paru dans un magazine de grande circulation et popularité (*Nitro*, No.31, mai 1998). Intitulé "La mafia en Grèce", l'article analyse les activités de toutes les mafias agissant sur le territoire (russe, géorgienne, caucasienne, ukrainienne, albanaise, roumaine et même pakistanaise)... à l'exception de la mafia grecque elle-même (Tsoukala, 1999).

très peu traités en dehors de leur connexion avec la population étrangère (Tsoukala, 1999 : 78-89).

Mais le reproche le plus grave qui a été adressé à une partie des médias grecs dans leur traitement du thème de l'immigration est le manque de vérification et la liberté prise avec les faits. Les reportages et les articles incriminés ont pour caractéristique commune de se fonder sur des ouïe-dire, souvent les témoignages individuels de citoyens grecs anonymes²⁰⁹. Plutôt que sur les faits, un tel procédé met l'accent sur l'expression d'un sentiment général de méfiance à l'égard des étrangers, d'autant plus crédible pour le public qu'il vient du public lui-même. Nous pouvons ainsi parler, à propos de la relation entre les médias et leur public, d'un nouveau cercle vicieux, dans lequel les migrants sont pris une fois de plus : les sentiments xénophobes exprimés par le public anonyme alimentent le discours xénophobe des médias qui, à son tour, alimente les sentiments xénophobes du public (Pavlou, 2001 : 137-138).

Par une telle rhétorique, une partie des médias grecs a exercé une influence non négligeable sur l'orientation du débat politique des années 90 sur les questions d'immigration. Des mesures restrictives, comme les procédures d'expulsion immédiate, le renforcement des contrôles et des fouilles policières, et même le changement de la législation en vigueur en matière de port d'arme, ont ainsi été vivement défendues par une partie de la presse, qui a même incité le gouvernement à adopter ce type de mesures. A l'inverse, l'opposition à ces mesures a été qualifiée de « *pseudo-progressiste* », attribuée à des « *éléments anti-nationaux* », « *ne visant qu'à détruire le tissu social et à saper le patriotisme* »²¹⁰ (Tsoukala, 1999 : 78-89).

En dehors des thématiques sécuritaires et des préoccupations liées à la perméabilité des frontières nationales²¹¹, certains médias grecs ont également associé

²⁰⁹ M. Pavlou (*op.cit.*), dans son étude sur l'actualité inventée par les média, rapporte que les témoignages individuels passent presque toujours par la médiation. Les expressions employées dans ces témoignages le soulignent bel et bien : « *j'ai entendu parler* », « *on en entend beaucoup...* », « *il y a des histoires qu'on raconte...* ».

²¹⁰ *Eleutheros Typos*, 23 mars 1998.

²¹¹ Sur ce chapitre, les médias ont mis l'accent sur le renforcement de la protection des frontières contre l'arrivée massive de clandestins venus de l'étranger. Or, A. Grammatikopoulou estime que le phénomène de la clandestinité résulte davantage de l'expiration des titres de séjour accordés que des entrées illégales sur le territoire (Grammatikopoulou, 1999 : 119-123).

à la question de l'immigration un autre sujet, particulièrement susceptible de retenir l'attention de l'opinion publique : le chômage. L'argumentaire employé ici relève d'un lieu commun clairement identifié dans les discours xénophobes ou d'extrême droite, par lequel le chômage des nationaux est attribué au travail des étrangers. L'écho favorable qu'a pu recevoir un tel discours doit être examiné à la lumière du contexte économique de l'époque. Entre les années 1981 et 1996, le chômage est passé de 4% à 10,34% pour les personnes de plus de 14 ans, et dépasse actuellement le 7%. Là encore, la concomitance de l'arrivée des migrants avec le phénomène a induit un lien de cause à effet. Le fait que le chômage touche principalement des catégories de travailleurs qui ne sont pas en concurrence avec les étrangers, ou que les immigrés permettent de combler le manque de main d'œuvre dans certains secteurs déficitaires²¹², a été oblitéré en faveur d'une équation plus simple, où le migrant est considéré comme responsable des difficultés économiques traversées par le pays (Grammatikopoulou, 1999 : 119-123)²¹³.

En conclusion de cette analyse, on rappellera qu'il ne s'agit pas ici d'attribuer aux médias des années 90 la responsabilité d'une xénophobie de la société grecque qu'il reste encore à démontrer. Nous avons voulu montrer comment une partie de ces médias a contribué à construire certaines représentations attachées à l'immigration, dont la teneur nous intéresse autant que les mécanismes de formation. Il faut préciser que les médias, en tant qu'acteurs sociaux, entretiennent une relation dialectique permanente avec les autres forces de la société. Comme nous l'avons évoqué précédemment, le discours médiatique se nourrit de la réalité sociale qui, à son tour, se nourrit du discours médiatique (Van Dijk, 1991).

²¹² Les diplômés de l'enseignement supérieur sont en effet particulièrement touchés par le chômage en Grèce. Sur cela, et sur le fait que la fin de l'exode rural a créé un manque dans des secteurs d'activité à bas salaire, voir Grammatikopoulou, 1999 : 119-123.

²¹³ Une autre thématique caractéristique du discours d'extrême droite exploitée par certains médias grecs est le danger démographique : les populations étrangères ayant des taux de natalité bien supérieurs à ceux de Grecs, on craint une « déshellénisation » progressive de la population (Tsoukala, 1999 : 78-89). Cette idée fait son chemin jusque dans les propos d'un haut fonctionnaire du Service des Affaires Internationales de l'Annexe du Ministère des Affaires Etrangères à Thessalonique, qui parle de « déséquilibre du tissu social dû à la présence des étrangers » (*entretien du 29-8-2003, cité à Kokkali, 2001*). Soulignons le fait que ce discours, même s'il ne s'agit pas d'un discours officiel, est tenu par un haut représentant de l'Etat.

Une note sur le cas italien

Nicola Mai (2003) a étudié en Italie la construction des représentations attachées à l'immigration albanaise. Il observe le même traitement des médias italiens à l'égard des migrants étrangers que celui que nous avons constaté en Grèce. Par l'analyse du vocabulaire employé dans les titres et les articles de journaux traitant d'événements liés à l'immigration, il a pu montrer la formation d'une dichotomie sociale entre deux groupes opposés, « nous » et « eux ».

Comme en Grèce, les Albanais semblent être le groupe le plus souvent associé à la criminalité et l'absence de scrupules moraux, l'accent étant mis plus particulièrement sur leur participation au trafic de drogue et à l'exploitation sexuelle. Il est, par ailleurs, intéressant de souligner que la représentation des immigrés albanais dans les médias italiens a évolué très rapidement au cours des six mois suivant les premières arrivées, en mars 1991 : d'abord perçus comme des réfugiés politiques, ils ont ensuite été assimilés à l'immigration clandestine. A la suite de cette évolution, la majorité des Albanais arrivés en 1991 ont été rapatriés dans leur pays. Leur traitement par des autorités italiennes a attiré les critiques des Nations Unies et d'organisations pour la défense des Droits de l'Homme. Ceux qui sont restés ont vu leur statut dans la société changer radicalement.

Pour Nicola Mai, ces phénomènes sont la manifestation du rapport paradoxal d'identification et de « *désidentification* » que les Italiens entretiennent avec les Albanais. En même temps qu'ils reconnaissent dans la situation des Albanais leur propre passé de pauvreté, de totalitarisme et d'émigration, les Italiens tendent à s'en distinguer violemment, dans un processus de réélaboration de l'identité nationale. La résilience de dichotomies et d'oppositions symboliques constitutives l'identité nationale italienne (Nord/Sud, Europe/Afrique, chrétien/non-chrétien, développé/arriéré) peut être vue comme la conséquence d'une « amnésie sociale sélective » par laquelle les Italiens mettent à distance les expériences traumatiques qui ont fait leur histoire. L'Albanie devient le miroir dans lequel l'Italie identifie et désavoue son propre passé (Mai, 2003 : 79-91). Un processus paradoxal similaire pourrait être identifié en Grèce, comme nous le verrons.

Evolution de la représentation des étrangers dans l'espace médiatique grec

Depuis la fin des années 90, on a pu constater, en Grèce, une évolution du discours médiatique sur les questions d'immigration. Les reportages et les commentaires des journaux télévisés, notamment, montrent une sensibilisation progressive aux problèmes économiques et sociaux des migrants et une acceptation croissante de la diversité en Grèce. Un espace de parole plus important est accordé aux migrants eux-mêmes et aux associations et ONG qui les défendent. Pour la première fois, on a vu apparaître, sur le sujet de l'immigration, des débats télévisés et des tables rondes réunissant représentants des partis politiques, universitaires, travailleurs sociaux d'ONG et membres d'associations d'immigrés.

Cette tendance caractérise principalement la presse modérée et les chaînes de télévision. L'accent a notamment été mis sur les conditions de vie sociales et économiques très précaires des immigrés (en particulier albanais), ainsi que celles de certaines minorités (Roms et musulmans turcs). La politique migratoire de l'Etat a davantage été mise en question. Mais comme dans beaucoup d'autres pays, le débat médiatique sur l'immigration reste essentiellement un débat social et économique, maintenu en dehors de la sphère politique proprement dite. Si l'on s'intéresse davantage à l'accès des immigrés à l'emploi, au logement ou à l'éducation, les droits politiques des minorités et des migrants ne sont jamais interrogés en tant que tels. (Triandafyllidou, 2002 : 158).

Anna Triandafyllidou (*op.cit.*), estime que si le débat médiatique touche seulement des sujets comme l'amélioration des conditions de vie ou de travail des migrants mais non pas leur politisation, c'est à cause d'une idée sous-jacente mais ferme : que la « Grèce appartient aux Grecs [ethniques] [de foi orthodoxe chrétienne] », lesquels – au nom de l'humanisme ou à la défense de leurs propres intérêts – peuvent tolérer que d'étrangers et de minorités résident dans « leur » pays.

Quoi qu'il en soit, cette évolution de la couverture médiatique des questions migratoires ou minoritaires participe et témoigne d'une normalisation des relations de la Grèce avec ses voisins. La thématique du complot international, qu'elle a constitué un vieux cheval de bataille de la presse durant des longues années, s'estompe dans l'imaginaire collectif. Dans l'évolution des mentalités, on doit aussi saluer la contribution d'artistes et de personnalités dans la promotion d'événements culturels axés sur la diversité, comme celle des membres des associations et des O.N.G. Un certain nombre d'intellectuels bénéficiant d'une visibilité médiatique se sont

également impliqués dans le débat. Surtout, une vision plus pragmatique de la question de l'immigration a commencé à s'installer dans la société grecque, au fur et à mesure qu'on a pris conscience de la durabilité du phénomène et qu'on a commencé à en percevoir les éventuels effets bénéfiques (Triandafyllidou, 2002 : 158).

En tout cas, il est intéressant de noter que, dernièrement, les séries télévisées, comme les *reality shows* populaires, ont commencé à inclure des immigrés dans leur distribution²¹⁴. En outre, un certain nombre de chaînes de télévision et de stations de radio publiques ont inclus dans leurs programmes des émissions multilingues à destination des migrants. Par exemple, la chaîne *ET3* de Thessalonique diffuse, tous les dimanches après-midi, un programme en russe et en albanais ; le journal télévisé de la chaîne *Canal 10* à Athènes peut également être reçu dans ces deux langues (Gropas & Triandafyllidou, 2005).

L'« albanophobie »

Si l'on se concentre sur la première moitié des années 90, on repère une tendance dans la presse grecque à catégoriser les immigrés selon leur nationalité et à lier leur culture nationale à certaines formes d'activité criminelle. Des études récentes sur la couverture médiatique de l'immigration se sont plus particulièrement penchées sur le cas des Albanais, dans une période allant du milieu des années 90 jusqu'en 2000 (Pavlou, 2001).

La représentation de la communauté albanaise dans les médias populaires ou d'extrême droite reste, encore aujourd'hui, extrêmement négative, dans le vocabulaire comme dans les représentations stéréotypées mises en jeu. Dans les dernières années, les médias modérés ont en revanche attiré l'attention sur les difficultés rencontrées par la communauté albanaise, en particulier dans leurs conditions de vie et de travail, ainsi que dans leur rapport avec la police.

Notons que la situation de la communauté albanaise de Grèce est souvent mise en parallèle, dans le discours médiatique, avec celle de la minorité grecque d'Albanie. Cette dernière est présentée comme souffrant de discriminations de la part de l'Etat albanais. Dans une certaine

²¹⁴ Une série télévisée populaire mérite à cet égard d'être mentionnée. Sur le mode sentimental, « L'amour est venu de très loin » (2002) raconte l'histoire d'un amour interdit entre un jeune ouvrier albanais et l'épouse de son employeur, dans une région rurale. La série a duré un an et, en dépit de sa fidélité à un certain nombre de clichés et de stéréotypes, a certainement contribué à accroître la visibilité des immigrés à la télévision grecque. Plus récemment, en 2004, une jeune fille albanaise a participé au *reality show* « Fame story », l'équivalent de « Star Academy » en France (Hatziprokopiou, 2005 : 124).

mesure, cette oppression offre un alibi ou une justification pour le traitement rabaissant des Albanais en Grèce.

L'« albanophobie » a atteint sa crête en 1996-97, quand la partie majeure des médias s'est concentrée sur des infractions s'étendant du petit vol au crime organisé ; les Albanais y ont été regardés et présentés comme « *privés d'intellect, de nourriture et d'argent, cherchant la vengeance pour les années de l'oppression communiste* » (Triandafyllidou, 2002 : 163-164).

En été 1997, une poignée d'articles est apparue, affirmant le rôle positif pour l'économie grecque du travail immigré [albanais] bon marché. Elle a été suivie d'un regard plus positif des médias (pendant l'hiver 1997-98, après l'effondrement des pyramides financières en Albanie) qui a dépeint les Albanais (à la fois en Albanie et en Grèce) plus favorablement. La rage et le désespoir des Albanais supportant la pauvreté extrême ont été présentés dans les médias avec compassion. Naturellement, ce stéréotype plus positif des Albanais pauvres et souffrants, n'a pas effacé l'« albanophobie » des médias grecs ; les journaux télévisés quotidiens continuent à rapporter un certain nombre d'offenses criminelles de divers types où les protagonistes et les suspects habituels sont de nationalité albanaise (Triandafyllidou, *op.cit.*).

9.4 Ethos de réception des migrants en Grèce ; un commentaire

Nous nous sommes efforcés, dans ce chapitre, de présenter la manière dont le phénomène de l'immigration s'est développé en Grèce et comment, parallèlement, se sont construites les représentations mentales qui l'accompagnent.

Nous avons tenté de mettre en valeur le rôle des médias dans la formation de ces dernières, tout en soulignant la distinction dialectique qui doit être maintenue entre le discours médiatique et la réalité sociale elle-même. Si nous voulons défendre l'idée d'un ethos de réception globalement hostile aux migrants en Grèce, la présence d'autres obstacles à l'acceptation de l'*autre* doit être démontrée. Si l'on admet que l'identité grecque est délimitée par l'existence d'un groupe familial étendu (non seulement la famille, mais également les amis et les gens d'origine géographique partagée), il s'ensuit que se créent de puissantes dichotomies d'inclusion et d'exclusion. Rappelons en effet que dans la perception de leur identité, les Grecs semblent souvent être pris dans l'opposition « *groupe de parents et amis versus outsiders/étrangers* ». Rappelons également que pour les mêmes pratiques contrevenant la loi (comme par exemple la participation à l'économie souterraine), les individus nationaux et les étrangers ne sont pas perçus par la société dominante de façon comparable et égale : car les uns sont des sujets légitimes de solidarité, alors

que les autres sont en général, sanctionnés, par leur marginalisation, voire même leur criminalisation.

Le rôle des politiques gouvernementales n'est pas non plus négligeable dans la construction des représentations mentales qui accompagnent le phénomène migratoire. Par le manque de régulation du travail immigré, l'absence de législation réprimant les manifestations racistes ou xénophobes et surtout des politiques migratoires répressives, l'Etat grec, dans les années 90, a toléré l'implantation d'un climat hostile à l'égard des immigrés, laissant les relations entre nationaux et migrants se développer sans médiation politique.

Rappelons la discussion amorcée à la section 4.5 à propos de l'autonomie relative des fonctionnaires des services d'immigration, notamment dans l'octroi des titres de séjour et des allocations de sécurité sociale. Ce sont les manquements des dispositifs législatifs et administratifs (et surtout le fait qu'ils n'aient pas été corrigés) qui ont permis le développement de comportements discriminatoires de la part de ces fonctionnaires, contraints de s'en remettre à une interprétation subjective des textes de référence. On comprend ainsi l'importance du rôle joué par les représentations mentales attachées à l'immigration dans la mise en application de la politique migratoire elle-même. Dans ce domaine, ces représentations et stéréotypes ont eu un impact d'autant plus fort que l'administration et la bureaucratie grecque sont encore fortement imprégnées d'une culture discrétionnaire, où les schémas traditionnels de paternalisme et de clientélisme n'ont pas disparu.

Dans ce contexte, nous pouvons supposer que les migrants sont perçus comme sujets délégitimés et par-là même inappropriés pour l'application des politiques. Nous l'avons dit, les politiques migratoires en Grèce ont souvent eu des priorités autres que les sujets d'immigration proprement dits : elles ont été instrumentalisées dans le but d'améliorer la situation de la minorité grecque en Albanie, elles ont servi les objectifs de la politique étrangère grecque, et comme susmentionné elles ont même tenté d'offrir à la société un service public efficace en appliquant des pratiques discrétionnaires ; mais, de la façon dont elles étaient conçues, mises en place, interprétées, appliquées, elles se sont présentées largement hostiles aux migrants, et surtout aux migrants albanais.

L'implication de l'Eglise orthodoxe dans les affaires publiques a également favorisé le repli de la société grecque sur elle-même. Traditionnellement conservatrice, l'Eglise a réagi au phénomène migratoire – comme à l'intégration

européenne d'ailleurs – par une défense accrue de l'idée d'une identité nationale fondée sur l'homogénéité ethnique et religieuse.

Une multiplicité de facteurs, dont le discours médiatique ne représente qu'un aspect parmi d'autres, a donc contribué à l'émergence, en Grèce, d'un climat de réception très défavorable aux migrants, d'autant plus prégnant qu'il était toléré, sinon légitimé, par les autorités publiques et religieuses. Bien que cette tendance ait rarement été perçue et dénoncée au sein de la société grecque elle-même, de nombreuses enquêtes internationales en témoignent.

Le rapport de la Commission Européenne contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI) adopté le 10 décembre 1999 et publié en juin 2000 confirme l'existence de problèmes de racisme, d'intolérance, de discrimination et d'exclusion en Grèce, les attribuant à la réticence de la société grecque à reconnaître sa nouvelle réalité multiculturelle. La commission s'inquiète tout particulièrement de l'ampleur du sentiment xénophobe dirigé contre les Albanais, soulignant le rôle joué par les médias dans son émergence²¹⁵ (ECRI, 2000 : 30).

Les constats de l'Eurobaromètre, publiés en octobre 2000²¹⁶ pour le compte de la Commission Européenne, ne diffèrent guère. Selon les différents indicateurs, la Grèce apparaît comme un des pays les plus xénophobes de l'Union Européenne. 38% des Grecs jugent en effet gênante la présence d'étrangers dans leur pays, contre 15% en moyenne dans les autres pays membres. Pour ce premier résultat, la Grèce se situe largement au dessus des pays qui la suivent dans le classement (24% pour le Danemark et 20% pour la Belgique). De même, la présence des personnes d'une autre race pose problème à 24% des Grecs, contre 15% chez les autres Européens, ce qui place la Grèce au second rang, derrière la Belgique (27%). La présence sur le territoire de personnes d'une religion différente est jugée dérangeante par 21% des Grecs, cet indicateur plaçant la Grèce en troisième position derrière le Danemark (31%) et la Belgique (26%), toujours largement au dessus de la moyenne des Quinze (14%). Enfin, selon la même enquête, 97% des Grecs se disent fiers de leur identité

²¹⁵ L'ECRI s'inquiète de la façon dont certains médias alimentent les préjugés à l'encontre des étrangers et des groupes minoritaires, en encourageant l'opinion à voir le multiculturalisme comme une menace pour l'identité nationale.

²¹⁶ En Grèce, l'enquête a été menée du 10 avril au 2 mai 2000, auprès d'un échantillon composé de 1004 Grecs âgés de 15 ans et plus.

nationale, ce qui les place en second rang derrière les Irlandais (98%)²¹⁷ (Grammatikopoulou, 2001 : 144-148), (voir aussi *Graphique 9.1* en Annexe).

La tendance exprimée par ces résultats est confirmée par des enquêtes nationales et locales. Une enquête menée par le Centre National des Recherches Sociales (EKKE) entre mars et mai 1999 dans 54 établissements scolaires grecs²¹⁸ fait preuve de la situation décrite ci-avant. Reprenons les propos exacts du directeur scientifique de l'enquête, le professeur Dimitris Charalambis, qui résume à propos de la situation observée : « *Une attitude collectiviste concernant la démocratie, une définition culturelle du peuple, un sentiment d'insécurité et un choc provoqué par l'immigration des années 90* ». En effet, 50,5% des élèves de troisième et 53,9% des élèves de sixième se révèlent « *xénophobes* », toujours selon les termes exacts employés par l'enquête publiée, la proportion étant de 47,4% chez les parents d'élèves mais seulement de 6,5% chez les enseignants. Une majorité de sondés pense que l'augmentation du chômage en Grèce est due à l'immigration²¹⁹ et affirme que les étrangers « *altèrent l'homogénéité nationale du pays* »²²⁰ ou « *dégradent la vie du quartier où ils habitent* »²²¹. Notons cependant que les réponses à d'autres questions se révèlent contradictoires à celles précitées. Parmi les trois catégories des personnes interrogées – élèves, professeurs et parents d'élèves –, la majorité s'attache à l'avis que « *les étrangers qui vivent en Grèce doivent avoir les mêmes droits que les Grecs* »²²² et que « *les étrangers nous donnent l'occasion de connaître leurs cultures* »²²³. Le coordinateur de l'enquête estime que « *toutes les enquêtes effectuées depuis les années 90, et surtout après 1995, concluent à la montée des attitudes*

²¹⁷ Cinq ans plus tard, ce même dernier indicateur avait considérablement évolué. Selon l'Eurobaromètre standard d'automne 2005, seulement 80% des Grecs se déclarent fiers de leur nationalité, contre 97% enregistrés en 2000. Ce taux reste cependant très élevé par rapport à la moyenne des 25 (46%), plaçant la Grèce en premier rang des pays revendiquant explicitement leur fierté nationale (Commission Européenne, 2005).

²¹⁸ Le panel comprenait 683 élèves de troisième, 529 élèves de sixième, 400 professeurs de l'enseignement secondaire et 816 parents d'élèves.

²¹⁹ Il s'agit d'un taux qui va de 69,4% jusqu'à 92,1% selon la catégorie des personnes interviewées (parents, élèves ou enseignants).

²²⁰ Il s'agit des taux entre 46,4% à 74,5% selon la catégorie.

²²¹ Les taux enregistrés vont de 35,8% à 77,1% selon les catégories d'interviewés.

²²² D'une proportion de 62% à 78% selon la catégorie.

²²³ De 64% à 82% selon la catégorie.

xénophobes et révèlent l'expression d'un rejet, parallèlement à un déplacement de la culture politique vers l'élément "ethnique", l'identité ethnique » (Grammatikopoulou, 2001 : 144-148).

Enfin, selon une enquête menée à Athènes en juin 2002, les étrangers vivant en Grèce placent le racisme, le sentiment de non acceptation, et la ségrégation en tête de leur préoccupation (Karaïskaki, 2003 : 12), (voir **Tableau 9.2**, en Annexe).

Les sondeurs reconnaissent que les enquêtes portant sur les problèmes de racisme ou de xénophobie sont parmi les plus difficiles à mener, en raison de la réserve dont font spontanément preuve les personnes interrogées. Il n'en demeure pas moins que les statistiques expriment une tendance significative, en particulier dans la comparaison avec les autres pays européens.

Dans ce contexte, on peut comprendre que le climat social général apparaisse hostile aux populations immigrées et détermine des stratégies d'adaptation spécifiques. Dans le cas des Albanais de Grèce, il faut ajouter des considérations historiques supplémentaires, qui éclairent l'ambiguïté de la relation entretenue par la société grecque avec cette communauté migratoire en particulier.

On peut en effet analyser cette relation à la lumière de ce que Thanos Lipovac (1993 : 36) appelle « *le rapport d'amour-haine* » entre la Grèce et l'Europe occidentale. Cet auteur émet l'hypothèse théorique que le sentiment d'infériorité traditionnellement éprouvé par les Grecs à l'égard de l'Europe de l'Ouest, essentiellement fondé sur la dépendance économique et politique, est déjoué par l'élaboration d'un système de justifications mettant en cause les influences orientales subies par le pays : on blâme notamment les quatre siècles d'occupation ottomane pour le retard de la Grèce par rapport aux autres pays européens. Cette attitude est concomitante d'une dévalorisation simultanée du monde occidental, destinée à rehausser le sentiment de supériorité nationale, notamment par l'exaltation du glorieux passé antique²²⁴. On peut comprendre que dans le nouveau contexte balkanique d'après la chute du rideau de fer, de tels sentiments et attitudes

²²⁴ A cet effet, rappelons une expression très répandue en Grèce, employée pour désigner les populations ouest-occidentales : les « Francs-bêtes », en grec « *κουτόφραγκοί* »/« *koutofragkoi* ». Le vocable « Francs » se réfère de manière générale aux « Occidentaux », et est utilisé de la même façon qu'il était employé par les Grecs durant l'Empire ottoman pour désigner les populations ouest-européennes et catholiques.

réapparaissent, mais de façon inversée : le rapport de dépendance de la Grèce à l'Europe de l'Ouest est déplacé à la relation entre les pays balkaniques – dont l'Albanie – et la Grèce. Les Balkans sont ainsi perçus comme un « hinterland » néocolonial du pays, dans une hiérarchie économique et politique où la Grèce a enfin l'avantage (Hatziprokopiou, 2005 : 123).

L'assertion ne va pas de soi, dans la mesure où elle met en jeu des déterminations psychosociales d'autant plus difficiles à affirmer qu'elles sont inconscientes. Pourtant, il est possible de montrer que les migrants albanais sont associés à plus d'un titre à des représentations de l'imaginaire collectif issues de l'histoire grecque.

Les migrants balkaniques sont d'abord associés au passé d'émigration massive des Grecs vers l'Occident, durant le 19^{ème} siècle jusqu'aux années 50. Comme le suggère N. Mai à propos du cas italien²²⁵, ce passé de pauvreté et d'exil fait l'objet, dans les pays du sud européen, d'une construction psychologique collective ambiguë. N. Mai montre comment la société italienne, dans un processus d'identification et de dissociation (une « désidentification ») simultanées, met à distance et réécrit son propre passé. En associant les migrants albanais à la part plus dévalorisée de leur propre identité (les régions pauvres du Sud), les Italiens s'y rattachent tout en s'en distanciant, faisant ainsi émerger l'idée d'une nouvelle identité, sélectivement circonscrite (les régions riches du Nord).

On pourrait dire que la société grecque, à l'occasion de la migration albanaise, opère la même réélaboration de son identité collective. La fonction de la communauté albanaise est celle d'un miroir dans lequel les Grecs retrouvent et désavouent simultanément leur propre histoire.

La représentation de la Grèce s'est ainsi inversée dans l'imaginaire collectif, passant du statut de pays pauvre, voué à l'émigration et à la dépendance, à celui de pays riche, qui occupe sa place de plein droit dans le concert européen. D'après G. Paschalidis (2000), on peut ainsi parler « d'une reconstruction de la place symbolique de la Grèce dans le monde » et les hiérarchies étatiques. Celle-ci est soutenue par une « désidentification » (après N. Mai) d'avec la communauté immigrée albanaise, « désidentification » qui n'existe qu'en vertu d'une identification simultanée.

²²⁵ Cf. section 9.3.3.

Cette hypothèse résonne avec la thèse de René Girard, selon laquelle les conflits de culture ne sont pas provoqués par l'existence de différences culturelles, mais par leur effacement (Girard, 1972 : 77). La proximité géographique, mais aussi physique et culturelle, des Albanais avec le peuple grec favorise le processus d'identification avec certains aspects de l'hellénité, sélectivement déniés et rejetés : non seulement la pauvreté et l'émigration, mais également les expériences d'anomie sociale (Kapllani & Mai, 2005 : 168). A la lumière de cette analyse, on peut comprendre comment le migrant albanais est le témoin indésirable, mais nécessaire, d'une identité grecque encore en cours de reconstruction.

Chapitre 10 : « Etre Albanais » en Albanie et en Grèce. Les conséquences d'un éthos de réception hostile

Suite à l'analyse du contexte social de réception des migrants albanais en Grèce, il convient d'explorer dans le présent chapitre la façon dont l'identité albanaise s'exprime en Grèce. L'auto-perception du migrant albanais est indubitablement influencée par l'image qui lui est renvoyée par la société environnante. Or, cette auto-perception prend appui également sur d'autres éléments, essentiellement la culture d'origine. Poursuivant nos analyses sur les facteurs d'adaptation du migrant au pays d'accueil, nous nous intéresserons ici, d'après H. Vermeulen, à ce que cet auteur appelle les *prédispositions culturelles* des groupes migratoires et en particulier à la façon dont celles-ci influent sur les modes d'adaptation des migrants à la terre d'accueil. Il s'avère ainsi nécessaire de faire d'abord quelques remarques sur l'identité albanaise telle qu'elle s'est construite historiquement, culturellement et politiquement.

10.1 Identités albanaises et identité nationale

Nous ne prétendons pas, ici, être en mesure de définir, même de façon hypothétique et provisoire, ce que c'est qu'être Albanais. L'entreprise serait non seulement hasardeuse, mais matériellement impossible. Nos propres limites linguistiques nous imposent de ne nous appuyer que sur la littérature anglophone et francophone produite sur le sujet. D'autre part, il est à noter que, du point de vue des universitaires albanais eux-mêmes, dans le domaine des sciences humaines et sociales, le travail reste encore à faire en Albanie, tant la littérature préexistante a été mise en forme et influencée par la propagande nationaliste et communiste.

Notre but se limite donc à dégager quelques pistes, dans la mesure où celles-ci seront susceptibles de faire progresser notre propre recherche. Nous chercherons, notamment, à explorer les diverses composantes religieuses et locales de l'identité albanaise et la façon dont elles s'articulent à l'identité nationale, dans le but d'éclairer certains phénomènes migratoires propres aux Albanais de Grèce. Il ne s'agit évidemment pas de procéder selon un quelconque déterminisme culturel, en expliquant ces phénomènes par des prédispositions des migrants, mais de montrer comment ils sont le produit de la confrontation entre la structure spécifique d'un pays d'accueil, la Grèce, et une histoire culturelle prémigratoire.

10.1.1 Genèse de l'Etat-nation albanais

Le réveil nationaliste albanais date des années 1830-1840. Les Albanais sont ainsi parmi les derniers peuples balkaniques à entrer sur la scène créée par le bouillonnement des passions nationalistes dans la région. A cette époque, il reste encore aux Albanais à définir leur territoire national, mais aussi à élaborer les mythes, codes et symboles historiques qui légitimeront la politique territoriale. Enfin, et surtout, ils doivent encore parvenir à l'homogénéisation nécessaire à la construction d'une conscience nationale²²⁶. Piro Misha (2002 : 34-38) explique le caractère tardif de l'émergence du nationalisme albanais par l'isolement intérieur du pays. Il existait fort peu de connexions et de communications au sein des provinces albanaïses. Plus encore, la multiplicité des centres administratifs, économiques, culturels et religieux privait l'Albanie d'un facteur important de cohésion nationale. D'autre part, le refus constant de l'administration ottomane de reconnaître les Albanais en tant que groupe, considérant les musulmans comme « Turcs » et les chrétiens comme « Orthodoxes », a posé un obstacle sérieux à la construction de l'identité nationale, et par-là même, de la nation (Misha, 2002 : 34-38).

²²⁶ Nathalie Clayer (2007), historienne et spécialiste du monde albanais, n'insiste pas tant sur le caractère tardif de l'émergence du nationalisme albanais, que sur le fait qu'il implique une part de la population beaucoup moins large que les autres nationalismes balkaniques, comme le révèle le nombre d'imprimés de l'époque s'adressant aux albanophones. D'autre part, N. Clayer souligne qu'aux débuts du mouvement au 19^{ème} siècle, l'intelligentsia albanaïse ne joua qu'un rôle négligeable. C'est l'implication de la diplomatie austro-hongroise, et en particulier son financement de la presse nationaliste albanaïse, qui amène la formation d'une conscience nationale albanaïse.

La révolution jeune-turque, en 1908, apporta de nombreux changements politiques et sociaux dans l'Empire ottoman, donnant au nationalisme albanais un nouvel élan. Les *albanistes* purent s'exprimer dans l'espace public pour promouvoir l'existence d'une nation albanaise, s'organisant en réseau dans les différents territoires de l'Empire ottoman. Peu à peu, l'adhésion de la population à l'idée d'une nation albanaise s'accroît. Les manifestations les plus patentes de ce mouvement sont la création de sociétés littéraires, éducatives ou religieuses promouvant le nationalisme, l'ouverture d'écoles albanaises, la publication de journaux, revues et livres en langue albanaise (Clayer, 2007).

L'indépendance de l'Albanie est proclamée en novembre 1912, à l'issue de la Première Guerre Balkanique qui oppose l'Empire ottoman aux nations chrétiennes déjà constituées en Etats : Grèce, Serbie, Monténégro et Bulgarie. En 1913, les Puissances reconnaissent officiellement la Principauté d'Albanie. En tant que territoire ottoman, l'Albanie était convoitée au nord par les Serbes et au sud par les Grecs. La déclaration d'indépendance et la reconnaissance internationale sont un moyen pour le nouveau gouvernement de tenter d'empêcher les voisins grec et serbe d'étendre leur autorité sur les territoires albanaïes. Notons, cependant, que jusqu'à la déclaration d'indépendance, la majeure partie de la population était sans doute favorable à une autonomie au sein de l'Empire ottoman, plutôt qu'à l'indépendance. Dans les années suivantes la fidélité à l'Empire et au sultan ne disparaîtra pas totalement²²⁷ (De Rapper, 2000 : 3).

La bataille pour la définition des frontières de l'Albanie commence en 1913, mais est interrompue par la Première Guerre Mondiale, pour ne reprendre qu'en 1919. Les premières années de l'Etat albanaïes sont particulièrement difficiles : le gouvernement national n'exerce d'autorité que sur une faible partie du territoire, le reste étant occupé au sud par les Grecs, au nord par les Serbes et les Monténégrins. Violence et insécurité poussent alors de nombreux Albanais à l'exil. Istanbul est la destination la plus souvent choisie, mais c'est à cette époque que débute une

²²⁷ Au sein de la population rurale, musulmane en particulier, la conscience nationale albanaïse est peu développée. Les gens se définissent d'abord par l'appartenance à une communauté religieuse, qui tient lieu de communauté nationale ou ethnique. Les musulmans albanaïes se disent alors « Turcs », une attitude qui perdure encore aujourd'hui dans certaines régions rurales (De Rapper, 2000 : 4).

émigration albanaise vers les Etats-Unis, l'Argentine et l'Australie. Cette dernière, qui touche particulièrement les populations chrétiennes du Sud-Est, ne s'interrompra qu'avec la Seconde Guerre Mondiale, pour reprendre au début des années 1990, après la chute du régime communiste.

10.1.2 Divisions internes et identité nationale albanaise

Il convient de remarquer que l'identité nationale albanaise, qui émerge au 19^{ème} siècle sous la domination ottomane, ne s'est pas constituée *ex nihilo*, mais s'est articulée à d'autres identités collectives préexistantes, qui ne se sont jamais complètement effacées. La population du futur Etat albanais était prise dans un réseau identitaire multiple : la famille, le lignage, le clan, le village ou le quartier, la communauté religieuse, le groupe régional, etc. C'est à partir de ces réseaux identitaires que fonctionnaient les systèmes de solidarité liant les individus les uns aux autres, à un niveau local et régional. Le nationalisme albanais ne pouvait donc se développer qu'en fonction de ces configurations préexistantes (Clayer, 2007).

Le mouvement nationaliste albanais devait, en particulier, se confronter aux divisions confessionnelles du pays : musulmans, orthodoxes grecs et catholiques romains, auxquels les Bektachis peuvent être ajoutés comme une communauté religieuse séparée²²⁸. Même si les nationalistes ont toujours insisté sur le caractère superficiel de ces divisions – « *l'Albanisme est la vraie religion des Albanais* »²²⁹ –, les différences religieuses ont néanmoins engendré des clivages durables au sein de la société, constituant un obstacle majeur à l'unité nationale.

En l'absence d'une homogénéité religieuse, la langue albanaise est devenue le véhicule majeur de l'idée d'unité nationale, le seul dénominateur commun capable de concilier les différences communautaires (Duijzings, 2002 : 60-61). L'albanais est ainsi posé comme le fondement de l'albanité, dès les débuts de l'émergence du

²²⁸ Les Bektachis, auréolés de leur rôle dans la formation d'une identité nationale albanaise et reconnus *de facto* comme appartenant à une communauté religieuse spécifique, représentaient une force distincte de celle de la communauté musulmane sunnite (Clayer, 2001). Pour plus sur le rôle des Bektachis en Albanie, voir Clayer (1995).

²²⁹ Figure préminente de la « Renaissance albanaise » du 19^{ème} siècle (*Rilindja*), Pashko Vasa est l'auteur du poème « *La religion des Albanais est l'Albanisme* », un texte emblématique qui parcourt toute l'histoire du nationalisme albanais (Lubonja, 2002 : 92 ; Schwandner-Sievers, 2002 : 22).

mouvement nationaliste. Le terme qui s'impose alors pour désigner la nation albanaise est *shqiptar*, de *shqip*, « celui qui parle albanais (*shqip*) »²³⁰ (De Rapper, 2000 : 9).

Le développement des imprimés – et notamment de la presse – nationalistes constitue, dans le cas albanais, un indicateur révélateur des tensions qui s'opposent à la formation de l'unité nationale. Dans les premières années du mouvement, au milieu du 19^{ème} siècle, la presse albaniste doit être éditée en langues diverses (français, italien, grec, etc.), les Albanais vivant au sein de cultures parallèles multiples qui ne s'excluent pas mutuellement. L'un des enjeux majeurs de l'albanisme était d'arriver à imposer l'albanais comme langue principale sinon exclusive, en particulier à l'écrit. Très vite, en 1860, se pose le problème du choix définitif d'un alphabet pour la langue albanaise²³¹. Malgré le discours albaniste dominant qui tendait à gommer les altérités confessionnelles, les débats provoqués par la question de l'alphabet montrent à quel point l'albanité est encore tiraillée entre les différences confessionnelles qui scindent le pays. Le choix final de l'alphabet latin est synonyme d'une volonté de rattachement à l'Europe de l'Ouest et d'un barrage à un hellénisme devenu menaçant pour la constitution de la nation albanaise (Clayer, 2007).

Le nouvel Etat albanais n'a adopté quant à lui aucune religion officielle, fondant son unité sur la composante ethno-linguistique plutôt que sur la composante confessionnelle (Clayer, 2001). On affirme l'indifférence de l'albanité à la religion, comme les mythes constitutifs de la nation le font clairement apparaître.

Noel Malcom (2002) a distingué quatre ensembles de mythes modernes, fondateurs de l'identité albanaise, qui permettent de légitimer l'existence de la nation par le biais de l'histoire : les mythes des origines, les mythes de l'homogénéité ethnique et culturelle, les mythes de lutte nationale et les mythes de l'indifférence religieuse.

Le premier ensemble de mythes fait descendre des Albanais des Pélasges ou des Illyriens, faisant des Albanais les premiers habitants de la péninsule balkanique,

²³⁰ Les termes « Albanie » et « Albanais » apparaissent au 11^{ème} siècle et recouvrent, selon les époques et les sources, des concepts variables. Ils peuvent avoir un sens géographique, politique, ou linguistique.

²³¹ L'albanais a été écrit relativement tard : les plus anciens textes conservés datent de la seconde moitié du 15^{ème} [siècle](#).

avant les Slaves et surtout avant les Grecs. La menace territoriale que la Grèce et la Serbie font peser sur la nouvelle nation albanaise au début du 20^{ème} siècle est figurée, dans le mythe, par les invasions slaves (qualifiés des « barbares ») durant l'époque romaine tardive, et par l'autochtonie des Albanais comparés aux Grecs.

Largement relié à ce premier ensemble, les mythes de l'homogénéité ethnique présentent les Albanais comme des autochtones purs, une population qui n'a connu aucune intrusion, admixtion ou dilution d'éléments étrangers. La part de reconstruction dans ces mythes est particulièrement sensible puisque les Albanais, comme tous les autres peuples balkaniques, sont le produit d'une histoire entière de mouvements de populations et d'influences diverses. Leur langue, mais aussi leur culture et leur mode de vie, en portent les traces évidentes.

Le troisième ensemble de mythes, dérivé des deux premiers, présente la lutte constante du peuple albanais pour défendre son identité contre les envahisseurs. Si ces mythes s'appuient en grande partie sur l'histoire médiévale du pays, ils ignorent en revanche l'ottomanisation de la société albanaise dans les siècles postérieurs et la forte participation des Albanais à l'administration de l'Empire²³² (Malcom, 2002 : 73-84).

Le quatrième ensemble de mythes, ceux qui concernent l'indifférence à la religion, répond aux difficultés rencontrées pour imposer l'unité nationale au-delà des différences confessionnelles. Pour mettre en valeur le caractère secondaire de la détermination religieuse par rapport à la détermination nationale, on met en avant une histoire exceptionnelle de tolérance religieuse, ou la façon dont la conversion à l'Islam, durant la conquête ottomane, répondait au besoin de préserver l'identité ethnique contre les pressions exercées par les Grecs et les Serbes (Clayer, 2002 : 127). Là encore, les mythes mélangent les faits et la reconstruction historiques. La prévalence parmi les musulmans du Bektachisme – qui professe la tolérance religieuse et un Islam hétérodoxe –, ou la pratique courante de mariages interconfessionnels, sont autant des pratiques et faits réels qui sont interprétés dans le sens d'une indifférence à la religion (Malcom, 2002 : 73-84). L'existence de ces mythes interprétatifs est pourtant la meilleure preuve que la multiconfessionnalité et,

²³² L'administration de l'Empire ottoman compte dans ses rangs plusieurs hauts officiers et soldats d'origine albanaise (par exemple, plus de quarante Grands Vizirs).

d'une façon générale, la diversité de l'Albanie sont problématiques pour la cause nationaliste.

Il est intéressant de constater que ces mythes nationalistes, constitués pour la plupart au 19^{ème} siècle, ont perduré jusqu'à la période communiste. L'ancienne doctrine est venue nourrir la nouvelle, assurant ainsi la permanence et la prolongation de l'unité nationale. Le passé historique est ainsi relié à l'histoire contemporaine du pays, dans une nouvelle mythologie communiste qui associe, par exemple, Skanderbeg²³³, le héros national de l'Albanie médiévale, à Enver Hoxha²³⁴. Dans ce contexte, l'hostilité de la doctrine marxiste à la religion se place dans la continuité d'une perspective qui voyait dans la religion un facteur de division nationale (Lubonja, 2002 : 95).

10.1.3 Entre mythe et réalité : la religion en Albanie, élément d'organisation sociale, d'origine commune et d'identité culturelle

L'effacement des différences confessionnelles se situe donc au cœur de la rhétorique nationale albanaise, et également au cœur de l'identité nationale elle-même, non seulement parce que la multiconfessionnalité nuit au projet d'unité nationale, mais également parce qu'elle n'a pas constitué – aux débuts du 20^{ème} siècle – un marqueur identitaire unique opposable aux velléités des Etats voisins d'étendre leur autorité sur le territoire albanais. (Clayer, 2001).

La rhétorique de l'homogénéité nationale est cependant contestée par la réalité de la société albanaise à l'échelle locale, souvent articulée autour de la différenciation religieuse. Cette différenciation est tout particulièrement sensible dans les régions mixtes, où musulmans et chrétiens vivent dans des villages ou des quartiers séparés. L'identification à la communauté religieuse y prime largement sur l'identification à la

²³³ Skanderbeg est la figure centrale autour de laquelle a été créée la mythologie du romantisme nationaliste albanais. Il s'agit d'un personnage aux facettes multiples puisqu'il apparaît d'abord comme un héros européen, puis comme un défenseur du Catholicisme, ensuite du christianisme balkanique. C'est à la fin du 17^{ème} siècle qu'il est associé à la mythologie albanaise.

²³⁴ La même continuité est établie entre les grands moments de l'histoire (les batailles illyriennes, la Renaissance albanaise, etc.) et la Résistance communiste. Comme dans toute mythologie, les héros ont leurs anti-héros : les envahisseurs romains, les Turcs, les Serbes et les Grecs, l'Allemagne nazie et ses collaborateurs albanais.

nation albanaise. Dans ce contexte spécifique, la religion n'est ainsi point « être Albanais », comme le voulait le dogme albaniste du 19^{ème} siècle ; au contraire, les individus sont très conscients de leur appartenance à une *communauté religieuse* spécifique, et l'identité nationale est rarement considérée en dehors de l'opposition fondamentale entre musulmans et chrétiens (De Rapper, 2002c : 191). L'idée de communauté religieuse ne renvoie certes pas, dans ce contexte, à un principe de communauté instituée, reconnue officiellement et dotée de représentants. Les communautés en question sont informelles, rassemblant au niveau géographique local les individus qui partagent la même « affiliation » religieuse. Elles séparent généralement chrétiens et musulmans, même si d'autres différenciations peuvent intervenir de façon secondaire²³⁵.

La période communiste marque une rupture avec la pratique religieuse, totalement interdite à partir de 1967. Mais, il semble que la différenciation entre communautés religieuses continue de perdurer à cette époque dans les régions rurales, en tant que structure sociale. Elle constitue un principe fondamental de la société villageoise de la plupart des régions albanaises. Bien que sa survivance soit contestée par le discours officiel, cette organisation de la société rurale en communautés religieuses paraît être un des traits culturels les mieux préservés de l'héritage ottoman en Albanie (De Rapper, 2002a : 1).

Les communautés religieuses des régions mixtes albanaises se définissent par trois caractéristiques. Tout d'abord, la ségrégation spatiale monoconfessionnelle qui existe de fait, mais qui est également reconnue au niveau local (chacun sait que tel village est « musulman », tel autre « chrétien »). Quand il s'agit d'unités urbaines plus vastes, les membres de chaque communauté vivent dans des quartiers distincts, qui sont, eux aussi, clairement reconnus. En seconde lieu, les communautés religieuses sont caractérisées par l'endogamie. Si les mariages mixtes existent, ils sont très rares en comparaison des mariages entre membres de la même communauté religieuse. Les mariages mixtes sont, de plus, perçus comme problématiques, nécessitant une justification particulière [« son mari est chrétien, mais ils se sont rencontrés à l'université, c'est un mariage d'amour » (op.cit.)]. Enfin, les communautés religieuses sont consolidées par un système de représentations prégnantes, attribuant aux

²³⁵ Dans des contextes particuliers, les musulmans peuvent être séparés entre Sunnites et Bektachis, les chrétiens entre Orthodoxes et Catholiques.

membres des différentes communautés des traits de comportement ou de culture caractéristiques.

Il est intéressant de constater que le schéma de la différenciation confessionnelle est superposé et exporté à d'autres regroupements sociaux, quand bien même ceux-ci ne se feraient pas sur le critère de l'appartenance religieuse. C'est ainsi que les Albanais orthodoxes de Lunxhëri, dans le district de Gjirokastër (au sud du pays, à la frontière gréco-albanaise), considèrent les Valaques, eux aussi chrétiens orthodoxes, comme formant une *communauté religieuse* distincte, alors même qu'ils fréquentent les mêmes églises. Une distinction religieuse peut ainsi être appliquée à un groupe avec lequel on partage la même religion, mais que l'on perçoit, pour d'autres raisons, comme radicalement autre. Le facteur déterminant d'appartenance n'est donc pas tant la foi ou la pratique religieuses, que le lien de filiation et la notion d'origine commune.

L'existence des ces déplacements s'explique par le fait que l'appartenance religieuse suit, généralement, la règle de filiation patrilinéaire en vigueur dans la société rurale albanaise. Lorsque les parents partagent la même foi, comme c'est le cas le plus souvent, la question de l'appartenance religieuse des enfants ne se pose pas : on est musulman ou chrétien selon que l'on est né dans une famille musulmane ou chrétienne. Dans le cas des mariages mixtes, c'est la religion du père qui est prééminente. La filiation est ainsi transmise par le biais de l'appartenance religieuse, qui en devient le signe le plus manifeste. A ce titre, il est intéressant de noter que, pendant l'époque communiste, alors qu'il n'existait théoriquement plus de chrétiens ni de musulmans, l'appartenance religieuse restait mentionnée et exprimée dans des formules comme : « *famille d'origine chrétienne* », « *famille d'origine musulmane* »²³⁶. C'est encore le cas aujourd'hui.

Cette superposition de la filiation à la transmission de l'appartenance religieuse fait que cette dernière participe de façon essentielle à la définition de l'identité de l'individu. Non seulement on n'échappe pas à son appartenance

²³⁶ Cette correspondance entre l'appartenance religieuse et la règle de filiation s'exprime, par ailleurs, dans le fait que les communautés religieuses sont souvent désignées par des mots connotant l'origine commune. On distingue ainsi Chrétiens et Musulmans en tant que « *racë* » (race) ou « *komb* » (nation), plutôt que « *fe* » (communauté religieuses) (De Rapper, 2002a : 3).

religieuse, mais celle-ci est inséparable de qui l'on est²³⁷. Car, la transmission de l'appartenance religieuse par le sang entraîne sa « naturalisation » ou « essentialisation » (De Rapper, 2002a : 1-3).

Ainsi, alors que la rhétorique nationaliste insistait sur le fait qu'on était Albanais avant d'être chrétien ou musulman, il semble qu'au niveau local du moins, on doive être chrétien ou musulman afin d'être Albanais (De Rapper, 2002b). Aujourd'hui encore, les identifications communautaires basées sur la religion persistent²³⁸, même si, de nos jours, elles sont moins affirmées dans une pratique religieuse que par la conscience d'appartenir à un groupe défini²³⁹. Parallèlement, il

²³⁷ C'est ainsi qu'un athée déclaré reste néanmoins attaché à une communauté religieuse, dans la mesure où celle-ci signifie son origine et sa naissance. De la même manière, un converti ne peut jamais être un membre à part entière de la communauté religieuse à laquelle il s'est rattaché. D'où l'étonnement amusé provoqué en Albanie par les musulmans immigrés en Grèce qui se convertissent à l'Orthodoxie (De Rapper, 2002a : 3).

²³⁸ Il est intéressant de noter que, selon N. Clayer (2001), la dénonciation du facteur islamique par l'ancienne nomenklatura s'inscrit dans un rejet du « retour à la tradition » et une assimilation du monde rural à l'Islam. Dans les régions plus riches et les villes, il n'est en effet pas rare que les musulmans sont considérés comme « *les cousins de province* », responsables de la mauvaise réputation de la nation et de son isolement de l'Occident. Il faut voir là, d'après N. Clayer, une réaction à l'arrivée massive dans les villes de montagnards venus du nord et du nord-est du pays, des régions à forte population musulmane. Inversement, la volonté de relégitimer la place de ces groupes au sein de la nation passe par l'exacerbation de sentiments anti-serbes ou anti-grecs. On nie de l'identité albanaise des membres de l'establishment politique et intellectuel, accusés d'être Grecs, Valaques, ou d'être leurs agents dans le pays.

²³⁹ Depuis 1991-1992, un retour du religieux a lieu en Albanie, avec une implication grandissante dans la vie politique. On comprend que, dans ce contexte, qu'on veuille à effectuer une répartition symbolique de certains postes institutionnels entre les grandes communautés religieuses du pays. Ainsi, durant la présidence de Sali Berisha, d'origine musulmane, le Premier ministre était d'origine orthodoxe et le Président de l'Assemblée nationale d'origine catholique ; les Bektachis étaient « représentés » par des ministres du gouvernement. Dans les âpres querelles qui secouent la scène politique albanaise, la religion tient désormais une place non négligeable, dans la mesure où elle est souvent instrumentalisée par les différents partis. Dans le nouveau spectre politique, les partis de droite sont accusés par leurs adversaires de gauche de favoriser le développement du fondamentalisme islamique, tandis que les partis de droite accusent leurs adversaires de gauche de faire le jeu de la Grèce ou de la Serbie dans le pays et de favoriser le prosélytisme de l'Église orthodoxe. Les différenciations religieuses sont ainsi, plus que jamais, le moyen d'expression d'autres différenciations, ici politiques (Clayer, 2001).

semble que le sentiment d'appartenance nationale soit aujourd'hui dans un processus de déclin²⁴⁰. Les liens rattachant les individus à l'Etat sont mis à mal et, simultanément, une image très négative de l'albanité est renvoyée par l'étranger – sujet auquel nous reviendrons plus loin (Clayer, 2001).

On peut donc dire que l'identité communautaire religieuse est moins définie, en Albanie, par la religion que par la *culture*. Les fondements de la distinction entre les communautés ne sont pas théologiques, mais relèvent davantage de la construction d'une image de l'autre qui permet de refléter sa propre identité. L'usage des stéréotypes négatifs attachés aux autres communautés joue, dans ce domaine, un rôle prépondérant²⁴¹. Chaque communauté s'efforce ainsi de se donner une image *cultivée*, en stigmatisant l'absence de culture dans le comportement des membres de l'autre communauté. A ce titre, la culture occidentale jouit d'un prestige particulier, qui rejaillit sur les communautés chrétiennes²⁴². Cette valorisation de la culture occidentale semble s'exprimer également dans le discours des musulmans eux-mêmes, qui se présentent comme originaires chrétiens, leur islamisation étant considérée comme accidentelle²⁴³. En tant que représentants de la nation albanaise

²⁴⁰ Nous laissons ici de côté le cas des Albanais du Kosovo qui forment une communauté à part des Albanais d'Albanie et se trouvent dans un contexte politique tout autre.

²⁴¹ Par exemple, les Musulmans se présentent comme « loyaux » et « généreux », caractérisant les Chrétiens comme « déloyaux » et « égoïstes ». De l'autre côté, les Chrétiens se perçoivent comme « intelligents » et « économes », tandis que les Musulmans sont « incultes » et « dépensiers ».

²⁴² Gilles De Rapper (*op.cit.*, 196) postule qu'une notion de culture est à la base de tous les mythes nationaux albanais et constitue, en fait, le mythe albanais par excellence. Il la définit à partir de quatre composantes : la langue, au sens que quelqu'un de « cultivé » s'exprime dans la langue standard plutôt que dans un dialecte local et connaît au moins une langue étrangère ; la connaissance, acquise à l'école ou à l'université et en voyageant à l'étranger ; les contacts avec le monde extérieur au travers de l'émigration ou du voyage ; la technologie, la culture ayant ainsi une dimension matérielle liée à la modernisation de la vie villageoise. Dans cette perspective, les centres urbains aux rues pavées, aux bâtiments élevés, dotés de l'électricité, ont plus de « culture » que les villages ruraux. De même, l'utilisation de réfrigérateurs, de télévisions, de mobilier moderne au lieu de la table basse ronde traditionnelle sont des signes d'une culture supérieure. G. De Rapper en conclut que, dans l'imaginaire albanais, l'Occident est considéré comme la source de la culture par excellence (De Rapper, 2002c : 194-195).

²⁴³ Cette dimension est illustrée par le cas d'un couple parmi nos témoins albanais. Ed. et sa femme El., tous deux Musulmans, ont baptisé leurs enfants à l'Eglise orthodoxe, soulignant

originelle, les chrétiens jouissent donc de la reconnaissance générale de la supériorité de leur culture. Ils sont aussi crédités d'une meilleure éducation et des liens plus étroits avec le monde extérieur. A l'idée qu'il faut être chrétien *ou* musulman afin d'être Albanais, on pourrait ajouter donc que, dans les perceptions locales, il faut mieux être chrétien *que* musulman, afin d'être Albanais.

Les albanistes du 19^{ème} siècle, puis la dictature communiste, s'étaient efforcés de faire de la culture, au sens de modernité et de progrès, le dénominateur commun capable de surpasser les différenciations religieuses. Mais il semble, encore aujourd'hui, que la culture, à tous les sens du terme, reste encore attachée à l'appartenance religieuse, qui détermine le rattachement à des groupes sociaux spécifiques autant que l'accès à un degré de « culture » supérieur (De Rapper, 2002c : 191, 198-199).

10.1.4 Les identités régionales et locales ; oppositions entre Nord et Sud

A l'instar de l'opposition entre communautés chrétiennes et musulmanes, d'autres réseaux de différenciations traversent la population albanaise à un niveau régional et local. Comme la différenciation religieuse, elles sont étroitement liées à un jeu de représentations qui, en définissant le *soi* par rapport à un *autre*, sont constitutives de l'identité culturelle de chaque groupe. Si l'on admet, comme nous l'avons fait, que l'appartenance à une communauté religieuse dépasse la simple pratique d'une religion, mais renvoie plus largement à une origine et à une identité communes, il n'est pas surprenant que les oppositions régionales recouvrent en grande partie celles qui se dessinent dans l'opposition entre musulmans et chrétiens.

Depuis le 19^{ème} siècle, l'identité des Albanais se construit, entre autres, en fonction de la région où ils habitent. Ce niveau d'identification, inférieur à celui de la nation ou de la communauté religieuse, se construit dans les multiples régions, sous-régions, villes ou villages qui forment les communautés d'existence de la plupart des Albanais (De Rapper, 2004 : 631). Nous ne sommes pas en mesure d'analyser ici l'ensemble de ces différenciations qui opèrent souvent à un niveau très local, mais

qu'« *historiquement les Albanais étaient Chrétiens ; dans leurs veines coule du 'sang chrétien'* » (Entretien avec Ed., 17-12-2005, Thessalonique).

nous pouvons, néanmoins, postuler que les oppositions entre les diverses identités locales se cristallisent essentiellement autour d'une opposition plus générale entre Nord et Sud (De Rapper, 2000).

Cette opposition apparaît clairement dans la perception des Albanais eux-mêmes : on se dit volontiers « du Nord » ou « du Sud ». Cette référence ne signifie pas tant la reconnaissance de deux unités territoriales distinctes, que celle de deux espaces marqués de manière différentielle, la limite entre les deux étant plus culturelle que géographique (De Rapper, 2004 : 634). Très schématiquement, on oppose ainsi l'image d'un Nord pauvre mais authentique, à celle d'un Sud riche mais marqué par les influences étrangères. Ces perceptions subjectives sont étroitement liées au rapport entretenu par les différentes identités au concept de culture mis en exergue par la doxa nationaliste et communiste. Entre « Nord » et « Sud », se joue la question d'une Albanie prise entre tradition et modernité (pour le versant positif), arriération et aliénation à l'étranger (pour le versant négatif). Autant d'oppositions qui recouvrent les enjeux de la différenciation entre musulmans et chrétiens (De Rapper, 2002c : 193). La superposition de ces représentations est d'autant plus aisée qu'elle répond à la réalité géodémographique d'un Sud majoritairement chrétien orthodoxe et d'un Nord et d'un centre majoritairement musulman.

Selon G. De Rapper²⁴⁴ (2004 : 631), ces représentations sont d'autant plus prégnantes qu'elles reposent sur une très faible connaissance directe. Tout se passe, affirme cet auteur, comme s'il s'agissait d'abord d'attribuer aux autres les caractéristiques qu'on refuse de s'attribuer à soi-même, parce qu'elles ne correspondent pas à l'image que l'on se fait de sa propre modernité culturelle. Par ailleurs, la plupart des oppositions liées à ces représentations ne concernent pas uniquement les rapports entre Nord et Sud ; elles font également partie d'un réservoir de traits distinctifs dans lequel on puise pour tracer d'autres lignes de division. En effet, il est particulièrement significatif que les mêmes stéréotypes que l'on applique en général au « Nord » ou au « Sud » sont attribués à des communautés voisines, mais perçues comme différentes, notamment pour des raisons religieuses. Ce qui semble montrer qu'au sein d'une multiplicité de différenciations et de rattachements identitaires, l'opposition matricielle est bien celle entre musulmans et chrétiens.

²⁴⁴ G. De Rapper a effectué plusieurs enquêtes ethnologiques en Albanie du Sud.

Les lignes séparatrices ici décrites constituent des pistes d'analyse précieuses pour l'étude du phénomène migratoire albanais en Grèce. Les repères du pays d'origine persistent en situation migratoire, au moins à titre de « background » socioculturel, et influent sur la réponse des migrants aux nouvelles données de la société d'accueil. Rappelons, par exemple, que la majorité des Albanais qui immigrèrent seuls en Grèce sont des hommes musulmans²⁴⁵. Nous avons vu comment cette catégorie de migrants était caractérisée par une faible socialisation et ouverture sur la société d'accueil. Notre analyse nous permet maintenant d'affirmer que cette forme de repli ne relève pas d'une incompatibilité supposée entre la culture musulmane en général et la société grecque, mais bien davantage de la reproduction, au sein de la société d'accueil, d'une dichotomie propre au pays d'origine. Dans ce jeu de représentation, la société grecque n'est pas tant appréhendée pour elle-même, que pour ses traits assimilables à des repères socioculturels préexistants (chrétienne, orthodoxe, moderniste, etc.). Un comportement caractéristique du même type de migrants, comme la réticence à faire venir en Grèce une épouse qui pourrait être corrompue par les mœurs relâchées de la société locale, résonne, de la même manière, avec une thématique constitutive de l'identité propre à la communauté musulmane : l'authenticité, opposée à la modernité des chrétiens aliénés à l'Occident.

Les différenciations multiples qui structurent la société albanaise permettent d'éclairer un autre phénomène caractéristique des flux albanais en Grèce : les migrations des Albanais ne s'organisent pas de façon communautaire. Nous l'avons dit, les réseaux sociaux des Albanais de Grèce se développent à très petite échelle, sur la base de liens de parenté ou d'appartenance à une origine commune très localisée. Ce constat est d'autant plus valable, compte tenu des traits structurels de la société albanaise. L'absence de structures, d'organisations, ou de revendications pan-albanaises apparaît comme le reflet d'une identification nationale qui reste secondaire par rapport à l'identification locale. C'est la persistance des identités locales et par-là même d'une certaine organisation communautaire du pays d'origine qui, en quelque sorte, freine le développement de l'organisation communautaire en terre d'accueil.

On aurait tort, dès lors, de voir dans le manque de confiance réciproque entre Albanais, que rapportaient certains témoins de notre enquête, un trait caractéristique de la situation migratoire. Il ressemble davantage à l'expression naturelle de repères

²⁴⁵ Cf. section 8.2.4.

culturels différentiels établis dans la société d'origine. Dire qu'on ne fait pas confiance à un tel parce qu'« *il vient de là-bas et moi d'un autre endroit* »²⁴⁶ ne veut pas dire que l'autre, en tant qu'Albanais ou en tant que migrant, n'est pas perçu comme digne de confiance, mais simplement qu'il apparaît comme « étranger », à l'échelle de l'identification locale. Dans cette perspective, l'isolement relatif des migrants s'explique d'autant plus facilement qu'on sait que les réseaux de solidarité locaux, comme la famille ou la parenté élargie, s'épuisent plus vite que les autres.

Rares sont les témoins qui, durant nos entretiens, ont affirmé ne fréquenter que des personnes de même confession religieuse, ce qui semble contredire l'idée d'une persistance, en terre migratoire, des communautés religieuses du pays d'origine. Mais il faut rappeler que, dans la plupart des cas, le cercle de fréquentation des migrants est presque uniquement constitué de parents ou de personnes ayant une origine locale très proche. On peut alors affirmer qu'il s'agit bel et bien d'une même « communauté religieuse », au sens que prend spécifiquement cette réalité dans les régions rurales d'Albanie. Nos témoins attribuent quasi-unaniment le fait que musulmans et chrétiens se fréquentent à un esprit de tolérance propre à leur nation, « *la seule chose louable que Hoxha [nous] a laissée* »²⁴⁷. Ils reprennent ici à leur compte une thématique centrale de la rhétorique communiste, mais également nationaliste dont le but, on l'a vu, était l'effacement des différenciations confessionnelles au profit de l'identification nationale. Mais en-deçà des représentations circulant dans le discours, la réalité pourrait être tout autre, significative d'un renforcement des différenciations locales plutôt que d'une reconnaissance de soi dans l'idée qu'on se fait de la nation.

Il ne s'agit pas ici de nier l'existence, réelle et représentative, d'une identité nationale albanaise. Face à leur intervieweuse grecque, et peut-être face à l'ensemble de la société d'accueil, nos témoins se sentent Albanais et se présentent comme tels (quelques exceptions près, comme nous l'avons vu). Cela ne veut pas dire qu'au sein des relations intercommunautaires, des jeux de différenciations, également constitutifs de l'identité albanaise, ne resurgissent pas et ne conservent pas tout son sens.

²⁴⁶ « *Il existe de l'entraide entre les Albanais. [...] mais je ne veux pas collaborer avec un Albanais pour travailler – seulement avec mon frère. Je ne leur fais pas confiance, j'ai peur : toi tu viens de là bas, moi d'un autre endroit – je te connais ?* ». Entretien avec A., le 2-9-2003, Thessalonique (Kokkali, 2003 : xx).

²⁴⁷ Entretien avec Q. le 19-12-2005, à Koufalia, Département de Thessalonique.

10.2 La société albanaise actuelle : transition, fragmentation et individualisme

Loin d'atténuer les divisions historiques de la société albanaise, la fin de l'ère communisme et la transition vers le multipartisme ont renforcé les oppositions préexistantes, au point qu'on pourrait parler aujourd'hui d'une véritable fragmentation de la société. Les anciens liens qui assuraient le maintien de l'unité de la nation se sont brisés, l'individu se trouvant livré, comme jamais auparavant, à ses propres ressources. L'individualisme apparaît alors en Albanie comme prenant le pas sur toute autre expression de la vie sociale.

Artan Fuga, philosophe albanais, affirme que la société albanaise souffre d'une « *paresse imposée* ». La population ne subit pas seulement un chômage massif, mais connaît également une dévalorisation du travail, liée à sa faible rémunération. Si l'on considère les énormes écarts de salaires entre l'Albanie et ses voisins, notamment la Grèce et l'Italie, on peut comprendre que le chômage puisse devenir un processus volontaire. Ces écarts existaient auparavant, mais n'étaient pas perçus en raison de l'isolement de l'Albanie. Aujourd'hui ouverte sur le monde, la population prend conscience de la place médiocre qu'occupe le pays dans l'économie globale de la région. En effet, au sein de l'aire balkanique, la main d'œuvre bénéficie d'une grande liberté de mouvement, légale ou illégale. Faute de pouvoir, ou de vouloir travailler au pays, la population albanaise, jeune en moyenne, préfère chercher ailleurs un avenir meilleur (Fuga, 2000 : 116-117, 121).

Outre cette « *paresse imposée* » générée par la dévalorisation du travail, il existe un facteur supplémentaire qui explique, à l'heure actuelle, l'émigration massive des Albanais à l'étranger : la fragmentation économique du pays. Les villes souffrant d'un chômage massif, elles n'offrent plus de débouchés à la production des campagnes, essentiellement tournées vers le secteur agricole. Les villages, économiquement coupés des villes, en sont réduits à une économie d'autoconsommation et sont dépouillés de tous les services d'assistance provenant des villes. Ce processus a ainsi affaibli les liens entre villes et campagnes, affectant l'ensemble du tissu social et économique du pays.

Précisons, avec A. Fuga, que la famille paysanne albanaise est traditionnellement tournée vers une production destinée à l'autoconsommation. Mais dans un contexte où les débouchés extérieurs sont rares, les familles d'agriculteurs

manquant de revenus sont obligées de consacrer une plus grande partie de leur production à leur propre entretien, diminuant encore davantage leurs revenus. La fragmentation économique du pays a donc abouti à un appauvrissement exponentiel des campagnes.

Dans un processus où les campagnes se trouvent toujours davantage isolées des villes, la télévision devient, comme on l'a dit précédemment, l'unique fenêtre de la famille paysanne sur le monde. Par l'intermédiaire des paraboles, les images venues de l'étranger envahissent le monde rural albanais, exerçant une influence profonde sur ses représentations, ses valeurs et ses comportements. La télévision renforce ainsi la tentation d'évasion chez les jeunes générations, qui s'exilent massivement vers les villes et vers l'étranger. On peut imaginer l'écart entre une représentation de l'étranger forgée par un flot indiscriminé d'informations visuelles et sonores, et la réalité de la vie d'immigré, souvent clandestin, en terre étrangère²⁴⁸.

La télévision crée également de nouvelles exigences consuméristes dans le monde rural, auxquelles les revenus faiblissants de la production agricole, plus que jamais, ne permettent pas de répondre. Il revient alors aux jeunes hommes d'assumer la responsabilité d'aller travailler en ville ou à l'étranger pour assurer la survie de la famille et son accession aux biens de consommation convoités (Fuga, 2000 : 121-162).

Notons cependant que l'Albanie a été atteinte par le consumérisme avant même la fin du régime communisme. Katherine Verdery²⁴⁹ explique que les régimes socialistes, en promettant l'amélioration des standards de vie matériels et en décevant les attentes ainsi créés, ont accru et entretenu par la privation le désir de consommation. Ce phénomène, ajouté au rejet grandissant des valeurs véhiculées par le socialisme, a renforcé l'orientation consumériste d'une population en pleine reconstruction identitaire (Humphrey, 1995 : 55-56 ; cité par Mai, 2002 : 217). Une

²⁴⁸ En raison de la proximité géographique entre les deux pays, la télévision italienne a pu être captée en Albanie dès le début des années 70 ; jusqu'en 1991, elle constituait pratiquement la seule fenêtre sur le monde extérieur ouverte aux citoyens albanais. Les premiers analystes qui se sont penchés sur le phénomène migratoire de masse qui a suivi l'effondrement de l'Etat communiste albanais en 1991 ont mis l'accent sur le rôle essentiel qu'avait joué la diffusion télévisuelle qui attirait les flux albanais en Italie. Les migrants ont été ainsi souvent décrits comme encouragés par l'espoir du succès, poussés par la nécessité et éblouis par le monde imaginaire fourni par la télévision (Mai, 2005 : 545).

²⁴⁹ K. Verdery est spécialiste du monde socialiste est-européen. Cf. Verdery (1996 et 1991).

alternative politique au totalitarisme s'est élaborée dans la sphère privée, axée sur la consommation, où le loisir et les désirs personnels sont libérés par toute règle restrictive (Kharkhordin, 1995 : 214-215).

La démocratie a donc d'abord été perçue en Albanie comme la possibilité d'une plus grande prospérité matérielle. On envisageait un accès facilité aux biens de consommation occidentaux, dans une expression de la liberté individuelle dégagée de toute norme sociale et économique restrictive. L'ignorance du fonctionnement politique et économique réel de la démocratie capitaliste a produit, dans les premières années postcommunistes, une idée complètement fautive de celle-ci, qui s'est vue ainsi comprise comme un univers d'accomplissement consumériste individuel, où aucune dimension collective, politique ou éthique n'était envisagée. Nous pouvons ainsi proposer qu'une projection très précise a été faite sur l'Occident et sur ses démocraties capitalistes : celle de l'utopie communiste d'un monde délibéré des privations matérielles, d'inégalité sociale, de discrimination et d'exploitation – c'est-à-dire la promesse historique d'Enver Hoxha, jamais accomplie (Mai, 2002 : 217-218).

Ces représentations qui n'envisageaient aucune norme ou règle restrictive d'ordre collectif, politique ou éthique, mais aussi les réactions psychologiques de la société albanaise à l'égard de l'accumulation individuelle des richesses et des biens de consommation, tiennent également d'une raison supplémentaire. Aucune norme morale, aucune raison économique, aucun axiome ne semblait capable de justifier que de richesses et de capitaux sinon publics, du moins réalisés par les efforts de la société toute entière, s'accumuleraient, durant la période de transition, entre les mains d'une poignée de personnes. Les fondements moraux de la société s'en sont ainsi trouvés ébranlés. En réponse à l'injustice faite à la société quasi entière (à l'exception évidemment de ceux qui ont bénéficié de la privatisation des biens collectifs durant la période de transition) d'attitudes, d'opinions et d'actes individuels ou collectifs orientés contre les normes et les réalités sociales existantes ont vu le jour. Ces faits ne manquaient pas parfois de porter atteinte aux fondements d'une vie sociale et en communauté. La société albanaise a ainsi vécu de manière conflictuelle les réformes de privatisation. Sa cohésion a été brisée à tous les niveaux : familial, local, collectif et politique (Fuga, 2000 : 90-92).

Le conflit social a pénétré également – et surtout – jusqu'aux cellules de base de la société, rongant de façon systématique les liens familiaux qui assuraient sa

cohésion. La famille albanaise – nombreuse, clanique, large – avait toujours été l'assise la plus solide de la société albanaise. L'éclatement des liens familiaux met donc à mal l'équilibre de la société toute entière.

Artan Fuga estime qu'une des raisons qui expliquent l'éclatement de la solidarité familiale semble être le fait que le fils n'hérite plus rien de son père, mais qu'il partage les biens de la famille au même titre que ses parents. Ce bouleversement du *status quo* antérieur relatif au transfert de la propriété familiale met en question les sentiments de respect envers les parents, la cohésion sociale de la famille, la politique et la stratégie familiale en termes d'intégration de ses membres, etc., parce que tout ceci ne trouve plus de support matériel (Fuga, 2000 : 264-266).

Ajoutons à cela que l'organisation de la cellule familiale, dans la situation migratoire, est particulièrement mise à mal. La hiérarchie traditionnelle établie entre parents et enfants s'inverse, quand ce sont les enfants émigrés qui, parfois très jeunes, assurent la survie de la famille restée au pays. En même temps que la responsabilité économique passe d'une génération à une autre, les liens de respect et d'obéissance qui assurent l'autorité des parents tendent à s'estomper.

La société albanaise, comme d'autres sociétés postcommunistes, est marquée par l'absence d'une société civile active, capable d'assurer le lien intermédiaire entre les individus et l'Etat. Les syndicats n'interviennent guère dans la vie politique, le monde associatif est davantage mobilisé par l'urgence de trouver des financements à l'étranger que par l'organisation de groupes de pression locaux, les intellectuels ne s'engagent que très superficiellement dans le débat politique, sans donner l'élan susceptible de mobiliser les forces de la société. En comparaison, même les Albanais émigrés en Europe ou aux Etats-Unis, pourtant peu associés entre eux, paraissent beaucoup plus organisés que les Albanais d'Albanie. La population se trouve ainsi isolée des décisions politiques, désengagée d'un projet national capable de mobiliser la société comme un ensemble. On assiste ainsi à un repli de la vie sociale sur la famille, dans une lutte quotidienne pour la survie et l'accumulation individuelle de richesses (De Rapper, 1998).

On pourrait ainsi caractériser l'individualisme que présente actuellement la société albanaise comme un « individualisme anarchique », au même titre que cette expression a été utilisée pour qualifier la société grecque. Bien qu'il ait émergé dans un contexte différent, l'individualisme albanais semble avoir émergé pour des raisons sensiblement similaires à celles qui ont généré l'« individualisme anarchique » des

Grecs. Il constituerait, de plus, un facteur supplémentaire justifiant la faible organisation communautaire des Albanais installés en Grèce. L'organisation des migrants en réseaux étroits et limités a des conséquences importantes, puisqu'elle les prive d'une réponse collective aux difficultés rencontrées dans la société d'accueil. La fragmentation de la société d'origine est d'ailleurs renforcée en situation migratoire : il n'est pas rare, selon les témoignages que nous avons recueillis, que l'individualisme menace jusqu'à la cellule familiale immigrée, au nom d'une indépendance et d'une réussite personnelle qui ignore toute limitation.

L'individualisme est d'autant plus prégnant dans la société albanaise nationale et migratoire qu'il est favorisé par les modes de pensée cultivés et imposés par le totalitarisme. Selon Artan Fuga, l'éducation intellectuelle des citoyens et des élites albanaises pendant la période communiste prend appui sur une logique « homogène » de pensée, à savoir une approche cognitive fondée sur le principe que tout l'espace conceptuel est subordonné à un seul pôle parmi ceux qui s'impliquent au processus de la confrontation intellectuelle. En revanche, le point de départ de la pensée « hétérogène » est la reconnaissance de la valeur de la différence, ce type de pensée s'efforçant de synthétiser les arguments de tous les pôles catégoriels autour desquels le débat est structuré. Alors que ce type de pensée tend à légitimer la démocratie, la pensée « homogène » légitime le pouvoir autoritaire. Selon cette logique, tout est oui ou non, bien ou mal, patriote ou traître, et ainsi de suite. La mentalité hégémonique refuse le différent, l'autre, le concurrent (Fuga, 1998 : 28, 133). C'est ainsi que dans l'Albanie actuelle, la diversité d'opinions et le désaccord intellectuel sont très vite associées à l'idée de conspiration : la pensée homogène produit nécessairement une vision du monde polarisé entre amis personnels et ennemis (Mai, 2002 : 221).

On remarque que ces perceptions de l'autre, du différent, semblent suivre les mêmes divisions que les représentations de la société grecque opposant le cercle identificatoire de la famille élargie et des amis au monde extérieur des « outsiders/étrangers ». Superposées à l'« individualisme anarchique » de la société albanaise actuelle, ces perceptions du monde en général et de l'*autre* en particulier jettent une nouvelle lumière aux migrations albanaises en Grèce organisées essentiellement à partir des petits réseaux parentaux peu étendus. Ces représentations – cette vision du monde – sont susceptibles à susciter l'hésitation voire la « méfiance » face à ce qui se trouve en dehors de la sphère personnelle ou familiale, loin de l'intime et de ce qu'on connaît. Ainsi, la taille réduite des réseaux albans en

Grèce, leur fragmentation, et par-là même l'inexistence d'une « communauté », semblent s'expliquer davantage.

10.3 Etre Albanais en Grèce : l'image de soi

Le décalage entre l'image de soi qu'entretient le migrant et la perception très négative que lui renvoie son nouvel environnement ne peut qu'être source de problèmes et de malentendus. La propagande nationaliste-communiste a plongé dans l'illusion tout un peuple, qui durant les quarante-cinq ans qu'a durés le régime a cru, ou a été censé croire que l'Albanie était une forme de paradis terrestre. L'effondrement du régime et l'ouverture des frontières ont été un choc pour les Albanais qui quittaient leur pays en masse et partaient à la découverte du monde extérieur. Le monde virtuel dans lequel ils avaient vécu, conditionné par une propagande durable, s'opposait à chaque instant au monde réel découvert dans les pires conditions, celles que connaît le migrant dont on se méfie ou qu'on stigmatise. Nous allons examiner, dans cette section, les conséquences de cette discordance ; nous essaierons de montrer comment les migrants albanais ont géré les situations très difficiles qu'ils ont rencontrées en Grèce et tenté d'y faire face. Nous effectuerons pour cela quelques comparaisons avec le cas italien, nous attachant aux similitudes entre les situations italiennes et grecques déjà mises partiellement en lumière dans le *Chapitre 7*.

10.3.1 Du monde virtuel au monde réel

La combinaison des idéologies communiste et nationaliste a joué un rôle moteur dans l'élaboration, l'évolution et l'amplification des mythes, et en particulier des mythes nationaux. Selon Fatos Lubonja (2002), écrivain et journaliste albanais, la technique utilisée par le régime avait pris une double forme. La première pourrait être qualifiée de *religieuse*, la propagande prenant la configuration d'un dogme ; cette forme religieuse reposait sur l'assurance, reprise de Lénine, que la doctrine marxiste était « *juste, harmonieuse et complète* ». Par ailleurs, la théorisation idéologique se posait comme fondée sur la *connaissance scientifique* que représentait le matérialisme historique. En fait, l'idéologie du régime communiste albanais ne prenait à proprement parler l'aspect, selon le même auteur, ni d'un dogme ni d'une science

mais d'une combinaison des deux, la mythologie se présentant sous forme scientifique et la science sous un aspect mythologisé. F. Lubonja cite un exemple éloquent : l'ethnogénèse des Albanais était restée une question ouverte durant les années 50 ; mais, quand Enver Hoxha en personne opta officiellement pour la solution de l'origine illyrienne (sans cependant nier les racines pélasgiques), la discussion s'éteignit aussitôt. On peut montrer que, durant l'ère communiste, l'activité littéraire et artistique aussi bien que les études académiques (surtout en histoire et linguistique) furent soumises à un modèle comparable. C'est ainsi, souligne F. Lubonja, que s'est progressivement créé un univers idéologique dépourvu de dialogue avec la réalité. A l'intérieur de ce monde virtuel, les Albanais vivaient entre la propagande du parti, les œuvres artistiques, littéraires et les productions culturelles qui y référaient et s'imposaient dans les écoles, les bibliothèques, les cinémas, les théâtres ou les expositions²⁵⁰ (Lubonja, 2002 : 96).

L'effondrement des mythes et des symboles nationaux-communistes a affronté les Albanais à une crise d'identité sévère. Le manque de racines historiques fortes et la convocation abusive de l'identité nationale par l'idéologie communiste ont laissé des traces profondes ; l'expérience albanaise s'est ainsi nettement différenciée de celle des autres pays balkaniques comme la Serbie ou la Croatie, ou mêmes de celle des Albanais du Kosovo. Tandis que les pays voisins comblaient le vacuum postcommuniste avec une idéologie identitaire collective basée sur des mythes nationalistes, les Albanais revenaient, d'une certaine façon, en arrière, au point réel où s'était initiée la formation de la nation, c'est-à-dire à un conglomérat sans unité de clans s'efforçant de survivre (Lubonja, 2002 : 101-103). Autrement dit, l'effondrement – en 1991 – du régime du Parti du Travail et de l'héritage hoxhiste a brisé une image de soi, sans que s'offre pour autant une vision nationale unificatrice alternative ou une idée de ce que signifie réellement être Albanais (Standish, 2002 : 123).

Cette crise identitaire a été renforcée par l'image de l'Albanie et des Albanais que renvoyait dans le même temps le monde extérieur, l'eldorado « occidental ». Il

²⁵⁰ Notons que l'Albanie des années 20 était un pays pauvre dont la population était fonctionnellement illettrée à 80% ; le développement de l'alphabétisation durant la période qui a suivi la Seconde Guerre Mondiale a ouvert de larges opportunités à la propagande financée et soutenue par l'Etat aussi bien qu'à la multiplication des textes politiques (Standish, 2002 : 115).

nous faut préciser tout d'abord que si un mythe règne aujourd'hui dans le pays, c'est ce qu'on pourrait appeler le « mythe de l'Occident ». Au nom de celui-ci, une véritable révision de l'histoire albanaise voit le jour : le communisme apparaît ainsi comme un accident historique, la « trahison » des communistes ayant durant cette période intégré l'Albanie à une unité « orientale » à laquelle elle n'appartenait guère. Le « mythe de l'Occident » présente en outre l'avantage d'une certaine continuité avec l'ancienne mythologie nationaliste, qui avait voulu voir dans la période pré-ottomane une époque de prospérité et de civilisation. Le christianisme des Albanais avant l'invasion des Turcs – l'islamisation des Albanais ayant eu lieu durant la conquête – se trouve ainsi réinterprété comme une intégration originelle à l'« Occident », voire une identité occidentale (Lubonja, 2002 : 101-103).

Il est essentiel d'insister un peu plus longuement sur ce nouvel ordre mythologique. La télévision italienne, que l'on regardait en cachette durant la période communiste, a fourni, comme nous l'avons souligné, la seule vision que possédaient les Albanais du monde capitaliste, vision certes extrêmement déformée. Les médias italiens ont ainsi offert (et continuent à offrir) aux Albanais une image simplifiée et illusoire de la société italienne ; représentation qui a favorisé le succès d'une utopie postindustrielle de consommation, de récréation et de loisirs. Une telle image a minimisé –entre autres – l'existence d'un système complexe, souvent brutal, de pratiques sociales qui limitaient et réglaient les espaces de liberté, empêchant fréquemment les individus (et particulièrement les immigrés) d'accéder à la richesse matérielle et de jouir de droits de citoyenneté. Pratiques inattendues auxquelles les Albanais n'ont été confrontés qu'après avoir franchi l'Adriatique ; la construction culturelle utopique de la terre promise occidentale n'a donc commencé à se faner qu'au lendemain des expériences discriminatoires et des difficultés rencontrées (Mai, 2003 : 79-91).

Le contact direct avec l'Ouest, via l'émigration de masse, a ainsi rapidement abouti à détruire les illusions de migrants qui se retrouvaient, pour la plupart, traités comme des citoyens de deuxième zone. En outre, une connaissance plus réaliste de l'Occident, qui, pour la plupart des Albanais, s'était offert comme une terre de richesse au mode de vie hédoniste, se traduisait dans un effondrement du nouveau mythe. Le volet religieux, c'est-à-dire chrétien, du mythe occidental, qu'avaient revendiqué les Albanais pour se convaincre eux-mêmes (avant de persuader les

autres) d'une originelle « occidentalité » –, s'est par ailleurs trouvé lettre morte dans un Occident largement déchristianisé et désidéologisé.

L'absence d'esprit critique pousse ainsi les Albanais dans un conflit imaginaire, partagés qu'ils sont entre la gloire d'un monde virtuel et la misère du monde réel, même si cette ambivalence ne revêt plus la forme dramatique qu'elle prenait durant l'ère communiste. Sous le régime communiste, nous l'avons vu, l'endoctrinement dans une idéologie nationaliste-communiste traduite sous forme d'histoire dans les écoles, la propagande, et la littérature (par exemple dans les écrits d'Ismail Kadaré) ont affecté la perception que les Albanais entretenaient d'eux-mêmes et du monde, expérience qui a encore aujourd'hui un impact important. Une des expressions plus éloquentes de cette schizophrénie identitaire est le paradoxe selon lequel les Albanais, d'un côté, expriment leur fierté d'être Albanais et y voient même une supériorité, tandis que, d'un autre côté, ils essaient de fuir leur pays à la quête d'une vie meilleure (Lubonja, 2002 : 101-103). C'est ainsi que Fatos Lubonja qualifie la déconstruction des mythes albanais de nécessaire, observant qu'« *en Albanie, on se trouve encore sous la tyrannie des anciens mythes nationalistes* » (Schwandner-Sievers, 2002 : 22).

10.3.2 Conséquences de la perception de soi et négociations identitaires

Pour les Albanais qui, durant les quarante-cinq années du régime communiste, avaient vécu dans une ignorance presque totale de ce qui se passait réellement en dehors de leur pays, la découverte du monde extérieur, à la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix, devait naturellement provoquer un grand choc et l'effondrement de bien des certitudes identitaires ; et ceci d'autant plus que l'image d'eux-mêmes, qui leur était renvoyée de Grèce ou d'Italie, les assimilait avec une facilité déconcertante à des bandits, des barbares – voleurs, violeurs ou envahisseurs. En outre, les troubles de la période de transition, avec la recrudescence de crimes, de vols et le développement des pratiques douteuses ou malhonnêtes qui l'accompagnaient²⁵¹, suscitait également à l'intérieur du pays une interrogation sur le

²⁵¹ Rappelons qu'en 1997 la crise politique qui a secoué le pays après la crise bancaire des sociétés pyramidales a été si grave que les Albanais encore aujourd'hui qualifient cet épisode de

caractère et la « nature » des Albanais ; dans ce contexte, les médias étrangers qui véhiculaient l'image d'une « nation de bandits et de voleurs » trouvaient un écho particulier en Albanie même.

A cette image négative de l'Albanie, pays de clandestins, de trafic et de corruption, s'opposait le caractère (moral) traditionnellement revendiqué par les Albanais, caractère défini – avant la Seconde Guerre Mondiale – par une noblesse combinant amour-propre et maîtrise de soi (De Rapper, 1996). Cette image, toute de virtualité, qui décrit les Albanais comme un peuple fier et supérieur s'opposait diamétralement à celle que renvoyait le monde réel, image certes marquée de préjugés de toutes sortes, mais qui ne pouvait manquer de peser. L'intériorisation partielle de cette dernière est à l'origine d'une perception négative de la nation par les Albanais eux-mêmes, perception qui influe largement sur la manière dont la personne est amenée à aborder la question de son identité et à la négocier dans le contexte de l'immigration (Mai, 2005).

L'identité collective ou individuelle ne peut bien sûr se constituer en dehors du regard extérieur, du regard de l'*autre*. Selon le philosophe Charles Taylor (1994a : 41-42), l'identité est partiellement formée par la reconnaissance ou par son absence, ou encore par la mauvaise perception qu'en renvoie autrui ; une personne ou un groupe de personnes peuvent subir un dommage ou une déformation réelle si les gens ou la société qui les entourent leur renvoient une image partielle, avilissante ou méprisable. Tous les êtres humains dépendent ainsi de l'image d'eux-mêmes renvoyée par les autres (Suárez-Orozco, 2003 : 7). Si cette image est globalement positive, l'individu peut se sentir revêtu de valeur et compétent, tandis que, si le reflet se montre négatif, il lui est extrêmement difficile de maintenir un degré satisfaisant d'auto-estime. Quand l'image négative s'empare d'un certain nombre de « miroirs » sociaux comme les médias, la rue, etc., aussi bien que des salles de classe (dans le cas des enfants), les résultats sont dévastateurs. L'éthos culturel et symbolique saturé de dénigrement psychologique ou de stéréotypes racistes a ainsi des implications profondes dans la formation identitaire des groupes minoritaires et migratoires. Selon Claude Steele (1997 : 614), en outre, quand règnent les préjugés négatifs à propos d'un groupe, les

« guerre ». L'effondrement de l'Etat a laissé le pays dans le chaos et a entraîné un sentiment d'insécurité générale, les bandes armées qui se livraient à des divers trafics illégaux ayant pris le contrôle total de certains villes et villages (De Rapper, 2000 : 7-8).

membres de ce groupe sont placés d'office dans la position d'une réduction aux stéréotypes.

Dans ce contexte, les interrogations pesant sur l'identité albanaise ne sauraient surprendre. Selon Iordanis Psimmenos (2001 : 190-191), il s'agit d'une *dénégation affectant le moi (self-denial)* : le migrant se fait peu à peu une image négative de lui-même – il se perçoit de la même façon qu'il est perçu par la société dominante –, son origine et la subordination sociale à laquelle il est réduit face à la société grecque étant perçues comme autant de facteurs de culpabilité. On pourrait dire qu'en situation migratoire, cette auto-perception négative est à l'origine des phénomènes de dénégation identitaire qu'on relève dans le groupe albanais en Grèce, et de la rupture symbolique que l'individu tend à produire vis-à-vis du groupe afin de se soustraire aux stéréotypes affectant celui-ci. En d'autres termes, dans la pratique, la *dénégation affectant le moi* est suivie par une *différenciation du moi (self-differential)* qui désolidarise l'individu de ses compatriotes (Psimmenos, *op.cit.*).

En effet, comme nous l'avons mentionné déjà antérieurement (**Chapitre 8**) de nombreuses études en Grèce (Psimmenos, 2001 ; Petrakou, 2001 : 49 ; Kokkali, 2003) et en Italie (Mai, 2005) ont remarqué que les migrants albanais, quand ils étaient interviewés, parlaient d'eux-mêmes en essayant de se distinguer de leurs compatriotes ; nous l'avons vu, l'expression « *je ne suis pas comme les autres Albanais* » est typique, et l'usage d'un « *nous* » ou d'un « *moi* » qui s'affirment en opposition aux « *Albanais* » (ou simplement à « *eux* ») plus que courant.

Rappelons également la discussion amorcée dans la section **8.2.2.3** sur le rejet des « *Albanais* » comme groupe générique par certains de nos informateurs ; ces derniers, tout en se distinguant globalement du groupe des Albanais en Grèce, supposent leurs compatriotes « attardés », manquant de sens du progrès, peu évolués quant aux mœurs, aux habitudes, à la manière de penser ou de s'habiller. Nous avons ainsi vu que K. juge ses compatriotes arriérés parce qu'ils ne permettent pas à leurs épouses de porter la mini-jupe²⁵². Certes ses constations se fondent, comme nous l'avons montré, à une conscience des dénivelés sociaux parmi le groupe générique « d'Albanais » en Grèce. Mais outre ceci, l'attitude de K. n'est guère étrangère à la place remarquable que prennent dans l'imaginaire albanais le *progrès*, la *culture*, ou inversement l'absence de culture et l'attardement, comme nous l'avons également vu

²⁵² Entretien avec K., le 08-07-2006, Thessalonique.

dans la section précédente. Il est ici clair que la façon de s'habiller est un exemple parlant d'attardement ou de progrès. Ainsi, K., en accusant ses compatriotes de se dérober au progrès, et par-là même les rejetant, s'efforce de trouver une identité en dehors du groupe, procédant ainsi à une *différenciation du moi* après une *dénégation affectant le moi* au sens d'I. Psimmenos.

Un autre exemple cité dans la section **8.2.2.3** est celui de H., qui prétend également s'écarter du modèle de ses compatriotes en se demandant ce qu'elle pourrait discuter avec une « *villageoise albanaise* », elle même étant, comme elle y insiste, d'une « *grande famille communiste* », qui, en Albanie, faisait partie de l'élite²⁵³. Dans ce cas aussi, malgré les différences de classe que H. met en avant, certes existantes, d'autres logiques semblent également être en jeu. Nous pouvons émettre l'hypothèse que H., ayant fait partie des *happy few* du régime durant l'époque communiste, éprouve une honte sociale particulière à fréquenter ses compatriotes, qui, dans la réalité actuelle, en Grèce, se trouvent au plus bas de l'échelle, du moins dans l'imaginaire dominant... On a affaire donc, ici aussi, au même processus : une *dénégation affectant le moi* suivie par la *différenciation du moi*.

Le rejet des Albanais comme groupe global par certains migrants implique l'intériorisation de l'image négative qui envahit l'imaginaire et les médias grecs. Ainsi, ceux qui, parmi nos informateurs, blâmaient les Albanais pour l'image négative qu'ils avaient créée en Grèce, ne se sont pas trouvés en nombre négligeable. Les remarques telles que : « *les Albanais ont fait pas mal de [mauvaises] choses ici...* », « *quand les prisons en Albanie ont été ouvertes, beaucoup des criminels sont venus en Grèce* », etc. ne manquent pas dans la bouche des migrants eux-mêmes. Cette intériorisation du stigmat apparaît clairement dans les propos de cette Albanaise installée en Italie, qu'interviewe Nicola Mai (2005 : 553-554) :

*« Je pourrais manquer de fierté nationale... Je pourrais être une masochiste... Mais souvent je pense moi-même que nous [les Albanais] le méritons... Je veux dire... les Albanais ont fait pas mal de mauvaises choses dans ce pays... Il est vrai qu'il y a un préjugé fort, mais il est également vrai qu'il doit provenir de quelque part »*²⁵⁴.

²⁵³ Entretien avec H., le 04-06-2006, Sindos, Département de Thessalonique.

²⁵⁴ Ellen Kelly (2005 : 56), qui a focalisé ses enquêtes sur les femmes albanaises en Italie, fait exactement la même remarque : l'image négative des Albanais présentée par les médias semble être acceptée, et, dans une certaine mesure, intériorisée ; les femmes interviewées trouvent leur propre « bouc émissaire » dans d'autres segments de la population albanaise en Italie – essentiellement parmi

Plus encore, l'intériorisation du stigmaté du *pauvre*, du *sauvage*, ou même de l'*animal*, c'est-à-dire de l'image qu'appliquent les médias grecs (et italiens) aux migrants albanais, est très répandue parmi nos informateurs ; ainsi, à propos de l'interdiction d'entrée opposée aux Albanais dans certains cafés, principalement dans de petits villages au nord de la Grèce, le discours des migrants se montre souvent justificateur :

« *C'est notre faute aussi ; habille-toi comme un être humain, pas comme un cochon* »²⁵⁵.

Entretien avec N., le 14-02-2006, Veria, Département d'Imathia

Les mauvais traitements et la violence qui accompagnent souvent les contrôles de police sont également justifiés par de nombreux migrants :

« *Qu'est ce que tu veux ? On était des clandestins, sans papiers... Les flics faisaient leur boulot* ».

Entretien avec G., le 13-02-2006, Nikomidia, Département d'Imathia

L'élément la plus marquant de cette rupture identitaire se trouve sans doute dans la manière dont est évité le mot « albanais » lorsqu'il s'agit de déclarer l'origine nationale. Comme N. Mai (2005 : 553) l'a observé, le terme d'« albanais » étant utilisé comme une insulte par les Italiens – c'est, nous l'avons vu, également vrai dans le cas grec –, les migrants développent des stratégies pour contourner son usage, en privilégiant des expressions telles que « *je viens de Tirana* » ou « *je viens d'Albanie* », plutôt que d'utiliser l'adjectif lui-même. Plus généralement, la campagne de stigmatisation et de pénalisation à laquelle ont été soumis depuis 1991 les migrants albanais a beaucoup d'implications dans la manière dont ils essayent actuellement de modifier les « coordonnées » de leur identité ethnique, à la fois collective et individuelle.

les franges qui leur en sont inconnues. La création de cet « autre » au sein du groupe migratoire albanais semble être une stratégie largement utilisée par les femmes interviewées pour faire face aux pressions exercées sur elles par la société dominante. L'image de cet « autre » albanais, qui est « mauvais », peut aller jusqu'à expliquer l'absence d'association et de réseaux communautaires du groupe migratoire albanais.

²⁵⁵ Le souci de paraître « cultivé » et « moderne » et de s'opposer à l'image de l'« arriéré » ou de l'« animal » ressortent une fois de plus.

Nous sommes en fait, comme C. Suárez-Orozco (2003 : 12) le suggère, témoins de l'élaboration de nouvelles identités, sous l'effet qu'exercent l'une sur l'autre la surappréciation originaire et la dévalorisation renvoyée par le milieu social. Nous supposons ainsi que les Albanais en Grèce sont entrés dans un processus que nous essaierons de caractériser comme une « négociation identitaire ».

Les résultats de l'interaction entre, d'un côté, la construction culturelle des migrants albanais par les média italiens et grecs, et, de l'autre, les trajectoires individuelles des ces mêmes migrants fait en effet naître, non seulement l'intériorisation et l'acceptation partielle de la stigmatisation à un niveau collectif, mais aussi la résistance à cette même stigmatisation à un niveau individuel. L'ensemble de ce processus se résume en une expression : « *tous les Albanais ne sont pas mauvais ; moi je suis bon* » (Mai, 2005 : 559). On met ainsi l'accent sur le caractère personnel, par opposition au caractère ethnico-national, pour différencier l'individu *moi* du reste du groupe (Psimmenos, 2001 : 191).

Il est intéressant de noter que ce genre de développement se reflète dans les entrevues de Nicola Mai (2005 : 559) chez les entrepreneurs italiens, dont la majorité défend *son* ouvrier albanais qui, lui est *bon*, à la différence des *autres Albanais*. On retrouve ce phénomène en Grèce. Comme l'a montré Michel Sivignon lors d'une conférence à l'Ecole Normale Supérieure en avril 2005²⁵⁶, les accusations racistes donnent lieu à des discours certes « politiquement incorrects » mais beaucoup plus tolérants que l'on veut bien le dire. La contradiction cernée par N. Mai entre le discours anti-albanais et les relations entre employeurs italiens et ouvriers albanais sont une autre manifestation du phénomène. Ainsi, chez une même personne, on trouve, à côté de propos accusateurs et stigmatisants, un comportement quotidien qui, dans les relations interpersonnelles, se montre bien différent. Au discours général selon lequel « *il faut envoyer les Albanais chez eux* » s'oppose le discours personnel et personnalisé dans lequel on entend souvent – et même très souvent – dire que :

²⁵⁶ Journée d'études « *La Grèce, nouveau pays d'immigration* », Ecole Normale Supérieure, vendredi 8 avril 2005. la journée a été organisée par les néo-hellénistes de l'ENS, avec le soutien de la direction des relations internationales, du département d'histoire, d'ECLA et du bureau des activités culturelles.

« *'mon' Albanais est très bien* »²⁵⁷. Rappelons ici que presque tout Grec entretient une relation économique ou socioéconomique avec un étranger, le plus souvent albanais, ce dernier se voyant confier les micro-réparations à la maison, la peinture des murs de l'appartement, le baby-sitting ou les soins donnés aux parents âgés, le ménage domestique, et ainsi de suite... C'est pour cela que *cet Albanais – notre Albanais – est bon* à la différence de tous les autres, qui, puisqu'on ne les connaît pas, retombent dans les stéréotypes et l'image véhiculés par la télévision et la presse.

L'aspect le plus caractéristique de la « négociation identitaire » à laquelle se livrent les migrants albanais est peut-être l'ambivalence (Mai, 2005: 544-556). En effet, d'une part, durant nos entretiens en Grèce, les migrants déclarent, plus ou moins directement, être fiers d'être Albanais²⁵⁸ ; ce faisant, ils défendent, d'une certaine manière, leur propre « albanité » à un niveau individuel et interpersonnel. En revanche, nous l'avons vu, dès que l'on s'enquiert de leur attitude envers d'autres compatriotes habitant et travaillant en Grèce, on voit bon nombre d'entre eux déclarer éprouver certaines craintes envers les migrants albanais inconnus. Ce défaut de confiance entraîne les migrants albanais à se montrer peu disposés, résistants ou encore indifférents devant l'idée de se réunir et s'associer en tant qu'Albanais afin de combattre collectivement la discrimination, le racisme, les stéréotypes criminalisants, aussi bien que les autres difficultés rencontrées en Grèce (et, de même, en Italie).

Plus encore, le mouvement associatif semble faible dans les communautés albanaises en Grèce et en Italie; nous l'avons vu dans le **Chapitre 8**, les migrants albanais tant en Grèce qu'en Italie offrent des taux de participation très bas aux associations de type ethno-local. La solidarité parmi les Albanais en Grèce constitue un sujet de controverse ; car, si l'entraide parmi les groupes peu élargis de parents et d'amis est importante, elle est faible, voire inexistante – selon les témoignages des migrants –, lorsqu'il s'agit d'Albanais inconnus. On cerne ici une attitude parallèle avec la manière dont se négocie individuellement l'identité albanaise : quand il s'agit de *moi*, et par-là même des *miens*, il existe de l'entraide, de la même façon que

²⁵⁷ On retrouve cela dans l'interview déjà citée de L. (Thessalonique, décembre 2005), qui déclare : « *les Grecs ne sont absolument pas racistes ; ils ont un problème avec le mot 'Albanais' c'est tout. J'ai un ami qui fait partie de l'organisation [fasciste et d'extrême droite] 'Chrysi Avgi'* [«Χρυσή Αυγή»/«Aurore dorée»], *et qui n'a aucun problème avec moi* ».

²⁵⁸ Entretien avec D., le 17-12-2005, Thessalonique.

l'« albanité » à un niveau individuel et interpersonnel est défendue ; mais en revanche, lorsqu'il est question *des Albanais* en général, donc des compatriotes inconnus, la méfiance prend le pas, instaurant une distance à un groupe qu'on stigmatise à son tour, reproduisant l'image de l'Albanais dangereux ou même criminel. Ce qui donne tout son poids à l'expression récurrente « *moi, je suis différent des autres* ».

Le discours de *méfiance* envers leurs compatriotes qu'on trouve chez les personnes interviewées nous amène une fois de plus à examiner les relations qui règnent parmi les Albanais, et singulièrement parmi les Albanais de Grèce. Nous en venons ici à conclure que l'origine de cette méfiance se trouve, non seulement dans une expérience collectiviste marquée pendant de longues années par une défiance généralisée et une propagande autour des théories de la « conspiration », mais aussi dans l'intériorisation partielle des stéréotypes négatifs renvoyés par la société grecque (et italienne). Le gigantesque tissu d'illusions mis en place par le régime communiste, aussi bien que la découverte de la « sinistre plaisanterie », ne peuvent que renforcer, chez les Albanais eux-mêmes, la méfiance envers tout ce qui est albanais. D'autre part, les stéréotypes locaux et les oppositions entre Nord et Sud de l'Albanie, musulmans et chrétiens, telle région et telle autre, etc. – stéréotypes générateurs, comme nous l'avons vu précédemment, d'une certaine perception de soi – ne font que souligner les lignes de fracture imaginaires ou réelles à l'intérieur de la population même. Les extraits suivants, qui traitent tous de l'importance de l'origine locale et de la méfiance pour l'inconnu, sont typiques :

« Il existe de l'entraide entre les Albanais. [...] mais je ne veux pas collaborer avec un Albanais pour travailler – seulement avec mon frère. Je ne leur fais pas confiance, j'ai peur : toi tu viens de là bas, moi d'un autre endroit – je te connais ? ».

Entretien avec A., le 2-9-2003, Thessalonique (Kokkali, 2003 : xx)²⁵⁹

« Les Albanais, je n'en veux pas – je ne leur fais pas confiance. Les parents oui, le reste, non... Je les connais d'où ? L'un vient d'ici, l'autre de là-bas... Ils sont jaloux les uns des autres, les Albanais : devant toi, tout va bien, et derrière ton dos... le couteau ».

Entretien avec G., le 17-12-2005, Thessalonique

²⁵⁹ Notons ici que cet entretien ne fait pas partie du corpus de nos entretiens menés lors notre enquête de terrain en 2005-2006. Il a été mené en 2003 comme support à notre mémoire de Master.

« Vlorë et Korçë ce n'est pas la même chose : d'autres gens – différents. Nous n'avons pas les mêmes trucs [habitudes ? pratiques ?] »

Entretien avec Ed., le 17-12-2005, Thessalonique

Plus généralement, on considérera les dichotomies identitaires des Albanais – Nord/Sud, chrétien/musulman, telle ville *vs* telle autre – dans le contexte plus global de ce qu'Artan Fuga (1998) appelle la pensée « homogène » des Albanais et son influence sur la perception de l'*autre*, celui qui ne fait pas partie des réseaux familiaux ou immédiatement locaux. L'absence, de surcroît, d'une société civile, laquelle pourrait du moins théoriquement établir les différences ou plutôt la perception de l'*autre*, semble renforcer la méfiance envers l'inconnu, celui qui n'est ni un parent, ni un voisin.

La défiance qui caractérise donc les relations entre Albanais semble représenter un obstacle, entre autres, à la constitution d'une communauté migratoire albanaise en Grèce. Dans les chapitres précédents, nous avons interprété la faible participation des Albanais à des réseaux formels comme un indice du fait qu'ils ne sont pas organisés, en Grèce, en tant que groupe distinct ; en revanche, nous avons vu que l'organisation de leur migration reposait sur une base individuelle ou familiale. A ces préalables il faut ajouter que, outre les traits culturels et les conditions historiques qui ont fait naître la « méfiance » intra-albanaise, la société d'accueil des migrants, la société grecque – sa structure et son éthos de réception hostile, aussi bien que l'image qu'elle se fait des migrants –, sont fortement impliqués dans la manière dont la migration albanaise s'est muée en une communauté invisible ou plutôt en une migration détachée de toute base communautaire.

10.4 « Négociation » et dissimulation identitaires en Grèce : une stratégie d'adaptation

La « négociation » de l'identité albanaise dans le contexte de l'immigration se traduit d'abord, nous l'avons vu, dans le refus individuel de l'identification avec le groupe national. Mais on enregistre en Grèce des formes plus poussées du rejet ou de la tergiversation identitaires. L'identification stéréotypée du groupe avec la violence et le crime et l'intériorisation de celle-ci ont mené beaucoup de migrants à recourir à des stratégies alternatives afin d'éviter l'exclusion individuelle et de générer la

confiance des communautés locales d'accueil (Mai & Schwandner-Sievers, 2003 : 944). Les patterns de changement de prénom et le baptême adulte ne sont que quelques exemples de ces stratégies adoptées par les Albanais pour faire face à l'éthos de réception hostile rencontré en Grèce. En effet, si en Italie l'on observe une esquive devant le mot d' « albanais », en Grèce, on peut véritablement parler de dissimulation de l'identité albanaise, car de nombreux migrants, non contents d'éviter le mot, s'efforcent d'effacer les traces de leur origine nationale. Rappelons qu'une part non négligeable de nos interviewés a avoué, durant les entretiens, avoir caché sa nationalité albanaise, et une autre, encore plus importante, avoir employé un prénom grec au lieu du prénom d'origine.

L'absence de marqueurs physiologiques d'origine, comme par exemple la couleur de peau, mais aussi l'existence d'une minorité grecque en Albanie facilitent ces processus. Le migrant essaie souvent de « masquer » son origine en se faisant passer non pas pour un ressortissant national – ce qui serait peu crédible –, mais plutôt pour un Grec ethnique issu de la minorité du sud de l'Albanie. On l'a vu, cette revendication ne vise pas qu'au but abstrait d'une meilleure inclusion et acceptation dans la société dominante, elle implique aussi des bénéfices secondaires importants. L'« hellénicité » ainsi considérée semble donc faciliter la vie en Grèce de plusieurs manières, et par-là même semble être – entre autres facteurs – génératrice de l'extension exceptionnelle des phénomènes de dissimulation identitaire que l'on a constatés.

En effet, comme le remarque Georgia Kretsi (2005 : 196-197), même si, en termes de vie quotidienne en Grèce, les Grecs-Albanais sont soumis aux mêmes conditions que les migrants albanais, le statut de Grec ethnique leur assure un manifeste avantage devant l'acquisition d'un permis d'entrée et de travail en Grèce. Le certificat de l'« origine grecque » a ainsi fini par acquérir une valeur sociale et économique démesurée en Albanie. Nous l'avons vu, les associations minoritaires ont élargi leur « clientèle » afin d'inclure des chrétiens (Valaques) qui se réclamaient de l'identité grecque minoritaire, et même des musulmans devenus « chrétiens » par la grâce de documents falsifiés. Ainsi, de plusieurs manières – grâce aux allocations migratoires, aux bourses et aux bénéfices sociaux – le réseau de cette clientèle s'est étendu bien au-delà des limites de la véritable minorité d'origine grecque. Il s'agissait d'une part de « gonfler » le nombre effectifs de cette minorité – nous avons vu

l'intérêt que pouvaient y trouver les autorités grecques –, mais aussi d'un commerce très lucratif, qui impliquait à la fois les consulats grecs et les agents grecs et albanais.

La dissimulation de l'identité albanaise sous une identité greco-albanaise, quoique visiblement très répandue, ne peut cependant être quantifiée, les migrants évitant de s'y référer ; en effet, la pratique a été rétrospectivement fortement stigmatisée par la société dominante aussi bien que par la communauté migratoire albanaise (Pratsinakis, 2005 : 202). Cela n'empêche, comme le montre Gilles De Rapper (2005 : 189), que, dans certains villages en Albanie du sud, les villageois aient encore été en 2005 tout disposés à manipuler une identité greco-albanaise dans le but d'entrer plus facilement en Grèce et d'y vivre dans une situation relativement privilégiée.

La « négociation identitaire » semble ainsi s'amorcer dès l'Albanie pour se poursuivre en Grèce : en changeant de prénom, en se déclarant chrétien orthodoxe, en invoquant une ascendance (lointaine ou proche, réelle ou fictive) grecque ou en adoptant une combinaison quelconque de ces éléments, le migrant albanais cherche à faciliter son séjour en Grèce, tout en s'appuyant sur le sentiment national(iste) de certains Grecs et leur intolérance devant l'*étranger*.

Précisons en outre que les jeunes Albanais, qui ont souvent grandi, ont été scolarisés en Grèce et parlent le grec sans accent ni fautes, essayent très fréquemment de passer pour des Grecs, phénomène qui, d'ailleurs, a aussi été enregistré en Italie, où les jeunes s'efforcent de cacher leur identité albanaise afin de se mêler plus aisément à des compagnons ou amis potentiels italiens (Mai, 2005 : 556).

Il nous faut examiner plus concrètement comment la stratégie de « dissimulation » se concrétise. Nous nous pencherons sur trois types de pratiques très répandues auprès de la population migratoire albanaise en Grèce : d'un côté, le changement de prénom et/ou de religion ; de l'autre, la maîtrise du grec et le rejet de la langue maternelle par les jeunes albanais.

Le changement de prénom

L'échange d'un prénom albanais pour un prénom grec, nous l'avons dit, est une pratique largement répandue parmi la population d'origine albanaise. Rappelons que changement consiste, dans la majorité des cas en l'adoption d'un prénom grec que l'on utilise au contact des Grecs, sans que l'usage dans la sphère domestique soit exclu. Cette pratique reste officieuse dans la plupart des cas et n'implique guère

l'enregistrement du prénom dans les documents officiels comme la carte d'identité, le passeport, etc. ; elle est particulièrement fréquente quand le prénom albanais est ou sonne musulman. Dans le cas des prénoms chrétiens ou grecs anciens, qui sont très fréquents, on traduit la forme albanaise d'origine en grec.

Le changement de prénom représente par excellence la forme de la « négociation identitaire » propre aux migrants albanais. D'après la thèse de Iordanis Psimmenos (2001 : 186), cette pratique, même si elle se fait volontairement, symbolise la première rupture des migrants albanais avec leur histoire personnelle, que la société dominante tend à considérer comme un handicap social grave. Le changement de prénom représente ainsi une tentative, pour le migrant, de « corriger » sa position sociale.

Notons, néanmoins, que parfois le changement de prénom ne se fait pas de manière si délibérée qu'on veut bien le présenter. D'une certaine façon, c'est la société dominante qui exige cette pratique assimilatrice ; en effet, selon les propos des migrants, ce sont bien souvent les « patrons » grecs, qui, sous prétexte qu'ils ne peuvent prononcer les prénoms albanais (ou ne veulent pas consentir l'effort de le faire), décident à la place de l'intéressé : « *moi, je vais t'appeler Giannis* ». Dans d'autre cas, cependant, une agressivité s'affiche plus ouvertement : « *c'est quoi ce prénom ? Moi, je vais t'appeler...* ». Ainsi, même si le choix final revient en dernière instance au migrant, ce type d'attitudes de la part des Grecs, qui révèlent explicitement la relation répressive et directive adoptée généralement dans la société grecque (Pratsinakis, 2005 : 200), aussi bien que le paternalisme qui marque le comportement de bien des Grecs devant des étrangers en situation fragile, sont loin d'être innocentes.

En effet, comme I. Psimmenos (2001 : 184-187) le rappelle très justement, le terme de *patron* ne désigne pas uniquement l'employeur dans le domaine du travail, mais aussi – et surtout – le national qui possède un pouvoir quelconque sur la vie personnelle du migrant, et s'en autorise pour intervenir dans son histoire ou son identité personnelle, et par-là même son évolution sociale et politique dans le pays d'accueil. Dans ce contexte, le *patron* prend sous sa « protection » le migrant-employé et peut, en le baptisant ou en changeant simplement son prénom, lui donner de nouvelles identité et qualité. La protection du patron se concrétise en particulier par l'intervention dans les affaires concernant les cartes de séjour, la police, et même l'inscription des enfants albanais à l'école grecque. On peut, d'après Frantz Fanon

(1992 et 1964 ; cité par Psimmenos, *op.cit.*), interpréter cette protection du patron grec de deux façons : d'un côté, comme un geste « civilisateur » d'hellénisation du migrant, dont le niveau culturel, religieux et économique est considéré comme inférieur de celui des nationaux ; ainsi, le migrant, afin d'améliorer les conditions de son séjour dans son pays d'immigration s'oblige à procéder à ce genre de rupture et à rejeter, au moins partiellement, son passé. De l'autre, on a affaire, moins à une volonté d'hellénisation ou d'intégration de la population migratoire, qu'à une perception morale de supériorité devant cette population. Dans ce dernier cas, le changement du prénom ne constitue pas une sorte d'acceptation sociale de la population étrangère par les nationaux, mais un moyen de domination morale, l'Albanais étant assimilé à une créature dont la responsabilité est, comme celle d'un enfant, limitée, et qui a besoin de conduite et de « protection paternelles ». Notons, par ailleurs, que la supériorité sentie devant le migrant albanais n'est pas étrangère à l'idéal national, revêtu par une suprématie prétendue des Grecs, ainsi que nous l'avons vu précédemment.

A ce genre d'exigences que l'on pourrait aisément qualifier de xénophobes, les migrants albanais, en négociant leur identité, ont généralement répondu par le changement du prénom, pratique qui va souvent assez loin, car il se trouve que le même migrant soit « Giannis » pour tel Grec, « Giorgos » pour tel autre, et ainsi de suite. Ce que remarque un de nos informateurs albanais à propos de tout ceci est caractéristique de l'absurdité de telles situations : « *appelle-moi comme tu veux ; moi, ce que je veux c'est travailler* »²⁶⁰.

Le fait que le changement affecte principalement les prénoms musulmans dépeint et confirme symboliquement, par ailleurs, la relation difficile de la Grèce avec l'Islam et l'empire de la religion orthodoxe sur la société grecque contemporaine. L'identité nationale s'étant construite en opposition à l'Empire ottoman, les prénoms musulmans sont aisément considérés comme représentant un *autre* hostile à la société grecque (Pratsinakis, 2005 : 201). Quoi qu'il en soit, le changement de prénom, éventuellement par le baptême (pratique qui conserve un statut social essentiel en Grèce), ainsi que la conversion religieuse sont autant de phénomènes qui, en creux, viennent confirmer l'hostilité existant envers l'*autre*, surtout quand ce dernier représente l'*autre* musulman.

²⁶⁰ Entretien avec E., le 10-06-2006, à Potidéa, Département de Chalcidique.

Le changement de religion

Par *changements de religion* nous n'entendons pas ici la véritable conversion religieuse, mais plutôt un effet d'apparence qui consiste à afficher une croyance religieuse autre que celle qu'on assumait à l'origine : certains migrants albanais, essentiellement musulmans, se déclarent souvent chrétiens orthodoxes sans nécessairement se convertir ni se faire baptiser (quoique cela peut aussi être le cas). Le plus souvent, il s'agit d'un discours qui ne trouve confirmation dans aucun geste officiel.

La dissimulation de la confession musulmane ne doit pas surprendre dans un environnement social où l'hellénisme s'est longtemps défini par la pratique orthodoxe, aussi bien que par la peur ou l'insécurité suscitée par l'Islam, essentiellement représenté par le Turc qui, dans l'imaginaire national, est l'ennemi éternel des Grecs. En effet, il semble que la première question qu'un Grec pose à un(e) Albanais(e) concerne ses croyances religieuses²⁶¹. Dans ce contexte, une part importante de la population migratoire n'ose pas révéler ses vraies convictions, musulmanes ou mêmes athées, craignant – non sans raison, dans la plupart des cas – la discrimination et l'hostilité.

La forte sensibilité populaire aux questions religieuses, ainsi que le pouvoir que l'Eglise orthodoxe exerce sur la société grecque ont déjà été brièvement discutés ailleurs. Rappelons, néanmoins, que l'Eglise possède les moyens d'exercer une influence considérable sur l'opinion publique et que cette influence ne dépend pas uniquement d'un groupe social spécifique : elle s'étend, de manière générale, à toute la société grecque, même si les couches populaires, moins éduquées et politiquement conservatrices, constituent ses plus sûrs soutiens. En outre, les forces politiques de droite partagent globalement le discours nationaliste de l'Eglise, sans pour autant être seules à le faire, ce discours se retrouvant, sous diverses formes, dans tout l'éventail politique grec, ainsi qu'on l'a dit précédemment. On comprend ainsi pourquoi le *changement de religion* ne caractérise les migrants albanais que dans le contexte

²⁶¹ Entretiens avec A. et B., le 2-9-2003, aussi bien qu'avec Y., V. et G. le 3-9-2003 à Thessalonique (Kokkali, 2003). Ces entretiens ne font pas partie du corpus de nos entretiens menés lors notre enquête de terrain en 2005-2006 ; ils ont été menés en 2003 comme support à notre mémoire de Master.

précis de la société grecque : de tels phénomènes et pratiques n'ont pratiquement pas été repérés en Italie²⁶² (Vermeulen, 2005). En effet, dans la société grecque, être orthodoxe n'est pas seulement valorisé, mais plus encore constitue une importante raison de solidarité²⁶³.

On pourrait s'étonner de la facilité – au moins apparente – avec laquelle certains Albanais rejettent un élément culturel comme la religion. Mais, comme nous l'avons vu précédemment, pour les Albanais, l'appartenance religieuse est plus une forme d'organisation sociale, d'implication collective et de reconnaissance d'une origine commune, qu'une croyance à proprement parler. La religion étant considérée comme « *inséparable d'une certaine 'nature'* », on n'échappe pas à l'appartenance qu'elle représente, même si l'on se « convertit ». Autrement dit, puisque l'appartenance religieuse est intrinsèque à l'origine et la naissance, afficher une religion différente n'est qu'un acte superficiel qui ne change rien, et qui, de toute façon, n'altère pas la « nature » de la personne.

Il est aussi essentiel de souligner que, la population albanaise étant partagée entre quatre religions majeures, il n'existe pas (au contraire de ce qui se produit en Grèce) de religion dominante ou officielle en Albanie, qui réduirait les autres croyances à un statut minoritaire. En d'autres termes, la différence religieuse n'est pas exceptionnelle en Albanie ; elle est plutôt de règle. L'influence historique du bektachisme semble, par ailleurs, susciter chez la plupart une tolérance religieuse notable : parmi nos informateurs certains ont affirmé que « *Dieu est un seul, qu'il soit celui des chrétiens ou des musulmans, peu importe* »²⁶⁴ ; plus encore, n'ont pas été rares ceux qui déclaraient que, quoique musulmans, ils allaient à l'Eglise²⁶⁵. Contrairement à d'autres migrants musulmans (par exemple pakistanais) qui – vue

²⁶² Cependant, D. Zinn (2005 : 270) se réfère à certains cas de familles musulmanes qui ont fait, dans ce pays, baptiser leurs enfants à l'église catholique. Les hypothèses interprétatives proposées par cet auteur montrent certaines similitudes avec le cas grec : plus qu'une vraie adhésion à la foi catholique, ces baptêmes font partie d'une stratégie de consolidation des liens avec les amis et les voisins italiens.

²⁶³ Rappelons, ici, le leitmotiv proserbe, très populaire en Grèce lors des bombardements de Belgrade, pendant la guerre du Kosovo (en 1999) : « Grèce – Serbie – Orthodoxie ».

²⁶⁴ Entretien avec D., le 21-12-2005, à Epanomi, Département de Thessalonique.

²⁶⁵ « *Moi je suis musulmane, mais je vais à l'Eglise* », entretien avec M., le 20-12-2005, à Thessalonique.

l'absence quasi-totale des mosquées en Grèce – louent collectivement des appartements afin d'y installer leurs lieux de prière, pour les Albanais, le culte (et le lieu de culte) est affaire exclusivement individuelle. Il est certain, enfin, que les cinquante ans d'athéisme forcé du régime hoxhiste ne se sont pas effacés du jour au lendemain : nombreux sont ceux qui déclarent athées, soit parce qu'ils le sont effectivement, soit pour dissimuler une origine et/ou croyance religieuse qu'ils ne veulent pas révéler²⁶⁶.

Ces considérations, qu'il faut mettre en rapport avec les efforts des migrants pour faire face à l'image négative qui s'attache à eux, apportent des éléments d'explication à la « légèreté » avec laquelle de nombreux Albanais musulmans se déclarent chrétiens. L'affirmation d'une religion nouvelle constitue un élément stratégique important.

Dévalorisation de la langue maternelle

La langue, élément constitutif de l'identité et unificateur de la nation, est, dans la situation migratoire, le seul marqueur ostensible de l'origine albanaise. C'est ainsi que quand le migrant cherche à se fondre dans la société dominante, la langue est le premier élément à se voir bannir de la sphère publique et souvent même privée.

Au début des années 90, quand la grande majorité des migrants albanais en Grèce étaient des sans papiers, il était impensable de parler albanais dans la rue, les bus, etc. ; la peur d'attirer l'attention et par-là même d'être dénoncé, arrêté et rapatrié était constamment présente. Après les deux programmes de régularisation et surtout les réunifications familiales qui ont abouti à transformer une immigration de célibataires en une immigration familiale mieux perçue par la société grecque²⁶⁷, la situation s'est apaisée.

²⁶⁶ Par exemple, sur le thème de l'absence absolue des mosquées en Grèce, la réponse typique était : « nous, on n'allait jamais à la mosquée là-bas [en Albanie] ; ici, qu'est-ce qu'on en ferait ? » (Entretien avec E., le 14-02-2006, à Veria, Département d'Imathia).

²⁶⁷ Il existe très peu de recherche sur les migrations des femmes albanaises, mais l'expérience italienne a montré que la présence des femmes permettait une inclusion du couple dans le réseau du quartier, conquête significative d'une entrée dans la vie locale. Cela constituait un élément extrêmement important pour l'intégration de l'homme albanais, qui, en tant que célibataire, était souvent mal vu par ses voisins italiens (Kelly, 2005 : 35).

On entend désormais parler albanais dans les rues ; nous avons vu précédemment que, très schématiquement, ceux qui ont décidé un séjour de long terme en Grèce semblent s'orienter vers la société grecque et ont tendance à privilégier l'usage du grec dans la plupart de leurs communications. Ceux dont le projet migratoire est le retour en Albanie dans des délais plus ou moins brefs semblent plutôt se tourner vers leurs compatriotes co-émigrants ; dans ce groupe, l'usage de l'albanais est sinon exclusif, du moins largement dominant.

Comme nous l'avons vu, le projet migratoire et la décision d'un séjour de long terme en Grèce sont conditionnés par l'existence des enfants, et plus encore des enfants scolarisés. La majorité des parents se refusent à interrompre les études de leurs enfants en Grèce ; plus encore, ils tiennent beaucoup à leur scolarisation, car ils voient en elle le moyen d'ascension sociale et d'insertion professionnelle le plus sûr, la seule véritable promesse d'un avenir meilleur pour la seconde génération. Point de vue qui recoupe celui des parents grecs pour lesquels les études scolaires et universitaires ainsi que l'apprentissage des langues étrangères sont également censés assurer une sécurité pour l'avenir. C'est donc à l'imitation des Grecs que de nombreux parents albanais considèrent l'école et les langues (anglais, français et allemand) comme des priorités, priorités qu'ils assurent finalement aux dépens de l'albanais. L'apprentissage de la langue d'origine devient ainsi secondaire et il n'est pas rare qu'il soit destiné à (ou résulte de) la seule communication, durant les vacances, avec les grands-parents et les membres de la famille restés en Albanie.

Nous avons pu constater que souvent le motif évoqué par les parents pour éviter d'apprendre à leurs enfants leur propre langue est « la peur de les perturber » avec l'apprentissage simultané de deux langues, voire trois, puisqu'à l'école l'apprentissage d'au moins une langue étrangère est obligatoire. Les enfants d'origine albanaise parlent, dans leur majorité, un bon grec – et éventuellement d'autres langues étrangères, comme leurs camarades d'école grecs ; inversement, les enfants d'origine albanaise qui ne parlent que très peu l'albanais ne sont pas rares. Même les enfants qui, nés en Albanie, avaient dans leur petite enfance un usage courant de leur langue maternelle l'oublie souvent progressivement ou refusent de la parler.

Il faut voir dans cette pratique, qui aboutit à bannir l'usage de la langue de la sphère publique, et, dans certains cas, de la sphère privée, une autre facette de la « négociation identitaire » des migrants albanais ; encore une fois, on se trouve face à une forme de dissimulation de l'identité albanaise. Nous avons vu que, chez les

adultes, l'effort passe par l'usurpation de l'identité de « Grec ethnique », issu de la minorité du sud de l'Albanie. Chez les jeunes Albanais scolarisés, la stratégie passe par le prénom grec, le baptême éventuel et tout ce qui suppose la dissimulation de l'identité albanaise, ensemble d'opérations qui semble nécessaire aux sujets eux-mêmes pour se faire accepter par le milieu scolaire, les amis, etc. Nous l'avons vu, il s'agit là d'abord d'un effet de la honte que les jeunes éprouvent devant une origine qu'ils considèrent comme inavouable ou imaginent les exposer aux vexations et à la discrimination. Rappelons que, selon nos enquêtes de terrain, un quart des enfants allant à l'école avouent rencontrer des problèmes dans le milieu scolaire, la mise à l'écart par leurs camarades de classe étant le principal phénomène invoqué.

Ainsi, le témoignage des parents, dont les enfants « *ne veulent pas être albanais* » et refusent de parler albanais dans la rue ou même à la maison, doit être associé à l'éthos de réception hostile qu'offre le pays d'immigration. Nous l'avons remarqué ailleurs, une image négative de soi renvoyée par les miroirs sociaux – dont fait bien sûr partie l'école – représente une grave atteinte à l'auto-estime. La dévalorisation de la langue albanaise et son abandon par les jeunes traduisent ainsi une stratégie d'évitement devant l'hostilité et les préjugés de la société dominante – en l'occurrence la microsociété scolaire –, stratégie comparable à celles qu'adoptent les adultes.

Il est par ailleurs évident que les enfants trouvent dans leur environnement familial les éléments qui les conduisent à l'adoption de tels comportements. Il nous faut insister, une fois de plus, sur l'orientation de la famille. Comme nous l'avons vu, une partie des parents interviewés s'efforcent de parler grec avec leurs enfants (ou un grec mêlé de mots albanais) ; ce qui n'est pas étranger aux projets d'installation de la famille et à l'image qu'elle veut offrir au voisinage et au milieu social proche.

Mais, la dévalorisation de la langue d'origine est aussi bien liée à un autre élément que l'on ne devrait pas sous-estimer : l'image peu flatteuse du pays d'origine et le souvenir d'une vie difficile et malheureuse... On en trouve un témoignage clair chez M., épouse de S. :

« Avec nos amis albanais, nous parlons grec... parce que les choses joyeuses, nous ne pouvons pas les exprimer en albanais... ça ne sort pas... Il n'y pas de trucs comme les câlineries en Albanie – les gens sont plus fermés et 'froids'... L'albanais – ah, nous l'avons presque oublié... ça nous arrange comme ça... »

Entretien avec S., le 15-12-2005, Thessalonique

Cette allusion à la dureté de la vie et à celle des gens, qui apparaissent comme autant de raisons d'abandonner la langue maternelle, se retrouve dans la bouche d'une mère de famille, laquelle se livre à une comparaison plus générale entre les attitudes des parents grecs et albanais :

« Ici en Grèce, ça me plaît beaucoup que les parents fassent tout pour leurs enfants... La mère, qu'elle ait plus de 70 ans ou qu'elle soit malade..., elle va se lever du lit pour faire à manger à sa fille, 'qui va rentrer du boulot crevée'... Pour nous, en Albanie, nos parents n'ont jamais fait des trucs pareils... »

Entretien avec Ed., le 17-12-2005, Thessalonique

On le voit, les facteurs qui mènent aux mêmes attitudes, comportements, stratégies peuvent se révéler, au terme de l'analyse, multiples.

Il est néanmoins essentiel de préciser que l'ensemble des pratiques que nous avons relevées – changement de prénom et/ou de religion, usage privilégié du grec aux dépens de l'albanais – ne vont pas forcément de conserve : selon les conditions, on les rencontre séparément, même s'il est peu probable, par exemple, de trouver un « changement » de religion qui ne soit pas accompagné d'une modification du prénom. On peut cependant avancer qu'il existe des degrés divers d'utilisation de cette stratégie qui semblent directement liés au projet migratoire : l'ampleur de son usage et la volonté d'installation se trouvent en étroite corrélation. Si nous nous rappelons les catégories idéal-typiques des migrants albanais en Grèce que nous avons distinguées dans l'analyse de notre enquête, on retrouvera d'un côté ceux qui, installés avec leurs familles, ont clairement choisi de s'installer à long terme ou à vie en Grèce, et qui usent des pratiques que nous venons de décrire d'une manière exhaustive ; de l'autre, le groupe de ceux qui, en général isolés, loin de leur famille, ont, dans un projet diamétralement opposé, opté pour un séjour de court terme, ne met en pratique une telle approche que de manière ponctuelle et incomplète (on les voit par exemple se borner à adopter occasionnellement un prénom grec pour satisfaire un patron qui est le seul à l'utiliser). En bref, c'est à la partie des migrants albanais qui veut se fondre dans la société grecque qu'est réservé l'emploi systématique des pratiques de dissimulation identitaire que nous venons de décrire, et c'est surtout chez eux que l'on peut parler d'une véritable stratégie.

Une dernière remarque doit être faite ici à propos de la dissimulation identitaire ; il est essentiel de mettre le phénomène en corrélation avec la manière dont se définit l'identité grecque et le caractère complexe que revêt cette définition ; celle-ci se base sur une conception ethno-généalogique de la nation, que sont venus rectifier, au cours du siècle passé, l'expérience civique et le débat politique. Une « hiérarchie de l'hellénicité » est ainsi construite, selon laquelle les différents groupes de migrants et de réfugiés sont organisés en des cercles concentriques autour du noyau ethno-national (Triandafyllidou & Veikou, 2002 : 189). On distingue ainsi des « degrés » d'hellénicité chez les migrants, qui se reflètent dans l'accueil en Grèce et dans la politique gouvernementale adoptée face à chaque groupe. Ainsi, les Grecs Pontiques des ex-Républiques soviétiques, classifiés comme rapatriés, se trouvent au plus haut de l'échelle, suivis par les Grecs ethniques issus de la minorité du sud de l'Albanie. Dans cette hiérarchie imaginaire, il n'est pas étonnant que les migrants de confession chrétienne orthodoxe soient classifiés directement à la suite de ces groupes privilégiés, tandis qu'on trouve les musulmans (fussent-ils des musulmans albanais) au plus bas de l'échelle. Par conséquent, il n'est guère surprenant que, comme l'indique l'article de Gilles de Rapper (2005 : 173), « *Meilleurs des musulmans, pas si bon que les Grecs...* », les Albanais chrétiens de Lunxhëri, au sud de l'Albanie, « se battent » pour la reconnaissance d'une identité grecque-orthodoxe propre à faciliter leur migration en Grèce. Il n'est pas non plus étonnant que cette hiérarchisation de l'hellénicité se trouve au centre et, à un certain degré, à l'origine des stratégies identitaires qui sont pratiquées par les migrants albanais en Grèce.

Enfin, un nombre important de chercheurs (Pratsinakis, 2005 ; Kosic & Triandafyllidou, 2003 ; Baldwin-Edwards, 2004 ; Hatziprokopiou, 2003) voient dans la pratique du changement de prénom une « *stratégie de survie* » (*coping/survival strategy*) ou une « *stratégie d'intégration* » (*integration strategy*), c'est-à-dire une tactique pour s'incorporer à la société dominante. Or, la dissimulation de l'identité albanaise ne doit pas être uniquement comprise de cette manière ; elle doit aussi être considérée comme le résultat d'un questionnement sur l'identité nationale/ethnique, né, comme nous l'avons vu, avec la découverte du monde extérieur et de l'image qu'il renvoyait des Albanais. Nous l'avons dit à maintes reprises, le processus et les stratégies de l'adaptation sociale du groupe migrateur sont fortement liés, non seulement aux circonstances de l'accueil, mais aussi à la période préalable à l'épisode

migratoire, c'est-à-dire à l'histoire économique et politique de la société de départ, aussi bien qu'à la culture de celle-ci.

Nous pouvons proposer de recouvrir l'ensemble de ces phénomènes sous l'appellation de « *stratégies d'adaptation* »²⁶⁸, le but de ces pratiques étant de servir l'adaptation des migrants dans une société dominante aux tendances généralement xénophobes, mais aussi leur adaptation à la situation entièrement nouvelle que représente à l'heure actuelle la remise en cause de la définition de l'« albanité » après la chute du régime et la découverte du reste du monde – éléments historiques générateurs d'inquiétudes identitaires (Kokkali, 2007).

Quand nous examinons ces stratégies, il nous semble important de mettre l'accent (une fois de plus) sur le facteur culturel; force nous est de remarquer que les chercheurs que nous venons de citer ne s'y sont pas référés dans leurs travaux sur les migrations albanaises. Or, la dissimulation identitaire à laquelle recourent les Albanais en situation migratoire n'est pas un phénomène nouveau; l'article de Gilles De Rapper (2000) « *Les Albanais à Istanbul* » en témoigne, il s'agit bien plutôt d'une pratique historique. En effet, les Albanais, d'après cet auteur, aiment particulièrement à colporter des anecdotes ou historiettes dans lesquelles l'identité albanaise apparaît comme cachée, maintenue dans la sphère domestique²⁶⁹. Bien que la langue dominante soit, dans ce contexte, le turc, on observe la même attitude d'opposition entre une langue publique et une langue privée qui se trouve être la langue d'origine. Or, remarque G. De Rapper, la plupart des Albanais (la dernière vague migratoire en provenance d'Albanie exceptée) ont adopté le turc comme langue familiale et ont rapidement perdu l'usage de l'albanais, et cela est vrai quelle que soit la vague de migration concernée²⁷⁰. Ainsi, bien que la langue soit évidemment un élément fondamental de définition de l'albanité, on constate son abandon rapide par les Albanais de Turquie, abandon plus ou moins radical selon les groupes. Il n'est pas

²⁶⁸ Notons que A. Kosic & A. Triandafyllidou (2003) emploient le terme de « *stratégies d'adaptation* » concurremment avec celui de « *stratégie de survie* ».

²⁶⁹ L'exemple cité par Gilles De Rapper est très parlant : deux camarades de classe se prennent réciproquement pour des Turcs, jusqu'au jour où l'un d'eux s'adresse à son père en albanais en présence de l'autre qui le reconnaît alors pour un compatriote et dévoile à son tour sa propre identité albanaise (De Rapper, 2000 : 15).

²⁷⁰ La présence albanaise à Istanbul est très ancienne et remonte aux débuts de la conquête ottomane des Balkans (Todorov, 1983 : 59 ; cité par De Rapper, *op.cit.*).

impensable donc de se déclarer albanais et de ne pouvoir le faire qu'en turc. L'identification à la nation albanaise, ou à une communauté d'origine albanaise ne se fait pas tant par la langue que par le souvenir de l'origine, de l'expérience de l'exil et des raisons qui ont poussé à l'exil (De Rapper, 2000 : 15).

Les nombreuses similitudes que ce cas présente avec celui des migrants en Grèce à l'heure actuelle sont manifestes ; et s'il est trop tôt pour parler d'un véritable abandon de la langue maternelle en Grèce, les signes de la dévalorisation sont déjà bien repérables dans les jeunes générations. En outre, la dissimulation de l'identité albanaise se retrouvant en Grèce, en Italie, aussi bien qu'en Turquie, et ce, sous des formes qui présentent d'importantes analogies, le phénomène ne peut manquer d'attirer l'attention comme étant une particularité albanaise, qui implique forcément des éléments de la culture et l'histoire nationale de ce pays.

Chapitre 11 : Clôtures et ouvertures

Déroulant les schèmes théoriques posés au début de ce texte, nous avons considéré les migrations albanaises comme un « fait social total », une réalité double au sens d'A. Sayad : émigrations depuis l'Albanie et immigrations vers la Grèce.

En nous penchant sur les stratégies d'adaptation des migrants albanais dans la société grecque et sur leur caractère, sinon exceptionnel, du moins inhabituel, nous avons été amenés à analyser, dans un premier temps (***Deuxième Partie***), l'histoire pré-migratoire et les conditions socioéconomiques de la société de départ. La compréhension de la situation en Albanie nous a semblé à cette occasion explicative de plusieurs éléments essentiels ; les pratiques, attitudes et la stratégie globale des migrants en Grèce nous paraissent en effet tous dépendre de cette condition de base. C'est la situation socioéconomique et même politique en Albanie qui, pour une part considérable des migrants, fait de l'émigration un voyage sans retour aussi bien que le seul moyen de survie envisageable.

Cependant, si la particularité des stratégies migratoires albanaises dépend des conditions pré-migratoires, elle est également fonction, comme nous l'avons vu dans cette ***Troisième Partie***, du climat social de réception, qui, dans le contexte grec, se montre fort peu accueillant. En d'autres termes, l'adaptation des migrants et les stratégies qu'ils entreprennent pour y atteindre, sont – et cette constatation rejoint les théories généralement avancées (par exemple chez Hans Vermeulen, Alejandro Portes et Carola Suárez-Orozco) –, fonction de deux éléments qui sont, très schématiquement la structure du pays d'immigration et la culture des migrants.

Rappelons que nous avons analysé le premier de ces deux éléments en trois composantes : les politiques migratoires, le marché du travail et le climat social de réception du migrant dans le pays d'accueil ; nous avons ainsi examiné, dans la ***Première Partie***, les politiques migratoires grecques, puis, dans la ***Deuxième Partie***, la place des migrants albanais dans la société grecque et plus particulièrement leur place sur le marché de l'emploi. Enfin, dans cette ***Troisième Partie***, nous nous

sommes consacrés à l'examen de l'éthos de réception, examen qui exigeait une présentation de la société grecque, des conditions de sa formation nationale, de sa vision d'elle-même et sa perception de l'autre et de l'étranger.

Nous avons cherché à définir la *culture* des migrants, d'un côté, par l'histoire politique pré-migratoire de leur pays, et de l'autre, par les prédispositions socioculturelles que ces migrants véhiculaient. Cela nous ramenait à nous pencher sur la situation sociopolitique et économique en Albanie (**Chapitre 5** et **6**), en insistant plus particulièrement sur l'instabilité politique et l'extrême pauvreté du pays, que venaient aggraver la différence de niveau économique global avec les voisins immédiats, grecs et italiens, aussi bien que les importantes disparités régionales, essentiellement urbaines/rurales.

Rappelons, après H. Vermeulen (2001 : 39), que la période pré-migratoire permet de comprendre et expliquer le processus de l'adaptation sociale ; encore une fois, l'importance de l'histoire et l'économie politique d'une région d'émigration et le caractère culturel lié à cette histoire est cruciale, et il est plus intéressant encore d'y repérer les caractéristiques différentielles des futurs émigrés ; user des catégories trop simples de « paysans » ou d'« ouvriers » se révèle insuffisant, car des différences importantes peuvent également être présentes à l'intérieur de telles unités classificatoires ; pour n'en citer qu'une, les spécificités régionales peuvent se révéler bien plus que des nuances.

Malheureusement, nous n'avons pas pu approfondir l'examen de ce type de différences structurelles, principalement à cause de l'échantillonnage insuffisant que représentaient nos informateurs, aussi bien que de la structure de nos enquêtes de terrain : mettre en évidence de telles particularités exigerait plusieurs entretiens approfondis avec les mêmes personnes, échantillonnées selon un certain nombre de critères, qui comprendraient l'origine locale. Or, notre méthode a été toute autre, comme nous l'avons dit. Une analyse plus étendue des caractéristiques culturelles des régions d'émigration serait également idéalement intéressante, car nous nous sommes uniquement penchés sur les spécificités culturelles cristallisées schématiquement entre le Nord et le Sud de l'Albanie et entre les communautés religieuses, chrétiennes et musulmanes. Ces spécificités, nous l'avons vu, sont perçues en tant que telles, sans pour autant représenter toujours des différences importantes ou même réelles.

Notons encore, avec le même auteur, que les relations avec l'administration et l'Etat d'une part, avec les compatriotes en situation d'immigration, de l'autre, sont

essentielles pour l'adaptation et la réussite dans le pays d'immigration. La constellation politico-économique a également un impact sur les rapports sociaux et les orientations culturelles, et par conséquent sur le capital socio-culturel que les immigrés peuvent mobiliser dès leur arrivée (Vermeulen, 2001 : 39).

C'est pourquoi nous nous sommes également intéressés, dans le **Chapitre 10**, à comprendre certains éléments significatifs de ce que signifie être albanais, et à le comprendre en travaillant l'histoire récente de l'Albanie (aussi bien que les mythologies constitutives qui la traversent) ; nous avons voulu à l'occasion examiner comment cette identité ethnico-nationale était perçue par les Albanais eux-mêmes. Dans ce même registre, nous avons antérieurement cherché, dans le **Chapitre 8**, à éclaircir les relations des Albanais avec leurs compatriotes en situation migratoire ; nous montrions ainsi la faiblesse de réseaux migratoires peu étendus – élément qui n'est pas étranger aux caractéristiques de la culture d'origine, comme le souligne H. Vermeulen. Nous avons ainsi pu mettre en lumière une certaine méfiance, ou en tous cas un manque de confiance chez les Albanais, trait qui se révèle signifiant pour la compréhension de l'organisation particulière de leurs migrations à l'étranger.

Nous n'avons pas mené d'enquête sur les relations spécifiques des migrants avec le système politique du pays d'origine ; nous pouvons cependant noter que, dans les propos de nos informateurs, se marque une défiance générale à l'égard des instances d'Etat et, globalement, pour le fait politique²⁷¹. Cependant, la raison pour laquelle nous n'avons pas examiné de plus près ces liens est, d'un côté, que cela ne faisait pas partie de nos objectifs, et de l'autre, que l'Etat albanais, après les crises répétées qui l'ont secoué, ne forme pas, du moins pour l'instant, un acteur fort des migrations albanaïses internationales. Cependant rappelons que les changements apportés dans la politique extérieure du pays ont été décisifs dans la transformation de l'attitude du gouvernement grec envers les Albanais en situation migratoire.

²⁷¹ Gilles De Rapper (2000 : 28) suggère à ce sujet : « *les Albanais, en général, ont tendance à voir des Albanais partout et à leur attribuer beaucoup de choses. Par exemple, d'avoir créé cinq Etats : la Turquie, par l'intermédiaire d'Atatürk, la Grèce, grâce aux Arvanites ayant participé à la révolution de 1821, la Serbie, car les Karageorgévitch étaient d'origine albanaïse, l'Egypte, par l'intermédiaire de Mehmet Ali, et l'Italie, car Garibaldi était d'origine albanaïse. On remarquera que l'Albanie ne figure pas dans la liste, signe de la méfiance que les Albanais entretiennent envers leur Etat national* ».

Dans l'analyse faite aux chapitres précédents, nous nous sommes efforcés d'éviter les explications culturalistes sans minimiser pour autant l'importance des orientations culturelles ; selon nous, ces orientations doivent se comprendre d'abord dans la mise en perspective de l'histoire politico-économique des régions d'origine et de la période précédant la migration (Vermeulen, 2001 : 39). C'est pourquoi, idéalement, nous devrions traiter non simplement des « cultures albanaises » – chrétienne ou musulmane, du Nord ou du Sud –, mais aussi de la composition sociale et culturelle à la fois spécifique et hétérogène des populations immigrées. Cela s'éloignant de nos propos, nous n'avons pas privilégié une analyse si détaillée, qui était rendue par ailleurs d'autant plus difficile que les spécificités sociétales et culturelles des origines locales sont si nombreuses qu'on peut difficilement parler d'une communauté migratoire albanaise unique en Grèce. Seules des enquêtes visant chaque communauté séparément pourrait permettre d'aller plus loin sur ce sujet. Nous nous sommes efforcés, cependant, d'esquiver les pièges des stéréotypes nationaux-culturels simplistes, qui, comme le souligne très justement H. Vermeulen (*op.cit.*), « ne sont pas simplement insuffisants ; ils sont fallacieux ».

Dans le même temps, nous avons essayé de mettre en lumière la perception – par les personnes elles-mêmes – de leur identité ethno-nationale en situation migratoire ; nous avons ainsi pu constater les effets de l'image très négative renvoyée par la société de réception – grecque en l'occurrence – aux migrants albanais, par le biais d'un grand nombre de miroirs sociaux : la presse et les médias, l'opinion publique en général et l'école, dans le cas des enfants. Nous avons ainsi tenté d'examiner l'élaboration de l'identité albanaise en Grèce, voire sa « négociation » par les Albanais en situation migratoire ; rappelons que l'identité n'est pas un phénomène spontané : les identités culturelles, nous l'avons dit, sont fabriquées consciemment, en réponse au doute, à la dépréciation, au conflit ou à la concurrence qu'entraîne l'identité de l'autre, en l'occurrence de la majorité grecque. Cette dernière, dans son contact nouveau avec une immigration, se dote d'une identité basée sur une image de supériorité, « civilisatrice » et pose ainsi les conditions – les circonstances historiques concrètes – auxquelles les migrants albanais font face en Grèce ; la façon dont l'identité des migrants albanais s'élabore, se « négocie » ne peut se comprendre en dehors de l'étude de ce phénomène corrélatif ; pour reprendre le propos de Grigoris Paschalidis (2000 : 80), on a affaire là à un exemple typique dans lequel l'identité

culturelle se fabrique dans le cadre de la concurrence symbolique d'une communauté avec ses *Autres Importants*.

Tous ces faits ne sont ni linéaires ni caractérisés par des relations causales simples. La complexité et souvent l'ambiguïté des phénomènes ne permettent pas de distinguer aisément une précédence et une consécution. Ainsi, les raisons explicatives de l'ensemble des phénomènes, attitudes, comportements, stratégies, etc. ne peuvent être ramenées aux seules orientations culturelles des migrants ni aux seuls éléments qui structurent la société du pays d'immigration et son éthos de réception : nous l'avons souligné maintes fois, il s'agit d'un faux dilemme, puisque tous les éléments et facteurs jouent conjointement leur rôle dans la genèse des pratiques qui caractérisent les migrants albanais en Grèce.

Les enquêtes de Gilles De Rapper auprès des populations albanaises de Grèce, de Turquie ou d'autres pays, enquêtes que nous avons citées plusieurs fois, permettent d'isoler certaines particularités culturelles qui expliquent partiellement les attitudes constatées en Grèce. Ainsi, cet auteur remarque que la communauté albanaise installée en Turquie depuis plusieurs siècles se signale par une absence totale de revendication politique : les Albanais ne forment pas une « minorité » et ne cherchent pas à être reconnus comme telle. D'une manière générale, ils ne demandent rien d'autre que d'être des citoyens turcs ; ils cherchent à se fondre dans la société environnante sans risquer de se voir montrer du doigt en raison de leur origine. Le fait d'être Albanais ou d'origine albanaise ne s'exprime donc pas sur un mode politique et ne dépasse pas, en général, l'histoire familiale. Le cas des Albanais d'Istanbul est en ce sens révélateur : nombreux et conscients de leur origine commune, sinon d'une identité nationale, ils ne forment pourtant pas un groupe homogène et ne parviennent pas à s'organiser en tant que communauté, pas plus qu'ils ne cherchent à jouer un rôle politique au sein de l'Etat turc (De Rapper, 2000 : 27-35).

Il existe plusieurs similitudes entre cette posture et l'attitude des migrants albanais en Grèce ; les orientations culturelles se révèlent ainsi significatives. Nous l'avons montré, les réseaux formels en Grèce sont quasi inexistantes, ce qu'illustre, entre autres, l'absence d'organisation communautaire des migrants, et par-là même l'inexistence de revendications collectives. Comme Gilles De Rapper (*op.cit.*) le note dans le cas turc, l'appartenance à la communauté albanaise se reconnaît plus volontiers dans l'existence des réseaux familiaux que dans la constitution d'un groupe particulier, animé d'objectifs politiques. Les réseaux informels que constituent les

migrants en Grèce se fondent pareillement, nous l'avons vu, sur le lien familial/parental, et dans un moindre degré, sur l'origine locale.

L'empire du lien familial est également souligné par G. De Rapper dans le cas turc. Plus que sur la langue, qui se perd, le sentiment d'appartenance commune repose, chez les Albanais de Turquie, à la fois sur la notion persistante de l'origine et d'un destin historique communs, ainsi que sur une certaine conception du sang : les Albanais et gens d'origine albanaise partagent le même sang, dont quelques gouttes suffisent pour être reconnu comme Albanais. Les références au sang (« *gjak* » en albanais) et aux veines (« *damar* ») sont, par ailleurs, nombreuses²⁷², comme nous avons d'ailleurs pu le constater lors nos entretiens (rappelons les propos de nos informateurs cités dans le *Chapitre 8* au sujet de la méfiance intra-albanaise : on ne peut pas avoir confiance aux Albanais, qui sont ainsi par leur « sang » et leur « race »). Outre le sang et l'origine commune, les persécutions endurées dans le pays d'origine et l'expérience de l'exil maintiennent un sentiment communautaire important, du moins parmi les générations qui ont effectivement vécu ces événements ; en revanche, les générations nées en Turquie ont tendance à rejeter l'histoire familiale et à éviter de cultiver le sentiment d'appartenance qui en découle. Cette tendance est, par ailleurs, renforcée par les générations aînées elles-mêmes, qui cherchent à ce que leurs enfants et descendants soient tenus à l'écart de cette histoire difficile, et à ce qu'ils suivent la voie d'une ascension sociale continue, qui passe par une assimilation exemplaire dans la société turque (De Rapper, 2000 : 27-28).

Les pratiques de bon nombre de parents albanais en Grèce ne diffèrent en rien de celles des migrants albanais en Turquie, et la volonté d'assimilation de la deuxième génération se pose dans les mêmes termes. Les Albanais semblent avancer en Grèce et en Turquie les mêmes raisons à leur comportement : d'une part, leur propre souffrance, et, d'autre part, l'ascension sociale et l'inclusion plus facile de leur progéniture dans la société environnante. Ils semblent également utiliser à peu près les

²⁷² L'importance donnée au sang est révélatrice de celle accordée à la famille, au lignage et à la « race ». L'idée du sang sert d'ailleurs de fondement à celle de « race » ; celle-ci est moins dirigée contre les autres (de groupes dévalorisés comme les Tsiganes) que vers une valorisation de soi : les Albanais sont un groupe à part, une « race » à part, et leur continuité est assurée par la présence de sang albanais dans leurs veines (De Rapper, 2000 : 29).

mêmes méthodes : abandon graduel de la langue, absence d'entretien du sentiment d'appartenance...

Nous avons longuement disserté sur l'insertion individuelle et familiale dont les migrants albanais en Grèce, en Turquie, aussi bien qu'en Italie, semblent choisir le modèle, contrairement aux groupes migratoires qui optent pour l'organisation communautaire. Outre les orientations culturelles suggérées ci-dessus par le parallélisme entre Albanais de Grèce et de Turquie, rappelons que Véronique De Rudder (1987 : 123) avance l'hypothèse que le refus de la définition en termes communautaires constituerait un moyen, plus au moins collectif, de prévention contre la désignation exogène du groupe et par-là même sa stigmatisation ; autrement dit, ce refus aurait d'abord pour fonction d'empêcher l'hétéro-définition négative, qui, dans le cas grec, nous l'avons vu, est très pesante.

Reste à savoir si les Albanais en Grèce, du moins ceux qui visent une installation à long terme et sont les principaux acteurs des pratiques que nous avons décrites, font également « disparaître » toute trace de leur culture d'origine. En effet, dans un contexte où les sujets adoptent un prénom grec, font baptiser leurs enfants, affichent une religion autre que celle de la communauté d'origine et tendent à abandonner l'usage d'une langue maternelle qui se dévalorise graduellement, on peut s'interroger sur ce qui persiste de la culture d'origine ; on se demandera en particulier ce qu'il en est des habitudes culinaires, des chansons et de la musique traditionnelles, des fêtes et rituels familiaux et/ou locaux, etc.

Nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question sans effectuer les enquêtes d'orientation plus ethnologique qui n'entraient pas dans notre propos dans le cadre de ce travail. Nous nous contenterons donc de quelques brèves remarques. Comme nous l'avons évoqué au **Chapitre 8**, le lien majeur – et peut-être unique – des migrants albanais avec leur culture d'origine semble être la musique : les immigrants rapportent d'Albanie des DVD, des CD ou même des cassettes de musique populaire. Par contre, ni la lecture des journaux albanais ni l'installation de paraboles satellitaires afin de capter la télévision albanaise ne sont de pratique courante.

Le fait que ne se soient pas développés en Grèce de commerces ethniques où l'on pourrait trouver des produits alimentaires albanais semble indiquer que les migrants d'origine albanaise se sont pliés aux habitudes alimentaires grecques. Il est vrai que ces dernières sont très proches des leurs (quoique les plats albanais soient nettement plus pauvres...) Nous avons d'ailleurs pu constater nous-mêmes que les

migrants albanais en Grèce mangent comme les Grecs. Sur les tables auxquelles nos informateurs nous ont fréquemment invitée après la fin des entretiens, nous avons observé la salade grecque, le tzatziki, la viande grillée, etc., autrement dit, l'ensemble classique des plats populaires grecs.

Le décor intérieur des appartements des migrants ne rappelle en rien l'Albanie ; nous n'avons pas non plus repéré de souvenirs de la vie antérieure de nos informateurs dans ce pays. Tout rappelle les appartements des Grecs des couches populaires, où le lecteur DVD et la télévision sont présents dans presque toutes les pièces...

Nous ne sommes guère en mesure d'exprimer une opinion ou une hypothèse quant aux fêtes et aux rituels ; des enquêtes spécifiques doivent être entreprises. La proximité de frontière albanaise pourrait certes favoriser la solution des allers et retours à l'occasion des mariages, obsèques, ou autres manifestations et cérémonies traditionnelles ; mais la difficulté que les migrants rencontrent pour sortir de Grèce (sortie qui hypothèque en général la possibilité du retour) rend la chose fort rare. Ainsi, malgré la proximité géographique, les migrants se trouvent souvent coupés de leur univers socioculturel d'origine. S'associent-ils, à l'intérieur de leurs petits réseaux sociaux, pour pratiquer une cérémonie ou fêter des jours fériés ? Nous ne sommes pas en mesure de le dire. Il nous semble en outre particulièrement difficile de procéder à une enquête sur ce sujet, étant donnée l'« invisibilité » des migrants albanais en Grèce et leur organisation non-communautaire.

Partie IV : Les migrants albanais dans une métropole grecque. L'exemple de Thessalonique

Dans les chapitres précédents, nous nous sommes efforcés de mettre en lumière un ensemble des pratiques peu habituelles dans les migrations que nous avons regroupé sous l'appellation de « *stratégies d'adaptation* » : les changements de prénom, les conversions religieuses de façade, et la dévalorisation de la langue maternelle.

Nous pouvons émettre l'hypothèse que ces stratégies prennent également un sens territorial, dans la mesure où elles peuvent supposer la non-ségrégation dans l'espace sur une base ethnique. Cette dernière proposition tient à nos observations antérieures. La distribution caractéristique des Albanais sur le territoire national – à savoir leur distribution diffuse – nous a en effet amenés à nous interroger sur les *patterns* – les schémas – produits dans l'espace urbain par ce groupe. Il semblerait assez probable que cette distribution diffuse se produise également à une échelle plus petite, celle d'une ville. Ce qui tendrait à limiter ainsi des logiques de regroupements ethniques dans l'espace urbain, comme on peut l'observer dans d'autres contextes. Dans cette quatrième partie, nous nous donnons pour fonction d'examiner la justesse de cette hypothèse.

La méthode que nous allons employer est la cartographie à partir de laquelle nous tenterons de mettre en évidence la diffusion résidentielle des Albanais dans le territoire de la ville grecque. Nous examinerons plus particulièrement le cas de Thessalonique, deuxième plus grande métropole grecque après la capitale, et également la deuxième destination majeure des migrants venant s'installer en Grèce, les Albanais y compris. Notre travail de terrain – 19 entretiens qualitatifs auprès de migrants albanais résidant (au moment de l'enquête) dans le département de

Thessalonique – nous fournira, par ailleurs, quelques interprétations possibles des schémas migratoires engendrés dans l'espace urbain.

La raison principale qui justifie le choix de Thessalonique comme terrain d'enquête est que les approches quantitatives de la division sociale de l'espace supposent une connaissance préalable du terrain étudié. Parmi les problèmes que posent ces approches quantitatives (en l'occurrence l'utilisation d'un indice de ségrégation afin de cartographier les regroupements résidentiels des migrants), l'une des questions les plus délicates à résoudre est l'interprétation des résultats. Quelles que soient les techniques d'analyse utilisées, l'interprétation requiert des connaissances plus ou moins explicites des unités spatiales (le terrain étudié) et de certains de leurs attributs non ou difficilement quantifiables (Rhein, 1994a : 255), comme par exemple, l'histoire et le type d'urbanisation. Dans le cas des villes grecques, ces deux éléments présentent d'importantes divergences par rapport aux villes nord et ouest-européennes, ainsi que nous le verrons par la suite. En ce qui concerne Thessalonique, nous disposons d'une connaissance approfondie de ces différents aspects.

Le choix du cas de Thessalonique – cité historiquement très importante de la péninsule balkanique – résulte aussi du constat que les migrations des populations balkaniques qui se dirigent vers elle, sont loin d'être négligeables.

Enfin, il se justifie aussi dans la mesure où les études développées autour du problème des immigrations récentes en Grèce privilégient de loin le terrain d'Athènes. De manière significative, Thessalonique – la métropole du nord de la Grèce – demeure ainsi *terra incognita* pour la recherche.

Avant de procéder à l'examen de la diffusion dans l'espace urbain des ménages albanais, nous nous proposons, dans le **Chapitre 12**, de présenter de manière brève l'histoire récente de Thessalonique afin de mettre en lumière le contexte général d'installation des migrants. Nous présenterons plus spécifiquement les temps forts de la croissance démographique de cette ville et de son urbanisation. Nous décrirons également les caractéristiques principales de sa géographie humaine.

Le **Chapitre 13** se consacrera à l'exploration de l'hypothèse de la diffusion intra-urbaine des Albanais et de leur supposée « invisibilité » dans l'espace en tant que groupe migratoire. A cet effet, nous examinerons en particulier si l'espace s'ethnicise avec l'arrivée des Albanais, du moins là où ils sont très présents.

Enfin, dans le *Chapitre 14*, nous investiguerons les liens qui existent entre les stratégies d'adaptation des migrants albanais et les schémas de diffusion/concentration spatiale que ces mêmes migrants produisent à Thessalonique. Nous supposons, ici, que la distribution diffuse de ménages albanais et l'inexistence d'un marquage ethnique de l'espace – en un mot, l'« invisibilité » des Albanais en tant que groupe – pourraient constituer une composante supplémentaire de ces stratégies.

Chapitre 12 : Thessalonique entre deux siècles. Un bref récit

Thessalonique est actuellement le deuxième plus grand centre urbain de la Grèce après la capitale, Athènes. A la différence de cette dernière, Thessalonique, peuplée en 316 ou 315 av. J.-C., n'a jamais été abandonnée depuis, tout en étant marquée par une histoire continue de plus de 2300 ans. Ses caractéristiques géopolitiques, et surtout la sortie qu'elle offre sur la mer pour toute la péninsule balkanique, ont fait de Thessalonique, dès sa fondation, une cité convoitée par ses voisins slaves et ottomans, mais aussi par les pirates Sarazins, les Croisés, etc.

Nous n'avons pas la prétention de faire ici l'histoire complète de cette cité historique ; nous nous efforcerons uniquement de donner au lecteur des informations contextuelles sur la naissance de la métropole grecque contemporaine²⁷³. A cet effet, nous insisterons sur les aspects de son décollage démographique suite à la guerre civile, et par-là même de son urbanisation rapide quoique peu planifiée. L'absence de planification urbaine constitue, d'ailleurs, la « dot » de la ville actuelle et explique bien quelques schèmes de division sociale de son espace, schèmes qui nous seront utiles dans l'examen de l'installation des immigrants à Thessalonique. Pour fournir quelques explications schématiques aux phénomènes décrits, nous présentons aussi brièvement le contexte politico-économique de la période de l'après-guerre jusqu'à aujourd'hui.

²⁷³ Pour une histoire brève de Thessalonique dès son peuplement jusqu'au 4^{ème} siècle Av. J.-C., voir en Annexe, l'encadré gris intitulé « *Selanik, Solun, Salonique, Θεσσαλονίκη...: la ville cosmopolite convoitée* ».

« Dans les cent dernières années, Salonique avait plusieurs raisons pour tomber graduellement dans l'amnésie... » (Anastasiadou, 1994 : 167).

L'histoire récente de la cité de Thessalonique peut être retracée à la fin de la guerre civile grecque (1946-1949). Étant donné les circonstances sociopolitiques favorables, le processus (déjà amorcé préalablement) de consolidation d'une identité grecque à Thessalonique se perpétue. Notons, que cela se passe dans une ville qui jusqu'à très récemment fut par excellence cosmopolite et pluriethnique et dans laquelle la population grecque était minoritaire ; sa nomination comme « ville de Juifs » le souligne bel et bien. L'hellénisation de la ville advient à l'issue de la guerre gréco-turc en 1922, moment où les populations hellénophones de l'Asie Mineure sont obligées, par le Pacte de Lausanne, de se réfugier en Grèce. C'est ainsi que la population grecque de la ville augmente considérablement et devient majoritaire. Quant à la population juive, qui jusqu'en 1912 constitue la communauté la plus importante de Thessalonique, elle reçoit le coup de grâce avec sa déportation massive par les nazis, durant la Seconde Guerre Mondiale.

La physionomie sociale de la ville témoigne de ce basculement. D'une mosaïque de communautés ethnico-religieuses diverses (voir **Tableau 12.1**, en Annexe), on passe à une ville en quête d'une identité homogène – essentiellement grecque –, qui cherche à effacer son passé multiculturel. Plus encore, d'une ségrégation ethnique des diverses communautés installées à Thessalonique émerge une ville peu ou prou ségréguée socialement, ce processus ayant démarré dès la fin du 19^{ème} siècle...

12.1 Brève histoire politico-économique

Aux lendemains de la guerre civile, le rideau de fer sépare et « protège » plus que jamais Thessalonique des Balkans communistes. Selon George Prevelakis (2005) la direction politique grecque, nationaliste et fortement anticommuniste, souhaite investir au minimum dans cette ville considérée comme encore menacée par une invasion communiste. Le pays, dévasté par les guerres²⁷⁴ et dépourvu des

²⁷⁴ Guerres balkaniques (1912-13), première et seconde guerres mondiales, guerre civile (1946-49).

infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'industrie, voit son économie et ses forces productives s'effondrer et dépend entièrement de l'aide américaine du Plan Marshall. Dans ce contexte, la cité subit, durant les deux premières décennies de la Guerre Froide, une stagnation économique remarquable.

Le moment du décollage économique thessalonicien viendra uniquement après la stabilisation politique du pays. A partir des années 1960, Thessalonique développe son industrie, rééquilibre son économie et trouve sa place dans le réseau urbain grec (Prevelakis, 2005). Mais l'industrie de la métropole du Nord gardera un caractère périphérique tout au long de la décennie 1960-70 ; elle est surtout composée de petites et moyennes entreprises, au capital limité, orientées vers la production de biens de consommation. L'entrée à Thessalonique des capitaux étrangers privés, à partir de 1964, transforme, cependant, profondément l'économie de la région. Or, malgré les investissements massifs, les emplois industriels restent peu nombreux (Kalogirou, 1979 : 38-40).

Les années 1980 constituent pour Thessalonique une période de croissance industrielle, ce qui n'est pas le cas à Athènes, qui voit, pendant cette même période, son industrie décliner. Cependant, vers la fin de la décennie, le phénomène général de déclin du secteur de l'industrie manufacturière, très marqué en Grèce déjà au milieu des années 1980, ne pouvait que toucher – tôt ou tard – Thessalonique aussi, une ville dont 43% des actifs appartenaient au secteur secondaire en 1981 (contre 56,2% au tertiaire et 1,1% au primaire), (voir **Tableau 12.5** en Annexe), (Prevelakis, 2005).

La décennie 80-90, avec la chute du rideau de fer, apportera de nouvelles aspirations à Thessalonique qui rêve d'une revalorisation de son rôle économique et géopolitique historique dans son arrière-pays balkanique - un rôle à la hauteur de son glorieux passé. C'est ainsi que toute une littérature autour de la « Capitale des Balkans » ou la « Métropole des Balkans » voit le jour²⁷⁵. Certes, avec la fin de la guerre froide, Thessalonique connaît un nouveau retournement de sa fortune ; mais ni le contexte géopolitique des Balkans ni le niveau du développement de l'économie grecque ne peuvent soutenir ces aspirations.

Encore aujourd'hui, presque vingt ans après la chute des régimes communistes, la situation des Balkans reste indécise, puisque la stabilisation politique dans la péninsule n'est pas atteinte : la question du Kosovo demeure ouverte, les

²⁷⁵ Voir I. Kokkali (2001).

nouveaux Etats de l'ex-Yougoslavie, et surtout la Macédoine/ARYM et le Monténégro, sont très faibles économiquement et politiquement, et de grandes questions politiques restent ouvertes (identitaires, minoritaires, etc.). Parmi ces dernières le conflit nominal entre la Grèce et l'ex République yougoslave de Macédoine (ARYM) est celle qui soulève le plus d'inquiétudes en Grèce, et en particulier dans la Grèce du Nord.

La fin de la Guerre Froide et l'« ouverture » des frontières ont donné une bouffée d'oxygène à l'économie grecque, et plus spécifiquement à l'économie nord-helladique et thessalonicienne. Alors que l'intégration complète de la Grèce à l'espace économique européen menaçait sérieusement la survie des industries grecques – car elle supposait la disparition de toute forme de protectionnisme –, l'ouverture des marchés balkaniques, leur a offert de nouvelles perspectives. Ce changement géopolitique et économique a profité en particulier aux industries nord-helladiques.

Les industries grecques ont pu pénétrer l'économie balkanique grâce à une série d'atouts : proximité géographique, connaissance de la culture locale, flexibilité entrepreneuriale à cause de la petite taille des entreprises, production adaptée aux besoins de la clientèle balkanique, qualité meilleure des produits (par rapport aux produits balkaniques), niveau des prix plus bas que ceux des produits d'autres pays européens... Or, cette expansion commerciale et industrielle grecque dans les Balkans, pendant les années 1990, n'a pas pu « sauver » l'industrie grecque ; elle a plutôt contribué à retarder son assainissement. Car, l'expansion n'était pas accompagnée, sauf dans des cas exceptionnels, par une modernisation des entreprises. Celles-ci restaient dominées par la présence d'une main d'œuvre bon marché (à bas salaires). Elles étaient également pauvres en capital ou en technologie (Labrianidis, 2000a ; Labrianidis, 2000b). Il n'empêche que les changements géopolitiques récents se sont avérés largement bénéfiques pour l'économie de Thessalonique. La cité a ainsi pu retarder la manifestation d'une crise économique et industrielle qui semblait inéluctable au milieu des années 1980, et qui n'a finalement explosé qu'une vingtaine d'années plus tard. En effet, à l'heure actuelle, les industries de Thessalonique et de la Grèce du Nord ferment les unes après les autres...

Au début des années 90, l'économie grecque eut, outre la pénétration économique des Balkans, un deuxième « béquille » : l'immigration internationale et plus particulièrement balkanique. Comme nous l'avons vu précédemment, cette dernière approvisionne tous les secteurs de l'économie grecque d'une main-d'œuvre

bon marché quoique peu qualifiée. Les migrants ont entretenu les salaires à des niveaux très bas, et ont volontiers pris les travaux que les Grecs refusaient de faire, en particulier les travaux agricoles.

12.2 Naissance d'une métropole grecque ; la croissance démographique

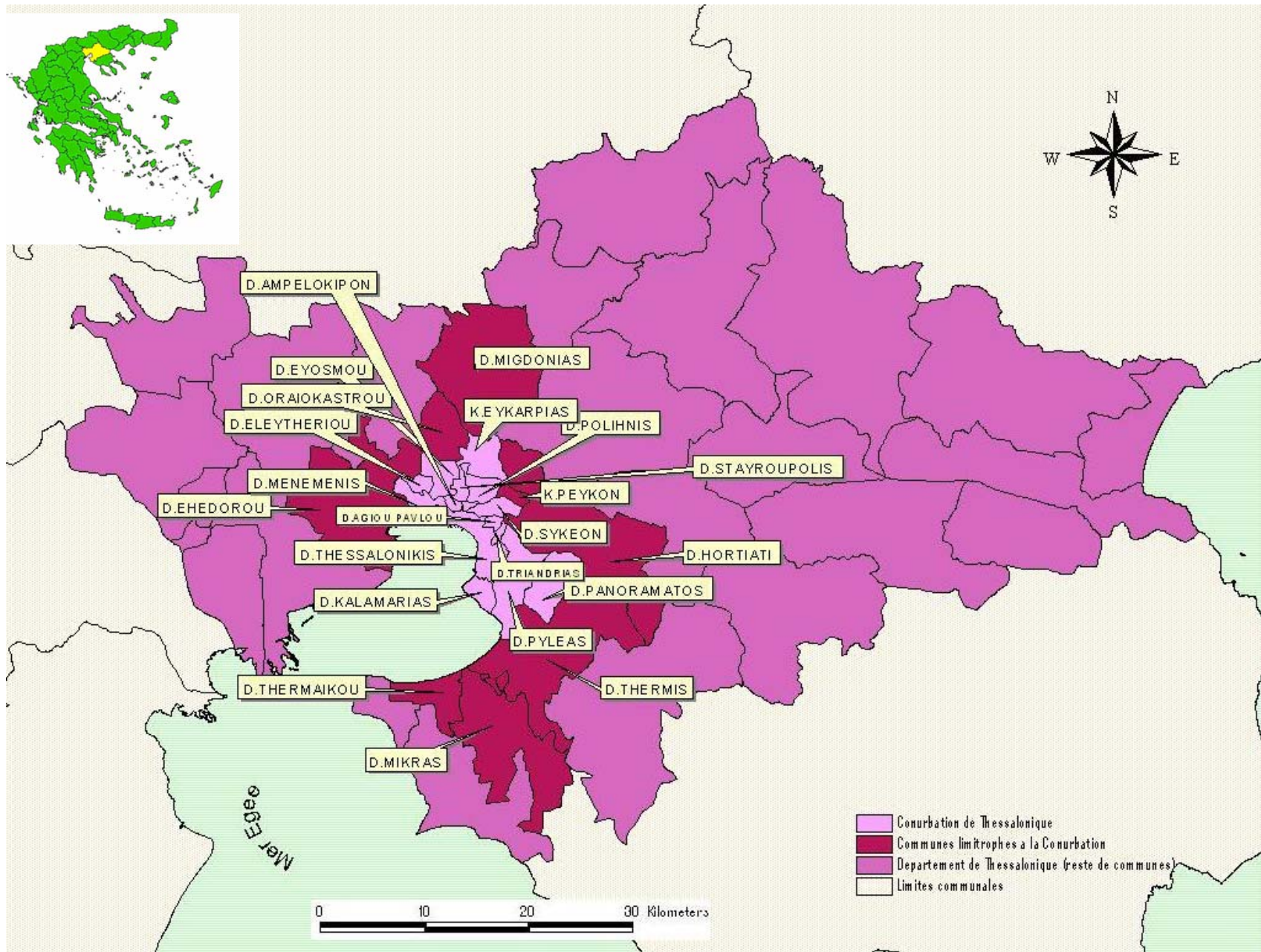
A la fin de la guerre civile s'amorce une forte urbanisation de Thessalonique. Les réfugiés de la guerre s'entassent dans quelques communes (dèmes) périphériques. Cela conduit dans la période 1940-1951 au doublement de la population des trois municipalités du secteur ouest²⁷⁶ du Grand Thessalonique. Une commune de l'Est (Kalamaria) – lieu historiquement peuplé par les réfugiés arrivés en 1922 (voir *Figure 12.1*, ainsi que *Tableau 12.3* et *12.4* en Annexe) – connaît également un accroissement de sa population de 96%. En même temps, la population du centre-ville décroît (-4%), (Kotzamanis, 2005 : 167).

Pendant les années d'après-guerre, la structure interne de l'agglomération se modifie. La population se concentre surtout dans les communes périphériques, avec une prédominance du secteur dynamique nord-ouest. En effet, les communes situées dans la partie ouest de l'agglomération thessalonicienne (sortie vers Athènes et la plaine de Macédoine) présentent un taux de croissance d'environ 200%, et ce dans une seule décennie. Or, malgré l'expansion industrielle contemporaine, ce n'est pas le développement industriel qui marque ce type d'urbanisation ; en revanche, l'économie urbaine dépend étroitement d'un circuit très précis : spéculation foncière – création de capitaux par cette voie – investissements de capitaux produits dans la construction, et ainsi de suite²⁷⁷ (Kalogirou, 1979 : 35). Nous reviendrons à cela dans la section suivante.

²⁷⁶ Voir encadré gris à la fin de la section.

²⁷⁷ Henri Lefebvre (1968 : 18) cite précisément la Grèce comme exemple d'un tel processus.

Figure 12.1 : Conurbation de Thessalonique et communes limitrophes



La décennie 1970-1980 constitue une période transitoire pour la démographie de la ville. Elle se caractérise par des taux d'accroissement plus faibles (+27%) qu'auparavant et par des redistributions de la population à l'intérieur de l'agglomération urbaine. Les dèmes (communes) les plus dynamiques sur le plan démographique de la période précédente (Kordelio, Evosmos, Polihni et Efkarpia) présentent cette fois-ci de faibles taux de croissance de leur population (<40%). En revanche, les régions de l'est du centre-ville (Panorama, Triandria, et – à un moindre degré – Pylea et Kalamaria) se distinguent graduellement comme les pôles les plus dynamiques de l'agglomération. Les deux premières dèmes connaissent un doublement de leurs populations (accroissement par 165 et 133% respectivement). Pour les deux autres, les accroissements enregistrés sont de l'ordre de 54 et 40%. Les communes ouest – Ampelokipoi, Menemeni, Stavroupoli, Sykies – constituent un deuxième pôle nettement moins dynamique démographiquement. Une tendance au déplacement du centre de gravité de la ville vers l'est s'observe déjà.

En 1981, on enregistre le premier décollage démographique de la ville : Thessalonique (706 000 habitants) concentre 7% de la population du pays (31% pour l'agglomération athénienne). Parallèlement, la redistribution de la population à l'intérieur de l'agglomération continue. Durant la période 1981-1991, des accroissements considérables de l'ordre de 55-145% sont enregistrés dans les secteurs orientaux de la ville – Panorama, Pylea, Kalamaria – et, à titre secondaire, dans quelques secteurs ouest (Kordelio, Polihni, Efkarpia) où la population augmente de 25-35%. La saturation du centre-ville incite ceux qui ont l'aisance économique (et surtout les ménages jeunes et socio-économiquement émergents) à se déplacer graduellement vers l'est. Ce n'est pas un hasard si le dème historique perd, à un rythme stable, sa population, tandis que les municipalités du secteur ouest et nord de la ville présentent des taux d'accroissement légèrement positifs, dus plus aux soldes naturels positifs qu'à leur attractivité. Par conséquent, les tendances au déplacement du centre de gravité de la population vers l'est, apparues déjà au cours de la décennie antérieure, se réaffirment.

Ces tendances ne se bouleverseront que partiellement pendant la période 1991-2001. Dans le Grand Thessalonique, les taux d'accroissement se stabilisent, quoique des variations considérables autour de la moyenne soient enregistrées. Pour la première fois trois municipalités, sur les quinze que compte l'agglomération, perdent leur population (Thessalonique, Triandria, Neapoli). En revanche, la croissance la

plus dynamique est mesurée dans les régions d'installation des primo-migrants (Evosmos, Efkarpia), mais aussi dans la municipalité de Panorama, qui continue à attirer les jeunes ménages socio-économiquement émergents. Ainsi, pendant cette période, le centre de gravité de la population se déplace partiellement vers l'ouest et le nord, dans la mesure où les communes de cette région constituent le lieu privilégié d'installation d'un nombre important d'immigrés internationaux.

Ces déplacements s'accompagnent, durant les vingt dernières années, par l'accroissement des municipalités et des communes qui – administrativement – ne font pas partie du Grand Thessalonique, mais qui en sont limitrophes. Ainsi, bien que le Grand Thessalonique présente un accroissement d'à peine de 13%, les communes qui se trouvent à 15 kilomètres de la municipalité centrale doublent et triplent leur population entre 1981 et 2001. Par conséquent, les municipalités et les communes limitrophes du Grand Thessalonique constituent, dès lors, une partie intégrante des fonctions de ce dernier et se développent de façon spectaculaire, devenant souvent des centres périurbains satellitaires de la métropole. C'est pour cela que ces communes seront incluses dans l'analyse cartographique qui suit. La métropole actuelle compte quant à elle près d'un million d'habitants (Kotzamanis, 2005 : 168-169,172).

12.3 La dot de la cité : urbanisation sauvage et construction illicite

Les années qui suivent la guerre civile sont marquées par une forte urbanisation d'Athènes et de Thessalonique, résultat de l'abandon des campagnes pendant la période des guerres. Nous l'avons vu, la migration urbaine vers Thessalonique dans la période actuelle est le moteur d'une croissance démographique exceptionnelle. Durant la période 1951-1961, l'agglomération s'accroît de près de 26% et dans la décennie suivante de plus de 46% (voir **Tableau 12.2** et **12.4** en Annexe). L'urbanisation de Thessalonique dure trente ans. Sa population, estimée à 300 000 personnes en 1951, s'élève à plus de 700 000 âmes en 1981 (Gouvernement Régional de Thessalonique, 2000 : 40 ; Kalogirou, 1979 : 35).

L'explosion démographique des années 50-60 s'est accompagnée d'une expansion spectaculaire de la ville, malgré la faible industrialisation. Seulement durant la période 1961-1965 plus de 5 000 immeubles sont construits, soit à-peu-près

le 1/6^e de la production totale de l'habitat en Grèce. Aussi bien les quartiers Ouest qu'Est sont peuplés par la vague d'immigrés/réfugiés, qui – face aux conditions difficiles d'hébergement – adoptent des comportements illicites (les « *afthereta* »²⁷⁸) ou semi-illicites (Kandyliis, 2004 : 75). Incapables d'offrir à la population ouvrière des logements décents ou même des terrains à bâtir en quantité suffisante, les gouvernements successifs se résignent à tolérer la construction arbitraire sur des « terrains agricoles » de 50 à 200 m². Mais en réalité, les hommes politiques et les autorités chargées de l'ordre public ne voient pas d'un mauvais œil cette dérive. Pour ces derniers, portés par des logiques clientélistes et le souci de légitimer le régime anticommuniste fortement autoritaire d'après-guerre, la construction illicite ouvre, selon G. Prevelakis (2005), de nouvelles possibilités inattendues d'un populisme au rabais. La construction illicite à Thessalonique a constitué un phénomène encore plus important qu'à Athènes, et elle a provoqué, comme à Athènes, de graves problèmes d'urbanisme, qui constituent la dot de la ville pour les années qui suivent.

Nonobstant les réussites quantitatives durant la décennie 1960-70, l'urbanisation présente plus que jamais un caractère parasite et déséquilibré. La localisation des nouvelles industries à intérêts étrangers dans le secteur ouest renforce la dissymétrie fondamentale entre le nord-ouest et l'est de l'agglomération urbaine. L'implantation des établissements industriels dans la partie ouest de l'agglomération, en particulier autour des axes routiers et ferroviaires vers Athènes et la Macédoine centre-occidentale, n'est pas surprenante ; car ici s'offre la possibilité de combiner l'infrastructure de transport nécessaire avec le bassin de main-d'œuvre présent sur

²⁷⁸ Les « *afthereta* » – dont la traduction française sous les termes d'habitat « spontané », « illégal » ou « hors plan » paraît inadéquate – furent un mode d'urbanisation très répandu en Grèce, et à Thessalonique plus particulièrement, mode qui survit encore aujourd'hui. Le processus d'évolution spontanée de la ville se présente apparemment en contradiction avec l'extension programmée de la ville. Par la force des choses et surtout sous la pression d'un afflux d'habitants, s'établit une dissociation entre l'aménagement de la ville au sens propre du terme (centre fonctionnel, réseau de circulation, infrastructures et services), et celui des franges urbaines – l'espace d'implantation sauvage de la population urbaine, surtout nouvelle (migrants micrasiatiques dans les années 20, migrants ruraux dans les années 50-60), (Kalogirou, 1979 : 125). Les estimations sur la population totale habitant dans des quartiers spontanés « illégaux » sont incertaines ; les maisons « hors plan » à Athènes varient entre 320 000 et 380 000 entre 1946-1966, et la population y résidant représente 45% de la croissance athénienne (Romanos, 1970 : 30). Pour plus d'informations sur les « *afthereta* », voir aussi Romanos (1973).

place. Rappelons que depuis le début du siècle c'est ici que les couches sociales les plus défavorisées s'installent (Kalogirou, 1979 : 38-40).

Le développement caractéristique de la ville grecque de l'après-guerre, soit la spéculation foncière sans remembrement, crée un patchwork inachevé à Thessalonique. Le parcellaire pavillonnaire est remplacé au fur et à mesure par une typologie d'immeubles constitués d'appartements mitoyens. Cette urbanisation spontanée s'assimile aux tracés existants. Elle maintient notamment la forme et la dimension des îlots et incorpore les obstructions ou contraintes imposées par le caractère du terrain. La densification systématique de la ville fait écho à la forte croissance démographique, tout en produisant une mixité opérationnelle sociale aussi bien qu'économique. Ainsi, l'on ne manque pas de vivre l'urbanité intensément même dans les parties les plus défavorisées de la métropole, comme c'est le secteur ouest de Thessalonique (Smets, 2000 : 19).

L'aménagement urbain est également presque inexistant. Quant à l'habitat plus précisément, les plans d'urbanisme viennent toujours après l'urbanisation. Le type dominant d'urbanisation périphérique est, nous l'avons dit, l'habitat spontané « hors plan », toléré par l'Etat qui se montre incapable de fournir un logement social aux travailleurs. En effet, le logement ouvrier financé par l'Etat ne couvre qu'une très faible proportion du cadre bâti. Le mode dominant de production de l'espace est la construction par les promoteurs de petits immeubles collectifs qui remplacent les maisons traditionnelles ; la spéculation foncière donne le coup de grâce à l'image de ville balkanique qu'était Thessalonique (Kalogirou, 1979 : 38-40).

Le secteur ouest de Thessalonique

L'ensemble constitué par les quartiers ouest de Thessalonique comprend les municipalités d'Ambelokipi, Eleftherio-Kordelio, Evosmos, Stavroupoli, Neapoli, Polihni et Sykies. Ces municipalités occupent le secteur nord-ouest de l'agglomération urbaine de Thessalonique, et couvrent une surface de 445 hectares, soit environ 46% de la superficie totale de la Conurbation de Thessalonique.

Du point de vue de l'urbanisme, ces quartiers sont caractérisés par une organisation sans rigueur, un manque de cohésion du tissu urbain, l'absence de centralité, le manque de lieux consacrés aux fonctions centrales, l'insuffisance des équipements sociaux et des infrastructures en général, la dégradation de l'environnement naturel. En bref, il s'agit d'une zone urbaine dégradée. La situation est, par ailleurs, aggravée par le fait que ce territoire est isolé – aussi bien

visuellement que d'un point de vue fonctionnel – de l'environnement naturel, en raison d'une part de la concentration des entreprises industrielles à l'ouest et au nord, et d'autre part par des barrages successifs du côté de la mer (axes routiers, installations ferroviaires et portuaires).

Cependant, la qualité de l'habitat individuel ne diffère pas tellement de la qualité moyenne de l'habitat construit dans le reste de la ville. En outre, malgré un paysage urbain qui manque de forme et d'homogénéité morphologique, les quartiers ouest constituent l'une des régions les plus dynamiques et animées de la ville, loin des cités-dortoirs des villes de l'Europe occidentale. Ces quartiers, où depuis le début du siècle trouve refuge une population nombreuse issue de divers courants d'immigration, accusent une croissance démographique particulièrement rapide – plus importante que l'ensemble de la Conurbation entière.

Peuplés par vagues successives, ces quartiers sont initialement habités par les réfugiés de l'Asie Mineure et du Pont, lesquels – quoiqu'à l'origine provisoirement installés – finissent par s'attacher à l'endroit qui les a accueillis. A partir de 1975, une nouvelle vague de réfugiés cherche à son tour à s'établir provisoirement dans la partie ouest de la ville : il s'agit surtout de réfugiés politiques provenant des pays de l'Europe de l'est. Puis, viennent des groupes très nombreux de rapatriés de l'ex-Union soviétique, et enfin, arrivent des migrants économiques venus d'Albanie ou d'autres pays des Balkans.

Aussi défavorisée que soit la situation de cette zone ouest au sein de l'agglomération de Thessalonique, il n'est pas facile d'en déterminer les composantes. A titre d'exemple, la population présente des inégalités incontestables du point de vue de l'éducation : dans les tranches d'âge supérieures à 10 ans, une personne sur trois y est analphabète, contre une sur sept dans le reste de la Conurbation. Quant au pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur, il n'est que de 1,5%, pourcentage particulièrement bas par rapport aux 7,5% enregistrés dans le reste de l'agglomération. Ceci dit, en tant que lieu de résidence, les quartiers ouest de Thessalonique sont au dernier rang des préférences des titulaires d'un diplôme universitaire (Hastaoglou-Martinidis, 2000 : 30-31 ; Papamichos, 2000 : 38-39).

12.4 Migrations internationales à Thessalonique

Au 19^{ème} siècle Thessalonique est sans aucun doute une cité cosmopolite et multiculturelle (Benveniste, 2002). Suite à un long isolement imposé par la Guerre Froide, la réunification de l'espace économique de l'Europe centrale et orientale, la dynamique européenne et la mondialisation changeront, à la fin du 20^{ème} siècle, les données pour Thessalonique. D'une cité séparée de son espace vital – la péninsule balkanique –, Thessalonique devient ainsi à nouveau un des principaux centres

urbains de ce dernier. Les nouvelles migrations destinées vers la Grèce, et en particulier vers la métropole du Nord, témoignent des bouleversements géopolitiques récents.

Le département de Thessalonique compte, selon le dernier recensement, plus d'un million d'habitants dont près de 9% sont de nationalité étrangère. Il a été démontré, dans la *Première Partie*, que l'immigration à destination de la Grèce est par excellence balkanique ; ceci vaut encore plus pour Thessalonique. Si la population étrangère d'Athènes présente une diversité extraordinaire d'origines – les migrants de l'Asie et de l'Afrique étant installés dans la capitale très majoritairement – les populations migratoires de Thessalonique qui maintiennent souvent des attaches historiques avec cette dernière (par exemple les Arméniens et les Pontiques) sont pour leur part des populations dont les pays d'origine sont géographiquement proches de la ville. Les chiffres parlent pour eux-mêmes : 26% des Russes de Grèce sont installés à Thessalonique, et également 46% des Ukrainiens, 38% des Géorgiens, 7% des Albanais et 8% des Bulgares (*Tableau 7.15* en Annexe). Pour ce qui est la composition ethnico-nationale de la population étrangère de la ville, les individus originaires des pays balkaniques comptent pour 54%, alors que ceux issus des ex-Républiques soviétiques près de 30% (*Tableau 12.6* en Annexe). Les Albanais sont effectivement les plus nombreux (47% de la population étrangère de Thessalonique) et loin derrière viennent les Géorgiens (près de 16%). Les populations d'origine asiatique, américaine ou africaine représentent quant à elles un pourcentage négligeable (constituant respectivement 2%, 0,2% et 0,7%), ainsi que nous l'avons vu précédemment.

Le profil de l'immigration albanaise de Thessalonique, qui est au cœur de notre sujet, ne fait preuve d'aucune particularité, selon les données du recensement de 2001. De manière générale, à Thessalonique, les Albanais offrent les traits semblables à ceux du reste de la Grèce que ce soit en termes de composition d'âge ou sur le plan professionnel.

Chapitre 13 : Les Albanais à Thessalonique, un groupe collectivement « invisible »

Dans la plupart des grandes villes où existe un phénomène migratoire important, on constate souvent l'apparition de quartiers dits « ethniques ». Ce sont des espaces urbains fortement marqués par une présence étrangère dans lesquels un groupe ethnique finit par constituer un espace social souvent relativement autonome. Londres, New York, Paris, Tokyo, ou Amsterdam ont leurs quartiers juif, chinois, italien, indien... Ces quartiers n'offrent pas le seul regroupement résidentiel d'un groupe ; ils prennent appui à une infrastructure ethnique plus ou moins dense, à savoir des commerces, églises, clubs, écoles, presse, etc. Plus encore, ils se fondent sur des réseaux de relations étendues et intenses (Taboada-Leonetti, 1984 : 61-63). A la suite de Christine Lelevrier (2003 : 161-163), la notion de regroupement est utilisée pour désigner la surreprésentation d'étrangers par rapport aux autochtones ou pour rendre compte de la prédominance d'une nationalité sur un territoire – territoire qui peut aller de la ville à la cage d'escalier.

Les quartiers « ethniques » persistent malgré le renouvellement opéré par les vagues successives de migrants qui viennent remplacer ceux qui, issus d'une première génération, quittent le quartier dans un mouvement d'ascension sociale. Mais, l'existence d'espaces urbains appropriés par des minorités est souvent perçue comme une menace par la population autochtone. Dans le cas français, plus particulièrement, selon Isabelle Taboada-Leonetti, l'inquiétude des populations locales est due non seulement aux questions d'insécurité ou de dégradation du cadre urbain (comme cela a été avancé habituellement à propos de la Goutte d'Or à Paris ou des Minguettes à Lyon) ; mais, plus profondément, cela s'explique aussi par le fait qu'un grand nombre des Français semblent percevoir ces « enclaves ethniques » comme des bases territoriales permettant et favorisant le ressourcement culturel et identitaire des minorités (Taboada-Leonetti, 1984 : 61-63).

Les regroupements résidentiels d'immigrés dans la ville alimentent des débats politiques tout autant qu'ils suscitent des interrogations sociologiques. Les débats idéologiques se cristallisent autour d'une opposition entre le modèle républicain français de la mixité résidentielle (Lelevrier, 2003 : 161-162) – qui est édictée en norme (Henu & Berra, 2003 : 197) – et les dangers d'un « communautarisme » de repli, d'une ségrégation à l'américaine. Les interrogations sociologiques, d'autre part, portent plutôt sur les effets de ces regroupements, sur les processus d'intégration des immigrés dans la ville (Lelevrier, 2003, *op.cit.*).

Jacques Barou (2003 : 266) suggère que le rapprochement résidentiel exprime, de la part des migrants, surtout un souci de protection contre une situation déstabilisante. Dans certains cas, il ne constitue qu'une phase très temporaire durant laquelle le groupe est confronté à des circonstances difficiles sur le plan matériel et psychologique ou à une discrimination forte de la part de la société d'accueil. Au lieu de voir dans ces quartiers des lieux de transit de caractère à la fois résidentiel et social, conservant une fonction très ouverte, les observateurs externes ont tendance, selon le même auteur, à appréhender là la formation d'un territoire conquis par un groupe allogène décidé à s'y enfermer pour maintenir son identité d'origine au mépris des valeurs de la société dans laquelle il était immergé.

Cependant, l'ethnicité, telle qu'elle s'exprime à travers l'habitat, nous l'avons déjà évoqué, n'aboutit pas forcément à des schémas de concentration résidentielle. Certains groupes de migrants pratiquent la dispersion résidentielle en se redistribuant dans le territoire urbain. La pratique de la distribution n'est point le signe d'un affaiblissement de l'ethnicité de ces groupes. Plus encore, l'on aurait tort d'interpréter les stratégies migratoires opposées de regroupement ou de diffusion comme le signe d'une volonté ou d'un refus de s'intégrer. Chacune à leur manière, elles exprimeraient plutôt une forme de réaction appropriée aux circonstances créées par la situation migratoire et à partir des ressources particulières dont dispose chacun des groupes de migrants pour y faire face (Barou, 2003 : 263, 266). Autrement dit, elles exprimeraient une *stratégie* migratoire, au sens défini dans notre introduction.

A la différence de plusieurs groupes migratoires qui ont tendance à se regrouper dans des endroits spécifiques à l'intérieur ou à la périphérie des villes et à former souvent des quartiers « ethniques », les Albanais semblent privilégier d'autres schèmes territoriaux. Leur dispersion dans l'espace national grec suscite le soupçon que leur distribution diffuse se répète également au sein de l'espace urbain et

périurbain. Et cela sans marquer ethniquement l'espace, c'est-à-dire sans offrir une visibilité collective à travers des commerces albanais, des lieux de culte particuliers, des écoles ou des cafés albanais, etc. Nous nous efforcerons à présent d'explorer cette hypothèse par étapes.

La première étape aura pour fonction d'étudier le regroupement ou la dispersion des Albanais à Thessalonique. Par un recours à la cartographie, nous allons explorer la *prise de place* à Thessalonique des ménages albanais. Nous allons de surcroît effectuer une comparaison avec les *patterns* ou *schémas* spatiaux des migrants bulgares. La seconde étape vise à analyser la soi-disant *ethnisation* de l'espace : y-a-t-il à Thessalonique une infrastructure ethnique – albanaise – qui donnerait à un quartier la teinte ou la marque du groupe en question ?

Pour esquisser le cadre général dans lequel se positionnent les phénomènes qui nous intéressent, dans un premier temps, nous procurons une brève présentation des schémas de ségrégation spatiale dans les métropoles grecques – Athènes et Thessalonique.

13.1 Schémas généraux de ségrégation dans les métropoles grecques

Athènes, à l'instar d'autres villes de l'Europe méditerranéenne – essentiellement Thessalonique –, ne peut pas être bien saisie au travers d'une analyse spatiale traditionnelle. En général, les points de vue dominants portés sur les villes nord et ouest-européennes et nord-américaines distordent plutôt les caractéristiques du développement urbain euro-méditerranéen, et ont donc été caractérisés comme inadéquats pour l'étude des villes grecques aussi bien que de beaucoup d'autres villes méditerranéennes (Leontidou, 1990 : 8-12 ; Leontidou, 1995 ; Leontidou *et al.*, 2002).

Dans ce contexte général différent, la ségrégation spatiale ayant lieu dans les métropoles grecques ne suit pas les mêmes processus que dans les villes du Nord et de l'Ouest de l'Europe et/ou de l'Amérique du Nord²⁷⁹, où la polarisation et la

²⁷⁹ T. Maloutas (2007) souligne l'importance des paramètres contextuels de chaque ville. Ainsi, selon cet auteur même les villes nord et ouest-européennes ne sont pas toujours bien saisies au travers du modèle de la ville globale de Saskia Sassen (1991), de loin influencé par la réalité des

ségrégation sociales dans les modèles résidentiels semblent être plus intenses que dans les centres urbains grecs²⁸⁰ (Maloutas, 1992 ; Leontidou, 1996).

Parmi les raisons explicatrices de cette distanciation du modèle nord-américain et ouest-européen figure en tête le fait que dans les villes grecques, le fordisme et les évolutions post-fordistes ont pris place dans un contexte marqué par la capacité d'action limitée des villes grecques. Par conséquent, en Grèce, les territoires urbains se rapprochent, selon Thomas Maloutas (2000a), plutôt d'un modèle sud-européen de métropole, caractérisé par une composition sociale plus métissée et des schémas résidentiels relativement plus diffus. Le développement et le surgissement des phénomènes de « nouvelle pauvreté » sont retenus par la fonction de quelques structures et dispositifs qui privilégient la cohérence sociale et la stabilité spatiale ; parmi ces dispositifs le plus important semble être les réseaux de solidarité familiale.

Cependant, les villes sud-européennes, et les villes grecques en particulier, ne sont pas complètement épargnées par des phénomènes de ségrégation socio-spatiale ; des segmentations territoriales relatives aux différentes strates socioprofessionnelles de population existent pourtant et semblent toujours devenir plus importantes au cours du temps (Maloutas, 1999 : 199-200, 221-222, et 2000a : 94-95 ; Arbaci, 2005 ; Leontidou, 1996 : 258).

L'objectif ici n'est point de comparer les différents processus spatiaux des villes sud-européennes et nord et ouest-européennes ni de présenter les caractéristiques qui distinguent les premières (et donc également les villes grecques) des dernières²⁸¹ ; il s'agit plutôt de décrire les caractéristiques générales des phénomènes de ségrégation à l'œuvre dans les grandes villes grecques, afin de comprendre et expliquer leur nouvelle géographie, produite par l'arrivée des migrants et leur prise de place dans l'espace urbain.

métropoles nord-américaines. Voir aussi C. Hamnett (1996) et E. Preteceille (1995) pour les cas de Londres et de Paris respectivement.

²⁸⁰ Pour une analyse détaillée de la géographie sociale des deux métropoles grecques, voir L. Leontidou (1990 : 128-136).

²⁸¹ Une littérature abondante existe, d'ailleurs, sur ce sujet. Voir par exemple Leontidou (1990) et (1995).

Une ségrégation sociale peu accusée dans les premières décennies de l'après guerre

Les villes grecques ont longtemps été caractérisées par des phénomènes de ségrégation plus modérés que ceux du nord-européen. Une des principales raisons de cette donne semble être une certaine mixité de la population – résultat à son tour des raisons évoquées peu avant – plutôt typique des villes grecques, et peut-être des villes sud-européennes en général (Leontidou, 1990 : 11). Des populations de différentes origines sociales avaient été installées aux mêmes endroits de la ville ou dans des lieux avoisinants. Ce mélange est un résultat des processus historiques du développement urbain, caractérisé par une participation directe de l'Etat très limitée et ce dans plusieurs domaines, y compris la protection sociale, l'habitat et, comme nous l'avons dit précédemment, la planification de l'espace (Vaiou, 2002 : 380-381).

Pour la planification de l'espace, rappelons qu'un des aspects principaux est le fait que la législation au lieu de précéder les différentes pratiques illégales/informelles vient souvent à leur suite. La pratique du « semi-squattage » de l'espace urbain²⁸², en particulier, est comptable pour une partie des phénomènes. Elle a contribué à la fragmentation de la propriété urbaine et à l'ample diffusion aux couches populaires en phase d'urbanisation des profits produits par le « semi-squattage ». Elle a suscité aussi la « fixité » des ménages dans l'espace. A travers la petite propriété, ces groupes ont évité la marginalisation et ont renforcé leur position dans la petite bourgeoisie. En même temps, la propriété était souvent perçue comme un *sas* de protection pour l'avenir (Vaiou, 2002 : 380-381).

²⁸² La terre en dehors du plan local d'urbanisme, désignée comme « agricole », tient lieu illégalement de logement. Ainsi, quand on construit de l'habitat dans les terres « agricoles », les terrains sont considérés comme « semi-squattés ». Sous la pression populaire, la frontière du plan officiel d'une ville est prolongée pour incorporer ce type de zones semi-squattées, après qu'elles aient déjà été bâties (Vaiou, *op.cit.*, 380-381). De nouvelles couches de développement illégal ont été graduellement ajoutées autour des noyaux initiaux. Ainsi, les aires bâties d'Athènes, et des villes grecques en général, ont été étendues sans planification, par des « légalisations » successives (Leontidou *et al.*, 2002). En outre, une autre pratique fréquente de ces quarante dernières années est qu'une législation spéciale légitime les logements illégaux et donne à leurs propriétaires l'occasion de développer leur terre (Tsoulouvis, 1998 : 18).

Comme le suggère T. Maloutas (2004 : 199) pour Athènes, pendant les premières décennies d'urbanisation rapide de l'après-guerre²⁸³ et dans un contexte de mobilité sociale élevée, la métropole grecque était caractérisée par des divisions sociales plutôt réduites dues à la fois aux conditions du marché du travail et aux processus de reproduction sociale centrés sur la famille. Dans ces circonstances, la ségrégation a suivi un schéma de division très large et graduelle entre un secteur « bourgeois », dans la partie centrale et orientale de la ville, et une partie occidentale de classe ouvrière se prolongeant à la périphérie étendue. Ce schéma de « continuum social » a été progressivement établi par l'agrégation de petites opérations de logement via l'autopromotion, alors que de grands projets publics ou privés de logement, qui pourraient avoir eu comme conséquence la juxtaposition spatiale des espaces sociaux résidentiels clairement délimités, étaient complètement absents (Maloutas, *op.cit.*, Leontidou *et al.*, 2002 : 4-12 ; Burgel, 1981).

A Thessalonique, également, les plus grandes parties du tissu métropolitain ont été historiquement caractérisées aussi bien par la stabilité d'une population mise socialement (ou mieux à une base familiale) en réseau que par une mixité d'activités, qui quant à elle était étroitement corrélée à cette stabilité.

Aujourd'hui même, les deux métropoles, Athènes et Thessalonique, se caractérisent de manière significative par cette fixité au lieu de résidence, parce que le choix de ce dernier est encore dominé par l'existence de propriété immobilière familiale dans des endroits spécifiques de la ville (Maloutas, 2003a).

Périurbanisation, immigration et changements aux schémas ségrégationnels des métropoles grecques

La stabilité et la fixité des populations dans l'espace induisent cependant des réarrangements internes significatifs qui créent de façon régulière un nouveau paysage social. Le sentiment précédent d'une ségrégation sociale limitée s'annihile ainsi progressivement. Dans les deux métropoles, ces restructurations internes concernent

²⁸³ L. Leontidou *et al.* (2002) estiment que la périurbanisation populaire des années 50 et 60, a précédé l'urbanisation. Durant la période 1940-1971, les migrants ruraux internes, motivés en partie par la nécessité d'échapper à la pauvreté rurale tout autant qu'aux « effets secondaires » de la guerre civile,, et également conduits par la recherche d'emploi et d'une meilleure vie, « ont envahi » Athènes et ont « colonisé » la terre suburbaine bon marché près des usines industrielles. Voir aussi Leontidou (1990).

deux processus distincts. On observe à la fois l'émergence, dans les années 1970-80, de phénomènes de périurbanisation – à savoir le transfert du centre de gravité de la population vers la périphérie métropolitaine – mais aussi l'apparition d'importants flux migratoires extérieurs à la Grèce pendant les années 90 (Maloutas, 2003 ; Kotzamanis, 2005).

La périurbanisation observée dans les années 70 était déclenchée par la dégradation des centres-villes, un résultat de la construction dense, le manque d'infrastructure et la pollution atmosphérique, ainsi que la formidable augmentation de la possession de voiture privée. Ce mouvement, qui a eu comme conséquence la diminution de la population des municipalités centrales des deux conurbations, concerne principalement les classes sociales supérieures et moyennes. Ceux qui ont une solvabilité financière – et surtout les ménages jeunes – quittent les centres-villes saturés pour se déplacer graduellement vers l'est.

Par conséquent, la position incontestable des centres-villes comme pôles de concentration des catégories sociales supérieures a été, en 20 ans, sensiblement renversée. Au contraire, les couches sociales inférieures, et en particulier les classes ouvrières, ont maintenu une organisation spatiale beaucoup plus stable, en raison de leur plus grande dépendance aux réseaux familiaux locaux, de l'occupation de leur propre propriété immobilière, et d'un accès plus réduit aux moyens de transport privés.

Parallèlement, les secteurs occidentaux et les banlieues occidentales tant d'Athènes que de Thessalonique – qui connaissent quant à eux, tous, une augmentation significative de leur population – constituent actuellement un espace très peu diversifié socio-économiquement. Car, ici, se concentrent, en règle générale, les strates sociales populaires et défavorisées. Les minorités, les réfugiés et les migrants internationaux intensifient, avec leur présence, cette image de ségrégation sociale (Maloutas, 2003a et 2000b : 46 ; Leontidou, 1996 : 262-263 ; Leontidou *et al.*, 2002 ; Kotzamanis, 2005 : 168)

Cependant, les réfugiés et les migrants sont venus s'installer également – et même majoritairement – dans les centres-villes des deux métropoles grecques. La composition sociale des zones centrales tend ainsi à être plus mélangée, ce qui – du moins théoriquement – a un impact sur la diminution de la ségrégation sociale générale, c'est-à-dire au niveau de l'agglomération entière (Emmanuel, 2002 : 55). Néanmoins, cette mixité sociale cache des formes de séparation constituées à micro-

échelle sur la base des caractéristiques résidentielles et urbaines de ces secteurs. Ce genre de ségrégation prend principalement la forme d'une « ségrégation verticale » (Leontidou, 1990 : 11 ; Maloutas & Karadimitriou, 1999), et s'attache à une combinaison d'usages et de groupes sociaux dans les mêmes secteurs de la ville ou même dans les mêmes immeubles²⁸⁴.

Néanmoins, les schémas de ségrégation à micro-échelle ne prennent pas uniquement la forme d'une ségrégation verticale. Les schémas spatiaux d'exclusion sociale actuels diffèrent du passé dans un sens crucial : les strates de population socialement exclues, qu'il s'agisse de chômeurs de longue durée ou de groupes des migrants et des réfugiés, ou de n'importe quelle autre catégorie, vivent dans de petites poches non aussi facilement distinguables que dans le passé. Dans les années 60, l'exclusion sociale était beaucoup plus répandue à l'échelle régionale, alors que dans les villes elle créait des zones de richesse et de pauvreté plus clairement distinguables. Les inégalités socio-spatiales d'aujourd'hui, au contraire, créent une mosaïque complexe (Tsoulouvis, 1998 : 39-40).

L'installation des migrants dans les deux métropoles grecques

Contrairement au modèle classique de l'École de Chicago (Park *et al.*, 1925 ; Burgess, 1925 ; etc.), à Athènes et à Thessalonique, les migrants internationaux n'ont pas constitué la force conductrice de l'expansion périurbaine. Le mouvement des classes sociales supérieures et moyennes vers les communes périphériques et les banlieues (orientales), et les résultats qu'ont eu ces mouvements dans les zones centrales des deux métropoles, ont amené les migrants à s'installer principalement dans les secteurs évacués (Leontidou, 1990 : 9-11 ; Maloutas, 2003a). En d'autres termes, les migrants sont venus « remplir » les espaces vides laissés par les

²⁸⁴ Nombre de ménages aisés, habituellement propriétaires immobiliers, ont habité les appartements supérieurs d'immeubles de six ou sept étages du centre-ville. Les étages moyens ont été graduellement pris par des familles de revenu inférieur, des étudiants et des bureaux privés. Dans ces mêmes immeubles les migrants louent les appartements des étages inférieurs et des sous-sols, qui dans la plupart des cas avaient cessé d'être employés comme résidences, à cause des niveaux de pollution et de bruit. Certains appartements avaient même subi dans les années 70 et 80 une transformation en ateliers de manufacture ; d'autres avaient été complètement inutilisés et laissés au déclin pendant un moment (Vaiou, 2002 : 381).

mouvements internes de la population grecque (Kotzamanis, 1997 : 11-12), et aucunement l'inverse.

Ils se sont plus particulièrement installés dans de petits appartements des sous-sols et des étages inférieurs du noyau de la ville, parce que ces résidences représentaient la partie la plus dédaignée du marché du logement, et également parce que dans le centre-ville il y avait un parc de logements locatifs disponible plus important que dans les autres secteurs de l'agglomération. La prédilection pour le centre-ville est, par ailleurs, liée au fait qu'en général les primo-migrants choisissent de s'y installer afin d'être plus proches de meilleures et plus nombreuses opportunités d'emploi (Maloutas, *op.cit.* ; Vaiou, *op.cit.*).

Toutefois, tous les groupes migratoires n'ont pas suivi les mêmes *patterns* d'insertion spatiale. En outre, ces processus n'étaient pas identiques pour Athènes et Thessalonique. Une nette diminution de la population de la municipalité centrale de Thessalonique durant les années 2000 est en effet enregistrée, chose qui n'est pas du tout le cas d'Athènes. Notons que le dème (municipalité) central d'Athènes est celui qui attire une proportion très élevée des migrants internationaux de l'agglomération. Au contraire, à Thessalonique l'installation des primo-migrants amène une nette augmentation de la population de certaines municipalités occidentales de l'agglomération. Cela semble assez logique, puisque ces secteurs représentent les parties les moins chères de la ville en termes de prix de loyers (Lamprianidis & Lyberaki, 2001 : 206 ; Kotzamanis, 2005) ; mais ce phénomène s'explique, également, par d'autres logiques intrinsèques aux caractéristiques des populations migrantes nouvellement arrivées.

Enfin, il existe des différences notables dans les modes d'insertion spatiale des divers groupes migratoires. L'analyse qui suit, prenant appui à la cartographie, tente de mettre en lumière ces différences, et en particulier, d'exposer le mode d'insertion des migrants albanais dans l'espace urbain.

13.2 Les migrants albanais à Thessalonique

De nombreux universitaires ont souvent soutenu la thèse que les migrants albanais en Grèce sont installés de manière diffuse sur le territoire urbain, leur dispersion géographique étant expliquée par leurs caractéristiques socio-économiques (Labrianidis & Lyberaki, 2001 : 208-210 ; Hatziprokopiou, 2004 : 330).

Selon une enquête de DEPOS-MRC, en 1999 à Athènes, 35% des foyers dont le chef de famille était de nationalité albanaise habitaient la municipalité d'Athènes, sans pour autant former d'enclaves albanaises (Emmanouel, 2002 : 55, 58-59). Les conclusions de T. Iosifides et R. King (1998) ont été similaires : les immigrés albanais sont dispersés dans toute la ville, avec une concentration plus forte dans les endroits les plus défavorisés, sans pour autant que cela signifie qu'ils soient exclus des « beaux quartiers ».

Quant à Thessalonique, dans l'étude menée par L. Labrianidis et A. Lyberaki (2001 : 208-210), les habitations des Albanais interviewés se trouvent à proximité des couches sociales populaires grecques, plutôt dans le centre-ville et quelques quartiers ouest, tandis qu'un pourcentage bien plus bas de migrants habite à l'est de la ville, c'est-à-dire les quartiers les plus huppés. Quand c'est le cas, il s'agit, selon les mêmes auteurs, d'habitations très précaires. Panos Hatziprokopiou (2003 : 1045-1046) estime, par ailleurs, que les situations de « ghettos » – c'est-à-dire de fortes concentrations d'Albanais dans de quartiers dégradés spécifiques, où l'on observerait un déplacement progressif des locaux – n'ont pas été repérées jusqu'à présent.

Une petite enquête portant sur les Albanais résidant à Patras, la troisième plus grande ville grecque, permet d'ajouter à ces données quelques informations supplémentaires : il n'a pas été constaté une exclusion ou une marginalisation des immigrés albanais dans un endroit précis de la ville qui leur serait réservé. Si l'on constate une exclusion sociale et géographique, elle est due, selon la même étude, aux structures économiques et sociales existantes, et surtout à la politique du logement en Grèce (Anagnostopoulos, 2002 : 120).

Nous ne sommes pas en mesure, ici, de faire la liste exhaustive des auteurs qui argumentent pour la non-concentration spatiale des Albanais dans l'espace urbain grec ; il semble, néanmoins, qu'un nombre significatif d'entre eux estime qu'il ne se dégage pas de territoire géographique précis réservé aux Albanais à l'intérieur des villes grecques, et plus particulièrement à Athènes et à Thessalonique.

Notons, cependant, que ces conclusions se fondent pour la plupart sur des études de terrain, qui ne tiennent pas toujours compte des populations albanaises totales de Thessalonique ou d'Athènes, ni, le plus souvent, d'une partie représentative de ces populations. Leurs déductions dérivent plutôt de l'exploration de petits groupes d'immigrés et sont principalement appuyées sur des techniques d'échantillonnage telles que la méthode de « boule de neige » (« snowball »)²⁸⁵. Il s'ensuit, de fait, que ces méthodes se montrent insuffisantes pour soutenir conclusions quelconques concernant des larges populations dans de grandes unités spatiales telles que les deux métropoles grecques, Athènes et Thessalonique.

L'analyse des données statistiques du dernier recensement nous permettra d'éviter ce type de problèmes²⁸⁶. Il est, néanmoins, à souligner que, comme susmentionné dès le tout début de ce texte, les données censitaires n'offrent pas un enregistrement complet des étrangers en Grèce, tout en étant caractérisées également par un nombre remarquable d'insuffisances et d'inexactitudes. Cependant, malgré les faiblesses générales, les recensements constituent la source la plus complète de quantification de la population étrangère en Grèce.

Nous tentons, par la suite, une comparaison entre les schémas migratoires spatiaux des Albanais et ceux des Bulgares, avec pour objectif de mettre en lumière la

²⁸⁵ Les deux conditions nécessaires pour le succès de cette méthode sont le réseau de connaissances (amis, parents, co-villageois, etc.) des interviewés, ainsi que leur volonté de présenter l'intervieweur à une autre personne qu'ils connaissent. Cette dernière présentera l'intervieweur à quelqu'un d'autre et ainsi de suite, jusqu'à ce que la chaîne de connaissances soit épuisée. En d'autres termes, les chaînes d'interviewés sont créées par des personnes qui se connaissent (Tzortzopoulou, 2002 : 124 ; Psimmenos, 2001 : 89). Cependant, il semble que ce type de « chaînes de connaissances » n'est jamais épuisé, ce qui a donc comme conséquence la constitution d'un échantillon composé par des interviewés de profils très semblables. Or, un tel échantillon ne peut pas représenter une partie importante de la population en question. En outre, si l'on veut atteindre le plus de représentativité possible, selon la théorie, plusieurs chaînes de connaissances doivent être créées, ce qui est rarement le cas.

²⁸⁶ Il existe, cependant, des chercheurs qui font usage des données censitaires. A titre d'exemple, évoquons Thomas Maloutas (2007), qui examine des phénomènes de ségrégation des migrants à Athènes, et Giorgos Kandylis (2004), qui emploie les données censitaires de 2001 pour l'examen de l'hypothèse de concentration géographique (ou non) des migrants à Thessalonique ; d'autre part, Byron Kotzamanis et Dimitris. Stathakis (2007) emploient des données censitaires pour illustrer l'impact territorial de l'installation des étrangers au niveau national.

plus grande diffusion de ces premiers. Notons, ici, que nous avons choisi le groupe des Bulgares, non pas pour leur taille arithmétique à Thessalonique, mais pour leur histoire migratoire semblable à celle des Albanais : ces deux groupes appartiennent aux vagues migratoires récentes à destination de la Grèce, et ne détiennent pas une tradition migratoire historique dirigée spécifiquement vers Thessalonique²⁸⁷. En revanche, d'autres populations migratoires qui sont, de fait, de plus grande taille que celle de Bulgares – les Arméniens, les Géorgiens et les Russes – disposent de liens préalables avec cette ville. Par exemple, une importante communauté arménienne vit à Thessalonique depuis le 17^{ème} siècle (Moskof, 1978 : 20, 75-76), ce qui effectivement change beaucoup le contexte et les circonstances de réception et d'installation des nouveaux arrivants. A propos des Géorgiens et des Russes, il existe, par ailleurs, une particularité non négligeable : une part significative d'entre eux est constituée de Pontiques, qui, suite à la chute du régime communiste soviétique – mais même bien avant –, ont massivement migré en Grèce, et plus particulièrement à Thessalonique²⁸⁸, tout en étant considérés par l'Etat grec comme rapatriés d'origine grecque. Cela étant, leur statut est absolument différent de celui des migrants, tout en leur offrant, rappelons-le, des avantages considérables par rapport aux *simples* immigrés. Ces avantages engendrent très probablement des modes d'insertion dans la ville peu comparables à ceux des Albanais.

Rappelons, par ailleurs, que les Albanais du département de Thessalonique, dont la population totale atteint, en 2001, près de 1 100 000 habitants (1 017 037 étant des personnes de nationalité grecque), comptent un peu plus de 30 000 effectifs, soit

²⁸⁷ Les personnes concernées par de réseaux préexistants d'Albanais à Thessalonique (comme par exemple les flux entre Korçë et Thessalonique, étudiés brièvement antérieurement) ne doivent pas être arithmétiquement significatives par rapport à la population albanaise totale de Thessalonique. En outre, elles appartiennent, très probablement, à une population très spécifique : les Valaques de Korçë, qui forment un cas à part, pour des raisons diverses (dont certaines ont été mentionnées ailleurs). Quoiqu'il en soit, une enquête plus ciblée doit être effectuée afin d'élucider ces points. Cependant, des liens historiques des Albanais à la ville de Thessalonique ne sont aucunement évidents au même titre que pour les Arméniens et les rapatriés ex-soviétiques – pour la plupart, Pontiques.

²⁸⁸ Selon le recensement spécial administré par le Secrétariat Général pour les Grecs rapatriés (Ministère de Macédoine -Thrace) en 2000, 152 204 Grecs pontiques avaient déjà été installés dans le pays, dont plus que la moitié (environ 80 000) est venu de Géorgie, 31 000 de Kazakhstan, 23 000 de Russie et environ 9000 d'Arménie (Gropas & Triandafyllidou, 2005b). Une part importante de cette population a été installée dans le département de Thessalonique (**Tableau 13.1** en Annexe).

47% de la population étrangère du département ou près de 3% de sa population totale. La deuxième plus importante communauté étrangère est celle des Géorgiens (près de 10 500 âmes soit près de 16% de la population étrangère), suivie par les Russes (un peu plus de 4 600 individus soit 7% de la population étrangère), et enfin par les Arméniens et les Bulgares, qui atteignent respectivement à peine 3000 individus soit, pour chacun d'entre eux un peu plus de 4% de la population étrangère du département de Thessalonique (*Tableaux 7.15 et 12.6* en Annexe).

13.2.1 Quelques remarques méthodologiques sur les cartes

Les cartes qui suivent illustrent le Quotient de Localisation (QL) à Thessalonique pour les Albanais et les Bulgares. Le QL est un indice qui a l'avantage de la simplicité, de l'immédiateté et la facilité²⁸⁹ (Brown & Chung, 2006 : 129 ; Rhein, 1994a : 243), et est employé afin de comparer deux concentrations d'un sous-groupe : la concentration du sous-groupe dans une unité géographique spécifique, comparée à la concentration du même sous-groupe dans le secteur entier de l'étude. Le QL est représenté par le rapport suivant :

$$Q_i = \frac{S_i/S^*}{P_i/P^*}$$

$$Q_i = \frac{S_i/P_i}{S^*/P^*}$$

où :

i est l'entité géographique examinée (par ex. municipalité, commune ou district)

* est le secteur entier de l'étude (par ex. pays ou ville)

S est la population du sous-groupe (par ex. Albanais, Bulgares)

P est la population totale (par ex. la population entière d'une ville), (Alvanides & Kotzamanis, 2005).

Afin de pouvoir interpréter les schémas présentés par la suite, il convient d'expliquer les différentes valeurs que prend l'indice QL :

²⁸⁹ Pour une présentation synthétique des indices mesurant les dimensions de la ségrégation, voir D. Massey & N. Denton (1988) et C. Rhein (1994b), et pour une analyse critique des problèmes rencontrés quand on mesure la ségrégation, voir J. Brun (1994 : 32-38).

- pour des valeurs inférieures à 1 ($QL < 1$), c'est-à-dire pour les zones en couleur bleu sur les cartes, la population en question (par exemple, les Albanais) accuse une présence faible comparée à sa présence moyenne dans la ville entière. Ainsi, pour les communes en bleu foncé, le taux de la population du groupe examiné est bien inférieur à celui enregistré pour l'ensemble de l'aire étudiée : le groupe en question est donc sous-représenté ;
- pour des valeurs supérieures à 1 ($QL > 1$), c'est-à-dire pour les zones rouges, le pourcentage de la population en question (dans ces entités géographiques précises) est plus important que celui de l'ensemble de l'aire étudiée. En particulier dans les zones en rouge foncé ($QL > 4$), il s'agit des concentrations très importantes de la population en question : une surreprésentation dans cette entité géographique spécifique.

Les données cartographiées par la suite sont fournies par le dernier recensement de population et du logement en Grèce (2001) et concernent la population étrangère de Thessalonique. Quant à l'échelle spatiale employée, les deux premières cartes (**Figures 13.1** et **13.2**) illustrent respectivement les lieux de résidence des migrants albanais et bulgares dans le département/nome de Thessalonique (niveau administratif NUTS III). Le découpage géographique de ce dernier est fait à partir des municipalités/communes qui le constituent. Notons que le département, en tant que secteur étudié, dépasse les limites métropolitaines de Thessalonique, tout en englobant également des terres agricoles et des communes très rurales²⁹⁰. Nous prenons en compte, cependant, l'ensemble du département avec l'objectif de présenter, d'abord, la situation plus générale, puis, dans un deuxième temps, de nous focaliser sur

²⁹⁰ Nous sommes affrontés, à présent, au problème de la délimitation géographique de la métropole— problème non résolu, d'ailleurs, puisque le territoire métropolitain de Thessalonique (ou même d'Athènes) n'est pas officiellement délimité : il n'existe pas, pour l'instant, un découpage administratif, étant donné surtout que la « conurbation » (de Thessalonique et de la capitale) est jugée actuellement inappropriée pour décrire la vraie taille de la ville; ainsi, la notion de « conurbation » ne peut être employée. Pour un effort de délimitation de l'espace métropolitain de Thessalonique, voir E. Moutsiakis & D. Foutakis (2003).

l'ensemble géographique qui nous semble mieux représenter la métropole, c'est-à-dire la Conurbation de Thessalonique (le noyau de la ville), ainsi que ses communes limitrophes (*Figures 13.3* et *13.4*). Les évolutions démographiques dans ces communes durant la période 1990-2000, présentées antérieurement, soutiennent, par ailleurs, ce choix.

Par la suite, nous examinons la localisation des familles de ces mêmes communautés d'immigrés à une échelle plus fine, les découpages géographiques étant ici faits à partir des codes postaux à l'intérieur des municipalités/communes (*Figures 13.5* et *13.6*). L'aire étudiée est celle de la Conurbation de Thessalonique. Idéalement, notre étude devrait s'étendre également aux communes limitrophes de la Conurbation, puisque, comme susmentionné, la métropole s'étale actuellement hors des quinze communes de la Conurbation. Notons, cependant, que nous n'avons pas pu avoir accès à cette information supplémentaire ; nous nous contentons, ainsi, d'étudier de plus près uniquement le noyau de Thessalonique.

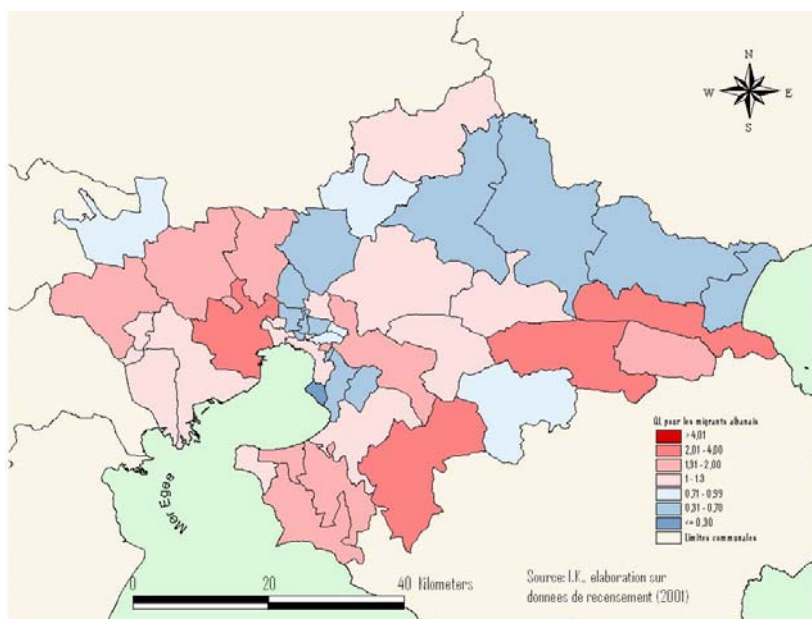
L'absence des données de plus basse échelle géographique nous empêchera, toutefois, de faire une hypothèse sur l'absence ou l'émergence des situations proches des « ghettos ». Pour pouvoir explorer cela, il serait nécessaire d'examiner les schémas résidentiels albanais à une échelle encore plus fine – au moins au niveau du quartier ou du secteur censitaire. Dans les cas où la distribution des migrants albanais apparaît diffuse sur nos cartes, les ensembles spatiaux et les échelles employées – vu leur taille – peuvent facilement masquer des concentrations ethniques à une échelle plus petite. Étant donné nos outils actuels, nous ne sommes pas, par conséquent, en mesure de savoir si les migrants – albanais ou autres – ne sont pas *ghettoisés* au niveau du quartier, de l'immeuble ou même de la cage d'escalier. Des données censitaires de plus fine échelle ont été demandées auprès du Service National des Statistiques (ESYE), mais elles nous ont été (également) refusées pour des raisons de protection des données personnelles.

13.2.2 Albanais et Bulgares : des schémas différents d'installation

La comparaison des distributions albanaise et bulgare (*Figures 13.1 et 13.2²⁹¹*), met en lumière un pattern albanais beaucoup plus diffus que pour les Bulgares. En effet, les Albanais sont dépourvus de très grandes concentrations (en rouge, $QL > 4$), tandis que les Bulgares sont surreprésentés dans plusieurs communes du département. Plus encore, la présence albanaise semble équilibrée pour un grand nombre des communes ; car, les zones presque blanches (en rose très clair et en bleu très clair), pour lesquelles elle est peu ou prou identique à la présence moyenne des Albanais dans tout le département (*QL autour de 1*), ne sont aucunement négligeables arithmétiquement. En revanche, pour les Bulgares, ce type des communes est effectivement plus rare (la moitié du nombre de communes *blanches* que nous comptons pour les Albanais).

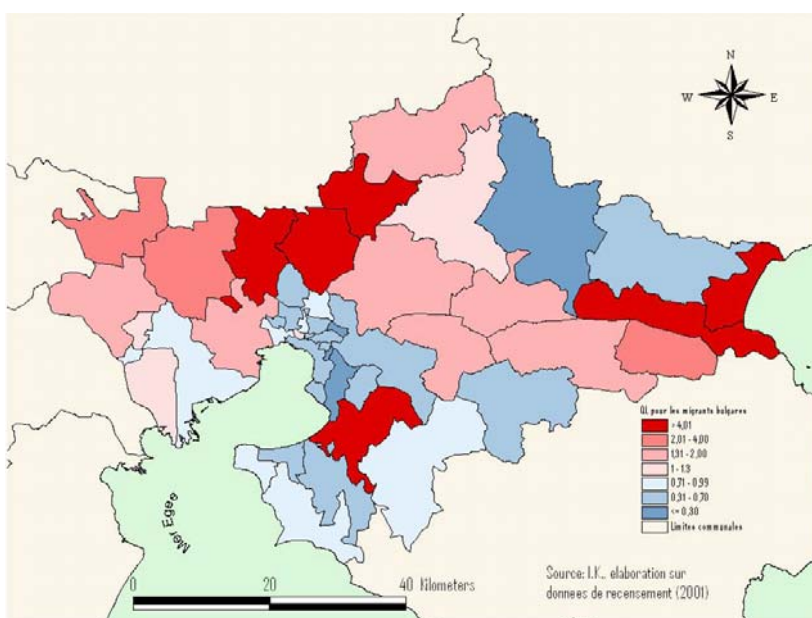
²⁹¹ Les valeurs que prend le QL, ainsi que la taille des populations concernées, apparaissent en détail au *Tableau 13.2*, en Annexe.

Figure 13.1 : Migrants albanais dans le département de Thessalonique



Privés de surconcentrations, les Albanais sont, pourtant, très présents ($4 < QL < 2,01$) dans quatre communes du département : deux à l'extrême est, une dans le secteur sud et, enfin, une quatrième à la sortie ouest de la Conurbation de Thessalonique (voir la carte de localisation, *Figure 12.1b*). Il existe une seule municipalité de la Conurbation (et du département en général) où l'absence d'Albanais est remarquable (en bleu ciel foncé) : il s'agit de la municipalité de Kalamaria, un des endroits les plus huppés de la métropole, où les loyers sont extrêmement élevés, ce qui exclut les migrants.

Figure 13.2 : Migrants bulgares dans le département de Thessalonique



Les Bulgares sont surreprésentés dans un nombre considérable des communes : sur trois de la partie nord-ouest du département, deux à l'extrême est, ainsi que dans une commune à la sortie est de la Conurbation. Leur distribution géographique n'est pas équilibrée, car le nombre des communes où ils sont tant surreprésentés (en rouge) que sous-représentés (en bleu ciel foncé) est très important ; en revanche, les communes de distribution moyenne sont très peu nombreuses.

Nous avons, par la suite, isolé les communes de la Conurbation de Thessalonique et celles qui leurs sont limitrophes, afin de nous rapprocher, le mieux possible, de ce que serait théoriquement une aire métropolitaine de Thessalonique actuellement. Ainsi, les communes périphériques, pour la plupart rurales et caractérisées par des larges espaces consacrés à l'agriculture, ou plus généralement au secteur primaire, ont été écartées. L'échelle spatiale, cependant, demeure la même : les découpages géographiques sont faits à partir des municipalités/communes constitutives du département de Thessalonique. Par conséquent, les deux cartes constituent un « zoom » sur l'aire métropolitaine des deux cartes précédentes.

Ainsi, la seule chose que l'on obtient de cette focalisation est l'illustration plus claire de la distribution diffuse et plutôt équilibrée des Albanais, les couleurs pâles qui prédominent le soulignant (*Figure 13.3*²⁹²). Ce « pattern » vient s'opposer au schéma du groupe bulgare, qui se concentre très clairement dans deux communes de l'aire étudiée (en rouge foncé) ; plus encore, la faible présence ($0,70 < QL < 0,31$), et même la sous-représentation des Bulgares ($QL > 0,31$) dans le reste du secteur est remarquable (*Figure 13.4*), et souligne davantage la diffusion des Albanais. Notons, quant à ces derniers, que le fait que nous n'enregistrons une surconcentration dans aucune des communes examinées n'empêche pas qu'une présence forte dans la partie ouest de la métropole soit toutefois constatée²⁹³.

²⁹² Les valeurs que prend le QL, ainsi que les tailles des populations concernées, apparaissent en détail au *Tableau 13.3*, en Annexe.

²⁹³ Il s'agit de la Municipalité d'Ehedoros, laquelle est à la fois caractérisée par une forte activité agricole, et plus particulièrement piscicole, mais aussi par l'existence en son sein de la zone industrielle de Thessalonique. En un mot, ici se trouve un des points névralgiques du bassin d'emploi de la métropole, ce qui pourrait expliquer, en partie, la forte présence des Albanais.

Figure 13.3 : Migrants albanais dans la Conurbation de Thessalonique et ses communes limitrophes

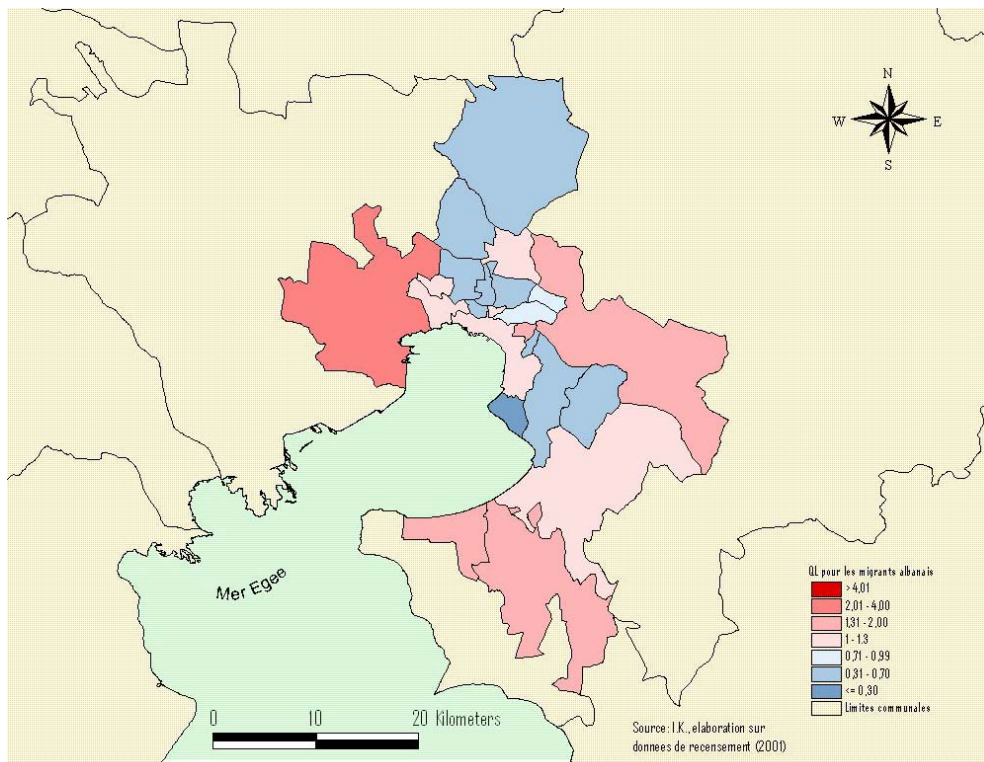
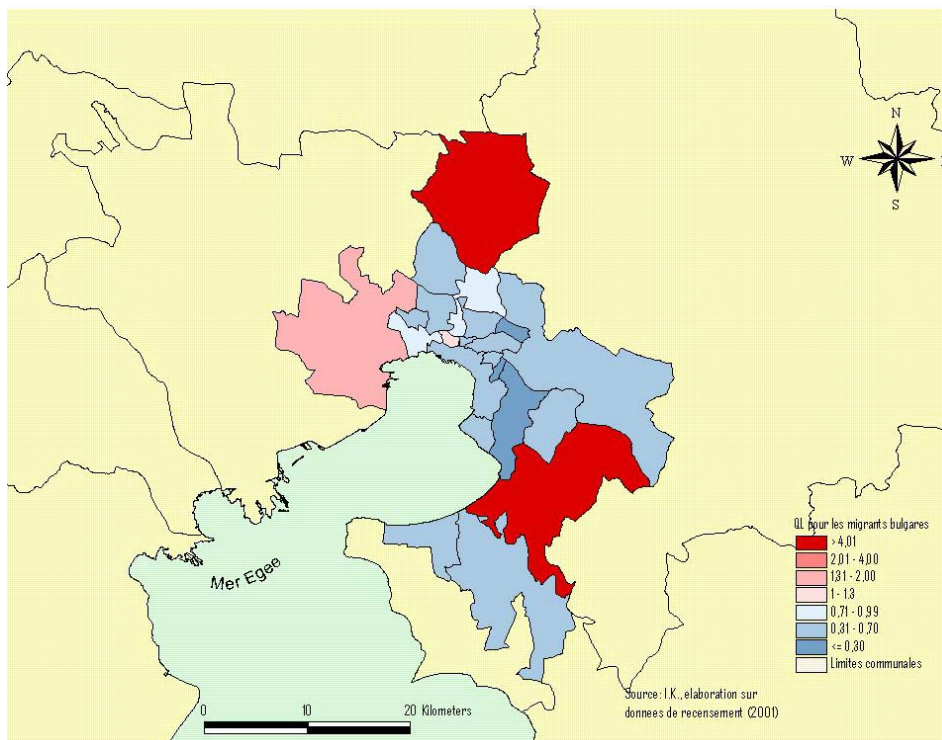


Figure 13.4 : Migrants bulgares dans la Conurbation de Thessalonique et ses communes limitrophes



L'examen de la localisation des foyers albanais et bulgares à une échelle plus fine nous amène à de conclusions semblables. Sur les cartes suivantes, les découpages géographiques sont faits à partir des codes postaux à l'intérieur des municipalités/communes²⁹⁴, l'aire étudiée étant la Conurbation de Thessalonique²⁹⁵. Nous constatons que les foyers des migrants sont particulièrement présents aussi bien dans la partie ouest de la municipalité centrale de Thessalonique (dème de Thessalonique) qu'à l'ouest de celle-ci. Cependant, il existe des différences majeures parmi les patterns spatiaux de chaque groupe.

A l'instar de leur distribution diffuse dans l'aire urbaine, les Albanais présentent une diffusion considérable également dans la Conurbation de Thessalonique (**Figure 13.5**²⁹⁶). Leur présence est plus forte dans le centre-ville (dème de Thessalonique) que dans le reste du secteur étudié, mais le centre de gravité de leur population se trouve effectivement déplacé vers l'ouest, où les loyers – nous l'avons dit – sont considérablement plus bas. A l'extrémité ouest du centre-ville (région du port) nous observons, en outre, une petite poche de concentration, où les Albanais sont surreprésentés.

²⁹⁴ A propos des découpages géographiques produits par les codes postaux, il est à noter qu'en règle générale ils ne coïncident pas avec les limites géographiques des municipalités/communes, mais plutôt divisent ces dernières. Normalement, chaque municipalité/commune est divisée en plusieurs secteurs postaux (ce qui signifie que plusieurs codes postaux correspondent à la municipalité en question, comme par exemple la municipalité centrale de Thessalonique). Cependant, dans quelques cas les deux niveaux concordent, ce qui fait qu'une municipalité toute entière est caractérisée par un seul code postal (comme par exemple la municipalité d'Agios Pavlos). Pour autant, il existe des municipalités dont la surface est très large, mais qui en même temps sont représentées par un seul code postal (Pylea). Bien évidemment, cela est problématique pour notre étude, puisque de tels découpages spatiaux sont de très grande échelle, ce qui – entre autres – met en question leur comparabilité avec le reste du territoire étudié.

²⁹⁵ Les données cartographiques et de population de quatre municipalités/communes de la Conurbation n'étaient pas disponibles, ce qui fait que ces municipalités/communes n'ont pas été prises en considération. Il s'agit de la commune d'Eykarpia, ainsi que des municipalités de Polihni, de Triandria et de Panorama.

²⁹⁶ Les valeurs que prend le QL, ainsi que les tailles des populations concernées, apparaissent en détail au **Tableau 13.4**, en Annexe.

Figure 13.5 : Migrants albanais dans la Conurbation de Thessalonique

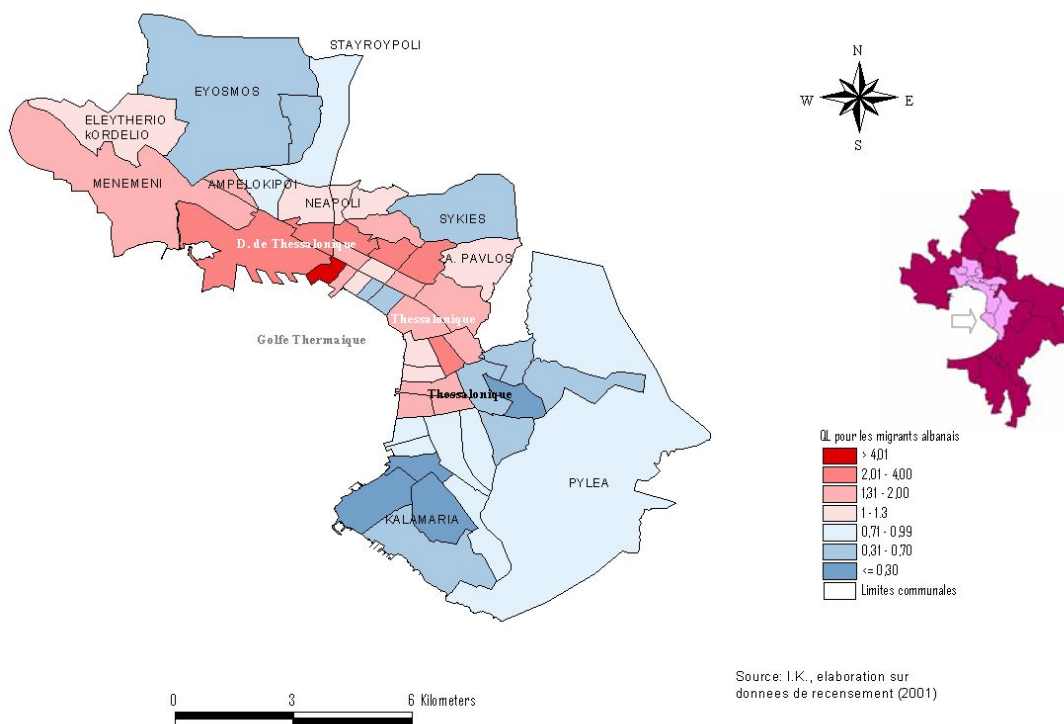
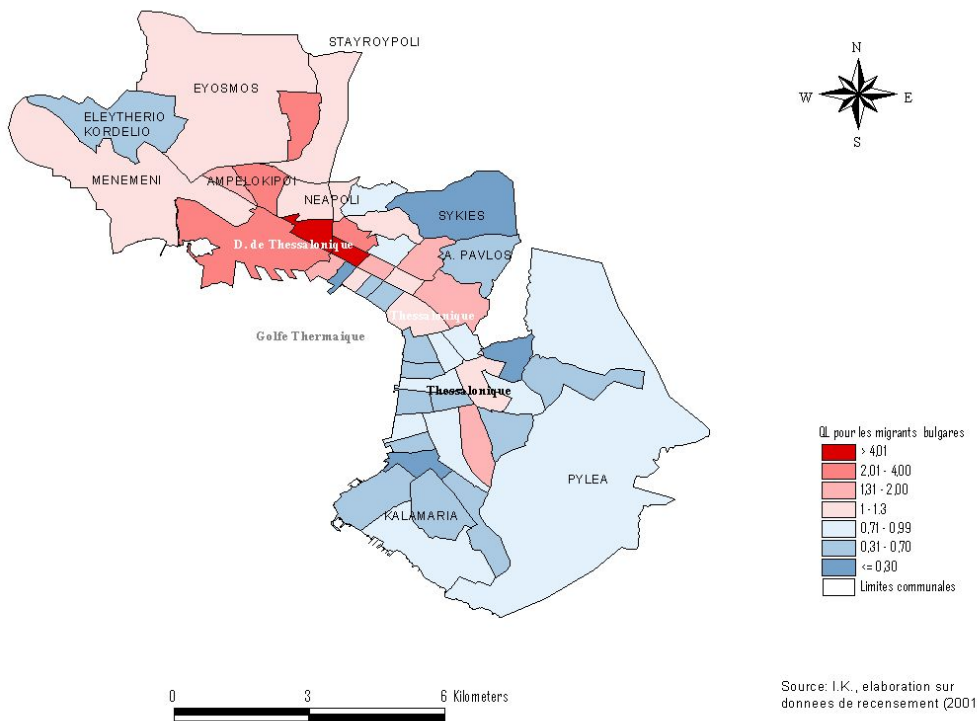


Figure 13.6 : Migrants bulgares dans la Conurbation de Thessalonique



Les migrants albanais sont surreprésentés (en rouge foncé) dans une très petite partie de la Municipalité de Thessalonique, qui est la seule « poche » de concentration d’Albanais dans la ville. Notons qu’il s’agit d’un des endroits les plus dévalorisés de la ville (à proximité du port de Thessalonique), et donc

parmi les plus bas loyers. Il se peut que la présence, dans ce secteur, des nombreuses entreprises de transport, de petite manufacture, de stations d'essences, etc. explique le grand nombre de foyers albanais que l'on trouve ici. Il ressort de nos entretiens que plusieurs migrants albanais travaillent autour (dans les stations d'essences, etc.), et parfois sont aussi logés ici par leurs patrons, dans les locaux de leurs emplois. Mais plus généralement, la présence des Albanais est très diffuse dans toute l'aire étudiée (à l'exception de la partie qui longe la mer où les loyers sont extrêmement élevés), tout en exhibant une présence plus forte au centre-ville, et surtout dans son secteur ouest. La densité des foyers albanais dans le noyau de la métropole varie abondamment d'une entité géographique à l'autre, ce qui crée une véritable *mosaïque*. En revanche, la concentration spatiale des ménages bulgares est si évidente que nous pouvons parler d'une *tache* sur la carte : ils se concentrent sur une très petite partie de l'agglomération – le secteur ouest du centre-ville et quelques îlots situés à Ampelokipoi et à Stavroupoli.

La « préférence » non seulement des Albanais, mais également des Bulgares pour le secteur ouest de Thessalonique doit être expliquée principalement par les prix des loyers en vigueur qui ici sont plus bas par rapport au reste de la ville. La hauteur des loyers explique, d'ailleurs, dans le cas inverse, l'absence de foyers albanais dans quelques communes, qui – soulignons-le – sont très peu nombreuses : il s'agit essentiellement de la corniche (partagée entre le dème de Thessalonique et celui de Kalamaria), qui figure parmi les endroits les plus huppés de l'agglomération thessalonicienne. Nous reviendrons à la question des loyers peu après (*Figure 13.7*).

A la différence des Albanais, les Bulgares sont absents d'une partie très large de la ville et semblent se regrouper d'une façon plus systématique (*Figure 13.6*). Le groupe apparaît très représenté dans le secteur ouest du centre-ville, tout comme les Albanais, mais – contrairement à ces derniers – il est très peu présent ou sous-représenté dans le reste de la ville.

En récapitulant, la comparaison entre les « patterns » spatiaux des Albanais et des Bulgares illustre que les deux groupes présentent quelques concentrations sur l'espace urbain ; cependant, il devient clair que les Albanais présentent une dispersion plus forte que les Bulgares, puisqu'ils se concentrent beaucoup moins qu'eux : les territoires où les premiers sont sous-représentés sont de loin moins nombreux que ceux des seconds, et, inversement, les secteurs où ils sont surreprésentés sont très rares (seulement une section de surface très limitée). Les Albanais présentent une diffusion géographique dans le territoire de Thessalonique et ils y sont quasi-omniprésents.

Malgré ce pattern de distribution spatiale relativement équilibrée, il existe – nous l’avons vu –, dans certains endroits de la métropole, quelques densités de foyers albanais plus ou moins fortes. L’installation des familles dans tel ou tel autre endroit de la ville n’est pas facile à expliquer, puisqu’elle doit être fonction des plusieurs facteurs²⁹⁷. La hauteur des loyers semble jouer un rôle prépondérant dans les fluctuations observées. En effet, les ménages des migrants sont principalement situés dans le secteur ouest, lequel constitue, comme nous l’avons explicité ailleurs, la partie de la ville la plus dégradée, la plus privée en infrastructure, la plus polluée, et, par conséquent, la moins « chère » en termes des loyers.

Cependant, l’examen plus détaillé des prix moyens par m² dans les quartiers de Thessalonique croisés avec la distribution spatiale des foyers albanais dévoile une situation plus complexe. Les **Figures 13.7a** et **13.7b**²⁹⁸ le montrent bien : si l’on estime *grosso modo* que Thessalonique est divisée en un secteur est relativement huppé et un autre ouest plus populaire, les Albanais se dispersent dans la ville, et sont installés aussi bien dans les quartiers « populaires » que dans les « beaux » quartiers. Les deux cartes font apparaître que les Albanais ne sont pas forcément installés dans les communes aux plus bas loyers ; ils sont plutôt là où les prix par m² sont moyens pour les standards de Thessalonique, comme par exemple dans les dèmes d’Ehedoros, de Peraia et de Mikra. A l’échelle des codes postaux, toutefois, nous pouvons observer qu’ils sont plutôt présents aux endroits dont les loyers sont bas ou moyens, sans qu’ils soient complètement absents des quartiers plus « chers ». Rappelons, ici, que notre enquête de terrain a montré que parmi les plus grandes difficultés pour trouver un logement à Thessalonique figure la hauteur des loyers : nos informateurs se sont majoritairement référés aux prix très élevés, ce qui affecte effectivement la géographie des foyers albanais à Thessalonique, tout en expliquant la présence plus forte d’Albanais dans les secteurs ouest de la ville.

²⁹⁷ Notons, cependant, que ce n’est pas notre tâche de nous efforcer d’explicitier les concentrations albanaises constatées. Ce qui nous intéresse est seulement l’existence ou l’absence de regroupements résidentiels albanais.

²⁹⁸ Il s’agit respectivement des **Figures 13.3** et **13.5** ci-dessus présentées entrecroisées avec les prix moyens par m² des nouveaux immeubles à Thessalonique. Les prix sont indicatifs et légèrement inférieurs des prix courants du marché de logement.

Figure 13.7a : Foyers albanais (QL) et prix moyens par m² pour les nouveaux immeubles dans la Conurbation de Thessalonique et aux communes limitrophes

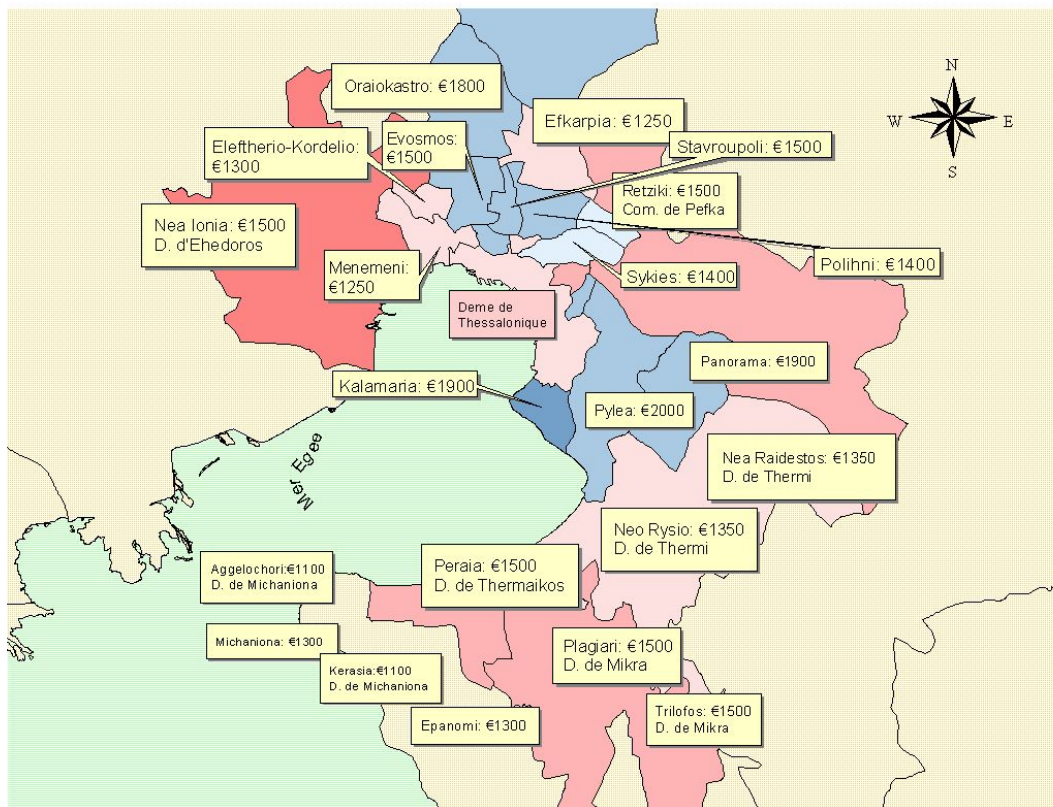
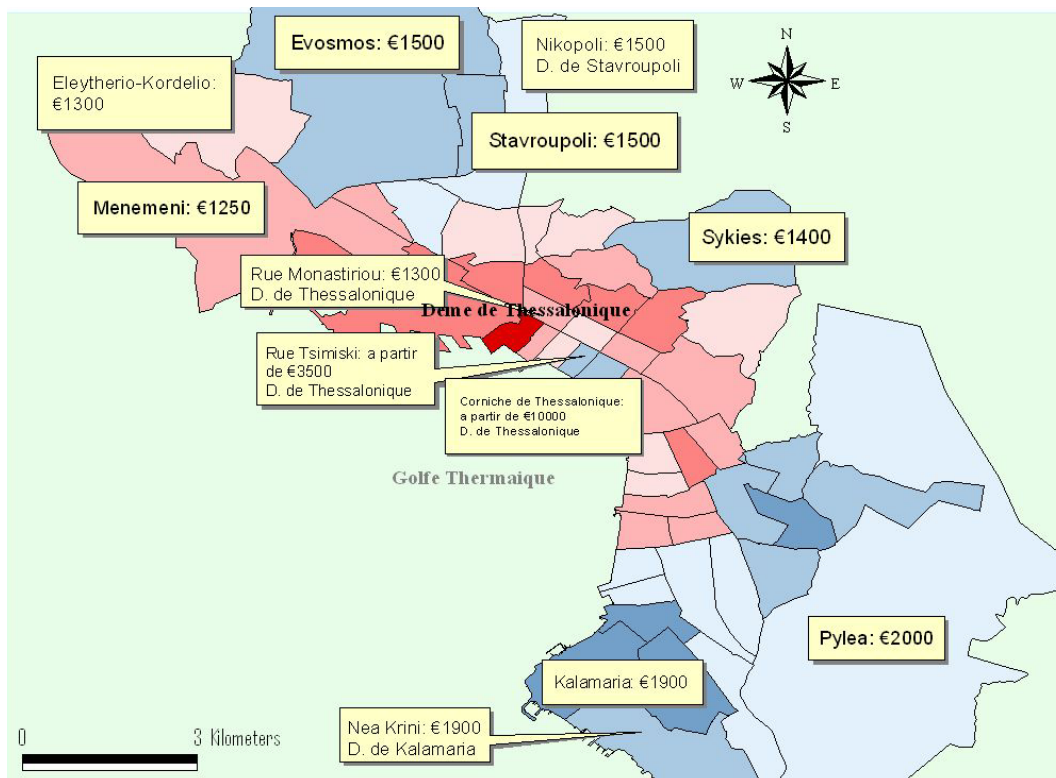


Figure 13.7b : Foyers albanais (QL) et prix moyens par m² pour les nouveaux immeubles dans la Conurbation de Thessalonique



Source : Elaboration sur données publiées à Makedonia tis Kyriakis, 16-07-2006.

A l'issue de cette section, faisons quelques dernières remarques. Dans la hiérarchie spatiale des villes grecques telle qu'elle a été brièvement décrite, il semble que les migrants, Albanais et autres, sont venus combler les vides laissés par les mouvements internes de la population autochtone. Le cas des Albanais semble confirmer ce schéma : de loin les plus nombreux parmi les populations immigrées venues s'installer en Grèce, mais aussi parmi les plus pauvres et défavorisées (et, comme nous l'avons vu antérieurement, parmi les moins bien accueillies), les Albanais se sont dispersés dans la ville – dans tous ses quartiers (ou presque).

Nous avons voulu montrer que le groupe migratoire albanais n'engendre pas des concentrations géographiques précises dans le territoire de la ville grecque, en l'occurrence Thessalonique ; en d'autres termes, montrer qu'il n'existe pas de regroupements résidentiels albanais. Néanmoins, malgré le pattern de diffusion que nous avons pu constater, étant donné les échelles que nous avons employées, nous ne pouvons pas affirmer l'absence de ségrégations ethniques. Il serait souhaitable de disposer de données statistiques permettant l'exploration de cette hypothèse, mais cela ne fut pas le cas.

Ainsi, la conclusion que nous pouvons tirer de notre analyse cartographique est qu'à l'instar de leur dispersion dans le territoire national, les Albanais maintiennent cette distribution diffuse également dans l'espace intra-urbain. C'est d'autant plus vrai si l'on compare les Albanais aux Bulgares, qui présentent des concentrations résidentielles beaucoup plus intenses et évidentes que celles des Albanais. D'autre part, l'existence ou l'absence des regroupements résidentiels des migrants albanais reste une question ouverte.

13.3 Invisibilité communautaire, non-ethnicisation de l'espace, et « piazzas » de travail

Le regroupement géographique d'immigrés de même nationalité ou région d'origine facilite nécessairement les contacts et la communication entre les individus, et favorise donc l'organisation et la structuration de ces communautés. Mais la proximité physique et la concentration spatiale ne sont pas les seuls facteurs intervenant dans ce processus : l'organisation d'un espace social autonome au sein d'une communauté immigrée, suppose l'existence d'une infrastructure ethnique qui offre une alternative à l'insertion dans le pays d'accueil. Par infrastructure ethnique, l'on entend non seulement des équipements commerciaux spécifiques, mais des services et des réseaux propres à un groupe (Taboada-Leonetti, 1984 : 66).

Nous nous sommes longuement penchés sur les réseaux sociaux des migrants albanais en Grèce dans le *Chapitre 8*, constatant qu'ils sont de taille très réduite, puisque ils ne s'étendent pas, pour la plupart, plus loin que les liens de parenté. Nous avons ainsi montré que ceci fait obstacle à la constitution du *business ethnique*, et plus encore à l'organisation de l'immigration albanaise en tant que communauté distincte ; en revanche, tant en Grèce qu'en Italie, elle s'organise sur une base strictement familiale au sens large (liens de parenté étendue). L'absence, par ailleurs, des réseaux formels de type associatif, syndical, etc., souligne davantage ce fait.

A propos de l'infrastructure ethnique, dont parle Isabelle Taboada-Leonetti (*op.cit.*), soit des commerces spécialisés, des endroits particuliers de culte, de clubs, éventuellement des écoles, il semble que, contrairement à d'autres groupes migratoires en Grèce comme les Pontiques et les Indiens, les Albanais – en tant que groupe – ne disposent de rien de tout cela. Afin de confirmer cette hypothèse des enquêtes plus ciblées doivent être effectuées. Cependant, pour Thessalonique plus particulièrement, rappelons qu'à part quelques bureaux de traduction, nous n'enregistrons pas de services de restauration « ethnique », de cafés ou de commerces offrant des marchandises du pays d'origine²⁹⁹. Même s'il existe un nombre très important des kiosques où l'on trouve des journaux albanais, rappelons que, selon les récits de nos informateurs, les propriétaires de kiosques sont quasi uniquement grecs,

²⁹⁹ Il y a, à Thessalonique, une seule librairie albanaise, ce qui extrêmement faible par rapport au volume des Albanais dans la ville.

ou du moins ne sont pas Albanais. Ceci vaut aussi pour quelques cafés-repairs où nos informateurs se rencontrent souvent avec leurs amis, ou plus généralement avec d'autres compatriotes.

Quant aux écoles, églises ou mosquées réservés aux Albanais, nous l'avons dit à maintes reprises, ils sont tout simplement inexistantes : les Albanais envoient leurs enfants aux écoles grecques, tout en insistant sur leur scolarisation grecque. Les rares personnes qui affirment leur identité religieuse en Grèce fréquentent les églises grecques, même dans le cas où elles sont de confession musulmane [*« moi, je suis musulman, mais je vais à l'église »*], en affirmant très souvent que *« Dieu est un seul »*... De toute façon, soulignons qu'il n'existe pas de mosquée à Thessalonique, ni de revendication pour la construction de ce type d'édifice de la part des migrants albanais, ce qui n'est pas le cas d'autres communautés étrangères de religion musulmane à Thessalonique, comme par exemple des Palestiniens (Tsitselikis, 2006 : 16-17).

L'infrastructure ethnique peu ou prou nécessaire – entre autres facteurs – pour la genèse d'un quartier albanais n'est donc pas présente; son absence quasi-totale suggère, par ailleurs, une remarquable *invisibilité* des Albanais en tant que groupe. En effet, par rapport à leur volume en Grèce en tant que groupe migratoire, et à Thessalonique plus particulièrement, les Albanais ne laissent pas leur trace visible sur la ville³⁰⁰ ; aucun signe de leur propre culture d'origine n'est ouvertement présent dans l'espace urbain à part les nombreux journaux albanais dans les kiosques. En un mot, nous pourrions dire que les migrants albanais en Grèce semblent cultiver leur invisibilité en tant que groupe.

Manuel Castells (1983 : 140) dans son étude de la communauté des gays de San Francisco aux Etats-Unis remarque une différence notable entre gays et lesbiennes dans leur rapport respectif à l'espace : pour les uns, il est fondamental d'avoir un espace ouvert où leurs pratiques sont affichées et reconnues, tandis que pour les secondes ce qui importe sont les réseaux sociaux interpersonnels, et donc elles ne tendent ni à se concentrer dans des territoires donnés ni à se donner une

³⁰⁰ Ceci au sens des signes permanents comme les commerces, les écoles, etc., c'est-à-dire ce que l'on entend par infrastructure « ethnique », et non pas au sens de manifestations aléatoires, comme à la fin d'un match, etc.

visibilité territoriale. Nous pouvons généraliser cette différence dans l'analyse de toutes les communautés, les communautés immigrées y comprises.

Par ailleurs, rappelons que Véronique de De Rudder (1987), dans son étude du quartier d'Aligre à Paris, souligne que quelques migrations (comme celles de Yougoslaves) ne s'affirment pas en tant que communautés, mais revendiquent une histoire et une stratégie individuelles ; leurs effectifs ne se définissent pas collectivement, souvent pour éviter l'hétérodéfinition (négative et stigmatisante) de l'extérieur. En d'autres termes, les migrations de ce type ne deviennent pas visibles collectivement et explicitement souvent pour ne pas susciter des réactions hostiles. Manuel Castells (1983 : 145) affirme que la très grande visibilité gay dans un quartier très précis de San Francisco a rendu invisible la volonté (affichée jusque là) de réprimer la sexualité et les styles de vie qui n'étaient pas hétérosexuels et strictement de type familial. Les secteurs représentant les valeurs morales conservatives ont eu donc de quoi s'alarmer ; et quand les forces dominantes d'un système ont peur, la violence, souligne M. Castells, est leur réponse la plus probable.

Il n'est, par conséquent, guère étonnant que certains groupes de migrants très négativement perçus par la société dominante optent pour leur invisibilité territoriale. Les Albanais à Thessalonique semblent bien en être un cas. Notons, néanmoins, que, comme nous l'avons montré dans la *Troisième Partie* pour l'organisation non communautaire des migrations albanaises, le contexte social de réception n'est pas le seul facteur pour l'absence de visibilité collective des Albanais : sans doute, des orientations culturelles et l'histoire préalable à l'épisode migratoire jouent également leur rôle.

L'invisibilité albanaise à Thessalonique concerne, en tout cas, deux faits distincts : une distribution diffuse des foyers albanais dans le territoire de la ville (sans pour autant pouvoir confirmer l'absence de regroupements résidentiels), et la non-ethnicisation de l'espace. Dans un seul cas, cependant, l'invisibilité des Albanais fait exception : les « *piazas* » de travail.

Ces derniers sont des endroits précis dans la ville où se réunissent les personnes d'origine albanaise ou mieux les hommes albanais en quête d'emploi. Les femmes sont entièrement absentes : elles trouvent de l'emploi plutôt par les réseaux de connaissances et les annonces des journaux. Les hommes originaires d'autres pays sont également absents : les *piazas*, cette pratique particulière pour trouver un emploi, concerne exclusivement les Albanais. Il est sous-entendu que tous les

migrants qui cherchent un emploi de cette façon sont des migrants pourvus de papiers, car la police « visite » ces locaux quotidiennement, voire même plusieurs fois dans la même journée.

Les piazzas de ce type sont au nombre de deux à Thessalonique – aux deux extrémités du noyau de la métropole : la piazza du parc de Néa Elvétia (*Figure 13.8*) au bout oriental du centre-ville élargi, et la piazza de la Gare Ferroviaire (*Figure 13.9*) à l'extrême ouest du centre-ville (voir les photos en Annexe : *Images 13.1-13.9*). Toutes les deux sont situées sur des « vides » urbains, sans fonction ni usage particulier ; elles ont émergé là où préalablement il n'y avait pas d'espace urbain organisé. Il est caractéristique qu'alors que juste à côté il existe deux petits squares avec de la verdure et des bancs, les migrants ne les utilisent pas.

Les piazzas en question ont exclusivement cette fonction particulière de marché pour une main-d'œuvre immigrée très souvent peu qualifiée. En d'autres termes, les migrants ne s'y réunissent que pour trouver du travail et non pour rencontrer des amis ou d'autres compatriotes. Ceci est d'ailleurs souligné par le fait que les intéressés arrivent dans ces endroits très tôt le matin et partent à la fin de l'horaire habituel d'une journée de travail (tard l'après-midi/début de la soirée). Néanmoins, à la piazza de la Gare Ferroviaire, les hommes en question restent jusqu'à tard le soir, tandis que d'autres, ayant trouvé un travail pour la matinée, reviennent pour trouver un deuxième pour l'après midi.

Durant la journée, le nombre des individus présents fluctue entre trente et soixante personnes, sur la première piazza, et presque la moitié (quinze à trente) sur la deuxième, bien qu'elle soit située dans un endroit fortement fréquenté par des migrants, et plus particulièrement des migrants albanais. Cependant, les individus qui peuplent les cafés autour de cette piazza sont parfois – eux aussi – des demandeurs potentiels d'emploi.

A la piazza du parc de Néa Elvétia les migrants qui y attendent se divisent en petits groupes de trois à cinq, en principe, selon le lieu d'origine en Albanie ; ceci n'est pas, toutefois, une règle stricte, car il y a des gens qui durant la journée changent de groupe. En tout cas, c'est ici que nous trouvons les Valaques, qui sont toujours entre eux, sans que ceci signifie qu'ils n'interagissent pas avec les autres groupes. Les groupes ont, par ailleurs, des postes fixes sur les piazzas, c'est-à-dire les mêmes tous les jours. Les demandeurs d'emploi sont très nombreux à toutes les saisons de l'année, mais bien évidemment la fréquentation des piazzas est plus importante quand le temps

est clément ; toutefois les intempéries n'empêchent pas l'affluence. La gamme des âges, d'autre part, est très étendue : nous trouvons ici des hommes de 18 ans jusqu'à 70 ans, quoique, la majorité se situe autour de 30-35 ans.

Figure 13.8 : La « piazza » de travail des migrants albanais à côté du parc de Nέα Elvetia

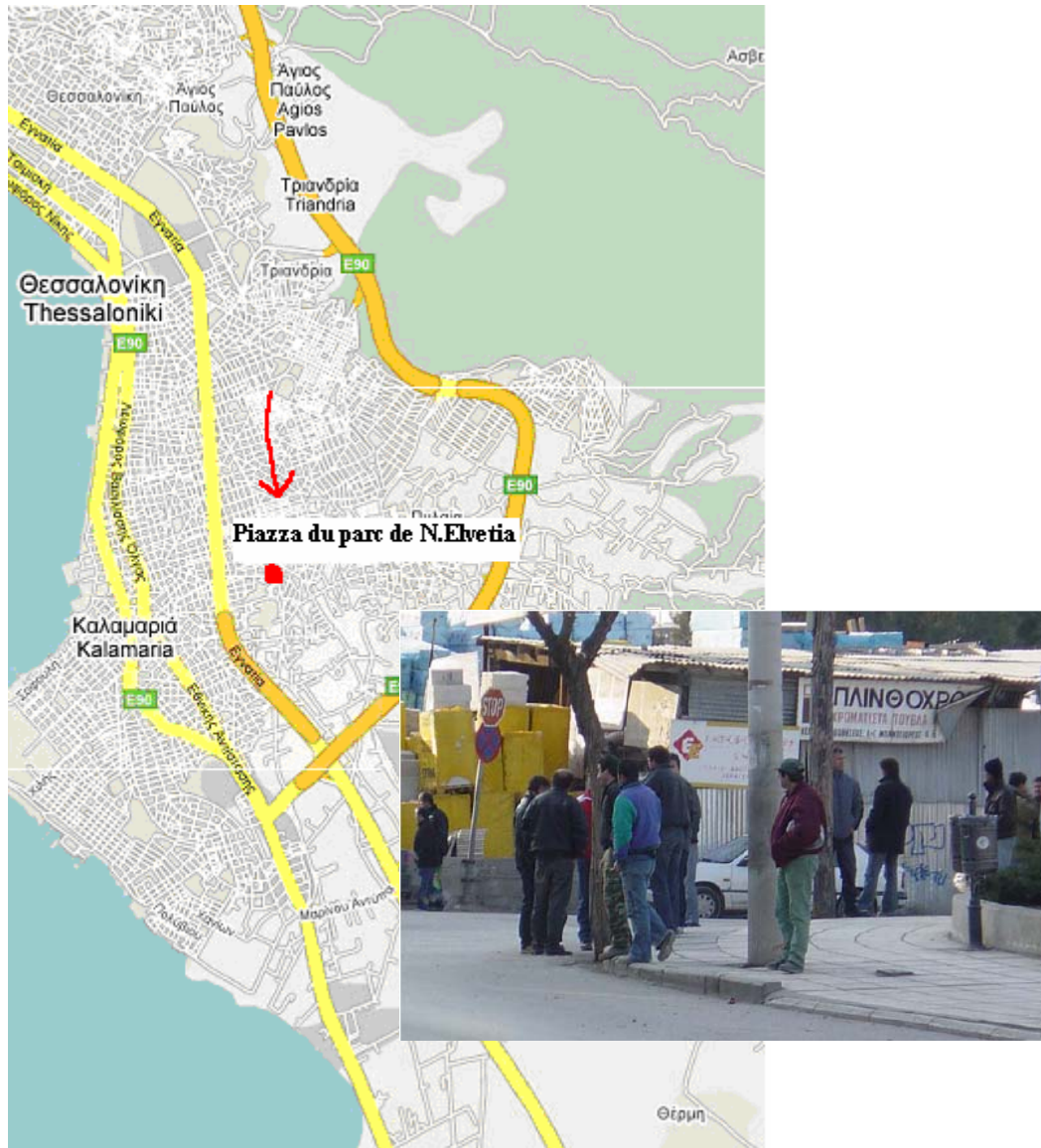


Photo : Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006.

Figure 13.9 : La « piazza » de travail des migrants albanais face à la Gare Ferroviaire



Photo : Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006.

Pour le déroulement du processus, il semble que les migrants attendent sur les piazzas que les demandeurs de main-d'œuvre viennent les chercher. Notons, d'ailleurs, que les piazzas de travail albanais sont des endroits bien reconnus de la ville, au sens que presque tout Thessalonicien connaît leur existence. Quand le « patron » potentiel fait son apparition tout le monde « *se jette dessus* », puisqu'il n'existe aucun sens de priorité, d'ordre, etc. ; selon les propres mots des migrants « *il s'agit de la loi de la jungle* ».

Alors que les ouvriers potentiels présents dans ces deux piazzas cherchent tout type de travail, il semble qu'il existe une sorte de spécialisation quant à l'emploi qui est offert sur chacune d'entre elles : la piazza du parc de Néa Elvetia se spécialise plutôt dans les travaux de BTP, tandis que celle de la gare propose plutôt des emplois dans les transports et l'embarquement. Ceci est très probablement lié à l'emplacement de chacune des deux piazzas : la première, face à une gare dépôt des matériaux, et à l'extrémité est du centre-ville – passage essentiel pour les secteurs orientaux de la métropole où l'on enregistre une très intense activité de construction de logements ; la seconde, à la sortie occidentale du noyau urbain où domine l'activité du port et de la Gare Ferroviaire (Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006).

En ce qui concerne la piazza de la Gare Ferroviaire, il convient d'ajouter qu'elle se situe à proximité très étroite du consulat albanais de Thessalonique. Elle se trouve également face à la gare d'autobus à destination de l'Albanie. Cela étant, on enregistre dans ce secteur particulier une fréquentation et une présence albanaises très intenses. La clientèle des cafés et des commerces de restauration rapide que l'on trouve ici est, de façon significative, albanaise. Rappelons aussi que la présence des foyers albanais dans ce secteur est relativement forte ; plus encore, la seule « poche » de concentration d'Albanais que nous avons enregistrée à Thessalonique se trouve très proche : quelques rues plus loin.

Il semble, ainsi, qu'autour de la Gare Ferroviaire émerge une dynamique du groupe migratoire albanais, laquelle concerne des fonctions très spécifiques : trouver un emploi, utiliser les services du consulat, prendre le bus pour aller en Albanie (*Images 13.10-13.12*, en Annexe). Cependant, à l'exception d'une librairie albanaise – la seule à Thessalonique –, nous ne trouvons, dans ce secteur, aucun signe de la culture albanaise ni du mode de vie des Albanais... Mais, puisque ces derniers – malgré leur présence forte et facilement perceptible – ne marquent pas ethniquement l'espace, au sens que nous l'avons décrit peu avant, il semble difficile de parler d'un quartier albanais. Plus encore, les fonctions très particulières de cette *pseudo-centralité* de la gare ne peuvent aucunement être prises pour une empreinte ethnique sur l'espace – en l'occurrence le fait d'être Albanais – au même titre que cela se passe dans la centralité chinoise de Paris (13^{ème} Arrondissement), ou même dans les concentrations des Pontiques dans de véritables établissements pontiques à Thessalonique.

Faisons ici une parenthèse afin d'explicitier brièvement ce qui se passe pour ces derniers. A la différence des Albanais, les ex-soviétiques (parmi lesquels le nombre des Pontiques est très important) pratiquent, à Thessalonique, le regroupement résidentiel. Quelques-unes de leurs concentrations spatiales sont plus que des regroupements résidentiels ; car les groupes précités marquent « ethniquement » leurs quartiers, lesquels sont souvent des véritables « enclaves » pontiques. Les exemples les plus caractéristiques sont les établissements de Nikopoli (dème de Stavroupoli), celui de Galini (dème d'Oraiokastro), comme celui

d'Efksinoupoli³⁰¹ (commune d'Eukarpia), qui – tous – ont émergé avec l'arrivée des Pontiques rapatriés issus des Républiques ex-soviétiques et sont habités quasi uniquement par eux (voir *Images 13.17-13.23*, en Annexe).

Contrairement à cette ethnicisation de l'espace aux endroits où s'installent les Pontiques, les Albanais ne laissent pas leur trace ethnique et culturelle sur l'espace, alors qu'autour de la piazza de la gare apparaît la pseudo-centralité albanaise que nous avons évoquée. Pire encore, la piazza se situe, comme déjà évoqué, dans un « vide » urbain, même si le secteur entier constitue un lieu névralgique de la métropole. Tout se passe donc comme si les migrants albanais qui fréquentent ces lieux – et qui sont très nombreux – ne voulaient pas afficher leur ethnicité. En tout cas, il est assez curieux que, dans ce contexte qui favoriserait théoriquement l'apparition au moins des cafés albanais, il n'existe aucun signe de l'ethnicité et de la culture des Albanais.

Ajoutons à tout ceci une dernière considération : une étude menée en 2006 pour le compte de la Chambre Technique de la Grèce (TEE) explore – entre autres – les expressions de la cohabitation pluriethnique dans les espaces publics de Thessalonique (Visoviti *et al.*, 2006). Deux places/parcs du centre-ville sont ainsi repérés, dans lesquels la fréquentation par des personnes d'origines étrangères atteint une « masse critique ». L'une de ces deux places, la place des Combattants pour la Macédoine (« *Plateia Makedonomachon* »), en raison de sa très importante fréquentation par des migrants albanais (et surtout issus de Korçë) de tout âge et sexe, acquiert – dans les discours des migrants – les noms de « *potager de Korçë* » (« *mpachtsés tis Korytsas* ») ou « *parc albanais* » (« *alvaniko parko* »), (**Figure 13.10**). Il s'agit d'un lieu de récréation et de rencontre des jeunes, des femmes avec enfants, d'hommes adultes aussi bien que d'hommes âgés. Notons que la présence albanaise n'est pas exclusive, quoique de loin majoritaire. En outre, les groupes d'amis/connaissances restent en général bien séparés, et occupent des endroits précis et habituels dans la place. La fréquentation de la place est intense à toute heure de la journée, y compris les week-ends, et les activités qui y ont lieu sont très variables : jeu de cartes, domino, discussions, promenade des enfants et des bébés³⁰²... (Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006).

³⁰¹ Notons que le nom « Efksinoupoli » se traduit par « Ville d'Euxin » (à savoir le Pont-Euxin qui est la Mer Noire).

³⁰² Voir les photos en Annexe : *Images 13.13-13.16*.

Figure 13.10: La place des Combattants pour la Macédoine, « *potager de Korçë* »

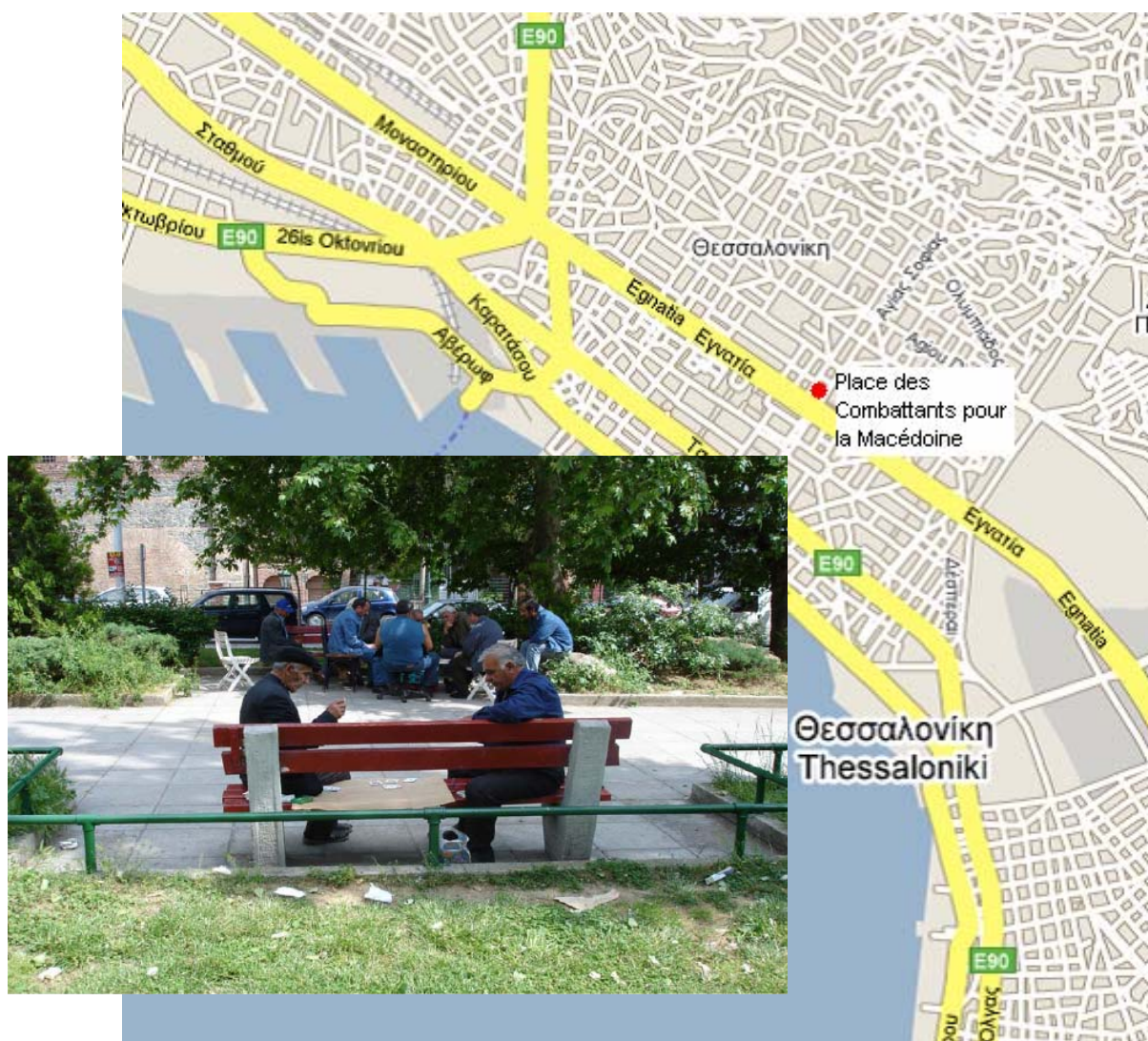


Photo : Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006.

La place des Combattants pour la Macédoine offre, ainsi, une certaine visibilité des migrants albanais, mais ne peut pas être qualifiée de « centralité » albanaise, tenant compte des discussions théoriques susmentionnées. Pour la même raison, elle ne peut non plus être considérée comme un espace « ethnicisé » de la ville.

Une autre remarque s'impose à présent : comme dans la piazza de la gare, dans le « potager de Korçë », les diverses personnes albanaises se regroupent selon des divisions d'origine locale, selon le village/ville et/ou région de départ en Albanie, et occupent des postes « fixes », presque toujours les mêmes. Un ordre intérieur semble donc exister. Quoi qu'il en soit, ces divisions, qui prennent une expression territoriale (puisque les postes sont fixes), soulignent davantage l'emprise de la

parenté et de l'origine locale sur les liens sociaux des migrants albanais, c'est-à-dire sur leurs réseaux sociaux. Si, en outre, les seules expressions territoriales de la présence albanaise – éphémères, il est vrai – sont la fréquentation du parc des Combattants pour la Macédoine et des piazzas de travail où les migrants (qu'ils soient des hommes qui cherchent un emploi ou des femmes qui promènent leurs enfants) se divisent en petits groupes selon l'origine locale, ces expressions territoriales reflètent les divisions internes du groupe albanais, voire sa fragmentation et plus particulièrement la fragmentation des réseaux sociaux albanais – un sujet que nous avons étudié dans ce travail.

Enfin, parce que la présence albanaise dans l'espace ne prend que les expressions éphémères précitées, sans produire de signes plus permanents, comme des panneaux, des affiches, etc., lesquels marquent et également bornent l'espace, tout un offrant une visibilité spatiale à un groupe migratoire, l'hypothèse de l'invisibilité spatiale des Albanais en tant que groupe semble être confirmée. Malgré leurs piazzas de travail, la pseudo-« centralité » rudimentaire de la Gare Ferroviaire et le « potager de Korçë », les Albanais à Thessalonique n'affirment nulle part leur ethnicité ouvertement en tant que groupe.

Chapitre 14 : Invisibilité communautaire et « dissemblance » identitaire ; une stratégie d'adaptation ?

Les conclusions tirées des sections précédentes nous amènent à supposer que les migrants albanais, sinon en Grèce du moins à Thessalonique, ne cultivent pas leur *visibilité* en tant que groupe : tant l'absence d'une centralité, au sens propre, que la distribution diffuse des foyers dans l'espace, soulignent peu ou prou cette *invisibilité* albanaise et forment ses deux conditions, bien que la seconde – c'est-à-dire la distribution diffuse des foyers – reste à explorer plus soigneusement dans l'avenir à des échelles plus fines que celles employées ici, afin d'élucider l'existence ou l'absence des regroupements résidentiels albanais.

Les raisons d'une « invisibilité » spatiale des Albanais semblent multiples, mais ne sont pas étrangères aux stratégies d'adaptation des migrants albanais en Grèce. Tout d'abord, l'éthos hostile de réception en Grèce prend – lui aussi – une forme territoriale : rappelons que les Albanais trouvent particulièrement difficile la location d'un appartement à cause de leur nationalité ; rappelons également que d'après la thèse de Manuel Castells (1983), étant donné la très négative représentation des Albanais dans l'imaginaire grec, un quartier albanais pourrait susciter sinon des violences du moins un mécontentement ouvertement exprimé (envers un territoire précis).

Cependant, si nous suivons la lignée de réflexion amorcée antérieurement, l'invisibilité territoriale des Albanais ne peut pas être uniquement liée à l'hostilité du contexte grec : les orientations culturelles, les relations entretenues en terre d'immigration avec d'autres compatriotes (les réseaux sociaux), l'histoire préalable à la migration, sont autant des facteurs qui agissent également. De fait, dans un contexte de « méfiance » parmi Albanais, et de dissimulation identitaire, ou mieux de

« désidentification » du groupe global des Albanais en Grèce, pourquoi ne devrions-nous pas supposer qu'un quartier albanais ne serait que très peu désiré ?

Par ailleurs, si les Albanais en Grèce – ou du moins une partie d'entre eux – choisissent l'insertion individuelle dans la société et le marché du travail grec (nous l'avons vu, le business ethnique et l'entrepreneuriat albanais sont minimes), pourquoi ne devraient-ils pas suivre le même processus au sujet de leur insertion résidentielle ? Rappelons que nous avons montré que les Albanais ne sont pas organisés, en Grèce, en tant que communauté distincte. Pourquoi donc leur organisation dans l'espace se ferait-elle de façon collective ? En d'autres termes, pourquoi une migration qui se définit individuellement, voire de façon familiale, aurait-elle une visibilité collective – pan-albanaise – dans l'espace ? Et cela, alors même où les seules expressions territoriales de la présence albanaise – les piazzas de travail et le parc-repaire « potager de Korçë » –, non seulement sont éphémères (puisque après le départ des habitués aucun trace de leur ethnicité ne s'imprime sur l'espace), mais, plus encore, reflètent les divisions internes et la fragmentation – identitaire, politique, sociale... – des Albanais en Grèce.

Nous avons longuement réfléchi sur l'insertion individuelle, voire familiale, des migrants albanais en Grèce qui est très différente d'autres migrations qui se revendiquent explicitement communautaires ; nous avons aussi suggéré que l'organisation non-communautaire des migrations albanaises est une sorte de stratégie au même titre que l'organisation communautaire est, pour d'autres groupes, une tentative pour trouver leur place dans le pays d'immigration. L'invisibilité territoriale des migrants albanais pourrait être considérée comme le résultat sur l'espace de cette organisation non-communautaire de leurs migrations ; plus encore, elle constituerait la cristallisation dans l'espace d'une attitude et d'une stratégie plus globale.

Nous pourrions, ainsi, supposer que l'invisibilité spatiale des Albanais constituerait l'expression territoriale de leurs stratégies d'adaptation en Grèce, explicitées dans les chapitres précédents. Cela ne signifie pas, toutefois, que les migrants évitent délibérément leurs compatriotes. Nous ne pensons pas, de fait, qu'il s'agisse de stratégies conscientes, au sens propre, puisque, dès notre introduction, nous avons expliqué que, par le terme « stratégie », nous n'entendons pas l'élaboration intentionnelle d'un plan préalablement établi. Le sens des stratégies d'adaptation, et en l'occurrence de l'invisibilité territoriale (en tant que leur composante), est tout autre : elles constituent les réponses des migrants aux nouvelles

circonstances et opportunités, à leurs besoins et leurs perceptions de la société environnante, mais aussi d'eux-mêmes. Les stratégies des Albanais sont donc l'ensemble des pratiques, des attitudes et des comportements qu'ils entreprennent avec l'objectif d'accomplir leurs espoirs et de faire face aux difficultés quotidiennes rencontrées en Grèce. Il se peut, ainsi, que les migrants n'aient aucune conscience de ces stratégies, qui, d'ailleurs, constituent un schème théorique que nous avons élaboré pour mieux étudier l'ensemble de quelques pratiques et comportements inhabituels. Nos informateurs, en effet, même s'ils déclarent souvent qu'ils « *ne veulent pas des Albanais* », qu'ils « *ne fréquentent pas d'Albanais* » parce que *ils* [les Albanais en général] sont « *arriérés* », « *jaloux* », « *peu fiables par leur 'race'* », etc., n'ont jamais affirmé qu'ils habitent tel quartier pour être loin des autres Albanais ou pour les éviter³⁰³ ; et cela c'est aussi vrai même pour ceux qui montrent une forte volonté de se fondre dans la société grecque, tout en adoptant les modes de vie, les habitudes, les prénoms, etc. grecs...

La non-ethnisation de l'espace, et par-là même l'absence d'une centralité albanaise, pourrait également faire part des stratégies d'adaptation des Albanais au sens donné ici : nous pouvons supposer, en effet, que l'absence d'une centralité reflète apparemment le souhait d'une part de la population albanaise installée en Grèce de passer inaperçue et d'y commencer une nouvelle vie, loin des souvenirs – parfois pénibles – d'une Albanie communiste, dure, pauvre, etc. Elle reflète également les

³⁰³A l'inverse, rappelons que les réseaux des connaissances amènent souvent les migrants à des endroits précis (du pays, de la région, du département...), même s'il ressort de notre travail de terrain que ceci n'est pas valable à l'échelle intra-urbaine. Si, par exemple, certains de nos interviewés ont été installés dans la municipalité de Koufalia (qui est très agricole et ne fait pas partie de l'aire métropolitaine) principalement parce qu'ils ont suivi leurs réseaux sociaux, cela ne semble pas vrai justement pour l'espace métropolitain (Conurbation de Thessalonique et communes limitrophes). Nos informateurs ne sont pas allés s'installer, en effet, là où habitaient leurs parents et/ou amis. Les réseaux de connaissances les ont amenés à Thessalonique, mais leur lieu d'installation au sein de la ville semble être fonction de facteurs multiples : coûts des loyers, l'hébergement par le patron, disponibilité et offre d'appartements... Il va de soi, toutefois, que cela ne concerne pas les nouveaux-arrivants dont le premier hébergement en Grèce est assuré, comme nous l'avons montré, par des parents et/ou amis. Notons, enfin, que, malgré tout, la proximité avec des parents/amis a été évoquée par certains de nos informateurs comme raison d'installation dans un quartier, mais cela avec des conditions très précises : l'interviewé avait trouvé son appartement grâce à l'information acquise par quelqu'un installé déjà dans le quartier en question (mais non pas pour être proche à ce parent/ami).

besoins des migrants et leurs réponses aux circonstances environnantes. Si les restaurants et commerces de produits alimentaires albanais n'ont pas vu le jour en Grèce, cela signifie, très probablement, qu'il n'y avait pas de raison pour cela. Une mère de famille nous a ainsi dit que, pendant les vacances d'été en Albanie elle amène de la nourriture depuis la Grèce pour ses enfants, parce que ces derniers vomissent la cuisine albanaise: le cas est extrême mais on comprend qu'elle n'a que très peu besoin de produits albanais en Grèce³⁰⁴ ; si, en outre, l'Albanie du Sud est submergée de produits alimentaires grecs, parce que les immigrés en Grèce actuellement retournés en Albanie préfèrent manger grec, il s'ensuit que les produits traditionnels albanais semblent superflus en Grèce, et de même les commerces albanais³⁰⁵. Plus encore, si l'existence d'un quartier albanais au lieu de faciliter la vie des migrants en Grèce la rendait plus difficile, étant donné les circonstances générales hostiles, il va de soi qu'en termes « stratégiques » (au sens donné ici) fonder un quartier albanais serait un choix absurde.

La discussion préalable nous amène, d'ailleurs, à une autre observation : en règle générale, les migrants semblent être satisfaits des quartiers où ils habitent, aussi bien que de leur voisinage proche ; en effet, aucun de nos informateurs n'a rapporté avoir (ou avoir eu) des problèmes avec ses voisins grecs. Les migrants se sentent, ainsi, comme appartenant à ces quartiers, ceci étant vrai pour n'importe quel endroit de Thessalonique. De la sorte, les propos comme « *nous sommes bien ici* », « *on nous aime, ici, dans le quartier* », « *là, c'est chez nous* » sont assez fréquemment répétés. A titre indicatif, citons K. qui déclare :

« *Je ne pars pas d'ici* [de Toumba]. *Nous* [lui et sa femme] *n'avons jamais eu de problème ici ; ça se passe bien dans ce coin, ça nous plaît... [...] Moi je suis Saloniquote ; j'ai vécu la moitié de ma vie ici à Salonique et l'autre moitié en Albanie...Rentrer où ? Faire quoi là-bas... C'est ici ma ville... »*

Entretien avec K., le 08-07-2006, Thessalonique

³⁰⁴ Entretien avec S., le 15-12-2005, Thessalonique.

³⁰⁵ Nous avons pu constater cela lors d'un voyage en Albanie : les supermarchés en Albanie du Sud (voisine de la Grèce) sont abondamment pourvus de produits alimentaires (et non uniquement) grecs ; suite à notre question, le vendeur nous a expliqué que c'est en raison de la demande des émigrés retournés en Albanie.

Le récit précité nous amène à l'affirmation du bien-être (qu'il soit prétendu ou réel) des nos informateurs dans la ville où ils ont été installés. Cela dit, outre la satisfaction à l'égard de leur quartier d'habitation, les migrants s'expriment de façon positive également pour la ville qui les a accueillis ; les propos de L. confirment la même chose : ³⁰⁶

« Je n'échange Thessalonique contre rien. Je ne veux aller nulle part ailleurs... »

Entretien avec L., le 14-12-2005, Thessalonique

Le sentiment d'appartenance à son quartier et à la ville d'installation, en l'occurrence Thessalonique, aussi bien que les bons rapports avec le voisinage proche, semblent souligner davantage l'« inutilité » ou l'absence de nécessité pour l'émergence d'un quartier albanais. Rappelons, en effet, que, selon Jaques Barou (2003 : 266), un quartier dit ethnique exprime, de la part des migrants, un souci de protection contre une situation déstabilisante. Rappelons, toutefois, que le remède aux situations déstabilisantes, difficiles, etc. n'est pas forcément d'ordre collectif, car certaines migrations, nous l'avons dit, se revendiquent individuelles. Il ressort, ainsi, que dans le cas des migrants albanais, malgré les situations difficiles, déstabilisantes, hostiles, qu'ils éprouvent en Grèce et évidemment à Thessalonique aussi, la réponse – voire la stratégie afin d'y faire face – n'est pas l'agrégation ou le repli sur le groupe national, mais nettement le contraire : l'ouverture et l'exposition, de manière individuelle, à la société dit d'accueil.

Pour récapituler, les identifications stéréotypées de l'Albanais avec la violence, le crime, la pauvreté, la « sauvagerie », etc., et aussi l'intériorisation de cette image négative de soi, pour des raisons longuement analysées ailleurs, ont mené

³⁰⁶ Afin d'élucider les propos de L. et de K., il convient d'ajouter qu'il existe à Thessalonique une affirmation de l'identité locale thessalonicienne qui parfois va jusqu'au localisme. Cette identité s'oppose constamment à celle de la capitale, au sens qu'à Thessalonique l'on prétend que « tout est meilleur » (par rapport à Athènes) : on mange mieux, on se divertit mieux, on vit mieux, etc. Notons, cependant, qu'il ne s'agit pas seulement d'une sorte d'« autarcie » des habitants de Thessalonique : être Thessalonicien est, en général, très valorisé dans toute la Grèce. A l'instar donc des Grecs de Thessalonique qui affirment ouvertement leur identité locale, il nous semble que certains de nos informateurs albanais s'identifient au « phénomène thessalonicien », tout en déclarant qu'ils vont jamais quitter Thessalonique, sous-entendant (ou même déclarant ouvertement) qu'« il n'y a pas mieux qu'ici »...

beaucoup de migrants albanais à avoir recours aux stratégies que nous avons appelées « d'adaptation » avec pour objectif d'éviter l'exclusion individuelle, d'engendrer la confiance des communautés locales d'accueil, de faciliter sa vie en Grèce, de créer les bonnes conditions pour une inclusion voire même une ascension sociale de sa progéniture dans la société d'accueil, mais aussi pour se distinguer – au niveau individuel – de l'image stigmatisante de l'Albanais, perçu comme tel tant par la société dominante que par beaucoup d'individus albanais eux-mêmes. Nous avons ainsi raisonné sur le fait que les patterns de changement de prénom, le baptême adulte et/ou mineur dans de nombreux cas où l'origine religieuse est musulmane, la dévalorisation de la langue maternelle auprès des enfants albanais (car elle n'est pas « prioritaire » par rapport au grec, à l'anglais et au français), mais aussi l'« invisibilité » territoriale des Albanais – traduite pour l'essentiel par l'absence d'ethnisation de l'espace et par-là même d'un quartier albanais – sont autant de composantes différentes d'une seule stratégie d'adaptation des Albanais en Grèce.

Notons, une fois de plus, que même si la référence tout au long du présent texte a été générale – « les Albanais » ou « les migrants albanais » – ceci ne signifie aucunement que *tous* les migrants d'origine albanaise installés en Grèce adoptent ces pratiques (ou quelque unes de ces pratiques), et ont recours à ce type de stratégie. Ces phénomènes, très répandus – surtout quant aux changements de prénom – dans la population migratoire albanaise en Grèce ne sont guère universels et surtout ne sont pas quantifiables.

Conclusions générales : limites et perspectives

Ce travail de recherche, élaboré entre janvier 2004 et août 2008, se veut avant tout exploratoire d'un ensemble d'hypothèses quelque peu inhabituelles dans le champ des migrations, qui correspondent elles-mêmes à un objet d'étude relativement atypique. En effet, si des phénomènes tels que la dispersion dans l'espace intra- et extra-urbain de certains groupes migratoires ou la dévalorisation graduelle de la langue maternelle dans le pays d'immigration n'ont rien de neuf pour le chercheur, des pratiques comme le changement de prénom et/ou de religion restent insolites. Nos hypothèses « inhabituelles » prennent également racine dans le regard que nous avons porté sur les migrations albanaises en Grèce, regard venu des horizons particuliers que nous offrait notre formation d'urbaniste-aménageur ; cette formation originelle exigeait certes de nous l'apprentissage, pour ce travail, des outils théoriques et méthodologiques employés dans l'observation des migrations et plus généralement dans l'analyse sociologique, mais nous épargnait peut-être certains présupposés idéologico-théoriques sur le phénomène migratoire.

Quelles que soient ses limites – dont nous sommes conscients –, ce texte vise à communiquer l'expérience d'un travail sur un terrain qui, sans être inexploré, reste néanmoins mal connu. Et cela, tout d'abord parce que, l'attention étant focalisée sur les politiques d'intégration ou l'impact des flux sur seul le pays d'immigration, le regard sur les populations migratoires elles-mêmes manque de façon surprenante. Comme Abdelmalek Sayad (1981, 1999) l'a souligné à plusieurs reprises, le point de vue généralement adopté sur la question des migrants et du phénomène migratoire est celui des pays d'immigration, donc des pays « dominants » ; il nous semble que cette constatation se retrouve dans le cas des migrations albanaises en Grèce : on manque du regard inverse, qui se focalise sur les migrants eux-mêmes, cherche à comprendre leur histoire, leurs pratiques et les conditions qui accompagnent ou font naître leurs

habitudes. Il est donc temps de déplacer notre attention vers ces populations qui sont les premières concernées et se trouvent placées dans la position de subir ces politiques d'immigration et/ou d'intégration que l'on voit monopoliser le discours sur les migrations en Grèce.

Durant ce travail de recherche, nous avons d'abord voulu porter un tel regard sur les migrants albanais ; c'est pourquoi, même si notre étude reste incomplète, son travail d'enquête, de documentation et de réflexion peuvent prétendre représenter une contribution à la connaissance des migrations albanaises en Grèce et son point de vue, qui n'est ni exclusivement économique ni orienté vers le seul problème de l'intégration ou de l'assimilation, n'est pas sans renouveler le discours habituellement pratiqué. Nous nous sommes ainsi efforcés de tenir compte de ce qu'Abdelmalek Sayad (*op.cit.*) a souligné fort souvent : quand on parle d'intégration, on a tendance à considérer la problématique à partir de l'épisode migratoire, effaçant la vie antérieure du sujet comme citoyen d'un autre pays et surtout comme porteur d'une culture différente... Nous nous sommes efforcés d'éviter également ce piège.

Notre but n'était cependant pas de fonder une *théorie* sur le phénomène migratoire albanais, et plus particulièrement sur les stratégies d'adaptation des migrants albanais en Grèce ; il ne s'agissait pas non plus de quantifier à tout prix les phénomènes que nous observions. En revanche, notre objectif, dès le début, était d'examiner de plus près les pratiques « inhabituelles » des migrants et de nous efforcer d'explorer les liens qu'elles entretenaient entre elles, mais aussi leur rapport tant au contexte spécifique du pays d'installation qu'à l'histoire et la culture du pays de départ ; autrement dit, de voir pourquoi et sous quelles conditions les phénomènes surgissaient.

Les émigrations-immigrations des Albanais nous ont ainsi semblé exceptionnelles ou exemplaires ; tant en raison de leur intensité, leur importance numérique, leur continuité dans le temps, qu'en raison des schémas particuliers qu'elles présentaient. Nous avons suggéré que ces schémas spécifiques revêtaient deux expressions distinctes : comportementale et territoriale.

L'exception comportementale des migrants albanais en Grèce se dit dans un ensemble de pratiques qu'on rencontre rarement dans l'étude d'autres migrations internationales : l'adoption de prénoms grecs ; l'usurpation, qui semble toute naturelle et sans histoire, de la confession chrétienne orthodoxe majoritaire en Grèce au détriment de l'islam et ce, sans véritable conversion religieuse ; enfin, une

dévalorisation exceptionnelle de la langue maternelle, qui, coupant la seconde génération de sa pratique, mène à un rapide abandon.

Par « expression territoriale inhabituelle », nous entendons, d'une part, la diffusion des ménages dans l'espace urbain, et plus précisément dans l'ensemble du territoire thessalonicien, et, d'autre part, l'absence de tout « quartier albanais » et ce, malgré le nombre des Albanais résidant actuellement dans les villes grecques en général et à Thessalonique en particulier. En d'autres termes, les migrations albanaises ne suivent pas le schéma des migrations plus « classiques », ou en tout cas le schéma des migrations territorialement plus « visibles », qui génèrent des concentrations géographiques marquant ethniquement l'espace.

Cette problématique générale s'est traduite en deux hypothèses de recherche :

- une première, posant que *« certains migrants d'origine et de nationalité albanaises recourent à une 'stratégie d'adaptation' dans la société d'accueil, stratégie visant à 'masquer' l'identité d'origine et/ou ne la laisser transparaître que sous une forme 'modérée', acceptable, en affaiblissant les éléments qui la différencient ou l'opposent à l'identité culturelle de la société dominante. L'objectif d'une telle 'stratégie' semble être une dissimulation identitaire, qui permet au migrant de se fondre dans la société grecque. Cette 'stratégie' affecte trois séries de comportements : a) changement du prénom et/ou de la religion, b) maîtrise du grec et abandon de la langue d'origine par la seconde génération, enfin c) absence dans les villes de formations communautaires, de « quartiers albanais » et dispersion géographique des ménages sur l'ensemble du territoire urbain ».*
- une seconde, selon laquelle *« les migrants albanais en Grèce favorisent probablement une stratégie passant par un étroit réseau de personnes connues, sans se donner d'apparente centralité géographique, c'est-à-dire sans chercher un espace ouvert de 'centralité albanaise' où leurs pratiques seraient exposées et reconnues. Cependant, la communauté existe grâce à un (ou plusieurs) réseau(x) de personnes qui se fréquentent indépendamment de toute visibilité ou de l'existence d'une concentration dans l'espace. Ce(s)*

réseau(x) semble(nt) se former essentiellement à partir du lien parental et/ou de l'origine commune locale ».

Face à ces hypothèses de recherche, qui étaient les nôtres à l'origine, nos conclusions apparaissent bien plus riches, variées et nettement moins rigides. Il nous semble ainsi tout d'abord qu'il convient de reprendre certains points de nos hypothèses initiales, de les reformuler et d'y apporter des correctifs.

Nous avons remarqué dès le départ le nombre important des migrants qui envisageaient un séjour de très long terme ou une installation à vie en Grèce, phénomène sans doute lié à l'existence d'une situation politico-économique instable et peu rassurante en Albanie. La réponse au dilemme qui oppose les migrations de retour aux installations définitives semblait donnée d'avance (et ce, bien que la migration albanaise soit loin de se présenter toujours comme sans retour ; de plus, la proximité des pays d'émigration et d'immigration aurait pu laisser imaginer des allers-retours fréquents). Nous avons ainsi supposé que les stratégies de « dissimulation » auxquelles ont recours les migrants étaient liées à la perspective d'une véritable installation, les Albanais cherchant à se fondre dans la société grecque afin de s'y assurer une meilleure et plus rapide inclusion. Toutefois, cette hypothèse initiale nous semble aujourd'hui négliger le rôle du contexte général de la réception en Grèce, très hostile comme nous l'avons vu, ainsi que celui de l'image négative que le monde extérieur renvoie des Albanais – image d'ailleurs intériorisée par ces derniers. La sous-estimation de ces deux éléments nous paraît aujourd'hui relever d'un inconscient hellénocentrisme. En vérité, contrairement à ce que nous pensions à l'origine, l'assimilation dans la société grecque n'est pas l'unique ni même la plus importante raison de l'apparition de ces « stratégies d'adaptation ».

Dans notre seconde hypothèse de recherche, nous avons suggéré qu'une *communauté albanaise* trouvait sa consistance dans l'existence d'un (ou plusieurs) réseau(x) de connaissances. Or, nous avons montré que les migrations albanaises ne s'organisent pas en tant que communauté affirmée en Grèce ; elles se revendiquent, en revanche, en tant que migrations individuelles, familiales, la preuve étant à trouver – entre autres – dans le fait que ces réseaux de connaissances sont peu étendus, très nombreux et reposent essentiellement sur les liens de parenté. Loin de l'opposition entre une communauté basée sur une « stratégie de réseaux » et une « centralité albanaise », force nous est de reconnaître que le groupe migratoire albanaise, en raison

de sa fragmentation en petits réseaux multiples, ne forme pas du tout de communauté. On ne peut ainsi utiliser légitimement, selon nous, l'expression de « communauté albanaise » en Grèce, et plus particulièrement à Thessalonique, où s'est porté l'essentiel de notre effort d'enquête.

Les migrations albanaises ont été envisagées ici dans leur double réalité : à la fois comme émigrations depuis l'Albanie et immigrations vers la Grèce. D'autre part, le cadre que nous nous sommes imposé a axé ce travail de recherche sur des éléments concernant tant la Grèce que l'Albanie. Le schème théorique que nous avons suivi, qui dérive principalement de la thèse de Hans Vermeulen (2001) sur l'adaptation des migrants dans les sociétés d'immigration et les facteurs qui amènent leur ascension sociale, nous a incités à examiner avec plus ou moins de détail un certain nombre d'aspects de l'histoire et de la culture des deux pays (conditions sociopolitiques et économiques, actuelles et antérieures aux événements migratoires, genèse et éléments majeurs des identités ethno-nationales, rôle de la religion, histoire migratoire de chaque pays, etc.). Dans les limites de cette thèse, il n'était guère possible de présenter et analyser la situation dans toute sa complexité, et surtout de prendre en compte les origines et le *background* socioculturel très divers des migrants albanais ; il a donc fallu sélectionner notre information. Henri Lefebvre (2000 : 126-128) met très explicitement l'accent sur les dangers qui guettent ce type de synthèse, si les réductions faites pour faciliter l'analyse ne sont pas immédiatement reconstituées à la fin de chaque recherche. Nous ne pouvons être certains d'avoir été d'une acuité infaillible dans nos choix, mais nous devons souligner que les propositions ici faites ne prétendent aucunement être exclusives ou exhaustives : elles sont simplement le fruit d'un travail spécifique et portent la marque du processus particulier qu'il a suivi.

Ce processus est spécifique parce qu'il a connu un cheminement – à notre sens – atypique. La présente thèse, contrairement aux schèmes courants selon lesquels l'enquête de terrain constitue la source capitale d'information et le point de départ de tout raisonnement, ne s'appuie que partiellement sur notre travail de terrain et recourt aux travaux empiriques d'autres chercheurs aussi bien qu'à diverses sources – dont les données ne se sont pas toujours montrées compatibles entre elles. Pourquoi ce type d'approche, pourquoi la prise en compte d'un éventail de travaux extérieurs, pourquoi chercher à les mettre en relation, entre eux et avec nos travaux ? C'est une question méthodologique qui se pose évidemment.

La réponse n'est pas simple à fournir ; il était sans doute rassurant de se référer à des recherches assises et de les utiliser comme points de départ d'une réflexion en devenir ; et d'autre part, l'utilisation d'autres travaux de terrain se révélait une gageure. L'immigration albanaise – et plus précisément l'immigration albanaise en Grèce – constitue en effet un champ qui attire l'attention d'un grand nombre de chercheurs non seulement grecs mais aussi internationaux (majoritairement anglophones, il est vrai). Cet objet d'études mobilise aussi un nombre non négligeable d'instances internationales comme la Banque Mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO/Food and Agriculture Organization of the United Nations), la Commission européenne, etc. Or, la production de connaissances sur ce sujet nous semble marquée par un certain ressassement et des schématisations souvent réductrices. Au cours de notre travail, nous nous sommes aperçus qu'il n'est pas rare que l'on répète – dans les milieux académiques – des résultats empiriques et conclusions qui ne sont pas toujours adaptés aux circonstances données. Cette habitude présente à son tour des conséquences perverses : à force de redites et d'emprunts mutuels, les incertitudes deviennent vite des certitudes. La question de la diffusion résidentielle des migrants albanais dans les villes grecques, qu'on a souvent appelée « non-ghettoïsation », en fournit un exemple typique ; on retrouve à travers toute la littérature relative à ce sujet les mêmes citations des mêmes auteurs assurant qu'il n'existe pas de ghettos en Grèce, et surtout pas de ghettos albanais. Or, le plus souvent ce type de constatations n'est appuyé au départ que sur observations superficielles et non sur des travaux de fond.

Nous ne prétendons pas que notre travail soit plus complet que celui d'autres chercheurs. Nous voulons juste expliquer d'où nous est venu le projet d'englober dans notre recherche les travaux, les points de vue, les observations et les constatations d'autres études ; nous avons cherché aussi ainsi à exprimer notre désaccord face à la facilité avec laquelle étaient colportées certaines affirmations inconsidérées ou imprudentes. Nos conclusions ne sont pas forcément opposées à celles des autres travaux ; mais nous considérons que nous y sommes arrivés par un processus différent, qui s'est efforcé de prendre en compte le mieux possible la complexité des phénomènes migratoires et de leur inscription dans l'espace. De tels objectifs sont bien sûr par nature voués à laisser certains regrets. Car, comme nous l'avons dit, afin de réduire les faits à des dimensions analysables, nous avons dû sacrifier – nous en sommes bien conscients – une partie au moins de la complexité des phénomènes.

Cependant, pour conclure sur ce sujet en un mot, la gageure s'est révélée intéressante parce qu'elle revenait à remettre en cause, en reprenant les textes de base, certaines certitudes et des schèmes explicatifs trop souvent véhiculés sur les pratiques, les motivations, ou encore le style de vie et l'histoire des migrants albanais en Grèce.

Résumons les points essentiels que nous avons déduits des analyses effectuées dans cette étude. Des flux migratoires internationaux et albanais à l'inscription dans l'espace urbain des groupes de migrants, en passant par l'histoire personnelle de ceux-ci et leurs stratégies d'adaptation, se dessinent une série de coupes qui reflètent les aspects principaux du phénomène complexe de l'émigration-immigration.

L'étude de la législation grecque sur les migrations internationales illustre clairement le rôle joué par les Etats souverains dans l'accueil des migrants étrangers. Nombre de comportements retrouvés chez les migrants prennent racine dans cet *ethos de réception* orchestré principalement par l'Etat et son administration. Dans notre étude, nous avons cherché à montrer comment l'Etat grec s'est trouvé, au long des années de l'épisode immigratoire, dans l'incapacité de choisir une politique migratoire claire, centrée sur les migrants, qui se montrerait régulatrice des comportements collectifs et individuels. Le principe du « *payer pour rester* » que semble pratiquer l'administration grecque en matière d'immigration introduit une véritable dimension d'exploitation, que subissent les migrants et surtout les migrants irréguliers ; on peut en outre critiquer la courte vue de la politique grecque, qui, loin de chercher à penser les grands problèmes de l'immigration (la régulation des flux, l'inclusion des migrants dans le marché d'emploi et la société, leur hébergement, une politique claire de régularisation), se laisse guider au contraire par les intérêts ponctuels que constituent, par exemple, les soubresauts des relations diplomatiques gréco-albanaises, ou encore la protection de la minorité grecque d'Albanie.

Comme cela se retrouve dans les pays de vieille immigration, l'absence de protection juridique et politique pour les migrants et l'orientation de la politique migratoire ont favorisé en Grèce le développement de comportements et de pratiques autoritaires aux niveaux collectif et individuel ; l'attitude de l'Etat répondait d'ailleurs à une posture sociale générale, qui considérait comme légitimes la politique répressive, le paternalisme et l'exploitation des migrants ; il ne faut pas s'étonner si, dans ce contexte, sont apparus un rejet ou une méfiance, des phénomènes de xénophobie et des épisodes de violence raciste.

Il serait cependant difficile de dire si c'est l'attitude de l'Etat face au phénomène migratoire ou l'attitude sociale globale qui a ouvert la boîte de Pandore. En effet, l'accueil discriminatoire que les Grecs ont globalement réservé aux migrants, et surtout aux Albanais – les exceptions confirmant, ici comme ailleurs, la règle – avait pour miroir l'attitude de l'administration grecque, qui non seulement se montrait peu soucieuse de reconnaître des droits aux migrants, mais s'inquiétait surtout de servir les intérêts et les besoins des employeurs grecs ; on voyait ainsi se créer un *bon usage* de l'immigré, sur lequel régnait une entente tacite. Rappelons que, lorsqu'il s'agit de l'octroi des cartes de séjour ou de la gestion des allocations de sécurité sociale réservées aux étrangers, les standards des administrateurs et leur définition des « travailleurs appropriés » ne sont nullement basés sur des critères économiques ou de productivité ; la capacité des migrants à trouver une place légitime sur le marché de l'emploi grec se voit au contraire liée à une *adaptabilité* supposée au système des valeurs grec. Les immigrants se voient ainsi classifiés sur une base ethnique de sélection.

L'immigration s'est trouvée criminalisée en Grèce dès l'origine. La manière dont elle s'est construite en Grèce – essentiellement comme migration clandestine³⁰⁷ – l'exposait à tous les stéréotypes négatifs. Nous l'avons montré, le migrant est vite devenu, dans l'imaginaire grec, une sorte d'ennemi social, dont le caractère dangereux se dit sur plusieurs plans : il franchit clandestinement les frontières, transgresse les lois, sa situation de sans-papiers fait de lui le support idéal de tous les trafics et de toutes les violences, il vole le travail des Grecs, etc...

Le rôle des médias dans tout cela n'a pas été innocent ; la responsabilité leur revient d'avoir développé, dans un climat déjà lourd et hostile, un discours alarmiste sur la criminalité des migrants. Il entre dans ce discours un aspect idéologique, conscient ou inconscient, qui aboutit à produire une image de violence disproportionnée et ce, quelle qu'ait pu être la criminalité réelle. L'Albanais devient ainsi le premier suspect, voire le suspect idéal, et le groupe ethnique apparaît globalement comme criminogène. L'emphase, les nombreuses références, la répétition obsessionnelle du vocable « Albanais » dans l'espace médiatique en font une

³⁰⁷ Rappelons que cela n'a pas été le cas, à l'origine, dans certains pays d'Europe occidentale, dont la France.

expression stéréotypée qui à elle seule suffit à signifier tout le reste. La nationalité devient, ainsi, une présomption de comportement délinquant.

De nos analyses, il ressort également que la constante implication de l'Eglise grecque orthodoxe dans les affaires publiques – due entre autres à son statut, dans un pays où elle n'est pas séparée de l'Etat – n'est pas non plus sans influence. Le rôle de défenseur des idéaux nationaux, voire nationalistes, que l'Eglise s'est donné en Grèce favorise les attitudes xénophobes ; les circonstances dans lesquelles s'est créée l'identité grecque ayant par ailleurs produit des schèmes nationalistes et un chauvinisme extrêmement réactifs, il reste peu d'espace sur l'échiquier politique pour les attitudes de tolérance ou de compromis.

Dans ce travail sur les pratiques et réactions des acteurs majeurs (Etat, Eglise, médias) et sur les comportements sociaux développés en Grèce face au nouveau phénomène migratoire, nous avons tenté de cerner la place du migrant albanais dans l'imaginaire grec ; force est de reconnaître qu'elle est extrêmement négative ; pour la société dominante, le migrant albanais n'est pas seulement supposé d'être inférieur culturellement, socialement et bien évidemment économiquement (éléments qui se traduisent dans les qualificatifs de « sauvage », « barbare », « animal », etc.), mais, plus encore, se montre dangereux. Il se trouve ainsi placé au dernier rang de l'acceptabilité, de l'adaptabilité, au plus bas dans les critères de sélection, et par-là même se montre peu susceptible d'inclusion dans la société grecque.

Sur la base des thèses avancées par Alejandro Portes (avec R. Rumbaut, 1996), Hans Vermeulen (2001) et Carola Suárez-Orozco (2003), nous avons voulu montrer que le climat social globalement hostile n'est pas sans conséquences dans l'adaptation des migrants à la société dominante. Il n'est pas non plus sans conséquences pour l'auto-estime et l'image de soi : l'image brutale qu'offre des migrants la société environnante, relayée par les miroirs sociaux – essentiellement les médias –, ainsi que la découverte du monde extérieur après la période communiste ont fait naître chez les Albanais d'importantes interrogations. L'effondrement des anciens mythes et symboles nationaux-communistes affrontait déjà les Albanais à une crise d'identité sévère ; cette crise s'est trouvée historiquement relayée par l'image que nous venons d'évoquer qui, dans les pays d'immigration, représentait le peuple albanais sous les traits d'une population délinquante et dangereuse. Il n'est pas surprenant, que, dans un tel contexte, la crise identitaire ait abouti à générer chez les Albanais eux-mêmes une perception très négative de soi ; et aussi peu étonnant qu'un certain nombre de

migrants se soient réfugiés dans la dénégation identitaire, employant des stratégies diverses pour contourner le stigmate associé au fait d'« être albanais ».

Nous nous sommes efforcés de montrer que la principale réaction des Albanais en Grèce (et en Italie) face à cet ensemble de phénomènes a consisté dans une *différenciation du moi* aussi bien que dans une *désidentification* du groupe migratoire « des Albanais » ; l'accent a été mis, chez les migrants eux-mêmes, sur la spécificité individuelle, l'origine locale prenant dans le discours le pas sur l'origine nationale ; enfin et surtout, le migrant est entré dans une attitude de « négociation » identitaire – c'est-à-dire, largement, de dissimulation identitaire.

Par ailleurs, l'examen des principaux éléments constitutifs de l'identité grecque contemporaine et des conditions dans lesquelles a émergé cette identité, que nous avons mené à travers un bref historique de la genèse de l'Etat grec et de la formation de la société grecque au début du 19^{ème} siècle, nous a éclairé sur la façon dont se tisse aujourd'hui l'identité albanaise en situation migratoire. De fait, si l'on accepte de considérer que les identités culturelles s'élaborent comme des réponses au conflit, à la dépréciation ou la concurrence qu'entraîne l'identité de l'Autre – en l'occurrence de la majorité grecque – les divers stades de la dénégation identitaire qu'on retrouve chez les Albanais de Grèce paraîtront peu surprenants ; il existe, de fait, une exigence sous-jacente et indirecte de la société dominante.

Les stratégies concrètes, c'est-à-dire les réponses aux conditions données dans le pays d'immigration qu'adoptent les migrants apparaissent ainsi comme une adaptation de ceux-ci et de leur famille à la nouvelle terre d'installation et à la réalité sociétale dominante. Par ailleurs, l'adoption de telles stratégies implique indubitablement, chez de nombreux migrants, une volonté d'installation durable en Grèce. Ce dernier constat nous a amenés à examiner les situations sociale, politique et économique de l'Albanie actuelle, qui apparaissent – entre autres facteurs – comme les éléments essentiels qui ont motivé ce type de choix.

Dans l'examen des conditions précises dans lesquelles s'est déroulé l'exode des Albanais vers la Grèce et les autres pays européens, nous avons en particulier montré le rôle de l'instabilité politique, illustrée par de nombreuses crises, ainsi que celui de la pauvreté du pays, laquelle se trouve accentuée par la comparaison économique avec les voisins grecs et italiens, aussi bien que par les importantes disparités régionales – essentiellement urbaines/rurales – qui caractérisent le pays. L'analyse détaillée de la conjoncture actuelle nous a permis par ailleurs de

comprendre pourquoi, pour une part considérable de ses acteurs, l'émigration devient ou est dès l'origine un voyage sans retour, et le seul moyen de survie qui s'offre.

En même temps, l'examen des conditions de départ élucide un côté peu connu des migrations albanaises : contrairement à la règle générale qui veut que les migrants ruraux effectuent d'abord une migration interne vers les villes de leur pays, puis dans un deuxième temps, réalisent, à partir de ces nouveaux lieux, une migration internationale, les régions albanaises « exportatrices » de main-d'œuvre internationale sont très localisées et ne se confondent pas avec celles qui diffusent leurs effectifs à l'intérieur du pays, en direction des centres urbains économiquement dynamiques (c'est-à-dire la capitale et les villes portuaires). En d'autres termes, les régions albanaises se spécialisent soit dans l'émigration interne soit dans l'émigration internationale ; il existe cependant quelques régions qui à la fois *absorbent* la main-d'œuvre interne et *exportent* la main-d'œuvre internationale ; c'est par exemple le cas de la capitale. Constatation d'autant plus intéressante que l'Albanie reste toujours un pays fortement rural, l'urbanisation n'ayant pris son essor dans le pays que dernièrement.

Nous recentrant sur les stratégies d'adaptation des migrants albanais en Grèce, nous nous sommes efforcés de montrer que les comportements, pratiques et attitudes que nous avons qualifiés d'inhabituels dépendent tant des conditions socioéconomiques et politiques pré-migratoires dans la société de départ et de la culture (ethnico-nationale, locale, religieuse, etc.) des migrants que des éléments structurels trouvés dans le pays d'immigration, c'est-à-dire de la législation en matière d'immigration, de la structure du marché de l'emploi, de la place que pouvaient espérer prendre les migrants dans ce dernier, et enfin, du climat social de réception des nouveaux arrivants.

Pourtant, il nous est apparu que les stratégies d'adaptation des migrants albanais en Grèce, concrétisées dans les pratiques que nous avons repérées (la question du prénom et de la religion, la dévalorisation de la langue maternelle, la diffusion résidentielle des ménages albanais dans l'espace urbain) ne peuvent s'expliquer exclusivement comme le résultat d'un éthos hostile de réception dans le pays d'immigration, ou encore comme une réponse au paternalisme et aux attitudes xénophobes ou racistes ; elles sont également le produit de l'orientation culturelle des Albanais, et plus précisément des manières d'agir déjà établies des populations albanaises en situation migratoire. Cela apparaît dans les comparaisons que nous

avons effectuées avec le cas italien, mais surtout avec les migrations albanaises beaucoup plus anciennes qui ont pris pour destination la Turquie, et Istanbul en particulier.

L'immigration albanaise en Turquie était déjà caractérisée par l'absence de revendications politiques, l'absence de formation d'une minorité albanaise ; ainsi, malgré l'envergure et l'ancienneté de leurs migrations, les Albanais de Turquie ne tiennent pas à être reconnus comme une entité communautaire, cherchent à se fondre sans laisser de traces dans la société turque, le fait d'être Albanais ou d'origine albanaise ne s'exprimant pas sur un mode politique et ne dépassant pas en général l'histoire familiale ; dans le cas de cette vague migratoire aussi on note une rapide perte de la langue, les jeunes se trouvant dissuadés par les anciennes générations elles-mêmes de s'identifier à une origine ou un destin historique communs ; cette dissuasion vise à assurer l'ascension sociale de ces jeunes générations (laquelle passe par une assimilation plus poussée à la société turque). Tous ces faits constituent une véritable « manière de faire en situation migratoire », un ensemble stratégique caractéristique des Albanais en situation d'immigration.

Ainsi, le facteur culturel joue beaucoup dans la formulation des comportements, des attitudes et des pratiques spécifiques des Albanais en Grèce, ensemble qu'on ne retrouve pas dans d'autres migrations internationales, y compris dans les autres migrations à destination de la Grèce. Elles sont ainsi absentes dans le cas des autres groupes de migrants européens et ex-soviétiques en Grèce, lesquels, à la différence des groupes comme les Philippins, les Indiens ou les Chinois, n'offrent pas de caractéristiques physiologiques évidentes qui les distingueraient de la population locale : les Polonais, les Bulgares, les Russes, etc. – comme les Albanais – ne sont bien sûr pas aussi repérables que les migrants africains ou asiatiques. Or, on ne note dans aucun autre groupe des pratiques de « dissimulation » identitaire identiques à celles qu'on trouve chez les Albanais.

Rappelons, néanmoins, qu'un facteur supplémentaire et particulier intervient dans le cas albanais : l'existence d'une minorité grecque en Albanie. C'est ce dernier élément qui permet le déploiement d'un jeu identitaire supplémentaire, le migrant cherchant à assumer l'identité d'un Grec ethnique (Vorioepiroti). Cet élément est à mettre en écho derrière tout changement de prénom ou de religion, cette identité gréco-albanaise étant bien sûr incompatible avec un nom musulman ou avec les pratiques religieuses propres à l'Islam. Rappelons que, pour bon nombre de croyants

(ils sont assez nombreux en Grèce), l'islam est l'« ennemi éternel » de l'Orthodoxie, depuis la prise de la Ville par les Ottomans en 1453. Il est par ailleurs indubitable que la religion de la majorité des Albanais, qui les démarque des étrangers chrétiens que sont les Bulgares, Russes, Polonais, etc., joue un rôle non-négligeable ; il n'est ainsi pas étonnant que les pratiques des migrants originaires de ces derniers pays ne recourent pas celles des migrants albanais.

A la spécificité albanaise liée à la question religieuse et à l'existence des Vorioepiroti s'en ajoute une autre qui tient au niveau actuel de développement de l'Albanie ; l'analyse de la situation socioéconomique du pays et surtout celui de son niveau de pauvreté, combinés aux témoignages de nos informateurs albanais, nous ont permis de comprendre les termes dans lesquels se pose l'impossibilité, pour beaucoup d'Albanais d'un retour rapide dans leur pays d'origine. La structure même de la migration – qui aujourd'hui est très largement familiale – illustre clairement des projets migratoires qui visent au séjour de longue durée. Les migrants balkaniques et est-européens, polonais, bulgares, roumains, etc. présentent des taux de réunifications familiales bien plus bas que les Albanais, et des proportions hommes/femmes beaucoup moins équilibrées ; autrement dit, ces immigrés ne font pas venir de façon aussi systématique que les Albanais leur famille en Grèce, parce que, manifestement ils gardent l'espoir du retour, lequel sera certainement lié à l'amélioration de la situation socioéconomique de leurs pays d'origine. De fait, la Pologne, la Roumanie, et récemment la Bulgarie, font actuellement partie de l'Union européenne, fait qui soulève des espoirs concrets de développement économique rapides dans ces pays ; pour les Albanais en revanche, l'amélioration ne constitue qu'un rêve lointain, étant donnée la situation dans leur propre pays.

Il nous faut ici nous pencher plus longuement sur le projet migratoire, dont le poids revêt une si grande importance dans les modes de vie, les pratiques, les attitudes, ainsi que dans les stratégies des migrants dans le pays d'installation. Le cas albanais fournit ainsi un éventail typologique de la manière dont les orientations des migrants influent sur le projet migratoire. Durant le présent travail de recherche nous avons distingué deux grandes catégories de migrants albanais en Grèce : d'une part, ceux qui vivent seuls (immigrés célibataires ou dont la famille – nucléaire – est restée au pays), et, d'autre part, ceux qui vivent en famille, toutes variantes comprises (avec ou sans enfants, les enfants étant ou non d'âge scolaire, etc.). Cette distinction,

quoique très schématique, nous a permis d'associer stratégies d'adaptation et projets migratoires.

Nous avons en effet pu constater, au cours de l'analyse de nos enquêtes de terrain, que le premier « type » de migrants semble s'attacher beaucoup moins que le second à une stratégie de « dissimulation identitaire ». De manière générale, les migrants vivant seuls en Grèce fonctionnent très différemment de ceux qui sont en famille, avec un mode de vie, un type d'habitation et une manière de se socialiser complètement autres. Les migrants qui vivent en famille, surtout quand ils ont des enfants, semblent en particulier se mêler beaucoup plus à la société environnante, l'école – lieu de socialisation de leurs enfants mais aussi lieu de rencontre entre migrants et autochtones – jouant, dans ce processus, un rôle essentiel.

Il ressort de l'ensemble de notre étude que les parents albanais ont appris à considérer l'école et la scolarisation grecque de leurs enfants comme le moyen le plus sûr d'assurer l'ascension sociale de ces derniers, leur réussite et leur inclusion dans la société grecque. La hausse constante du niveau des élèves Albanais dans les écoles grecques corrobore cette thèse, que vient souligner l'absence d'écoles albanaises (situation qui ne se retrouve pas, comme nous l'avons vu, dans les autres groupes migratoires, comme les Polonais ou les Russes).

Dans ce contexte, les parents immigrés adoptent fréquemment une attitude très proche de celle des parents grecs, privilégiant le grec (quand ils le peuvent) en tant que langue dominante à la maison ou investissant beaucoup dans l'apprentissage des langues étrangères (français, anglais, allemand) et n'hésitant pas à sacrifier financièrement aux écoles privées de langues, ce qui évacue de fait l'apprentissage de l'albanais du domaine des priorités. Cette catégorie de migrants, qui optent manifestement pour une installation en Grèce, changent systématiquement de prénom, se font passer pour chrétiens orthodoxes ou se convertissent réellement, donnent des prénoms grecs à leurs enfants et les font baptiser, comme il est de coutume (et de fait, quasi obligatoire) en Grèce. Leurs stratégies d'adaptation en Grèce sont clairement en phase avec leurs projets migratoires.

Soulignons, néanmoins, que la « typologie » que nous proposons des migrants albanais selon leurs projets migratoires constitue – nous avons déjà évoqué ce problème – un schéma extrêmement réducteur. Aussi ne se veut-elle pas exhaustive, mais plutôt indicative. Soulignons, en outre, que sa finalité première n'est pas de catégoriser les migrants, mais de mettre mieux en lumière ce que nous avons appelé

leurs « *stratégies d'adaptation* » et de mieux distinguer les degrés auxquels ces stratégies ont été adoptées et pratiquées par les « types » de migrants. Ces types se veulent idéaux et schématisent donc les traits des vrais migrants, mais ne peuvent prétendre à décrire la diversité, la complexité et la flexibilité qui les caractérisent ; tel migrant classifié, dans une situation donnée, dans tel idéaltype, glissera dans des circonstances ou une situation différentes, dans tel autre...

Cette typologie des migrants classifiés par projet migratoire présente un autre inconvénient déjà signalé ailleurs ; les types migratoires devraient idéalement être mis en corrélation avec le background socioculturel de l'immigré, son lieu d'origine – locale, et surtout rurale/urbaine – et enfin, avec son origine religieuse. Dans la présente recherche, nous n'avons pas pu saisir l'importance exacte de ces facteurs ; il aurait fallu, pour les examiner, disposer d'un échantillon beaucoup plus important. Il serait intéressant de mener des enquêtes plus spécialisées afin d'appréhender l'impact que ces facteurs peuvent faire peser sur le projet migratoire, et par-là même sur le mode d'insertion dans la société grecque et sur les stratégies entreprises afin de réussir cette insertion.

D'autre part, l'écrasante majorité de nos informateurs étant composée d'hommes autour de la trentaine, nous n'avons pas non plus été en mesure d'établir une classification tenant compte de l'âge ou du sexe des migrants. Or nous savons que les femmes, qui ne pouvaient intervenir, dans notre enquête, comme un groupe typologique, à la fois parce qu'elles étaient beaucoup moins nombreuses que nos informateurs masculins et parce que leur migration se trouvait être dépendante de celle de leurs parents mâles (pères, frères ou maris), ces mêmes femmes, par leur présence en Grèce en tant qu'épouses, jouent un rôle essentiel dans le projet migratoire ; les deux principaux types des migrants que nous avons distingués se différencient justement, rappelons-le, par la présence ou non d'une épouse en Grèce.

Le thème des femmes fait plus généralement problème dans notre travail de recherche. Nous n'avons pas pu leur offrir une place distincte, alors que, si l'on en croit les théories générales de l'immigration, les migrations féminines suivent d'autres logiques et présentent des caractéristiques très différentes des migrations masculines. Notre choix s'explique tout d'abord comme le résultat de leur absence pesante dans notre échantillon ; plus encore, parmi les rares femmes qui ont été interviewées lors de notre enquête, rares ont été celles qui ont répondu à nos questions de manière totalement indépendante – c'est-à-dire sans suivre les réponses de leur mari souvent

présent aux entretiens. Il aurait certes été souhaitable de pouvoir accéder à un échantillon différent où le nombre des informatrices eût été plus abondant ; il nous faut cependant noter que, à ce qui nous a semblé, les femmes sont loin de constituer de véritables acteurs dans le processus migratoire albanais – comme c’est le cas des femmes bulgares et philippines en Grèce –, étant données la dépendance de l’immigration albanaise féminine en général et la dépendance particulière, à l’égard de leur mari, des femmes albanaises, ainsi que la place qui leur est réservée dans le couple, l’épouse se cantonnant à un traditionnel rôle secondaire derrière le chef de famille qui rapporte l’argent du ménage.

Rappelons, cependant, que les études existantes sur la migration des femmes albanaises ont montré, dans le cas italien, que la présence de ces dernières permet l’intégration du couple albanais dans le réseau du quartier et, plus généralement, dans la société d’accueil. C’est un facteur qui joue un rôle extrêmement important dans l’intégration de l’homme albanais qui, quand il est célibataire, est très souvent mal perçu. Ainsi, une piste de recherche semble émerger : comment les femmes albanaises contribuent graduellement à la modération et à l’apaisement du stigmate criminel attaché aux hommes albanais et, plus généralement, des stéréotypes négatifs qui les poursuivent, en particulier à un niveau très local – celui de l’étroit voisinage.

Par ailleurs, durant ce travail de recherche, nous avons longuement discuté de l’insertion individuelle ou familiale pour laquelle optent les migrants albanais en Grèce, en Turquie et en Italie, par opposition à d’autres groupes migratoires qui privilégient une organisation communautaire. Nous l’avons dit à maintes reprises : les migrations albanaises en Grèce ne se revendiquent pas collectivement et, ainsi ne s’organisent pas en tant que communauté distincte. Mais, de la même façon que l’organisation communautaire d’autres groupes agit pour ménager une place aux migrants dans le pays d’accueil, l’organisation non-communautaire des migrations albanaises en Grèce est également une sorte de stratégie ; car, ne l’oublions pas, le refus de s’autodéfinir en termes collectifs paraît constituer une prévention contre la désignation exogène du groupe. Autrement dit, puisque le groupe des Albanais en Grèce est lourdement stigmatisé (et se trouve dénigré même par de nombreux migrants albanais), la volonté de se dissocier d’un tel groupe semble s’inscrire dans une stratégie personnelle explicite de contournement du stigmate.

Dans ce contexte, nous l’avons dit, un autre facteur intervient, qui explique l’organisation non-communautaire des migrations albanaises : le manque supposé de

confiance réciproque entre les Albanais, dont les racines seraient essentiellement historico-culturelles. Il semble qu'une telle méfiance affecte effectivement les relations entre les compatriotes en situation migratoire : l'examen des liens sociaux, formels et informels, des migrants – les *réseaux migratoires* – a révélé qu'il s'agissait de structures relationnelles faibles, très peu étendues et basées pour la plupart sur des liens de parenté. La nature de ces réseaux sociaux constitue, d'ailleurs, une des raisons principales expliquant l'absence d'un *business ethnique albanais*.

Le thème de la « méfiance-confiance » intervient très souvent dans les propos entretenus autour des migrants albanais et de leurs réseaux sociaux. Nous avons soutenu durant nos analyses que la méfiance, ou plutôt l'absence de confiance, caractérise en grande partie les relations unissant les Albanais de Grèce. Il convient, néanmoins, de signaler que nous avons fondé cette hypothèse presque exclusivement sur les témoignages individuels de nos interviewés. Nous nous sommes également appuyés sur les témoignages de migrants recueillis par d'autres chercheurs, adoptant parfois les appréciations et observations de ces derniers. Parce qu'il s'agit d'un sujet délicat – au sens où de telles interprétations sont toujours susceptibles d'être caractérisées comme « culturalistes » –, mais aussi parce que c'est un thème fort intéressant pour la compréhension de l'organisation des migrations albanaises, il serait souhaitable d'approfondir les recherches dans cette direction à l'aide d'enquêtes plus ciblées. Nous ne pouvons donc prétendre ici que nous avons complètement établi l'hypothèse d'un manque de confiance réciproque parmi les migrants albanais ; une telle interprétation relève plutôt de la supposition, mais a le mérite de pouvoir expliquer en grande partie les attitudes, les comportements et même les stratégies d'adaptation des Albanais de Grèce.

Revenant à l'insertion individuelle ou familiale – en tout cas non-communautaire – des migrants albanais en Grèce, il convient de rappeler qu'une telle stratégie prend également un sens territorial, dans la mesure où elle suppose l'invisibilité des migrants albanais dans l'espace. Nous avons considéré ce phénomène comme un résultat de l'organisation non-communautaire de ces migrations. En examinant le cas précis de Thessalonique, nous avons constaté que les migrants albanais, contrairement à d'autres groupes présents en Grèce (les Pontiques, par exemple), ne cultivent guère de visibilité collective : on n'a pas pu repérer dans la ville de commerces ethniques ou d'autres services s'adressant exclusivement aux Albanais. Cette invisibilité des migrants albanais vaut aussi pour leurs lieux

d'habitation : leur diffusion dans l'espace urbain ne fait que souligner leur organisation non-communautaire.

L'invisibilité cultivée par les Albanais ou, du moins, leur distanciation volontaire d'avec leur identité d'origine n'est pas un hasard. Nous avons supposé et essayé de démontrer qu'il s'agit au contraire d'une véritable stratégie d'adaptation à la terre d'accueil et à son éthos de réception globalement hostile. Rappelons, ici, que le terme « *stratégie* » se réfère aux pratiques, aux attitudes et aux comportements des migrants albanais, visant à accomplir leurs projets et leurs aspirations dans le pays d'accueil, mais aussi – et surtout – à faire face aux difficultés quotidiennes rencontrées. Les stratégies d'adaptation se développent en réponse aux conditions de réception en Grèce, mais reflètent également l'état d'esprit des migrants, leur perception changeante de la société d'accueil, de leur pays d'origine, et de leur propre situation. Il faut encore préciser que le concept de stratégie ne renvoie pas ici à l'idée d'une élaboration intentionnelle de la part des migrants, mais constitue plutôt un outil théorique qui nous a permis d'examiner et de décrire les phénomènes rencontrés. Nous devons nous contenter de suggérer ce modèle d'explication, faute d'avoir pu vérifier, au sens plein, l'existence de ces stratégies dans nos entretiens. Rappelons, en outre, que la distanciation identitaire voire même la dissimulation identitaire des migrants a été fortement critiquée par les milieux albanais même, tant en Albanie qu'en Grèce, ce qui rend encore plus difficile la vérification de ce phénomène, désormais difficile à évoquer pour les intéressés.

Si pourtant on admet l'hypothèse que nous avons développée, la forme territoriale de la présence albanaise en Grèce peut être traitée comme faisant partie intégrante de la stratégie d'adaptation de ces migrants. C'est pourquoi nous avons jugé qu'en plus du changement de prénom et de religion, de l'abandon de la langue maternelle par la seconde génération, l'invisibilité dans l'espace constituait un élément déterminant pour comprendre la spécificité de cette migration.

Rappelons, néanmoins, que nous ne pouvons pas plus expliquer l'invisibilité territoriale des Albanais que les autres composantes de leur stratégie d'adaptation exclusivement par l'hostilité du contexte grec. Les orientations culturelles de migrants, les relations entretenues en terre d'immigration avec d'autres compatriotes, l'histoire préalable à la migration, etc., sont autant d'éléments qui interviennent également. Nous avons ainsi suggéré que dans un contexte de manque de confiance réciproque, de distanciation par rapport à une identité collective d'origine – de

« désidentification » –, le migrant albanais, en général, ne marque aucune préférence pour s'installer à proximité de ses compatriotes et fonder ainsi un noyau, voire un quartier albanais.

Nous nous sommes efforcés d'illustrer, en employant l'étude de cas de Thessalonique, le fait que les modalités précises de cette invisibilité territoriale se concrétisent en deux éléments différents.

D'une part, on constate une dispersion dans l'espace des ménages albanais. De même que les migrants apparaissent dispersés sur le territoire national, leur distribution se présente comme très diffuse dans l'espace métropolitain de Thessalonique. Notons, toutefois, que cette diffusion ne se traduit pas par une absence totale de concentration ; les échelles que nous avons été en mesure d'employer ne nous permettent pas de rejeter totalement l'hypothèse qu'il existe des regroupements résidentiels albanais ; pour éclairer ce dernier point, il faudrait pouvoir mettre à contribution des données de plus basse échelle géographique.

La deuxième modalité de l'invisibilité territoriale des Albanais concerne l'absence d'une centralité albanaise dans la métropole. En effet, malgré la présence très importante des Albanais à Thessalonique, aucune sorte d'ethnisation d'un lieu précis de la métropole n'a été enregistrée : ni commerces ethniques, ni services, ni cafés ou restaurants, ni salles de fêtes s'adressant spécifiquement aux Albanais n'ont été repérés. Certains lieux paraissent certes manifester des formes de dynamique collective – comme le « *potager de Korçë* », une place du centre-ville qui, suite à une fréquentation assidue des populations albanaises, a ainsi été rebaptisée dans les milieux migratoires ; ou comme le quartier de la Gare Ferroviaire, où l'on pourrait prétendre qu'existe une centralité albanaise rudimentaire, au fonctionnement très limité, puisque y sont concentrés le consulat albanais de Thessalonique, une « piazza » de travail où se réunissent les hommes albanais en quête d'emploi, une station de bus d'où part une ligne à destination de l'Albanie, etc. On ne peut cependant pas parler dans ces cas de véritable centralité albanaise, c'est-à-dire d'un point de la ville où l'on pourrait manger et boire albanais, faire la fête à l'albanaise, écouter de la musique traditionnelle, en un mot faire l'expérience de la culture albanaise exposée ouvertement dans un endroit précis, repérable par les non-Albanais.

Il serait intéressant de savoir si ce même modèle de diffusion des migrants se retrouve dans d'autres villes grecques, et en particulier à Athènes. Cependant, plusieurs facteurs font d'Athènes une cité très différente de Thessalonique : d'abord

sa taille, trois fois plus importante que celle de la métropole du Nord ; ensuite ses prérogatives, économiques et politiques, de capitale. Thessalonique, d'autre part, a également ses spécificités par rapport au reste des villes grecques, car elle forme le seul contrepoids au géant athénien, tant par l'importance de sa population que par ses fonctions économique-politiques. Les données doivent ainsi être reprises à zéro ; on ne saurait extrapoler de la situation thessalonicienne, sans analyses précises – en particulier cartographiques –, le développement du phénomène dans d'autres centres urbains. Cependant, si nous admettons que les raisons expliquant la dispersion géographique des ménages albanais à Thessalonique sont essentiellement culturelles et relatives à l'ethos de réception des Grecs, on considérera comme probable la constatation de situations similaires dans les autres villes. A Athènes en particulier, la comparabilité de la proportion de la population albanaise avec celle qui existe à Thessalonique³⁰⁸ laisse penser qu'une étude pourrait confirmer les conclusions que nous avons tirées de l'exemple de la métropole du Nord.

La dispersion des migrants albanais dans le territoire urbain de Thessalonique a engendré une certaine mixité territoriale des populations grecques et albanaises – valable du moins aux échelles examinées. En prenant comme point de départ cette constatation, il est intéressant de mettre à contribution la thèse classique de Jean-Claude Chamboredon et de Marianne Lemaire (1980), selon laquelle la proximité spatiale n'implique pas nécessairement la proximité sociale. Soulignons que par proximité sociale, nous n'entendons pas ici l'appartenance à des classes sociales semblables, mais plutôt l'existence (ou éventuellement l'absence) de relations sociales soutenues entre Albanais et Grecs. L'étude d'un tel champ de recherche est, là encore, largement inexploré. Cependant, les indications dont nous disposons nous orientent pour l'instant globalement vers une confirmation de la thèse de ces deux auteurs : la brève analyse des processus d'inclusion et d'exclusion des Albanais en Grèce que nous avons fondée sur l'examen des réponses de nos interlocuteurs albanais ne nous laisse pas penser que la proximité spatiale des deux populations ait créé la proximité sociale.

³⁰⁸ La proportion de la population albanaise dans la population totale respective des deux métropoles est non seulement comparable, mais aussi proche de celle qu'on enregistre en moyenne dans le pays : les Albanais représentent près de 5% de la population en Grèce, 3% de la population de Thessalonique, et 4% de celle d'Athènes.

Rappelons que nous avons analysé les processus d'inclusion/exclusion des Albanais en Grèce en retenant trois critères que nous avons jugés significatifs : l'intégration au marché du travail, l'accès au logement et les divers processus de discrimination sociale. Nous avons vu que l'intégration des Albanais au marché du travail présente une image complexe d'inclusion et d'exclusion simultanées, les Albanais n'étant pas complètement exclus du marché du travail légal, sans y être vraiment inclus. Quant à l'accès au logement, plus de la moitié de nos répondants ont avoué avoir rencontré des difficultés pour louer une résidence, le refus des propriétaires pour des raisons d'appartenance ethnique figurant parmi les obstacles principaux. D'une façon générale, nous constatons une discrimination importante et spécifique à l'égard des migrants albanais. Selon nos données empiriques, les personnes qui ont subi une discrimination – de quelque ordre qu'elle ait été – ou pensent avoir eu des problèmes en raison de leur ascendance albanaise sont très nombreuses, ce qui laisse penser que l'inclusion des Albanais dans la société grecque est bien loin d'aller de soi. Plus précisément, nous avons vu que nos témoins s'associent principalement à d'autres Albanais, même s'ils déclarent avoir également « des amis grecs » ; ces derniers sont la plupart du temps leurs employeurs, les relations sociales avec d'autres membres grecs de la société faisant plutôt figure d'exception

Ainsi, si l'on s'en tient aux témoignages de nos interlocuteurs, il serait difficile de parler d'une inclusion des Albanais dans la société grecque. Il ressort de l'analyse des réponses de notre échantillon que l'acceptation des Albanais par les Grecs reste réduite. Changement de prénom, dissimulation de l'origine ou de la véritable conviction religieuse, difficultés spécifiques rencontrées auprès de la police et de l'administration, difficulté à accéder à un logement sont autant d'indices qui soutiennent l'hypothèse d'une inclusion médiocre, peut-être inexistante – en tout cas à Thessalonique. Les informations dont nous disposons au terme de nos enquêtes de terrain nous ont livré certaines indications intéressantes mais, comme nous l'avons évoqué plus haut, des recherches plus ciblées sont nécessaires avant que nous puissions tirer des conclusions sur ce chapitre qui puissent rendre compte de la situation dans l'ensemble de la Grèce.

Soulignons, en outre, que ces observations ne sont pas sans impliquer le climat social général en Grèce. Ce climat a évolué, dans les années 90, dans le cadre posé par une politique restrictive, accompagnée d'interventions policières, et par l'image

extrêmement négative que renvoyaient des Albanais les médias. On peut ainsi dire que c'est à tous les niveaux macro-sociaux que s'est développé un climat hostile, qui rendait difficile l'installation des migrants et semblait présager d'une inclusion plus difficile encore. Cependant, comme souvent dans les cas de xénophobie, il faut marquer une différence entre réactions collectives et réactions individuelles. Rappelons, en effet, qu'au niveau individuel, nos informateurs semblent satisfaits, voire contents, de leur voisinage grec. Nombreux sont ceux qui affirment qu'ils se sentent bien dans leurs quartiers, et qu'avec leurs voisins grecs « *ça va bien* » ou « *très bien* »... Cette situation individuelle – celui de l'étroit voisinage, des relations interpersonnelles, etc. – reste cependant à explorer au terme d'enquêtes plus ciblées, qui s'intéresseraient en particulier au côté grec de la relation interpersonnelle. Ali, Orioni, Ravenar, Maïlinda, Anieza... – les migrants albanais individuellement – peuvent être, de l'avis de leurs employeurs et/ou leurs voisins grecs, « bien » ou « très bien », de « bonnes personnes », des « bons gars », etc. ; alors que ces mêmes individus, considérés comme groupe – *les Albanais* en tant qu'entité générique et impersonnelle – se trouvent caractérisés, et souvent par les mêmes personnes, comme « méchants », « paresseux », « dangereux », « barbares », « criminels »...

L'échelle joue donc un rôle capital dans l'analyse. A micro-échelle (au niveau des relations personnelles), l'inclusion, acceptation, etc. des migrants albanais semble se présenter sous un jour beaucoup moins sombre que dans la perspective générale présentée dans ce texte, qui concerne le climat social général, c'est-à-dire la macro-échelle.

Dans une perspective plus générale, la présente recherche nous a permis d'étudier le phénomène très particulier que constituent les migrations albanaises internationales. Ces dernières sont d'autant plus remarquables qu'elles trouvent la Grèce pour pays de destination : un petit pays très récemment (ré)inséré dans le flux migratoire, où les Albanais arrivent en nombre et constituent en quelques années une masse égale aujourd'hui à près de 5% de la population. Dans le cas grec comme dans d'autres, les migrations albanaises se révèlent étonnantes par cette intensité, cette densité. Elles offrent ainsi un laboratoire pour l'examen des migrations internationales de travail dont elles présentent tous les traits classiques, si ce n'est qu'elles se concentrent sur un intervalle très court, de moins de vingt ans. Rappelons que la quasi totalité des familles albanaises sont actuellement concernées par l'émigration, et

qu'elles comptent pratiquement toutes un ou plusieurs membres vivant à l'étranger, en Grèce, en Italie, aux Etats-Unis, en Grande Bretagne.

Les modes d'insertion des migrants albanais dans ces pays présentent un grand intérêt. Il serait très fructueux d'étudier les migrations albanaises dans des contextes autres que celui de la Grèce et de l'Italie – deux cas qui, malgré leurs divergences, offrent de nombreuses similitudes. L'examen des flux de populations albanaises vers les pays anglo-saxons, où l'intégration des immigrants dans la société d'accueil passe souvent par le biais de la communauté, éclairerait davantage les multiples facettes des migrations albanaises et fournirait un élément de comparaison déterminant pour notre étude. Si les migrations albanaises en Grèce se caractérisent comme non-communautaires, comment fonctionnent-elles dans des pays où l'on pratique, ou prétend pratiquer, le « modèle multiculturel » ? Peut-on constater l'apparition de quartiers albanais et d'une centralité qui fait défaut dans l'exemple de Thessalonique ? La participation des migrants à des associations ethno-locales est-elle plus importante que celle enregistrée dans des pays comme la Grèce et l'Italie ? Peut-on parler de communautés albanaises, avec des revendications sociopolitiques et des objectifs représentatifs ? Modifie-t-on son prénom de naissance ? Affiche-t-on une religion différente ? Tant de questions dont les réponses nous permettraient de donner un sens nouveau aux résultats de notre propre étude.

Dans le même esprit d'ouverture vers de futures recherches, il serait également souhaitable d'analyser les migrations albanaises en Grèce et en Italie en se fondant sur le concept de « territoires circulatoires » proposé par Alain Tarrus (1994). Ce concept a d'abord le mérite de décrire adéquatement l'espace balkanique : un champ ouvert, tout au long de son histoire, à des flux continus de populations (à l'exception du court intervalle de la Guerre Froide). Plus encore, la notion paraît pertinente pour rendre compte des effets, sur les flux migratoires, de la proximité géographique entre le pays d'émigration, l'Albanie, et les pays d'immigration, la Grèce et l'Italie. Le voisinage de l'Albanie avec ces deux pays a souvent permis une très grande mobilité ; les migrants albanais pouvaient aisément se livrer à des allers-retours entre pays d'origine et pays d'installation. Ce genre de territoires circulatoires se révèle par excellence lieu d'émergence de valeurs ethniques et économiques spécifiques ; ces valeurs, à leur tour, en circulant d'un lieu à un autre, d'une « maison à l'autre » (Bonnin & De Villanova, 1999), sont créatrices de nouveaux éléments culturels. Nous avons peu exploré le thème de la grande mobilité des migrants albanais dans la présente

recherche. En prenant appui sur la notion de territoire circulatoire, il serait intéressant d'observer les allers-retours incessants des migrants albanais entre la Grèce et leur pays d'origine, ainsi que les effets produits sur les territoires impliqués par ces mobilités persistantes.

Par ailleurs, nous devons rappeler que, dans le présent travail, nous nous sommes souvent limités à étudier les migrations albanaises en Grèce en ne prenant en compte que l'origine nationale des migrants, sans exploiter complètement l'information acquise sur leur origine régionale. Idéalement, les projets des migrants, la durée de leur séjour à court ou long terme devraient être mis en relation avec les caractéristiques précises de la société de départ et plus particulièrement avec le niveau de pauvreté de la région d'origine. On pourrait ainsi mieux saisir l'impact de l'histoire pré-migratoire sur les trajectoires des migrants dans le pays d'installation. Une telle étude permettrait, notamment, de répondre à la question de savoir si les migrants venus des régions albanaises les plus défavorisées tendent à immigrer à plus long terme que ceux qui sont issus de régions moins pauvres.

Une analyse plus approfondie du caractère culturel des régions d'émigration serait également souhaitable. Ici, nous nous sommes uniquement penchés sur des différences culturelles cristallisées très schématiquement, entre Nord et Sud de l'Albanie, entre communautés chrétienne et musulmane. Idéalement, nous ne devrions pas traiter d'une seule culture albanaise – chrétienne ou musulmane, du Nord ou du Sud – mais étudier la constitution sociale et culturelle, spécifique et hétérogène, des populations immigrées. Or, comme nous l'avons déjà expliqué ailleurs, les limites de notre échantillon ne nous ont pas permis d'aller jusque là. Une analyse de ce type permettrait d'éclaircir ce que nous avons déjà constaté : les différences sociétales et culturelles qui marquent les origines locales sont si nombreuses en Albanie qu'elles ne nous permettent pas de parler d'une « communauté » migratoire ni même d'une seule migration albanaise en Grèce. Des enquêtes visant spécifiquement chaque communauté d'origine nous semblent ainsi très importantes. Le titre de ce travail, qui privilégie l'expression de « *migrations albanaises* » a été pensé pour souligner ce caractère pluriel, qui nous semble plus qu'un détail.

Nous n'avons pas non plus été en mesure, dans la présente recherche, d'aborder pleinement le sujet de la seconde génération, bien que nous ayons fait de nombreuses références aux enfants albanais nés en Grèce. Des études particulières seraient également intéressantes pour compléter l'étude des migrations albanaises sur

ce point, en particulier sur la question de l'inclusion de ces enfants dans la société qui a accueilli leurs parents. Notre problématique étant différente, nos enquêtes de terrain nous ont orientés vers d'autres questions et, par-là même, vers d'autres populations.

De même, une compréhension plus complète de la place des migrants albanais dans le marché de l'emploi et dans la société grecque en général exigerait l'examen de variables supplémentaires, autres que celles que nous avons étudiées. En effet, nous avons analysé le contexte global de réception des migrants albanais en Grèce, sans procéder à un examen détaillé des positions de certains acteurs sociaux, comme les syndicats ou les associations de travailleurs. Il serait très fructueux de pouvoir analyser les positions adoptées par ce type d'organisations sur la question de l'immigration, qui ne sont pas nécessairement superposables aux logiques gouvernementales.

Enfin, nous voudrions souligner que les apports de cette recherche sur la question des mutations urbaines dues à l'arrivée de flux migratoires pourraient être prolongés. Notre objectif étant autre, nous n'avons pas abordé ici des sujets tels que les transformations de la ville de Thessalonique en relation aux divers modes d'inscription dans son territoire de migrants d'origine différente. Or, nous pourrions parler d'une nouvelle « balkanisation » ou « orientaliation » de la métropole du Nord. Après les incendies de 1840 et 1917 qui ont altéré la physionomie cosmopolite et orientale de la ville du début du 19^{ème} siècle, Thessalonique retrouve aujourd'hui un peu de son passé et de sa vivacité pluriethnique. La ville attire à nouveau dans ses murs les populations de son arrière-pays balkanique, redevenant ainsi un des centres urbains parmi les plus importants des Balkans. Plus encore, la présence de ces nouvelles populations a un impact très net sur la dynamique urbaine. On assiste à une revitalisation et une réappropriation d'espaces abandonnés et d'anciens vides urbains, à la réapparition des pratiques tombées en désuétude. La colonisation de l'espace public par l'espace privé a repris : on observe, comme dans l'ancien temps, les chaises et les petites tables sur les trottoirs et dans les rues piétonnes, où les migrants s'installent devant leurs appartements en sous-sol et en rez-de-chaussée, face à leurs commerces. Ces espaces, dont la fonction avait été réduite à celle de lieu de passage, sont autant de témoignages d'une vie urbaine qui retrouve son histoire avec l'arrivée de nouveaux habitants. Les populations immigrées, essentiellement balkaniques et est-européennes, rendent à ces lieux leurs fonctions de socialisation et de rencontre, de promenade et de récréation.

Au terme de cette thèse, nous nous sentons obligés de signaler, une fois de plus, que même si nous avons tout au long de ce texte fait référence aux *Albanais* ou aux *migrants albanais*, cela ne veut aucunement signifier que tous les migrants d'origine albanaise installés en Grèce adoptent les pratiques ici décrites, ni qu'ils se conforment tous aux stratégies d'adaptation évoquées. Les phénomènes analysés sont parfois très répandus dans la population immigrée albanaise en Grèce, mais ils ne s'affirment pas pour autant comme universels, d'autant qu'ils sont difficilement quantifiables.

Il est également essentiel de signaler que la présente thèse ne fournit qu'une des interprétations possibles des phénomènes observés. Les éléments proposés ne visent assurément pas à exclure toute autre hypothèse. Compte tenu du caractère par nature incomplet des analyses fournies, nous avons dû limiter notre propos à un angle d'attaque très spécifique : la question de l'adaptation des migrants dans une société d'accueil donnée.

Or, cette problématique mériterait d'être réexaminée à la lumière de ce que Michel de Certeau (1980) écrit à propos du détournement des valeurs imposées à une minorité par un ordre dominant, que ce dernier soit religieux, économique ou politique. Cet auteur affirme ainsi des Indiens confrontés à la colonisation espagnole qu'ils « *faisaient des actions rituelles, des représentations ou des lois qui leurs étaient imposées autre chose que ce que le conquérant croyait obtenir par elles* » (*op.cit.*, 12). Les Albanais font peut-être un usage similaire des signes par lesquels ils paraissent se conformer aux mœurs de la société grecque. Ainsi, si le changement de prénom est une pratique largement répandue, on constate que beaucoup de migrants continuent à utiliser leur prénom d'origine à la maison, dans leurs rapports avec des compatriotes, et même avec certains Grecs. Dans le même ordre d'idées, ne l'oublions pas, les migrants qui se convertissent réellement à l'orthodoxie semblent rares ; on semble plutôt avoir affaire à des conversions de façade, ou à des mensonges utilitaires...

On pourrait supposer que les migrants albanais en Grèce apparaissent, à un premier niveau, comme se distanciant de certains aspects de leur identité d'origine, en particulier quand ils effacent ce qui les différencie de la société dominante de la manière la plus ostensible, prénoms à consonance musulmane ou manifestations d'appartenance à l'islam. Mais cela ne signifie pas nécessairement qu'il s'agisse ici

d'une véritable hellénisation, encore moins d'une négation de la culture et de l'histoire propres. Dans la lignée de ce qu'affirme M. de Certeau, de tels phénomènes peuvent, au contraire, être compris comme masquant une réalité autre, dissimulée derrière ce qui apparaît aux yeux de la société d'accueil. Certes, on ne peut nier que ces formes d'adaptation soient souvent ce qu'elles paraissent être et qu'elles correspondent à la réelle volonté d'acculturation qui fait intrinsèquement partie du projet migratoire, comme nous l'avons souligné à maintes reprises. Mais cela n'empêche pas d'autres lectures d'être possibles, la voie que nous avons suivie dans cette thèse n'étant ni unique ni incontestable.

Bien que nous ayons choisi de travailler à partir de la question de l'insertion et de l'adaptation, ce travail n'a pas suivi la tendance qu'on observe souvent dans l'examen des migrations et ne s'est pas particulièrement intéressé à établir, voire à quantifier, le degré d'intégration des migrants albanais dans la société grecque. Ce sont bien plutôt les pratiques des migrants que nous ont retenus, en tant que phénomènes concrets.

S'occuper de l'intégration des migrants en Grèce impliquerait, par ailleurs, de formuler une hypothèse précise sur la capacité de la société d'accueil à intégrer des populations d'origine étrangère, chose que nous n'avons pas faite de façon systématique. Nous n'avons pas analysé la société grecque d'une manière telle qu'elle nous permettrait d'établir les critères qui distinguent les éléments « intégrés » des éléments « non-intégrés ». Nous avons préféré traiter de la population grecque comme si elle était homogène, ce qui est forcément réducteur. Si nous avons examiné la politique de l'Etat, la posture des médias et, à un moindre degré, les idéologies qui régissent l'Eglise grecque, nous n'avons pas pu réaliser d'enquêtes individuelles auprès des citoyens grecs. Nous n'avons pas interviewé, par exemple, les voisins grecs de nos interlocuteurs albanais, dont les perceptions propres pourraient apporter des réponses à ce type de questionnements. Une voie supplémentaire qui pourrait prolonger nos recherches...

Les migrants albanais, quant à eux, semblent avoir une idée très précise de la société qui les reçoit – la vision d'un monde extérieur dominant qui les amène à adopter les stratégies décrites et analysées antérieurement. Il s'agit donc d'une perception subjective de la société grecque qui, si elle est riche en enseignements, ne peut être considérée comme une description objective et complète. A titre indicatif, on rappellera que nous n'avons pas examiné le rôle joué par les ONG qui agissent en

Grèce dans la lutte contre le racisme, pour la régularisation des sans-papiers et les droits des individus étrangers. Il s'agit pourtant d'une facette réelle de la société grecque, même si ce n'est pas celle qui fait le plus de bruit...

Sur ce point, une autre remarque s'impose. Si nous reconnaissons que notre analyse de la société grecque est incomplète, la question légitime qui émerge est de savoir pourquoi nous avons choisi de privilégier l'analyse de l'influence d'un certain nombre d'acteurs (l'Etat et ses administrateurs, l'Eglise et les médias), plutôt que de mener l'enquête sur les réactions sociales effectives. La réponse tient au fait que notre analyse était guidée par la recherche des facteurs qui expliquaient les « *stratégies d'adaptation* » que nous repérons – préoccupation qui nous renvoyait à l'examen du climat général de réception en Grèce. Or ce dernier se trouvait bien décrit par les orientations et réactions de ces trois acteurs majeurs, et, de plus, formulé par celles-ci, alors que les mouvements sociaux se montraient beaucoup plus difficiles à cerner ; d'autre part, si l'on ne peut parler d'initiative, on peut du moins souligner, au début des années 90, l'orchestration, par ces acteurs, d'un climat général de xénophobie et de ressentiment envers les migrants albanais. Il faut noter qu'aujourd'hui encore, même si la situation réelle des migrants en Grèce a nettement évolué depuis la décennie 90, les stratégies générées par les conditions qui ont été alors créées restent d'actualité.

S'il reste donc beaucoup de champs à explorer relatifs aux thèmes que nous avons traités, notre réflexion sur les stratégies d'adaptation des migrants albanais a pu montrer que ces dernières constituent un excellent révélateur de la société grecque actuelle – ou du moins, d'une certaine société grecque. Elles mettent en lumière l'idée que cette société se fait d'elle-même et, par-là même, l'idée qu'elle se fait de l'Autre, l'étranger. Or, ces stratégies d'adaptation, comme nous l'avons vu, se traduisent notamment par une invisibilité des migrants albanais en Grèce, invisibilité à la fois culturelle, identitaire et territoriale. Et comme François Héran l'a très explicitement rappelé lors d'un colloque sur la diversité culturelle³⁰⁹ « *une 'tolérance' de la diversité, à condition que cette dernière reste invisible, n'est plus 'tolérance'* ». On peut craindre que la société grecque, nouvellement confrontée au phénomène de l'immigration, ait encore beaucoup de chemin à faire pour accepter sa propre diversité

³⁰⁹ Colloque de lancement de l'année européenne du Dialogue interculturel : « *Dialogue interculturel et diversité culturelle ; un débat renouvelé* », UNESCO, 13 & 14 mars 2008 à Paris.

culturelle, ethnique et religieuse. A l'issue de nos recherches, nous pouvons également croire que la Grèce marque du retard dans une évolution pourtant impérative – délaissier les anciens modes assimilationnistes adoptés au début du 19^{ème} siècle pour renforcer l'unité de l'Etat, pour aller vers une véritable inclusion des migrants et des minorités dans le corps de sa société. En effet, dans un monde en perpétuel mouvement et plus encore au sein du continent européen, la Grèce ne peut pas se replier sur une identité figée, circonscrite par des frontières closes, à l'image du leitmotiv de la dictature militaire des années 60 : « *Grèce d'Hellènes chrétiens* ». La démographie elle-même démontre que les anciens équilibres – réels ou fictifs – ne sont plus d'actualité : la seule augmentation intercensitaire de la population grecque en 2001 est due, rappelons-le, aux populations étrangères.

Bibliographie

Alvanides Seraphim & Kotzamanis Byron (2005), “The spatial distribution of immigrants and their contribution to recent population change in Greece: 1991-2001”, Paper presented in the 1st European Conference on Population Geographies “*Population Policies, Institutions and Changing Distributions*” (organised by the population Geography Research Group of the RGS – IBG), 30-31 March 2005, School of Geography, University of Wales Swansea.

Amin Samir (1974), “Introduction”, in **Amin Samir (1974) (ed.)**, *Modern migrations in Western Africa*, Oxford University Press, London, pp.65-69.

Anagnostopoulos Kosmas (2002), « Les immigrés d’Albanie et la question du logement dans la ville de Patras », *Géografies*, No.3, Printemps. [**Αναγνωστόπουλος Κοσμάς (2002)**, «Οι μετανάστες από την Αλβανία και το ζήτημα της κατοικίας τους στην πόλη της Πάτρας», *Γεωγραφίες*, No.3, Άνοιξη, Εξάντας, Αθήνα, σσ.46-70].

Anastasiadou Meropi (1994), « Les Occidentaux de la région », in **Veinstein Gilles (1994) (dir.)**, *Salonique 1850-1918 ; la ‘ville des Juifs’ et le réveil des Balkans*, Ekati, pp. 157-167. [**Αναστασιάδου Μερόπη (1994)**, «Οι Δυτικοί της περιοχής», in **Veinstein Gilles (1994) (επιμέλεια)**, *Θεσσαλονίκη 1850-1918, η «πόλη των Εβραίων» και η αφύπνιση των Βαλκανίων*, Εκδόσεις Εκάτη, σσ.157-167].

Anthogalidou Theopoula, Karakatsani Persa, Papanikolaou Eleni (1998), « Emigrés Pontiques de la Russie : histoires de vie », Virtual School, *The sciences of Education on Line*, Vol.1, No.3 ; décembre, in <http://web.auth.gr/virtualschool/1.3/Praxis/Anthogalidou-Immigration.html> [consulté le 26/11/2007]. [**Ανθογαλίδου Θεοπούλα, Καρακατσάνη Πέρσα, Παπανικολάου Ελένη (1998)**, «Μετανάστες Πόντιοι από τη Ρωσία: Ιστορίες ζωής», Virtual School, *The sciences of Education Online*, τόμος 1, τεύχος 3, Δεκέμβριος ; in <http://web.auth.gr/virtualschool/1.3/Praxis/Anthogalidou-Immigration.html>].

Arbaci Sonia (2005), “Processes and mechanisms reshaping patterns of ethnic residential insertion: the paradox of segregation in Southern-European cities”, Paper

presented at the RC21 Conference – Cities as social fabric: fragmentation and integration, Paris, July 2005.

Armstrong Karen (1993), A History of God, Ballantine Books, New York, p.496.

Arosio Enrico (2003), « Albanie : les métamorphoses de Tirana », *Le Courrier des Balkans*, février 2004, in <http://www.balkans.eu.org> [consulté le 30/10/2005]

Ascher François (2003), « En finir avec la notion de centralité ? », in Centralités dans la ville en mutation, Collection *Débats*, No.39, CERTU, Lyon, p. *-*.

Ascher François (2001), Les nouveaux principes de l'Urbanisme, Editions de l'Aube, Paris.

Ascher François & Bourdin Alain (2002), La mobilité au carrefour des valeurs de la société, Rapport, LTMU/IFU/Paris 8 – ARDU, Ministère de l'Équipement et du logement - DRAST, novembre, p.270.

Association d'Albanais de Thessalonique (1998), Charte de l'Association d'Albanais de Thessalonique. [Σύλλογος Αλβανών Θεσσαλονίκης (1998), Καταστατικό του Συλλόγου Αλβανών Θεσσαλονίκης].

Augerinou-Kolonia Sofia (2002), « Mutations de la ville grecque contemporaine. Nouveaux usages et patrimoine culturel », in SADAS – Association Panhellénique d'Architectes, 10^{ème} colloque d'Architecture : « L'Architecture et la Ville Grecque au 21^{ème} siècle », 8-11/12/1999, TEE, Athènes, pp. 379-384. [Αυγερινού – Κολώνια Σοφία (2002), «Μετασχηματισμοί της σύγχρονης ελληνικής πόλης. Νέες χρήσεις και πολιτιστική κληρονομιά», in ΣΑΔΑΣ – Πανελλήνια Ένωση Αρχιτεκτόνων, 10^ο Πανελλήνιο Αρχιτεκτονικό Συνέδριο «Η Αρχιτεκτονική και η ελληνική πόλη στον 21^ο αιώνα», 8-11/12/1999, TEE, Αθήνα, σσ. 379-384].

Autant Claire & Manry Véronique (1998), « Comment négocier son destin ? Mobilisations familiales et trajectoires de migrants », *Hommes & Migrations*, Immigrés de Turquie ; No 1212, mars – avril 1998, p. 71-101.

Azzarri Carlo, Carletto Gero, Davis Benjamin & Zezza Alberto (2005), “Monitoring Poverty without Consumption Data: an Application Using the Albania Panel Survey”, *ESA Working Paper*, No. 04-23, February, in www.fao.org/es/esa [consulté le 29/06/2006].

Baldwin-Edwards Martin (2004), “Albanian emigration and the Greek labour market: Economic symbiosis and social ambiguity”, *South-East Europe Review*, January, in http://www.migrantsingreece.org/files/RESOURCE_123.pdf [consulté le 22/03/2007].

Baldwin-Edwards Martin (2003), “Ohi to Ohi day: briefing from EUMC, Vienna”, in http://www.mmo.gr/pdf/publications/publications_by_mmo_staff/Oxi-Dayv4.pdf [consulté le 02/12/2007].

Baldwin – Edwards Martin (2002), “Semi-reluctant hosts: Southern Europe’s ambivalent response to immigration”, in *Brown Journal of World Affairs*, Vol. III, Issue 2, Winter.

Baldwin – Edwards Martin (2001), “Crime and Migrants: some myths and realities”, communication à la conférence : *International Police association, 17th Greek Section Conference*, Samos, 4 mai 2001.

Baldwin-Edwards Martin & Kyriakou Ioannis (2004), «Données statistiques sur les étrangers en Grèce. Etude analytique sur les données disponibles et propositions pour l’adaptation aux standards de l’Union européenne», Observatoire Méditerranéen de la Migration (MMO) pour le compte d’IMEPO, novembre, p.38. [**Baldwin-Edwards Martin & Κυριάκου Ιωάννης (2004)**, «Στατιστικά δεδομένα για τους μετανάστες στην Ελλάδα. Αναλυτική μελέτη για τα διαθέσιμα στοιχεία και προτάσεις για τη συμμόρφωση με τα standards της Ευρωπαϊκής Ένωσης», Μεσογειακό Παρατηρητήριο Μετανάστευσης, Ι.Α.Π.Α.Δ., Πάντειο Πανεπιστήμιο, Μελέτη για λογαριασμό του Ι.Μ.Ε.Π.Ο., Νοέμβριος, σ.38].

Balibar Etienne (1988), « Y a-t-il un ‘néo –racisme’ ? », in **Balibar Etienne & Wallerstein Immanuel (1988)**, *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Editions La Découverte, Paris, pp.27-41.

Balibar Etienne, Gendreau-Chemillier Monique, Costa-Leroux Jacqueline & Terray Emmanuel (1999), *Sans Papiers. L’archaïsme fatal*, La Découverte et Syros, Paris.

Balibar Etienne & Wallerstein Immanuel (1988), *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Editions La Découverte, Paris, p.308.

Ballain René, Jacquier Claude, Darris Gérard, Broudic Jean-Yves, Girard René, Mollet Albert, Vervaeke Monique (1990), *Sites urbains en mutation. Territoires et trajectoires*, L’Harmattan, Villes et Entreprises, Paris, p.206.

Bancel Nicolas & Tsoukala Anastassia (2003), « La stigmatisation de l’étranger : un phénomène européen », *Hommes & Migrations*, No.1241 (janvier- février), pp.53-65.

Bank of Albania (2007), Statistics, in <http://www.bankofalbania.org/> [consulté le 11/03/2007].

Bank of Albania (2004), Annual report 2003, Tirana.

Barbichon Guy, Delbos Geneviève & Prado Patrick (1974), L'entrée dans la ville ; migrants d'origine rurale, migrants d'origine citadine dans deux situations de croissance urbaine, Centre d'ethnologie française, Laboratoire associé au CNRS, No.52, Paris.

Barjaba Kosta & King Russel (2005), "Introducing and theorising Albanian migration", in **King Russell, Mai Nicola and Schwandner-Sievers Stephanie (eds.) (2005)**, The new Albanian migration, Sussex Academic Press, Brighton, Portland, pp.1-28.

Barou Jacques (2003), « Du rapport des politiques françaises à l'ethnicité, refus et prise en compte de l'ethnicité », in **Boumaza Nadir (dir.) (2003)**, Relations interethniques dans l'habitat et dans la ville. Agir contre la discrimination, promouvoir les cultures résidentielles, L'Harmattan, Paris, p.263-273.

Barou Jaques (2001), Europe, terre d'immigration. Flux migratoires et intégration, Presses Universitaires de Grenoble.

Barou Jacques (1995) (dir.), « Processus de ségrégation et ethnicisation de l'espace », *Migrations Etudes* ; Synthèse de travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France, No 54, janvier, in <http://www.adri.fr/me/pdf/me054.pdf> [consulté le 25/03/2004].

Barth Fredrik (1995), « Les groupes ethniques et leurs frontières », in **Barth Fredrik, Poutignat Philippe et Streiff-Fenart Jocelyne**, Théories de l'ethnicité, Presses Universitaires de France, Paris, p.270.

Barth Fredrik (1969), Ethnic groups and boundaries, Little Brown & Co, London, p. 153.

Benveniste Annie (2002), « Salonique, ville cosmopolite au tournant du XIX^e siècle », *Cahiers de l'Urmis*, N°8 : Le cosmopolitisme, décembre 2002, in <http://revel.unice.fr/urmis/document.html?id=18> [consulté le 27/03/2007].

Bernstein Basil (1996), Pedagogy, symbolic control and identity: theory, research, critique, Taylor & Francis, London.

Bernstein Basil (1990), Class, codes and control, vol. 4, Routledge, London.

Bernstein Basil (1973), Class, codes and control, vol. I, Routledge & Kegan Paul, London.

Bernstein Basil (1961), "Social structure, language and learning", *Educational research*, Vol.3, n° 3, pp.163-176.

Bernstein Basil (1958), "Some sociological determinants of perception: an inquiry into sub-cultural differences", *British journal of sociology*, Vol.9, n° 1, pp.159-174.

Betti Gianni, Neri Laura & Ballini Francesca (2003), “Poverty and Inequality Mapping in Albania”, Final Report, World Bank and INSTAT, Tirana.

Blanc Maurice & Garnier Jean-Pierre (1984), « La question communautaire ou la cohabitation pluri-ethnique », *Espaces et Sociétés*, No.45, pp.5-8.

Bonifazi Corrado & Sabatino Dante (2003), “Albanian migration to Italy: what official data and survey results can reveal”, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol. 29, No.6, November, pp. 967–995.

Bonifazi Corrado, Sintès Pierre & Zindato Donatella (2005), « L’immigration albanaise en Grèce et en Italie: ressemblances et différences », communication présentée au Colloque International « *Migrations, crises et conflits récents dans les Balkans* », Réseau DémoBalk, Belgrade, 27-29 octobre 2005.

Bonnin Philippe & De Villanova Roselyne (2002), « De la double résidence », in **Segaud Marion, Brun Jacques & Driant Jean-Claude (2002) (dir.)**, Dictionnaire de l’habitat et du logement, Armand Colin/ VUEF, Paris, pp. 272-376.

Bonnin Philippe & De Villanova Roselyne (1999), « Pluriel singulier », in **Bonnin Philippe & De Villanova Roselyne (sous la dir.) (1999)**, D’une maison à l’autre. Parcours et mobilités résidentielles, Editions Créaphis, Grane, pp.5-15.

Bonvalet Catherine, Gotman Anne & Grafmeyer Yves (eds.) (1999), « Conclusion », La famille et ses proches. L’aménagement des territoires, PUF/INED, Paris, pp. 239-243.

Boumaza Nadir (dir.) (2003), Relations interethniques dans l’habitat et dans la ville. Agir contre la discrimination, promouvoir les cultures résidentielles, L’Harmattan, Paris, pp.466.

Boumaza Nadir (2003a), « Introduction générale ; l’habitat et la ville au regard des relations interethniques », in **Boumaza Nadir (dir.) (2003)**, Relations interethniques dans l’habitat et dans la ville. Agir contre la discrimination, promouvoir les cultures résidentielles, L’Harmattan, Paris, p.7-14.

Boumaza Nadir (2003b), « La ségrégation entre processus et effets de politiques paradoxales », in **Boumaza Nadir (dir.) (2003)**, Relations interethniques dans l’habitat et dans la ville. Agir contre la discrimination, promouvoir les cultures résidentielles, L’Harmattan, Paris, p.17-18.

Boumaza Nadir (2003c), « Formes et processus d’insertion des ‘immigrés’ dans la ville (France) », in **Boumaza Nadir (dir.) (2003)**, Relations interethniques dans l’habitat et

dans la ville. Agir contre la discrimination, promouvoir les cultures résidentielles, L'Harmattan, Paris, p.49-81.

Boumaza Nadir (2003d), « Immigrés et logement social. De la discrimination par l'exclusion à la diversité culturelle », in **Boumaza Nadir (dir.) (2003)**, Relations interethniques dans l'habitat et dans la ville. Agir contre la discrimination, promouvoir les cultures résidentielles, L'Harmattan, Paris, p.83-100.

Bourdieu Pierre (2001), Science de la science et réflexivité, Editions Raison d'agir, octobre.

Bourdieu Pierre (1992), Réponses. Pour une anthropologie réflexive (présentation de Loïc Wacquant), Editions du seuil, Paris.

Bourdieu Pierre (1971), « Reproduction culturelle et reproduction sociale », *Social Science Information*, Vol.10, pp.45-79.

Bourdieu Pierre & Passeron Jean-Claude (1970), La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement, Éditions de Minuit, Paris, p.279.

Bourdieu Pierre & Wacquant Loïc J.D. (1992), An invitation to reflexive sociology, Polity Press New York.

Bourdin Alain (2006), « Crises et mutations des villes », in **Seidjari Ali (ed.) (2006)**, Les politiques de la ville : intégration urbaine et cohésion sociale, L'Harmattan, Paris, p.23-40.

Bourdin Alain (2003), « Anatomie des nouvelles centralités », in Centralités dans la ville en mutation, Collection *Débats*, No.39, CERTU, Lyon.

Bourdin Alain (2002), « Comment on fait la ville aujourd'hui, en France? », *Espaces et Sociétés*, No.105-106, p.147-166.

Bourdin Alain (2000a), La question locale, PUF (coll. La politique éclatée), Paris, p.256.

Bourdin Alain (2000b), « Appartenance et territoires : vers le triomphe de l'entre-soi? », in **Wachter Serge, Bourdin Alain, Lévy Jacques, Offner Jean-Marc, Padioleau Jean-Gustave, Scherrer Franck, Theys Jacques (2000)**, Repenser le territoire : un dictionnaire critique, La Tour d'Aigues/Montpellier, AUBE/DATAR, p.171-196.

Bourdin Alain, Ascher François & Baudin Gérard (eds.) (2003), La société urbaine du XXIe siècle, Rapport, bilan réalisé dans le cadre de la préparation du SDRIF sous la direction de G. Lacoste, LTMU- ARDU, IAURIF, mars, p.87.

Bourdin Alain & Lefevre Marie-Pierre (2002), « Le sociologue et les grands

ensembles », in **Baudin Gérard & Genestier Philippe (eds.) (2002)**, Banlieues à problèmes ; construction d'un problème social et d'une action publique, La Documentation française, Paris, p.143-165.

Brown Lawrence A. & Chung Su-Yeul (2006), “Spatial segregation, segregation indices and the geographical perspective”, *Population, Space and Place*, Vol.12, No.2, March- April, pp.125-143.

Brun Jacques (1994), « Essai critique sur la notion de ségrégation et sur son usage en géographie urbaine », in **Brun Jacques & Rhein Catherine (eds.) (1994)**, La ségrégation dans la ville, L'Harmattan, Paris, p.21-71.

Brun Jacques & Lévy Jean-Pierre (2002), « Ségrégation », in *Segaud Marion, Brun Jacques, Driant Jean-Claude (dir.) (2002)*, Dictionnaire de l'habitat et du logement, Armand Colin/ VUEF, Paris.

Brun Jacques & Rhein Catherine (eds.) (1994), La ségrégation dans la ville, L'Harmattan, Paris, p.258.

Bruneau Michel (2001), « Politiques de l'État-nation grec vis-à-vis de la diaspora », *Revue Européenne de Migrations Internationales*, Vol.17, No.3, p.9-22.

Burgel Guy (1981), Croissance urbaine et développement capitaliste ; le miracle athénien, CNRS Editions, Paris, p.271.

Burgel Guy (1972), La condition industrielle à Athènes ; Vol.1 : mobilité géographique et mobilité sociale, CNRS- EKKE, Athènes.

Burgess Ernest W. (1925), “The growth of the city: an introduction to a research project”, in **Park Robert Ezra, Burgess Ernest W. & McKenzie Roderick D. Burgess. & McKenzie, D. (1925)**, The City, The University of Chicago Press, Chicago, pp.47-62.

Campbell David (1998), Writing Security: United States foreign policy and the politics of identity, Manchester University Press, Manchester.

Campbell John K. (1983), “Traditional values and continuities in Greek society”, in **Clogg Richard (1983) (ed.)**, Greece in the 1980s, Macmillan, London, pp.184-207.

Canete Leodinito (2001), « La communauté philippine en Grèce à la fin du 20^{ème} siècle », in **Marvakis Athanasios, Parsanoglou Dimitris & Pavlou Miltos (2001) (dir.)**, Immigrés en Grèce, Ellinika Grammata, Athènes, pp.277-304. [**Canete Leodinito (2001)**, « Η φιλιππινέζικη κοινότητα στην Ελλάδα στο τέλος του 20^{ου} αιώνα », in **Μαρβάκης Αθανάσιος,**

Παρσάνογλου Δημήτρης & Παύλου Μίλτος (2001) (επ.), Μετανάστες στην Ελλάδα, Ελληνικά Γράμματα, Αθήνα, σσ.277-304].

Carletto Gero, Davis Benjamin & Stampini Marco (2005), “Familiar Faces, Familiar Places: the Role of Family Networks and Previous Experience for Albanian Migrants”, *ESA Working Paper*, No. 05-03, March, Agricultural and Development Economics Division, The Food and Agriculture Organization of the United Nations June, in www.fao.org/es/esa [consulté le 28/03/2007].

Carletto Gero, Davis Benjamin, Stampini Marco, Trento Stefano, Zezza Alberto (2004), “Internal Mobility and International Migration in Albania”, *ESA Working Paper*, No. 04-13, Agricultural and Development Economics Division, The Food and Agriculture Organization of the United Nations June, in www.fao.org/es/esa [consulté le 28/03/2007].

Carletto Gero, Davis Benjamin, Stampini Marco & Zezza Alberto (2006), “A Country on the Move: International Migration in Post-Communist Albania”, *International Migration Review*, Vol.40, No.4, pp. 767–785.

Castaldo Adriana, Litchfield Julie & Reilly Barry (2005a), “Who is Most Likely to Migrate from Albania? Evidence from the Albania Living Standards Measurement Survey”, Working Paper T11, Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty, University of Sussex, June, in http://www.migrationdrc.org/publications/working_papers/WP-T11.pdf [consulté 12/06/2006].

Castaldo Adriana, Litchfield Julie & Reilly Barry (2005b), “Migration and poverty in Albania: what factors are associated with an individual’s predisposition to migrate?”, *Journal of Southern Europe and the Balkans*, Vol.7, No.2, August, pp.157-173.

Castellan George (1991), Histoire des Balkans, Ed. Govotsi, Athènes. [**Καστελάν Ζορζ (1991)**, Ιστορία των Βαλκανίων, Εκδόσεις Γκοβότση, Αθήνα].

Castells Manuel (1999), L’ère de l’information, Vol.2: Le pouvoir de l’identité, Fayard, Paris, p.538, tr. de l’anglais Castells Manuel (1997), The Power of Identity, Blackwell Publishers, Oxford.

Castells Manuel (1989), The Informational City: Information Technology, Economic Restructuring and the Urban-Regional Process, Basil Blackwell, Oxford, p.416.

Castells Manuel (1983), The City and the Grassroots, University of California Press, Los Angeles, p. XV-XXI, Part 3, p.450.

Castells Manuel (1972), La question urbaine, Maspero, Paris, p.451.

Castles Stephen (2000), *Ethnicity and globalization*, Thousand Oaks, London; Sage, New Delhi.

Castles Stephen (1998), « Mondialisation et migration : quelques contradictions présentes », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, No 156, UNESCO/ érès, juin 1998, p.203-210.

Castles Stephen (1993), “The Process of Integration of Migrant Communities”, Paper presented to International Conference on Population and Development, Expert Group Meeting on Population Distribution and Migration, Santa Cruz, Bolivia, 18-22 January.

Castles Stephen & Miller Mark J. (1998), *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World*, 2ème édition (1993), Macmillan, Londres.

Catani Maurizio (1985), « Patrimoines culturels, systèmes de valeurs vécus dans la localité, planétarisation du système de valeurs individualiste occidental », Table –ronde internationale sur « Générations issues de l’immigration : mémoires et devenir », GRECO 13, Lille 12-13-14 juin 1985.

Cavounides Jennifer (2004), “Migration to Greece from the Balkans”, *South-Eastern Europe Journal of Economics*, Vol.2 (2004), pp.35-59.

Cavounides Jennifer (2002), “Migration in Southern Europe and the case of Greece”, *International Migration*, Vol.40, No.1, pp.45-70.

Chakraborti Neil & Garland Jon (2004), “England’s green and pleasant land? Examining racist prejudice in a rural context”, *Patterns of Prejudice*, Vol.38, No.4, pp.383-398.

Chamboredon Jean-Claude & Lemaire Marianne (1970), « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, Vol XI, 1, p. 3-33.

Chivallon Christine (2001), « Postmodernisme britannique et études sur la ségrégation », *Espaces et Société*, No 104 – « De la ségrégation à la dispersion. Le territoire comme mode d’expression identitaire », L’Harmattan, Paris.

Christopoulos Dimitris (2001), « La fin de l’homogénéité nationale : formes de diversité traditionnelles et nouvelles en Grèce », in **Marvakis Athanasios, Parsanoglou Dimitris & Pavlou Miltos (2001) (dir.)**, *Immigrés en Grèce*, Ellinika Grammata, Athènes, pp.57-80. [**Χριστόπουλος Δημήτρης (2001)**, « Το τέλος της εθνικής ομο(ιο)γένειας: παραδοσιακές και νέες μορφές ετερότητας στην Ελλάδα », στο **Μαρβάκης Αθανάσιος**,

Παρσάνογλου Δημήτρης & Παύλου Μίλος (2001) (επ.), Μετανάστες στην Ελλάδα, Ελληνικά Γράμματα, Αθήνα, σσ.57-80].

Clavel Maïthe (2004), « Notions de l'espace et de lieu », Atelier « Identités et territorialisation », IPRAUS, Compte rendu de la séance du 22.03.2004.

Clayer Nathalie (2007), Aux origines du nationalisme albanais ; la formation d'une nation majoritairement musulmane en Europe, Karthala, Paris, p.794.

Clayer Nathalie (2002), "The myth of Ali Pasha and the Bektashis; the construction of an 'Albanian Bektashi national history'", in **Schwandner-Sievers Stephanie & Fischer Bernd J. (2002) (eds.)**, Albanian identities; myth and history, Hurst & Company, London, pp.127-133.

Clayer Nathalie (2001), « Islam et identité nationale dans l'espace albanais (Albanie, Macédoine, Kosovo). 1989-1998 », *Archives de Sciences Sociales des Religions*, 115, juillet – septembre, p.161-182, in http://www.ehess.fr/centres/ceifr/assr/Sommaire_115.htm [consulté le 19/04/2005].

Clayer Nathalie (1995), « Bektachisme et nationalisme albanais », in **Popovic Alexandre & Veinstein Gilles (1995) (Eds.)**, Bektâchîyya ; études sur l'ordre mystique des Bektachis et les groupes relevant de Hadji Bektach, Isis, Istanbul, pp. 277-308.

Cohen Stanley (2002), Folk devils and moral panics: the creation of mods and rockers, 3rd edition (1972),Routledge, London and New York, p.287.

Commission Européenne/European Commission (2005), Standard Eurobarometer 64.0 ; *Public opinion in the European Union*, TNS Opinion & Social, National Report – Executive Summary : Greece, autumn.

Commission Européenne (2003), Eurobaromètre 57.0 ; *La discrimination en Europe*, rédigée par Alan Marsh & Melahat Sahin-Dikmen (Policy Studies Institute London), The European Opinion Research Group (EEIG), pour la Commission Européenne, Direction Générale, Emploi et Affaires Sociales, mai, in <http://www.stop-discrimination.info/> [consulté le 12/03/2004].

Commission of the European Communities (2003), *On immigration, integration and employment*, Communication from the Commission to the Council, the European Parliament, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions, Commission of the European Communities, Brussels, 3-6-2003 in http://europa.eu.int/comm/external_relations/search/index.htm [consulté le 22/10/2006]

Cordeiro Albano (1997), « Les apports de la communauté portugaise à la diversité éthno-culturelle de la France », *Hommes & Migrations* ; No 1210, novembre – décembre 1997, in <http://www.adri.fr> [consulté le 24/11/2002].

Coulon Alain (1992), *L'Ecole de Chicago*, Que sais-je ?, PUF, Paris.

Courade George (1979), « Victoria – Bota : croissance urbaine et immigration », Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, *Travaux et Documents de l'ORSTOM*, No 105, ORSTOM, Paris.

Cvijic Jovan (1918), *La péninsule balkanique : géographie humaine*, Armand Colin, Paris.

Cvijic Jovan (1917), « Les mouvements métanastasiques de la péninsule balkanique », *Monde Slave*, N°1, p.15.

Damanakis Michalis (1997) (dir.), *L'éducation des élèves rapatriés et étrangers en Grèce ; approche interculturelle*, Editions Gutenberg, Athènes. [**Δαμανάκης Μιχάλης (1997) (εκδ.)**, *Η εκπαίδευση των παλιννοστούντων και αλλοδαπών μαθητών στην Ελλάδα: διαπολιτισμική προσέγγιση*, Gutenberg, Αθήνα].

Danopoulos Andrew C. (2003), “Albanian Migration into Greece: The Economic, Sociological and Political Implications”, *New Balkan Politics, Journal of Politics*, Vol.8, in <http://www.newbalkanpolitics.org.mk/napis.asp?id=9&lang=English> [consulté le 26/03/2007].

Danopoulos Constantine P. (2004), “Religion, civil society, and democracy in Orthodox Greece”, *Journal of Southern Europe and the Balkans*, Vol.6, No.1: April, pp.41-55.

De Bonis Andrea (2001), « La non comunità albanese di Roma », *Limes: Revista Italiana di Geopolitica*, No2, pp.273-276.

De Certeau Michel (1980), *L'invention du quotidien*, Vol.1 : Arts de faire, Union générale d'éditions, Paris, p.374.

Delivanis Dimitrios I. (1985), « Thessalonique du côté économique 315 B.C.-1985 A.D. », in *Thessalonique, Centre Historique de Thessalonique, Municipalité de Thessalonique, Thessalonique*. [**Δελιβάνης Δημήτριος I. (1985)**, “*Η Θεσσαλονίκη από οικονομικής απόψεως 315 π.Χ. – 1985 μ.Χ.*”, στο *Η Θεσσαλονίκη, Κέντρο Ιστορίας Θεσσαλονίκης, Δήμος Θεσσαλονίκης, Θεσσαλονίκη*].

Demetrio Duccio & Favaro Graziella (1992), Immigrazione e pedagogia interculturale ; bambini, adulti, comunità nel percorso di integrazione, La Nuova Italia, Florence.

De Rapper Gilles (2005), “Better than Muslims, not as good as Greeks: emigration as experienced and imagined by the Albanian Christians of Lunxhëri”, in **King Russell, Mai Nicola and Schwandner-Sievers Stephanie (eds.) (2005)**, The new Albanian migration, Sussex Academic Press, Brighton, Portland, pp.173-194.

De Rapper Gilles (2004), “‘We are not Greek, but...’: Dealing with the Greek-Albanian border among the Albanian-speaking Christians of Southern Albania”, *Southeast European and Black sea Studies*, Vol.4, No.1: January, pp.162-174.

De Rapper Gilles (2002a), « Grandes familles chrétiennes et villageois musulmans du Sud albanais », *Association française d'études sur les Balkans*, « Etudes balkaniques : état des savoirs et pistes de recherche », Paris 19-20 décembre 2002, in <http://www.afebalk.org/rencontres2002/textes/G.DeRapper.pdf> [consulté le 17/03/2002]

De Rapper Gilles (2002b), “Crossing borders : migration in an albanian frontier zone”, in **Kaser Karl, Pichler Robert, Schwander-Sievers Stephanie (2002) (dir.)**, Die weite Welt und das Dorf: Albanische Emigration am Ende des 20. Jahrhunderts, Wien-Köln-Weimar, Böhlau, pp.1-11.

De Rapper Gilles (2002c), “‘Culture’ and the reinvention of myth in a border area”, in **Schwandner-Sievers Stephanie & Fischer Bernd J. (2002) (eds.)**, Albanian identities; myth and history, Hurst & Company, London, pp.190-199.

De Rapper Gilles (2000), « Les Albanais à Istanbul », *Dossiers de l'IEFA*, No.3, Institut français d'études anatoliennes – Georges Dumézil (IEFA), Istanbul, p.24, in http://www.afebalk.org/page.php3?id_page=116&action=recherche&q=rappet [consulté le 11/03/2007].

De Rapper Gilles (1998), “Crisis in Kosovo: Reactions in Albania and Macedonia at the Local Level”, *Ethnobarometer Programme*, Working Paper No. 3, CSS/CMES, in <http://www.cemes.org> [consulté le 11/03/2007].

De Rapper Gilles (1996), « Frontière et transition en Albanie du Sud », *Europaëa*, Vol.II, No.1, in <http://www.unica.it/europaëa/1996ii1.html> [consulté le 11/03/2007].

Derhemi Eda (2003), “New Albanian Immigrants in the Old Albanian Diaspora: Piana degli Albanesi”, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol.29, No.6, pp. 1015-1032.

De Rudder Véronique (1987) en collaboration avec **Michèle Guillon**, Autochtones et Immigrés en quartier populaire d'Aligre à Îlot Chalon, CIEMI, L'Harmattan, Paris.

De Singly François (1996), « La fabrique familiale de soi », *Sciences Humaines*, No.15, p.18-21.

Deslondes Olivier (débat animé par), « La question albanaise », *Les cafés géographiques*, in http://www.cafe-geo.com/lyon_albanie.html [consulté le 18/05/2002].

De Villanova Roselyne (2004), « Les espaces de l'entre-deux : interactions et mixités », *Atelier « Identités et territorialisation »*, IPRAUS, Compte rendu de la séance du 26.04.2004.

De Villanova Roselyne (2002), « Logement et immigration », in **Segaud Marion, Brun Jacques & Driant Jean-Claude (2002) (dir.)**, Dictionnaire de l'habitat et du logement, Armand Colin/ VUEF, Paris, pp.262-267.

De Villanova Roselyne & Verpraet Gilles (1984), « Territoires et Migrations ; analyse des rapports interculturels entre groupes ethniques dans une cité résidentielle à partir de leurs trajets migratoires », *Espaces et Sociétés*, No.45, juillet – décembre, p.127-139.

Dewitte Philippe (1998), « Comment peut-on être Turc en France ? », *Hommes & Migrations*, Immigrés de Turquie ; No 1212, mars – avril 1998.

De Zwager Nicolas, Gedeshi Ilir, Germenji Etleva & Nikas Christos (2005), "Competing for remittances"; A project of the Albanian Government managed in cooperation with the International Organization for Migration (IOM), funded by the CARDS programme of the European Union, IOM, Tirana, 29 June, p.88.

Diamond Larry (1996), "Rethinking civil society", in **Brown Bernard E. & Macridis Roy C. (eds.)**, Comparative politics: notes and readings, 8th edition, Wadsworth, Belmont, CA.

Di Meo Guy (2001), « Le sens géographique des fêtes », *Annales de Géographie*, no 622, nov.-déc., Armand Colin, Paris.

Ditter Jean-Guillaume & Gedeshi Ilir (2005), « Conditions économiques et émigration des élites intellectuelles en Albanie », in *Cemoti*, No.23 ; La Caspienne : une nouvelle frontière, mars, in <http://cemoti.revues.org/document122.html> [consulté le 29/06/2006].

Dodos Dimosthenis X. (1994), Géographie électorale des minorités ; partis minoritaires aux Balkans sud : Grèce, Bulgarie, Albanie, Exantas, Athènes, p.171. [Δώδος

Δημοσθένης Χ. (1994), Εκλογική γεωγραφία των μειονοτήτων. Μειονοτικά κόμματα στη Νότιο Βαλκανική, Ελλάδα, Βουλγαρία, Αλβανία, Εξάντας, Αθήνα, σ.171.]

Doja Albert (2000a), Naître et grandir chez les Albanais : la construction culturelle de la personne, L'Harmattan, Paris.

Doja Albert (2000b), "The politics of Religion in the Reconstruction of identities. The Albanian Situation", *Critique of Anthropology*, Volume 20(4), SAGE Publications, Thousand Oaks, London, p.421-438.

Domenach Hervé (2001), « Les migrations internationales », in **Lery Alain & Vimard Patrice (2001) (coord.)**, [Population et développement : les principaux enjeux cinq ans après la Conférence du Caire](#), Les Documents et Manuels du CEPED ; No.12, CEPED, LPE, Paris, Marseille, p.220, in http://horizon.documentation.ird.fr/exl-php/cadcgp.php?CMD=CHERCHE&query=1&VUE=pcd_inter_fdi&MODELE=vues/pcd_inter_fdi/home.html [consulté le 25/04/2008]

Domenach Hervé (1996), « De la 'migratologie' », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol.12, No.2, pp.73-86.

Domenach Hervé, Kotzamanis Byron & Beer Sandra (2005), « Bilan comparatif des sources de statistiques migratoires des Balkans sur la période 1991-2005 », communication présentée au Colloque international : « Migrations, crises et conflits récents dans les Balkans », Réseau DémoBalk, Belgrade, 27-29 octobre 2005.

Domenach Hervé & Picouet Michel (1995), Les migrations, Presses Universitaires de France, Série Que sais-je?, Paris, p.128.

Domenach Hervé & Picouet Michel (1987), « Le caractère de réversibilité dans l'étude de la migration », *Population*, Vol.42, No.3 (1987 : mai/juin), p.469-484.

Dorai Kamel, Hily Marie-Antoinette & Ma Mung Emmanuel (1998), « La circulation migratoire », *Migration Etudes*, No 84, décembre, p.20, in <http://www.adri.fr/me/annees/me1998.html> [consulté le 14/ 05/ 2007]

Dretakis Manolis (2001), « Les enfants d'étrangers et de rapatriés ont dépassé le 5% de la population scolaire de Grèce », *Synchroni Ekpaidevsi*, Vol.119, juillet-août, pp. 38-44. [**Δρετάκης Μανώλης (2001)**, « Ξεπέρασαν το 5% του μαθητικού πληθυσμού τα Παιδιά Παλιννοστούντων και Αλλοδαπών στα σχολεία », *Σύγχρονη Εκπαίδευση*, τ.119/Ιούλιος-Αύγουστος, Αθήνα, σσ.38-43].

Dretakis Manolis (2000), « En hausse les enfants des rapatriés et des étrangers à l'école », *Synchroni Ekpaidevsi*, Vol.113, juillet-août, pp.27-35. [**Δρετάκης Μανώλης (2001)**,

«Αυξάνονται τα παιδιά Παλιννοστούτων και Αλλοδαπών στα σχολεία;», *Σύγχρονη Εκπαίδευση*, τ.113/Ιούλιος-Αύγουστος, σσ.27-35).

Duijzings Ger (2002), “Religion and the politics of ‘Albanianism’; Naim Frashëri’s Bektashi writings”, in **Schwandner-Sievers Stephanie & Fischer Bernd J. (2002) (eds.)**, *Albanian identities; myth and history*, Hurst & Company, London, pp.60-69.

Duncan Otis Dudley & Duncan Beverly (1955), “A Methodological Analysis of Segregation Indexes”, *American Sociological Review*, Vol.20, No.2, April, pp.210-217.

Dupont Véronique & Guilmoto Christophe Z. (1993), « Mobilités spatiales et urbanisation », *Cahiers des sciences Humaines*, No29 (2-3), pp. 279-294, in http://www.bondy.ird.fr/tdp/sci_hum/ [consulté le 05/06/2006].

Ebermeyer Sophie (2003), « Le logement des immigrés en France : diversité des situations urbaines et rôle de l’origine ethnique », in **Boumaza Nadir (dir.) (2003)**, *Relations interethniques dans l’habitat et dans la ville. Agir contre la discrimination, promouvoir les cultures résidentielles*, L’Harmattan, Paris, p.17-47.

ECRI (European Commission against Racism and Intolerance)/Commission Européenne contre le racisme et l’intolérance (2000), *Sécond rapport sur la Grèce*, Conseil de l’Europe, Strasbourg.

EKKE-ESYE/Centre National des Recherches Sociales – Service National de Statistiques de Grèce (2005), *Panorama of Greek census data 1991–2001*.

Eleytherotopia, 10-06-2006, « De Odysseas Cenaj à Alex Mesckichvili », in <http://www.iospress.gr/megalo2006/megalo20060610.htm> [consulté le 24/09/2008].
[**Eλευθεροτυπία, 10-06-2006**, « Από τον Οδυσσέα Τσενάι στον Αλεξ Μεσχισβίλι », in <http://www.iospress.gr/megalo2006/megalo20060610.htm>].

Emmanouel Dimitrios (2002), « Ségrégation sociale, bipolarisme et inégalités en la géographie d’Athènes. Le rôle des dispositifs de marché du logement et du développement de l’habitat (1980-2000) », *Géographies*, No 3, Printemps. [**Εμμανουήλ Δημήτρης (2002)**, « Κοινωνικός διαχωρισμός, πόλωση και ανισότητες στη γεωγραφία της Αθήνας. Ο ρόλος των μηχανισμών της αγοράς κατοικίας και οικιστικής ανάπτυξης (1980-2000) », *Γεωγραφίες*, No 3, Άνοιξη, Εξάντας, Αθήνα, σ.σ. 46-70].

ESYE /Service National de Statistiques de Grèce (2004), « Enquête sur la force de travail » 1998-2003, 2ème trimestre. [**ΕΣΥΕ – Εθνική Στατιστική Υπηρεσία Ελλάδος (2001)**, Έρευνες Εργατικού Δυναμικού 1998-2003, β’ τρίμηνο].

ESYE /Service National de Statistiques de Grèce (2001), Recensement de population (18 mars 2001), in <http://www.statistics.gr> [consulté pour la dernière fois le 29/06/2008]. [**ΕΣΥΕ – Εθνική Στατιστική Υπηρεσία Ελλάδος (2001)**, Απογραφή Πληθυσμού (18 Μαρτίου 2001), in <http://www.statistics.gr>].

ESYE /Service National de Statistiques de Grèce (1999), Statistiques judiciaires, ESYE, Athènes.

ESYE /Service National de Statistiques de Grèce (1991), Recensement de population 1991. [**ΕΣΥΕ – Εθνική Στατιστική Υπηρεσία Ελλάδος (1991)**, Απογραφή Πληθυσμού 1991].

ESYE /Service National de Statistiques de Grèce (1981), Recensement de population 1981. [**ΕΣΥΕ – Εθνική Στατιστική Υπηρεσία Ελλάδος (1981)**, Απογραφή Πληθυσμού 1981].

Etzioni Amitai (2000), “Banding Together”, *The Times Literary Supplement*, 14 July 2000, p.9; (critique de l’ouvrage d’Elizabeth Frazer (2000), *The problems of communitarian politics: unity and conflict*, Oxford University Press, p.296), in <http://www.gwu.edu/~ccps/etzioni/D69.html> [consulté le 15/09/2008].

European Commission (2001), “Proposal for a Council Directive concerning the Status of Third-Country Nationals who are Long-Term Residents”, COM (2001) 127 final, 28th August, Brussels (JOCE C 240 E/79).

European Commission (2000), Communication on a Concerted Strategy for Immigration and Asylum (Vitorino with Diamantopoulos), European Commission, Brussels.

Fanon Frantz (1992), “The fact of Blackness”, in **Donald James & Ratansi Ali (1992) (eds.)**, *Race, culture and difference*, Sage, London, pp.220-242.

Fanon Frantz (1964), *Pour la révolution africaine : écrits politiques*, Maspero, Paris, p.198.

Fakiolas Rossetos (2003), “Regularising undocumented immigrants in Greece: procedures and effects”, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol. 29, No 3, pp. 535–561, May.

Fakiolas Rossetos (2000), “Migration and unregistered labour in the Greek economy”, in **King Russell, Lazaridis Gabriella and Tsardanidis Charalambos (2000) (eds)**, *Eldorado or Fortress? Migration in Southern Europe*, Macmillan, London, pp.57–78.

Fakiolas Rossetos (1999), “Socio-economic effects of immigration in Greece”, *Journal of European Social Policy*, Vol.9, No.3, p.211–229.

Fakiolas Rossetos (1997), “Recent Efforts to Regularise Undocumented Immigrants. Greece” (WP/97/40/EN), European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, April, in <http://www.eurofound.eu.int/pubdocs/1997/40/en/1/wp9740en.pdf> [consulté le 14/12/2005].

Falga Bernard, Withol de Wenden Catherine, Leggewie Claus (sous la dir.), (1994), Au miroir de l’autre. De l’immigration à l’intégration en France et en Allemagne, Les éditions du Cerf, Paris.

Fawaz Ali (2004), Les communautés asiatiques à Paris, de la cuisine ethnique au commerce de proximité, Mémoire de DEA sous la direction de François Ascher, IFU-LTMU, septembre.

Fawcett James T. (1989), “Networks, Linkages, and Migration Systems”, *International Migration Review*, Vol. 23, No. 3, Special Silver Anniversary Issue: International Migration an Assessment for the 90's, Autumn, pp. 671-680.

Fitzpatrick Joseph P. (1966), “The importance of ‘community’ in the process of immigrant assimilation”, *International Migration Review*, Vol.1, No.1, pp.5-15.

Fond Monétaire International – FMI (2003), “Albania: Selected Issues and Statistical Appendix”, IMF Country Report No.03/96, Washington, DC, International Monetary Fund/ IMF.

Fond Monétaire International – FMI (2002), World Economic Outlook, Washington, DC, International Monetary Fund/ IMF.

Fond Monétaire International – FMI (1994), “Albania 1994”, *IMF Review*, Washington, DC, International Monetary Fund/ IMF.

Fuga Artan (2000), Identités périphériques en Albanie. La recomposition du milieu rural et les nouveaux types de rationalité politique, L’Harmattan, Paris, 2000, p.285.

Fuga Artan (1998), L’Albanie entre la pensée totalitaire et la raison fragmentaire, L’Harmattan, Paris, p.197.

Garbaye Romain (1999), “Cities, Ethnic minorities and Institutions : a Comparison of the Strategies of Management of Ethnic Conflict in France and the United Kingdom”, colloque *Villes européennes en transformation*, Paris 22-23 octobre 1999, p.1-10.

Gauchet Marcel (1985), Le désenchantement du monde ; une histoire politique de la religion, Gallimard, Paris, p.306.

Geller A. Pamela, Orozco A. Evelyn, Moore Boohar Ellen and Restrepo Adriana (2003), “Loss and maintenance of cultural benchmarks”, *The International Scope Review*, Vol.5, No.9 (Summer), in <http://www.internationalscope.org> [consulté le 19/04/2003].

Georgon François (1994), « ‘Selanik’ des Musulmans et des Donnés », in **Veinstein Gilles (1994) (dir.)**, Salonique 1850-1918 ; la ‘ville des Juifs’ et le réveil des Balkans, Ekati, pp.117-130. [**Georgon François (1994)**, «Η ‘Σελάνικ’ των μουσουλμάνων και των ντονμέδων», in **Veinstein Gilles (1994) (επιμέλεια)**, Θεσσαλονίκη 1850-1918, η «πόλη των Εβραίων» και η αφύπνιση των Βαλκανίων, Εκδόσεις Εκάτη, σσ.117-130].

Georgiadou Circé (1994), « Les Grecs de Salonique », in **Veinstein Gilles (1994) (dir.)**, Salonique 1850-1918 ; la ‘ville des Juifs’ et le réveil des Balkans, Ekati, pp. 131-140. [**Γεωργιάδου Κίρκη (1994)**, «Οι Έλληνες της Θεσσαλονίκης», in **Veinstein Gilles (1994) (επιμέλεια)**, Θεσσαλονίκη 1850-1918, η «πόλη των Εβραίων» και η αφύπνιση των Βαλκανίων, Εκδόσεις Εκάτη, σσ.131-140].

Gerolymou Alexandra (1994), « La part du feu », in **Veinstein Gilles (1994) (dir.)**, Salonique 1850-1918 ; la ‘ville des Juifs’ et le réveil des Balkans, Ekati, pp.281-289. [**Γερόλυμου Αλεξάνδρα (1994)**, «Το μερίδιο της φωτιάς», in **Veinstein Gilles (1994) (επιμέλεια)**, Θεσσαλονίκη 1850-1918, η «πόλη των Εβραίων» και η αφύπνιση των Βαλκανίων, Εκδόσεις Εκάτη, σσ.281-289].

Gerolymou Alexandra & Kolonas Vassilis (1994), « Un urbanisme cosmopolite », in **Veinstein Gilles (1994) (dir.)**, Salonique 1850-1918 ; la ‘ville des Juifs’ et le réveil des Balkans, Ekati, pp.171-189. [**Γερόλυμου Αλεξάνδρα & Κόλωνας Βασίλης (1994)**, «Μια κοσμοπολίτικη πολεοδομία», in **Veinstein Gilles (1994) (επιμέλεια)**, Θεσσαλονίκη 1850-1918, η «πόλη των Εβραίων» και η αφύπνιση των Βαλκανίων, Εκδόσεις Εκάτη, σσ.171-189].

Gillette Alain & Sayad Abdelmalek (1984), *L’immigration algérienne en France*, Entente, 2^{ème} édition, Paris, p.285.

Girard René (1972), *La violence et le sacré*, Grasset, Paris, p.451.

González Arriagada Alejandro (2000), *Surviving in the city: the urban poor of Santiago de Chile 1930-1970*, Acta Universitatis Upsaliensis, *Uppsala Studies in Economic History 51*, Dissertation presented for the degree of Doctor of Philosophy, Uppsala University, Uppsala, p.294.

González de la Rocha Mercedes (1994), *The resources of poverty: women and survival in a Mexican city*, Basil Blackwell, Oxford.

Gotovos Athanasios & Markou Georgios (2003), *Elèves grecs rapatriés et étrangers dans l’éducation grecque*, Institut d’Education des Co-ethniques et d’Education Interculturelle

(IPODE), Athènes. [Γκότοβος Αθανάσιος & Μάρκου Γεώργιος (2003), Παλινοστούντες και Αλλοδαποί Μαθητές στην Ελληνική Εκπαίδευση, ΙΠΟΔΕ, Αθήνα].

Gouvernement Régional de Thessalonique (2000), « Planification stratégique pour le développement de Thessalonique ouest ; une approche managerielle et d'aménagement basée aux infrastructures de transport », Programme TECNOMAN au cadre d'INTERREG IIC, Thessalonique, juillet. [Νομαρχιακή Αυτοδιοίκηση Θεσσαλονίκης (2000), “Στρατηγικός Σχεδιασμός για την ανάπτυξη της Δυτικής Θεσσαλονίκης. Χωροταξική – Επιχειρηματική προσέγγιση με βάση τις υποδομές μεταφορών”, Πρόγραμμα TECNOMAN “Δίκτυο διαχείρισης των κόμβων στις διαδρομές των διευρωπαϊκών μεταφορικών δικτύων” στα πλαίσια της Κοινοτικής Πρωτοβουλίας INTERREG IIC, Θεσσαλονίκη, Ιούλιος].

Grafmeyer Yves (1994), « Regards sociologiques sur la ségrégation », in **Brun Jacques & Rhein Catherine (eds.) (1994)**, La ségrégation dans la ville, L'Harmattan, Paris, p.85-117.

Grafmeyer Yves & Joseph Isaac (1984), (présentation de), *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Champ Urbain, Aubier, Paris.

Grammatikopoulou Angéliki (2001), « Immigration étrangère en Grèce : Le temps des redéfinitions politiques », *Migrations Société*, Vol.13, no 74, mars-avril 2001, p.137-148.

Grammatikopoulou Angéliki (2000), « Immigration étrangère et droit de la nationalité en Grèce », *Migrations Société*, Vol.12, no 69-70, mai-août 2000, p. 7-17.

Grammatikopoulou Angéliki (1999), « L'immigration : un défi pour l'Etat et la société », Dossier : L'Union Européenne et l'immigration ; Grèce, *Migrations Société*, Vol 11, no 64-65, juillet-octobre 1999, p. 105-123.

Grinberg Leon & Grignberg Rebeca (1986), *Psychanalyse du migrant et de l'exilé*, Césura Lyon Editions, Lyon.

Gropas Ruby & Triandafyllidou Anna (2005a), “Active Civic Participation of Immigrants in Greece”, Country Report prepared for the European research project *POLITIS: Building Europe with New Citizens? An Inquiry into the Civic Participation of Naturalised Citizens and Foreign Residents in 25 Countries*, Oldenburg, February, in www.uni-oldenburg.de/politis-europe [consulté le 29/10/2006].

Gropas Ruby & Triandafyllidou Anna (2005b), “Migration in Greece at a glance”, Overview based on the Country Report prepared for the research project *POLITIS: Building Europe with New Citizens? An Inquiry into the Civic Participation of Naturalised Citizens and Foreign Residents in 25 Countries*, Eliamep, October, in www.uni-oldenburg.de/politis-europe [consulté le 29/06/2006].

Guarnizo Luis Eduardo & Smith Michael Peter (1998), “The locations of transnationalism”, in **Smith Michael Peter & Guarnizo Luis Eduardo (eds.) (1998)**, *Transnationalism from below. Comparative urban and community research*, Transaction Publishers, New Brunswick, pp.3-31.

Guidotti M. (2002a), « Les migrations en Espagne », *Migrations Société*, Vol. 14, n°79, janvier – février.

Guidotti M. (2002b), « Les migrations au Portugal », *Migrations Société*, Vol. 14, n°79, janvier – février.

Hadjimichalis Costis & Vaiou Dina (1990), “Flexible labour markets and Regional development in Northern Greece”, *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol.14, No.1, p.p.1-24.

Hall Derek (1994), *Albania and the Albanians*, Pinter Reference, London.

Hall Stuart, Critcher Chas, Jefferson Tony, Clarke John & Roberts Brian (1978), *Policing the crisis: mugging, the State, and law and order*, MacMillan, London.

Harris John R. & Todaro Michael P. (1970), “Migration, unemployment and development: a two-sector analysis”, *American Economic Review*, Vol.60, No.1, pp.126-142.

Harris Patricia & Williams Vicki (2003), “Social Inclusion, National Identity and the Moral Imagination”, *The Drawing Board: An Australian Review of Public Affairs*, Volume 3, Number 3, School of Economics and Political Science, University of Sidney, March, p.205-222.

Harvalias Georgios (1995), « Albanie », in **Veremis Thanos (1995) (dir.)**, *Balkans : du bipolarisme à la nouvelle époque*, Ed. Gnosi, Athènes. [**Χαρβαλιάς Γιώργος (1995)**, «Αλβανία», in **Βερέμης Θάνος (1995) (επιμέλεια)**, *Βαλκάνια: από το διπολισμό στη νέα εποχή*, Εκδόσεις Γνώση, Αθήνα].

Harvey David (1992), “Social justice, postmodernism and the city”, *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol.16, No.4, pp.588-601.

Hastoglou-Martinidis Vilma (2000), “L’organisation et la généalogie des sites”, in **Siméoforidis Yorgos (2000) (dir.)**, *L’Arc Ouest pour Thessalonique. Nouveaux espaces collectifs dans la ville contemporaine*, Organisme Capitale Culturelle de l’Europe Thessalonique 1997, EUROPAN et UNTIMELY BOOKS, Athènes, mai, pp.30-37.

Hatzikonstantinou Themis (2003), « On a besoin des immigrés », *Makedonia tis Kyriakis*, 10 août 2003. [**Χατζηκωνσταντίνου Θέμης (2003)**, «Χρειαζόμαστε τους μετανάστες», *Μακεδονία της Κυριακής*, 10 Αυγούστου 2003].

Hatziprokopiou Panos (2005), “Globalisation, migration and socio-economic change in contemporary Greece: processes of social incorporation of Albanian and Bulgarian immigrants in Thessaloniki”, DPhil in Contemporary European Studies, University of Sussex, School of Social Sciences and Cultural Studies, p.303.

Hatziprokopiou Panos (2004), “Balkan immigrants in the Greek city of Thessaloniki. Local processes of incorporation in an international perspective”, *European Urban and Regional Studies*, No 11 (4), Sage Publications, pp. 321-338.

Hatziprokopiou Panos (2003), “Albanian immigrants in Thessaloniki, Greece: processes of economic and social incorporation”, *Journal of Ethnic and migration Studies*, Vol. 29, No 6, November, pp.1033-1057.

Helluin Jean-Jacques (2001), « Entre quartiers et nations : quelle intégration des politiques territoriales de lutte contre les ségrégations socio-spatiales en Europe ? », *Espaces et Société*, No 104 – « De la ségrégation à la dispersion. Le territoire comme mode d’expression identitaire », L’Harmattan, Paris.

Hamnett Chris (1996), Social polarisation, economic restructuring and welfare state regimes, *Urban Studies*, No.33, pp.1407-1430.

Henu Elise & Berra Mustapha (2003), « Le bidonville et le quartier - ségrégation des logeurs, agrégation des loges ? », in **Boumaza Nadir (dir.) (2003)**, Relations interethniques dans l’habitat et dans la ville. Agir contre la discrimination, promouvoir les cultures résidentielles, L’Harmattan, Paris, p.197-211.

Hirschon Renée (1989), Heirs of the Greek Catastrophe. The Social Life of Asia Minor. Refugees in Piraeus, Clarendon Press, Oxford.

Hugo Graeme (2003), “Migrants and their integration: contemporary issues and implications”, UNESCO, September, in http://portal.unesco.org/shs/en/ev.php-URL_ID=3426&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html [consulté le 12/01/2007].

Humphrey Caroline (1995), “A culture of disillusionment”, in **Miller Daniel (1995) (ed.)**, Worlds apart: modernity through the prism of the local, Routledge, London, pp.43-68.

Hunout Patrick (2001) (dir.), Immigration and cultural identity in the economically advanced countries: the case of Germany and France, *The International Scope Review*, Vol.3, No.6 (Winter), in <http://www.internationalscope.org> [consulté le 11/06/2003]

Hunout Patrick (1999) (dir.), Immigration et identité en France et en Allemagne, Fondation Robert Bosch et Office Franco-allemand pour la Jeunesse, p.206.

IMEPO – Institut de Politique Migratoire (2005), « Dimensions économiques de l'immigration. Conséquences sur le secteur rural », Athènes, janvier, in www.imepo.gr/legislation-greek-gr.html [consulté le 09/02/2007] [**Ινστιτούτο Μεταναστευτικής Πολιτικής (IMEΠΟ) (2005)**, «Οικονομικές διαστάσεις της μετανάστευσης. Επιπτώσεις στον αγροτικό τομέα», Ομάδα εργασίας: Χλέτσος Μιχάλης, Κόλλιας Χρήστος, Συρακούλης Κλεάνθης, Παλαιολόγου Σουζάννα, Θαλασσοχώρη Χριστόδουλη, Μπουρδούβαλη Βικτωρία, Πούλιου Αφροδίτη, Αθήνα, Ιανουάριος].

Immigration et politiques de l'habitat, *Sociétés Contemporaines*, no 33/34 janvier – avril 1999, Paris, L'Harmattan.

INED – Institut National d'Etudes Démographiques (2006), Lexique in <http://www.ined.fr/fr/lexique/> [consulté le 15/12/2006].

INSEE – Institut National de la Statistique et des Études Économiques (1999), Recensement de la population, mars.

INSEE – Institut National de la Statistique et des Études Économiques (1946), Direction de la Conjoncture et des Etudes Economiques, *Les minorités ethniques en Europe Centrale et Balkanique. Etude et Documents*, Paris.

INSTAT – Instituti i Statistikes (2007), site web <http://www.instat.gov.al/> [consulté le 09/03/2007].

INSTAT – Instituti i Statistikes (2004a), Population and Housing Census 2001; Living Conditions and Inequality in Albania, p.48.

INSTAT – Instituti i Statistikes (2004b), Population and Housing Census 2001; Migration in Albania.

INSTAT – Instituti i Statistikes (2003), Statistical Yearbook 1993-2001, Tirana.

INSTAT – Instituti i Statistikes (2001), The population of Albania in 2001; main results of the Population and Housing Census, Tirana, p.87.

INSTAT – Instituti i Statistikes (1995), Tregu shqiptar i punes ne tranzicion, septembre.

Intzesiloglou Nicolaos (2000), « De la construction des identités collectives ; l'exemple de l'identité nationale », in **Konstantopoulou Chrysoula, Maratou-Alipranti Laoura, Germanos Dimitris & Oikonomou Theodoros (2000) (dir.)**, « nous » et les « autres » ; référence aux tendances et aux symboles, EKKE, tybothito-Giorgos Dardanos, Athènes, pp.177-201. [**Ιντζεσίλογλου Νικόλαος (2000)**, «Περί της κατασκευής συλλογικών ταυτοτήτων· το παράδειγμα της εθνικής ταυτότητας», in **Κωσταντοπούλου Χρυσούλα**,

Μαράτου-Αλιπράντη Λάουρα, Γερμανός Δημήτρης & Οικονόμου Θόδωρος (2000) (επιμ.), «εμείς» και οι «άλλοι»: αναφορά στις τάσεις και τα σύμβολα, ΕΚΚΕ, Εκδόσεις τυπωθήτω-Γιώργος Δαρδάνος, Αθήνα, σσ.177-201].

Iosifides Theodoros & King Russel (1998), “Socio-spatial dynamics and exclusion of three immigrant groups in the Athens conurbation”, *South European Society and Politics*, Vol.3, No.3, pp.205-229.

ISTAT - [Istituto Nazionale di Statistica](#) (2004), Gli stranieri residenti in famiglia e in convivenza, Censimento 2001, 16 giugno 2004.

ISTAT - [Istituto Nazionale di Statistica](#) (2002), 14ο Censimento generale della popolazione e delle abitazioni 21 ottobre 2001. Primi risultati. Sintesi.

I Synidisi, 07-10-2007, «Drôle de racisme dans un café de Veria», in http://www.synidisi.gr/index.php?option=com_content&task=view&id=266&Itemid=54 [consulté le 24/09/2008]. [**H ΣΥΝείδηση, 07-10-2007**, «Ιδιότυπος ρατσισμός σε καφε της Βέροιας», in http://www.synidisi.gr/index.php?option=com_content&task=view&id=266&Itemid=54]

Jamieson Alison & Sily Alessandro (1998), “Migration and Criminality: the Case of Albanians in Italy”, Ethnobarometer Programme, Working Paper Number 1, CSS/CEMES for The Ethnobarometer Programme, in <http://www.ethnobarometer.org/pdf/wp01.pdf> [consulté le 24/10/2007].

Jarvis Christopher (1999), The Rise and Fall of the Pyramid Schemes in Albania, International Monetary Fund/ IMF European Department Working Paper No. 99/98, Washington, DC, International Monetary Fund/ IMF.

Joos Droogleever Fortuijn, Sako Musterd and Wim Ostendorf (1998), “International Migration and Ethnic Segregation: Impacts on Urban Areas” – Introduction, *Urban Studies*, Vol.35, No.3, p. 367-370.

Jordan Bill, Sträth Bo & Triandafyllidou Anna (2003a), “Contextualising immigration policy implementation in Europe”, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol.29, No.2, March, p.p.195–224.

Jordan Bill, Sträth Bo & Triandafyllidou Anna (2003b), “Comparing cultures of discretion “, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol. 29, No.2, March, p.p. 373–395.

Journal Officiel du Gouvernement grec, Vol. 2, No.218, 6 février 2004, Ministère d’Aménagement, d’Environnement et des Travaux Publics, Plan d’Aménagement et de Développement Durable de la Région de Macédoine Centrale. [Εφημερίς της Κυβερνήσεως

της Ελληνικής Δημοκρατίας, Τεύχος Δεύτερο, Αρ. Φύλλου 218, 6 Φεβρουαρίου 2004, Περιφερειακό Πλαίσιο Χωροταξικού Σχεδιασμού και Αειφόρου Ανάπτυξης Περιφέρειας Κεντρικής Μακεδονίας].

Kadaré Ismaïl & De Rapper Gilles (2004), L'Albanie entre la légende et l'histoire, Actes Sud.

Kaklamani Stamatina & Androulaki Eleytheria (2006), « L'impact des étrangers et ses avancées territoriales à la structure de la population de la Grèce », *The Greek Review of Social Research*, Vol.119, No.A'/2006, pp.97-145. [**Κακλαμάνη Σταματίνα & Ανδρουλάκη Ελευθερία (2006)**, «Η επίδραση των αλλοδαπών και οι χωρικές της προεκτάσεις στην πληθυσμιακή δομή της Ελλάδας», *Επιθεώρηση Κοινωνικών Ερευνών*, τ.119, No.A'/2006, σσ.97-145].

Kaklamani Stamatina & Androulaki Eleytheria (2005), « Immigration en provenance des Balkans et modifications de la structure par sexe et par âge de la population de la Grèce et de ses départements », in **Parant Alain (2005)**, Migrations, crises et conflits récents dans les Balkans, Réseau DemoBalk, University of Thessaly Press, Volos, pp.245-265.

Kallço Llambi (2005), « Albanie : les enfants de la décharge », *Le Courrier des Balkans*, février 2005, in <http://www.balkans.eu.org> [consulté le 09/02/2005].

Kalogirou Nicolas (1979), Salonique : aspects sociogéographiques de l'urbanisation dans trois quartiers populaires périphériques de la métropole nord-hellénique, Thèse de Doctorat de Troisième Cycle, Université Paris 1- Panthéon – Sorbonne, p.389.

Kandyliis George (2004), Agencement urbain et migration; nouvelles vagues migratoires, anciens paradigmes et nouveaux rationalismes d'agencement urbain à Thessalonique, Thèse de Doctorat en Développement Régional, Université de Thessalie, Volos, p.284. [**Κανδύλης Γιώργος (2004)**, Αστική συγκρότηση και μετανάστευση: νέα μεταναστευτικά ρεύματα, παλαιά πρότυπα και νέοι ορθολογισμοί αστικής συγκρότησης στη Θεσσαλονίκη, Διδακτορική Διατριβή στην Περιφερειακή Ανάπτυξη, Πανεπιστήμιο Θεσσαλίας, Βόλος, σ.284].

Kapllani Gazmend & Mai Nicola (2005), “‘Greece belongs to Greeks!’ The case of the Greek flag in the hands of an Albanian student”, in **King Russel, Mai Nicola & Schwandner-Sievers Stephanie (eds.) (2005)**, The new Albanian migration, Sussex Academic Press, Brighton, Portland, pp.153-172.

Karadimou-Gerolympou Aleka (1997), Entre l'Orient et l'Occident ; villes nord-helléniques durant la période des reformes ottomanes, Trohalia, Athènes, p.334. [**Καραδήμου**

–Γερόλυμπου Αλέκα (1997), Μεταξύ Ανατολής και Δύσης. Βορειοελλαδικές πόλεις στην περίοδο των Οθωμανικών μεταρρυθμίσεων, Τροχαλία, Αθήνα, σ.334].

Karadimou-Gerolympou Aleka (1995), La reconstruction de Thessalonique après l'incendie de 1917, 2^{ème} éd., University Studio Press, Thessalonique, p.389. [**Καραδήμου – Γερόλυμπου Αλέκα (1995)**, Η ανοικοδόμηση της Θεσσαλονίκης μετά την πυρκαγιά του 1917, 2^η έκδοση, University Studio Press, Θεσσαλονίκη, σ.389].

Karaïskaki Tassoula (2003), « Nous voulons rester en Grèce pour toujours », *Kathimerini*, 31-08-2003. [**Καραϊσκάκη Τασουλά (2003)**, «Θέλουμε να μείνουμε στην Ελλάδα για πάντα», *Καθημερινή*, 31 Αυγούστου].

Karydis Vassilis (1998), “Criminality and criminalisation of migrants in Greece? An attempt at synthesis”, in **Ruggiero Vincenzo, South Nigel & Ian Taylor Ian (1998) (eds.)**, The new European criminology, Rutledge, London and New York, pp.350-367.

Karydis Vassilis (1996), La criminalité des étrangers en Grèce, Papazisi, Athènes. [**Καρύδης Βασίλης. (1996)**, «Η εγκληματικότητα των Μεταναστών στην Ελλάδα», Εκδόσεις Παπαζήση, Αθήνα].

Kasimis Charalambos & Kasimi Chryssa (2004), “Greece: A history of migration”, *Migration Information Source*, in www.migrationinformation.org [consulté le 12/03/2007].

Kastoryano Riva (1998), « Les migrants de Turquie face à la France, confrontations d'identités », *Hommes & Migrations*, Immigrés de Turquie ; No 1212, mars – avril 1998.

Kathimerini, 06-06-2006, « Veria n'est pas une ville raciste ». [**Καθημερινή, 06-06-2006**, «Η Βέροια δεν είναι ρατσιστική πόλη»].

Katz Irwin, Wackenhut Joyce & Hass Glenn R. (1986), “Racial ambivalence, value duality, and behaviour”, in **Dovidio Jack F. & Gaertner Sam L. (1986) (eds.)**, Prejudice, Discrimination, and Racism, Academic Press, Orlando, Fl., pp.35-59.

Kelly Ellen (2005), “Lifestyles and integration of Albanian women in Bologna; two steps forward, one step back?”, in **King Russell, Mai Nicola & Schwandner-Sievers Stephanie (eds.) (2005)**, The new Albanian migration, Sussex Academic Press, Brighton, Portland, pp.29-63.

Kelly Lynnette (2003), “Bosnian refugees in Britain: questioning community”, *Sociology*, Vol.37, No.1, pp.35-49.

Kharkhordin Oleg (1995), “The Soviet individual: genealogy of a dissimulating animal”, in **Featherstone Michael, Scott Lash & Robertson Roland (1995) (eds.)**, Global modernities, Sage, London, pp.209-227.

Kinder Donald R. & Sears David O. (1981), “Prejudice and politics; symbolic racism versus racial threats to the good life”, *Journal of Personality and Social Psychology*, Vol.40, No.3, pp.414-431.

King Russel (2005), “Albania as a laboratory for the study of migration and development”, *Journal of Southern Europe and the Balkans*, Vol.7, No.2, August, pp.133-155.

King Russel (2000), “Southern Europe in the changing global map of migration”, in **King Russel, Lazaridis Gabriella and Tsardanidis Charalambos (2000) (eds)**, *Eldorado or Fortress? Migration in Southern Europe*, Macmillan Press London, pp. 1-26.

King Russel (1995), “Migration, globalisation and place”, in **Massey Doreen & Jess Pat (eds.) (1995)**, *A Place in the World?: Places, Cultures and Globalisation*, Open University & Oxford University Press, Milton Keynes, pp. 5-53.

King Russel & Mai Nicola (2004), “Albanian immigrants in Lecce and Modena: narratives of rejection, survival and integration”, *Population, Space and Place*, Vol.10, No.6, pp.455–477.

King Russel & Mai Nicola (2002), “Of myths and mirrors: interpretations of Albanian migration to Italy”, *Studi Emigrazione*, Vol.39, No.145, p.161–99.

King Russell, Mai Nicola and Schwandner-Sievers Stephanie (eds.) (2005), *The new Albanian migration*, Sussex Academic Press, Brighton, Portland, p.218.

King Russel & Vullnetari Julie (2003), *Migration and Development in Albania*, Working Paper C5, Sussex Centre for Migration Research, December.

Kiprianos Pandelis (2002), « Les immigrés en Grèce : Politiques éducatives et trajectoires scolaires », », *Association française d'études sur les Balkans*, « Etudes balkaniques : état des savoirs et pistes de recherche », Paris 19-20 décembre 2002, in <http://www.afebalk.org/rencontres2002/textes/P.Kiprianos.pdf> [consulté le 26/11/2007]

Kitromilides Paschalis (1990), “‘Imagined Communities’ and the origins of the national question in the Balkans”, in **Blinkhorn Martin & Veremis Thanos (1990) (eds.)**, *Modern Greece: nationalism and nationality*, ELIAMEP, Athens, pp.23–64.

Kokkali Ifigeneia (2007), « Stratégies migratoires et diffusion dans l'espace: les Albanais à Thessalonique, Grèce », communication présentée au *First International Conference of Young Urban Researchers (FICYUrb)*, Lisboa, ISCTE, CIES, 11-12 juin 2007. Publiée en ligne in <https://conferencias.iscte.pt/viewpaper.php?id=170&cf=3>

Kokkali Ifigeneia (2006), « Albanian immigration and Thessaloniki's new (population) geography. Exploring the patterns of territorial insertion of an “exemplary” migratory group », communication présentée au 3rd *International Conference on Population Geographies*, University of Liverpool, Liverpool, 19-21 juin 2006.

Kokkali Ifigeneia (2005a), « L’immigration albanaise en Grèce : diffusion et dispersion dans le territoire urbain. Le cas de Thessalonique », in **Parant Alain (2005)**, *Migrations, crises et conflits récents dans les Balkans*, Réseau DemoBalk, University of Thessaly Press, Volos.

Kokkali Ifigeneia (2005b), “Albanian immigration and urban transformations in Greece. Albanian migrant strategies in Thessaloniki, Greece”, communication présentée au 2nd *LSE PhD Symposium on Modern Greece: Current Social Science Research on Greece*, LSE, London, June 10th. Publiée en ligne in http://www.lse.ac.uk/collections/hellenicObservatory/pdf/2ndSymposium_papers_pdf/Ifigeneia_Kokkali_paper.pdf

Kokkali Ifigeneia (2003), *Immigration et Gouvernance Urbaine : le cas des immigrés albanais à Thessalonique*, Mémoire de DEA – Projet de Recherche, sous la direction de François Ascher et d’Alain Bourdin, IFU-LTMU, Paris, septembre 2003.

Kokkali Ifigeneia (2001), « Les récentes évolutions de l’Europe du Sud-Est et le rôle de Thessalonique », *mémoire de recherche de fin d’études*, Université de Thessalie, Ecole d’Ingénieurs, Département d’Urbanisme, d’Aménagement du Territoire et de Développement Régional, Volos, septembre 2001. [**Κοκκάλη Ιφιγένεια (2001)**, «Οι πρόσφατες εξελίξεις στη Νοτιοανατολική Ευρώπη και ο ρόλος της Θεσσαλονίκης», Διπλωματική Εργασία, Πανεπιστήμιο Θεσσαλίας, Πολυτεχνική Σχολή, Τμήμα Μηχανικών Χωροταξίας, Πολεοδομίας και Περιφερειακής Ανάπτυξης, Βόλος, Σεπτέμβριος 2001].

Konidaris Gerasimos (2005), “Examining policy responses to immigration in the light of interstate relations and foreign policy objectives; Greece and Albania”, in **King Russell, Mai Nicola and Schwandner-Sievers Stephanie (eds.) (2005)**, *The new Albanian migration*, Sussex Academic Press, Brighton, Portland, pp.67-92.

Konstantopoulou Chrysoula, Maratou-Alipranti Laoura, Germanos Dimitris & Oikonomou Theodoros (2000) (dir.), « nous » et les « autres » ; référence aux tendances et aux symboles, EKKE, tybothito-Giorgos Dardanos, Athènes, p.422. [**Κωσταντοπούλου Χρυσούλα, Μαράτου-Αλιπράντη Λάουρα, Γερμανός Δημήτρης & Οικονόμου Θόδωρος (2000) (επιμ.)**, «εμείς» και οι «άλλοι»: αναφορά στις τάσεις και τα σύμβολα, EKKE, Εκδόσεις τυπωθήτω-Γιώργος Δαρδάνος, Αθήνα, σ.422].

Kosic Ankica & Triandafyllidou Anna (2003), “Albanian immigrants in Italy: migration plans, coping strategies and identity issues”, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol. 29, No.6, p.p. 997–1014.

Kotzamanis Angélique (2005), « Etat des lieux de l’immigration en Grèce ; données existantes et efforts de l’Etat pour mettre en place une législation sur les étrangers de pays tiers et leurs enfants », in **Parant Alain (2005)**, *Migrations, crises et conflits récents dans les Balkans*, Réseau DemoBalk, University of Thessaly Press, Volos, pp.289-307.

Kotzamanis Byron (2006a) (dir.), “Survey on Albanian Immigrants in Greece”, Final Report, World Bank – Laboratory of Demographic and Social Analysis, Department of Planning and Regional Development, University of Thessaly, May, pp. 17.

Kotzamanis Byron (2006b), « Les étrangers en Grèce, une première analyse de leur distribution géographique et de leur contribution aux transformations de population de la dernière décennie (1991-2001) », communication présenté au Colloque Migrants en Grèce : expériences, politiques, perspectives, IMEPO/Institut de Politique Migratoire, Ithènes, 2006. [**Κοτζαμάνης Βύρων (2006b)**, «Οι αλλοδαποί στην Ελλάδα, μια πρώτη ανάλυση της γεωγραφικής τους διασποράς και της συμβολής τους στις πληθυσμιακές μεταβολές της τελευταίας δεκαετίας (1991-2001)», Ανακοίνωση στο Συνέδριο Μετανάστες στην Ελλάδα: εμπειρίες, πολιτικές, προοπτικές, ΙΜΕΠΟ/Ινστιτούτο Μεταναστευτικής Πολιτικής, Αθήνα, 2006.]

Kotzamanis Byron (2005), “Thessalonique 1950-2000. L’ascension démographique d’une métropole?”, *Etaireia makedonikon Spoudon*, communication présentée au Colloque: “Thessalonique et son arrière-pays. Passé, Présent, Futur », *Makedoniki Bibliothiki*, No 97, Thessalonique, p. 165-186. [**Κοτζαμάνης Βύρων (2005)**, «Θεσσαλονίκη 1950-2000. Η δημογραφική ανάπτυξη μιας μητρόπολης», Εταιρεία Μακεδονικών Σπουδών, Πανελλήνιο Συνέδριο «Η Θεσσαλονίκη και ο ευρύτερος χώρος. Παρελθόν, Παρόν, Μέλλον», Μακεδονική Βιβλιοθήκη, Αρ. 97, Θεσσαλονίκη, σ. 165-186].

Kotzamanis Byron (2004), « Migrations internationales et retours dans la Grèce de l’après guerre », in *Les numériques du CEPED*, 5 & 6 Avril 2004, Atelier sur les migrations internationales de retour dans la perspective des pays du Sud ; Table Ronde No 4 : La place des migrations internationales de retour dans les politiques migratoires ; <http://ceped.cirad.fr/migration/index.html> [consulté le 19/06/2006].

Kotzamanis Byron (1997), « Athènes, 1848 – 1995. L’ascension démographique d’une métropole », *Epitheorisi Koinonikon Ereunon*, n° 92-93, EKKE, p.p. 3-30. [**Κοτζαμάνης Βύρων (1997)**, «Αθήνα 1848-1995. Η δημογραφική ανάπτυξη μιας μητρόπολης», *Επιθεώρηση Κοινωνικών Ερευνών*, τ. 92-93 Α-Β, EKKE, σ.σ. 3-30].

Kotzamanis Byron (1987), Le mouvement migratoire dans la Grèce de l'après-guerre (Antécédents migratoires, mécanismes « libérateurs » et conditions permissives au départ durant les années cinquante/soixante-dix), Thèse pour le Doctorat d'Etat, Université Paris X-Nanterre, Paris, p.650.

Kotzamanis Byron, Agorastakis Michalis, Pilidis Avraam & Stathakis Dimitris (2006), "Foreigners in Greece, a spatial analysis of their demographic characteristics (2001) and of their contribution to the population changes in the period 1991-2001", *Discussion Paper Series*, No.6, University of Thessaly, Department of Planning and Regional Development, Laboratory of Demographic and Social Analysis, Volos, p.83. [**Κοτζαμάνης Βύρων, Αγοραστάκης Μιχάλης, Πηλείδης Αβραάμ & Σταθάκης Δημήτρης (2006)**, «Οι αλλοδαποί στην Ελλάδα. Χωρική ανάλυση των δημογραφικών τους χαρακτηριστικών και της συμβολής τους στις πληθυσμιακές μεταβολές (1991-2001)», *Σειρά ερευνητικών Εργασιών*, No.6, Πανεπιστήμιο Θεσσαλίας, Τμήμα Μηχανικών Χωροταξίας, Πολεοδομίας και Περιφερειακής Ανάπτυξης, Εργαστήριο Δημογραφικών και Κοινωνικών Αναλύσεων, σ.83].

Kotzamanis Byron, Duquenne Maire-Noelle, Pappas Vassilis & Kaklamani Stamatina (2003), Consultant on GIS & Thematic Mapping on Non-income Dimensions of Poverty in Albania, Laboratory of Demographic and Social Analysis, Department of Urbanism, Planning and Regional Development, University of Thessaly, December.

Kotzamanis Byron & Kostaki Anastassia (2007), "The impact of immigration on the population structure of Greece", communication présentée au 4th *International Conference on Population Geographies*, Hong Kong, 2007.

Kotzamanis Byron & Stathakis Dimitris (2007), « La géographie humaine des étrangers en Grèce », communication présentée à la *Conférence panhellénique de Géographie*, Association hellénique des Géographes, Athènes. [**Κοτζαμάνης Βύρων & Σταθάκης Δημήτρης (2007)**, «Η ανθρωπογεωγραφία των αλλοδαπών στην Ελλάδα», ανακοίνωση στο *Πανελλήνιο Γεωγραφικό Συνέδριο*, Ελληνική Γεωγραφική Εταιρεία, Αθήνα, 2007.]

Kouka Martim (2001), « *Forum des migrants albanais* », in **Marvakis Athanasios, Parsanoglou Dimitris & Pavlou Miltos (2001) (dir.)**, Immigrés en Grèce, Ellinika Grammata, Athènes, pp.359-368. [**Κούκα Μαρτίμ (2001)**, «Φόρουμ Αλβανών μεταναστών», στο **Μαρβάκης Αθανάσιος, Παρσάνογλου Δημήτρης & Παύλου Μίλτος (2001) (επ.)**, Μετανάστες στην Ελλάδα, Ελληνικά Γράμματα, Αθήνα, σσ. 359-368].

Kourti Paraskevi & Katsavounidou Garifallia (2006), « Nikopoli, Euksinoupoli et autres Cités Nouvelles ; scénarios d'installation migratoire à l'ouest de la ville », in **Visoviti Sofia, Karamanli Theodora, Katsavounidou Garifallia, Kourti Paraskevi, Mpsiakou**

Ntina, Raskou Maria & Tsitselikis Constantinos (2006), Transformations architecturales et urbanistiques à Thessalonique dues à l'immigration, TEE/TKM, Thessalonique, juin. [**Κούρτη Παρασκευή & Κατσαβουνίδου Γαρυφαλλιά (2006)**, «Νικόπολη, Ευξεινούπολη και οι άλλες Νέες Πολιτείες. Σενάρια κατοίκησης μεταναστών στα δυτικά όρια της πόλης», in **Βυζοβίτη Σοφία, Καραμανλή Θεοδώρα, Κατσαβουνίδου Γαρυφαλλιά, Κούρτη Παρασκευή, Μπασιάκου Ντίνα, Ράσκου Μαρία & Τσιτσελίκης Κωνσταντίνος (2006)**, Αρχιτεκτονικοί και πολεοδομικοί μετασχηματισμοί στη Θεσσαλονίκη λόγω του φαινομένου της μετανάστευσης, Τεχνικό Επιμελητήριο Ελλάδας (ΤΕΕ)/Τμήμα Κεντρικής Μακεδονίας (TKM), Μόνιμη Επιτροπή Αρχιτεκτονικών Θεμάτων, Θεσσαλονίκη, Ιούνιος].

Kourtovic Ioanna (2001), « Migrants entre le droit et la légalité », in **Marvakis Athanasios, Parsanoglou Dimitris & Pavlou Miltos (2001) (dir.)**, Immigrés en Grèce, Ellinika Grammata, Athènes, pp. 163-198. [**Κούρτοβικ Ιωάννα (2001)**, “Μετανάστες: ανάμεσα στο δίκαιο και στη νομιμότητα”, στο **Μαρβάκης Αθανάσιος, Παρσάνογλου Δημήτρης & Παύλου Μίλτος (2001) (επ.)**, Μετανάστες στην Ελλάδα, Ελληνικά Γράμματα, Αθήνα, σσ.163-198].

Koutsamparis Fotis & Sompolos Giorgos (2003), Dossier « Le chemin des immigrés », *Makedonia tis Kyriakis*, 26 janvier 2003. [**Κουτσάμπαρης Φώτης & Σόμπολος Γιώργος (2003)**, Φάκελος: «Οι δρόμοι των μεταναστών», *Μακεδονία της Κυριακής*, 26 Ιανουαρίου 2003].

Kretsi Georgia (2005), “The uses of origin: migration, power-struggle and memory in southern Albania”, in **King Russell, Mai Nicola & Schwandner-Sievers Stephanie (eds.) (2005)**, The new Albanian migration, Sussex Academic Press, Brighton, Portland, pp. 195-212.

Labrianidis Lois (2000a), « La reconstruction des Balkans et le rôle de la Grèce : une approche critique », in **Petrakos George (2000) (dir.)**, Le développement des Balkans, Presse Universitaire de Thessalie, Volos. [**Λαμπριανίδης Λότης (2000α)**, “Η ανασυγκρότηση των Βαλκανίων και ο ρόλος της Ελλάδας: μια κριτική προσέγγιση”, στο **Πετράκος Γιώργος (2000) (επιμέλεια)**, Η ανάπτυξη των Βαλκανίων, Πανεπιστημιακές Εκδόσεις Θεσσαλίας, Βόλος].

Labrianidis Lois (2000b), « L'activité d'investissement des entreprises grecques aux pays de l'Europe centrale et orientale : la situation au-delà des mythes », in **Andrikopoulou Eleni – Kaukalas Grigoris (2000) (dir.)**, Le nouvel espace européen ; l'élargissement et la géographie du développement européen, Editions Themelio. [**Λαμπριανίδης Λότης (2000β)**, «Η επενδυτική δραστηριότητα των ελληνικών επιχειρήσεων στις Χώρες της Κεντρικής και Ανατολικής Ευρώπης: η κατάσταση πέρα από τους μύθους», στο **Ανδρικοπούλου Ελένη –**

Καυκαλάς Γρηγόρης (2000) (επιμέλεια), Ο νέος ευρωπαϊκός χώρος. Η διεύρυνση και η γεωγραφία της ευρωπαϊκής ανάπτυξης, Εκδόσεις Θεμέλιο].

Labrianidis Lois & Brahim Brikena (2000), Données statistiques des immigrés albanais à Thessalonique, Préfecture de Macédoine Centrale – INTEMIGRA. [**Λαμπριανίδης Λόης & Brahim Brikena (2000)**, Στατιστικά Δεδομένα των Αλβανών Μεταναστών στη Θεσσαλονίκη, Περιφέρεια Κεντρικής Μακεδονίας – INTEMIGRA].

Labrianidis Lois & Hatziprokopiou Panos (2005), “The Albanian migration cycle; migrants tend to return to their country of origin after all”, in **King Russell, Mai Nicola and Schwandner-Sievers Stephanie (eds.) (2005)**, The new Albanian migration, Sussex Academic Press, Brighton, Portland, pp.93-117.

Labrianidis Lois & Hatziprokopiou Panos (2003), « Return migration and economic development: the case of Albanian migrants that they return from Greece and Italy », *Topos*, October.

Labrianidis Lois & Lyberaki Antigoni (2001), Migrants albanais à Thessalonique, Ed. Paratiritis, Thessalonique, juillet 2001. [**Λαμπριανίδης Λόης & Λυμπεράκη Αντιγόνη (2001)**, Αλβανοί μετανάστες στη Θεσσαλονίκη. Διαδρομές ευημερίας και παραδρομές δημόσιας εικόνας, Παρατηρητής, Θεσσαλονίκη, Ιούλιος 2001].

Labrianidis Lois, Lyberaki Antigone, Tinios Platon & Hatziprokopiou Panos (2003), “Inflow of migrants and outflow of FDI: Aspects of interdependence between Greece and the Balkans”, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, May 2003.

Lakassas Apostolos (2003), « Le taux d'étrangers aux écoles », *Kathimerini*, 27 juillet 2003. [**Λακάσσης Απόστολος (2003)**, «Θέλουμε να μείνουμε στην Ελλάδα για πάντα», *Καθημερινή*, 31 Αυγούστου 2003].

Lazaridis Gabriella (2001), “Trafficking and prostitution: the growing exploitation of migrant women in Greece”, *European Journal of Women's Studies*, Vol.8, pp.67-102.

Lazaridis Gabriella (1999), “The helots of the new millennium: ethnic-Greek Albanians and “other” Albanians in Greece”, in **Anthias Floya & Lazaridis Gabriella (eds) (1999)**, Into the Margins: Migration and Exclusion in Southern Europe, Ashgate, Aldershot, pp. 105–21.

Lazaridis Gabriella & Poyago-Theotoky Joanna (1999), “Undocumented Migrants in Greece: Issues of Regularization”, *International Migration*, Vol. 37 (4), p.715-739.

Lazaridis Gabriella & Psimmenos Jordanis (2000), “Migrant Flows from Albania to Greece: Economic, Social, and Spatial Exclusion,” in **Russell King, Lazaridis Gabriella**

& Tsardanidis Charalambos (eds.) (2000), *Eldorado or Fortress? Migration in Southern Europe*, St. Martins Press, Inc., New York, pp. 170-185.

Lefebvre Henri (2000), *La production de l'espace*, Antropos, Paris, 4^{ème} édition (1974), p.485.

Lefebvre Henri (1968), *Le droit à la ville*, Antropos, Paris, p.164.

Lefeuvre Marie-Pierre (2005), « Proximité spatiale et relation sociale », in **Bourdin Alain, Germain Annick, Lefeuvre Marie-Pierre (2005)**, *La proximité, construction politique et expérience sociale*, L'Harmattan, Paris, p.308.

Lelevrier Christine (2003), « Regroupements résidentiels d'immigrés en Ile-de-France – filières d'accès et trajectoires des ménages dans trois quartiers dévalorisés », in **Boumaza Nadir (dir.) (2003)**, *Relations interethniques dans l'habitat et dans la ville. Agir contre la discrimination, promouvoir les cultures résidentielles*, L'Harmattan, Paris, pp.161-176.

Le Nouveau Petit Robert (1993), Paris.

Leontidou Lila (1996), "Athens: inter-subjective facets of urban performance", in **Jensen-Butler Chris, Shakhar Arie & van den Weesep Jan (1996) (eds.)**, *European cities in competition*, Aldershot, Avebury, pp.244-273.

Leontidou Lila (1995), "Repolarisation in the Mediterranean: Spanish and Greek cities in neoliberal Europe", *European Planning Studies*, Vol.3, No.2, pp.155-72.

Leontidou Lila (1990), *The Mediterranean city in transition*, Cambridge University Press, Cambridge, p.314.

Leontidou Lila, Afouxenidis Alex, Kourliouros Elias, Rondos Kostas & Hatzichristos Thomas (2002) *Causes of Urban Sprawl in Athens & East Attica, 1981-2001*, First Greek Annual Report of the project 'Urban Sprawl: European Patterns, Environmental Degradation and Sustainable Development', European Commission, Hellenic Open University, in <http://www.pik-potsdam.de/urbs/projekt/athens02.pdf> [consulté le 07/10/2007].

Lhomel Edith (1995), « Albanie, un parcours semé d'embûches », *Europe centrale et orientale*, Documentation française, Paris.

Light Ivan & Parminder Bhachu (1993), *Immigration and entrepreneurship: culture, capital and ethnic networks*, Transaction Publishers, New Brunswick, London, p.381.

Lipiansky Edmond Marc (1991), *L'identité française*, Editions de l'Espace Européen, Paris, p.278.

Lipovac Thanos (1993), « Chrétienté orthodoxe et nationalisme : deux aspects de la culture politique grecque moderne », *Revue grecque de Science Politique*, Vol.2 (octobre), pp.31-47. [**Λίποβατς Θάνος (1993)**, «Ορθόδοξος Χριστιανισμός και Εθνικισμός: Δύο πτυχές της σύγχρονης ελληνικής πολιτικής κουλτούρας», *Ελληνική Επιθεώρηση Πολιτικής Επιστήμης*, τ.2 (Οκτώβριος), σσ.31-47].

Lipovac Thanos (1990), Grèce, une identité partagée, *Sygyxrona Themata*, Vol.43, pp.17-24. [**Λίποβατς Θάνος (1990)**, «Η Ελλάδα μια διχασμένη ταυτότητα», *Σύγχρονα Θέματα*, τ.43, σσ.17-24].

Lory Bernard (1994), « Solun, une ville slave ? », in **Veinstein Gilles (1994) (dir.)**, Salonique 1850-1918 ; la ‘ville des Juifs’ et le réveil des Balkans, Ekati, pp.141-149. [**Lory Bernard (1994)**, «Σόλουν, σλάβικη πόλη;», in **Veinstein Gilles (1994) (επιμέλεια)**, Θεσσαλονίκη 1850-1918, η «πόλη των Εβραίων» και η αφύπνιση των Βαλκανίων, Εκδόσεις Εκάτη, σσ.141-149].

Lubonja Fatos (2002), “Between the glory of a virtual world and the misery of a real world”, in **Schwandner-Sievers Stephanie & Fischer Bernd J. (2002) (eds.)**, Albanian identities; myth and history, Hurst & Company, London, pp.91-103.

Lyberaki Antigoni & Maroukis Thanos (2004), “Albanian Immigrants in Athens: some recent findings”, Hellenic Foundation for European and Foreign Policy, Functional Borders and Sustainable Security: Integrating the Balkans in the European Union (IBEU), Working Paper No 5.2, Interim Meeting, Athens, 14-16 May.

Macedonian Press Agency (2001), in <http://www.hri.org/MPA/gr/> [site non consultable actuellement].

Maffioletti Gianmario (2002a), « L’immigration en Grèce », *Migrations Société*, Vol. 14, n°79, janvier – février.

Maffioletti Gianmario (2002b), « L’immigration en Italie », *Migrations Société*, Vol. 14, n°79, janvier – février.

Magoulios Georgios (2000), Le rôle de Thessalonique à la coopération économique inter-balkanique, University Studio Press, Thessalonique, p.310. [**Μαγούλιος Γεώργιος (2000)**, Ο ρόλος της Θεσσαλονίκης στη διαβαλκανική οικονομική συνεργασία, University Studio Press, Θεσσαλονίκη, σ.310].

Mai Nicola (2005), “The Albanian diaspora-in-the-making: media, migration and social exclusion”, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol.31, No.3, May, pp.543-561.

Mai Nicola (2003), “The cultural construction of Italy in Albania and vice versa: migration dynamics, strategies of resistance and politics of mutual self-definition across colonialism and post-colonialism”, *Modern Italy*, Vol.8, No.1, pp. 77–93.

Mai Nicola (2002), “Youth NGOs in Albania: civil society development, local cultural constructions of Democracy, and strategies of survival work”, **Schwandner-Sievers Stephanie & Fischer Bernd J. (2002) (eds.)**, *Albanian identities; myth and history*, Hurst & Company, London, pp.215-225.

Mai Nicola & Schwandner-Sievers Stephanie (2003), “Albanian migration and new transnationalisms”, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol. 29, No. 6, novembre, p.p. 939–948.

Makedonia tis Kyriakis, 16-07-2006, « Au feu les prix des immeubles ». [*Μακεδονία της Κυριακής*, 16-07-2006, «Φωτιά οι τιμές στα ακίνητα»].

Malcom Noel (2002), “Myths of Albanian national identity; some key elements, as expressed in the works of Albanian writers in America in the early twentieth century”, in **Schwandner-Sievers Stephanie & Fischer Bernd J. (2002) (eds.)**, *Albanian identities; myth and history*, Hurst & Company, London, pp.70-87.

Maletskos Athanasios & Mavridou Evi, (2000), « Classes d'accueil d'élèves rapatriés et étrangers dans la région de Kozani : réussites et problèmes », in **Georgogiannis Pantelis (2000) (dir.)**, *Le grec comme deuxième langue ou comme langue étrangère ; approche interculturelle*, 2^{ème} congrès international, Université de Patras, Département des sciences de l'éducation, Vol.III, pp.181-193. [**Μαλέτσκος Αθανάσιος & Μαυρίδου Εύη (2000)**, «Τάξεις υποδοχής ομογενών και αλλοδαπών μαθητών στην περιοχή της Κοζάνης: επιτυχίες και προβλήματα», in **Γεωργογιάννης Παντελής (1999) (εκδ.)**, *Η ελληνική ως δεύτερη ή ξένη γλώσσα: μια διαπολιτισμική προσέγγιση*, 2ο Διεθνές Συνέδριο, Τόμος III, ΚΕ.Δ.ΕΚ. Πανεπιστημίου Πατρών, Πάτρα, σσ.181-193].

Maloutas Thomas (2007), “Segregation, social polarization and immigration in Athens during the 1990s: theoretical expectations and contextual difference”, *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol.31, No.4, pp.733-758.

Maloutas Thomas (2004), “Segregation and residential mobility. Spatially entrapped social mobility and its impact on segregation in Athens”, in *European Urban and Regional Studies*, Vol.11, No.3, pp.195-211, SAGE Publications, London.

Maloutas Thomas (2003a), « Problèmes sociaux et développement durable développement à Athènes: Evolutions de 20 dernières années à la géographie sociale de la cite et la crise de la cohésion sociale singulière », *Série de Documents de Recherche*, 9(4):63-76,

Université de Thessalie, Département d'Urbanisme, d'Aménagement et de Développement Régional, janvier, Volos. [**Μαλούτας Θωμάς (2003)**, “Προβλήματα κοινωνικά βιώσιμης ανάπτυξης στην Αθήνα: Οι μεταβολές της τελευταίας εικοσαετίας στην κοινωνική γεωγραφία της πόλης και η κρίση της ιδιότυπης κοινωνικής συνοχής”, Σειρά Ερευνητικών Εργασιών, 9(4):63-76, Πανεπιστήμιο Θεσσαλίας, Τμήμα Μηχανικών Χωροταξίας, Πολεοδομίας και Περιφερειακής Ανάπτυξης, Ιανουάριος, Βόλος].

Maloutas Thomas (2003b), “Promoting social sustainability; the case of Athens”, *City*, Vol.7, No.2, pp.167-181.

Maloutas Thomas (2000a), « Sociologie de la ville : schèmes interprétatifs traditionnels, discussions contemporaines et l'espace urbain grec », in **Modinos Michalis & Euthimiopoulos Elias (eds.) (2000)**, *La ville durable*, DIPE, Stoxastis, Athènes, pp.86-98. [**Μαλούτας Θωμάς (2000)**, « Κοινωνιολογία της πόλης: παραδοσιακά ερμηνευτικά σχήματα, σύγχρονες συζητήσεις και ο ελληνικός αστικός χώρος », in **Μοδινός Μιχάλης & Ευθυμιόπουλος Ηλίας (2000) (επιμ.)**, *Η βιώσιμη πόλη*, Διεπιστημονικό Ινστιτούτο Περιβαλλοντικών Ερευνών (ΔΙΠΕ), Εκδόσεις Στοχαστής, Αθήνα, σσ.86-98.]

Maloutas Thomas (2000b) (dir.), *Atlas social et économique de la Grèce*, EKKE (Centre National de Recherches Sociales), University Press of Thessaly, Athènes- Volos, p.109. [**Μαλούτας Θωμάς (2000) (επιμ.)**, *Οι πόλεις. Κοινωνικός και οικονομικός Άτλας της Ελλάδας*, EKKE, Πανεπιστημιακές Εκδόσεις Θεσσαλίας, Αθήνα – Βόλος, σ.109].

Maloutas Thomas (1999), « Famille, pratiques d'hébergement et ségrégation sociale à Athènes et à Volos », in **Karantinos D., Maratou-Alipranti L., Fronimou E. (dir.)**, *Dimensions de l'exclusion sociale en Grèce. Questions principales et définition de priorités pour une politique*, EKKE, Vol. A', 2^{ème} Edition, Athènes, p.p. 197-228. [**Μαλούτας Θωμάς (1999)**, *Οικογένεια, πρακτικές στέγασης και κοινωνικός διαχωρισμός στην Αθήνα και το Βόλο*, in **Καραντινός Δ., Μαράτου – Αλιπράντη Λ., Φρονίμου Ε. (επιμέλεια Έκδοσης)**, *Διαστάσεις του κοινωνικού αποκλεισμού στην Ελλάδα. Κύρια θέματα και προσδιορισμός προτεραιοτήτων πολιτικής*, EKKE, Τόμος Α', Β' Έκδοση, Αθήνα, σ.σ.197-228].

Maloutas Thomas (1992), « Dissociation Sociale », in **Maloutas Thomas, Oikonomou Dimitris (1992)**, (dir.), *Structure Sociale et organisation urbaine à Athènes*, Paratiritis, Thessalonique, pp 67-140. [**Μαλούτας Θωμάς (1992)**, « Κοινωνικός διαχωρισμός », in **Μαλούτας Θωμάς, Οικονόμου Δημήτρης (1992) (επιμ.)**, *Κοινωνική δομή και πολεοδομική οργάνωση στην Αθήνα*, Παρατηρητής, Θεσσαλονίκη, σ.σ.67-140].

Maloutas Thomas & Karadimitriou Nikos (1999), “Vertical social differentiation in Athens. Alternative or complement to community segregation?”, *Seminars of the Aegean, Towards a radical cultural agenda for European cities and regions*, Paros, September 1999.

Ma Mung Emmanuel (1994), « L'entrepreneuriat ethnique en France », *Sociologie du Travail*, No.1., Vol.36, pp.185-209.

Ma Mung Emmanuel, Dorai Kamel, Hily Marie-Antoinette (1998), « La circulation migratoire », *Migrations Etudes – Synthèse de travaux sur l’immigration et la présence étrangère en France*, No 84, Décembre, in <http://www.adri.fr/me/pdf/me084.pdf> [consulté le 21/10/2003].

Manitakis Antonis (2000), Les relations de l’Eglise avec l’Etat- nation, Nefeli, Athènes, p.201. [**Μανιτάκης Αντώνης (2000)**, Οι σχέσεις της Εκκλησίας με το Κράτος-έθνος, Νεφέλη, Αθήνα, σ.201].

Mantovani Jean & Saint Raymond Odile (1984), « Espace et coexistence interethnique », *Espaces et Sociétés*, No.45, pp.-21.

Maroukis Thanos (2005), “Albanian migrants in Greece: transcending ‘borders’ in development”, *Journal of Southern Europe and the Balkans*, Vol. 7, No.2; August, pp.213-233.

Martin Philip, Martin Susan, Pastore Ferruccio (2002), “Best Practice Options: Albania”, *International Migration*, Vol.40, No.3, pp.103-118.

Marvakis Athanasios, Parsanoglou Dimitris & Pavlou Miltos (2001) (dir.), Immigrés en Grèce, Ellinika Grammata, Athènes, p.445. [**Μαρβάκης Αθανάσιος, Παρσάνογλου Δημήτρης & Παύλου Μίλτος (2001) (επ.)**, Μετανάστες στην Ελλάδα, Ελληνικά Γράμματα, Αθήνα, σ. 445].

Mason Jennifer (2002), *Qualitative Researching*, Sage, London, p.218.

Massey Douglas S. (2004), “Measuring Undocumented Migration”, *International Migration Review*, Vol.38, No.3, pp.1075- 1103.

Massey Douglas S. (1990), “Social structure, household strategies, and the cumulative causation of migration”, *Population Index*, Vol.56, No.1, pp. 3-26.

Massey Douglas S., Arango Joaquin, Hugo Graeme, Koaouci Ali, Pellegrino Adela, Taylor J. Edward (1993), “Theories of international migration: a review and appraisal”, *Population and Development Review*, Vol.19, No.3, pp.431-466.

Massey Douglas S. & Denton Nancy A. (1988), “The Dimensions of Residential Segregation,” *Social Forces*, Vol.67, No.2 (December), pp.281-315.

Mazower Mark (2006), Salonique, cité de fantômes, Editions Alexandria, octobre, p.575, tr. de l'anglais par Kouremenos Kostas, titre de l'or. : Salonica, city of ghosts, Harper Collins Publishers (2004). [**Mazower Mark (2006)**, Θεσσαλονίκη, Πόλη των φαντασμάτων. Χριστιανοί, Μουσουλμάνοι και Εβραίοι 1430-1950, Αλεξάνδρεια, σ.575, μετ. από τα αγγλικά: Κουρεμένος Κώστας, τίτλος πρωτοτύπου: Salonica, city of ghosts, Harper Collins Publishers (2004)].

Minassian Anahide Ter (1994), « Une petite communauté arménienne », in **Veinstein Gilles (1994) (dir.)**, Salonique 1850-1918 ; la 'ville des Juifs' et le réveil des Balkans, Ekati, pp.151-155. [**Minassian Anahide Ter (1994)**, «Μια μικρή αρμένικη κοινότητα», in **Veinstein Gilles (1994) (επιμέλεια)**, Θεσσαλονίκη 1850-1918, η «πόλη των Εβραίων» και η αφύπνιση των Βαλκανίων, Εκδόσεις Εκάτη, σσ.151-155].

Mingione Enzo (1996) (dir.), Urban Poverty and the Underclass, Blackwell, Oxford.

Mingione Enzo (1994), "Life strategies and social economies in the postfordist age" *International Journal of Urban and Regional research*, Vol.18, No.1, pp.24-45.

Ministère de Macédoine- Thrace, Secretariat Général pour les Grecs Rapatriés (2001), "Caractéristiques principales d'Homogénéis de pays de l'ex Union Soviétique dans les plus peuplés Districts grecs", Thessalonique, décembre. [**Υπουργείο Μακεδονίας – Θράκης, Γενική Γραμματεία Παλλινοστούντων Ομογενών (2001)**, «Τα κυριότερα χαρακτηριστικά των Ομογενών από τις χώρες της πρώην Σοβιετικής Ένωσης στους πολυπληθέστερους Νομούς της Ελλάδας», Θεσσαλονίκη, Δεκέμβριος].

Misha Piro (2002), "Invention of a nationalism; myth and amnesia", in **Schwandner-Sievers Stephanie & Fischer Bernd J. (2002) (eds.)**, Albanian identities; myth and history, Hurst & Company, London, pp.33-48.

Misja Vladimir & Misja Elena (1995), "Emigracioni Ndërcombetar dhe Familja – Lidhjet e Ndërsjellta", *MM*, No.1, pp.218–230.

MMO – Mediterranean Migration Observatory (2007), Statistics, Greece, in http://www.mmo.gr/statistics_greece.htm [consulté le 22/03/2007].

Morin Françoise (1993), « Entre visibilité et invisibilité : les aléas identitaires des Haïtiens de New York et Montreal », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 9, No 3, p.147-175.

Moskof Kostis (1978), Thessalonique : profil de la ville-comptoir, Vol. A, Editions Stoxastis, 2^{ème} édition, Athènes, octobre. [**Μοσκόφ Κωστής (1978)**, "Θεσσαλονίκη: τομή της μεταπρατικής πόλης", α' τόμος, Στοχαστής, β' έκδοση, Αθήνα, Οκτώβριος].

Moskof Kostis (1972), Conscience nationale et conscience sociale, Synchroni Epochi, Athènes, p.280. [**Μοσκόφ Κωστής (1972)**, “Η εθνική και κοινωνική συνείδηση στην Ελλάδα – Ιδεολογία του μεταπρατικού χώρου στην Ελλάδα”, Σύγχρονη Εποχή, Αθήνα, σ.280].

Mousourou Loukia (1984), La famille grecque, Fondation Goulandri - Horn Athènes, [**Μουσουρού Λουκία (1984)**, Η ελληνική οικογένεια, Ίδρυμα Γουλανδρή- Χορν, Αθήνα].

Moutsiakis Euthimis & Foutakis Dimitris (2003), « Délimitation géographique d'aires métropolitaines: le cas de Thessalonique », in **Getimis Panayiotis & Kafkalas Grigoris (2003) (dir.)**, Gouvernance métropolitaine ; expérience internationale et réalité grecque, Institut d'Environnement Urbain et Ressources Humaines (IAPAD), Panteion Université, Thessalonique, pp. 308-341. [**Μουτσιάκης Ευθύμης & Φουτάκης Δημήτρης (2003)**, « Γεωγραφικός προσδιορισμός Μητροπολιτικών Περιοχών: η περίπτωση της Θεσσαλονίκης », in **Γετίμης Παναγιώτης & Γρηγόρης Καυκαλάς (2003) (επιμ.)**, Μητροπολιτική Διακυβέρνηση. Διεθνής εμπειρία και ελληνική πραγματικότητα, Ινστιτούτο Αστικού Περιβάλλοντος και Ανθρώπινου Δυναμικού (ΙΑΠΑΔ), Πάντειο Πανεπιστήμιο, Θεσσαλονίκη, σ.σ. 309-341].

Moutsopoulos Nikos (1994), « Une ville entre deux siècles », in **Veinstein Gilles (1994) (dir.)**, Salonique 1850-1918 ; la ‘ville des Juifs’ et le réveil des Balkans, Ekati, pp.25-42. [**Μουτσόπουλος Ν.Κ. (1994)**, «Μια πόλη ανάμεσα σε δύο αιώνες», in **Veinstein Gilles (1994) (επιμέλεια)**, Θεσσαλονίκη 1850-1918, η «πόλη των Εβραίων» και η αφύπνιση των Βαλκανίων, Εκδόσεις Εκάτη, σσ.25-42].

Mouzelis Nikos (1978), Société grecque moderne ; aspects de sous-développement, Eksantas, Athènes, traduction de l'anglais Tzeni Mastoraki, p. 346. [**Μουζέλης Νίκος (1978)**, Νεοελληνική Κοινωνία. Όψεις υπανάπτυξης, Εκδόσεις Εξάντας, Αθήνα, μετ. από τα αγγλικά Τζένη Μαστοράκη, σ. 346].

Mpaltsiotis Lampros, Telloglou Tasos, Tsitselikis Constantinos & Christopoulos Dimitris (2001), « La minorité grecque de l'Albanie », Compte rendu du rapport d'un travail de terrain en Albanie, en 2001, pour le compte du Centre Européen de Droit Institutionnel – Fondation Themistoklis et Dimitris Tsatsos, in <http://www.kemo.gr/gr/index.asp#> [consulté le 19/03/2007], [**Μπαλτσιώτης Λάμπρος, Τέλλογλου Τάσος, Τσιτσελίκης Κωνσταντίνος & Δημήτρης Χριστόπουλος (2001)**, «Η ελληνική μειονότητα της Αλβανίας», περίληψη έκθεσης που συντάχθηκε ύστερα από πρόταση και για λογαριασμό του Κέντρου Ευρωπαϊκού Συνταγματικού Δικαίου - Ίδρυμα Θεμιστοκλή και Δημήτρη Τσάτσου τον Ιούνιο 2001, in <http://www.kemo.gr/gr/index.asp#>].

Mpikas Mpampis & Meintani Maria (2002), Dossier : le symposium « Frontières et Minorités dans les Balkans », *Makedonia*, 9 juin 2002. [**Μπίκας Μπάμπης & Μειντάνη Μαρία (2002)**, Φάκελος: το συμπόσιο «Σύνορα και μειονότητες στα Βαλκάνια», *Μακεδονία*, 9 Ιουνίου 2002].

Nasi Eglantina (2004), « Albanie : salaire minimal, minimum de survie », *Le Courrier des Balkans*, novembre 2004, in <http://www.balkans.eu.org> [consulté le 28/11/2004].

Noiriel Gérard (2002), Atlas de l'immigration en France, Editions Autrement, Paris.

Organisation for Economic Co-operation and Development – OECD (2006a), Glossary of statistical Terms, in <http://stats.oecd.org/glossary/> [consulté le 14/03/2007].

Organisation for Economic Co-operation and Development – OECD (2006b), Statistics; Country Statistical Profiles 2006, in <http://stats.oecd.org/> [consulté le 14/03/2007].

Organisation for Economic Co-operation and Development – OECD (2003), Trends in international migration: Annual report, SOPEMI.

Organisation Internationale du Travail – OIT (1949), C97 Convention sur les travailleurs migrants, Genève, in <http://www.ilo.org/ilolex/english/subjlst.htm> [consulté le 14/03/2007].

Ortar Nathalie (2005), « Le paradoxe de l'ancrage et de la mobilité en zone rurale et périurbaine », Actes de la Journée d'étude Jeunes chercheurs : « Le logement et l'habitat comme objets de recherche », co-organisée par le GIS Socio-économie de l'habitat (Université Paris I - INED - CNRS) et le CRETEIL (Institut d'Urbanisme de Paris - Université Paris XII - Val de Marne), Paris, 20 mai 2005, in <http://resohab.univ-paris1.fr/jclh05/> [consulté le 29/11/2007].

Oxford Advanced Learner's Dictionary (1989), 4th edition, Oxford University Press, Oxford.

Palaiologou Nektaria (1999), « Difficultés d'apprentissage des élèves de l'ex Union Soviétique dans le primaire : résultats d'enquête », in **Georgogiannis Pantelis (1999) (dir.)**, Le grec comme deuxième langue ou comme langue étrangère ; approche interculturelle, 1^{er} congrès international, Université de Patras, Département des sciences de l'éducation, Vol.II, pp.231-248. [**Παλαιολόγου Νεκταρία (1999)**, «Δυσκολίες εκμάθησης των μαθητών από την πρώην Σοβιετική Ένωση στο Δημοτικό: αποτελέσματα της έρευνας», in **Γεωργογιάννης Παντελής (1999) (εκδ.)**, Η ελληνική ως δεύτερη ή ξένη γλώσσα: μια διαπολιτισμική προσέγγιση, 1ο Διεθνές Συνέδριο, Τόμος II, ΚΕ.Δ.ΕΚ. Πανεπιστημίου Πατρών, Πάτρα, σσ.231-248].

Panagiotopoulou Roy (1997), “Greeks in Europe: Antinomies in National Identities”, *Journal of Modern Greek Studies*, Vol.15, No.2, pp.349-370.

Panteladis Giannis & Petrakos Georgios (2000), « Les traits structurels et économiques des pays balkaniques », in Petrakos Georgios (2000) (dir.), *Le développement des Balkans*, Presse Universitaire de Thessalie, Volos. [**Παντελάδης Γιάννης & Πετράκος Γιώργος (2000)**, “Τα οικονομικά και διαρθρωτικά χαρακτηριστικά των βαλκανικών χωρών”, **Πετράκος Γιώργος (2000) (επιμέλεια)**, *Η ανάπτυξη των Βαλκανίων*, Πανεπιστημιακές Εκδόσεις Θεσσαλίας, Βόλος].

Panoussis Giannis (1995), « Criminalité et xénophobie », in **Panoussis Giannis (1995)(ed.)**, *Le message de la criminologie*, éd.A. N. Sakkoulas, Athènes-Komotini. [**Πανούσης Γιάννης (1995)**, «Εγκληματικότητα και ξενοφοβία», **Πανούσης Γιάννης (1995) (επιμ.)**, *Το μήνυμα της εγκληματολογίας*, Εκδόσεις Σάκουλα, Αθήνα-Κομοτινή].

Papadopoulou-Symeonidou Parysatis (1999), *Projet d’hébergement et d’intégration professionnelle des Grecs rapatriés dans le Grand Thessalonique. Le cas des municipalités ouest*, YPEXODE, OPTHE, Université d’Aristote de Thessalonique, Ekdotikos Oikos adelfon Kyriakidi, Thessalonique. [**Παπαδοπούλου-Συμεωνίδου Παρύσατις (1999)**, *Πρόγραμμα στέγασης και επαγγελματικής ενσωμάτωσης Ομογενών στο Πολεοδομικό Συγκρότημα Θεσσαλονίκης. Η περίπτωση των Δυτικών Δήμων*, Υ.ΠΕ.ΧΩ.ΔΕ., Οργανισμός Ρυθμιστικού Σχεδίου και Προστασίας Περιβάλλοντος Θεσσαλονίκης, Αριστοτέλειο Πανεπιστήμιο Θεσσαλονίκης, Εκδοτικός Οίκος Αδελφών Κυριακίδη, Θεσσαλονίκη].

Papailias Penelope (2003), “‘Money of *kurbet* is money of blood’: the making of a ‘hero’ of migration at the Greek-Albanian border”, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol.29, No.6: November, pp.1059–1078.

Papamichos Nicos (2000), « La vie sociale : marginalisation et dynamisme », in **Siméoforidis Yorgos (2000) (dir.)**, *L’Arc Ouest pour Thessalonique. Nouveaux espaces collectifs dans la ville contemporaine*, Organisme Capitale Culturelle de l’Europe Thessalonique 1997, EUROPAN et UNTIMELY BOOKS, Athènes, mai, pp.38-43.

Papandreou Periklis (2005), “Ambivalent immigration policies, uncertain outcomes: children of immigrants in Greece at the crossroads”, Submission to the 2nd LSE PhD Symposium on Modern Greece: “*Current Social Science Research on Greece*”, LSE, June 10.

Papantoniou Antonios, Papantoniou-Frangouli Maria & Kalavanou Artemis (1998), “Illegal migration in Greece and the problem of crime”, Research report in the frame of the TSER project: MIGRINF, Research Department of the KSPM, Athens, August.

Paparizos Antonis (2000), « L'identité des Grecs ; manières d'autodéfinition et l'influence de l'Orthodoxie grecque », in **Konstantopoulou Chrysoula, Maratou-Alipranti Laoura, Germanos Dimitris & Oikonomou Theodoros (2000) (dir.)**, « nous » et les « autres » ; référence aux tendances et aux symboles, EKKE, tybothito-Giorgos Dardanos, Athènes, pp.135-151. [**Παπαρίζος Αντώνης (2000)**, «Η ταυτότητα των Ελλήνων· τρόποι αυτοπροσδιορισμού και η επίδραση της Ελληνικής Ορθοδοξίας», in **Κωσταντοπούλου Χρυσούλα, Μαράτου-Αλιπράντη Λάουρα, Γερμανός Δημήτρης & Οικονόμου Θόδωρος (2000) (επιμ.)**, «εμείς» και οι «άλλοι»· αναφορά στις τάσεις και τα σύμβολα, EKKE, Εκδόσεις τυπωθήτω-Γιώργος Δαρδάνος, Αθήνα, σσ.135-151].

Papastathopoulou Christina & Maria Dede (2005), « Anatomie aux... injures », *Eletherotyria*, 16-07-2005, in http://www.enet.gr/online/online_obj?pid=57&tp=T&id=46127840 [consulté le 24/09/2008]. [**Παπασταθοπούλου Χριστίνα & Δεδέ Μαρία (2005)**, «Ανατομία στα... μπινελίκια», *Ελευθεροτυπία*, 16-07-2005, in http://www.enet.gr/online/online_obj?pid=57&tp=T&id=46127840].

Papazoglou A. (1940), « Salonique en mai 1821 », *Makedonika* 1, p.416-428. [**Παπάζογλου Α. (1940)**, «η Θεσσαλονίκη τον Μάϊον του 1821», *Μακεδονικά* 1, σ.416-428].

Paresoglou Akis (1995), « Minorités musulmanes dans les Balkans », in Veremis Th. (sous la direction de), *Balkans : du bipolarisme à la nouvelle époque*, Ed. Gnosi, Athènes. [**Παρέσογλου Άκης (1995)**, «Μουσουλμανικές μειονότητες στα Βαλκάνια», in **Βερέμης Θάνος (1995) (επιμέλεια)**, *Βαλκάνια. Από τον διπολισμό στη νέα εποχή, «Γνώση», β' έκδοση*, Αθήνα].

Park Robert Ezra, Burgess Ernest W. & McKenzie Roderick D. [1925] (1984), *The City*, The University of Chicago Press, Chicago, p.239.

Parsanoglou Dimitris (2005), « Immigrés dans la ville », prise de position à la journée intitulée : « Les immigrés dans nos villes », Athènes, 12.12.2005. [**Παρσάνογλου Δημήτρης (2005)**, «Μετανάστες στην πόλη», τοποθέτηση στην εκδήλωση που διοργάνωσε στις 12.12.2005 στο Πνευματικό Κέντρο «Πλειάδες» η δημοτική κίνηση Κορυδαλλού «Καλύτερο Αύριο», με θέμα «Οι μετανάστες στις πόλεις μας»].

Paschalidis Grigoris (2000), « L'identité culturelle comme droit et comme menace ; la dialectique de l'identité et l'ambivalence de la critique », in **Konstantopoulou Chrysoula, Maratou-Alipranti Laoura, Germanos Dimitris & Oikonomou Theodoros (2000) (dir.)**, « nous » et les « autres » ; référence aux tendances et aux symboles, EKKE, tybothito-Giorgos Dardanos, Athènes, pp.73-83. [**Πασχαλίδης Γρηγόρης (2000)**, «Η πολιτισμική ταυτότητα ως δικαίωμα και ως απειλή· η διαλεκτική της ταυτότητας και η αμφιθυμία της κριτικής», in

Κωσταντοπούλου Χρυσούλα, Μαράτου-Αλιπράντη Λάουρα, Γερμανός Δημήτρης & Οικονόμου Θόδωρος (2000) (επιμ.), «εμείς» και οι «άλλοι»: αναφορά στις τάσεις και τα σύμβολα, ΕΚΚΕ, Εκδόσεις τυπωθήτω-Γιώργος Δαρδάνος, Αθήνα, σσ.73-83].

Pastore Ferruccio (1998), “Conflicts and Migrations: A Case Study on Albania”, Briefing for the Conflict Prevention Network of the EC, Revised version Jan. 1998, mimeo, in <http://www.cespi.it/PASTORE/Albania1998.PDF> [consulté le 19/03/2007].

Pavlou Miltos (2003a), “Greek state policy from ‘irredentism’ to ‘home-coming/immigration’: the case of two repatriated kin-minority groups”, European Commission for Democracy through Law; The protection of national minorities by their kin-state, Council of Europe, Strasbourg, pp.195-207. Consulté aussi in <http://www.kemo.gr/gr/index.asp#> [consulté le 20/03/2007].

Pavlou Miltos (2003b), « Les Grecs de l’Albanie », in **Tsitselikis Constantinos & Christopoulos Dimitris (2003) (eds.),** La minorité grecque de l’Albanie, Athènes, Kritiki/KEMO, pp.265-288. [**Παύλου Μίλτος (2003b),** Οι Έλληνες της Αλβανίας, in **Τσιτσελίκης Κωνσταντίνος & Χριστόπουλος Δημήτρης (2003),** Η ελληνική μειονότητα της Αλβανίας, Κέντρο Μειονοτικών Ομάδων, Αθήνα, σ.340].

Pavlou Miltos (2001), « Les ‘contrebandiers de la peur’ : discours raciste et migrants à la presse d’une métropole candidate », in **Marvakis Athanasios, Parsanoglou Dimitris & Pavlou Miltos (2001) (dir.),** Immigrés en Grèce, Ellinika Grammata, Athènes, pp.127-162. [**Παύλου Μίλτος (2001),** «Οι ‘λαθρέμποροι του φόβου’: ρατσιστικός λόγος και μετανάστες στον τύπο μιας υπονήφιας μητρόπολης», στο **Μαρβάκης Αθανάσιος, Παρσάνογλου Δημήτρης & Παύλου Μίλτος (2001) (επ.),** Μετανάστες στην Ελλάδα, Ελληνικά Γράμματα, Αθήνα, σσ.127-162].

Pavlou Miltos, Karakatsanis Leonidas, & Avramopoulou Irini (2005), “Greece”, in **Niessen Jan, Schibel Yongmi & Thompson Cressida (2005) (eds.),** Current Immigration Debates in Europe: A Publication of the European Migration Dialogue, Migration Policy Group, Hellenic League for Human Rights and KEMO, Minority Groups Research Centre, With the support of the European Commission, Directorate-General Justice, Freedom and Security, Brussels, Athens, September, in http://www.migpolgroup.com/multiattachments/3043/DocumentName/EMD_Greece_2005.pdf [consulté le 26/10/2007]

Petek-Salom Gaye (1998), « Les ressortissants Turcs en France et l’évolution de leur projet migratoire », *Hommes & Migrations*, Immigrés de Turquie ; No 1212, mars – avril 1998.

Petrakou Elektra (2001), « La construction de l'immigration à la société grecque », in **Marvakis Athanasios, Parsanoglou Dimitris & Pavlou Miltos (2001) (dir.)**, Immigrés en Grèce, Ellinika Grammata, Athènes, pp.31-56. [**Πετράκου Ηλέκτρα (2001)**, «Η κατασκευή της μετανάστευσης στην ελληνική κοινωνία», στο **Μαρβάκης Αθανάσιος, Παρσάνογλου Δημήτρης & Παύλου Μίλτος (2001) (επ.)**, Μετανάστες στην Ελλάδα, Ελληνικά Γράμματα, Αθήνα, σσ. 31-56].

Petrinioti Xanthi (1993), L'immigration en Grèce, Ed. Odysseas/ Bibliothèque de l'Institut de Relations Internationales, Athènes, p. 128. [**Πετρινώτη Ξανθή (1993)**, Η μετανάστευση προς την Ελλάδα. Μια πρώτη καταγραφή, ταξινόμηση και ανάλυση, Εκδόσεις Οδυσσέας, Αθήνα, σ.128].

Petronoti Marina (2001), “Ethnic Mobilisation in Athens: steps and initiatives towards integration”, Multicultural Policies and Models of Citizenship in European Cities, Ashgate.

Petronoti Marina (s.d.), “City template Athens. Basic information on ethnic minorities and their participation”, Report according to the grid for city templates of the MPMC project, National Centre for Social Research (EKKE), in <http://www.unesco.org/most/p97athe.doc> [consulté le 29/06/2007]

Petronoti Marina & Triandafyllidou Anna (2003), Bibliography of Social Sciences on modern Greek society, Special Issue: Recent migration flows to Greece”, National Centre for Social Research (EKKE), National Book Centre, Athens, in http://www.opendoors.gr/socialtracing/WP2_A4.pdf [consulté le 14/01/2007].

Pinson Daniel (1988), Du logement pour tous aux maisons en tous genres, Plan construction et architecture (coll. Recherches), Paris.

Piperno Flavia (2002), “From Albania to Italy; formation and basic features of a binational migration system”, Background paper for the CEME-CeSPI research, CeSPI, May, in <http://www.cespi.it/PASTORE/Italy-Albania.PDF> [consulté le 21/03/2007].

Poinard Michel & Hily Marie- Antoinette (1983), « Réseaux informels et officiels dans la communauté portugaise en France », *Espaces, Populations, Sociétés*, No.2.

Pollis Adamantia (1987), “The State, the Law, and Human Rights in Modern Greece”, *Human Rights Quarterly*, Vol.9, No.4 (Nov.), pp.587-614.

Pollo Stefanq & Puto Arben (dir.) (1974), Histoire de l'Albanie des origines à nos jours, avec la collab. de Frasherri Kristo et Anamali Skënder, Horvath, Roanne.

Polyzos Nicos (1949), Essai sur l'émigration grecque : étude démographique, économique et sociale, Sirey, Paris, p.245.

Portes Alejandro (1995), "Economic sociology and the sociology of immigration: a conceptual overview", in **Portes Alejandro (ed.) (1995)**, The economic sociology of immigration: essays on networks, ethnicity and entrepreneurship, Russell Sage Foundation, New York, pp.1-41.

Portes Alejandro & DeWind Josh (2004), "A Cross-Atlantic Dialogue: The Progress of Research und Theory in the Study of International Migration", *International Migration Review*, Volume 38 Number 3, p.p. 828-851.

Portes Alejandro & Rumbaut Rubén G. (2001), Legacies: the story of the immigrant second generation, University of California Press, Berkeley, Los Angeles, London.

Portes Alejandro & Rumbaut Rubén G. (1996), Immigrant America: a Portrait, University of California Press, 2nd Edition (1st Ed. 1990), Berkeley, p.421.

Portes Alejandro & Zhou Min (1993), "The new second generation: segmented assimilation and its variants", *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, Vol.530, pp.74-96.

Poulantzas Nikos (1975), La crise des Dictatures : Portugal, Grèce, Espagne, Maspéro, Paris, p.144.

Poulantzas Nikos (1974), Fascisme et dictature, Seuil-Maspero, Paris, p.384.

Poulton Hugh (1991), The Balkans: Minorities and States in Conflict, Minority Rights Publications, London.

Pouqueville François Charles (1821), Voyage en Grèce, vol.5, Editions Firmin Didot, Paris.

Pratsinakis Emmanouil (2005), "Aspirations and strategies of Albanian immigrants in Thessaloniki", *Journal of Southern Europe and the Balkans*, Vol.7, No.2, pp.196-211.

Preteceille Edmont (2006), La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ?, *Sociétés Contemporaines*, No.62, pp.69-93.

Preteceille Edmont (1995), Division sociale de l'espace et globalisation, *Sociétés Contemporaines*, No.22/23, pp.33-68.

Pretenteris Yiannis (2003), « TV, religion, famille : la Grèce vit dans un conte qu'elle a fabriqué elle-même pour elle-même, *To Vema*, 9 novembre 2003. [**Πρετεντέρης Ιωάννης Κ. (2003)**, «TV, Θρησκεία, Οικογένεια: η Ελλάδα ζει σε ένα παραμύθι που η ίδια κατασκεύασε για τον εαυτό της», *Το Βήμα*, 9 Νοεμβρίου 2003].

Prevelakis Georges (2005), «Salonique, entre provincialisme et cosmopolitisme», *Cemoti*, n°24 ; Métropoles et métropolisation, in <http://cemoti.revues.org/document1461.html> [consulté le 23-01-2008].

Psimmenos Iordanis, (2001), *Immigration de Balkans. Exclusion sociale à Athènes*, Editions Papazisi, Athènes. [**Ψημμένος Ιορδάνης (2001)**, Μετανάστευση από τα Βαλκάνια. Κοινωνικός Αποκλεισμός στην Αθήνα, Εκδόσεις Παπαζήση, Αθήνα].

Psimmenos Iordanis (1998), « Créant des espaces d'exclusion social : le cas des migrants albanais clandestins au centre d'Athènes », in **Kasimati Koula (1998) (ed.)** *Exclusion sociale : l'expérience grecque*, Editions Centre Pour la Morphologie Sociale et pour la Politique Sociale/Gutenberg, Athènes: pp.221–273. [**Ψημμένος Ιορδάνης (1998)**, «Δημιουργώντας χώρους κοινωνικού αποκλεισμού: η περίπτωση των Αλβανών ανεπίσημων μεταναστών στο κέντρο της Αθήνας», στο **Κούλα Κασιμάτη (1998) (επιμ.)**, *Κοινωνικός αποκλεισμός: η ελληνική εμπειρία*, Εκδόσεις Gutenberg, Αθήνα, σσ.221-273].

Psimmenos Iordanis & Kassimati Koula (2004), “Shifting Work Identities and Oppositional Work Narratives: the Case of Albanian Domestic and Construction Workers in Greece”, in **Inglessi Chrissi, Lyberaki Antigone, Vermeulen Hans, van Wijngaarden G. Jacob (Eds.) (2004)**, *Immigration in Northern versus Southern Europe*, Netherlands Institute at Athens, Athens.

Psimmenos Iordanis & Kasimati Koula (2003), “Immigration control pathways: organisational culture and work values of Greek welfare officers”, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol. 29, No. 2, March, p. 337–371.

Psimmenos Iordanis & Kasimati Koula (2002), “Shifting work identities and oppositional work narratives: the case of domestic and construction Albanian immigrants in Greece”. Paper presented at the conference *Albanian Migration and the new Transnationalisms*, University of Sussex, Brighton, 6-7 September.

Quataert Donald (1994), « Premières fumées des fabriques », in **Veinstein Gilles (1994) (dir.)**, *Salonique 1850-1918 ; la 'ville des Juifs' et le réveil des Balkans*, Ekati, pp.191-210. [**Quataert Donald (1994)**, «Πρώτοι καπνοί από τα εργοστάσια», in **Veinstein Gilles (1994) (επιμέλεια)**, *Θεσσαλονίκη 1850-1918, η «πόλη των Εβραίων» και η αφύπνιση των Βαλκανίων*, Εκδόσεις Εκάτη, σσ.191-210].

Randal G. Tonks & Anand C. Paranjpe (1998), “Two Sides of Acculturation: Attitudes toward Multiculturalism and National Identity amongst Immigrant and Canadian Born Youth” Simon Fraser University, Burnaby, in <http://www.ccins.camosun.bc.ca> [consulté le 12/06/2006].

Raufier Xavier & Haut François (1992), *Le chaos balkanique*, La Table Ronde, Paris.

Raulin Anne (2001), *Anthropologie urbaine*, A. Colin, Paris.

Raulin Anne (2000), *L'ethnique est quotidien. Diasporas, marchés et cultures métropolitaines*, L'Harmattan, Connaissance des hommes, Paris.

Rea Andrea & Tripier Maryse (2003), *Sociologie de l'immigration*, La Découverte, Collection *Repères*, Paris, p.128.

Revue française des Affaires sociales (2004), No.2, Dossier : Circulations migratoires ; nouvelles dynamiques des migrations, La documentation française, avril-juin.

Rhein Catherine (1994a), « La division sociale de l'espace parisien et son évolution (1954-1975) », in **Brun Jacques & Rhein Catherine (eds.) (1994)**, *La ségrégation dans la ville*, L'Harmattan, Paris, pp.229-257.

Rhein Catherine (1994b), « La ségrégation et ses mesures », in **Brun Jacques & Rhein Catherine (eds.) (1994)**, *La ségrégation dans la ville*, L'Harmattan, Paris, pp.121-161.

Robinson Vaughan (1992), « Une minorité invisible : les Chinois au Royaume-Uni », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 8, No 3, p. 9-31.

Rogers Alisdair (1998), « Les espaces du multiculturalisme et de la citoyenneté », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, No 156, UNESCO/ érès, juin 1998, p.225-237.

Romanos Aristides (1973), « Habitations 'hors plan' ; problème ou solution? », *To Vima*, 17-6-1973, républication dans la revue *Architectones*, Vol.54 – période B, novembre-décembre 2005, p.54-55. [**Ρωμανός Αριστείδης (1973)**, «Κατοικίες "εκτός σχεδίου": πρόβλημα ή λύση», *To Βήμα*, 17-6-1973, αναδημοσίευση στο περιοδικό *Αρχιτέκτονες*, τ.54-περίοδος β', Νοέμβριος –Δεκέμβριος 2005, σσ.54-55].

Romanos Aristides (1970), «Unauthorized settlements and the housing problem», *Architecture in Greece*, Vol.4, pp.25-30.

Roncayolo Marcel (1994), Préface à **Brun Jacques & Rhein Catherine (eds.) (1994)**, *La ségrégation dans la ville*, L'Harmattan, Paris, p.13-17.

Rokeach Milton (1960), *The open and closed mind; investigations into the nature of belief and personality systems*, Basic Books, New York.

Roudaut Jean (1967), *Trois villes orientées*, Gallimard, Paris, p.201.

Rumbaut Rubén G. (1997), «Assimilation and its discontents: between rhetoric and reality», *International Migration Review*, Vol.31, No.4, pp.923-960.

Sana Mariano & Massey Douglas S. (2005), “Household Composition, Family Migration, and Community Context: Migrant Remittances in Four Countries”, *Social Science Quarterly*, Vol.86, No.2, June, pp.510-528.

Sapounakis Aris & Gamagari Vassiliki (2002), Rétablissement des immigrés de travail en Grèce, Fédération Européenne d’Associations Travailleuses avec les Sans-abri, Athènes, novembre. [**Σαπουνάκης Άρης & Γκαμάγκαρη Βασιλική (2002)**, Στεγαστική αποκατάσταση των οικονομικών μεταναστών στην Ελλάδα, Ευρωπαϊκό Παρατηρητήριο για Θέματα Έλλειψης Στέγης (Fédération Européenne d’Associations Travailleuses avec les Sans-abri), Αθήνα, Νοέμβριος].

Sassen Saskia (1994), “L’ethnicité et l’espace dans la ville globale”, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, no 64 ; Parcours et Positions, Paris, septembre, pp.90-95.

Sassen Saskia (1991), *The global city*, Princeton University Press, Princeton, p.397.

Sassen Saskia (1988a), “Immigration and local labour markets”, in **Portes Alejandro (ed.) (1988)**, *The Economic Sociology of Immigration: Essays on Networks, Ethnicity and Entrepreneurship*, Russell Sage Foundation, New York, pp.87–127.

Sassen Saskia (1988b), *The Mobility of Labour and Capital: a Study in International Investment and Labour Flow*, Cambridge University Press, Cambridge.

Sayad Abdelmalek (1999), *La double absence ; des illusions de l’émigré aux souffrances de l’immigré*, Seuil, Paris, octobre, 135.

Sayad Abdelmalek [avec la collaboration d’Éliane Dupuy] (1995), *Un Nanterre algérien, terre des bidonvilles*, Autrement, Paris, p.124.

Sayad Abdelmalek (1981), « Le phénomène migratoire : une relation de domination », *Annuaire de l’Afrique du Nord*, XX, Editions du CNRS, p.p. 365-406.

Schippers K. Thomas (1999), “L’identité culturelle : recherche d’une définition”, in **Hunout Patrick (1999) (dir.)**, *Immigration et identité en France et en Allemagne*, Fondation Robert Bosch et Office Franco-allemand pour la Jeunesse, p.206.

Schnapper Dominique (2005), « De l’État-nation au monde transnational », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 17, Numéro 2, p. 9-36, in <http://remi.revues.org/document1943.html> [consulté le 06/05/2007].

Schnapper Dominique (1994), *La communauté des citoyens ; sur l’idée moderne des nations*, Gallimard, Paris.

Schnapper Dominique (1991), *La France de l’intégration ; sociologie de la nation en 1990*, Gallimard, Paris.

Schwandner-Sievers Stephanie (2002), “Narratives of power; capacities of myth in Albania”, in **Schwandner-Sievers Stephanie & Fischer Bernd J. (2002) (eds.)**, Albanian identities; myth and history, Hurst & Company, London, pp.3-25.

Schwandner-Sievers Stephanie (1999), “The Albanian Aromanians’ Awakening: Identity Politics and Conflicts in Post-Communist Albania”, ECMI Working Paper No.3, European Centre for Minority Issues (ECMI), March, in http://www.ecmi.de/download/working_paper_3.pdf [consulté le 19/03/2007].

Schwandner-Sievers Stephanie & Fischer Bernd J. (2002) (eds.), Albanian identities; myth and history, Hurst & Company, London, p.238.

Segaud Marion, Brun Jacques & Driant Jean-Claude (2002) (dir.), Dictionnaire de l’habitat et du logement, Armand Colin/VUEF, Paris.

Sen Amartya (1992), Inequality Reexamined, Oxford University Press, Oxford.

Siapati Géorgia (2005), « Disparités territoriales en Albanie: une première approche », *mémoire de recherche de fin d’études*, Université de Thessalie, Ecole d’Ingénieurs, Département d’Urbanisme, d’Aménagement du Territoire et de Développement Régional, Volos, février 2005. [**Σιαπάτη Γεωργία (2005)**, «Χωρικές ανισότητες στην Αλβανία: μια πρώτη προσέγγιση», Διπλωματική Εργασία, Πανεπιστήμιο Θεσσαλίας, Πολυτεχνική Σχολή, Τμήμα Μηχανικών Χωροταξίας, Πολεοδομίας και Περιφερειακής Ανάπτυξης, Βόλος, Φεβρουάριος 2005].

Siméoforidis Yorgos (2000) (dir.), L’Arc Ouest pour Thessalonique. Nouveaux espaces collectifs dans la ville contemporaine, Organisme Capitale Culturelle de l’Europe Thessalonique 1997, EUROPAN et UNTIMELY BOOKS, Athènes, mai, p.240.

Sinatti Giulia (2004), “*Connecting Places*”, Research Abstract, ISA Laboratory “New Urbanscapes: Theoretical and Methodological Approaches”, Coimbra (Portugal), 6-12 September 2004.

Sintès Pierre (2002a), « Immigration, réseaux et espace métropolitain. Le cas Athénien », *Cahiers de la Méditerranée*, Vol.64; Les enjeux de la métropolisation en Méditerranée, juin, in <http://revel.unice.fr/cmedi/document.html> [consulté le 09/08/2005].

Sintès Pierre (2002b), « Les Albanais en Grèce ; Le rôle des réseaux préexistants », Association française d’études sur les Balkans, *Etudes balkaniques : état des savoirs et pistes de recherche*, Paris, 19-20 décembre 2002, in <http://www.afebalkan.org/rencontres2002/textes.htm> [consulté le 12/03/2003].

Skodras Achilles (2002), “The New Immigration Law in Greece: Modernization on the Wrong Track”, *European Journal of Migration and Law*, No.4, p. 23–48.

Skourtou Eleni, Vrassalis Constantinos, & Govaris Christos (2004), Immigration en Grèce et Education : Etat des lieux de la situation actuelle – Défis et perspectives d’amélioration, Université de l’Egée, pour le compte de l’Institut de Politique Migratoire (IMEPO), septembre, pp.108, in <http://www.imepo.gr/documents/SkourtouIMEPO.pdf> [consulté le 21/03/2007], [**Σκούρτου Ελένη, Βρατσάλης Κωνσταντίνος & Γκόβαρης Χρήστος (2004)**, Μετανάστευση στην Ελλάδα και Εκπαίδευση: Αποτίμηση της υπάρχουσας κατάστασης – Προκλήσεις και Προοπτικές βελτίωσης, Πανεπιστήμιο Αιγαίου, Ινστιτούτο Μεταναστευτικής Πολιτικής (Ι.ΜΕ.ΠΟ.), Σεπτέμβριος, σσ. 108, in <http://www.imepo.gr/documents/SkourtouIMEPO.pdf> [consulté le 20/09/2007].

Smets Marcel (2000), « Attention à la rupture des bulles... », in **Siméoforidis Yorgos (2000) (dir.)**, L’Arc Ouest pour Thessalonique. Nouveaux espaces collectifs dans la ville contemporaine, Organisme Capitale Culturelle de l’Europe Thessalonique 1997, EUROSPAN et UNTIMELY BOOKS, Athènes, mai, pp.18-27.

Stamelos George (2002) (dir.), Le système éducatif grec ; primaire et secondaire ; structures et données quantitatives, Centre de Recherche sur l’Education, Athènes. [**Σταμέλος Γιώργος (2002) (επιμ.)**, Το ελληνικό εκπαιδευτικό σύστημα: πρώτη και δεύτερη βαθμίδα, δομές και ποσοτικά δεδομένα, Εκδόσεις ΚΕΕ, Αθήνα].

Standish Alex M.J. (2002), “Enver Hoxha’s role in the development of socialist Albanian myths”, in **Schwandner-Sievers Stephanie & Fischer Bernd J. (2002) (eds.)**, Albanian identities; myth and history, Hurst & Company, London, pp.115-124.

Stark Oded (1991), *The Migration of Labour*, Basil Blackwell, Oxford.

Steele Claude (1997), “A Threat in the Air: How Stereotypes Shape Intellectual Identity and Performance”, *American Psychologist*, Vol.52, No.6, p.613-629.

Suárez-Orozco Carola (2003), “Formulating Identity in a Globalised World”, in , **Suárez-Orozco Marcelo M. & Qin-Hilliard Desiree (2003) (Eds.)**, *Globalization: Culture & Education in the New Millennium*, Press & Ross Institute, University of California, February, in <http://www.geocities.com/iaclaca/globalizedIdentity.pdf> [consulté le 30/10/2007]

Svoronos Nikos (1982), « Préface », in **Tsoukalas Constantinos (1982)**, *Dépendance et reproduction : Le rôle des appareils scolaires en Grèce*, Themelio, , Athènes, pp. 1-12. [**Σβορώνος Νίκος (1982)**, «Πρόλογος» στο **Τσουκαλάς Κωνσταντίνος (1982)**, *Εξάρτηση και Αναπαραγωγή. Ο κοινωνικός ρόλος των εκπαιδευτικών μηχανισμών στην Ελλάδα (1830-1922)*, Εκδόσεις Θεμέλιο, , Αθήνα σ.σ. 1-12].

Taboada-Leonetti Isabelle (1984), « Territorialisation et structure communautaire : les Asiatiques dans le 13^{ème} Arrondissement de Paris », *Espaces et sociétés*, No.45, pp.61-79.

Taboada-Leonetti Isabelle (1981), « Identité individuelle, identité collective. Problèmes posés par l'introduction du concept d'identité en sociologie. Quelques propositions théoriques à partir de trois recherches sur l'immigration », *Information sur les sciences sociales*, Vol.20, No.1, SAGE, Londres et Beverly Hills, pp.137-167.

Taguieff Pierre-André (1997), *Le racisme*, Flammarion (Domino).

Tajfel Henri (1978), "Social categorization, social identity and social comparison", in **Tajfel Henri (1978) (ed.)**, *Differentiation between social groups: studies in the social psychology of intergroup relations*, Academic Press, London, pp.61-76.

Tajfel Henri & Turner John C. (1979), "An integrative theory of intergroup conflict", in **Austin William G. & Worchel Stephen (1979) (eds.)**, *The social psychology of intergroup relations*, Brooks & Cole, Monterey, California, pp.33-47.

Tap Pierre (1999), « Comment se construisent et s'affirment les identités individuelle et collective », in **Hunout Patrick (1999) (dir.)**, *Immigration et identité en France et en Allemagne*, Fondation Robert Bosch et Office Franco-allemand pour la Jeunesse, pp.34-40.

Tarrius Alain (2005), « Au-delà des Etats-nations : des sociétés de migrants », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol.17, No2, in <http://remi.revues.org/document1944.html> [consulté le 25/06/2006].

Tarrius Alain (1993), « Territoires circulatoires et espaces urbains », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, No 59-60 ; Mobilités, juin- septembre, p.50-60.

Tarrius Alain (1992), *Les fourmis d'Europe : migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, L'Harmattan ; logiques sociales, Paris.

Tarrius Alain, Marotel Geneviève & Péraldi Michel (1994), "Migration et citadinité. L'approche de la ville par la mobilité", *Les Annales de la Recherche Urbaine*, no 64 ; Parcours et Positions, Paris, septembre, p.87-90.

Taylor Charles (1994a), *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Aubier, (1992, *Multiculturalism and "the Politics of Recognition"*, Princeton University Press, Princeton).

Taylor Charles (1994b), *Multiculturalism: Examining The Politics of Recognition*, (extended edition of 1992 edition), Princeton University Press, Princeton, New Jersey.

Taylor Charles (1990), "The self in moral space", in *Sources of the self: the making of the modern identity*, Harvard University Press, Harvard, pp.25-52.

Theofillidi Ntina (2001), Dossier « Immigrés : les gens derrière les chiffres », *Epilogos, No 298, Makedonia tis Kyriakis*, 4 novembre 2001. [**Θεοφυλλίδη Ντίνα (2001)**, Φάκελος: «Μετανάστες: οι άνθρωποι πίσω από τους αριθμούς», *Επιλογές*, No.298, *Μακεδονία της Κυριακής*, 4 Νοεμβρίου 2001].

Thumerelle Jean-Pierre (1982), *Peuples en mouvement. La mobilité spatiale des populations*, CEDES – CDU, Paris.

Todorov Nikolai (1983), *The balkan city: 1400-1900*, University of Washington Press, Seattle and London.

Toubon Jean-Claude & Messamah Khelifa (1990), *Centralité immigrée : le quartier de la Goutte d'Or, L'Harmattan/CIEMI*, p.764.

Touraine Alain (1998), « Les transformations sociales du XX siècle », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, No 156, UNESCO/ érès, juin 1998, p.187-193.

Touré Moriba & Fadayomi T. O. (1993) (dir.), *Migrations et urbanisation au sud du Sahara. Quels impacts sur les politiques de population et de développement ?*, Codesria, Paris.

To Vima, 05-11-2006, « Quand le sens commun voyage en... scouter », in http://tovima.dolnet.gr/print_article.php?e=B&f=14908&m=A08&aa=1 [consulté le 24/09/2008]. [**To Βήμα, 05-11-2006**, « Όταν η λογική παεί ταξίδι με... σκούτερ », in http://tovima.dolnet.gr/print_article.php?e=B&f=14908&m=A08&aa=1].

Triandafyllidou Anna (2005), « Politique Migratoire grecque: problèmes et directions », Fondation Grecque de Politique Européenne et Etrangère (ELIAMEP), décembre, in <http://www.eliamep.gr> [consulté le 19/09/2006]. [**Τριανταφυλλίδου Άννα (2005)**, « Ελληνική Μεταναστευτική Πολιτική: Προβλήματα και Κατευθύνσεις », *Ελληνικό Ίδρυμα Ευρωπαϊκής και Εξωτερικής Πολιτικής (ΕΛΙΑΜΕΠ)*, Δεκέμβριος].

Triandafyllidou Anna (2002), “Greece”, in **Ter Wal Jessika (2002) (ed.)**, *Racism and cultural diversity in the mass media; an overview of research and examples of good practice in the EU Member States, 1995-2000*, European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia (EUMC), European Research Centre on Migration and Ethnic Relations (ERCOMER), Vienna, February, pp.149-170.

Triandafyllidou Anna & Veikou Mariangela (2002), “The hierarchy of Greekness. Ethnic and national identity considerations in Greek immigration policy”, *Ethnicities*, Vol. 2(2), SAGE Publications, London, Thousand Oaks, p.189–208, in <http://online.sagepub.com> [consulté le 21/06/2004].

Tribalat Michèle (1999), « Assimilation culturelle des étrangers et intégration sociale en France », in **Hunout Patrick (1999) (dir.)**, Immigration et identité en France et en Allemagne, Fondation Robert Bosch et Office Franco-allemand pour la Jeunesse, pp.145-151.

Tribalat Michèle (1996) avec la participation de **Simon Patrick** et **Riandey Benoît**, De l'immigration à l'assimilation ; enquête sur les populations d'origine étrangère en France, INED, La Découverte, Paris.

Tsitselikis Constantinos (2006), « Cadre institutionnel pour l'immigration et le rapatriement : législation, éducation, pratiques de culte », in **Visoviti Sofia, Karamanli Theodora, Katsavounidou Garifallia, Kourti Paraskevi, Mpasiakou Ntina, Raskou Maria & Tsitselikis Constantinos (2006)**, Transformations architecturales et urbanistiques à Thessalonique dues à l'immigration, TEE/TKM, Thessalonique, juin. [**Τσιτσελίκης Κωνσταντίνος (2006)**, «Θεσμικό πλαίσιο για την μετανάστευση και την παλιννόστηση: Δίκαιο, Εκπαίδευση, Λατρευτικές Πρακτικές», in **Βυζοβίτη Σοφία, Καραμανλή Θεοδώρα, Κατσαβουνίδου Γαρυφαλλιά, Κούρτη Παρασκευή, Μπασιάκου Ντίνα, Ράσκου Μαρία & Τσιτσελίκης Κωνσταντίνος (2006)**, Αρχιτεκτονικοί και πολεοδομικοί μετασχηματισμοί στη Θεσσαλονίκη λόγω του φαινομένου της μετανάστευσης, Τεχνικό Επιμελητήριο Ελλάδας (ΤΕΕ)/Τμήμα Κεντρικής Μακεδονίας (ΤΚΜ), Μόνιμη Επιτροπή Αρχιτεκτονικών Θεμάτων, Θεσσαλονίκη, Ιούνιος].

Tsoukala Anastassia (1999), « Le discours grec sur la criminalité des étrangers », *Hommes & Migrations, Laïcité. Mode d'emploi* ; No 1218, mars – avril 1999, p.77-89.

Tsoukala Anastassia (1997), « Le contrôle de l'immigration en Grèce dans les années 90 », *Cultures & Conflits*, N° 26-27, pp.51-72, in <http://www.conflits.org/document.php?id=363> [consulté le 29/06/2003].

Tsoukalas Constantinos (1993), « 'Free- riders' au pays des merveilles ; ou de Grecs en Grèce », *Revue grecque des Sciences Politiques*, Vol.1, janvier. [**Τσουκαλάς Κωνσταντίνος (1993)**, «'Τζαμπατζήδες' στη χώρα των θαυμάτων. Περί Ελλήνων στην Ελλάδα», *Ελληνική Επιθεώρηση Πολιτικής Επιστήμης*, Τεύχος 1, Ιανουάριος].

Tsoukalas Constantinos (1991), “Enlighted concepts in the dark. Power and freedom, politics and society”, *Journal of Modern Greek Studies*, Vol.9, No.1, pp.1-23.

Tsoukalas Constantinos (1986), Etat, Société, Emploi dans la Grèce de l'après-guerre, Themelio, Athènes, pp.316. [**Τσουκαλάς Κωνσταντίνος (1986)**, Κράτος, Κοινωνία, Εργασία στη μεταπολεμική Ελλάδα, Εκδόσεις Θεμέλιο, Αθήνα, σ.σ. 316].

Tsoukalas Constantinos (1982), Dépendance et reproduction : Le rôle des appareils scolaires en dans une Fondation Trans-territoriale, Themelio, 3^{ème} édition (1977), Athènes,

décembre, tr. du français Petropoulou I., Tsoukalas C., titre de l'original **Tsoukalas C. (1975)**, Thèse de Doctorat, Université Paris I, Sorbonne, Paris, p.653. [**Τσουκαλάς Κωνσταντίνος (1982)**, Εξάρτηση και Αναπαραγωγή. Ο κοινωνικός ρόλος των εκπαιδευτικών μηχανισμών στην Ελλάδα (1830-1922), Εκδόσεις Θεμέλιο, γ' έκδοση (1977), Αθήνα, Δεκέμβριος, μετ. από τα γαλλικά Πετροπούλου Ιωάννα, Τσουκαλάς Κωνσταντίνος, σ. 653].

Tsoulouvis Lefteris (1998), "Planning, the Urban System and New Forms of Inequality in Greek Cities", *Progress in Planning*, Vol.50, No.1, pp.1-74, in <http://www.mmo.gr/pdf/library/Greece/tsoulouvis1998.pdf> [consulté le 30/06/2007].

Tzialas Constantinos & Xaralampakis George (2001), Infrastructures et prestations urbaines au service des migrants, Mémoire de Diplôme, sous la direction de Lalenis Kostas, Université de Thessalie, Ecole d'Ingénieurs, Département d'Urbanisme, d'Aménagement du Territoire et de Développement Régional, septembre 2002. [**Τζιάλας Κωνσταντίνος, Χαραλαμπάκης Γεώργιος (2001)**, Αστικές υποδομές και υπηρεσίες για την εξυπηρέτηση των μεταναστών, Διπλωματική Εργασία, υπό την επίβλεψη του Λαλένη Κώστα, Πανεπιστήμιο Θεσσαλίας, Πολυτεχνική Σχολή, Τμήμα Χωροταξίας, Πολεοδομίας και Περιφερειακής Ανάπτυξης, Βόλος, Σεπτέμβριος 2002].

Tzortzopoulou Maria (2002), Immigrés en destination de la Grèce; le cas d'Athènes, Thèse de Doctorat, Panteios Université de Sciences Sociales et Politiques, Département de Développement Economique et Régional, Athènes. [**Τζωρτζοπούλου Μαρία (2002)**, Μετανάστες προς την Ελλάδα. Η περίπτωση της περιοχής Πρωτευούσης, Διδακτορική Διατριβή, Πάντειο Πανεπιστήμιο Κοινωνικών και Πολιτικών Επιστημών, Τμήμα Οικονομικής και Περιφερειακής Ανάπτυξης, Αθήνα].

United Nations (2005), Population Division of the Department of Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat, "Trends in Total Migrant Stock: The 2005 Revision", in <http://esa.un.org/migration> [consulté le 29/10/2006].

United Nations (2001), Population Division of the Department of Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat, "World Population Prospects: The 2000 Revision" (POP/DB/WPP/Rev) 2000/1/F10, in www.un.org/esa/population/unpop.htm [consulté le 29/10/2006].

Vainer Carlos (1998), « Pour un Urbanisme de tolérance », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, no 80-81 ; Gouvernances, Paris, décembre 1998, p. 197-203.

Vaiou Dina (2002), "In the interstices of the city: Albanian women in Athens", in *Espace, Populations, Sociétés*, 2002-3, p.p. 373-385.

Vaiou Dina & Hadjimichalis Kostis (1997), Avec la machine à coudre à la cuisine et les Polonais aux champs. Villes, Régions et emploi informel, Eksantas, Athènes, p.p. 240. [Βαϊού Ντίνα & Χατζημιχάλης Κώστης (1997), Με τη ραπτομηχανή στην κουζίνα και τους Πολωνούς στους αγρούς. Πόλεις, Περιφέρειες και άτυπη εργασία, Εξάντας, Αθήνα, σ. 240].

Vakalopoulos Apostolos (1988), Histoire de Macédoine, Editions Vantias, Thessalonique, p.175. [Βακαλόπουλος Απόστολος (1988), Ιστορία της Μακεδονίας, Εκδόσεις Βάνιας, Θεσσαλονίκη, σ. 715].

Van Dijk Teun A. (1991), Racism and the Press, Routledge, London.

Vassos Aggelos (2003), « Nouvelle opération – balai pour les immigrés clandestins », *Makedonia tis Kyriakis*, 31 août 2003. [Βάσος Αγγελος (2003), «Καινούρια επιχείρηση-σκούπα για τους παράνομους μετανάστες», *Μακεδονία της Κυριακής*, 31 Αυγούστου 2003].

Veinstein Gilles (1994a) (dir.), Salonique 1850-1918 ; la ‘ville des Juifs’ et le réveil des Balkans, Ekati, p.325, tr. du français par George Kalamantis, (titre originel : Veinstein Gilles (1992) (dir.), Salonique 1850-1918 ; la ‘ville des Juifs’ et le réveil des Balkans, Autrement, Paris). [Veinstein Gilles (1994) (επιμέλεια), Θεσσαλονίκη 1850-1918, η «πόλη των Εβραίων» και η αφύπνιση των Βαλκανίων, Εκδόσεις Εκάτη, σ.325, μετ. Καλαμάντης Γιώργος].

Veinstein Gilles (1994b), « Le secret de Salonique », in **Veinstein Gilles (1994) (dir.)**, Salonique 1850-1918 ; la ‘ville des Juifs’ et le réveil des Balkans, Ekati, pp.15-18. [Veinstein Gilles (1994), «Το μυστικό της Θεσσαλονίκης», in **Veinstein Gilles (1994) (επιμέλεια)**, Θεσσαλονίκη 1850-1918, η «πόλη των Εβραίων» και η αφύπνιση των Βαλκανίων, Εκδόσεις Εκάτη, σσ.15-18].

Velentzas Kostas, Kalogirou Nikos, Karagianni Stella, Katsikas Elias, Papamihos Nikos, Hatziprokopiou Michalis, Hlomoudis Kostas (1996), Le marché du logement à Grand thessalonique, Paratiritis, Thessalonique. [Βελέντζας Κώστας, Καλογήρου Νίκος, Καραγιάννη Στέλλα, Κατσίκας Ηλίας, Παπαμίχος Νίκος, Χατζηπροκοπίου Μιχάλης, Χλωμούδης Κώστας (1996), Η αγορά κατοικίας στο Πολεοδομικό Συγκρότημα Θεσσαλονίκης, Παρατηρητής, Θεσσαλονίκη].

Verdery Katherine (1996), What was Socialism and what comes next?, Princeton University Press, Princeton, N.J., p.298.

Verdery Katherine (1991), [National ideology under Socialism: identity and cultural politics in Ceausescu's Romania](#), University of California Press, Berkeley and Los Angeles, p.406.

Veremis Thanos (1995), (sous la direction de), Balkans : du bipolarisme à la nouvelle époque, Ed. Gnosi, Athènes. [**Βερέμης Θάνος (1995)** (επιμέλεια), Βαλκάνια: από το διπολισμό στη νέα εποχή, Εκδόσεις Γνώση, Αθήνα].

Vergopoulos Constantinos (1975), La question agraire en Grèce, Eksantas, Athènes, [**Βεργόπουλος Κωνσταντίνος (1975)**, Το Αγροτικό Ζήτημα στην Ελλάδα, Εξάντας, Αθήνα].

Vermeulen Hans (2005), Book Reviews [Kaser Karl, Pichler Robert, Schwander-Sievers Stephanie (2002) (dir.), Die weite Welt und das Dorf: Albanische Emigration am Ende des 20. Jahrhunderts, Wien-Koln-Weimar, Bohlau, p.296], *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol.31, No.2, pp.422-423.

Vermeulen Hans (2001), Culture and Inequality; Immigrant cultures and social mobility in long-term perspective, Institute for Migration and Ethnic Studies, IMES, Amsterdam.

Visoviti Sofia, Karamanli Theodora, Katsavounidou Garifallia, Kourti Paraskevi, Mpasiakou Ntina, Raskou Maria & Tsitselikis Constantinos (2006), Transformations architecturales et urbanistiques à Thessalonique dues à l'immigration, TEE/TKM, Thessalonique, juin. [**Βυζοβίτη Σοφία, Καραμανλή Θεοδώρα, Κατσαβουνίδου Γαρυφαλλιά, Κούρτη Παρασκευή, Μπασιάκου Ντίνα, Ράσκου Μαρία & Τσιτσελίκης Κωνσταντίνος (2006)**, Αρχιτεκτονικοί και πολεοδομικοί μετασχηματισμοί στη Θεσσαλονίκη λόγω του φαινομένου της μετανάστευσης, Τεχνικό Επιμελητήριο Ελλάδας (ΤΕΕ)/Τμήμα Κεντρικής Μακεδονίας (ΤΚΜ), Μόνιμη Επιτροπή Αρχιτεκτονικών Θεμάτων, Θεσσαλονίκη, Ιούνιος].

Visoviti Sofia, Mpasiakou Ntina & Raskou Maria (2006), « 'Piazas' et endroits de fréquentation : cohabitation multiculturelles aux espaces publics de Thessalonique », in **Visoviti Sofia, Karamanli Theodora, Katsavounidou Garifallia, Kourti Paraskevi, Mpasiakou Ntina, Raskou Maria & Tsitselikis Constantinos (2006)**, Transformations architecturales et urbanistiques à Thessalonique dues à l'immigration, TEE/TKM, Thessalonique, juin. [**Βυζοβίτη Σοφία, Μπασιάκου Κωνσταντίνα & Ράσκου Μαρία (2006)**, «Πιάτσες, στέκια και μπαχτσέδες: Πολυ-πολιτισμική συγκατοίκηση στους δημόσιους χώρους της Θεσσαλονίκης», in **Βυζοβίτη Σοφία, Καραμανλή Θεοδώρα, Κατσαβουνίδου Γαρυφαλλιά, Κούρτη Παρασκευή, Μπασιάκου Ντίνα, Ράσκου Μαρία & Τσιτσελίκης Κωνσταντίνος (2006)**, Αρχιτεκτονικοί και πολεοδομικοί μετασχηματισμοί στη Θεσσαλονίκη λόγω του φαινομένου της μετανάστευσης, Τεχνικό Επιμελητήριο Ελλάδας (ΤΕΕ)/Τμήμα Κεντρικής Μακεδονίας (ΤΚΜ), Μόνιμη Επιτροπή Αρχιτεκτονικών Θεμάτων, Θεσσαλονίκη, Ιούνιος].

Vidali Sophia (2001), « Politique de prévention et de sécurité en Grèce : le contrôle politique, passé et présent », *Déviance et Société*, Vol.25, No4, pp.515-531.

Voutira Eftyxia (1991), “Pontic Greeks today: Migrants or Refugees?”, *Journal of Refugee Studies*, Vol.4, pp.400-420.

VPRC (s.d.), « La formulation de la politique migratoire en Grèce ; brève retrospective du cadre législatif », Programme *EQUAL* (cofinancement du Fonds Social Européen et du Gouvernement hellénique), Programme *Xenios Zeus : les dimensions de la xénophobie et l’acheminement des modèles multiculturels*, p.28, in <http://www.xeniosdias.gr/meletes/meleti001.pdf> [consulté le 23/09/2008]. [**VPRC (χ.χ.)**, « Η διαμόρφωση της μεταναστευτικής πολιτικής στην Ελλάδα. Ιστορική αναδρομή του νομοθετικού πλαισίου », Πρόγραμμα *EQUAL* (το έργο συγχρηματοδοτείται από το Ευρωπαϊκό Κοινωνικό Ταμείο), Πρόγραμμα *Ξένιος Δίας: Οι διαστάσεις της ξενοφοβίας και η προώθηση πολυ-πολιτισμικών προτύπων*, σ.28.]

Wachter Serge, Bourdin Alain, Lévy Jacques, Offner Jean-Marc, Padioleau Jean-Gustave, Scherrer Franck, Theys Jacques (2000), *Repenser le territoire : un dictionnaire critique*, La Tour d'Aigues/Montpellier, AUBE/DATAR, p.287.

Wagner Ulrich (1999), « Les menaces sur l’identité sociale et l’hostilité aux immigrants : les recherches centrées sur les majorités ethniques », in **Hunout Patrick (1999) (dir.)**, *Immigration et identité en France et en Allemagne*, Fondation Robert Bosch et Office Franco-allemand pour la Jeunesse, pp.40-45.

Walden Sotiris (1994), “Balkan Cooperation and European Integration”, EKKE, Editions Papazisi, Athènes. [**Βαλντέν Σωτήρης (1994)**, “Βαλκανική Συνεργασία και Ευρωπαϊκή Ολοκλήρωση”, Ελληνικό Κέντρο Ευρωπαϊκών Μελετών, Εκδόσεις Παπαζήση, Αθήνα].

Windisch Uli (2000), *Immigration. Quelle intégration ? Quels droits politiques ?*, L’âge d’Homme, Lausanne.

World Bank & INSTAT – Instituti i Statistikes (2003), *Living Standard Measurement Survey 2002: Albania. Basic Information Document*, October (updated May 2004).

Yalaz Hansu (1998), « Les jeunes originaires de Turquie en quête d’identité », *Hommes & Migrations*, Immigrés de Turquie ; No 1212, mars – avril 1998.

Yiannakou Athina (1993), *Residential land development and urban land policy in Greece: the case of Greater Thessaloniki*, Thèse de Doctorat, London School of Economics.

Zetter Roger, with **Griffiths David, Sigona Nando, Flynn Don, Pasha Tauhid & Beynon Rhian (2006)**, Immigration, social cohesion and social capital: What are the links?, Joseph Rowntree Foundation, p.96, in <http://www.jrf.org.uk/bookshop/eBooks/9781899354440.pdf> [consulté le 29/06/2008]

Zeza Alberto, Carletto Calogero & Davis Benjamin (2005), “Moving away from poverty: a spatial analysis of poverty and migration in Albania”, *Journal of Southern Europe and the Balkans*, Vol.7, No.2, August, pp.175-193.

Zinn Dorothy Louise (2005), “The second generation of Albanians in Matera: the Italian experience and prospects for future ties to the homeland”, *Journal of Southern Europe and the Balkans*, Vol.7, No.2: August, pp.259-277.

Zlotnik Hania (1992), “Empirical identification of international migration systems”, in **Kritz Mary M., Lim Lin Lean and Zlotnik Hania (1992)** (eds), *International migration systems: a global approach*, Clarendon Press, Oxford, pp. 263-78.

ANNEXE

Partie I : Migrations internationales et immigration en Grèce

CHAPITRE 2

Tableau 2.1a : Migrants extracommunautaires dans les pays sud-européens, 1998 [000]

<i>Pays</i>	<i>Population totale (en milliers)</i>	<i>Population étrangère totale (estimation), (en milliers)</i>	<i>% dans la population totale</i>	<i>Autorisation de travail (en milliers)</i>
Grèce	10300	800-1000	9-10%	????
Italie	57000	1500	2,6%	614,6
Espagne	39100	900*	2,3%	190,6
Portugal	10000	279	2,8%	88,6

* Dont presque 400 000 sont des nationaux de l'UE, principalement des retraités.

Source: Baldwin – Edwards (2002), calculs à partir de données de OCDE, Eurostat/ NIDI.

Tableau 2.1b : Population étrangère enregistrée dans les pays sud-européens (à l'exception de l'Italie), 2002/2002

<i>Pays</i>	<i>Population étrangère enregistrée</i>	<i>% dans la population totale</i>
Grèce*	797.093	7,3%
Espagne**	1.324.001	3,35%
Portugal***	418.806	4,18%

* En 2001.

** En 2002.

*** En 2002.

Source: IMEPO (2005).

Tableau 2.4 : Estimation du nombre net de migrants en Grèce, de 1950 à 2000

Nombre net de migrants (en milliers), entre 1950 et 2000										
Période	1950-1955	1955-1960	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980	1980-1985	1985-1990	1990-1995	1995-2000
Grèce	-77	-124	-217	-188	-72	278	64	155	265	173

Source: United Nations (2001), cité par Kotzamanis A. (2005).

Tableau 2.5 : Estimation du nombre de migrants internationaux en Grèce, de 1960 à 2005

Nombre d'immigrants internationaux en Grèce (1960-2005)							
Année	Population au milieu de l'année (milliers)	Nombre estimé des migrants internationaux au milieu de l'année (tous les sexes)		Nombre estimé des migrantes internationales (femmes) au milieu de l'année		Nombre estimé des migrants internationaux (hommes) au milieu de l'année	
			%		%		%
1960	8334	51793	0,62	23901	0,29	27892	0,33
1965	8551	68707	0,80	31715	0,37	36992	0,43
1970	8793	89572	1,02	41662	0,47	47910	0,54
1975	9047	123472	1,36	58781	0,65	64691	0,72
1980	9643	171755	1,78	83907	0,87	87848	0,91
1985	9934	309231	3,11	155020	1,56	154211	1,55
1990	10160	411923	4,05	211902	2,09	200021	1,97
1995	10657	548718	5,15	289656	2,72	259062	2,43
2000	10975	730941	6,66	395941	3,61	335000	3,05
2005	11120	973677	8,76	541225	4,87	432452	3,89

Source: United Nations (2005).

CHAPITRE 3

Tableau 3.1 : Nombre de personnes étrangères en Grèce réparties par ensemble géographique, 2001 ; population résidente

Population étrangère par ensemble géographique (2001)		
<i>Nationalité/ Ensembles géographiques</i>	<i>Population étrangère (recensement 2001)</i>	<i>%</i>
Total	762.191	100,00
Est-Européen	569.733	74,75
Balkans	495.134	64,96
Albanie	438.036	57,47
Bulgarie	35.104	4,61
Roumanie	21.994	2,89
Autres Est-Européen	74.599	9,79
Fed. Russe	17.535	2,30
Ukraine	13.616	1,79
Georgie	22.875	3,00
Arménie	7.742	1,02
Pologne	12.831	1,68
Pays-annonceurs principaux de l'UE (15), USA-Australie, Chypre	69.335	9,10
Royaume Uni	13.196	1,73
Allemagne	11.806	1,55
USA	18.140	2,38
Chypre	17.426	2,29
Australie	8.767	1,15
Asie-Afrique	47.089	6,18
Turquie	7.881	1,03
Pakistan	11.130	1,46
Egypte	7.448	0,98
Inde	7.216	0,95
Irak	6.936	0,91
Philippines	6.478	0,85
Autres pays	76.034	9,98

Source : élaboration sur données censitaires d'ESYE (2001).

Tableau 3.4 : Répartition de la population étrangère (résidente) en Grèce par situation familiale et par tranche d'âge de 5 ans, pour l'ensemble du pays (2001)

Répartition de la population étrangère par situation familiale et tranche d'âge de 5 ans, pour l'ensemble du pays (2001)												
Groupe d'âge	Population étrangère		Célibataires		Mariés		Veufs		Divorcés		Séparés	
		%		%		%		%		%		%
0-4	38434	5,04	38434	5,04	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
5-9	42814	5,62	42814	5,62	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
10-14	45842	6,01	45780	6,01	58	0,01	0	0,00	4	0,00	0	0,00
15-19	59635	7,82	54588	7,16	4982	0,65	19	0,00	36	0,00	10	0,00
20-24	93511	12,27	63472	8,33	26839	3,52	925	0,12	1215	0,16	1060	0,14
25-29	107443	14,10	43517	5,71	57773	7,58	1622	0,21	2818	0,37	1713	0,22
30-34	97596	12,80	22142	2,91	68390	8,97	1790	0,23	3538	0,46	1736	0,23
35-39	77693	10,19	11090	1,46	60116	7,89	1631	0,21	3534	0,46	1322	0,17
40-44	64530	8,47	6837	0,90	50874	6,67	1925	0,25	3740	0,49	1154	0,15
45-49	45449	5,96	3822	0,50	35712	4,69	2049	0,27	3046	0,40	820	0,11
50-54	31038	4,07	2130	0,28	23943	3,14	2246	0,29	2137	0,28	582	0,08
55-59	17465	2,29	1090	0,14	13189	1,73	1921	0,25	1006	0,13	259	0,03
60-64	14056	1,84	719	0,09	10266	1,35	2180	0,29	680	0,09	211	0,03
65-69	9969	1,31	468	0,06	6816	0,89	2144	0,28	403	0,05	138	0,02
70-74	7669	1,01	324	0,04	4538	0,60	2434	0,32	299	0,04	74	0,01
75-79	4611	0,60	262	0,03	2291	0,30	1887	0,25	142	0,02	29	0,00
80-84	2515	0,33	141	0,02	998	0,13	1271	0,17	70	0,01	35	0,00
85-89	1325	0,17	94	0,01	429	0,06	751	0,10	36	0,00	15	0,00
90-94	404	0,05	36	0,00	82	0,01	263	0,03	15	0,00	8	0,00
95-99	96	0,01	14	0,00	19	0,00	56	0,01	3	0,00	4	0,00
>100	96	0,01	45	0,01	16	0,00	26	0,00	4	0,00	5	0,00
Total	762191	100,00	337819	44,32	367331	48,19	25140	3,30	22726	2,98	9175	1,20

Source : Elaboration sur données d'ESYE (2001).

Tableau 3.5 : Population étrangère en Grèce par grands groupes d'âge et par sexe, 2001

Effectifs étrangers en Grèce (population résidente)						
Groupes d'âges/ Taux (%) sur l'ensemble	Total		Hommes		Femmes	
		%		%		%
Total	762.191	100%	415.552	54,5%	346.639	45,5%
0-14	127.090	100%	66.584	52,4%	60.506	47,6%
%	16,7%		16,0%		17,5%	
15-19	59.635	100%	34.124	57,2%	25.511	42,8%
%	7,8%		8,2%		7,4%	
20-29	200.954	100%	119.425	59,4%	81.529	40,6%
%	26,4%		28,7%		23,5%	
30-54	316.306	100%	167.723	53,0%	148.583	47,0%
%	41,5%		40,4%		42,9%	
55-64	31.521	100%	15.392	48,8%	16.129	51,2%
%	4,1%		3,7%		4,7%	
65+	26.685	100%	12.304	46,1%	14.381	53,9%
%	5%		3,0%		4,1%	

Source : Kotzamanis (2004), élaboration sur données censitaires d'ESYE (2001).

Tableau 3.6 : Population étrangère (résidente) en Grèce répartie par nationalité, sexe et motif d'installation (sélection de pays), 2001

Population étrangère (résidente) par nationalité, sexe et motif d'installation en Grèce (sélection), 2001																	
Nationalité	Total	Hommes								Femmes							
		Total	%	Travail	%	Réunifi- cation familiale	%	Autre raison	%	Total	%	Travail	%	Réunifi- cation familiale	%	Autre raison	%
Total	762.191	415.552	54,52	244.628	58,87	47.847	11,51	81.782	19,68	346.639	45,48	168.586	48,63	52.121	15,04	82.398	23,77
Albanie	438.036	257.149	58,70	154.791	60,20	34.680	13,49	56.767	22,08	180.887	41,30	85.865	47,47	35.269	19,50	49.570	27,40
Allemagne	11.806	4.746	40,20	1.542	32,49	675	14,22	1.740	36,66	7.060	59,80	2.306	32,66	943	13,36	2.773	39,28
Arménie	7.742	3.615	46,69	1.599	44,23	558	15,44	810	22,41	4.127	53,31	1.952	47,30	621	15,05	878	21,27
Australie	8.767	4.105	46,82	583	14,20	391	9,52	684	16,66	4.662	53,18	627	13,45	462	9,91	785	16,84
Bagladesh	4.854	4.686	96,54	4.452	95,01	46	0,98	27	0,58	168	3,46	119	70,83	11	6,55	18	10,71
Bulgarie	35.104	13.888	39,56	10.779	77,61	1.116	8,04	1.632	11,75	21.216	60,44	16.725	78,83	1.508	7,11	2.305	10,86
Chypre	17.426	8.284	47,54	2.527	30,50	481	5,81	1.981	23,91	9.142	52,46	2.448	26,78	565	6,18	1.943	21,25
Egypte	7.448	5.693	76,44	4.265	74,92	296	5,20	893	15,69	1.755	23,56	693	39,49	304	17,32	609	34,70
Etats-Unis	18.140	8.805	48,54	2.005	22,77	1.168	13,27	1.725	19,59	9.335	51,46	1.730	18,53	1.181	12,65	2.073	22,21
Fed. Russe	17.535	6.545	37,33	2.556	39,05	816	12,47	1.130	17,27	10.990	62,67	5.254	47,81	1.269	11,55	1.808	16,45
Géorgie	22.875	9.839	43,01	4.381	44,53	1.156	11,75	1.756	17,85	13.036	56,99	6.691	51,33	1.500	11,51	1.954	14,99
Inde	7.216	6.722	93,15	6.293	93,62	102	1,52	183	2,72	494	6,85	327	66,19	48	9,72	78	15,79
Irak	6.936	4.841	69,80	2.676	55,28	260	5,37	299	6,18	2.095	30,20	704	33,60	245	11,69	271	12,94
Moldavie	5.716	1.709	29,90	1.305	76,36	152	8,89	200	11,70	4.007	70,10	3.262	81,41	240	5,99	402	10,03
Pakistan	11.130	10.654	95,72	10.008	93,94	162	1,52	87	0,82	476	4,28	309	64,92	49	10,29	64	13,45
Philippines	6.478	1.529	23,60	1.057	69,13	77	5,04	371	24,26	4.949	76,40	4.218	85,23	150	3,03	521	10,53
Pologne	12.831	5.876	45,80	3.748	63,78	569	9,68	665	11,32	6.955	54,20	4.189	60,23	735	10,57	644	9,26
Royaume-Uni	13.196	5.269	39,93	2.094	39,74	659	12,51	2.072	39,32	7.927	60,07	3.245	40,94	882	11,13	3.154	39,79
Roumanie	21.994	12.447	56,59	10.465	84,08	631	5,07	498	4,00	9.547	43,41	6.872	71,98	794	8,32	499	5,23
Syrie	5.552	4.400	79,25	3.151	71,61	243	5,52	669	15,20	1.152	20,75	434	37,67	248	21,53	396	34,38
Turquie	7.881	3.998	50,73	935	23,39	332	8,30	125	3,13	3.883	49,27	585	15,07	431	11,10	112	2,88
Ukraine	13.616	3.342	24,54	2.142	64,09	438	13,11	475	14,21	10.274	75,46	7.979	77,66	710	6,91	1.141	11,11

Source : Elaboration sur données censitaires d'ESYE (2001).

Tableau 3.7 : Population étrangère active occupée en Grèce, répartie par nationalité, sexe et secteur d'activité professionnelle (sélection de pays), 2001

Actifs occupés étrangers par nationalité, sexe et secteur d'activité professionnelle (2001)											
Sexe Nationalité	Total	Secteur d'activité professionnelle *									
		Agriculture, élevage, chasse, sylviculture, pêche		Industries de transformation		BTP		Commerce, réparations, hôtellerie- restauration		Autres services	
			%		%		%		%		%
Total	391.674	68.682	17,54	46.553	11,89	96.003	24,51	61.497	15,70	80.488	20,55
Albanie	226.301	47.059	20,79	23.777	10,51	72.657	32,11	30.550	13,50	33.762	14,92
Allemagne	3.746	289	7,71	330	8,81	189	5,05	975	26,03	1.187	31,69
Arménie	3.702	113	3,05	940	25,39	692	18,69	694	18,75	884	23,88
Australie	3.200	338	10,56	271	8,47	168	5,25	970	30,31	927	28,97
Bagladesh	4.101	100	2,44	2.140	52,18	225	5,49	1.070	26,09	155	3,78
Bulgarie	23.147	7.586	32,77	1.448	6,26	2.495	10,78	3.044	13,15	6.759	29,20
Chypre	5.670	86	1,52	518	9,14	232	4,09	1.029	18,15	2.748	48,47
Egypte	4.823	659	13,66	708	14,68	1.290	26,75	1.130	23,43	510	10,57
Etats-Unis	5.438	300	5,52	346	6,36	204	3,75	1.226	22,55	2.362	43,44
Fed. Russe	7.855	469	5,97	1.212	15,43	1.230	15,66	1.550	19,73	2.502	31,85
Georgie	11.181	792	7,08	1.560	13,95	2.577	23,05	1.704	15,24	3.616	32,34
Inde	6.062	3.192	52,66	1.080	17,82	503	8,30	353	5,82	209	3,45
Irak	2.662	38	1,43	578	21,71	642	24,12	767	28,81	212	7,96
Moldavie	3.859	460	11,92	256	6,63	463	12,00	654	16,95	1.770	45,87
Pakistan	9.238	1.229	13,30	3.959	42,86	1.244	13,47	1.207	13,07	299	3,24
Philippines	4.948	54	1,09	108	2,18	34	0,69	411	8,31	3.765	76,09
Pologne	7.333	214	2,92	711	9,70	2.664	36,33	965	13,16	2.110	28,77
Roumanie	14.808	3.580	24,18	1.860	12,56	3.886	26,24	2.127	14,36	2.013	13,59
Royaume Uni	4.641	147	3,17	315	6,79	160	3,45	1.163	25,06	1.853	39,93
Syrie	3.679	36	0,98	1.087	29,55	1.469	39,93	543	14,76	205	5,57
Turquie	2.469	65	2,63	435	17,62	304	12,31	782	31,67	512	20,74
Ukraine	8.356	485	5,80	568	6,80	858	10,27	1.451	17,36	4.348	52,03

Actifs occupés étrangers par nationalité, sexe et secteur d'activité professionnelle (2001); hommes												
Sexe	Nationalité	Total	Secteur d'activité professionnelle *									
			Agriculture, élevage, chasse, sylviculture, pêche		Industries & manufactures de transformation		BTP		Commerce, réparations, hôtellerie- restauration		Autres services	
				%		%		%		%		%
Hommes		270.771	53.721	19,84	36.995	13,66	94.935	35,06	37.446	13,83	17.810	6,58
Albanie		172.136	38.970	22,64	18.962	11,02	72.098	41,88	20.339	11,82	6.050	3,51
Allemagne		1.817	102	5,61	194	10,68	174	9,58	404	22,23	507	27,90
Arménie		2.136	64	3,00	586	27,43	681	31,88	379	17,74	139	6,51
Australie		1.820	184	10,11	177	9,73	156	8,57	587	32,25	350	19,23
Bagladesh		4.018	98	2,44	2.106	52,41	224	5,57	1.047	26,06	143	3,56
Bulgarie		10.216	4.291	42,00	917	8,98	2.376	23,26	996	9,75	513	5,02
Chypre		3.529	44	1,25	359	10,17	213	6,04	649	18,39	1.520	43,07
Egypte		4.515	634	14,04	671	14,86	1.281	28,37	1.046	23,17	404	8,95
Etats-Unis		3.234	163	5,04	222	6,86	191	5,91	760	23,50	1.248	38,59
Fed. Russe		3.596	251	6,98	667	18,55	1.207	33,57	515	14,32	359	9,98
Georgie		5.596	457	8,17	956	17,08	2.556	45,68	668	11,94	303	5,41
Inde		5.862	3.119	53,21	1.045	17,83	495	8,44	339	5,78	163	2,78
Irak		2.411	37	1,53	475	19,70	632	26,21	722	29,95	134	5,56
Moldavie		1.243	280	22,53	145	11,67	443	35,64	154	12,39	82	6,60
Pakistan		9.041	1.202	13,29	3.880	42,92	1.231	13,62	1.178	13,03	286	3,16
Philippines		1.082	39	3,60	62	5,73	30	2,77	216	19,96	430	39,74
Pologne		4.388	120	2,73	551	12,56	2.637	60,10	389	8,87	223	5,08
Roumanie		10.225	2.574	25,17	1.421	13,90	3.839	37,55	957	9,36	400	3,91
Royaume Uni		2.232	60	2,69	203	9,09	143	6,41	492	22,04	776	34,77
Syrie		3.542	33	0,93	1.045	29,50	1.460	41,22	514	14,51	164	4,63
Turquie		1.920	51	2,66	349	18,18	296	15,42	622	32,40	310	16,15
Ukraine		2.161	197	9,12	323	14,95	829	38,36	279	12,91	217	10,04

Actifs occupés étrangers, par nationalité, sexe et secteur d'activité professionnelle (2001); femmes												
Sexe	Nationalité	Total	Secteur d'activité professionnelle *									
			Agriculture, élevage, chasse, sylviculture, pêche		Industries & manufactures de transformation		BTP		Commerce, réparations, hôtellerie- restauration		Autres services	
				%		%		%		%		%
Femmes		120.903	14.961	12,37	9.558	7,91	1.068	0,88	24.051	19,89	62.678	51,84
Albanie		54.165	8.089	14,93	4.815	8,89	559	1,03	10.211	18,85	27.712	51,16
Allemagne		1.929	187	9,69	136	7,05	15	0,78	571	29,60	680	35,25
Arménie		1.566	49	3,13	354	22,61	11	0,70	315	20,11	745	47,57
Australie		1.380	154	11,16	94	6,81	12	0,87	383	27,75	577	41,81
Bagladesh		83	2	2,41	34	40,96	1	1,20	23	27,71	12	14,46
Bulgarie		12.931	3.295	25,48	531	4,11	119	0,92	2.048	15,84	6.246	48,30
Chypre		2.141	42	1,96	159	7,43	19	0,89	380	17,75	1.228	57,36
Egypte		308	25	8,12	37	12,01	9	2,92	84	27,27	106	34,42
Etats-Unis		2.204	137	6,22	124	5,63	13	0,59	466	21,14	1.114	50,54
Fed. Russe		4.259	218	5,12	545	12,80	23	0,54	1.035	24,30	2.143	50,32
Georgie		5.585	335	6,00	604	10,81	21	0,38	1.036	18,55	3.313	59,32
Inde		200	73	36,50	35	17,50	8	4,00	14	7,00	46	23,00
Irak		251	1	0,40	103	41,04	10	3,98	45	17,93	78	31,08
Moldavie		2.616	180	6,88	111	4,24	20	0,76	500	19,11	1.688	64,53
Pakistan		197	27	13,71	79	40,10	13	6,60	29	14,72	13	6,60
Philippines		3.866	15	0,39	46	1,19	4	0,10	195	5,04	3.335	86,26
Pologne		2.945	94	3,19	160	5,43	27	0,92	576	19,56	1.887	64,07
Roumanie		4.583	1.006	21,95	439	9,58	47	1,03	1.170	25,53	1.613	35,20
Royaume Uni		2.409	87	3,61	112	4,65	17	0,71	671	27,85	1.077	44,71
Syrie		137	3	2,19	42	30,66	9	6,57	29	21,17	41	29,93
Turquie		549	14	2,55	86	15,66	8	1,46	160	29,14	202	36,79
Ukraine		6.195	288	4,65	245	3,95	29	0,47	1.172	18,92	4.131	66,68

* Les secteurs non significatifs pour les personnes de nationalités étrangères qui nous intéressent ont été exemptés (Mines, carrières/ Approvisionnement en courant électrique, de gaz naturel, d'eau/ Organismes financiers intermédiaires/ Transports, stockage, communications). Il a aussi été exempté la colonne "Réponse non précise ou pas de réponse"

Source : Elaboration sur données censitaires d'ESYE (2001).

Tableau 3.8 : La distribution par groupe de pays des nationalités des effectifs étrangers enregistrés

Groupe 1	Saint-Marin, Andorre, Australie, Autriche, Vatican, Belgique, France, Allemagne, Gibraltar, Groenland, Danemark, Suisse, Etats-Unis, Royaume-Uni, Japon, Irlande, Islande, Espagne, Italie, Canada, Chypre, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Nouvelle-Zélande, Norvège, Hollande, Portugal, Saint Pierre & Michelin, Suède, Finlande
Groupe 2	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Yougoslavie, Croatie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM), Roumanie
Groupe 3	Azerbaïdjan, Arménie, Géorgie, Estonie, Kazakhstan, Kirghizstan, Lettonie Biélorussie, Lituanie, Moldavie, Hongrie, Ouzbékistan, Ukraine, Pologne, Féd. Russe, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan, Rép. Tchèque
Groupe 4	Sainte-Hélène, Saint Vincent-Grenadines, Saint Kits & Nevis, Angola, Aguille, Égypte, Éthiopie, Haïti, Côte d'Ivoire, Algérie, Antigua & Barbuda, Antilles néerlandaises, Argentine, Aruba, Afghanistan, Vanuatu, Venezuela, Bermudes, Vietnam, Bolivie, Brésil, Gambie, Gabon, Ghana, Guam, Guinée, Guinée-Bissau, Guadeloupe, Guatemala, Guyane, Guyane française, la Grenade, Rép. Dominicaine, Dominique, Sahara occidental, Salvador, Emirats, Érythrée, Zambie, Zimbabwe, Swaziland, Inde, Indonésie, Jordanie, Irak, Iran, Guinée équatoriale, Equateur, Israël, Cameroun, Cambodge, Iles de canal (Calai) Qatar, territoires occupés palestiniens, Cayman (îles), Rép. Centrafricaine., Kenya, Chine, Congo, Colombie, Corée, République populaire de Corée., Costa Rica, Cuba, Koweït, Iles Cook, République populaire du Congo, du Laos L. D., Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Man (île), Mariannes îles (du nord), Maroc, Marshal (îles), La Martinique, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Montserrat, Bangladesh, Barbade, les Bahamas, Bahreïn, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Bhoutan, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigeria, Nicaragua, Norfolk (île), Afrique du Sud, Oman, Honduras, Iles Ouaïlles & Foutina, Ouganda, Uruguay, Pakistan, Palau, Panamá, Papouasie, Paraguay, Iles vierges (R-U), Iles vierges (USA.), Pérou, Pitcairn, Polynésie française, Porto-Rico, Cap vert, Réunion, Rwanda, le Samoa, le Samoa américain, Sao-Tomé , Arabie Saoudite, Sénégal, Seychelles, Singapour, Sierra-Leone, Salomon (îles), Somalie, Soudan, le Surinam, Sri Lanka, Syrie, Taïwan, Thaïlande, Tanzanie, Jamaïque, Djibouti, Togo, Tokelau, Tuvalu, Turquie, Trinidad-Tobago, Tchad, Tunisie, Yémen, Féroé (îles), Philippines, Fidji, Chili, Hong-Kong.

Source: Kotzamanis et al., (2006 : 60).

Tableau 3.9 : Le poids spécifique des effectifs économiquement actifs âgés de 15-64 ans dans la population totale (nationaux et non-nationaux), des Grecs actifs âgés de 15-64 ans dans la population des Grecs, des étrangers actifs âgés de 15-64 ans dans la population étrangère (et à l'intérieur de chaque groupe), et le taux (%) des effectifs actifs âgés de 15-64 ans dans la population totale de cette même tranche d'âge (15-64 ans)

	% des effectifs économiquement actifs (âgés 15-64 ans) dans la population totale	% des effectifs économiquement actifs âgés 15-64 ans dans la population totale de la même tranche d'âge
Population totale (nationaux + non-nationaux)	42,42	60,82
Grecs	37,49	59,95
Etrangers (total)	56,36	70,58
Groupe 1	37,76	47,50
Groupe 2	57,83	74,12
Groupe 3	58,71	69,47
Groupe 4	68,51	78,65

Source: Kotzamanis & Stathakis, (2006 : 13).

Tableau 3.10 : La répartition (%) des effectifs économiquement actifs (Grecs, étrangers et étrangers par groupe de pays d'origine) âgés de 15-64 ans par place dans la profession

	Employeurs	Travailleurs indépendants	Salariés	Membres assistants	Jeunes chômeurs
Total	10,77	15,89	63,14	4,86	5,35
Grecs	11,61	16,91	60,81	5,20	5,47
Etrangers	2,66	6,16	85,38	1,58	4,21
Groupe 1	12,35	12,27	66,18	4,11	5,10
Groupe 2	1,35	5,22	88,27	1,42	3,74
Groupe 3	1,48	5,40	85,77	1,45	5,9
Groupe 4	4,12	7,70	82,92	0,76	4,51

Source: Kotzamanis & Stathakis, (2006 : 14).

Tableau 3.11 : Taux (%) de Grecs, d'étrangers et d'étrangers par groupe de pays d'origine, âgés de 15-64 ans, par secteur d'activité économique

	Total	Grecs	Etrangers	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
K1 Agriculture, élevage, chasse, sylviculture, pêche	13,05	12,69	16,49	4,81	20,85	5,58	11,32
K2 Mines et carrières, industries de transformation, approvisionnement de courant électrique, de gaz naturel et d'eau	12,66	12,72	12,10	8,19	10,62	12,77	22,63
K3 Bâtiment-Travaux Publics	8,19	6,61	23,29	3,83	28,42	18,57	13,35
K4 Commerce de gros et de détail, réparation de voitures, de véhicules, de motocyclettes et d'articles d'usage personnelle et domestique, transports, stockage et communications	20,19	21,22	10,27	20,48	7,99	8,45	17,30
K5 Hôtellerie et Restauration	5,95	5,75	7,94	12,17	7,43	10,30	5,42
K6 Organismes financiers intermédiaires, management immobilier, locations et activités entrepreneuriales, administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire, éducation, santé et soins sociaux	24,92	26,73	7,57	32,03	4,45	8,36	6,41
K7 Activités de prestation de services de caractère social ou individuel	4,48	3,67	12,25	5,44	11,10	24,52	11,74

Source: Kotzamanis & Stathakis, (2006 : 14).

Tableau 3.12 : Taux de chômage des nationaux et des non-nationaux, 1991–2000

Taux de chômage des nationaux et des non-nationaux (moyennes annuelles)			
<i>Années</i>	<i>Total</i>	<i>Nationalité grecque/grecque et autre</i>	<i>Nationalité étrangère</i>
1991	7.62	7.58	12.50
1995	9.99	9.92	13.98
1997	10.24	10.17	13.23
1998	10.76	10.66	13.33
1999	11.73	11.67	12.93
2000	11.07	11.01	12.37
2003*	9.30	9.00	8.5

* ESYE (2004) ; cité par Kotzamanis A. (2005).

Source: Enquêtes sur la force de travail (ESYE) ; cité par Fakiolas (2003: 553).

Tableau 3.13 : Etrangers en Grèce, par niveau d'éducation et nationalité, 2001 (nombres absolus)

Etrangers en Grèce, par niveau d'éducation [déclaré par eux-mêmes] et nationalité, 2001											
	<i>Etudes de 3ème cycle</i>	<i>1er diplôme universitaire</i>	<i>Qualification post-séconde</i>	<i>Education séconde générale</i>	<i>Education séconde professionnelle</i>	<i>Education obligatoire</i>	<i>Education primaire</i>	<i>Ecole primaire (sans titre)</i>	<i>Lettré de base</i>	<i>Illettré</i>	<i>Total</i>
Total	4799	70632	20659	200324	22710	128137	166937	56707	21058	70228	762191
Albanie	258	21743	5154	102380	10926	86550	108584	41894	11510	49037	438036
UE	1665	10571	3605	13909	1165	4234	5894	2421	701	2665	46830
Bulgarie	112	3550	924	9415	1806	6342	8386	1473	1200	1896	35104
Géorgie	37	3859	717	5700	839	3313	4405	1754	741	1510	22875
Roumanie	73	1452	526	10087	1016	3410	3309	545	407	1169	21994
USA	949	2882	1166	4346	363	1678	4005	1125	535	1091	18140
Russie	88	3375	815	4414	899	2341	2823	1194	464	1122	17535
Chypre	500	4091	772	9017	267	779	1337	268	129	266	17426
Ukraine	51	3527	950	4087	802	1486	1520	615	140	438	13616
Pologne	58	1249	633	4946	1273	1671	1228	654	98	1021	12831
Pakistan	19	196	252	2194	169	2403	3406	72	886	1533	11130
Australie	76	982	478	2080	313	1118	2444	463	412	401	8767
Turquie	59	741	252	2419	137	839	2389	145	475	425	7881
Arménie	17	1316	246	2131	332	1037	1265	744	181	473	7742
Egypte	46	1379	349	2069	255	762	1129	203	322	934	7448
Inde	23	115	87	1459	196	1524	2586	45	411	770	7216
Irak	22	375	155	1158	161	1015	1933	511	502	1104	6936
Philippines	28	681	756	2555	108	860	708	198	121	463	6478
Canada	158	880	406	1539	226	660	1384	404	143	249	6049
Moldavie	10	1260	454	1800	304	657	694	277	70	190	5716
Syrie	25	500	121	1487	83	910	1291	204	254	677	5552
Bangladesh	8	179	237	954	104	779	1451	13	590	539	4854
Yugoslavie	39	928	187	1312	153	409	349	195	45	215	3832
Kazakhstan	6	320	82	578	156	344	411	170	55	134	2256
Nigéria	20	387	97	716	30	187	226	118	37	197	2015
Autres	452	4094	1238	7572	627	2829	378	1002	629	1709	23932

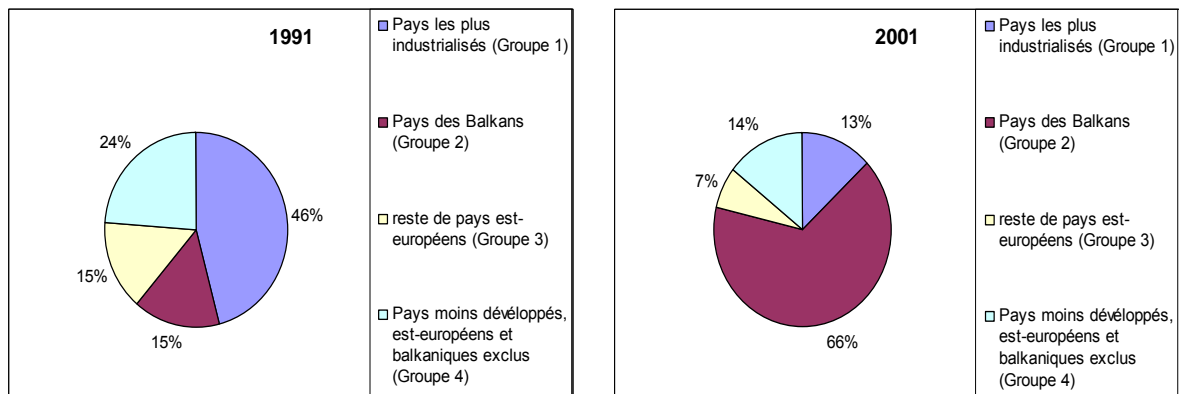
Source: MMO (2007), sur données de recensement 2001.

Tableau 3.14 : Etrangers en Grèce, par niveau d'éducation et nationalité, 2001 (%)

Etrangers en Grèce, en pourcentages, par niveau d'éducation [déclaré par eux-mêmes] et nationalité, 2001												
	<i>Etudes de 3ème cycle</i>	<i>1er diplôme universitaire</i>	<i>Qualification post-secondaire</i>	<i>Education secondaire générale</i>	<i>Education secondaire professionnelle</i>	<i>Education obligatoire</i>	<i>Education primaire</i>	<i>Ecole primaire (sans titre)</i>	<i>Lettre de base</i>	<i>Illétré</i>	<i>Total (valeurs absolues)</i>	
Albanie	0.1	5.0	1.2	23.4	2.5	19.8	24.8	9.6	2.6	11.2	438036	
UE	3.6	22.6	7.7	29.7	2.5	9.0	12.6	5.2	1.5	5.7	46830	
Bulgarie	0.3	10.1	2.6	26.8	5.1	18.1	23.9	4.2	3.4	5.4	35104	
Géorgie	0.2	16.9	3.1	24.9	3.7	14.5	19.3	7.7	3.2	6.6	22875	
Roumanie	0.3	6.6	2.4	45.9	4.6	15.5	15.0	2.5	1.9	5.3	21994	
USA	5.2	15.9	6.4	24.0	2.0	9.3	22.1	6.2	2.9	6.0	18140	
Russie	0.5	19.2	4.6	25.2	5.1	13.4	16.1	6.8	2.6	6.4	17535	
Chypre	2.9	23.5	4.4	51.7	1.5	4.5	7.7	1.5	0.7	1.5	17426	
Ukraine	0.4	25.9	7.0	30.0	5.9	10.9	11.2	4.5	1.0	3.2	13616	
Pologne	0.5	9.7	4.9	38.5	9.9	13.0	9.6	5.1	0.8	8.0	12831	
Pakistan	0.2	1.8	2.3	19.7	1.5	21.6	30.6	0.6	8.0	13.8	11130	
Australie	0.9	11.2	5.5	23.7	3.6	12.8	27.9	5.3	4.7	4.6	8767	
Turquie	0.7	9.4	3.2	30.7	1.7	10.6	30.3	1.8	6.0	5.4	7881	
Arménie	0.2	17.0	3.2	27.5	4.3	13.4	16.3	9.6	2.3	6.1	7742	
Egypte	0.6	18.5	4.7	27.8	3.4	10.2	15.2	2.7	4.3	12.5	7448	
Inde	0.3	1.6	1.2	20.2	2.7	21.1	35.8	0.6	5.7	10.7	7216	
Irak	0.3	5.4	2.2	16.7	2.3	14.6	27.9	7.4	7.2	15.9	6936	
Philippines	0.4	10.5	11.7	39.4	1.7	13.3	10.9	3.1	1.9	7.1	6478	
Canada	2.6	14.5	6.7	25.4	3.7	10.9	22.9	6.7	2.4	4.1	6049	
Moldavie	0.2	22.0	7.9	31.5	5.3	11.5	12.1	4.8	1.2	3.3	5716	
Syrie	0.5	9.0	2.2	26.8	1.5	16.4	23.3	3.7	4.6	12.2	5552	
Bangladesh	0.2	3.7	4.9	19.7	2.1	16.0	29.9	0.3	12.2	11.1	4854	
Yugoslavie	1.0	24.2	4.9	34.2	4.0	10.7	9.1	5.1	1.2	5.6	3832	
Kazakhstan	0.3	14.2	3.6	25.6	6.9	15.2	18.2	7.5	2.4	5.9	2256	
Nigéria	1.0	19.2	4.8	35.5	1.5	9.3	11.2	5.9	1.8	9.8	2015	
Autres	1.9	17.1	5.2	31.6	2.6	11.8	15.8	4.2	2.6	7.1	23932	

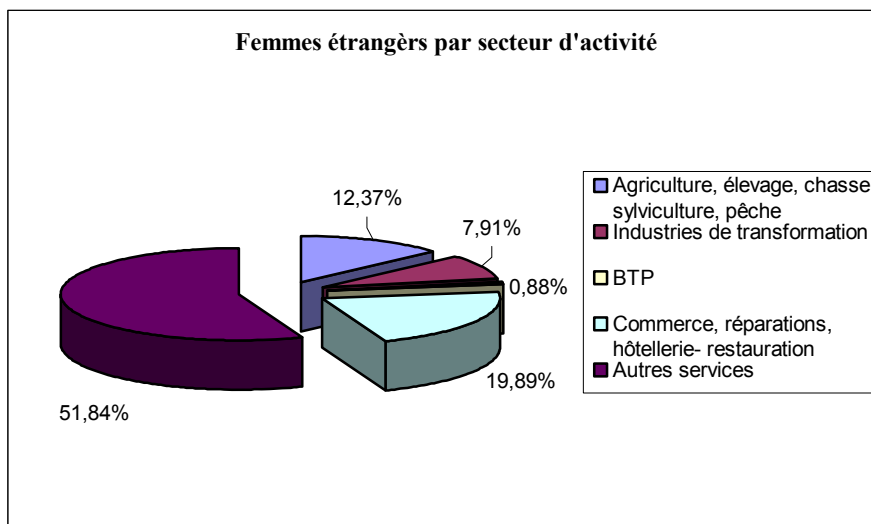
Source: MMO (2007), sur données de recensement 2001.

Graphique 3.1 : Population étrangère en Grèce en 1991 et en 2001, par groupe selon l'origine



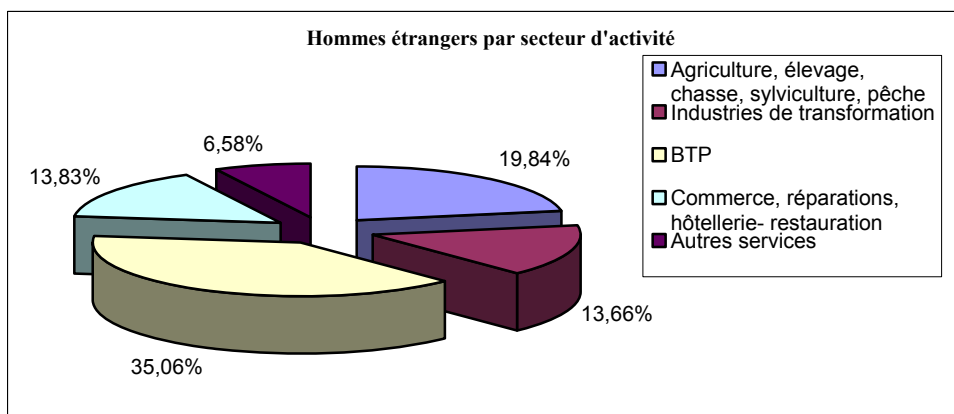
Source : Kotzamanis & Kostaki (2007) ; élaboration sur données censitaires de 2001 (ESYE, 2001).

Graphique 3.8a : Femmes étrangères (actives occupées) par secteur d'activité professionnelle (2001)



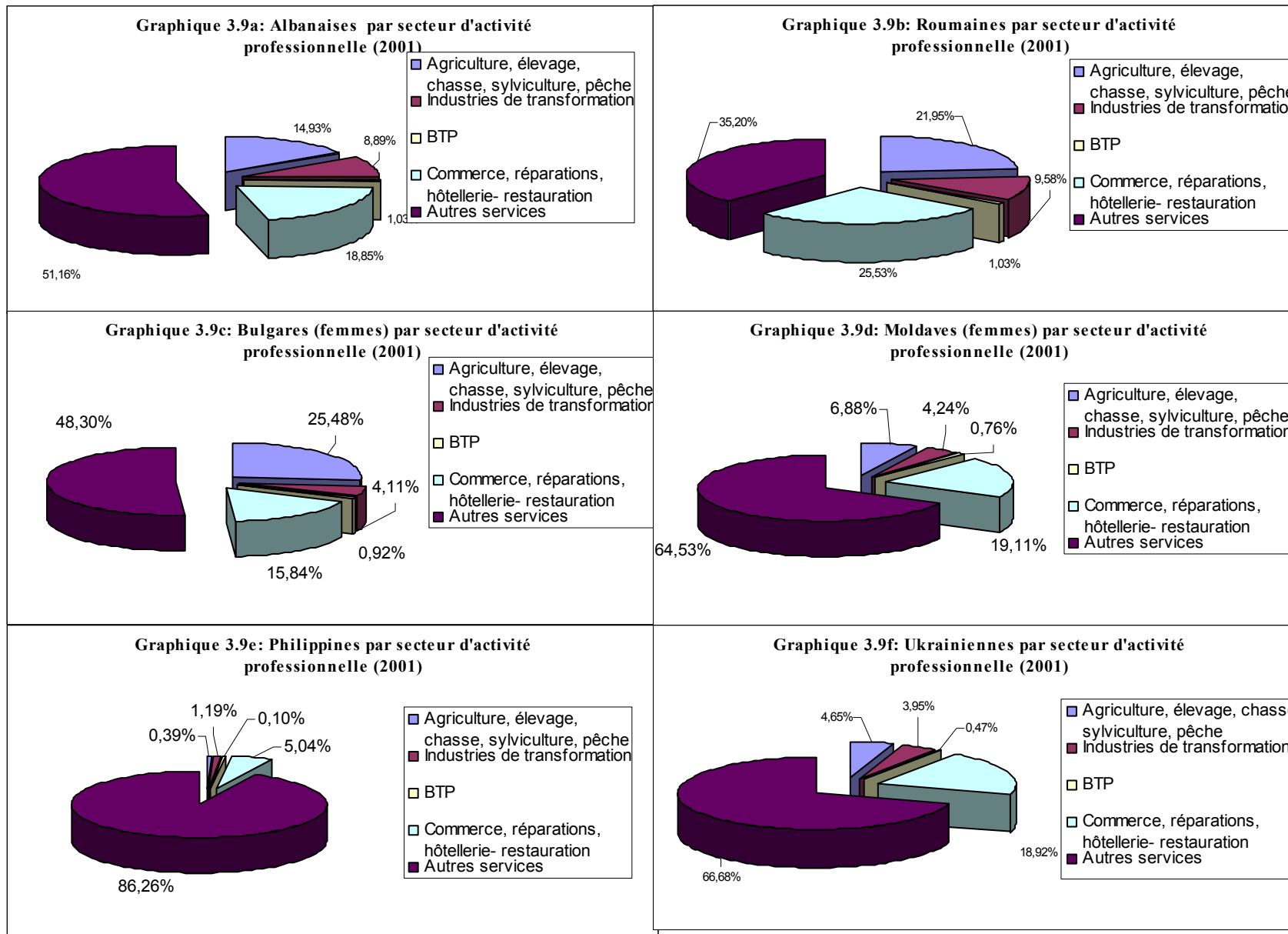
Source : Elaboration sur données censitaires de 2001 (ESYE, 2001).

Graphique 3.8b : Hommes étrangers (actifs occupés) par secteur d'activité professionnelle (2001)



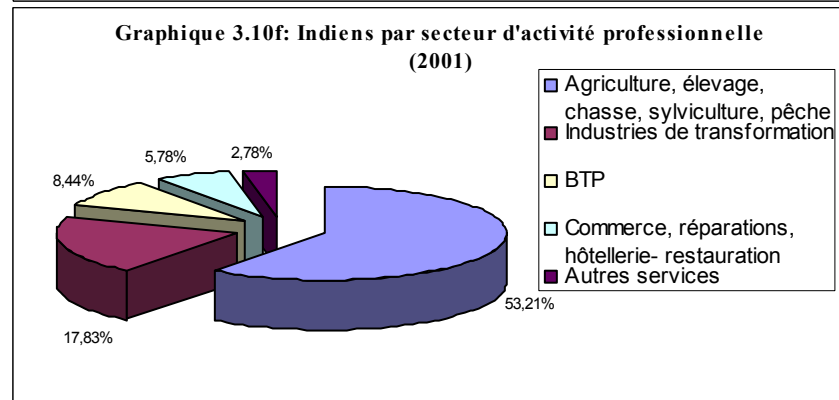
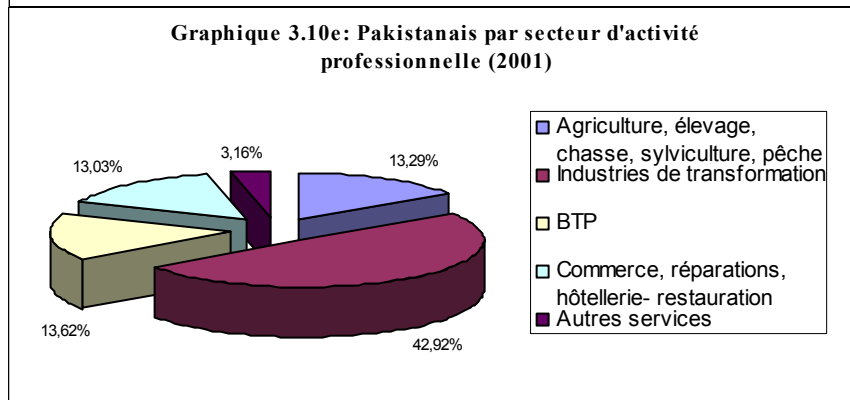
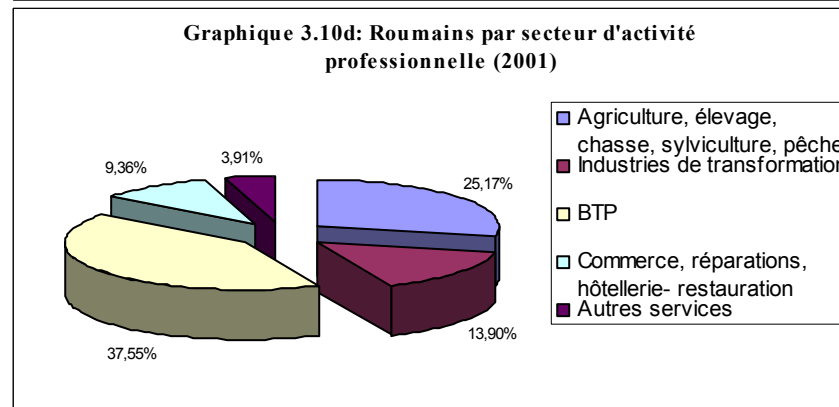
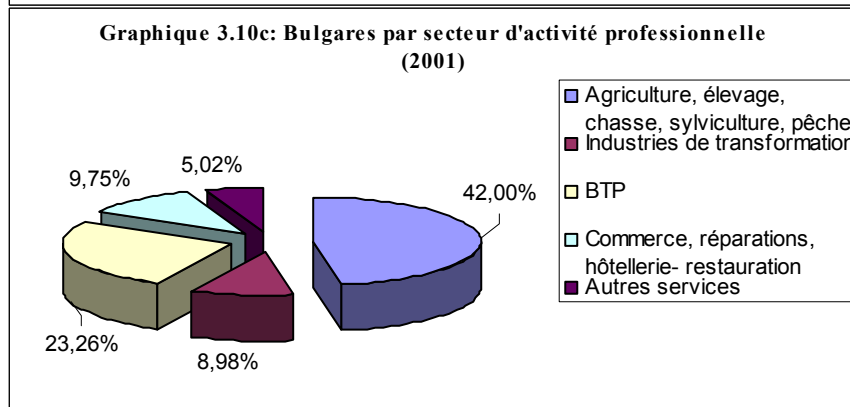
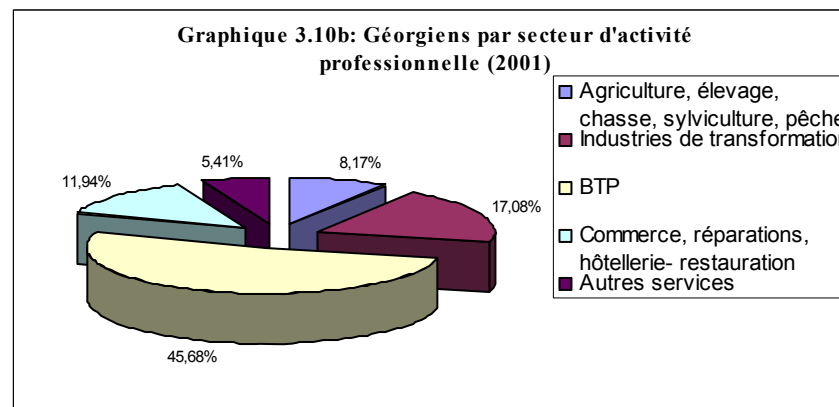
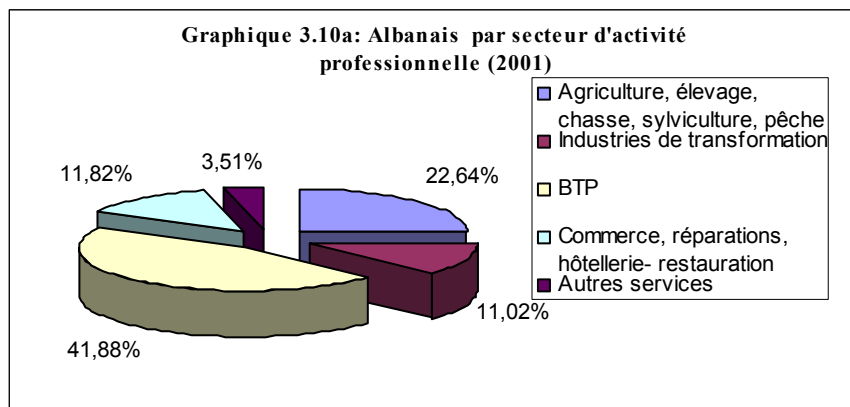
Source : Elaboration sur données censitaires de 2001 (ESYE, 2001).

Graphique 3.9 : Femmes étrangères (actives occupées) par secteur d'activité (2001)



Source : Elaboration sur données censitaires de 2001 (ESYE, 2001).

Graphique 3.10 : Hommes étrangers (actifs occupés) par secteur d'activité (2001)



Source : *Elaboration sur données censitaires de 2001 (ESYE, 2001).*

Partie II : Flux albanais et migrations en Grèce

CHAPITRE 5

Tableau 5.1: Division administrative de l'Albanie (Districts, Communes et Municipalités)

Prefecture	District	Number of:		Total	Population		
		Commune	Municipality		Total	Rural	%
Berat	Berat	10	2	12	127.837	82.265	64,4
	Kucove	2	1	3	35.338	17.300	49,0
	Skrapar	8	2	10	29.845	16.588	55,6
Diber	Diber	14	1	15	85.699	71.682	83,6
	Mat	9	3	12	61.187	47.239	77,2
	Bulqize	6	2	8	42.968	32.981	76,8
Durrës	Durrës	6	4	10	181.662	68.197	37,5
	Krujë	4	2	6	63.517	44.145	69,5
Elbasan	Elbasan	21	2	23	221.635	126.081	56,9
	Gramsh	9	1	10	35.750	25.217	70,5
	Librazhd	9	2	11	72.387	60.837	84,0
	Peqin	5	1	6	32.964	25.697	78,0
Fier	Fier	14	3	17	199.082	122.916	61,7
	Mallakaster	8	1	9	39.529	30.375	76,8
	Lushnje	14	2	16	143.933	105.597	73,4
Gjirokaster	Gjirokaster	11	2	13	54.647	31.781	58,2
	Tepelene	8	2	10	32.404	21.117	65,2
	Permet	7	2	9	25.780	15.920	61,8
Korçë	Korçë	14	2	16	142.909	83.998	58,8
	Devoll	4	1	5	34.641	27.912	80,6
	Kolonjë	6	2	8	17.161	9.671	56,4
	Pogradec	7	1	8	70.471	46.709	66,3
Kukës	Kukës	14	1	15	63.786	47.165	73,9
	Has	3	1	4	19.660	16.445	83,6
	Tropojë	5	3	8	27.947	20.465	73,2
Lezhë	Lezhë	8	2	10	67.734	51.142	75,5
	Kurbin	1	3	4	54.392	30.937	56,9
	Mirdite	3	4	7	37.056	27.816	75,1
Shkoder	Shkoder	16	2	18	185.395	99.597	53,7
	Malesi e Madhe	4	2	6	36.692	32.614	88,9
	Pukë	8	2	10	34.386	28.355	82,5
Tiranë	Tiranë	15	4	19	519.720	167.139	32,2
	Kavajë	8	2	10	78.179	50.030	64,0
Vlorë	Vlorë	9	4	13	147.128	61.948	42,1
	Sarandë	7	2	9	35.089	20.536	58,5
	Delvine	3	1	4	10.765	6.665	61,9
Total		300	74	374	3.069.275	1.775.079	57,8

Source: INSTAT (2003), cité à Kotzamanis et al. (2003 : 12).

Tableau 5.2 : Indicateurs macro-économiques albanais, 1950-1990

Indicateurs macro-économiques albanais						
	Croissance du revenu national (%)	Investissement (en milliards de leks)	Augmentation de l'invest./la période précédente (en milliards de leks)	Augmentation du revenu national/la période précédente (en milliards de leks)	Population en âge de travailler (*1 000 personnes)	Chômeurs en fin de période
1951-1955	13,9	2,1	1,4	1,1	666	-
1956-1960	8,2	4,5	2,4	1,1	796	-
1961-1965	6,3	6,4	1,9	1,2	905	-
1966-1970	10,8	10,1	3,7	2,7	1.051	-
1971-1975	7,8	15,1	5	3	1.260	-
1976-1980	3	18,4	3,3	1,5	1.469	-
1981-1985	1,6	21,6	3,2	1	1.688	50.000
1986-1990	1	22,1	0,5	0,7	1.920	120.000

(-) : non déterminé

Source : INSTAT (1991), cité à Ditter & Gedeshi, (2005).

Tableau 5.3 : Indicateurs macro-économiques albanais (1990-1995)

Indicateurs macro-économiques albanais													
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Albanie PIB per capita (USD)	573	344	222	388	620	745	819	687	912	1090	1107	1153	1279
Grèce PIB per capita (USD)	8226	8773	9562	8911	9491	11254	11873	11574	11619	11959	10768	10679	12021
Italie PIB per capita (USD)	19155	20527	21761	17442	17942	19158	21491	20307	20834	20556	18702	18910	20399
Taux: PIB de Grèce/ PIB de l'Albanie	14	26	43	23	15	15	14	17	13	11	10		
Taux: PIB de Italie/ PIB de l'Albanie	33	60	98	45	29	26	26	30	23	19	17		
Croissance du PIB (réel, en %)	-10	-28	-7.2	9.6	9.4	8	9.1	-7	8	7.3	7.8	6.5	6
-dont industrie	-14.2	-42	-51.2	-10	-2	1							
-dont agriculture	-5.4	-17.4	18.5	10.4	10.3	9.8							
Inflation moyenne (%)	-0.2	35.7	226	85	22.6	7.8	12.7	33.2	20.6	0.4	0	4.1	5.5
Taux de change (lek/\$)	7	14.4	74.5	102.4	94.7	93.1							
Taux de chômage (%)	9.5	8.9	27.9	21.7	19.5	12.4	12.4	14.9	17.7	18.4	16.8	14.5	
Emploi national (milliers)	1434	1434	1020	986	1083	1144	1116	1107	1085	1065	1068	1063	
-publics	905	917	640	408	327	295	239	226	213	201	191	189	
-en agriculture	529	487	318	486	515	584	761	761	761	761	761	761	
-privés	0	30	62	92	241	265	116	120	111	103	116	113	
Indice de salaires réels (1995=100)			52.9	66.5	84.4	100	102.2	71.9	83.5	84.1	92.2	102	
Transfers de fonds privés (millions USD)		8	148	230	264	300	425	250	440	327	439	543	
Exportations totales		73	70	112	141	205	229	167	205	275	255	305	
Balance commerciale (millions d'USD)	-150	-308	-470	-499	-459	-482							
Transfers de fonds privés (comme part du PIB)		1	21	19	13	12	16	11	15	9	12	14	
Transfers de fonds privés (comme taux aux exportations)		0.11	2.11	2.05	1.87	1.46	1.86	1.50	2.15	1.19	1.72	1.78	
Transfers de fonds officiels (millions d'USD)		81	329	351	161	118	77	77	89	139	111	125	
Investissements directs (millions d'USD)					65	89	97	42	45	51	143	204	
Transferts privés (comme taux d'officiels)		0.10	0.45	0.66	1.64	2.54	5.52	3.25	4.94	2.35	3.95	4.34	
Transferts privés (comme taux d'investissements directs)					4.06	3.37	4.38	5.95	9.78	6.41	3.07	2.66	
Déficit budgétaire/PIB (%)	-15	-43.7	-21.8	-16	-13.9	-12.1							

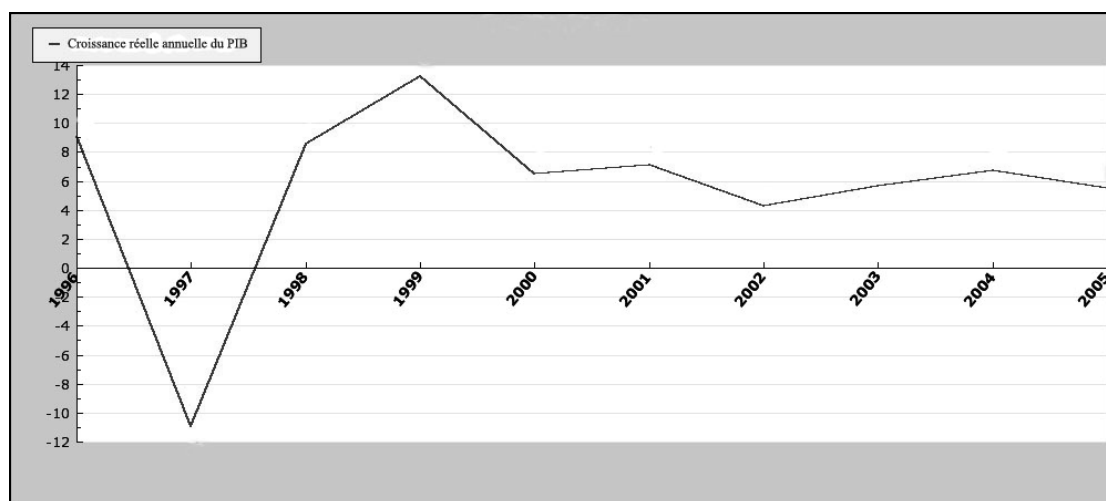
Source: Compilation de données citées par Ditter & Gedeshi, (2005, [données de FMI (1994)] et par Carletto et al. (2004), [données de FMI (2002) et Jarvis (1999)].

Tableau 5.4 : Nombre d'entreprises privées en activité à la fin de l'année 1994, par catégorie d'effectifs et secteur d'activité

Entreprises privées en activité, fin de 1994									
Secteur Effectifs	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Transports	Services	Total	Total (%)	
1	1.004	2.683	241	20.173	5.999	5.823	35.923	78,64	
2	125	524	146	3.324	989	1.048	6.156	13,48	
3 -4	73	383	103	909	105	470	2.043	4,47	
5 -9	40	211	137	256	18	167	829	1,81	
10- 19	31	107	114	66	12	60	390	0,85	
20-49	9	89	67	44	9	52	270	0,59	
50-99	11	20	14	6	6	11	68	0,15	
>100	4	41	14	3	4	6	72	0,16	
Total	1.297	4.058	836	24.781	7.142	7.637	45.679	100,00	

Source : Revue Statistika, n°8, 1995, cite par Ditter & Gedeshi, (2005).

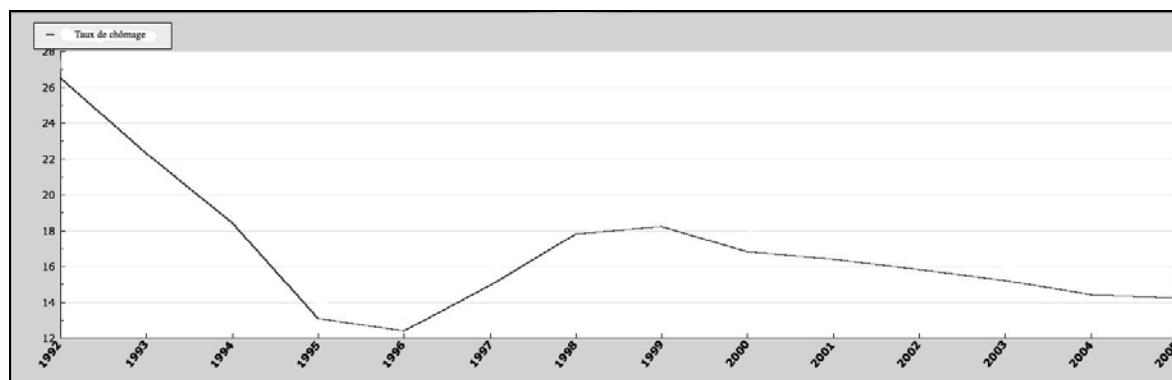
Graphique 5.5 : Croissance réelle annuelle du PIB*, Albanie 1996-2005



Source : Bank of Albania (2007), élaboration sur données statistiques de l'INSTAT.

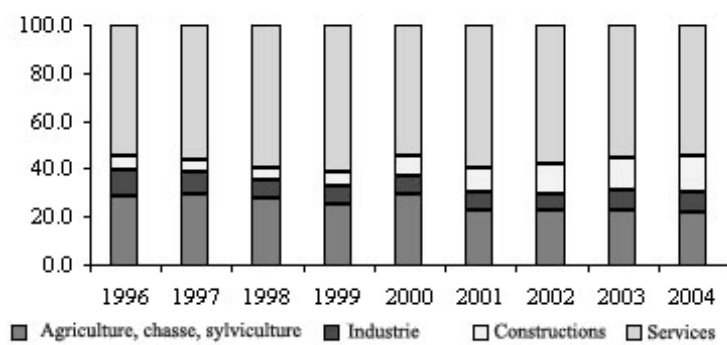
*Le PIB est mesuré en prix constants ; pour l'estimation de ces derniers, a été utilisée la moyenne annuelle de prix de l'année précédente.

Graphique 5.6 : Taux annuel de chômage, Albanie 1992-2005



Source : Bank of Albania (2007), élaboration sur données statistiques de l'INSTAT.

Graphique 5.7 : La structure du PIB (%) par secteurs principaux d'activité, Albanie 1996-2004



Source : INSTAT (2007).

CHAPITRE 6

Tableau 6.1 : Population en Albanie répartie selon la résidence en région urbaine/rurale (1989-2001)

Région de destination	Non migrants				Migrants*			
	Rural		Urbain		Rural		Urbain	
	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Berat	58.9	85875	41.1	59802	57.0	2428	43.0	1832
Diber	80.2	108780	19.8	26800	76.0	1278	24.0	404
Durrës	46.4	66118	53.6	76225	37.7	16898	62.3	27961
Elbasan	65.1	173425	34.9	93079	38.2	2585	61.8	4182
Fier	66.2	180963	33.8	92448	71.7	15298	28.3	6045
Gjirokastër	60.8	52831	39.2	34016	48.9	1314	51.1	1372
Korçë	63.0	129261	37.0	76060	53.4	3136	46.6	2738
Kukës	75.5	58372	24.5	18991	67.9	706	32.1	333
Lezhë	69.6	75634	30.4	33106	61.7	6597	38.3	4100
Shkodër	61.8	117913	38.2	72788	53.1	2025	46.9	1790
Tiranë	33.2	109543	66.8	220726	37.2	50748	62.8	85828
Vlorë	48.0	66437	52.0	71914	28.2	3710	71.8	9427
Total	58.3	1225152	41.7	875955	42.2	106723	57.8	146012

*Ils vivaient dans une région différente en 1989.

Source: Recensement 2001, INSTAT (2004b : 16).

Source: Recensements 1989 et 2001, INSTAT (2004b: 19). →

Tableau 6.2 : Migration interne nette pour quelques districts albanais (1989-2001)

Districts	Population en 1989	Migration nette	
		Nombre de personnes	en % de la population de 1989
Indicateur négatif			
1. Kukës	79421	-26965	-34.0
2. Tropoja	44779	-13617	-30.4
3. Dibra	99368	-30139	-30.3
4. Pukë	48969	-13617	-27.8
5. Skrapar	46503	-10576	-22.7
6. Mirditë	50447	-10703	-21.2
7. Gramsh	43565	-8931	-20.5
8. Tepelenë	49850	-8792	-17.6
9. Mat	76674	-13075	-17.1
10. Kolonjë	24781	-3946	-15.9
11. Përmet	39775	-6118	-15.4
12. Has	21881	-3168	-14.5
13. Librazhd	71982	-9069	-12.6
14. Bulqizë	50282	-4188	-8.3
15. Berat	136461	-12242	-9.0
Indicateur positif			
1. Tirana	368213	130819	35.5
2. Durrës	164484	37598	22.9
3. Lezhë	62001	5573	9.0
4. Kurbin	52806	3882	7.4
5. Saranda	63983	2802	4.4
6. Kuçovë	39937	1402	3.5
7. Lushnjë	134280	4709	3.5
8. Vlorë	176788	4478	2.5
9. Gjirokastër	66373	498	0.8

Tableau 6.3 : Envois de fonds des migrants albanais, en millions US\$

Année	Canaux formels	Canaux informels	Total	En % du PIB
1992	-	-	150.0	-
1993	-	-	274.8	22.3
1994	28.3	349.6	377.9	19.4
1995	59.5	325.1	384.6	15.5
1996	60.0	439.6	499.6	18.6
1997	83.6	183.3	266.9	11.6
1998	113.7	338.6	452.3	14.8
1999	89.1	279.0	368.1	10.0
2000	162.8	368.0	530.8	14.3
2001	243.9	371.0	614.9	15.2
2002	282.3	349.2	631.5	13.9
2003	310.3	467.8	778.1	11.4
2004	470.0	558.0	1028.0	13.7

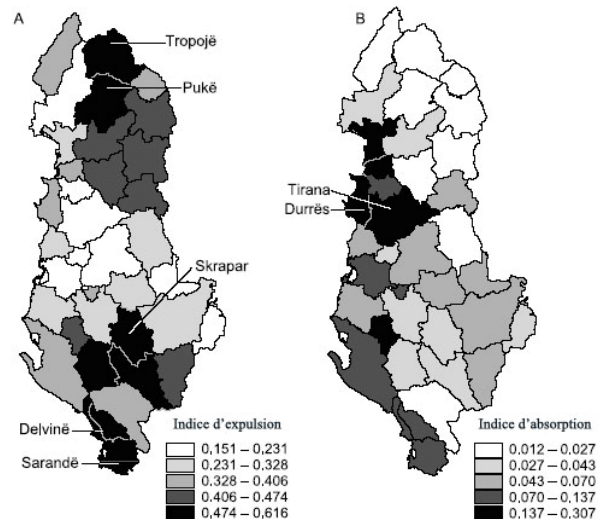
Source : Bank of Albania, 2005, et Karafolas, 2005 ; cités par De Zwager et al., 2005 : 21.

Tableau 6.4: Les transferts des travailleurs migrants en direction de l'Albanie (en millions US\$)

Transferts des migrants en direction de l'Albanie				
Année	Total des transferts	Part du PNB en %	Part en % des exportations en %	Total des transferts par habitant (\$)
1992	150		- -	47
1993	274	22.3	224.5	86.7
1994	377	19.4	267.4	118
1995	384	15.5	190.7	118.3
1996	499	18.6	237.3	152.1
1997	266	11.6	188.8	80.2
1998	452	14.8	219.0	134.8
1999	368	10	133.6	09.1
2000	530	14.3	205.4	170
2001	620	15.2	203.2	200

Source: Albanian Central Bank Report 2002 ; cité dans Ragaru et al. (2005 : 30).

Figure 6.3: Indice d'expulsion concernant la migration interne et internationale (A), et Indice d'absorption (B), 1989–2001.



* L'indice d'expulsion d'un district est la part de sa population de 1989 qui, en 2001, n'habite plus dans ce même district, étant prises en compte à la fois la migration interne et internationale.

** L'indice d'absorption est défini par la part de la population du district en 2001 qui n'y habitait pas en 1989.

Les indices d'expulsion et d'absorption de migration ont été calculés par Carletto et al. (2004) à partir des données censitaires de 1989 et de 2001.

Source: Zezza et al. (2005 : 183), élaboration sur données de Recensements de Population et d'Habitat, en Albanie, 1989 et 2001.

Reproduction de la *Figure 5.4: Taux de pauvreté par district, Albanie*



Source: Betti et al. (2003), cité à Zezza et al. (2005 : 185).

← Une comparaison de deux cartes à gauche dévoile une claire migration interne des extrêmes nord et sud du pays vers les districts côtiers et Tirana : cinq districts (Delvinë, Tropojë, Sarandë, Pukë et Skrapar) ont, en 2001, moins de la moitié de leur population de 1989. Tirana – suivi par quelques districts côtiers (en noir sur la carte B) – est le district principal « absorbeur » ; seulement 69% de

ses actuels résidents ont reporté qu'ils vivaient déjà en 1989 à Tirana (Zezza et al., 2005 : 183).

← ← Une comparaison de taux de pauvreté par district (centre) avec les cartes à gauche ne donne aucune image claire quant à la distinction des districts « absorbeurs » et/ou « expulseurs ».

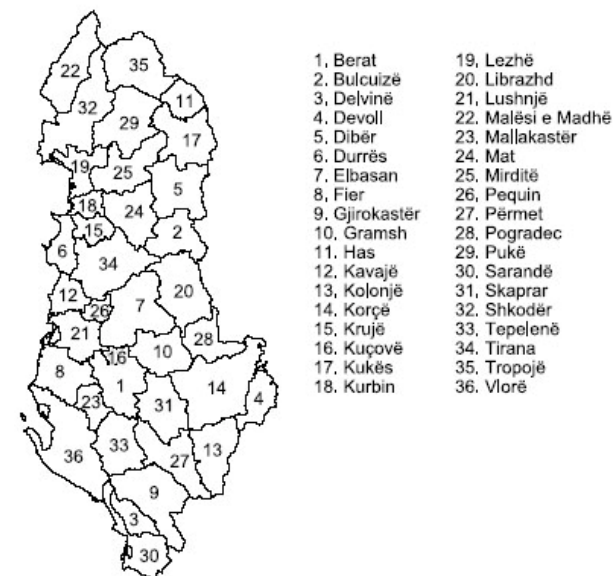
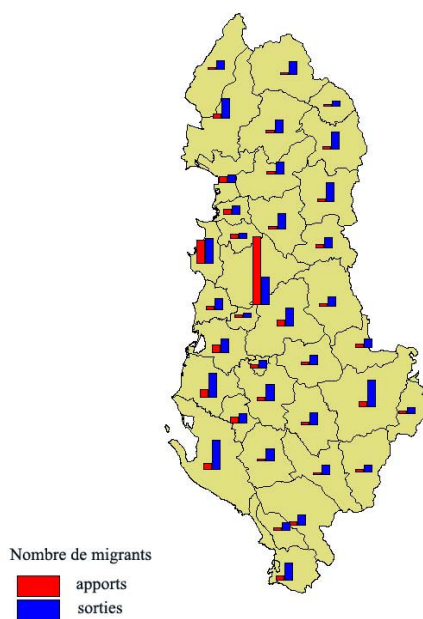


Figure 6.4a: Nombre absolu d'apports et de sorties par districts, Albanie 1989-2001



Source : Carletto et al. (2004 : 39), élaboration sur données de recensements de la population et de conditions du logement (Population and Housing Census), 1989 et 2001.

Figure 6.4b: Expulsion ; nombre absolu de migrants internes, Albanie 1989-2001

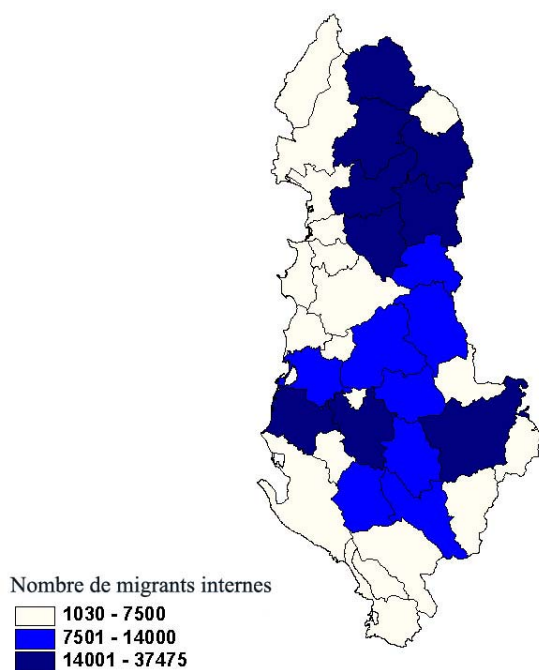
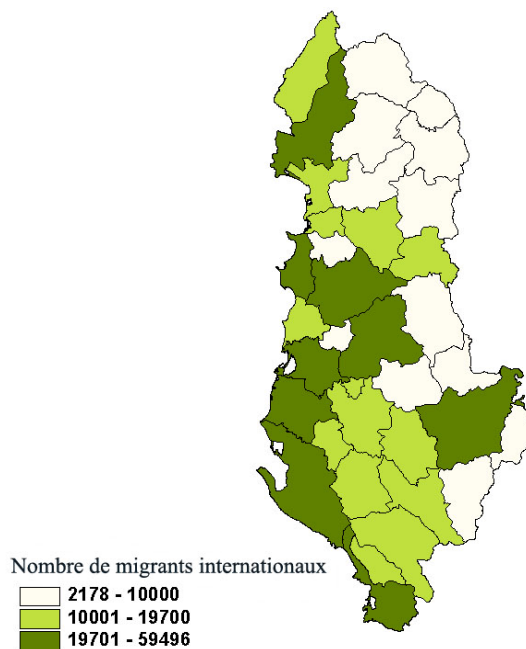
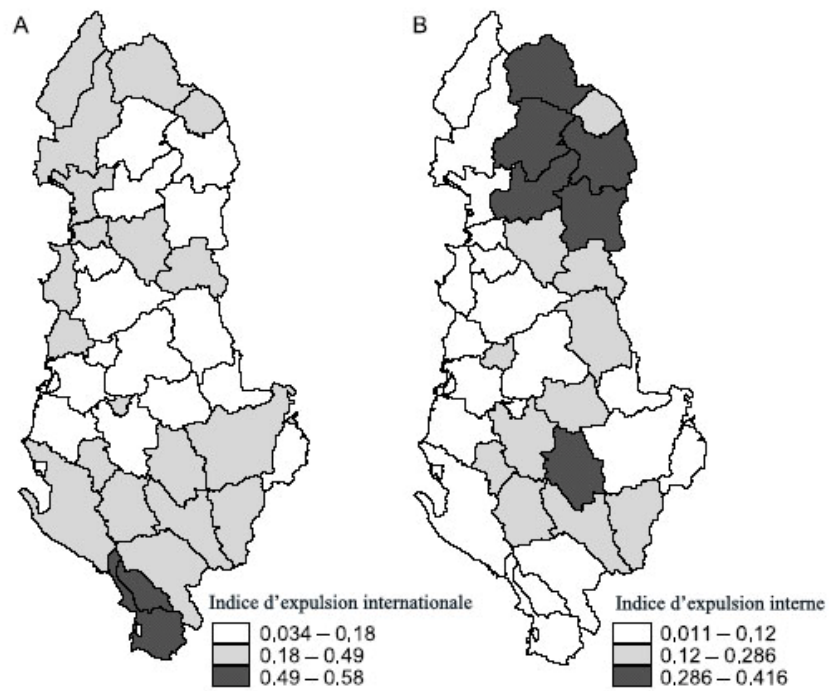


Figure 6.4c: Expulsion ; nombre absolu de migrants internationaux, Albanie 1989-2001



Source : Carletto et al. (2004 : 39), élaboration sur données de recensements de la population et de conditions du logement (Population and Housing Census), 1989 et 2001.

Figure 6.5 : Indice d'expulsion internationale (A) et indice d'expulsion interne (B)



Source: Zezza et al. (2005 : 186), élaboration sur données de Recensements de Population et d'Habitat, en Albanie, 1989 et 2001.

CHAPITRE 7

Tableau 7.1: Structure d'âge des Albanais par sexe en Grèce et en Italie, 2001 (%)

Structure d'âge des Albanais, Italie et Grèce						
Indicateurs	Grèce			Italie		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
% 0-14	21,3	19,1	24,5	23,8	21,9	26,2
% 15-64	76,3	79	72,3	73,6	75,8	70,8
% 65 +	2,4	1,9	3,1	2,6	2,4	3
% 0-19	30,6	28,8	33,2	31,1	29,7	33

Source: Bonifazi et al. (2005), élaboration sur données des derniers recensements (2001).

Tableau 7.2: Albanais résidents en Grèce et en Italie***, selon le sexe, la durée et la raison du séjour, 2001

Albanais en Grèce et en Italie*: sexe et durée et raison du séjour, 2001						
Durée du séjour***	Grèce			Italie**		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Depuis 1 an	8,30	8,20	8,50	8,50	6,50	11,10
1-5 ans	43,85	42,30	46,70	58,60	55,40	62,80
Plus de 5 ans	47,85	49,50	44,80	32,90	38,10	26,10
Total (%)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Total (v.a.)	240,80	154,80	85,90	153,90	87,50	66,30
Motif d'installation						
Travail	54,90	60,20	47,47	46,20	63,50	23,40
Famille	16,00	13,50	19,50	45,50	29,40	66,60
Autre motif	29,10	26,30	33,03	8,30	7,10	10,00
Total (%)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Total (v.a.)	438,00	257,10	180,90	153,90	87,50	66,30

* Quant à la durée du séjour, les groupes de population considérés (pour cette question) sont différents pour les deux recensements : pour la Grèce, les données concernent seulement les Albanais occupés ; en Italie, il s'agit de tous les Albanais nés à l'étranger, tout en étant possible que la date déclarée reflète plutôt le moment de la régularisation que la date effective d'arrivée dans le pays (étant donné que la question posée ne fait pas référence à la date d'arrivée dans le pays d'accueil, mais à celle d'établissement de la résidence habituelle), (Bonifazi *et al.*, 2005).

** Données relatives aux Albanais nés à l'étranger.

*** Pour la Grèce, données relatives seulement aux Albanais ayant déclaré comme motif d'immigration le travail.

Source : Pour la Grèce, élaboration sur données du recensement 2001 ; pour l'Italie, Bonifazi *et al.* (2005).

Tableau 7.3: Etrangers albanais par motif principal d'installation en Grèce lors du dernier recensement (2001)

Albanais par motif principal d'installation en Grèce															
	<i>Motif d'installation</i>														
	Total	Travail	%	Rapatriement	%	Réunification familiale	%	Etudes	%	Demande d'asyle	%	Refugié	%	Autre raison	%
Total	438.036	240.656	54,94	11.869	2,71	69.949	15,97	8.263	1,89	927	0,21	35	0,01	106.337	24,28
Hommes	257.149	154.791	60,20	6.082	2,37	34.680	13,49	4.332	1,68	477	0,19	20	0,01	56.767	22,08
Femmes	180.887	85.865	47,47	5.787	3,20	35.269	19,50	3.931	2,17	450	0,25	15	0,01	49.570	27,40

Source : *Elaboration sur données du recensement 2001.*

Tableau 7.4: Répartition par sexe, durée et raison du séjour des Albanais résidents en Italie lors du dernier recensement, 2001

Albanais en Italie nés à l'étranger: sexe, durée et raison du séjour, 2001 (% et valeurs absolues en milliers)				
<i>Motif d'installation</i>	<i>TOTAL (v.a.)</i>	<i>Durée du séjour</i>		
		<i>Depuis 1 an</i>	<i>1 – 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Hommes				
Travail	55,6	33,3	59,9	73,9
Famille	25,7	58,9	33,7	18,1
Etudes	1,2	1,6	1,4	1,1
Autres raisons	5,1	6,2	5,0	6,9
Total (%)		100,0	100,0	100,0
Total (v.a.)	87,5	5,7	48,5	33,3
Femmes				
Travail	15,5	10,6	20,9	34,5
Famille	44,2	83,4	69,9	51,8
Etudes	1,3	1,5	2,1	1,8
Autres raisons	5,3	4,5	7,1	11,9
Total (%)		100,0	100,0	100,0
Total (v.a.)	66,3	7,3	41,6	17,3

Source : *Bonifazi et al. (2005), élaboration sur données du recensement 2001.*

Tableau 7.5: Nombre d'enfants albanais scolarisés en Italie, de 1991-92 à 2001-02

Enfants albanais scolarisés en Italie, de 1991-92 à 2001-02			
<i>Type d'école</i>	<i>1991-92</i>	<i>1995-96</i>	<i>2001-02</i>
<i>Valeurs absolues</i>			
Maternelle	199	802	4659
Elémentaire	532	2235	15587
Intermédiaire	244	686	7735
Secondaire	52	418	4287
Total	1027	4141	32268
<i>% dans la population des élèves étrangers</i>			
Maternelle	3,6	7,7	12,7
Elémentaire	4,1	9,3	20,3
Intermédiaire	4,7	7,2	17,5
Secondaire	1,5	6,5	17,8
Total	3,8	8,2	17,8

Source: ISTAT (1998); Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca (2002) ; tableau cité à Bonifazi & Sabatino (2003).

Tableau 7.6: Nombre d'enfants étrangers et rapatriés scolarisés en Grèce (primaire et secondaire), pour les années scolaires 1995-2004

Enfants scolarisés en Grèce dans le primaire et le secondaire, 1995-2004				
Année scolaire	Nombre d'enfants étrangers et rapatriés scolarisés	% de la population scolaire totale	Nombre d'enfants grecs	Total
1995-96	47666	3,11	1484277	1531943
1996-97	54943	3,65	1450351	1505294
1997-98	67210	4,57	140405	1471260
1998-99	79737	5,57	1352144	1431881
1999-2000	86238		—	—
2001-2002	130114		—	—
2002-2003*	98241	6,7	1368043	1466284
2003-2004**	136799	8,9	1400268	1537067

Source: Compilation et calculs sur des données du Ministère de l'Éducation (2001: 18-19), cité à Fakiolas (2003:541) ; * données d'IPODE (Gotovos & Markou, 2004) ; ** données d'IPODE (Gotovos & Markou, 2004) citées à Papandreou (2005).

Tableau 7.7 : Elèves nationaux, étrangers et rapatriés dans le primaire (6 à 12 ans) et le secondaire (12 à 18 ans) de 1995 à 2000

Année scolaire	Nationaux (1)	%	Etrangers (2)	%	Rapatriés (3)	%	2+3	2+3 %	Total	%
Primaire (Dimotiko) (6 à 12 ans)										
1995/96	638409	94,8	7039	1,0	28 010	4,2	35049	5,2	673409	100
1996/97	623565	93,9	10513	1,6	29 779	4,5	40292	6,1	663827	100
1997/98	598183	92,5	17361	2,7	30 984	4,8	48345	7,5	646528	100
1998/99	590 446	91,3	28426	4,4	27 687	4,3	56113	8,7	646559	100
1999/00	543 769	89,3	45597	7,5	19 949	3,2	65546	10,7	609315*	100
Collège (Gymnasio) (12 à 15 ans)**										
1995/96	412 364	97,8	1 120	0,3	8 161	1,9	9281	2,2	421645	100
1996/97	396 194	97,3	1 521	0,35	9 177	2,35	10698	2,7	406892	100
1997/98	379 639	96,5	3 014	0,8	10 793	2,7	13807	3,5	393446	100
1998/99	362 372	95,3	5 761	1,5	11 976	3,2	17737	4,7	380109	100
1999/00									368560	100
2000/01							23179			
Ecoles Techniques Professionnelles (TEE)										
1995/96	156 420	99,2	115	0,1	1 151	0,7	1266	0,8	157686	100
1996/97	157 984	98,9	211	0,15	1 488	0,95	1699	1,1	159683	100
1997/98	158 311	98,6	337	0,2	1 984	1,2	2321	1,4	160542	100
1998/99	136 933	98,2	609	0,4	1 880	1,4	2489	1,8	139422	100
1999/00									109741	100
2000/01							4471	3,6	123835	100
Lycées										
1995/96	277 133	99,2	181	0,1	1889	0,7	2070	0,8	279203	100
1996/97	272 638	99,2	327	0,1	1927	0,7	2254	0,8	274892	100
1997/98	268007	99,0	527	0,2	2210	0,8	2737	1,0	270744	100
1998/99	262 393	98,7	955	0,4	2443	0,9	3398	1,3	265791	100
1999/00									251236	100
2000/01							4809			

Source : Kiprianos (2002 : 17), élaboration des données de Drettakis, 2000 et 2001, et de Stamelos, 2002.

* Nombre d'élèves dans les écoles publiques. Ceux des écoles privées sont 34160 et le total 643475. Pour les précédentes années, tant pour le primaire que le secondaire, les chiffres dans la dernière colonne (Total) recensent l'ensemble des écoles publiques et privées. Cela fausse légèrement les pourcentages des élèves étrangers et des rapatriés dans la mesure où n'y figurent que les élèves des écoles publiques.

** Le dimotiko (6 ans) et le gymnasio (3 ans) sont obligatoires.

Tableau 7.8: Répartition des élèves étrangers dans les établissements scolaires maternelles, primaires, collèges et lycées pour l'année 2002/2003

Répartition des élèves étrangers: maternelles, primaires, collèges et lycées, 2002/2003			
Niveau d'éducation/ Structure par niveau de chaque population (%)	Total des élèves	Total des élèves étrangers	% des étrangers sur l'ensemble des élèves
Ecoles maternelles	138.304	9.503	6,9
%	9,47	9,67	
Ecoles primaires	633.235	54.570	8,6
%	43,36	55,55	
Collèges	328.309	22.693	6,9
%	22,48	23,10	
Lycées & Lycées techniques	360.616	11.475	3,2
%	24,69	11,68	
Total	1.460.464	98.241	6,7

Source: Compilation sur des données de Gotovos & Markou (2004), citées par Skourtou et al. (2004).

Tableau 7.9: Elèves étrangers en Grèce, par pays de naissance (pays plus significatifs arithmétiquement), 2001

Elèves étrangers en Grèce par pays de naissance, 2001				
<i>Pays de naissance</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>
Albanie	36672	33208	69880	72.4
Grèce	5240	5052	10292	10.7
Bulgarie	1485	1388	2873	3.0
Géorgie	1113	1017	2130	2.2
Russie	1050	985	2035	2.1
Ukraine	686	802	1488	1.5
Roumanie	587	556	1143	1.2
Arménie	555	489	1044	1.1
Total	50228	46298	96526	100.0

Source: Gotovos & Markou (2004: 111), cité par Skourtou et al. (2004), Baldwin-Edwards & Kyriakou, 2004 : 23.

Tableau 7.10 : Répartition des élèves étrangers et rapatriés du primaire selon leur origine en 1999/2000

Pays de provenance	Etrangers (1)	Rapatriés (2)	Ensemble (1+2)
Albanie	37707	5295	43002
ex-URSS	3874	12585	16459
Pays de l'UE	2241	1245	3486
Amérique	274	648	922
Afrique	400	69	469
Asie	1096	33	1.129
Océanie	5	74	79
Total	45597	19949	65546

Source : Stamelos : 2002 ; cité par Kiprianos (2002).

Tableau 7.11 Elèves étrangers et rapatriés du primaire qui ont fréquenté des classes de soutien (1999-2000)

Type de classe de soutien	N des élèves	% de l'ensemble (65 546)
501 classes d'accueil	8 537	13%
700 environ classes de soutien	4 957	7,5%
Total	13 494	20,5%

Source : Stamelos : 2002 ; cité par Kiprianos (2002).

Tableau 7.12: Niveau d'instruction d'Albanais de plus de 20 ans, en Grèce et en Italie, 2001 (%)

Niveau d'instruction d'Albanais (>20 ans); Grèce et Italie, 2001 (%)									
Niveau d'instruction	Grèce				Popula tion totale	Italie			Popula tion totale
	ALBANAIS			Popula tion totale		ALBANAIS			
	Hommes	Femmes	Total			Hommes	Femmes	Total	
Niveau primaire et sans titre*	48	48	48	44	59,8	55,4	57,9	66,9	
Diplômés école secondaire sup.	47	46	47	39	32,7	35,1	33,7	25,9	
Licenciés (université)	5	6	5	17	7,5	9,6	8,4	7,5	

*Pour l'Italie sont incluses les personnes avec un diplôme d'école secondaire inférieure (8 ans).

Source: Bonifazi et al. (2005), élaboration sur données des recensements.

Tableau 7.13*: Albanais en Grèce par niveau d'éducation [déclaré par eux-mêmes] et taux moyens par niveau d'éducation pour l'ensemble de la population étrangère, 2001 (%)

Niveau d'éducation des Albanais en Grèce et moyenne de la population étrangère, 2001(%)		
<i>Niveau d'éducation</i>	<i>Albanie</i>	<i>Moyenne pour toutes les nationalités</i>
Etudes de 3ème cycle	0.1	0.6
1 ^{er} diplôme universitaire	5.0	9.3
Qualification post- secondaire	1.2	2.7
Education secondaire générale	23.4	26.3
Education secondaire professionnell e	2.5	3.0
Education obligatoire	19.8	16.8
Education primaire	24.8	21.9
École primaire (sans titre)	9.6	7.4
Lettré de base	2.6	2.8
Illétré	11.2	9.2

* Le **Tableau 7.13** et **Tableau 7.12** présentent un décalage à propos des taux d'instruction des Albanais aux divers niveaux de l'éducation. Les données employées dans les deux cas étant celles du recensement de 2001, les divergences doivent être dues à la « fusion » de certaines catégories, lesquelles manifestement ne sont pas les mêmes pour les deux tableaux. En effet, si l'on ajoute les taux d'Albanais correspondant aux catégories « illettré », « lettré de base », « école primaire sans titre », ainsi que « école primaire » du **Tableau 7.13**, on obtient le résultat 48,2% des Albanais qui semble correspondre à la catégorie « niveau primaire et sans titre » du **Tableau 7.12**.

Source: MMO (2007), sur données de recensement 2001.

Tableau 7.14: Répartition des effectifs albanais occupés en Grèce et en Italie selon le secteur d'activité économique au dernier recensement, 2001 (%)

Répartition des occupés albanais en Grèce et en Italie selon le secteur d'activité économique au dernier recensement, 2001 (%)								
secteur d'activité économique	Grèce				Italie			
	ALBANAIS			Population totale	ALBANAIS			Population totale
	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total	
Agriculture-élevage	23	15	21	14	9,9	7,1	9,3	5,5
Industrie	11	9	11	11	35,9	30,8	34,8	25,4
Construction	42	1	32	9	33,2	1,7	26,4	8,1
Tourisme, commerces, restauration	12	19	14	6	4,4	12,8	6,2	4,5
Services domestiques					1,3	18,3	5	1,3
Autres services	6	52	17	45	15,3	29,3	18,3	55,2
Autres	6	4	5	15				

Source: Bonifazi et al. (2005), élaboration sur données des recensements.

Tableau 7.15: Répartition des effectifs étrangers à Athènes et à Thessalonique. Population résidente et population occupée en Grèce, 2001*

Répartition des étrangers (par grand ensemble géographique/ nationalités plus significatives) à Athènes et à Thessalonique. Population résidente et population occupée en Grèce, 2001*														
Population résidente étrangère par nationalité et par grand ensemble géographique								Population étrangère occupée en Grèce par nationalité et par grand ensemble géographique						
Nationalité/ Ensembles géographi-ques	Population étrangère (recense-ment 2001)	Attique exempté)		(Pirée) Département d'Athènes		Département de Thessalonique		Grèce (Nombre absolu)	Attique (Pirée exempté)		Département d'Athènes		Département de Thessalonique	
		Nombre absolu	% de la popula-tion total du groupe en Grèce	Nombre absolu	% de la population total du groupe en Grèce	Nombre absolu	% de la population total du groupe en Grèce		Nombre absolu	% de la population total du groupe en Grèce	Nombre absolu	% de la population total du groupe en Grèce	Nombre absolu	% de la population total du groupe en Grèce
Etrangers	761813	329191	43,21	274882	36,08	66941	8,79	391674	171492	43,78	142934	36,49	31989	8,17
Est-Européen (pays plus significatifs)	569733	226757	39,80	185625	32,58	54154	9,51	302683	119501	39,48	97913	32,35	27523	9,09
Balkans	495134	198885	40,17	161213	32,56	35265	7,12	264256	103139	39,03	83228	31,50	18651	7,06
Albanie	438036	181311	41,39	145544	33,23	31611	7,22	226301	90709	40,08	72048	31,84	16513	7,30
Bulgarie	35104	9502	27,07	8698	24,78	2931	8,35	23147	6877	29,71	6350	27,43	1751	7,56
Roumanie	21994	8072	36,70	6971	31,70	723	3,29	14808	5553	37,50	4830	32,62	387	2,61
Autres Est- Européen et ex- URSS	74599	27872	37,36	24412	32,72	18889	25,32	38427	16362	42,58	14685	38,22	8872	23,09
Fed. Russe	17535	5847	33,34	4280	24,41	4612	26,30	7855	2777	35,35	2105	26,80	1958	24,93
Ukraine	13616	7367	54,11	6663	48,94	657	45,76	8356	5040	60,32	4610	55,17	294	3,52
Georgie	22875	3040	13,29	2768	12,10	10467	38,26	11181	1903	17,02	1777	15,89	5024	44,93
Arménie	7742	1733	22,38	1502	19,40	2962	4,83	3702	871	23,53	772	20,85	1497	40,44
Pologne	12831	9885	77,04	9199	71,69	191	1,49	7333	5771	78,70	5421	73,93	99	1,35
Asie-Afrique plus significatifs)	47089	33428	70,99	28195	59,88	916	1,95	30202	20475	67,79	16643	55,11	440	1,46
Turquie	7881	6244	79,23	5657	71,78	584	7,41	2469	1855	75,13	1679	68,00	207	8,38
Pakistan	11130	8039	72,23	5868	52,72	15	0,13	9238	6642	71,90	4820	52,18	11	0,12
Egypte	7448	5258	70,60	4789	64,30	94	1,26	4823	3206	66,47	2896	60,05	71	1,47
Inde	7216	2489	34,49	921	12,76	32	0,44	6062	1959	32,32	697	11,50	17	0,28
Irak	6936	5717	82,43	5569	80,29	24	0,35	2662	2406	90,38	2361	88,69	11	0,41
Philippines	6478	5681	87,70	5391	83,22	167	2,58	4948	4407	89,07	4190	84,68	123	2,49

* Les pays de l'UE de 15, de Chypre, d'Australie et des Etats-Unis, ainsi que ceux dont le nombre des ressortissants en Grèce est insignifiant hors de propos pour cette recherche ont été exceptés.

Source : Compilation des données censitaires de 2001 (ESYE, 2001).

Tableau 7.16: Division administrative de la Grèce ; régions et départements (nomes)

Régions	Départements (nomes)
Grèce centrale (Stéréá Ellada)	VIOTIA
Grèce centrale (Stéréá Ellada)	EVIA
Grèce centrale (Stéréá Ellada)	EYRYTANIA
Grèce centrale (Stéréá Ellada)	FTHIOTIDA
Grèce centrale (Stéréá Ellada)	FOKIDA
Péloponnèse	ARGOLIDA
Péloponnèse	ARKADIA
Péloponnèse	KORINTHIA
Péloponnèse	LAKONIA
Péloponnèse	MESSINIA
Grèce occidentale	AITOLOAKARNANIA
Grèce occidentale	AHAIA
Grèce occidentale	ILIA
Iles ioniennes	ZAKYNTHOS
Iles ioniennes	KERKYRA
Iles ioniennes	KEFALLINIA
Iles ioniennes	LEYKADA
Epire	ARTA
Epire	THESPROTIA
Epire	IOANNINA
Epire	PREVEZA
Thessalie	KARDITSA
Thessalie	LARISA
Thessalie	MAGNESIA
Thessalie	TRIKALA
Macédoine occidentale	GREVENA
Macédoine occidentale	KASTORIA
Macédoine occidentale	KOZANI
Macédoine occidentale	FLORINA

... suite

Régions	Départements (nomes)
Macédoine orientale et Thrace	KAVALA
Macédoine orientale et Thrace	DRAMA
Macédoine orientale et Thrace	EVROS
Macédoine orientale et Thrace	XANTHI
Macédoine orientale et Thrace	RODOPI
Macédoine centrale	IMATHIA
Macédoine centrale	THESSALONIKI
Macédoine centrale	KILKIS
Macédoine centrale	PELLA
Macédoine centrale	PIERIA
Macédoine centrale	SERRES
Macédoine centrale	HALKIDIKI
Agion Oros/ Mont Athos	AGION OROS (ATHOS)
Egée sud	DODEKANISA
Egée sud	KYKLADES
Egée nord	LESVOS
Egée nord	SAMOS
Egée nord	CHIOS
Crète	HRAKLION
Crète	LASITHI
Crète	RETHYMNO
Crète	HANIA
Attique	ATHINA
Attique	ANATOLIKI ATTIKI
Attique	DYTIKI ATTIKI
Attique	PEIRAIAS

CHAPITRE 8

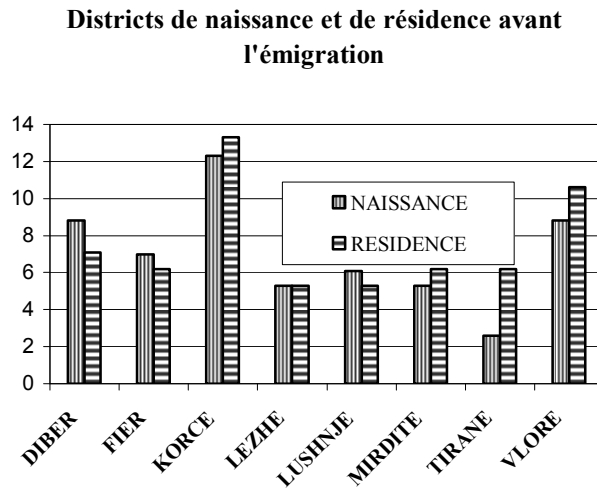
Tableau 8.1 Liste d'associations de migrants albanais en Grèce

NOM	TYPE & ACTION
Associations albanaises à Thessalonique*	
Association des Albanais de Thessalonique	Organisation de migrants (fondée en 1998): mise en réseau, information, événements sociaux et culturels, (auparavant : cours d'albanais aux enfants de migrants)
Association gréco-albanaise « Progrès »	Association communautaire: incitant le contact, ainsi que les événements culturels et sociaux
Club d'écrivains immigrés d'Albanie « Drita »]	Branche locale d'une organisation culturelle albanaise
Maison Epirote (comprenant: l'Union de Vlachophones, Chrétiens de Vlorë, l'Union de Himara-Dhermi, l'Union pour l'amitié « Thessalonique – Korçë »)	Fédération d'organisations communautaires (fondée en 1940): initialement pour de propos d'enregistrement des effectifs, puis pour information (emplois, logements, questions juridiques) ; un espace pour la rencontre/ les activités des associations, événements culturels et sociaux
Association des Grecs de Sarandë, Gjirokastër et Delvinë	Association communautaire: (fondée en 1998), événements culturels et sociaux, campagnes pour les droits de citoyenneté
D'autres associations des Albanais Gres ethniques et Valaques	Associations communautaires
Plusieurs cafés et tavernes (dans toute Thessalonique)	Points de rencontre, socialisation
Association d'Albanais « Mère Thérèse »	
Associations albanaises à Athènes	
Communauté albanaise d'Athènes	
Le « café » culturel de migrants albanais	
Association des Albanais « Lushnjë »	
Association des migrants albanais « Velazerimi »	
Association d'Albanais d'Athènes	
Ligue d'amitié gréco-albanaise « Socrate »	
Forum de migrants albanais en Grèce	
Club d'écrivains immigrés d'Albanie « Drita »]	Organisation culturelle albanaise
Associations albanaises (localisation inconnue)	
Association culturelle d'Albanais « Aigle »	

*Le tableau concernant les Associations d'Albanais à Thessalonique appuie en grande partie à Hatziprokopiou (2005 : 202).

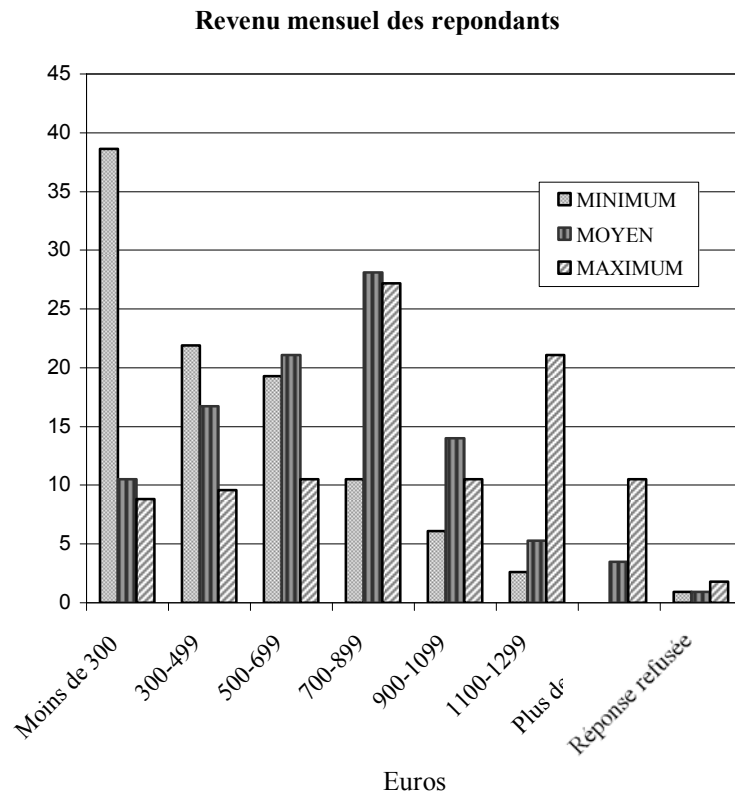
Source : élaboration sur données du site <http://www.migrantsingreece.org> et de Hatziprokopiou (2005 : 202).

Graphique 8.1: Districts principaux de naissance et districts principaux de résidence avant l'émigration



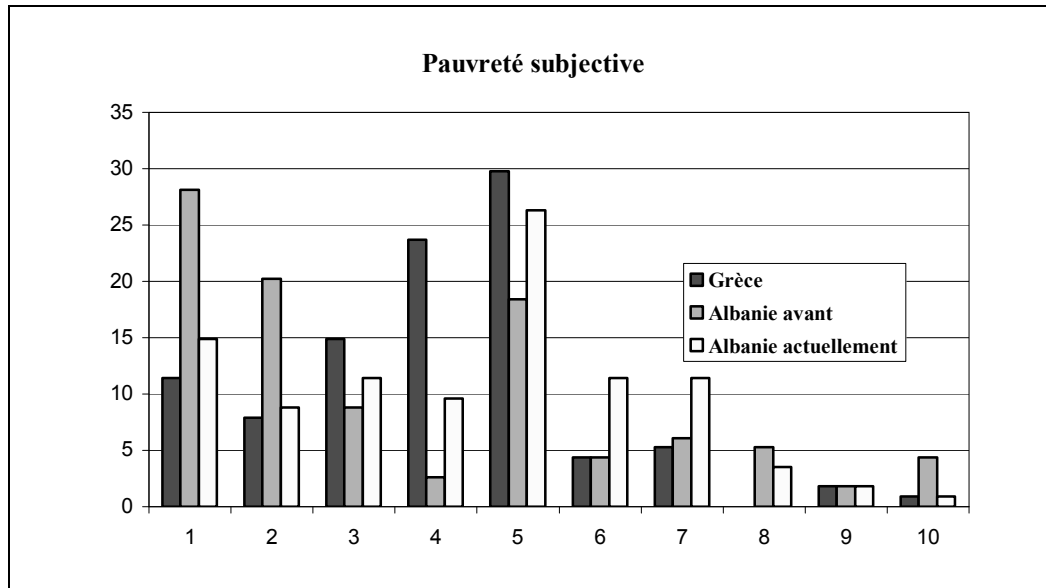
Source: Kotzamanis, 2006a: 3.

Graphique 8.2: Revenu mensuel des répondants, 2005 (minimum - moyen - maximum)



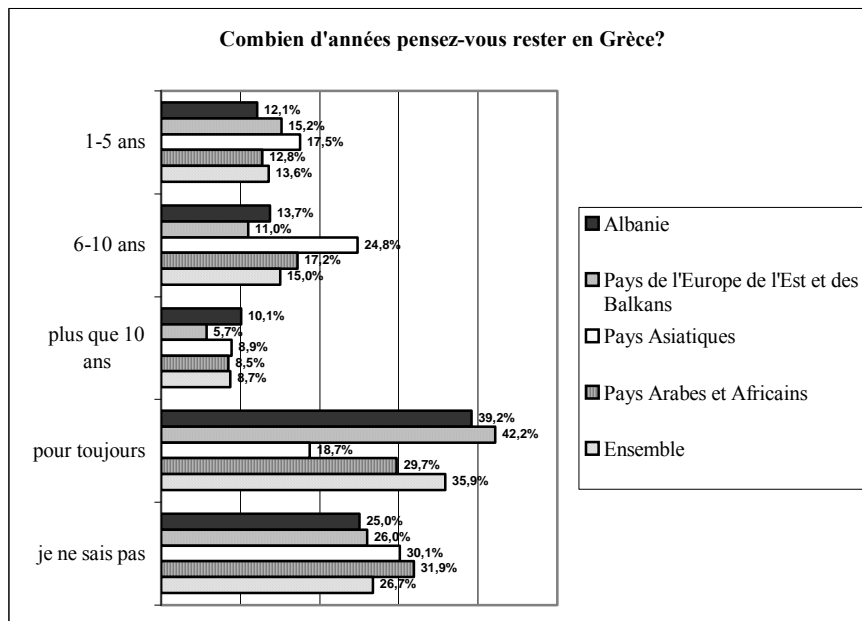
Source: Kotzamanis, 2006a: 9.

Graphique 8.3: Pauvreté subjective



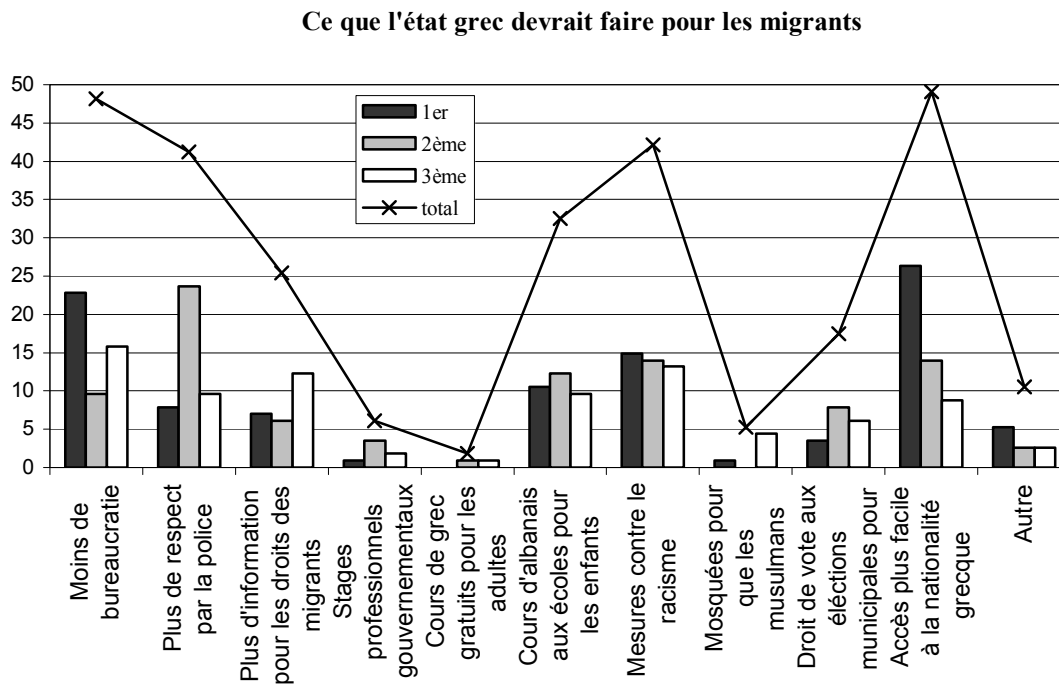
Source: Kotzamanis, 2006a: 5.

Graphique 8.5 : Installation permanente en Grèce ou retour en Albanie, Athènes, 2002



Source : Karaïskaki, 2003.

Graphique 8.6: Qu'est ce qu'attendez-vous de l'Etat grec qui pourrait améliorer les conditions de vie des migrants ?



**Partie III : L'accueil du phénomène migratoire
albanais en Grèce. Stratégies d'adaptation des migrants
albanais**

CHAPITRE 9

Quelques traits saillants de l'identité grecque

Nous ne proposons pas ici une étude qui se voudrait exhaustive, ce qui sort du cadre de ce travail – le sujet mériterait une thèse à lui tout seul. Nous détaillons simplement les traits les plus marquants de l'identité nationale grecque.

Diasporas grecques, urbanisation et essor d'une petite-bourgeoise urbaine contreproductive

La particularité de l'organisation sociétale grecque se trouve dans le fait que d'une société parfaitement rurale, au lendemain de la révolution nationale en 1821 contre les Turcs ottomans, émerge – suite à des processus très pénibles – une société bourgeoise au niveau économique, politique et idéologique. Le facteur essentiel dans la configuration de la société grecque moderne et de l'idéologie qui l'accompagne est l'activité de l'« Hellénisme », qui se trouve en dehors du territoire national grec et ses relations stables et étroites avec le Royaume indépendant de la Grèce. Cette incontestable caractéristique de l'évolution de l'économie et de la société grecque constitue en effet une des principales particularités de l'histoire grecque moderne, explique une série de phénomènes qui trouvent ici leurs origines, et détermine ainsi le caractère spécifique des « formations sociales »³¹⁰ grecques (Svoronos, 1982 : 8).

Le rythme lent d'industrialisation n'empêche pas ainsi une procédure relativement rapide de formation de grands centres urbains. En général, le retard du déploiement des forces productives n'a pas gêné l'apparition et l'extension dans les villes d'une petite classe urbaine quantitativement considérable. Cette population urbaine grecque, cependant, ne présente aucun rapport ni avec les villes qui ont été créées dans les grands pays européens pendant le 19^{ème} siècle ni avec les ensembles hydrocéphales des métropoles, qui – clochardisés et marginalisés – caractérisent habituellement la procédure de formation des grands centres urbains des pays « périphériques » au 19^{ème} et principalement au 20^{ème} siècle.

Même si la Grèce est restée pour longtemps un pays où le développement des forces productives achoppait sur des obstacles structurels, elle présentait simultanément l'image d'une société dans un processus de concentration urbaine accélérée, avec des centres urbains dominés par une petite-bourgeoise nombreuse, concentrée principalement dans la périphérie de la capitale et, presque dans son ensemble, contre-productive. Athènes n'a jamais été ni un centre commercial puissant ni même industriel ni, d'ailleurs, un lieu de concentration d'un revenu foncier important, produit de la campagne environnante. Son rôle s'est limité à sa seule fonction administrative et civilisatrice, alors que sa vitesse de croissance ne pouvait être justifiée par la croissance du reste du pays, dont les activités productives étaient absentes à un tel degré qu'elles pouvaient offrir à Athènes l'indispensable arrière-pays économique.

³¹⁰ En suivant la terminologie marxiste Nikos Svoronos (1982), Constantinos Tsoukalas (1982) et Nikos Mouzelis (1978) emploient le terme « formation sociale » pour désigner la société grecque.

Se pose, donc, ici, la question de l'origine de ces biens, dont la circulation a permis l'essor de cette classe petite-bourgeoise – une surabondance d'avocats, de commerçants, d'employés et d'intellectuels, qui ne se regroupaient ni autour d'un noyau de grands propriétaires fonciers ni autour d'une classe bourgeoise en voie de développement. Ainsi, bien qu'il n'existe presque pas de classe sociale qui tire les profits du surtravail par l'exploitation directe du surtravail local, l'on distingue, cependant, clairement, au niveau de la répartition sociale du travail dans les centres urbains, certains phénomènes typiques de la croissance capitaliste. Le financement de telles couches s'appuie, en règle générale, sur la circulation d'un capital déjà accumulé – circulation produite et reproduite au travers des mécanismes domiciliés d'exploitation et d'accumulation. Or, il n'est pas possible de détecter ces mécanismes à l'intérieur de la formation sociale grecque moderne, qui était à 95% rurale et illettrée (Tsoukalas, 1982 : 16-17).

Les causes de la formulation « difforme » du pays sont fondamentalement exogènes et sont dérivées du 19^{ème} siècle (Tsoukalas, 1982 : 18-19). Il ne faut pas oublier que la diaspora grecque a précédé l'Etat-nation (qui apparaît en 1830), a œuvré pour la « renaissance » nationale (Bruneau, 2001 : 9) et a participé largement et multilatéralement à la vie du royaume indépendant. La nationalité commune entre les Grecs de la Grèce et de ceux de l'étranger n'a jamais été contestée, et c'est sur elle qu'une communauté réelle, idéologique comme économique, s'est affermie (Tsoukalas, *op.cit.*).

Ces Grecs de l'étranger ont joué un rôle très important dans le processus d'extension du capitalisme mondial et dans l'ouverture à celui-ci de la région entière de la Méditerranée orientale. En effet, une large classe urbaine compradore a été formée dans la région de la Méditerranée. En bénéficiant des conditions inégales d'échanges entre le centre (capitaliste) et la périphérie, elle avait pour caractéristique d'exercer ses activités principalement en dehors des limites de la formation sociale grecque, dont elle se considérait pourtant la compatriote³¹¹.

Le rôle principal des communautés compradores grecques de l'étranger était un rôle d'assistant direct du grand capital européen dans les pays que ces minorités avaient « colonisés », exactement avec cet objectif, par l'exploitation directe des populations indigènes rurales et illettrées. Ainsi, la croissance immodérée de larges couches non productives en Grèce, qui ont dominé sa population urbaine, a été – de manière exogène – fondée sur et financée par ces communautés de l'étranger. Mais ces changements ont influencé aussi le monde rural. D'un côté, de grandes fractions de la population rurale abandonnaient leurs villages pour les communautés grecques de l'étranger, en les approvisionnant ainsi en matière vivante. Cela assurait non seulement leur reproduction étendue, mais aussi le renouvellement continu de la cohésion idéologique entre la Grèce et les Grecs de la diaspora, car

³¹¹ C'est pour ceci que Constantinos Tsoukalas fait un parallélisme entre cette classe urbaine compradore et les colons européens, qui en quittant le centre - métropole se sont installés dans des pays directement colonisés. Or, alors que les colons provenaient directement des pays du centre capitaliste (Europe occidentale) et contrôlaient donc les termes de la souveraineté politique qui scellaient leur souveraineté économique, les Grecs faisaient partie d'une formation sociale qui se trouvait elle-même dépendante du capitalisme du « centre ». Par conséquent, ils ne contrôlaient nullement les mécanismes de la souveraineté politico-économique totale. C. Tsoukalas postule ainsi, à raison, que cette petite proportion de bourgeois a pu « coloniser son propre pays » (Tsoukalas, 1982 : 21).

émigrer ne signifiait pas un desserrement des liens familiaux, mais bien plutôt l'inverse. D'un autre côté, le courant continu de remises de fonds vers la Grèce entraînait une relative diminution de la densité de la population rurale dans la province grecque et contribuait au renforcement du revenu rural. Il a ainsi constitué un des plus importants facteurs de maintien de la classe des petits agriculteurs, qui ont ainsi pu faire face à la commercialisation de l'agriculture.

Il s'ensuit que les relations de la Grèce avec le capitalisme mondial présentent certaines caractéristiques mixtes : d'un côté, tous les caractéristiques habituelles des pays de la « périphérie » ; d'un autre, dans les relations spéciales que la Grèce développait avec la classe urbaine compradore de la région méditerranéenne, on constate certains phénomènes qui caractérisent les métropoles capitalistes (Tsoukalas, 1982 : 16-23).

Education formelle et immigration comme canal ascensionnel de la famille paysanne

Ces relations spéciales de la Grèce et de la classe urbaine compradore de la région méditerranéenne ne sont pas étrangères à l'embourgeoisement des micro-propriétaires agricoles des campagnes grecques via l'immigration vers les communautés compradores grecques de l'étranger. En effet, on a constaté un passage massif de la paysannerie à la classe petite-bourgeoise urbaine, c'est-à-dire une mobilité qui n'est pas seulement « horizontale » mais aussi « verticale ». Comme l'a très justement observé Nikos Poulantzas (1974 : 267-268), un des aspects les plus intéressants de la classe petite-bourgeoise est ce qu'il nomme le mythe ou l'aspect idéologique de la « passerelle », qui s'exprime par l'angoisse d'une prolétarianisation et l'attirance vers la bourgeoisie. Ceci était, d'ailleurs, dans le cas grec, suivi d'une mobilité sociale réellement intense qui caractérisait ces couches de petits propriétaires, qui présentaient un indice de mobilité sociale particulièrement élevé par rapport à la situation des petits-agriculteurs d'autres pays.

Dans la transition du travail manuel à une catégorie sociale qui exige un seuil minimal d'éducation formelle, le rôle important des mécanismes scolaires est évident (Svoronos, 1982 : 9). Plus encore, ce sont ces mécanismes qui assurent le travail idéologique du passage d'une classe à une autre (Tsoukalas, 1982 : 25).

Cependant, ce qui caractérisait le mouvement migratoire grec est le fait que la planification ascensionnelle, qui active l'exode rural, ne venait pas directement de l'immigré lui-même, mais indirectement, à travers la planification de l'immigration des enfants de sexe masculin. La procédure de la promotion sociale passait ainsi par la création d'une série de conditions, de sorte qu'un ou plusieurs fils de l'agriculteur, avec leur émigration aux grandes villes et à l'étranger, avec leurs études formelles (ou même avec les deux ensemble), parvenaient à dépasser leur situation de classe. De cette façon, le « sujet » économiquement et socialement indépendant se substitue à l'unité familiale qui agit non seulement au sein de la large reproduction des structures qui existent déjà, mais programme aussi elle-même les impulsions ascendantes déjà à l'œuvre : la famille entière prenait la décision de financer les études de son enfant. De cette manière les dépenses pour l'éducation des enfants, même si elles étaient élevées, étaient encouragées et s'institutionnalisèrent, puisque la famille était très intéressée à « investir » de l'argent pour qu'un seul de ses membres étudie. Ainsi, le programme familial, qui envoyait un ou plusieurs enfants dans l'éducation secondaire ou même tertiaire, devenait, via ce système, une « affaire » qui concernait l'ensemble de la

famille. Le rayonnement de l'enfant lettré influait, d'ailleurs, sur la place sociale de toute la famille. Les enfants qui partaient étaient les véhicules de la mobilité sociale ascendante de toute l'unité (Tsoukalas, 1982 : 132-133).

Pouvoir de l'Etat, genèse du clientélisme et absence de société des citoyens

En particulier dans la région d'Athènes, on a affaire à un cas typique de *sururbanisation*, c'est-à-dire un niveau de concentration urbaine supérieur à celui qu'on attendrait normalement, étant donné le niveau d'industrialisation du pays (Castells, 1972 : 60). En effet, au 19^{ème} siècle, les secteurs productifs de l'économie tiennent une place exceptionnellement basse dans l'occupation de la population active du pays entier, mais surtout de la population d'Athènes. Si l'on regarde la composition intérieure du secteur tertiaire, on constate que les couches qui étaient numériquement les plus importantes appartenaient principalement à la classe petite-bourgeoise, qui était relativement compacte : grands pourcentages de professionnels libres, de fonctionnaires et de rentiers. Il est donc certain que dans l'espace urbain grec, et principalement à la capitale, prédominaient les classes moyennes (Tsoukalas, 1982 : 203).

Il faut que l'on précise que l'attraction qu'exerçait la capitale sur les habitants de la campagne était liée au fonctionnariat public, qui, en dépit du bas niveau des salaires, attirait une grande part des habitants de la campagne qui arrivaient à la capitale pour échapper aux travaux agricoles. Il s'agit d'une fonction patronale de l'Etat : « *un peuple entier paraissait agir avec l'idée que, puisque seul l'Etat disposait du 'liquide', on devait profiter de cet argent en travaillant comme son employé salarié* » (Tsoukalas, 1982 : 212). L'accès au fonctionnariat public de l'enfant issu d'une famille paysanne – lettré, entre autres, pour poursuivre ce but – entraînait non seulement l'ascendance sociale de la famille entière, mais aussi, comme on l'a vu, un revenu supplémentaire pour l'unité familiale et par-là même la survie de la petite propriété agricole.

La manière dont on engageait les employés multipliait, par ailleurs, le nombre des individus qui dépendaient directement de l'Etat : tout changement gouvernemental chassait les fonctionnaires de leur place pour qu'ils soient remplacés par les « nôtres » de la nouvelle configuration gouvernementale. Ainsi, à chaque employé actif correspondait au moins un chômeur qui convoitait cette place. Ces masses de candidats permanents pour tous les degrés des services publics constituaient les appuis du système de clientèle (Tsoukalas, 1982 : 212-213).

Mais plus généralement, au début du 19^{ème} siècle, soit de la constitution de l'Etat grec indépendant, diverses causes ont provoqué la croissance spectaculaire du pouvoir de l'Etat et des institutions étatiques, à une époque où – comme on l'a vu – la classe urbaine locale était insignifiante et les forces productives se trouvaient sous forme rudimentaire. Contrairement à ce qui s'est passé dans l'Angleterre du 18^{ème} siècle, la classe urbaine locale grecque était très subordonnée à l'Etat pour sa fixation et sa croissance (Mouzelis, 1978 : 295). Ainsi, l'axe fonctionnel de la formation sociale grecque n'était pas la société urbaine (la société civile – société des citoyens), comme le voudrait la théorie libérale, mais l'Etat. Constantinos Vergopoulos (1975) observe que dès le milieu du 19^{ème} siècle rien n'était possible en Grèce sans passer nécessairement et d'abord par le biais de l'Etat. Le mécanisme de l'Etat « *était, comme dirait Antonio Gramsci, l'appareil social par excellence* » (Vergopoulos, 1975 : 15).

Le rôle fondamental de l'Etat grec moderne – qui reste actuellement tout aussi puissant – avait pour conséquence que la répartition des valeurs n'était pas monopolisée par de règles « rationnelles » de marché. Des

formes anciennes et plus récentes de solidarité familiale et parentale sont restées simultanément puissantes tant dans les petites communautés qu'à l'échelle du pays. En effet, au travers des réseaux de clientèle, de nouvelles formes de relations sociales de réciprocité personnelle ont été créées au sein d'un système intégral, où la répartition des valeurs continuait être identique – à un degré considérable – à la structure du pouvoir politique.

Dans ce contexte, les stratégies socioéconomiques individuelles ont essentiellement pris des formes mixtes : le projet de l'individu a été – une fois pour toutes – rationnellement élaboré afin d'obtenir de l'influence et du pouvoir dans le système politique. En même temps, la survie d'anciens types de solidarité, de réciprocité personnelle et de devoir restaient beaucoup plus contraignants que les obligations conventionnelles. Par conséquent, les différences entre les codes « économiques », « politiques » et « personnels » de conduite, en Occident clairement cristallisées, n'ont jamais été, en Grèce, déterminées de manière stable et ferme. Le devoir de l'individu était rarement considéré comme dérivant d'un code d'éthique abstrait et intériorisé et la responsabilité était fonction non pas tant de l'échelle des valeurs conventionnelles, mais plutôt des liens sociaux de réciprocité personnelle inaliénables.

Ainsi, d'un côté, des notions telles que société civile, vie privée, droits inaliénables n'avaient presque aucun sens, et, d'un autre, des idées comme l'honnêteté, la responsabilité, la vertu et la discipline étaient quasi privées de la haute valeur morale qu'elles revêtaient en Occident.

La guerre civile des années 50 est venue écraser la confiance fragile dans le projet collectif comme réponse aux problèmes sociaux d'alors et a déstructuré plus encore la rudimentaire société de citoyens. Dans ce contexte, l'Etat-nation grec constituait une unité dont on pouvait subir la puissance, que l'on pouvait tenter de tromper, flatter, exploiter – mais que personne ne pouvait prendre au sérieux. La qualité de citoyen et la participation aux affaires publiques ou la responsabilité étaient considérées généralement comme des mots frivoles qui fonctionnaient comme un rideau de fumée pour cacher le véritable exercice du pouvoir.

Au cours des années qui ont suivi, les conditions sociopolitiques et les idéologies en vigueur n'ont guère contribué aux cristallisations sociales collectives. Ni l'anticommunisme hystérique qui a fleuri dans un climat d'oppression politique sévère (après la guerre civile des années 50) ni les bondieuseries ethnocentriques du régime militaire des colonels (1967-1974) n'étaient susceptibles de convaincre la majorité des Grecs de l'importance de la notion du citoyen, en tant que droit, valeur ou engagement. Même après le retour de la démocratie, en 1974, l'omniprésente teinte populiste du discours politique n'a certainement pas soutenu la consolidation d'un esprit politique œcuménique (Tsoukalas, 1993 : 18-22).

Il faut ajouter qu'une des caractéristiques les plus visibles de la pratique politique et culturelle dans la formation sociale grecque est le degré démesurément formaliste, procédurier que prennent les conflits et les discussions. Cette spécificité déplace l'attention des masses des problèmes « essentiels » (comme par exemple des problèmes ayant une relation avec les concurrences basiques de classe et le conflit des idées) et les tourne vers des questions « futiles ». Il est ainsi caractéristique qu'en Grèce, dans la pratique politique, la discussion typique prend la forme de conflits métaphysiques sur des notions générales comme la liberté, la démocratie, le socialisme, etc. – notions qui sont utilisées de manière parfaitement abstraite et sont ainsi très loin des problèmes directs et de l'expérience quotidienne du citoyen. Ou bien la discussion prend la forme exactement inverse de concurrence

purement personnelle. Naturellement, ces deux niveaux, le personnel et le formaliste, sont liés entre eux et sont complémentaires. Très souvent, en arrière plan de ces diverses « escarmouches » avec des notions abstraites et de hauts principes moraux, nous trouvons dissimulés des intérêts et des ambitions clairement personnels. Il n'est pas difficile de constater que cette combinaison de discours verbeux et de concurrence personnelle dans la vie politique constitue un mécanisme très efficace d'entretien du *status quo* ; il contribue, mieux que toute idéologie hégémonique, à l'exclusion systématique de la lice politique des problèmes effectifs de changement (Mouzelis, 1978 : 303-304).

L'Eglise et l'Etat : une relation confuse

Nous l'avons dit, quand on examine des questions telles que la formation de la société et de l'identité culturelle grecques, il est impensable de passer sur le rôle historique de l'Eglise orthodoxe grecque.

Notons pour commencer que l'essence de l'ecclésiologie orthodoxe regarde l'Eglise comme le seul établissement par lequel la personne peut atteindre la plénitude. L'Eglise n'est pas simplement un établissement, mais une manière d'être et/ou un mode d'existence. En tant que telle, l'Orthodoxie voit la place publique comme lieu où l'Eglise moule et guide l'individu et ses relations avec Dieu. Aussi les relations entre Eglise-Etat en Grèce sont-elles extrêmement confuses (Danopoulos, 2004 : 51).

En effet, depuis que l'Eglise orthodoxe grecque s'est scindée du Patriarcat de Constantinople, en se nommant, en 1833, autocéphale, elle a laissé son autonomie entre les « mains » de l'Etat. Dans les années qui ont suivi, les autorités politiques ont nationalisé l'Eglise orthodoxe en la rendant part intégrale de l'appareil étatique, en la nommant religion officielle de l'Etat grec et en interdisant le prosélytisme. L'Eglise a ainsi le contrôle sur le mariage et sur d'autres affaires civiles, aussi bien qu'une influence sur le déroulement de l'éducation publique. En outre, le clergé bénéficie de salaires étatiques.

Ces évolutions ont eu des conséquences majeures sur les relations Etat-Eglise. D'un côté, en tenant l'Eglise sous sa juridiction administrative, l'Etat est parvenu à réduire son autonomie ; d'un autre, cependant, l'Etat, à des fins de construction de l'Etat-nation, a travaillé à rendre l'Eglise orthodoxe religion nationale ethniquement fondée. Encouragée par l'Etat, l'Eglise a, par ailleurs, assumé pour elle-même une image nationale-salvatrice, qui est devenue et reste encore un composant central de sa mission. En tant que telle, elle embrasse parfaitement la logique du nationalisme politique ou ethnique (Danopoulos, 2004 : 49). On pourrait ainsi dire, d'après Antonis Maniatis (2000 : 67), que l'Eglise orthodoxe grecque a été organisée en tant qu'église ethnique/nationale afin de soutenir et assister l'Etat grec dans ses buts d'intégration nationale. Ceci a permis à l'Eglise d'accomplir la mission, à la fois profane et sacrée, assignée par l'Etat-nation, et par-là même de se présenter comme la principale contributrice/protectrice des idéaux nationaux et du lien national de cohésion.

Cet état de choses a conduit l'Eglise à embrasser totalement, comme susmentionné, la logique du nationalisme ethnique. Ce faisant, elle est devenue ouvertement politisée et a cherché à définir la teneur du discours national dans un contexte purement ethnique/nationaliste. Dans cette logique l'hellénicité est devenue un synonyme d'orthodoxie, l'Eglise étant le défenseur de cette paire indivisible. Ainsi, l'Eglise orthodoxe grecque était et reste une religion publique et elle prend part aux affaires publiques. En un mot, l'interaction de l'Eglise et de l'Etat est dynamique, diachronique et multilatérale et elle agit aussi bien dans les domaines comportementaux, institutionnel,

philosophique. Cette relation confuse et sombre de l'Eglise et de l'Etat affecte ainsi négativement le fonctionnement démocratique du pays, par ailleurs pourtant solide (Danopoulos, 2004 : 49, 51-52).

Eglise orthodoxe grecque et mœurs des Grecs

La phrase « *l'homme naît et ne se fait pas* » est un lieu commun très usuel qui se répète entre Grecs. Ceci signifie que « *l'homme reste le même et ne change pas* », qu'il n'est donc pas le résultat d'une éducation, mais plutôt de caractéristiques héréditaires particulières à la naissance de chacun, à son « ethnologie », voire à l'espèce humaine dans son ensemble. En réfléchissant sur la société grecque, A. Papanicolaou estime que, pour les Grecs, l'homme est un être immuable au cours des siècles : il ne change pas facilement, ne se développe pas et au fond reste toujours le même. Cette perception de l'homme, ce mode de pensée et d'opération est, selon le même auteur, naturelle pour les Grecs, puisqu'ils ont été socialisés dans et à travers celui-ci ; il a ses bases dans l'histoire de la société grecque des derniers siècles, ainsi que dans les schèmes idéologiques dominants, où se sont constituées les structures économiques et politiques de cette même société. D'après A. Papanicolaou, ces perceptions ne sont, à la base, que celles de l'Orthodoxie grecque, cultivées et projetées directement dans la société grecque. Il paraît donc que, finalement, dans la constitution de l'identité, la perception de l'homme chez les Grecs et dans l'Orthodoxie grecque coïncident. En effet, les Grecs se réfèrent et discutent principalement du Grec, et dans un deuxième temps seulement de l'homme et du citoyen. Tout se passe comme si les caractéristiques du Grec ne constituaient pas des qualités acquises au cours de l'histoire, mais des attributs identiques aux attributs naturels de l'homme. En d'autres termes, le Grec semble constituer, pour le Grec, une espèce distincte d'être, dont les qualités restent immuables au cours de l'histoire et du temps (Papanicolaou, 2000 : 139-147).

Tableau 9.1 : Proportion des migrants dans la population totale des prisons dans les pays européens [%]

	1983	1988	1991	1997
Autriche	7	9	22	27
Belgique	22	30	34	38
France	25	26	30	26
Allemagne		15	15	34
Grèce	12	19	22	39
Italie	8	9	15	22
Pays-Bas	23	20	25	32
Espagne	8	12	16	18
Suède	17	22	20	26
Suisse	32	40	44	s.d.

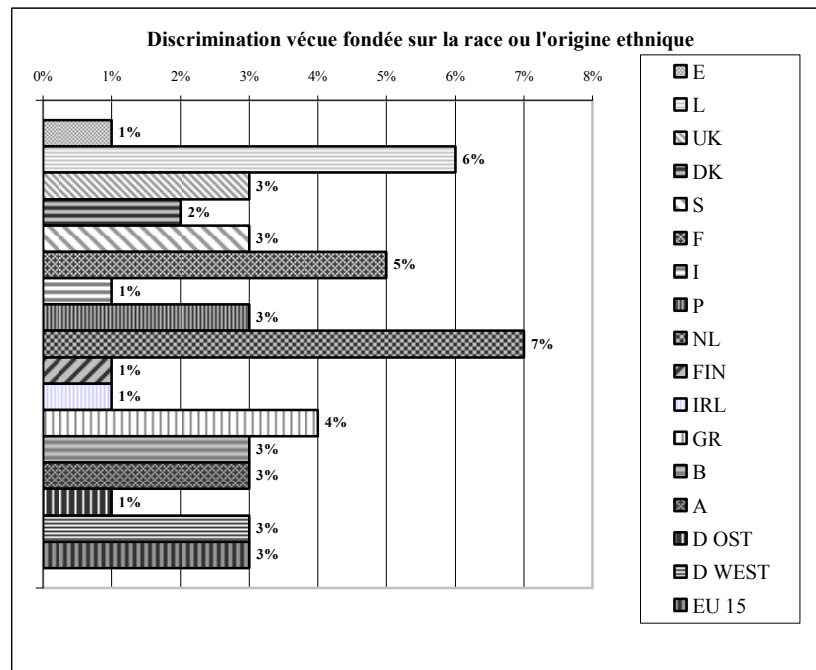
Source: Baldwin-Edwards, 2002 ; élaboration sur données du Conseil de l'Europe

Tableau 9.2 : Quels sont les problèmes principaux auxquels vous vous êtes personnellement confrontés en Grèce ?

%	Ensemble	Albanie	Pays balkaniques et de l'Europe de l'Est	Pays asiatiques	Pays arabes et africains
Racisme/ sentiment de non-acceptation/ ségrégation	25,1%	29,0%	13,9%	23,5%	30,9%
Problèmes économiques	24,9%	24,7%	26,6%	26,1%	21,6%
Chômage	20,1%	18,1%	17,2%	25,1%	28,2%
Peur d'une expulsion	17,9%	21,6%	1-,9%	5,7%	17,2%
Difficultés à obtenir une carte de séjour	9,1%	9,3%	6,5%	9,8%	11,5%
Bureaucratie, problèmes dans l'obtention de papiers	7,7%	6,2%	9,9%	8,6%	9,4%
Insécurité professionnelle/ mauvaises conditions de travail	7,5%	7,4%	5,6%	8,6%	10,0%
Difficultés pour sortir du pays et y rentrer	5,0%	4,2%	3,4%	10,2%	5,9%
Manque de sécurité sociale/ assurance maladie	4,9%	4,0%	7,6%	5,1%	3,8%
Isolement social	4,8%	4,5%	4,0%	9,5%	2,5%

Source : Karaïskaki, 2003, 12.

Graphique 9.1 : Discrimination vécue fondée sur la « race » ou l'origine ethnique



Source : Eurobaromètre, (Commission Européenne, 2003 : 8).

**Partie IV : Les migrants albanais dans une métropole
grecque. L'exemple de Thessalonique**

CHAPITRE 12

Selanik, Solun, Salonique, Salonicco, Soloyñ, Salonika, Θεσσαλονίκη...: la ville cosmopolite convoitée

« Mais, Dieu, comme j'étais ravi quand – en traversant la ville de Vardar – je me suis trouvé dans la grande rue qui va de l'Orient à l'Occident ; votre Majesté peut se vanter de Salonique parmi toutes les autres villes qu'elle possède ; qu'est-ce qu'on peut admirer en premier ? Ses mosquées, ces çarcis* et ses tékés, ou la colline de Paradis avec le Monastère Tsaoush ? Et le Yedi Koulé** ?... »³¹²

Moula Haïroulah en écrivant au Sultan, en septembre 1820

La cité de Thessalonique a été fondée en 316 ou 315 avant J.C., par le Gouverneur Cassandros qui, après avoir épousé la sœur d'Alexandre le Grand, Thessalonique, devint roi de Macédoine. Cassandros a réuni 26 anciennes petites villes de la région dont les habitants ont été obligés de déménager dans la nouvelle cité nommée Thessalonique à l'honneur de la reine.

La localisation de la ville ne doit rien au hasard. Thessalonique dispose de caractéristiques géopolitiques uniques : elle est située à la connexion de l'empire romain (puis byzantin et ottoman) à la vallée de Morava et, de là, au Danube et à l'Europe Centrale ; au sud s'ouvre la Mer Egée, principale voie maritime vers les grands ports commerciaux de la Méditerranée orientale. Ces atouts, auxquels s'ajoute le riche arrière-pays macédonien, ont doté la nouvelle cité d'un développement rapide et durable (Magoulios, 2000 : 145). En 1985, la ville a fêté ses 2300 ans d'histoire continue (Veinstein, 1994a : 15).

Après la conquête romaine (147 après J.C.) et la construction de la *Via Egnatia* (146-120 avant J.C.) qui lie l'Adriatique avec la Thrace et l'Asie Mineure, Thessalonique devient le carrefour des communications entre l'Orient et l'Occident mais aussi entre le Nord et le Sud. C'est la raison pour laquelle les Romains la protègent et garantissent des conditions propices à sa croissance (Magoulios, 2000: 145).

Pendant la période byzantine (6^{ème}-10^{ème} siècles), Thessalonique est la deuxième ville après Constantinople, le port militaire et le centre administratif le plus important des acquisitions européennes de l'Empire. C'est aussi le lieu où rentrent en contact des populations d'origines diverses : slaves, valaques, hellénophones, etc. Le prestige et l'importance de la ville sont très probablement à l'origine des tentatives de conquête par les Slaves (en 617-619), les pirates Sarazins de Crète et de Tripoli en Syrie (en 904.), mais aussi par les Normands (en 1187) et les Croisés qui s'emparent de la ville en 1204 (Moskof, 1978 : 19 ; Delivanis, 1985 : 23).

* Les marchés.

** L'Acropole.

³¹² Le texte original (en grec) :

«... Όμως, Θεέ μου, πώς ευφράνθηκα όταν περνώντας την πόλη του Βαρδάρη βρέθηκα στον μεγάλο δρόμο που πηγαίνει απ' την Ανατολή στη Δύση · μπορεί να υπερηφανέεται η Μεγαλειότητά σου για την Θεσσαλονίκη μέσα σε όλες τις άλλες πόλεις που κατέχει · τι να θαυμάσει κανείς πρώτα; Τα τζαμιά της, τα τσαρσιά της και τους τεκέδες της, ή τον λόφο του Παραδείσου όπου το Τσαούς Μοναστήρι; Και το Γεντή Κουλέ; ...», (Paparazoglou, 1940 : 416-428 ; cité par Moskof, 1978 : 184).

En 1430, Thessalonique passe sous domination ottomane. Elle se devient le centre de la Macédoine et d'une grande partie de la péninsule balkanique ainsi que le principal centre urbain de l'Empire ottoman dans le continent européen. Au 16^{ème} siècle, après l'installation des réfugiés juifs d'Espagne, elle prospère encore davantage³¹³ (Moskof, 1978 : 20, 48).

Pendant le 17^{ème} siècle elle compte 48 quartiers musulmans, 56 quartiers juifs et 16 quartiers grecs, ainsi qu'une importante population d'Arméniens, de Slaves et de Levantins. Son caractère multiculturel se reflète dans les noms de la zone du marché et du port, lieu de rencontre des toutes les communautés : rues et places portent des turcs, hébreux, grecs, français, valaques, italiens ou bulgares... (*op.cit.*, 19). Toutefois, le tissu urbain se caractérise par la concentration des communautés dans des quartiers séparés, autour leurs lieux de culte (Gerolymou & Kolonas, 1994 : 187).

Le premier rang de la hiérarchie sociale est occupé par la communauté musulmane qui tire sa prospérité économique de la grande propriété foncière. Les musulmans partagent cette place prépondérante avec les Levantins de la ville : Juifs de nationalité italienne, espagnole, autrichienne ou française, à la tête de grandes sociétés européennes ; avec eux quelques Grecs (originaires de la diaspora), aux nationalités diverses.

La communauté juive, une des plus nombreuses de la ville puisque elle a représenté, selon les époques, entre la moitié et le tiers de la population de Thessalonique, a une très importante présence dans le commerce et l'artisanat de la métropole. En fait, jusqu'au début du 20^{ème} siècle les Juifs Séfarades sont les commerçants par excellence, même si les Grecs, dès le 18^{ème} siècle, renforcent leur place dans ce secteur majeur de l'économie de la ville. En ce qui concerne l'industrie émergente, les Grecs et les Juifs se trouvent à la même place (Moskof, 1978 : 73, 74).

Au nord de l'actuel centre-ville de Thessalonique et jusqu'à l'Acropole byzantine (nommée Yédi Koulé pendant la domination ottomane) s'étendaient les quartiers turcs. Plus bas, à l'ouest du centre de la cité intra muros habitait la communauté juive, et à côté d'elle, mais séparée, vivait la communauté grecque, dans le secteur central et oriental du centre. Entre les quartiers turcs et juifs, habitaient – séparés et isolés tant des Turcs que des Juifs – les Donmés, les Juifs islamisés, lesquels constituaient la partie la plus dynamique de la communauté musulmane (Moskof, 1978 : 19-25 ; Moutsopoulos, 1994 : 122). Au cœur du centre des affaires, à deux pas du port, se situait et se situe toujours la Rue des Francs, partie centrale du quartier « franc », le *Frenk maballesi*. Autour des consulats de pays européens (Grande Bretagne, France, Italie, Russie, Roumanie, Austro-Hongrie et Grèce³¹⁴) s'est en effet formée une petite communauté occidentale. Les Thessaloniens les appellent « Francs », identifiés principalement par leur foi catholique. Selon le consul de France, cette petite communauté compte 6 000 personnes en 1880 (Anastasiadou, 1994 : 157-158).

³¹³ Refuge des chassés des acquisitions espagnoles de l'Ibérie et d'Italie, Thessalonique accueille 15 000 juifs entre 1492 et 1580 qui s'ajoutent à la vieille communauté d'Hébreux byzantins. C'est eux qui vont fonder dans la ville la première maison d'impression de la péninsule balkanique autour 1500. De 1500 jusqu'en 1922, date de l'installation des réfugiés d'Asie Mineure, les juifs constitueront 30 à 50% de la population de la ville (Moskof, 1978 : 100, 101, 197).

³¹⁴ Notons que, comme nous allons le voir par la suite, Thessalonique n'est devenue grecque qu'en 1912, faisant jusque là partie de l'Empire ottoman. Le nouvel Etat hellénique, lui, existait depuis 1830.

Outre ces quatre communautés, Turcs, Juifs, Grecs et « Francs » existent également une petite communauté arménienne et une communauté slave. Les Arméniens arrivent à Thessalonique au 17^{ème} siècle et leur communauté compte en 1911 quelques 500 personnes. Mais l'histoire de la colonie arménienne de Thessalonique commence vraiment vers 1920-1922 quand 7 000 à 10 000 Arméniens arrivent en Grèce chassés d'Istanbul, de Nicomédie, de Bursa, d'Izmir, d'Anatolie et de Thrace. Brusquement, la communauté arménienne de Thessalonique atteint les 10 000 personnes (Minassian, 1994 : 151-155). Les Bulgares de Thessalonique habitaient dans les banlieues nord de la ville. Leur communauté se développe qu'à la fin du 19^{ème} siècle, en parallèle avec la croissance économique de la cité. Selon le consulat bulgare, en 1911, 10 500 Bulgares vivaient à Thessalonique (Lory, 1994 : 145) ; mais comme la date correspond au réveil nationaliste des peuples balkaniques, combiné à la rivalité qui oppose Serbes, Bulgares et Grecs pour la possession de la cité « convoitée » (Lory, 1994 : 149), ce chiffre risque d'avoir été augmenté pour des raisons idéologiques.

Cette répartition du territoire urbain entre des communautés séparées – caractéristique de Thessalonique comme des autres villes cosmopolites ottomanes – ne commence à s'effacer qu'avec l'installation dans la ville de nouveaux habitants, qui doublent la population entre 1830 et 1910. Ce sont surtout les grandes réformes urbanistiques du 19^{ème} siècle qui modifieront la physionomie de la ville.

A l'aube du 18^{ème} siècle, la cité connaît une nouvelle phase de développement économique, appuyée sur un commerce en pleine expansion. Dès 1720, Thessalonique est le deuxième centre portuaire pour le commerce extérieur de l'Empire ottoman, après Smyrne, mais avant le Caire, Damas, Bagdad, Beyrouth et même Istanbul (Moskof, 1978 : 25, 48).

Au tournant du 19^{ème} siècle, la ville devient le point d'appui principal de la pénétration européenne dans les Balkans : une « ville-comptoir ». Thessalonique commande l'espace autour d'elle – presque la totalité de la péninsule balkanique centrale. Elle sert ainsi de relais à la pénétration européenne dans l'Empire ottoman, faisant figure de centre intermédiaire à partir duquel les puissances étrangères acheminent leurs marchandises et étendent leur domination politique et économique (*op.cit.*, 31-32).

C'est en ce moment-là que Thessalonique commence perdre son visage de ville orientale pour devenir une ville européenne moderne³¹⁵. La connexion ferroviaire de la ville avec l'Europe (Paris et Vienne), réalisée en 1888, représente une étape majeure dans l'évolution, en particulier économique, de Thessalonique. Dès 1874 a commencé la construction de la ligne Skopje-Thessalonique. En 1882, la ville est reliée à Monastir (Bitola), puis à Istanbul en 1893-1896, vingt ans avant qu'elle soit reliée à l'espace helladique sud (Moskof, 1978 : 63, 91). Parallèlement s'étend l'activité du port, agrandi en 1892 par la construction de jetées. En 1854 apparaît la première usine (un moulin à vapeur de propriété française). Deux ans plus tard est fondée la Banque Ottomane, commandée par des intérêts franco-britanniques. Mais bien qu'à la fin du siècle une chaîne d'industries se soit développée (principalement de tabac et d'aliments), donnant à Thessalonique la réputation de ville la plus industrialisée de l'Empire, le caractère

³¹⁵ Surtout pour le rôle qu'ont joué en matière d'aménagement de la cité les consuls européens à Thessalonique, au début de la décennie 1850, voir A. Karadimou-Gerolymou (1997 : 99-101). Tout en reconnaissant le rôle revalorisé que Thessalonique pouvait jouer dans les évolutions économiques internationales, les consuls s'efforcent d'assurer les conditions basiques de sécurité et d'hygiène pour les voyageurs, les investisseurs et les commerçants européens installés sur le territoire.

commercial de Thessalonique comme « ville-comptoir » continue d'être prédominant (Moskof, *op.cit.*, 65, 66-78 ; Quataert, 1994 :191).

Dans ce contexte de modernisation – ou d'occidentalisation, comme le propose A. Karadimou-Gerolymou (1997 : 19) –, l'administration ottomane s'efforce d'« européeniser » le pays (1839-1877)³¹⁶. Reconnaissant l'importance de Thessalonique, le pouvoir fait des choix de planification urbaine qui modifieront définitivement les formes médiévale et orientale de la cité³¹⁷ (Karadimou-Gerolymou, 1995 ; Moutsopoulos, 1994 : 38). Après l'incendie de 1890, on assiste à la dernière étape de modernisation de Thessalonique. Aleka Karadimou-Gerolymou (1997 : 92, 228), sans pouvoir prouver totalement son hypothèse mais en s'appuyant sur plusieurs indices convaincants, qualifie l'incendie de 1890 de « très opportun » pour une administration ottomane qui voulait imposer la réorganisation urbanistique de Thessalonique. La plus grande difficulté était de soumettre aux nouvelles lois d'urbanisme le centre de la cité, l'endroit le plus ancien et insalubre de la ville. C'est précisément la partie de Thessalonique qui disparut dans l'incendie de 1890...

L'architecture des nouveaux bâtiments – une architecture qui allie des éléments des tous les styles de l'époque – reflète le cosmopolitisme de la ville mais aussi l'image d'un pays modernisé et réformé selon des modèles occidentaux. En même temps, cette architecture traduit l'antagonisme qui oppose les différentes communautés de la ville : chacune construit ses propres bâtiments religieux, hospitaliers et scolaires³¹⁸, dans le but de consolider sa présence dans le tissu urbain et d'étendre sa sphère d'influence. Chacune choisit la forme architecturale qui représente ses orientations ethniques ou nationales, politiques ou religieuses (Gerolymou & Kolonas, 1994 : 171, 178-179, 182-183 ; Karadimou-Gerolymou, 1997 : 231). C'est dans ce contexte qu'apparaît à Thessalonique le néoclassicisme, véhicule de l'idéologie nationale du nouvel Etat grec³¹⁹. Cette forme architecturale est, en effet,

³¹⁶ La période des réformes ottomanes du 19^{ème} siècle, connue comme *Tanzîmât* (pluriel du mot arabe *tanzîm* qui se traduit par aménagement, réorganisation, réforme), (Karadimou-Gerolymou, 1997 : 19).

³¹⁷ Contrairement aux villes européennes du 19^{ème} siècle, les cités balkaniques étaient toujours caractérisées par une basse densité de constructions et présentaient un caractère presque rural, avec des maisons indépendantes et des cours. De vastes terrains, cultivés ou non, étaient souvent inclus dans l'espace urbain. Les différents quartiers occupés par les communautés étaient clairement distingués de l'espace des marchés et des ateliers, qui constituaient le seul endroit « central » de la ville. La localisation du centre de la ville ottomane traditionnelle est en effet majoritairement déterminée par les activités économiques, dans la mesure où il n'y a pas de centre, comme dans les villes européennes, constitué autour de la place de la mairie ou de l'église. La vie religieuse et sociale s'organise par quartier et chaque communauté – ou *millet* – a comme point de concentration son bâtiment religieux. Le polycentrisme et l'organisation introvertie – par groupes – de la vie urbaine vont de pair avec l'absence de bâtiments publics imposants, ainsi qu'avec le développement d'un réseau de rues irrégulières et labyrinthiques, qui souvent finissent en impasses. Par ailleurs, le système administratif traditionnel ottoman étant décentralisé, la santé publique ou l'éducation se trouvaient sous la responsabilité des diverses communautés. Les réformes ont mis fin à ce système, en introduisant une série de codifications, de systématisations et des contrôles centraux. Dans ce contexte, une administration urbaine de type occidental a été introduite à Thessalonique et une réhabilitation des tissus urbains a eu lieu (Karadimou-Gerolymou, 1997 : 22, 87).

³¹⁸ Outre les écoles turques, grecques et juives, Thessalonique acquiert une pléthore des fondations éducatives italiennes, françaises, allemandes, serbes, roumaines, bulgares, arméniennes, etc. En 1908 on écrit qu'il n'existe peut-être pas une autre ville en Europe qui dispose, par rapport à sa population, d'une telle variété et d'un si grand nombre d'écoles (Karadimou-Gerolymou, 1997 : 156, 270).

³¹⁹ Les premières constructions de style néoclassique ont été financées par l'« Association d'Athènes pour « la diffusion des lettres grecques » et d'autres organisations culturelles de la diaspora grecque (Moutsopoulos, 1994 : 38).

prise non seulement par les Grecs, mais aussi par l'Europe entière, laquelle, en plein Romantisme, fait renaître l'esprit de l'Antiquité grecque.

Dès 1890 se dessine ainsi la nouvelle identité de la Thessalonique moderne, celle qui imprimera dans la mémoire collective l'image cosmopolite de la cité. Le nouveau plan de la ville impose de grandes et larges rues, ainsi que des places carrées. Avec ces alignements et élargissements, la rue perd son rôle de centre d'activité de la vie quotidienne comme sa fonction d'élément intégrateur protégé et contrôlé par le groupe social qui se l'approprie. Elle devient uniquement un espace de mouvement, transitoire et séparatif. Ainsi, les communautés ethnico-religieuses perdent graduellement le contrôle de leur espace propre (Karadimou-Gerolymou, 1997 : 72-73, 225).

La réalisation d'une nouvelle planification uniforme métamorphose les quartiers victimes du grand incendie. Ceux-ci, au fil des siècles, avaient créé de petits mondes introvertis. Sous l'effet des transformations urbaines, les cellules de vie traditionnelles explosent. Leurs habitants se dispersent dans la ville, ne s'implantant plus selon leur appartenance ethnique ou religieuse, mais selon leurs revenus. Dès 1885, un quartier riche se crée indépendamment de telles déterminations, le Boulevard des Campagnes, où se concentrent de luxueuses villas entourées de vastes jardins (Gerolymou & Kolonas, 1994 : 187). Au même moment, les couches socio-économiques les plus pauvres s'installent à l'entrée ouest de la ville, à côté des voies ferroviaires, des silos et des entrepôts, dans un environnement rendu insalubre par les marais avoisinants. Un quartier misérable, selon un rapport de l'époque (cité par Karadimou-Gerolymou, 1997 : 235, 242), où les bâtiments « *sont des trous abominables, inappropriés même pour les chiens, avec des sols humides et pourris, des murs qui s'effondrent et qui s'écroulent...* ».

Le pas décisif marqué par le pouvoir ottoman dans la transformation des espaces urbains est l'établissement d'une autorité municipale. Thessalonique acquiert une mairie en 1869. En même temps, la ville est éclairée au gaz, acquiert des réseaux d'assainissement et d'eau potable, ainsi que son premier service de transports publics, un tram à chevaux remplacé en 1907 par un tram électrique, accompagné d'un réseau de légers bateaux qui relie le centre-ville aux banlieues. Thessalonique devient ainsi « *la cité la plus européenne de l'Empire* » (Gerolymou & Kolonas, 1994 ; Karadimou-Gerolymou, 1997 : 231, 153). Grâce aux transports publics, l'urbanisation peut se développer vers l'est. Dès le milieu du 19^{ème} siècle, la ville dépasse déjà les limites de ses murs (Kalogirou, 1979 : 19, 25).

Centre économique incontestable, Thessalonique est aussi un foyer intellectuel. La ville est la porte d'entrée de la modernité occidentale dans l'Empire ottoman, un vivier dans lequel les idées contestataires trouvent un écho favorable : socialisme, fédéralisme balkanique, nationalisme macédonien, projet de création d'une cité autonome juive... (Prevelakis, 2005). A l'aube du 20^{ème} siècle, la ville est au cœur des péripéties de son époque : la révolte des Jeunes Turcs³²⁰ en 1908, le réveil nationaliste des peuples balkaniques qui commence en 1903 avec le « combat macédonien »³²¹, et enfin les Guerres Balkaniques de 1912-1913 qui auront pour résultat le rattachement de la ville dans le Royaume de la Grèce (Moutsopoulos, 1994 : 41, 117 ; Moskof, 1978 : 20).

³²⁰ La révolte des Jeunes Turcs, dont le chef est Mustafa Kemal (Atatürk), né à Thessalonique en 1881, aboutit à l'abolition du Sultanat, la constitution de l'Etat moderne turc, ainsi que sa laïcisation. La Révolution commence à Thessalonique et c'est dans la ville que trouve refuge le Sultan détrôné de l'Empire, Abdul Hamit II.

³²¹ On désigne par ce terme la lutte, armée et idéologique, pour l'autonomie d'une Macédoine définie par ses limites géographiques. Celle-ci comprend les trois « Macédoines » actuelles : la Macédoine grecque, la Macédoine bulgare et une partie de l'actuelle République de

George Prevelakis suggère que la polysémie culturelle et politique de Thessalonique a été, entre autres, à l'origine de l'échec des projets qui voulaient faire de la ville le centre d'une construction politique. Finalement, le sort de Thessalonique n'a jamais été déterminé par des processus endogènes, mais par la compétition entre puissances étrangères : lors de la Première Guerre Balkanique, a eu lieu une véritable course vers Thessalonique des armées grecques, serbes et bulgares. Les Grecs l'emportèrent, grâce au premier ministre Eleuthérios Venizélos : celui-ci donna l'ordre au généralissime de l'armée grecque, le futur roi Constantin 1^{er}, de marcher sur Thessalonique, en abandonnant le front occidental de l'offensive grecque. Thessalonique valait plus que l'« Epire du Nord » ou la Macédoine bulgare (Prevelakis, 2005).

Jusqu'alors décrite comme une « mosaïque d'ethnies et de dialectes », une « foule [...] multiple, polychrome et pittoresque... » (Moutsopoulos, 1994 : 28-29), (voir **Tableau 12.1**), Thessalonique passe, avec son rattachement à l'Etat grec, dans une deuxième phase de son histoire. Cette période amènera inexorablement la fin de son cosmopolitisme et le début de sa décadence. Selon le premier recensement fait par l'administration grecque en 1913, la ville comptait 61 439 Juifs, 45 867 Turcs, 39 956 Grecs, 6 263 Bulgares et 4 364 habitants de diverses autres origines. Dans les années qui suivent, la composition de la population se modifie considérablement en faveur des Grecs. Les éléments ottomans et slaves quittent progressivement la ville, en même temps qu'y affluent les réfugiés des régions grecques passées sous domination bulgare ou serbe (Georgiadou, 1994 : 133).

Le grand incendie de 1917 marque pour toujours la fin de la cité cosmopolite. La reconstruction qui suit donne un nouveau visage à la ville, en accord avec les idéaux du nouvel Etat grec. Elle empêche la reformation des groupes urbains traditionnels et favorise une plus grande ségrégation sociale au sein de l'espace. Malgré sa modernisation sous l'Empire ottoman, Thessalonique gardait encore au début du 19^{ème} siècle quelques unes des caractéristiques de la ville préindustrielle. L'incendie de 1917, en détruisant 120 hectares du centre historique et en faisant 72 000 sans-abri, donne l'occasion au gouvernement libéral d'Eleytherios Vénizelos de bâtir un grand plan de modernisation, destiné à renforcer l'identité hellénique d'une cité à l'histoire géopolitique jugée trop instable. Le gouvernement annonce ainsi l'expropriation des terrains de la zone incendiée du centre-ville. Parmi les 4 101 propriétaires, les trois quarts étaient juifs.

Le nouveau plan est confié à l'architecte français de l'Armée de l'Orient Ernest Hébrard. Il s'agit d'une synthèse des influences majeures de l'époque, adaptées aux conditions spécifiques du territoire (Karadimou-Gerolymou, 1997 : 281-284). Les opérations de rénovation du centre-ville sont si importantes que N. Kalogirou (1979 : 26) les jugent comparables à celles effectuées par Haussmann à Paris.

Thessalonique devient ainsi une cité contemporaine qui se caractérise par son homogénéité et la disparition de ses particularismes antérieures. L'espace urbain s'organise autour d'un centre politique et éducatif unique, la mémoire de la ville n'étant plus représentée que par les bâtiments nobles, romains ou byzantins, les seuls jugés dignes d'évoquer son passé et d'ennoblir son présent (Karadimou-Gerolymou, *op.cit.*, 281-284) : « *La nouvelle ville*

Macédoine, ex-yougoslave (ARYM). Les principaux acteurs de ce combat, du côté balkanique, étaient les Grecs, les Bulgares et les Serbes. Dans toute la région géographique de Macédoine, les consulats, mais aussi les établissements scolaires, servaient de base au développement des mouvements grec, bulgare et serbe. Le consulat grec, par exemple, a organisé un réseau d'information en Macédoine et, par l'intermédiaire de banques commerciales, a renforcé la position économique des Grecs dans la région.

n'est pas un développement de l'ancienne, elle l'annule... La nouvelle ville est construite comme si rien de vieux n'existait... » (Roudant, 1967 : 104).

Toutefois, la réalisation de la nouvelle planification est interrompue par un événement qui va changer radicalement le cours de l'histoire de la ville : la Grande Catastrophe (1922), la défaite de l'armée grecque face à Atatürk et ses Jeunes Turcs en Anatolie, qui oblige les populations grecques d'Asie Mineure et de Thrace orientale à fuir³²². L'échange de populations entre la Turquie et la Grèce, imposé par le Pacte de Lausanne (1923) oblige la Grèce à recueillir un million et demi de personnes.

La ville de Thessalonique, pour sa part, donne l'asile à 92 000 réfugiés. Dans le département de Thessalonique sont créées environ 75 communes ou quartiers nouveaux destinés à accueillir les nouveaux arrivants. Ainsi sont établis autour de la cité les quartiers de Kalamaria, Varna, Polihni, Menemeni, Ampelokipi, Néokordelio, etc. En même temps, nombreux sont les Turcs qui quittent Thessalonique pour toujours, leur départ amenant une hellénisation presque complète de la ville. La communauté grecque devient largement la plus représentée dans la cité, dont la population globale passe de 170 321 habitants intra muros en 1920 à 220 000 en 1922 (Mazower, 2006 : 426 ; Gouvernement Régional de Thessalonique, 2000 : 37 ; Kalogirou, 1979 : 30).

Les réfugiés d'Asie Mineure et de Thrace orientale s'installent en périphérie de la ville, mais aussi dans les anciens quartiers turcs, où ils peuvent occuper les maisons abandonnées. Ils s'établissent par groupes, souvent en fonction de leur origine locale, ville ou village (Gouvernement Régional de Thessalonique, 2000 : 37). Les noms de ces nouveaux établissements parlent d'eux-mêmes, puisqu'ils reprennent les noms des « patries perdues », précédés par les préfixes *néo-/néa-* (nouveau/nouvelle) : *Néa Redestos, Néo Kordelio, Néa Ionia*, etc. Pour satisfaire la demande urgente de logements à bas prix, on développe l'habitat social par une brusque et violente urbanisation de la ville, ce qui n'empêche pas la multiplication des occupations illégales de bâtiments ou de terrains.

L'urbanisation de cette période est donc le résultat de deux phénomènes migratoires parallèles : le rapatriement des réfugiés d'une part, et le départ d'une grande partie de la population ottomane de l'autre. Cette nouvelle donne démographique influe considérablement sur le contexte social préexistant. L'arrivée des réfugiés densifie les couches ouvrières de la population issues de l'exode rural³²³. Les nouveaux arrivants forment un contingent de main d'œuvre nombreuse, bon marché et expérimentée, capable de revitaliser l'industrie de la ville (Gouvernement Régional de Thessalonique, 2000 : 38). Mais le développement industriel étant insuffisant pour absorber la main-d'œuvre disponible, le chômage dans la ville s'accroît, le revenu des travailleurs chute considérablement, provoquant la paupérisation de nombreux habitants.

³²² Notons, néanmoins, que le plan d'Ernest Hébrard avait commencé à être mis à mal plus tôt, en particulier par la spéculation foncière. Celle-ci empêche, d'une part, la création des espaces verts prévus, et d'autre part, elle fait augmenter l'occupation du sol. Sous la pression des propriétaires des terrains, la largeur des rues diminuent, ainsi que l'importance des équipements publics. La ville se trouve déjà dans une situation difficile quand, à la fin de la Première Guerre Mondiale, affluent les réfugiés grecs, dans des proportions qui dépassent largement la capacité de la ville à les absorber. Les Micrasiatiques ne sont pas les seuls. La Révolution russe amène à Thessalonique un grand nombre de Grecs venus principalement du Caucase ; en 1917-18 après le traité de Neuilly, 60 000 Bulgares quittent la Macédoine tandis que 80 000 Grecs s'y réfugient (Kalogirou, 1979 : 26-29).

³²³ L'exode rural contribue très fortement à l'augmentation de la population de la ville. En 1928, Thessalonique compte 224 680 habitants, en 1935 260 000 habitants, en 1940 278 000 habitants (Gouvernement Régional de Thessalonique, 2000 : 38).

La division sociale de l'espace, déjà amorcée par les réformes urbaines planifiées, devient plus nette : le centre-ville est habité par la bourgeoisie, la périphérie est investie par le prolétariat urbain et les réfugiés. Les premières extensions anarchiques et non planifiées apparaissent, les plans d'Hébrard étant abandonnés définitivement. Les baraquements et les bidonvilles provisoires des réfugiés sont remplacés par les logements illicites, mais tolérés par l'Etat, des migrants ruraux (Kalogirou, 1979 : 30-31).

Pendant la période 1912-1940, les classes dirigeantes de la ville connaissent une profonde mutation. La classe dominante ottomane, qui dépendait essentiellement de la grande propriété foncière, disparaît. Les Juifs perdent progressivement de leur pouvoir économique et ne jouent plus le rôle d'interface entre les grands centres commerciaux et l'économie locale. La nouvelle répartition ethnique au sein de la ville n'aboutit pas à installer un nouvel équilibre économique, bien au contraire. La suprématie politique d'Athènes, combinée à l'isolement de Thessalonique, désormais coupée de son arrière-pays balkanique, amène la région à une sérieuse stagnation économique. C'est à cette période qu'on compte le plus grand nombre de faillites de banques (Banque Juive, Compagnie Bancaire Lévy, Banque Phêka) et de transferts de sièges sociaux ou d'établissements industriels vers la capitale. Le port de la ville qui avant le rattachement à la Grèce concentrait 30% des flux d'exportation des Balkans connaît à cette période sa plus grande décadence (5% des exportations balkaniques, 15% des exportations grecques), (Kalogirou, 1979 : 31-33).

La Seconde Guerre Mondiale isole complètement Thessalonique de son espace vital, l'hinterland balkanique, et amène l'économie locale à une stagnation encore plus profonde. C'est à cette époque que se clôt brutalement un chapitre fondamental de l'histoire identitaire de la ville : les membres de la communauté juive qui, dans les années précédentes, avaient déjà commencé à immigrer vers les capitales de l'Europe occidentale en raison des difficultés économiques et de la pression nationaliste, sont presque tous déportés et exterminés en 1941. La présence juive à Thessalonique est effacée pour toujours.

Après la Seconde Guerre Mondiale, la guerre civile grecque (1946-1949) fait craindre la division du pays en deux : une « vieille Grèce », sous influence occidentale, et une « nouvelle Grèce », intégrée dans les Balkans dominés par le communisme, où l'élément grec serait largement minoritaire par rapport aux Slaves. Il ne faut pas oublier que l'intérieur de la Grèce du Nord était encore, il n'y avait pas si longtemps, un pays largement slavophone. Les voisins septentrionaux de la Grèce n'avaient guère caché leurs convoitises pour la Macédoine grecque et sa capitale, Thessalonique. La guerre civile achevée, l'Etat grec pouvait enfin achever la construction d'une Thessalonique entièrement grecque, puisque les guerres avaient fait *tabula rasa* de son passé économique, social et culturel ; plus encore, la Guerre Froide excluait les influences balkaniques et slaves qui auraient pu perturber la nouvelle image de la cité (Prevelakis, 2005).

Au milieu du 20^{ème} siècle, la Grèce est un pays neuf, à la population homogénéisée. A Thessalonique comme à Athènes, la majeure partie de la population urbaine provient soit des diasporas grecques rapatriées, soit de l'exode rural massif des années 50 et 60. La population de Thessalonique n'a donc pas de véritables attaches avec la ville (Prevelakis, 2005).

Tableau 12.1 : Population de Thessalonique par ethnie (en milliers d'habitants)

Année	Ensemble 000	Grecs		Juifs		Musulmans*		Autres	
		000	%	000	%	000	%	000	%
1520	40	10	25	20	50	10	25	-	
1580	40							-	
1723	50							-	
1741	80	25	31	40	50	15	19	-	
1768	70	27	39			37	53	-	
1777	70	15	21	25	36	30	43	-	
1781	80	20	25	23	29	37	46	-	
1800	60	10	17			6	10	1	2
1806	65							-	
1812	70	20	29	30	43	30		-	
1820	60			30**	50	25**	30	-	
1856	50	12***	20					-	
1880	90	18	20					-	
1890	120							5	4
1900	158	30	19	90****	57	30*****	19	8	5
1912	160	39	24	60	38	45	28	10	6

* Cette catégorie comprend tant les Turcs que les Juifs islamisés, les Donnés. Il est estimé que ces derniers comptaient, au début du 20^{ème} siècle, 10 000 à 18 000 âmes. Selon une autre estimation, ils constituaient 11% de la population de la ville, ainsi que les Turcs seulement 9%, soit 15 000. Si ceci est vrai, Thessalonique était non seulement la cité de l'Empire la moins musulmane, mais aussi la moins turque (Georgeon, 1994 : 122).

** En 1830.

*** En 1860.

**** En 1910, selon K. Moskof (1978 : 23), les Juifs atteignent 70 000, soit 40% de la population de Thessalonique.

***** En 1910, selon K. Moskof (1978 : 25), les Musulmans atteignent 50 000, soit 30% de la population de Thessalonique.

Source : Kokkali (2001 : 68) ; élaboration sur données citées par Moskof (1978 : 23, 25, 72-73, 101).

Tableau 12.2 : Population des trois plus grandes agglomérations de Grèce (en milliers d'habitants), et indices d'évolution démographique de Grèce, d'Athènes et de Thessalonique

	Grèce	Grand Athènes	Athènes/ Grèce	Grand Thessalonique	Thessalonique/ Grèce	Département de Thessalonique (Noms/ NUTS III)	Patras	Taux annuel moyen d'accroissement de la population d'Athènes entre deux recensements successifs	Taux annuel moyen d'accroissement de la population de Thessalonique entre deux recensements successifs	Taux annuel moyen d'accroissement de la population de la Grèce entre deux recensements successifs
			%		%			%	%	%
1907	2632	250	9,4	158	6,0		37			
1920	5022	453	9,0	170	3,4		52	46,79	5,65	50,95
1928	6205	802	12,9	237	3,8		61	74,01	42,41	27,29
1940	7345	1124	15,3	287	3,9	449	62	28,53	16,08	14,16
1951	7633	1378	18,1	303	4,0	460	93	18,76	4,93	3,50
1961	8388	1853	22,1	381	4,5	544	103	29,99	23,17	9,49
1971	8768	2540	29,0	557	6,4	710	120	32,04	38,71	4,44
1981	9740	3027	31,1	706	7,2	872	155	17,70	23,98	10,56
1991	10260	3073	30,0	749	7,3	944	170	1,51	5,93	5,22
2001	10964	3188	29,1	794	7,2	1058		3,68	5,85	6,66

Source : *Elaboration sur données de recensements citées par Prevelakis (2005) et Kotzamanis (2005 : 182).*

Tableau 12.3 : Evolution de l'agglomération de Thessalonique

Communes	Population						
	1940	1951	1961	1971	1981	1991	2001
Dème de Thessalonique	226147	217049	250920	345799	406413	383967	363968
D. Ampelokipon	8876	10806	15619	24892	40033	40093	40959
D. Kalamarias	10359	20260	25165	36978	51676	80698	87255
D. Neapolis	13025	14825	17586	21903	31464	30568	30279
D. Stavroupolis	4046	5273	11695	21595	32225	37596	41653
D. Sykeon	7595	10388	17089	24473	33789	36347	41726
D. Agiou Pavlou	3993	4707	5650	6370	7169	7221	7978
D. Eleutheriou	741	1951	4430	8159	12595	16549	21630
D. Eykarpias	798	920	1162	2124	2705	3480	6598
D. Evosmou	738	2055	7713	22390	26528	28821	52624
D. Menemenis	2571	3615	5570	8352	12141	12932	14910
D. Panoramatos	789	831	1042	1581	4193	10275	14552
D. Polihnis	708	2105	6590	19383	22597	27894	36146
D. Pyleas	3972	4640	5971	7793	12015	20785	22744
D. Triandrias	2850	3210	4446	4569	10637	11822	11289
Total de l'agglomération	287208	302635	380648	557360	706180	749048	794330

Source : Données de recensements 1940-2001 d'ESYE, citées par Kotzamanis (2005) ; Statistical Yearbook of Greece, 1975 : 22 cité par Kalogirou (1979 : 37).

Tableau 12.4 : Taux de croissance 1940- 2001 de l'agglomération de Thessalonique

Communes	Taux de croissance					
	1940-1951	1951-1961	1961-1971	1971-1981	1981-1991	1991-2001
Dème de Thessalonique	-4,0	15,6	37,8	17,5	-5,5	-5,2
D. Ampelokipon	21,7	44,5	59,4	60,8	0,1	2,2
D. Kalamarias	95,6	24,2	46,9	39,7	56,2	8,1
D.Neapolis	13,8	18,6	24,5	43,7	-2,8	-0,9
D. Stavroupolis	30,3	121,8	84,7	49,2	16,7	10,8
D. Sykeon	36,8	64,5	43,2	38,1	7,6	14,8
D.Agiou Pavlou	17,9	20	12,7	12,5	0,7	10,5
D.Eleutheriou	163,3	127,1	106,7	54,4	31,4	30,7
D.Eykarpias	15,3	26,3	82,8	27,4	28,7	89,6
D.Evosmou	178,5	275,3	190,3	18,5	8,6	82,6
D.Menemenis	40,6	54,1	49,9	45,4	6,5	15,3
D.Panoramatos	5,3	25,4	51,7	165,2	145,1	41,6
D.Polihnis	197,3	213,1	194,1	16,6	23,4	29,6
D.Pyleas	16,8	28,7	30,5	54,2	73,0	9,4
D.Triandrias	12,6	38,5	2,83	132,8	11,1	-4,5
Total de l'agglomération	5,4	25,8	46,4	26,7	6,1	6,0

Source : Elaboration sur données de recensements d'ESYE (1940-2001).

Tableau 12.5 : Evolutions des emplois industriels

année	Grèce	Grand Athènes	Grand Thessalonique
1958	109236	25709	7831
1963	122332	34262	9382
1969	124651	40956	12707
1973	121357	42907	11277
1978	128988	47332	13082
1984	144463	49631	17797
1988	144717	48657	18234

Source : Recensements de population du service statistique grec (ESYE), cité par Prevelakis (2005).

Tableau 12.6 : Composition par nationalité de la population étrangère de Thessalonique

Population (résidente) étrangère par citoyenneté dans le Département de Thessalonique (2001)*		
Nationalité	Nombre absolu d'effectifs étrangers	% de la population étrangère de Thessalonique
TOTAL Thessalonique	66941	
EUROPE DE L'EST	36704	54,83
<i>Pays Balkaniques</i>	<i>35977</i>	<i>53,74</i>
Albanie	31611	47,22
Bosnie-Herzégovine	26	0,04
Bulgarie	2931	4,38
Yougoslavie	479	0,72
Croatie	19	0,03
Roumanie	723	1,08
Macédoine	188	0,28
<i>Reste de pays de l'Europe de l'Est</i>	<i>727</i>	<i>1,09</i>
Hongrie	166	0,25
Pologne	191	0,29
Slovaquie	77	0,12
République Tchèque	293	0,44
REPUBLIQUES DE L'ex USSR	19446	29,05
Arménie	2962	4,42
Géorgie	10467	15,64
Kazakhstan	483	0,72
Biélorussie	26	0,04
Moldavie	106	0,16
Ouzbékistan	133	0,20
Ukraine	657	0,98
République Russe	4612	6,89

AMERIQUES	124	0,19
Argentine	6	0,01
Venezuela	16	0,02
Brésil	52	0,08
Colombie	6	0,01
Chili	10	0,01
Dominico	34	0,05
ASIE	1397	2,09
<i>Moyen Orient</i>	<i>945</i>	<i>1,41</i>
Cisjordanie	62	0,09
Iraq	24	0,04
Iran	27	0,04
Israël	45	0,07
Liban	79	0,12
Syrie	124	0,19
Turquie	584	0,87
<i>Reste de pays d'Asie</i>	<i>452</i>	<i>0,68</i>
Afghanistan	4	0,01
Jordanie	115	0,17
Viet Nam		0,00
Chine	62	0,09
Corée	21	0,03
Inde	32	0,05
Indonésie	5	0,01
Sri Lanka	27	0,04
Philippines	167	0,25
Bangladesh	4	0,01
Pakistan	15	0,02
AFRIQUE	494	0,74
Egypte	94	0,14
Algérie	11	0,02
Maroc	9	0,01
Tunisie	7	0,01
Ethiopie	14	0,02
Ghana	7	0,01
Kenya	4	0,01
Congo	30	0,04
Nigeria	224	0,33
Afrique du Sud	57	0,09
Sierra Leone	5	0,01
Soudan	32	0,05

Source : Elaboration sur données de recensement 2001 (ESYE).

* Nationalités choisies ; les nationalités qui comptent moins de 200 effectifs en Grèce ont été omises. Ils ont également été omis les pays de l'UE(15), la Chypre, l'Autriche, la Suisse, le Norvège, l'Australie, la Nouvelle Zélande, les Etats-Unis et le Japon, considérés comme insignifiants pour l'étude des migrations internationales.

CHAPITRE 13

Tableau 13.2 : Population des rapatriés grecs en provenance des Républiques ex-soviétiques dans le département de Thessalonique (2001)

Rapatriés grecs dans le Département de Thessalonique (2001)		
<i>Pays</i>	<i>Nombres absolus</i>	<i>%</i>
Azerbaïdjan	37	0,07
Arménie	2572	5,03
Géorgie	34360	67,19
Estonie	5	0,01
Kazakhstan	4668	9,13
Kirghizie	112	0,22
Lettonie	4	0,01
Biélorussie	12	0,02
Moldavie	54	0,11
Ukraine	931	1,82
Ouzbékistan	359	0,70
Fédération russe	7835	15,32
Tadjikistan	3	0,01
Turkménistan	16	0,03
Pas de réponse	171	0,33
Total	51139	100,00

Source: Ministère de Macédoine-Thrace,

Secrétariat Général pour les Grecs rapatriés (2000 : 10).

Tableau 13.2 : Populations (en valeurs absolues) et valeurs de QL pour les Albanais, les Bulgares et les Grecs dans les communes du département de Thessalonique [Figures 13.1 et 13.2]

Commune (code ESYE)	Population totale	Population albanaise	QL des Albanais	Population bulgare	QL des Bulgares	Population grecque	QL des Grecs
5401	385406	12966	1,15	651	0,62	357355	0,99
5402	14062	672	1,64	141	3,71	13099	0,99
5403	5272	66	0,43	109	7,65	4923	1,00
5404	8192	360	1,51	10	0,45	7464	0,97
5405	43016	853	0,68	136	1,17	40529	1,00
5406	6738	216	1,10	21	1,15	6458	1,02
5407	3957	271	2,35	21	1,96	3634	0,98
5408	3111	61	0,67	5	0,59	3035	1,04
5409	3756	86	0,79	67	6,60	3557	1,01
5410	8276	578	2,39	21	0,94	7615	0,98
5411	2008	37	0,63	6	1,11	1939	1,03
5412	2681	94	1,20	11	1,52	2560	1,02
5413	22349	653	1,00	25	0,41	20835	0,99
5414	8138	337	1,42	17	0,77	7666	1,00
5415	54825	996	0,62	100	0,67	52623	1,02
5416	23565	1577	2,29	126	1,98	21242	0,96
5417	19802	1002	1,74	34	0,64	17540	0,94
5418	16014	489	1,05	354	8,18	14883	0,99
5419	90096	711	0,27	78	0,32	87643	1,04
5420	5880	300	1,75	68	4,28	5456	0,99
5421	3936	104	0,91	6	0,56	3805	1,03
5422	3932	117	1,02	19	1,79	3773	1,02
5423	10664	252	0,81	79	2,74	10180	1,02
5424	17014	530	1,07	90	1,96	16059	1,01
5425	3018	93	1,06	11	1,35	2882	1,02
5426	3381	152	1,54	31	3,39	3183	1,00
5427	15133	554	1,26	29	0,71	14167	1,00
5428	9186	320	1,19	23	0,93	8449	0,98
5429	10146	403	1,36	18	0,66	9561	1,00
5430	7095	136	0,66	95	4,95	6761	1,02
5431	31830	964	1,04	43	0,50	29532	0,99
5432	14456	166	0,39	17	0,43	13640	1,01
5433	37569	581	0,53	43	0,42	35874	1,02
5434	22928	355	0,53	15	0,24	22277	1,04
5435	6052	419	2,37	133	8,13	5002	0,88
5436	5496	56	0,35	0	0,00	5429	1,05
5437	43576	824	0,65	111	0,94	41266	1,01
5438	42787	1236	0,99	50	0,43	40136	1,00
5439	11750	107	0,31	4	0,13	11189	1,01
5440	9903	301	1,04	24	0,90	9552	1,03
5441	9573	441	1,58	40	1,55	8948	1,00
5442	12538	584	1,60	12	0,35	11762	1,00
5443	11987	200	0,57	17	0,52	11247	1,00
5461	6442	244	1,30	15	0,86	6085	1,01
5462	6465	147	0,78	5	0,29	6222	1,03

Tableau 13.3 : Populations (en valeurs absolues) et valeurs de QL pour les Albanais, les Bulgares et les Grecs dans les communes de l'aire métropolitaine de Thessalonique [Figures 13.3 et 13.4]

Commune	Population totale	Population albanaise	QL des Albanais	Population bulgare	QL des Bulgares	Population grecque	QL des Grecs
Thessalonique	385406	12966	1,15	651	0,62	357355	0,99
Ag.Pavlos	8192	360	1,51	10	0,45	7464	0,97
Ampelokipoi	43016	853	0,68	136	1,17	40529	1,00
Eleytherio-Kordelio	22349	653	1,00	25	0,41	20835	0,99
Evoismos	54825	996	0,62	100	0,67	52623	1,02
Ehedoros	23565	1577	2,29	126	1,98	21242	0,96
Thermaikos	19802	1002	1,74	34	0,64	17540	0,94
Thermi	16014	489	1,05	354	8,18	14883	0,99
Kalamaria	90096	711	0,27	78	0,32	87643	1,04
Menemeni	15133	554	1,26	29	0,71	14167	1,00
Mikra	10146	403	1,36	18	0,66	9561	1,00
Mygdonia	7095	136	0,66	95	4,95	6761	1,02
Neapoli	31830	964	1,04	43	0,50	29532	0,99
Panorama	14456	166	0,39	17	0,43	13640	1,01
Polihni	37569	581	0,53	43	0,42	35874	1,02
Pylea	22928	355	0,53	15	0,24	22277	1,04
Stavroupoli	43576	824	0,65	111	0,94	41266	1,01
Sykies	42787	1236	0,99	50	0,43	40136	1,00
Triandria	11750	107	0,31	4	0,13	11189	1,01
Hortiatis	12538	584	1,60	12	0,35	11762	1,00
Oraiokastros	11987	200	0,57	17	0,52	11247	1,00
Efkarpia	6442	244	1,30	15	0,86	6085	1,01
Pefka	6465	147	0,78	5	0,29	6222	1,03

Tableau 13.4 : Albanais et les Bulgares dans les unités circonscrites par les C.P., Thessalonique

code postal	Commune	Population totale	Population albanaise	QL des Albanais	Population bulgare	QL des Bulgares
54248	Thessalonique	24843	599	0,95	35	0,94
54249	Thessalonique	15969	395	0,98	34	1,42
54250	Thessalonique	14087	142	0,40	11	0,52
54351	Thessalonique	36669	329	0,35	12	0,22
54352	Thessalonique	20169	190	0,37	13	0,43
54453	Thessalonique	25271	328	0,51	42	1,11
54454	Thessalonique	18842	145	0,30	25	0,89
54621	Thessalonique	7452	313	1,66	13	1,17
54622	Thessalonique	9900	171	0,68	6	0,41
54623	Thessalonique	2972	31	0,41	2	0,45
54624	Thessalonique	521	14	1,06	1	1,28
54625	Thessalonique	87	3	1,36	0	0,00
54626	Thessalonique	353	47	5,25	1	1,89
54627	Thessalonique	6843	477	2,75	30	2,93
54628	Menemeni	6626	227	1,35	10	1,01
54629	Thessalonique	9171	675	2,90	61	4,45
54630	Thessalonique	8965	413	1,82	59	4,40
54631	Thessalonique	6075	178	1,16	12	1,32
54632	Thessalonique	16368	1161	2,80	56	2,29
54633	Thessalonique	14798	777	2,07	22	0,99
54634	Thessalonique	14649	776	2,09	30	1,37
54635	Thessalonique	12529	429	1,35	21	1,12
54636	Thessalonique	9244	437	1,86	23	1,66
54638	Thessalonique	6469	275	1,68	7	0,72
54639	Thessalonique	12474	844	2,67	15	0,80
54640	Thessalonique	28545	829	1,15	18	0,42
54641	Thessalonique	24032	754	1,24	11	0,31
54642	Thessalonique	14085	489	1,37	18	0,85
54643	Thessalonique	13795	461	1,32	8	0,39
54644	Thessalonique	12210	449	1,45	11	0,60
54645	Thessalonique	12120	253	0,82	16	0,88
54646	Thessalonique	7362	148	0,79	6	0,54
54655	Thessalonique	6634	9	0,05	3	0,30
55131	Kalamaria	16518	64	0,15	9	0,36
55132	Kalamaria	33918	292	0,34	44	0,87
55133	Kalamaria	23768	76	0,13	15	0,42
55134	Kalamaria	15362	276	0,71	9	0,39
55438	Agios Pavlos	6114	176	1,14	3	0,33
55535	Pylea	10349	243	0,93	12	0,78
56121	Ampelokipoi	13847	250	0,71	57	2,75
56122	Ampelokipoi	8774	321	1,44	20	1,52
56123	Néapoli	28879	739	1,01	54	1,25
56224	Evosmos	54738	868	0,63	89	1,09
56334	Eleytherio-Kordelio	21206	554	1,03	21	0,66
56430	Stavroupoli	20443	432	0,83	31	1,01
56431	Stavroupoli	19030	247	0,51	64	2,25
56625	Sykies	22930	995	1,71	35	1,02
56626	Sykies	18653	191	0,40	8	0,29
56727	Néapoli	10847	352	1,28	18	1,11
56728	Néapoli	19836	556	1,11	24	0,81

LES « PIAZZAS » DE TRAVAIL ALBANAIS A THESSALONIQUE

Image 13.1 : « piazza » de travail du parc de Néa Elvetia



Source : Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006.

Image 13.2 : « piazza » de travail du parc de Néa Elvetia



Source : Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006.

Image 13.3 : « piazza » de travail du parc de Néa Elvetia



Source : Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006.

Image 13.4 : « piazza » de travail du parc de Néa Elvetia



Source : Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006.

Image 13.5 : « piazza » de travail du parc de Néa Elvetia



Source : Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006.

Image 13.6 : La Gare Ferroviaire de Thessalonique



Source : Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006.

Image 13.7 : « piazza » de travail à la Gare Ferroviaire



Source : Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006.

Image 13.8 : « piazza » de travail à la Gare Ferroviaire



Source : Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006.

Image 13.9 : « piazza » de travail à la Gare Ferroviaire



Source : Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006.

Image 13.10 : Cafés autour de la « piazza » de la Gare Ferroviaire



Source : Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006.

Image 13.11 : Cafés autour de la « piazza » de la Gare Ferroviaire



Source : Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006.

Image 13.12 : Agence d'autobus en destination de l'Albanie, à proximité de la Gare Ferroviaire



Source : Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006.

Image 13.13 : La place des Combattants pour la Macédoine ; jeu de domino



Source : Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006.

Image 13.14 : La place des Combattants pour la Macédoine ; adolescents albanais



Source : Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006.

Image 13.15 : La place des Combattants pour la Macédoine ; mères albanaises avec leurs enfants



Source : Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006.

Image 13.16 : La place des Combattants pour la Macédoine ; hommes adultes d'origine albanaise



Source : Visoviti, Mpasiakou & Raskou, 2006.

LES ETABLISSEMENTS PONTIQUES A THESSALONIQUE

Image 13.17 : Nikopoli, dème de Stavroupoli



Source : Kourti & Katsavounidou, 2006.

Image 13.18 : Nikopoli, dème de Stavroupoli



Source : Kourti & Katsavounidou, 2006.

Panneau indiquant le cabinet d'un médecin généraliste, écrit en grec et en russe.

Image 13.19 : Nikopoli, dème de Stavroupoli



Source : Kourti & Katsavounidou, 2006.

Restaurant « Titanic » ; le panneau est écrit en grec et en russe.

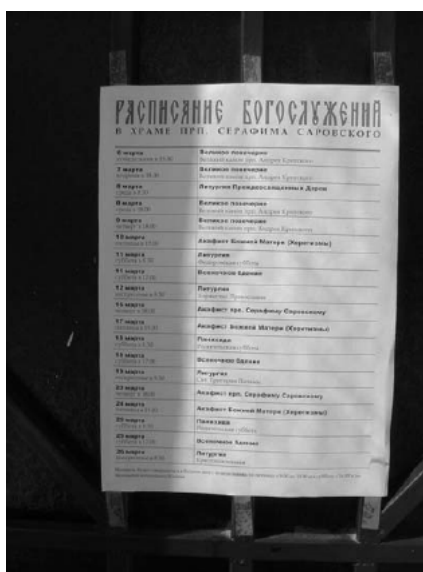
Appartenant administrativement au dème de Stavroupoli, le secteur de Nikopoli présente une concentration très importante des Pontiques, très visibles en tant que communauté : des commerces, des services spécifiques adressés à eux seuls, des panneaux écrits en russe, etc. sont autant d'éléments, très fréquents, qui soulignent l'existence d'une communauté territorialisée. Cette dernière affirme son identité collective et laisse son empreinte sur l'espace urbain.

Image 13.20 : Euksinoupoli, commune d'Eukarpia



Source : Kourti & Katsavounidou, 2006.

Image 13.21 : L'église de St. Serafim de Sarof à Euksinoupoli, commune d'Eukarpia



Source : Kourti & Katsavounidou, 2006.

Le programme de la messe en russe. L'église a été bâtie suite à une initiative des habitants d'Euksinoupoli (Kourti & Katsavounidou, 2006).

Au sein respectivement de la commune d'Eukarpia et du dème d'Oraiokastro, il existe deux établissements « pontiques » : le premier est Euksinoupoli, et le second Galini. Tous les deux ont vu le jour avec l'arrivée des Grecs pontiques et leur installation à Thessalonique ; leurs populations sont, d'ailleurs, exclusivement pontiques en provenance des Républiques ex-soviétiques (Kourti & Katsavounidou, 2006 : 22-23). Chacun de ces deux établissements a sa propre église où la messe est faite en russe.

Image 13.22 : L'église « russe » à Galini, dème d'Oraiokastro



Image 13.23 : L'église « russe » à Galini, dème d'Oraiokastro



Source : Kourti & Katsavounidou, 2006.

Résumé

Les migrations des Albanais en Grèce, amorcées suite à la chute du régime communiste en Albanie, peuvent être qualifiées d'exceptionnelles aussi bien par leur intensité et leur importance arithmétique que par l'évolution particulière des migrants, qui entreprennent quelques pratiques et attitudes assez étonnantes, ou du moins peu « habituelles ». Ces dernières concernent, d'une part, une *dissimulation identitaire*, qui passe par le changement de prénom et/ou de religion ; elles impliquent, d'autre part, l'*invisibilité* spatiale des Albanais en tant que groupe, essentiellement traduite par la diffusion de leurs ménages dans le territoire urbain de Thessalonique (deuxième plus importante métropole grecque après la capitale, et notre terrain d'enquête), et par l'absence d'un quartier ethnicisé dans cette même ville. L'objet de cette thèse porte sur l'exploration de ces phénomènes, les conditions sous lesquelles ils ont été générés, aussi bien que leurs conséquences. Pour notre part, nous proposons que ces phénomènes forment les diverses composantes d'une même stratégie d'adaptation des migrants albanais en Grèce. Dans quelle mesure cette stratégie s'attache aux orientations culturelles des Albanais ? Est-ce la structure du pays d'immigration qui la fait générer ? Un tel dilemme se pose-t-il véritablement ? Lors de ce travail, nous nous efforçons de démontrer que les stratégies en question sont la conséquence d'une multiplicité des facteurs liés tant à la culture des nouveaux-arrivants, leur histoire pré-migratoire et leurs relations avec leurs compatriotes aux pays d'immigration, qu'au climat social général et aux politiques migratoires en Grèce.

Abstract

Albanian migration in Greece, initiated by the fall of the communist regime in Albania, could be qualified as unique not only for its intensity and for the large numbers of persons it involves, but also for some particularities of the Albanian immigrants in Greece: they adopt some practices and attitudes rather surprising or, at least, somewhat "unusual". Those practices concern, on one hand, a concealment of their Albanian identity, via the name and/or religion changing; on the other hand, they imply Albanians' spatial "invisibility" as a group, mainly expressed by their households' broad diffusion into the urban territory of Thessaloniki (the second largest metropolis after the Greek capital, and also our field of study), and the absence of an ethnicised district within the same city. The purpose of this thesis is the exploration of those phenomena, the conditions under which they were generated, as well as their consequences. As far as we are concerned, we propose that those phenomena are the various components of the same coping strategy of Albanian immigrants in Greece. To what extent is this strategy related to the Albanians' cultural orientations? What is the role played by the socio-political structure of the immigration country in the generation of such strategies? Such a dilemma, does it really exist? In this work, we strive to demonstrate that the strategies in question are the result of a multiplicity of factors related both to the new immigrants' culture, their pre-migration history and their relations with their compatriots in the country of immigration, and also to the general social climate and the migration policies in Greece.